SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE AU XIe SIÈCLE

I

4933. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1888

D.
Eccles. Hist.
Gen.

SAINT GRÉGOIRE VII

ET

LA RÉFORME DE L'ÉGLISE

AU XIe SIÈCLE

PAR

L'ABBÉ O. DELARC

TOME PREMIER

63591
26/2/55

PARIS
RETAUX-BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
82, RUE BONAPARTE, 82
1889

Droits de traduction et de reproduction réservés.

A

CHARLES JOURDAIN

MEMBRE DE L'INSTITUT

(INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

A

NATALIS DE WAILLY

MEMBRE DE L'INSTITUT

(INSCRIPTIONS ET BELLES-LETTRES)

L'un et l'autre ont bien voulu m'honorer de leur amitié et de leur confiance; j'ai été le témoin des dernières années de leur vie.

Je dédie respectueusement ce livre à leur mémoire.

INTRODUCTION

SOMMAIRE

I. Hildebrand et Napoléon Ier. — Hildebrand disciple de Cluny. — Charte de la fondation de l'abbaye de Cluny. — Abbés de Cluny au Xe et au XIe siècle. — Cluny préservé de la simonie. — La régularité des mœurs à Cluny. — Sévérité de la discipline à Cluny. — Dévouement des premiers abbés de Cluny au Saint-Siège.

II. Hildebrand à Sainte-Marie-Aventine et à Cluny.— Hildebrand et la réforme des mœurs dans le clergé. — Valeur de l'intervention de Hildebrand dans cette réforme. — La vie commune ou canoniale dans le clergé séculier.

III. Richesses et puissance du clergé au XIe siècle. — Les princes faussent les antiques traditions sur l'élection des évêques et des abbés pour avoir ces richesses et cette puissance à leur disposition. — Investiture par l'anneau et par la crosse ; sa signification. — Ses conséquences. — Réactions contre la simonie. — Première phase de la lutte contre la simonie (1047-1057) ; le sacerdoce et l'empire unissent leurs efforts pour l'extirper. — Seconde phase de la lutte (1057-1085) ; conflit entre l'Eglise et l'Etat. — Décret de Grégoire VII, en 1081, contre l'investiture des dignités ecclésiastiques par les laïques.

IV. Procédés de Grégoire VII à l'égard des souverains, ses contemporains. — Lettre du pape exposant sa doctrine sur les rapports entre le sacerdoce et l'empire. — Théocratie et démocratie de Grégoire VII. — Henri IV, roi de Germanie ; Philippe Ier, roi de France; Robert Guiscard, duc de Pouille et des Calabres. — Théo-

logie du pouvoir indirect des papes sur le temporel. — Ecole historique. — Faiblesse de l'école historique et supériorité de la doctrine du pouvoir indirect pour expliquer le pontificat de Grégoire VII. — Grégoire VII et Robert Guiscard. — Mort de Grégoire VII.

C'était au mois d'août 1878 ; j'étais au Mont-Cassin, cherchant dans les archives de la célèbre abbaye les documents du XIe et du XIIe siècle, surtout ceux concernant les invasions et les établissements des Normands en Italie. Quoique le monastère soit bâti au sommet d'une montagne qui se rattache aux Apennins des Abruzzes, la chaleur y était parfois accablante et ne permettait guère de sortir dans la journée ; en revanche, les soirées, à partir de 5 à 6 heures étaient charmantes. Les quelques moines dont le gouvernement italien tolère encore la présence dans l'antique maison de Saint-Benoît, sortaient alors par petits groupes et, pour faire leur promenade, descendaient une partie de la route que l'on construisait vers la vallée, dans la direction de San-Germano.

Il m'arriva plusieurs fois de me joindre aux bénédictins pour la *passegiata*, et je ne saurais oublier les splendides points de vue qui se succédaient lorsqu'on suivait les lacets de la route contournant les divers côtés de la montagne. A l'ouest, les hautes collines du massif de Gaëte, dont une échancrure permet à un œil exercé d'apercevoir au loin les flots bleus de la Méditerranée ; au bas de ces collines, la vaste plaine arrosée par le Garigliano, le Liris d'Horace :

Rura quae Liris quieta
Mordet aqua taciturnus amnis.

Plus bruyantes que le Liris, les locomotives du chemin de fer de Rome à Naples font maintenant résonner les échos

de San-Germano, d'Aquino, de Rocca-Secca et de Ponte-Corvo; au nord, les pentes abruptes du Monte-Caïro; vers l'orient, les gradins innombrables des Abruzzes; de ce côté encore les ruines grandioses du château féodal de Rocca-Janula qui se profilent au-dessus de la petite ville de San-Germano, située tout au fond de la vallée, et tout cela baigné dans cette incomparable lumière, dans cet air

Si pur qu'un soupir monte à Dieu
Plus librement qu'en aucun lieu qui soit sur terre.

Quoique déjà assez cassé, assez peu ingambe, le bénédictin dom Tosti assistait parfois à ces excursions, et c'était une bonne fortune pour moi lorsque je pouvais l'accompagner.

Dom Tosti est moins connu de la génération contemporaine que de celle qui nous a précédés ; une malencontreuse brochure, résultat d'une excursion plus malencontreuse encore sur le terrain de la politique, a tout dernièrement appris son nom à bien des personnes qui l'ignoraient. L'auteur de l'histoire de l'abbaye du Mont-Cassin, de Boniface VIII et de son siècle, de la ligue Lombarde, n'en reste pas moins un écrivain justement apprécié en Italie et hors de l'Italie. Il a les défauts et les qualités de l'école historique de Chateaubriand, à laquelle il se rattache visiblement ; l'ampleur et la beauté de sa phrase dissimulent parfois l'insuffisance des renseignements ; ses enthousiasmes et ses dénigrements, toujours sincères, ne sont pas toujours justifiés ; l'orateur oublie parfois qu'il doit être avant tout historien ; mais, n'importe, c'est un vaillant ouvrier de la première heure, tout à fait digne d'estime et de respect.

Dom Tosti ne causait pas volontiers ; l'incertitude du

lendemain pour sa chère abbaye, condamnée à une mort prochaine, car le recrutement des novices était interdit aux bénédictins, paralysait sa brillante imagination. Un soir cependant il retrouva sa verve d'autrefois ; nous causions du XIe siècle et de Grégoire VII, et, emporté par la largeur de ce beau thème historique, sur lequel il avait mainte fois réfléchi, il développa dans son harmonieuse langue italienne, dans laquelle il est passé maître, la théorie suivante : elle me frappa singulièrement ; aussi puis-je la reproduire avec exactitude.

Napoléon Ier et Grégoire VII diffèrent sur bien des points ; l'action du premier a été circonscrite dans le domaine des choses politiques et des intérêts humains ; le second au contraire a pu dépasser parfois la limite qui sépare l'ordre religieux de l'ordre politique, il n'en est pas moins, et dans tout le sens du mot, un grand évêque et un grand pape, préoccupé par-dessus tout de la destinée des âmes dont il avait la garde.

Entre ces deux hommes, qui ont laissé dans l'histoire une trace ineffaçable, il y a cependant une bien intéressante analogie.

La réforme légale de l'Église que Grégoire VII a comme personnifiée, si bien que son nom en est maintenant la plus haute et la plus synthétique expression, avait commencé avant lui ; elle date des premières années du Xe siècle et débute avec la fondation du monastère de Cluny dans la Bourgogne française. Pendant plus d'un siècle, elle a progressé lentement, il est vrai, mais sans interruption appréciable ; peu à peu les grands monastères de l'Occident, surtout ceux de France, s'unissent à l'abbaye de Cluny, reçoivent de ce grand centre monastique les règles de la

discipline et des visiteurs qui en assurent l'exécution. Comme s'il avait le pressentiment de la grande lutte dont il allait avoir bientôt à supporter presque tout le poids, l'ordre de Saint-Benoît retrouve, en bien des endroits, la ferveur des premiers temps, et voit son influence grandir en même temps que ses vertus.

C'est alors qu'apparaît Hildebrand, moine lui-même et, dès sa jeunesse, élevé dans un milieu tout imprégné des idées réformatrices de Cluny ; il se met rapidement et de par l'autorité de son génie à la tête de ce mouvement dont il n'a pas eu l'initiative, et, comme cardinal de l'Église romaine, comme pape, il lui imprime une impulsion qui a ébranlé la chrétienté entière et a, pour ainsi dire, renouvelé et rajeuni l'Église d'Occident. La crise a été terrible et il a fallu l'indomptable fermeté du pilote pour gouverner le navire durant la tempête.

Au moyen âge, c'est donc dans le nord de la France que s'affirment d'abord, et avec insistance, les principes régénérateurs d'une réforme légale de l'Église, et c'est un homme du Midi, c'est un Toscan, qui les fait siens et les impose ensuite au monde chrétien.

Dans l'ordre politique et à la fin du siècle dernier, des maximes nouvelles visant à une rénovation sociale, — je n'ai pas à définir ici ce que ces maximes peuvent avoir de juste ou de défectueux, — font leur apparition également dans le nord de la France. Avant d'être promulgués par la Constituante, ces principes avaient fait graduellement leur chemin dans la société française, des écrivains de premier ordre leur ayant aplani la voie.

Mais, après avoir été acclamées par tout un peuple, ces mêmes maximes ont été compromises par de si épouvan-

tables excès qu'à un moment donné, et la lassitude des esprits aidant, tout a été possible, même une restauration qui, venant dès le début du siècle et avant le concordat et le code civil, pouvait ramener l'ancien ordre de choses.

L'homme du Midi, le Corse d'origine italienne, Napoléon Bonaparte arrive alors au pouvoir; il identifie à sa cause les principes de la révolution française, il les fait siens comme Hildebrand avait fait siens ceux de la réforme de Cluny. C'est grâce à lui que le concordat a été signé, que le code civil a été rédigé et promulgué et, par là, il a ouvert une ère nouvelle; au lieu d'avoir été dans la vie d'un peuple une crise sanglante et passagère, la révolution française doit à Napoléon d'avoir été la genèse de la plus grande évolution sociale des temps modernes. Pendant de longues années, l'incomparable capitaine n'a connu ni frontière ni obstacle; il a parcouru l'Europe en vainqueur et l'histoire du XIXe siècle prouve que la révolution chevauchait avec lui; les victoires du premier empire ont fait disparaître à tout jamais le Saint-Empire romain et les derniers vestiges du monde féodal.

Grégoire VII est mort à Salerne, vaincu par la force brutale; Napoléon vaincu, lui aussi, est mort exilé loin du théâtre de sa gloire, et l'un et l'autre en ont appelé à l'avenir : l'avenir a répondu à leur voix. Malgré leur mort et malgré leur défaite, le monde nouveau qu'ils avaient préparé et comme pétri de leurs larges mains, est devenu une puissante réalité.

Dans ces deux époques mémorables, l'idée est donc française d'origine; le missionnaire, l'apôtre est du Midi, né sur une terre de race et de la langue italiennes, et le mis-

sionnaire italien a fait rayonner l'idée française sur le monde.

Voici bientôt dix ans qu'aux dernières clartés du soleil descendant lentement derrière le massif des montagnes de Gaëte et sur ce Mont-Cassin que le pied de Hildebrand a plusieurs fois foulé, dom Tosti développait la théorie que j'ai essayé d'analyser. Durant ces dix ans, mes études m'ont permis bien des excursions sur le terrain historique du XIe siècle, et j'ai pu constater combien dom Tosti est dans le vrai, lorsqu'il affirme que Grégoire VII s'est inspiré du programme de Cluny et l'a fait sien.

I

Qu'était-ce donc que Cluny et quel a été le programme de cette congrégation dans la période héroïque de son existence ?

La réponse à cette question est certainement la meilleure introduction à une étude sur Grégoire VII.

Le 11 septembre 910, dans la ville de Bourges, Guillaume, comte d'Auvergne, du Velay et de Bourges, marquis de Gothie, duc d'Aquitaine, fit rédiger et signa l'acte suivant, par lequel il cédait en toute propriété à Bernon, abbé du monastère de la Balme, dans le Jura, le village et les dépendances de Cluny, situé dans le Mâconnais. Bernon s'engageait de son côté à fonder à Cluny un monastère de l'ordre de Saint-Benoît, dont il serait le premier abbé et qui paierait sa dette de reconnaissance envers le duc Guillaume en priant Dieu pour le salut, et plus tard, pour le repos de son âme.

Voici cet acte, c'est certainement l'une des pages les

plus importantes de l'histoire des ordres religieux en Occident:

« Pour tous ceux qui considèrent sainement les choses, il est évident que la Providence divine conseille aux riches de faire un bon usage des biens qu'ils possèdent d'une manière transitoire, s'ils veulent mériter les récompenses éternelles. C'est ce que la parole divine montre comme possible, c'est ce qu'elle conseille manifestement lorsqu'elle dit : « Les richesses de l'homme sont la rédemption de « son âme[1]. » C'est pourquoi moi Guillaume, par le don de Dieu comte et duc, ayant mûrement réfléchi et désirant, quand il en est temps encore, pourvoir à mon salut, j'ai trouvé convenable et même nécessaire de disposer au profit de mon âme de quelques-uns des biens qui m'ont été donnés temporellement. Car, puisque je parais les avoir augmentés considérablement, je ne veux pas mériter, à l'heure de ma mort, le reproche de les avoir employés uniquement aux soins de mon corps; je préfère me ménager la joie d'en avoir réservé une partie pour mon âme, lorsque le moment suprême me les aura tous enlevés. C'est ce qui semble ne pouvoir être fait d'une manière plus efficace qu'en suivant le précepte du Seigneur : « Je me « ferai des amis parmi les pauvres[2]. » Afin que le bienfait ne dure pas seulement un temps, mais qu'il se prolonge perpétuellement, je nourrirai à mes frais des personnes vivant ensemble dans la profession monastique, avec cette foi, avec cette espérance que si je ne puis mépriser moi-même toutes les choses de la terre, en soutenant du moins

[1] PROVERB., XIII, 8.
[2] S. LUC, XVI, 9.

ceux qui méprisent le monde, ceux que je crois justes aux yeux de Dieu, « je recevrai la récompense des « justes [1] .»

« A tous ceux donc qui vivent dans l'unité de la foi et qui implorent la miséricorde du Christ ; à tous ceux qui leur succéderont et vivront jusqu'à la consommation des siècles, je fais savoir que, pour l'amour de Dieu et de notre Sauveur Jésus-Christ, je donne et livre aux apôtres Pierre et Paul le village de Cluny, situé sur la rivière de Grosne, avec son courtil et sa manse seigneuriale ; avec la chapelle qui est dédiée en l'honneur de sainte Marie, mère de Dieu, et de saint Pierre, prince des apôtres ; avec toutes les propriétés qui en dépendent : fermes, chapelles, esclaves des deux sexes, vignes, champs, prés, forêts, eaux, cours d'eau, moulins, produits et revenus, terres incultes ou cultivées, sans aucune réserve. Toutes ces choses sont situées dans le comté de Mâcon ou aux environs, chacune renfermée dans ses confins.

« Moi Guillaume, avec mon épouse Ingelberga, je donne ces choses aux apôtres déjà nommés, d'abord pour l'amour de Dieu, ensuite pour l'âme de mon seigneur le roi Odon, pour celle de mon père et de ma mère, pour moi et pour ma femme, c'est-à-dire pour le salut de nos âmes et de nos corps, pour l'âme d'Avana ma sœur, qui m'a laissé ces possessions par testament, pour les âmes de nos frères et de nos sœurs, de nos neveux, de tous nos parents des deux sexes, pour nos fidèles attachés à notre service, pour le maintien et l'intégrité de la foi catholique. Enfin puisque, comme chrétiens, nous sommes tous unis par les liens de

[1] S. Matthieu, x, 41.

la foi et de la charité, que cette donation soit faite encore pour les orthodoxes des temps passés, présents et futurs.

« Je donne à la condition qu'un monastère régulier sera construit à Cluny, en l'honneur des apôtres Pierre et Paul, que là se réuniront des moines vivant sous la règle de Saint-Benoît, qui, à perpétuité, posséderont, détiendront, gouverneront les biens donnés, de telle sorte que cette vénérable maison soit sans cesse pleine de vœux et de prières ; qu'on y vienne rechercher avec un vif désir et une ardeur intime, les douceurs d'une conversation ; que des demandes et des supplications y soient adressées sans relâche à Dieu, tant pour moi que pour les personnes dont le souvenir a été rappelé plus haut. Nous ordonnons aussi que notre donation serve à perpétuité de refuge à ceux qui, sortis pauvres du siècle, n'y apporteront autre chose que leur bonne volonté, et nous voulons que notre superflu devienne leur abondance. Que les moines et toutes les propriétés ci-dessus dites soient sous la puissance et domination de l'abbé Bernon, qui, tant qu'il vivra, les gouvernera selon sa science et son pouvoir. Après sa mort, que les moines aient le pouvoir et la liberté d'élire pour abbé et recteur, suivant le bon plaisir de Dieu et la règle promulguée par saint Benoît, le moine de leur ordre qu'ils préféreront, sans que notre pouvoir ou celui de tout autre puisse contredire ou empêcher cette élection religieuse. Mais, tous les cinq ans, ils paieront à Rome dix sous d'or pour l'entretien du luminaire de l'église des Apôtres. Qu'ils aient pour protecteurs les apôtres eux-mêmes et pour défenseur le Pontife romain. Que, dans la plénitude de leur cœur et de leur âme, ils bâtissent eux-mêmes un monastère en ce lieu, selon leur pouvoir et leur savoir.

Nous voulons encore que de notre temps et durant le temps de nos successeurs, autant du moins que le permettent l'opportunité des temps et la situation du lieu, on y exerce chaque jour avec un zèle ardent, envers les pauvres, les indigents, les étrangers, les voyageurs, les œuvres de miséricorde.

« Il nous a plu aussi d'insérer dans ce testament qu'à partir de ce jour, les moines réunis en congrégation à Cluny seront complètement affranchis de notre puissance, de celle de nos parents, des faisceaux de la grandeur royale et ne seront soumis au joug d'aucune puissance terrestre. Qu'aucun prince séculier, aucun comte, aucun évêque, que le pontife lui-même de l'Église romaine, par Dieu, en Dieu et tous ses saints, sous la menace du jour redoutable du jugement, je prie et je supplie, n'envahisse les possessions des serviteurs de Dieu. Qu'il ne vende, ne diminue, n'échange, ne donne en bénéfice rien de ce qui leur appartiendra ; qu'il n'établisse aucun chef sur eux contre leur volonté. Afin que cette défense enchaîne par des liens plus étroits les téméraires et les méchants, insistant de nouveau, j'ajoute ce qui suit : je vous conjure, ô saints apôtres et glorieux princes de la terre, Pierre et Paul ! et toi pontife des pontifes du siège apostolique, de retrancher de la communion de la sainte Église catholique et de la vie éternelle, par l'autorité canonique et apostolique que tu as reçue de Dieu, les voleurs, les envahisseurs, les vendeurs des biens que je vous donne avec une volonté expresse et un cœur joyeux. Soyez les tuteurs et les défenseurs de Cluny et des serviteurs de Dieu qui y demeureront ensemble, de leurs biens destinés à pratiquer l'aumône, à imiter la clémence et la miséricorde de notre très pieux Rédempteur.

« Si quelqu'un, ce qu'à Dieu ne plaise (ce qui je l'espère, par la miséricorde de Dieu et le patronage des apôtres, n'arrivera pas), parmi mes parents, ou parmi les étrangers, de quelque condition ou de quelque pouvoir qu'il soit, tentait d'ébranler par ruse ou autrement le testament que j'ai voulu sanctionner pour l'amour de Dieu tout-puissant et par vénération pour les princes des apôtres Pierre et Paul, qu'il encoure à l'instant la colère de Dieu tout-puissant, que Dieu l'enlève de la terre des vivants [1]; qu'il efface son nom du livre de vie [2]; que son partage soit d'être avec ceux qui ont dit au Seigneur Dieu : « Retire-toi de nous [3] », qu'il soit avec Dathan et Abiron que la terre a engloutis dans ses entrailles béantes et que l'enfer a dévorés tout vivants [4]; qu'il soit éternellement damné, que devenu le compagnon de Judas qui a trahi le Seigneur, il soit enchaîné comme lui dans des supplices éternels. Et, de peur que dans le siècle présent il puisse impunément passer sous les yeux des hommes, qu'il éprouve par avance dans son corps les effets de la damnation future; qu'il soit en proie au double supplice d'Héliodore et d'Antiochus, dont l'un s'échappa à peine et à demi mort d'une flagellation terrible; dont l'autre, frappé par la main d'en haut, périt misérablement, rongé par des milliers de vers, ses membres tombant en pourriture [5]; qu'il ait le même sort que les autres sacrilèges qui osèrent profaner le trésor de la maison de Dieu. Et s'il ne vient à résipiscence que le grand porte-clefs de la monarchie des Églises, en union

[1] Apocal. xxii, 19.
[2] *Ibid.* iii, 5.
[3] Job. xxi, 14.
[4] Num. xvi, 31.
[5] Machab. l. ii, ix, .

avec saint Paul, lui ferment l'entrée du bienheureux paradis, au lieu d'être pour lui de pieux intercesseurs; qu'en outre, selon la loi civile, il soit condamné par le pouvoir judiciaire à payer cent livres d'or aux moines qu'il aura voulu attaquer, de sorte que ses attaques repoussées n'obtiennent absolument aucun effet, mais qu'au contraire, ce testament soit revêtu de toute autorité, qu'il demeure toujours ferme, inviolé, inébranlable dans toutes ses stipulations. Fait publiquement dans la ville de Bourges.

« Moi Guillaume, j'ai fait faire ce document et je l'ai approuvé de ma propre main. — Sceau d'Ingelberga, sa femme. — Madalbert, pécheur, archevêque de Bourges. — Adalard, évêque. — Atto, pécheur, évêque. — Sceau du comte Guillaume, son neveu. Fait le 3 des ides de septembre, la onzième année du règne du roi Charles, indiction XIII (11 septembre 910). Écrit et souscrit par moi Oddo, lévite, faisant fonction de chancelier [1]. »

Bernon tint la promesse faite au duc Guillaume, éleva à Cluny un monastère de l'ordre de Saint-Benoît et en fut le premier abbé. A sa mort, survenue en 927, il partagea entre son parent Wido et un jeune moine nommé Odon, issu d'une noble famille de seigneurs francs, la direction des couvents qui lui avaient été confiés. Wido fut préposé aux monastères de Gigny, de la Balme, de Moutiers en

[1] Cette charte a été publiée dans bien des collections, notamment dans la *Bibliotheca Cluniacensis;* nous nous bornerons à indiquer le *Recueil des Chartres de l'abbaye de Cluny*, publié par A. Bruel. Paris, Impr. nationale, 1876, T. I p. 124 sqq. — Sur le comte et duc Guillaume qui fait la donation de Cluny, voyez l'article qui se trouve dans l'*Art de vérifier les dates*, T. II, p. 361; éd. in-folio de 1784.

Bresse et de Saint-Lauthein; Odon eut pour sa part Cluny, Massey et Déols [1].

Ce partage assez singulier prouve bien que Bernon ne songeait pas à fonder une grande congrégation monastique, obéissant à la direction d'un chef suprême; il n'a pas prévu ce que serait plus tard le modeste couvent de Cluny qu'il venait de fonder; aussi, comme plusieurs historiens l'ont déjà répété, le vrai fondateur de Cluny n'est pas Bernon, mais bien son successeur Odon.

Mort à Saint-Julien de Tours, le 14 décembre 942, Odon n'a été que quinze ans abbé de Cluny; mais ce temps lui a suffi pour établir les fondements de son œuvre et mériter, par sa sainteté et son zèle de réformateur, le respect et l'admiration de la chrétienté. L'influence et l'action d'Odon dépassèrent, dans bien des cas, les limites de sa congrégation naissante; ainsi les papes l'appelèrent deux fois à leur aide pour travailler à la pacification de Rome et de l'Italie, de même il rétablit l'observance de la règle dans des abbayes bénédictines indépendantes de Cluny, par exemple, à Saint-Géraud d'Aurillac, à Saint-Benoît-sur-Loire, à Saint-Sauveur de Sarlat, à Saint-Pierre-le-Vif de Sens, à Saint-Austremoine de Clermont, à Saint-Julien de Tours. Il fallait pour ce rôle de réformateur, non pas seulement une haute sainteté et une grande prudence, mais, dans certains cas, un véritable courage, presque de l'héroïsme; à Saint-Benoît-sur-Loire notamment, Odon faillit plusieurs fois être massacré par les moines à demi sauvages dont il voulait faire des religieux exemplaires [2].

[1] Voyez ce testament de Bernon dans les *Annales Benedictini* de Mabillon. L. XLII, 87. T. III, p. 387.

[2] Les deux vies de saint Odon par son disciple Jean et par Nalgod,

Ce fut un moine déjà âgé et nommé Heymar que le suffrage des Clunistes désigna pour succéder à saint Odon; mais les infirmités de la vieillesse ne lui permirent guère de signaler son passage au gouvernement de Cluny; en outre, il devint aveugle et alors, pour que la congrégation, à peu près sans abbé, ne dégénérât pas de sa ferveur primitive, il réunit le chapitre et, d'accord avec ses religieux, élut avec eux un coadjuteur ayant le titre et le rang d'abbé et devant lui succéder après sa mort [1].

L'élection de ce coadjuteur eut lieu en 954 et, à partir de cette année jusqu'en 1109, c'est-à-dire pendant cent cinquante-cinq ans, Cluny a eu pour abbés trois saints reconnus par l'Église, trois administrateurs d'un mérite hors ligne, saint Mayeul, saint Odilo et saint Hugo. Saint Mayeul a tenu la crosse abbatiale pendant quarante ans, de 954 à 994; saint Odilo pendant cinquante-cinq ans, de 994 à 1049, et saint Hugo pendant soixante ans, de 1049 à 1109.

De tels hommes cultivant le champ déjà ensemencé par saint Odon, une telle stabilité dans le gouvernement abbatial expliquent la diffusion et le développement de la congrégation de Cluny, qui ne tarda pas à devenir une véritable puissance dans l'Église.

En 999, le pape Grégoire V, ayant accordé à la congrégation de Cluny une bulle portant confirmation de ses droits, biens et privilèges, énumère ces biens qui sont déjà considérables; ils sont situés en divers pays dans le

moine de Cluny, permettent, malgré bien des détails légendaires, de voir quel a été le rôle et quelle a été l'influence de l'abbé de Cluny; ces vies ont été reproduites par MIGNE : *Patr. lat.* T. 133 p. 43-104.

1 *Annales Benedictini* de MABILLON. L. XLV, 8. T. III, p. 492.

comté de Mâcon et dans celui de Chalon-sur-Saône, dans l'évêché d'Autun et dans le comté d'Auvergne, dans les diocèses de Viviers, d'Uzès, de Troyes, d'Orange, de Gap, de Valence, de Vienne, de Lyon, sans compter le monastère de Payerne au diocèse de Lausanne, avec tous les biens qu'il possédait en Bourgogne et en Alsace, et le monastère de Romans, également dans le diocèse de Lausanne[1].

L'énumération des monastères, prieurés, églises, forêts, champs, vignes appartenant à Cluny est encore plus longue dans la bulle accordée par le pape Victor II en 1055 à la puissante congrégation [2]; vers cette époque, l'abbé du Mont-Cassin; faisait graver sur les portes de bronze de l'église de l'abbaye la liste des biens-fonds appartenant au Mont-Cassin, si l'abbé de Cluny avait voulu orner son église abbatiale d'un semblable monument, sa liste aurait facilement rivalisé avec celle de la grande abbaye de la Campanie.

La gloire de Cluny dans l'histoire de l'Église n'est pas, du reste, d'avoir eu une grande situation financière et territoriale, pour un ordre religieux, une gloire de ce genre serait des plus contestables; non, sa gloire est d'avoir au XIe siècle réagi vigoureusement contre les deux fléaux qui désolaient alors la chrétienté, contre la simonie et le dérèglement des mœurs parmi les clercs. Là est son honneur et la raison d'être de son importance historique.

Que l'Église catholique ait eu grandement à souffrir au XIe siècle à cause de la simonie et de l'état des mœurs du clergé, c'est ce que démontre avec une douloureuse évi-

[1] JAFFE : *Regesta Pontificum romanorum* n° 3896. — MIGNE : *Patr. lat.* T. 137 p. 932.

[2] JAFFE : *Reg. Pontif.* n° 4336. : MIGNE : *Patr. lat.* T. 143, p. 803.

dence l'histoire du pontificat de Grégoire VII ; mais il n'est pas moins incontestable que, durant la période héroïque de ses annales, c'est-à-dire dans la période qui nous occupe, Cluny a su se préserver de ce double fléau et que, grâce à sa forte discipline, il est devenu le point de départ d'une régénération de l'Église.

Au sujet de la simonie, la démonstration est facile ; mais d'abord qu'est-ce que la simonie? L'origine de ce mot se trouve dans le passage suivant des Actes des Apôtres :

« Or Philippe, étant descendu dans la ville de Samarie, leur prêchait le Christ.....

« Or un certain homme du nom de Simon, qui auparavant avait exercé la magie dans la ville, séduisait le peuple de Samarie, se disant être quelqu'un de grand.

« Et tous, du plus petit jusqu'au plus grand, l'écoutaient, disant : Celui-ci est la grande vertu de Dieu.

« Ils s'attachaient à lui, parce que, depuis longtemps, il leur avait troublé l'esprit par ses enchantements.

« Mais, quand ils eurent cru à Philippe, qui leur annonçait la parole de Dieu, ils furent baptisés, hommes et femmes, au nom de Jésus-Christ.

« Alors Simon lui-même crut aussi et, lorsqu'il eut été baptisé, il s'attachait à Philippe. Mais voyant qu'il se faisait des prodiges et de grands miracles, il s'étonnait et admirait.....

« Or Simon, voyant que, par l'imposition des mains des apôtres, l'Esprit-Saint était donné, il leur offrit de l'argent,

« Disant : Donnez-moi aussi ce pouvoir, que tous ceux à qui j'imposerai les mains reçoivent l'Esprit-Saint. Mais Pierre lui dit :

« Que ton argent soit avec toi en perdition, parce que tu as estimé que le don de Dieu peut s'acquérir à prix d'argent.

« Il n'y a pour toi ni part ni sort en ceci, car ton cœur n'est pas droit devant Dieu.

« Fais donc pénitence de cette méchanceté et prie Dieu qu'il te pardonne, s'il est possible, cette pensée de ton cœur.

« Car je vois que tu es dans un fiel d'amertume et dans des liens d'iniquité.

« Simon répondant dit : Priez vous-même le Seigneur pour moi afin qu'il ne m'arrive rien de ce que vous avez dit [1]. »

En souvenir de ce Simon-le-Magicien cherchant à obtenir, à prix d'argent, le pouvoir de conférer le Saint-Esprit, l'Église a flétri sous le nom de simonie toute vente ou tout achat d'une chose sacrée ou d'une dignité ecclésiastique. A peu près inconnue dans les premiers temps de l'Église, la simonie commence à se montrer lorsque la piété et la générosité des fidèles eurent fait des dignités de l'Église la source de revenus quelquefois très considérables. Au XIe siècle et pour des raisons que je n'ai pas à analyser ici, elle avait pris de désastreux développements et était devenue, comme nous le verrons, un danger public, une maladie endémique.

A cette même époque on n'en trouve pas de trace dans la congrégation de Cluny.

Quels étaient les dignitaires de la congrégation ? l'abbé

[1] Actus Apost. viii, 5 sqq.

de Cluny, dont le pouvoir s'étendait sur tous les monastères et prieurés de l'ordre ; il était nommé à vie et n'avait pas seulement charge d'âmes, il avait aussi à gérer les intérêts temporels de l'abbaye et de ses dépendances. De par la charte de la fondation de Cluny, consentie et signée par le duc Guillaume, il était indépendant du pouvoir civil et les privilèges accordés par les papes le rendaient également indépendant des évêques dans les diocèses desquels se trouvaient l'abbaye ou les maisons de la congrégation ; il ne relevait que du saint-siège, le saint-siège seul avait le droit de lui demander compte de sa gestion. Au-dessous de l'abbé, des prieurs administraient les diverses maisons de l'ordre; celui de Cluny était ordinairement désigné sous le nom de grand prieur. Inutile d'énumérer les dignitaires inférieurs chargés des divers services dans le gouvernement des monastères.

Or, dans les deux siècles qui ont suivi la fondation de Cluny, la transmission et la collation de ces dignités n'ont jamais donné lieu à un trafic quelconque. L'abbé était élu, conformément aux sages dispositions de la règle de Saint-Benoît, par le suffrage des religieux réunis en chapitre. Avant l'élection, le grand prieur prononçait au nom de tous la prière suivante :

« Seigneur Esprit-Saint, nous voici devant toi, quoique pécheurs nous sommes cependant tout spécialement réunis en ton nom ; viens à nous, reste avec nous, daigne te répandre dans nos cœurs. Fais-nous bien comprendre et ce que nous faisons et ce que nous voulons, montre-nous ce que nous devons faire, afin qu'avec ton secours, nous puissions te plaire en toute chose. Inspire nos jugements, donne-nous ensuite la force d'agir conformément à ces ju-

gements, toi qui seul avec Dieu le Père et avec son Fils, as un nom glorieux. Toi qui par-dessus tout, aimes l'équité, ne permets pas que nous lésions en quoi que ce soit la justice, que l'ignorance ne nous fasse pas dévier, que la faveur ne nous fasse pas fléchir, qu'une acception de personne ou qu'un présent n'exerce pas sur nous une influence corruptrice. Unis-nous à toi par le seul effet de ta grâce, afin qu'en toi une grande union règne entre nous, afin qu'étant assemblés en ton nom, nous restions toujours dans le sentier de la vérité, afin qu'en toute chose la piété nous incline à prendre le parti de la justice. De cette manière, nos sentiments seront toujours en harmonie avec les tiens et plus tard la vie éternelle sera la récompense de notre fidélité à suivre tes inspirations[1]. »

A la suite de cette prière, l'élection avait lieu et, si l'élu était présent, tous venaient aussitôt lui donner le baiser de paix. L'abbé élu demandait ensuite à un évêque de venir à Cluny le bénir solennellement et le mettre en possession de sa charge ; mais, avant de procéder à cette cérémonie, l'évêque adjurait par trois fois les religieux de dénoncer courageusement l'élection si elle avait été entachée de quelque irrégularité ; aucune protestation ne se produisant, le nouvel abbé était béni et installé[2].

Il n'est dit nulle part que le pouvoir civil ait eu quelque influence dans l'élection des premiers abbés de Cluny ; aucune intervention étrangère ne s'y manifeste ni de la part des comtes de Mâcon, ni des rois de France, ni des rois de Germanie. —Cluny fut, dès le Xe siècle, en rapports

[1] UDALRICI CLUNIACENSIS MONACHI *Consuetudines Cluniacenses*, L. I, c. 1 ; dans MIGNE : *Patr. lat.* T. 149, p. 731 sq.
[2] UDALRICI *Consuetudines*, l. c.

suivis avec ces derniers —. Nous ne voyons pas non plus qu'une accusation de simonie ait jamais été portée contre ces premiers abbés ; l'austérité et la sainteté de leur vie auraient été du reste la meilleure réponse à une pareille calomnie. Durant le synode tenu à Reims en octobre 1049, le pape Léon IX, qui présidait, ayant sommé les évêques et les abbés présents de déclarer s'ils n'avaient pas obtenu leur charge d'une manière simoniaque, Hugo, abbé de Cluny, se leva à son tour et dit : « Dieu m'est témoin que je n'ai rien donné et rien promis pour obtenir la charge d'abbé. Si la chair a pu être tentée de faire un marché de ce genre, l'esprit et la raison n'y ont pas consenti [1]. »

Après avoir consulté les plus anciens parmi les religieux, l'abbé de Cluny nommait le grand prieur et les prieurs des autres maisons de l'ordre ; la simonie ne pouvait donc se glisser dans ces nominations faites dans l'intimité du cloître et sans aucune participation du dehors.

Rien ne montre mieux l'absence de toute simonie à Cluny que le respect et la vénération dont les coutumes du monastère font preuve pour tout ce qui concerne le culte, notamment pour le sacrement de l'autel et les reliques des saints [2].

Une autre grande préoccupation de la règle de Cluny, c'est l'intégrité des mœurs chez tous les religieux, c'est la chasteté chrétienne dans le célibat; de là les prescriptions suivantes :

[1] *Vita Hugonis auctore* RAYNALDO, dans MIGNE : *Patr. lat.* T. 159. p. 903, et *Vita Hugonis ab* HILDEBERTO CENOMANENSI EPISCOPO, dans MIGNE, T. 159 p. 866.

[2] Voyez, par exemple, dans l'ouvrage d'Udalrich déjà cité, les chapitres XIII, XIV et XV de la troisième partie ; ils donnent des détails très curieux et très précis; MIGNE : *Patr. lat.* T. 149. p. 757 sqq.

Dans aucun cas, la clôture du monastère ne devait être franchie par une femme : cette défense ne comportait pas d'exception ; lorsqu'un religieux était hors du couvent, il ne pouvait entrer dans une maison où se trouvait une femme sans être accompagné d'un autre religieux qui devenait le témoin de sa conduite et devait ensuite en rendre compte. Ces sages dispositions obligeaient tous les religieux depuis l'abbé et le prieur jusqu'au plus humble frère [1].

Les coutumes de Cluny ne se bornent pas à défendre le moine contre les attaques du dehors, elles le préservent contre celles du dedans et contre lui-même. Tous, y compris l'abbé, n'ont qu'un seul et même dortoir et de minutieuses précautions sont prises pour que la plus grande décence préside au lever et au coucher. Le dortoir restait éclairé toute la nuit, et une tradition de la congrégation portait que si le couvent était trop pauvre pour entretenir deux lampes toute la nuit, celle du sanctuaire et celle du dortoir, c'était la lampe du sanctuaire qui devait être sacrifiée, jamais celle du dortoir [2].

La saignée a, dans les monastères du moyen âge, une importance qui étonne au premier abord et qui mériterait d'attirer l'attention de la médecine moderne ; les moines en usaient fréquemment ; à certaines dates fixées par la règle, tous ceux qui n'avaient pas une raison particulière pour en être exempts, devaient s'y soumettre. Les coutumes de Cluny ne vont pas jusque-là, du moins au Xe et au XIe siècle, mais elles témoignent que la saignée était

[1] UDALRICH, L. III, c. V : *de Decanis qui sunt villarum provisores.* MIGNE p. 758.

[2] UDALRICH, L. II, c. XXI ; MIGNE, l. c., p. 706.

fort usitée et indiquent le régime mitigé que le religieux doit suivre après avoir ainsi perdu une partie de ses forces[1].

En développant dans un milieu d'hommes robustes et d'une vie très régulière, l'usage de la saignée, le législateur monastique a évidemment pour but de faciliter au religieux la pratique des austères devoirs du célibat. Nos santés délicates, souvent délabrées, ne s'accommoderaient guère aujourd'hui de pareils procédés d'hygiène morale ; mais, avec ces natures frustes, parfois à demi barbares que l'on rencontre si fréquemment au moyen âge, ces procédés pouvaient avoir leur raison d'être.

Le respect de l'enfant, de son innocence, de sa vertu est aussi l'un des grands principes de l'école de Cluny; au moyen âge, les parents offraient parfois à tel ou tel monastère, et pour le consacrer au Seigneur, un enfant qui, dès lors, quittait le foyer domestique et commençait, pour ne plus s'en séparer jusqu'à la mort, à faire partie de la famille bénédictine.

Ces oblats nombreux à Cluny y étaient l'objet de tant de soins et d'une surveillance si incessante qu'Udalrich n'exagère pas lorsqu'il écrit : « Comme conclusion au sujet des enfants, ayant constaté bien des fois et par moi-même combien on s'occupait d'eux nuit et jour, j'ai dit dans mon cœur que, dans son palais, un fils de roi peut difficilement être élevé avec autant de sollicitude que le dernier des enfants à Cluny[2]. »

[1] UDALRICH, L. II, c. XXI, *de minutione Sanguinis*; MIGNE, l. c., p. 709.

[2] Ut tandem de ipsis pueris concludam, sæpe numero videns quo studio die noctuque custodiantur, dixi in corde meo difficile fieri posse ut ullus regis filius majore diligentia nutriatur in palatio quam puer quilibet minimus in Cluniaco. UDALRICH, L. III, c. VIII, MIGNE, l. c. p. 747

Le régime auquel les oblats étaient soumis nous paraitrait aujourd'hui à peu près intolérable, il avait du moins l'avantage de tremper vigoureusement les caractères et de marquer ces jeunes âmes d'un sceau indélébile. Les oblats, devenus moines, transmettaient avec d'autant plus de fidélité et d'exactitude à la génération suivante les traditions et les usages monastiques, qu'ils les connaissaient dès leur enfance et que, dès leur enfance également, ils avaient été rompus à la discipline claustrale.

La règle mitigeait quelque peu en faveur des enfants les jeûnes et les abstinences imposés aux moines, mais elle les obligeait à assister à l'office de nuit et à presque tous les exercices de la communauté pendant le jour. Les enfants avaient partout une place à part, quelque exigu que fût le local où la communauté était réunie ; ils ne se mêlaient jamais avec les autres religieux. Pour les surveiller, les instruire, ils n'étaient pas confiés à un maître seul, mais les maîtres présents étaient toujours au moins deux et, partout, même au chœur, ils étaient armés de la verge pour punir immédiatement les délinquants. Cette verge, il faut bien le dire, joue un grand rôle dans le système d'éducation de Cluny; aussi, en parlant des oblats, ce même Udalrich écrit : « *Continuo est virga super eos.* » Parfois le pauvre enfant devait se dépouiller de ses habits et ne garder que sa chemise pour recevoir les coups de verge, par exemple quand il s'était endormi pendant l'office de la nuit ou lorsqu'il s'était trompé dans la psalmodie ou dans le chant.

A côté de ces brutalités qui sont d'un autre âge et que nous avons heureusement bien de la peine à comprendre, les coutumes de Cluny font preuve, nous l'avons déjà dit,

d'une sollicitude maternelle pour mettre l'innocence de l'enfant à l'abri de toute atteinte, pour que son âme offerte à Dieu dans sa candide fraîcheur et dans sa pureté, restât digne de sa haute vocation. On pourrait presque dire que, dans ce sens, les coutumes exagèrent, si une exagération était possible quand il s'agit de sauvegarder de pareils trésors; ainsi elles ne permettent pas d'embrasser l'enfant lorsque les religieux se donnent, devant l'autel et sous le regard de Dieu, le baiser de paix.

De même, lorsqu'après une longue absence, le religieux de Cluny, rentrant dans son monastère, embrasse ses frères pour leur témoigner sa joie de les revoir, il doit s'arrêter devant l'enfant, s'incliner, mais ne pas l'embrasser. Quand l'enfant est battu, et ces corrections corporelles étaient, nous l'avons vu, assez fréquentes, jamais, dans aucun cas, la main du flagellant ne devait toucher l'enfant : c'est toujours avec la verge que la correction a lieu. Les délicatesses de la pudeur et de la chasteté chrétiennes se retrouvaient jusque dans les rudesses et les brutalités de l'époque[1].

Ce serait tracer un portrait incomplet de la physionomie morale de Cluny au XIe siècle, si on n'ajoutait qu'à cette même époque, Cluny se distinguait par un rigoureux système de discipline et par un grand dévouement au saint-siège.

Au sujet de la discipline, Udalrich répète cette belle maxime d'un abbé de Cluny : « Ce n'est pas la faute commise par un moine qui peut déshonorer un monastère, le

[1] Sur le régime auquel les oblats étaient soumis dans la congrégation de Cluny, voyez surtout les chapitres VIII et IX du troisième livre d'Udalrich : *de Pueris et eorum magistris, de custodia juvenum.* MIGNE, l. c., p. 74 sqq.

monastère n'est déshonoré que lorsque le coupable n'est pas puni comme il le mérite[1]. »

Aussi toute faute commise était punie dès qu'elle était connue, et punie même à la porte de l'église et devant les fidèles, si elle avait été publique. Pour des fautes relativement légères, le moine de Cluny était passible de la flagellation et devait la demander lui-même ; pour les cas plus graves, on le descendait à l'aide d'une échelle dans une prison qui n'avait ni porte ni fenêtre. Dans quelques abbayes, on se décidait à expulser définitivement le moine regardé comme incorrigible ; mais la règle de Cluny ne parle pas d'expulsions de ce genre, elle ne paraît pas supposer qu'il faille jamais en venir à une telle extrémité. Ces expulsions avaient du reste le grave inconvénient de jeter sur les grands chemins et dans les aventures ou des tempéraments vicieux ou de pauvres têtes sans cervelle[2].

La charte même de la fondation de Cluny recommande et présage des rapports suivis et intimes entre le saint-siège et la future congrégation ; elle nous apprend que le monastère fut bâti sous le vocable des apôtres Saint-Pierre et Saint-Paul et elle contient ce passage significatif : « Tous les cinq ans (les moines de Cluny), paieront à Rome dix sous d'or pour l'entretien du luminaire de l'église des Apôtres. Qu'ils aient pour protecteurs les

[1] Nullam monachorum ecclesiam dehonestari propter quod tale quid committitur ab aliquo fratre, sed hoc esse quod plane faciat ad ignominiam nostram si quid nequiter committitur, et absque digna emendatione dimittitur. MIGNE, l. c., p. 755.

[2] Le III chapitre du III livre d'Udalrich, intitulé : *de graviori Culpa, et gatus eneribus culparum*, l. c., p. 734, fournit, presque tous les détails sur le régime pénitentiaire de Cluny.

apôtres eux-mêmes et pour défenseur le pontife romain[1]. »

Le souhait du duc Guillaume se réalisa et le pontife romain fut en effet le défenseur de l'abbaye ; Cluny qui, de par la charte de sa fondation et de par les privilèges des pontifes romains, était un monastère exempt, eut, plus d'une, fois à lutter pour maintenir son indépendance vis-à-vis de la juridiction de l'évêque diocésain; presque toujours dans ces conflits, ce fut du saint siége que lui vint un ferme appui, le pape obligea l'évêque à respecter les immunités de l'abbaye[2].

En retour, les abbés de Cluny rendirent plus d'une fois aux successeurs de saint Pierre des services signalés ; l'abbé Odon, dont la sainteté était révérée de la chrétienté entière, vint à deux reprises à Rome, sur la demande des papes Léon VII (janvier 936-juillet 939) et Étienne VIII (juillet 939-octobre-942) pour essayer de reconcilier Albéric patrice et consul de Rome avec son beau-père Hugo roi d'Italie. Il y réussit en partie et procura par là quelque repos à Rome et à l'Italie ensanglantées par les rivalités de ces tristes personnages. Aussi le Bullaire de cette époque renferme-t-il plusieurs documents par lesquels les papes expriment leur reconnaissance à la jeune congrégation et à son abbé[3].

[1] Cf. supra p. XIV.

[2] Sans compter les nombreuses chartes données par les souverains pontifes en faveur de Cluny, voyez, par exemple, dans les lettres de Pierre Damiani (MIGNE : *Patr. lat.* T. 144, p. 371 sqq.), le récit du voyage qu'il fit dans les Gaules pour défendre, en qualité de légat du saint siège, les droits et privilèges de l'abbaye de Cluny contre les attaques de l'évêque diocésain.

[3] Voyez dans les *Regesta Roman. Pontif.* de JAFFE les pontificats de Léon VII et d'Étienne VIII ; les biographes de saint Odon que nous avons déjà cités parlent de ces voyages de l'abbé de Cluny en Italie ; MIGNE : *Patr. lat.* T. 133, p. 64 et p. 98.

Ce fut en revenant d'Italie, c'est-à-dire bien probablement au retour d'une visite *ad limina*, que saint Mayeul fut fait prisonnier par les Sarrasins dans un défilé des Alpes et obligé de se racheter à l'aide d'une forte rançon que paya le monastère de Cluny[1].

Après de nombreux voyages en Italie et à Rome, où il descendait ordinairement au monastère de Sainte-Marie sur le Mont-Aventin, après avoir été le conseiller et le serviteur dévoué de plusieurs papes, l'abbé Odilo, courbé par l'âge et croyant sa fin prochaine, revint une fois encore dans la Ville éternelle pour avoir la consolation de mourir et de reposer près du tombeau des saints apôtres. L'attente du vénérable vieillard fut déçue, car, après avoir passé quatre mois à Rome dans l'intimité du pape Clément II et de Laurent, le savant archevêque d'Amalfi, il recouvra un peu de force et regagna la Bourgogne[2].

Quelques années plus tard, au mois de mars 1058, le successeur d'Odilo dans le gouvernement de Cluny, l'abbé Hugo se trouvait à Florence, au chevet du lit de mort du pape Étienne IX et adoucissait par ses exhortations les derniers moments du pontife[3].

Il y a quelque chose de touchant dans ce dévouement de Cluny au saint siège, durant le Xe et la première moitié du XIe siècle; la papauté traversait alors des jours bien sombres, les plus sombres peut-être de sa longue carrière. Devenue le jouet des factions brutales qui se disputaient

[1] RAOUL GLABER : *Histor.* L. I, c. 4, dans MIGNE : T. 142, p. 618 ou dans les *Monumenta Germaniae hist.* SS. VII, 54.

[2] Voyez la *Vie de S. Odilo par le moine* JOTSALD L. I, c. 14 dans MIGNE : *Patrol. lat.* T. 142 p. 909.

[3] *S. Hugonis abbatis Cluniacens. Vita* dans MIGNE, T. 159, p. 911.

Rome, et avec Rome, le Latium et l'Italie, aucun outrage ne lui fut épargné, pas même celui d'être à la merci de courtisanes éhontées. Aimer la papauté en un pareil moment, croire à son réveil, on pourrait presque dire, à sa résurrection que rien alors ne faisait prévoir, c'était, pour me servir d'un comparaison chère à Grégoire VII, imiter les saintes femmes de l'Évangile venant veiller et prier devant la pierre du tombeau de Jésus-Christ[1].

II

Hildebrand a été élevé dans ce monastère de Sainte-Marie-Aventine où descendait Odilo, l'abbé de Cluny, lorsqu'il venait à Rome. L'abbé de Sainte-Marie-Aventine était frère de la mère de Hildebrand, il fit venir son neveu à Rome et se chargea de son éducation; Hildebrand devait être encore bien enfant losqu'il entra dans ce monastère car il avait à peine dépassé l'adolescence qu'il était déjà moine. Aussi peut-on présumer qu'il a été offert par ses parents pour servir Dieu et l'Église dans l'ordre de Saint-Benoît, et les rapports existant entre Cluny et le Mont-Aventin permettent également de supposer qu'il a été élevé d'après les austères principes de Cluny pour l'éducation des oblats.

Plus tard, en 1048, après avoir été chapelain du pape Grégoire VI, Hildebrand vint à Cluny même compléter son éducation monastique, mais il ne put alors y faire qu'un séjour assez court.

Peut-être y avait-il déjà séjourné à une époque antérieure car, avant d'avoir une situation près de Grégoire VI, il fut assez longtemps absent de Rome et de l'Italie. Une tradition,

[1] S. Joann. xx, 11.

insérée dans la légende du Bréviaire romain, rapporte que Hildebrand a été prieur de Cluny ; cette tradition est erronnée, mais elle vient bien probablement de ce que Hildebrand a été assez longtemps à Cluny, elle ne peut guère provenir des trois ou quatre mois qu'il y a passés en 1048[1].

C'est donc à Sainte-Marie-Aventine et à Cluny que Hildebrand a été initié aux traditions de l'école de Cluny dont il est ensuite devenu le plus illustre représentant. Lorsqu'il paraît, pour la première fois, dans les conseils de la papauté, en 1045, en qualité de chapelain du nouveau pape Grégoire VI, son éducation à ce point de vue est déjà si complète, il connaît déjà si bien ces traditions réformatrices qu'il fait immédiatement preuve, pour les appliquer et les faire prévaloir, d'une décision et d'une fermeté qui ne se sont jamais démenties.

C'est en effet l'un des traits les plus saillants de la physionomie de Hildebrand de rester du commencement de sa carrière publique jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant quarante ans, de 1045 à 1085, absolument semblable à lui-même ; il est tout d'une pièce. Dès le début, il sait ce qu'il veut, où il veut aller et par quels chemins ; son progamme se développe à proportion que s'élargit le cercle de son action, mais il se développe par des déductions logiques, par des conséquences qui sont le résultat de principes posés antérieurement.

Et cependant si jamais programme de réforme a été entravé par des incidents de toute sorte, combattu par des adversaires irréconciliables, soumis aux épreuves les plus

[1] Les preuves à l'appui de ces diverses assertions sur la jeunesse de Hildebrand sont fournies dans les notes du premier chapitre de cette histoire et dans l'Appendice placé à la fin du premier volume.

redoutables et les plus décisives, c'est bien le programme de Hildebrand; mais dans la bonne comme dans la mauvaise fortune, au milieu des succès les plus enivrants et des revers qui semblaient irréparables, Hildebrand ne l'a jamais perdu de vue ; là est le secret de son génie ; la formule de ce génie est une volonté que rien ne déconcerte et qui tend toujours au même but.

L'un des principaux articles du programme de Hildebrand est le rétablissement de l'intégrité des mœurs dans le clergé régulier et dans le clergé séculier. Il suffit de lire quelques pages des chroniqueurs du XIe siècle, surtout des œuvres de Pierre Damiani et de la correspondance de Grégoire VII pour voir combien cette réforme était urgente et indispensable ; nous n'en donnerons que trop de preuves dans le cours de cet ouvrage.

Pour le clergé régulier dont il faisait lui-même partie, Hildebrand a travaillé personnellement et pendant de longues années, à la réforme du monastère de Saint-Paul-hors-les-murs, bien déchu de son antique splendeur. Partout, dans la chrétienté, il a favorisé avec d'autant plus d'énergie la restauration et la diffusion de l'ordre de Saint-Benoît qu'il trouvait dans cet ordre presque toujours ses meilleurs collaborateurs, ses lieutenants les plus intelligents et les plus dévoués. Dans certains cas, il s'est montré absolument impitoyable pour ceux qui ayant embrassé la vie monastique, oubliaient ensuite les devoirs les plus élémentaires de leur vocation; il a agi alors comme un chef d'armée qui, connaissant le prix de la discipline, n'hésite pas devant d'inexorables répressions lorsque des répressions sont nécessaires.

A ce point de vue, le récit suivant extrait de la grande

chronique du Mont-Cassin, par Leo de'Marsi est des plus instructifs; nier l'authenticité de ce récit n'est pas possible car Léo de'Marsi, moine au Mont-Cassin, plus tard cardinal-évêque d'Ostie, parle d'un fait qui s'est passé de son temps, qui intéresse directement son monastère, qu'il a pu connaître en détail et par diverses personnes.

« A cette époque, écrit Leo de'Marsi, différents bruits fâcheux ayant couru au sujet des supérieurs du couvent de Tremiti[1] qui nous appartient depuis fort longtemps, ainsi que le prouvent plusieurs documents émanant des pontifes romains, l'abbé Didier fut chargé par l'autorité apostolique de faire une enquête sur la valeur de ces rumeurs et de prendre les mesures que réclamerait la situation. Il obligea tout d'abord Adam, abbé de Tremiti à abandonner sa charge et le monastère, car il fut reconnu coupable de plusieurs crimes ; et puis il se rendit lui-même dans l'île en compagnie des comtes Robert de Lauritello et Petrone de Lesina, des évêques de Troja, de Draconaria, de Civitate et de l'abbé de Torre-Maggiore. A Tremiti il ordonna et installa solennellement comme abbé, Trasmond, fils d'Oderisius, comte des Marses; c'était un jeune homme d'un excellent naturel, grandement estimé pour sa prudence et ses connaissances littéraires, élevé depuis son enfance au Mont-Cassin et de mœurs intègres; mais, au lieu d'écouter ceux que l'abbé Didier lui avait recommandés, il eut le tort de prêter l'oreille aux suggestions de quelques mauvais frères du monastère de Tremiti. En effet, quelques jours après le départ des nôtres, il fit crever les yeux à trois des

[1] Les îles de Tremiti sont situées dans les eaux italiennes de l'Adriatique et administrativement font partie de la province de Foggia.

principaux moines et arracher la langue à un quatrième ; d'autres moines lui avaient affirmé que ces malheureux méditaient un soulèvement dans l'île.

« Lorsque Didier apprit ce qui venait de se passer à Tremiti, il en fut atterré et rempli d'indignation ; la pitié pour les souffrances de ceux qui avaient été ainsi torturés, la perspective du déshonneur qui allait rejaillir sur le monastère par le fait de la cruauté de l'abbé, tout cela lui fendait le cœur. Comme la dédicace de l'église (du Mont-Cassin) tombait cette même année, Trasmond reçut l'ordre de venir y assister afin qu'on pût le juger et lui infliger le châtiment qu'il méritait. S'étant rendu à cette invitation, l'abbé de Tremiti fut terriblement réprimandé et puni en présence de tous les frères du monastère ; on lui réservait en outre d'autres pénitences plus sévères et il lui fut interdit de jamais remettre le pied dans son ancienne abbaye. L'archidiacre Hildebrand approuvait au contraire d'une manière absolue la conduite de Trasmond, il disait qu'en agissant ainsi, Trasmond n'avait pas fait preuve de cruauté, qu'il s'était borné à punir des malfaiteurs comme ils le méritaient; aussi, avant qu'un an se fût écoulé, Hildebrand parvint, malgré les résistances de Didier, à lui enlever Trasmond dont il fit aussitôt un abbé de Saint-Clément de Insula dans le comté de Penna, et, quelque temps après, il l'éleva à la dignité d'évêque de Balvano[1]. »

Cette anecdote caractérise bien le terrible archidiacre, alors à la veille de devenir pape ; elle explique ce surnom si étrange de *saint Satan* que Pierre Damiani, dérouté et

[1] *Chronica Montis-Cassini auctore* LEONE L. III 25. MG. SS. T. VII, p. 715 sq.

stupéfait par les procédés de Hildebrand, lui donnait à la même époque[1].

Si, dans plusieurs monastères, la conduite du clergé régulier était répréhensible et d'un mauvais exemple pour les fidèles, il faut avouer cependant que dans le clergé séculier, les scandales étaient plus nombreux encore, le mal bien plus profond et plus invétéré ; dans certains diocèses, notamment dans ceux de l'Italie septentrionale, à peine si quelques clercs observaient le célibat et les évêques étaient ou complices de cette situation ou impuissants à l'améliorer. Aussi Grégoire VII et ses prédécesseurs immédiats n'ont cessé, dans leurs synodes, dans leurs lettres, dans les différents actes de leur pontificat, de condamner les nicolaïtes, c'est-à-dire les clercs incontinents, et de les combattre par tous les moyens en leur pouvoir.

Ce zèle infatigable dont Hildebrand a fait preuve pour rendre moins indignes du sacerdoce les mœurs du clergé séculier et régulier, a fait dire à quelques historiens que, sans lui, l'Église aurait fini par permettre au prêtre de se marier légitimement tout en le laissant continuer à exercer le saint ministère.

Ces historiens oublient qu'au XIe siècle, la question du célibat ecclésiastique était, depuis bien longtemps déjà, définitivement tranchée dans l'Église latine ; il ne s'agissait pas, au temps de Grégoire VII, de savoir si le prêtre catholique a oui ou non le droit de se marier, les délinquants eux-mêmes par leur attitude, par leurs faux-fuyants té-

[1] Voyez une lettre de P. Damiani à Alexandre II dans MIGNE *Patr. lat.* T. 144, p. 236 ; on y lit : « Sanctum Satanam meum humiliter obsecro » et le contexte prouve clairement qu'il s'agit de Hildebrand alors archidiacre de l'Église romaine.

moignent que ce point de la discipline de l'Église est hors de discussion et fixé par la tradition ; des arguments théologiques ou autres ne sont nulle part opposés aux décrets et aux anathêmes du saint siège contre les nicolaïtes ; en un mot, les trangresseurs de la loi n'ignorent pas l'existence de la loi.

Un incident, intéressant à rappeler, montre quel était le sentiment de l'Église latine dans la seconde moitié du XIe siècle, à l'endroit du mariage des prêtres.

En 1054, Humbert, cardinal de l'Église romaine, fut envoyé par Léon IX à Constantinople, en qualité de légat du saint siège, pour régler diverses difficultés pendantes entre l'Église d'Orient et celle d'Occident. Sur ces entrefaites, un moine du monastère de Studium à Constantinople et nommé Nicetas Pectoratus, attaqua très vivement dans un mémoire dont nous avons encore une traduction latine, la pratique du célibat ecclésiastique dans l'Église romaine ; Humbert répondit au moine byzantin avec une âpreté et une amertune extraordinaires, il condamne le mariage des prêtres même dans l'Église grecque et définit comme il suit, les régles du célibat ecclésiastique dans l'Église latine.

« Voici ce que fait l'Église romaine à l'égard des divers ordres de la cléricature : elle permet aux clercs, *ostiarii*, lecteurs, exorcistes et acolytes, qui n'ont pas émis les vœux de la vie monastique, qui n'en portent pas le costume et qui ne veulent pas observer la continence, d'épouser une femme vierge, et elle leur accorde la bénédiction sacerdotale, mais elle ne veut pas que ces clercs épousent une veuve ou une femme répudiée. S'ils le font, ils ne pourront en aucune façon, être ensuite promus au sous-diaco-

nat ; le laïque qui n'aura pas épousé une vierge, ou celui qui aura été marié deux fois, ne peuvent être admis dans la cléricature. Si l'un des clercs mariés, énumérés plus haut, veut être promu au sous-diaconat, il ne pourra être ordonné sans le consentement de sa femme, de telle sorte que, de leur plein gré, le mariage charnel devienne un mariage spirituel. La femme qui a ainsi permis que son mari devînt sous-diacre, ne peut ensuite avoir de nouveau avec lui des relations conjugales ; elle ne peut se marier avec une autre personne pas plus du vivant qu'après la mort de son mari ; si elle le fait, elle sera anathématisée. Quant au sous-diacre, au diacre, au prêtre, à l'évêque, ils doivent, conformément au décret du concile orthodoxe de Néocesarée, être déposés, s'ils reprennent leur ancienne épouse ou s'ils en choisissent une autre[1]. »

Supposer que, sans l'énergique réaction de Hildebrand, l'Église catholique aurait abrogé ou laissé tomber en désuétude cette législation sur le célibat, annulant par là même quantité de décrets des conciles et des synodes, déchirant un très grand nombre de pages du Bullaire des papes, c'est connaître bien peu l'Église catholique et son histoire. Comme il a déjà été dit, la réaction contre le désordre des mœurs dans le clergé catholique a commencé avant Hildebrand, il en a été le héros mais non le promoteur; c'est de l'intensité même du mal que la réaction est venue, c'est pour cela que Hildebrand a trouvé de si vaillants compagnons d'armes. Si Dieu n'avait pas donné à l'Église ce grand serviteur, la lutte aurait eu lieu dans d'autres

[1] HUMBERTI EPIS. SILVAE CANDIDAE *responsio adversus Nicetae libellum* dans WILL : *Acta et Scripta de controversiis ecclesiae Graecae et latinae saeculo undecimo*. Leipzig. 1861, p. 136 sqq.

conditions, avec d'autres péripéties, mais elle aurait eu lieu quand même et aurait retrempé le clergé et relevé son niveau moral.

Hildebrand ne s'est pas borné à être un redoutable justicier faisant rentrer dans le devoir les clercs incontinents, il s'est aussi préoccupé de préparer à l'Église un avenir meilleur, un clergé digne de respect et de vénération ; c'est pour cela qu'il a recommandé, on pourrait même dire prescrit, aux clercs la pratique de la vie commune.

Les deux décrets suivants du synode romain de 1059, dont Hildebrand a été l'inspirateur, définissent ce qu'il entend par la vie commune :

« Nous prescrivons en outre, dit le synode, que les clercs des ordres énumérés plus haut (sous-diacres, diacres, prêtres) qui, obéissant à notre prédécesseur (Léon IX), gardent la chasteté, aient, comme il convient à des clercs vraiment pieux, un réfectoire et un dortoir communs, situés près des églises pour lesquelles ils ont été ordonnés ; de même qu'ils mettent en commun tout ce qui leur revient de ces églises.

« Nous leur demandons de tendre de toutes leurs forces à la vie des apôtres, c'est-à-dire à la vie en commun, afin qu'après être arrivés à la perfection, ils méritent d'être admis dans la patrie céleste avec ceux qui sont récompensés au centuple[1]. »

Préoccupé avec raison de l'influence parfois désastreuse que le contact trop immédiat avec le monde peut avoir sur le clerc, Hildebrand cherchait à former dans le clergé séculier des communautés dont les membres renonçant à

[1] Mansi *Collec. Concil.* T. XIX, p. 897. — Hardouin *Concil.* T. VI, *pars* I, p. 1061.

toute propriété particulière, mangeaient à la même table, dormaient dans le même dortoir et chantaient en commun les louanges de Dieu, c'est-à-dire l'office prescrit par la liturgie. Cette vie en commun dans des maisons, où la femme n'avait pas d'accès, mettait à l'abri de bien des dangers, rendait à peu près impossibles les liaisons coupables.

Comme le prêtre, vivant ainsi en communauté, suivait les prescriptions d'une règle, on lui donna le nom de chanoine du mot grec Κανον qui signifie règle; ce titre de chanoine n'a donc pas, au XIe siècle, le sens qu'il a aujourd'hui en France, car aujourd'hui le chanoine ne renonce pas à sa fortune privée et ne vit pas en communauté avec ses confrères ; c'est surtout un titre honorifique et le seul vestige du passé est l'obligation qui incombe encore au chanoine titulaire de réciter avec ses confrères une partie de l'office liturgique.

Déjà, avant Hildebrand, la vie commune avait été en honneur dans quelques diocèses ; il n'y avait eu cependant qu'une assez restreinte minorité de clercs à l'embrasser; malgré les prescriptions du synode de 1059 et malgré les efforts de Hildebrand, cette minorité n'est pas devenue par la suite la majorité, et il faut le regretter à bien des points de vue.

En France, nos souvenirs classiques nous portent à sourire quand il s'agit de chanoines ; il faut cependant remarquer que le chanoine tel que les poètes français du XVIIe et du XVIIIe siècles l'ont connu, ne ressemble guère à celui qu'entrevoyait Hildebrand dans ses méditations de réformateur ; son rêve du reste s'est plus d'une fois réalisé car c'est une humble communauté de chanoines, celle de

Kempten qui a donné au monde le plus beau livre inspiré par le Christianisme, *l'Imitation de Jésus-Christ*[1].

III.

La guerre faite par Grégoire VII aux clercs dont les mœurs laissaient à désirer, lui a suscité de nombreux et irréconciliables ennemis qui, après avoir cherché à lui nuire par tous les moyens en leur pouvoir, ont ensuite essayé de ternir sa mémoire et de le déshonorer devant l'histoire; néanmoins, les redoutables commotions qui ont ébranlé la chrétienté entière durant son pontificat ne sont pas venues de ce côté, elles sont venues de ce qu'il a voulu faire disparaître la simonie. Le traité du cardinal Humbert contre les simoniaques[2], presque tous les écrits du cardinal Pierre Damiani, et des chroniqueurs de l'époque, les décrets des synodes de la seconde moitié du XIe siècle montrent combien la simonie, surtout la vente des dignités ecclésiastiques, était répandue en Italie, dans les Gaules, en Germanie, en Angleterre; le saint siège lui-même au Xe et dans la première moitié du XIe siècle, n'avait pas été préservé de cette peste à peu près universelle dans l'Église. Aussi combattre ce fléau, travailler à le faire disparaître était une entreprise d'autant plus ardue que le problème à résoudre était complexe. Il suffit pour le comprendre,

[1] Nous ne surprendrons aucun de nos lecteurs en disant que les travaux de savants belges et hollandais, notamment ceux de Monseigneur Malou, ont prouvé définitivement que l'*Imitation de Notre Seigneur* provient, sinon de Thomas à Kempis lui-même, du moins de la communauté des chanoines réguliers de Kempten dont il faisait partie.

[2] Voyez dans MIGNE : *Patr. lat.* T. 143, p. 1097-1212, cet important traité du cardinal Humbert : *Adversus Simoniacos*.

de voir dans quelles conditions se pratiquait le plus ordinairement la simonie.

La piété et la générosité des princes et des fidèles avaient, peu à peu, assuré d'importants revenus à un grand nombre de sièges épiscopaux de la chrétienté ainsi qu'à beaucoup d'abbayes, d'archidiaconés, etc. L'évêque, parfois même l'abbé, n'était pas seulement le chef spirituel de son diocèse ou de son monastère, c'était aussi, dans bien des pays, un grand seigneur féodal, ayant ses vassaux, disposant de forces militaires considérables, pouvant en un mot influer sur la marche des affaires publiques. Comme il était facile de le prévoir, cette importante situation du clergé, non pas seulement dans l'Église mais dans l'État, fit désirer aux divers souverains de l'Europe de mettre la main sur les riches prébendes ecclésiastiques pour en disposer à leur gré; il leur importait en effet dans l'intérêt du pays, dans l'intérêt de leurs dynasties et de leurs personnes, d'avoir sur les sièges épiscopaux et à la tête des abbayes des amis pouvant leur rendre des services au lieu d'adversaires pouvant leur susciter les plus graves difficultés. Mais, légitime dans une certaine mesure, cette intervention des princes temporels dans la nomination des évêques, des abbés, ne tarda pas à dépasser la limite et à créer un état de choses dangereux pour l'indépendance et la dignité de l'Église.

Quel avait été, dans les premiers temps, le mode d'élection des évêques et des abbés, surtout dans l'Église latine? L'évêque était élu par le suffrage du clergé et du peuple du diocèse; il était ensuite sacré par le métropolitain qui s'assurait auparavant si l'élection avait été régulière et si l'élu n'était pas indigne de l'épiscopat. Quant au métropo-

litain lui-même, il était sacré par le plus ancien évêque de la province, lequel s'assurait à son tour de la régularité de l'élection par le clergé et par le peuple et de la valeur morale et intellectuelle du nouvel élu. Montrer ici comment ces élections épiscopales, faites sans l'intervention ou l'approbation du pontife romain, se conciliaient cependant avec la suprématie et le magistère du saint siège, nous entraînerait trop loin.

Enfin l'abbé était primitivement élu à vie par les religieux de l'abbaye ou de l'ordre et l'évêque, ayant à le bénir et à l'installer, s'assurait s'il était digne de cette charge et s'il l'avait obtenue d'une manière régulière.

L'intervention des princes temporels eut pour résultat de modifier profondément, souvent même de supprimer ces antiques traditions. Cette intervention se traduisit parfois par une intolérable pression sur le corps électoral pour écarter tel candidat et faire élire tel autre ; plus souvent, elle fut brutalement illégale et, sans consulter les électeurs, les souverains disposèrent des évêchés et des abbayes, les donnant pour récompenser des services de toute sorte, dans certains cas, même fort peu avouables.

Comme pour montrer que l'élection par le clergé et par le peuple n'était plus qu'une vaine formalité et que le pouvoir spirituel dépendait du pouvoir civil, les souverains en arrivèrent à ne permettre aux évêques et aux abbés d'entrer en charge et d'exercer leurs fonctions de pasteurs des âmes, qu'après leur avoir donné l'investiture par l'anneau et par la crosse. Dans le symbolisme de l'Église, la crosse est la houlette dont se sert le pasteur pour conduire son troupeau, l'anneau est le signe de l'union que l'évêque

contracte avec l'église confiée à ses soins ; une pareille investiture était donc un non sens et une énormité puisque le souverain temporel ne peut conférer aucun pouvoir spirituel.

Que l'évêque eût reçu de son souverain l'investiture pour les pouvoirs civils se rattachant à sa dignité, qu'il n'eût exercé ces pouvoirs civils qu'après une telle investiture, on le comprendrait sans peine ; mais la crosse et l'anneau ne pouvaient avoir cette signification encore moins l'interdiction d'exercer le ministère spirituel avant l'investiture laïque.

Cet abus de pouvoir de la part des souverains ou des principaux vassaux de la couronne, donna naissance à un commerce simoniaque des plus dangereux et des plus répréhensibles ; pouvant disposer des dignités de l'Église et étant eux-mêmes souvent à court d'argent, les princes ne résistèrent pas longtemps à la tentation de retirer quelques bénéfices de la collation des évêchés et des abbayes, et, suivant les circonstances, à la suite de stipulations tenues plus ou moins secrètes, ils reçurent de l'argent de la part de clercs ambitieux et sans conscience, qui entraient dans la bergerie non comme des pasteurs mais comme des mercenaires. Les moines ou les prêtres qui avaient le respect des choses saintes, se refusant à déshonorer leur ministère et leur caractère par de tels marchés, il en résultait que les abbayes et les diocèses avaient trop souvent à leur tête des évêques ou des abbés sans vocation et sans aucun souci des intérêts spirituels dont ils avaient la garde. Ces simoniaques, — c'est le cardinal Humbert qui le raconte et qui donne sur ce point de curieux détails historiques, — ayant dû s'imposer de lourds sacrifices, souvent même

contracter des dettes pour acheter leurs charges, ne songeaient, lorsqu'ils les avaient obtenues, qu'à rentrer dans leurs déboursés; de là, la vente des biens ecclésiastiques, de là la ruine des bénéfices, de là des redevances simoniaques pour les consécrations des églises et la collation des saints ordres, de là d'injustes et intolérables exactions dont les vassaux de l'Église étaient les victimes ?

Jusque vers 1045, la simonie suivit, pendant plus de deux siècles, une marche ascendante, multipliant ses ravages dans toute la chrétienté, en Germanie comme dans les Gaules, en Angleterre comme en Italie, empoisonnant partout les sources mêmes du sacerdoce et de la hiérarchie catholique.

Si, pendant de longues années, la papauté n'a protesté que faiblement et à des intervalles éloignés contre de tels abus, si elle n'a pas réagi tout d'abord comme elle l'a fait depuis, c'est que pendant longtemps elle a eu à subir de douloureuses et intimes épreuves, qui, momentanément, paralysaient son action dans l'Église et rendaient sa parole impuissante. Comment les papes imposés à Rome et à l'Église par les dynastes du Latium auraient-ils eu l'autorité nécessaire pour rappeler l'épiscopat au respect des choses saintes et interdire l'entrée du sanctuaire aux candidats simoniaques ou de mœurs peu recommandables.

Il est vrai qu'au Xe siècle, et dans la première moitié du XIe siècle, les ténèbres, pour employer une expression biblique, ne couvraient pas toute la face de l'Église; il y a eu, même à cette époque, des papes dignes de leur haute mission, des évêques restés en vénération dans la mémoire des peuples, Cluny en Bourgogne, le Mont-Cassin en Italie sont vraiment des phares lumineux,

mais ces phares font paraître comme plus opaques les ténèbres qu'ils ne peuvent dissiper.

Lorsque, vers 1045, un mouvement de réaction contre la simonie commença à se dessiner dans l'Église, l'entreprise était donc des plus ardues et des plus compliquées ; une telle campagne allait blesser au vif, — on pouvait le prévoir, — non pas seulement quantité de dignitaires ecclésiastiques parvenus aux honneurs par des moyens simoniaques, mais à peu près tous les princes de la chrétienté qui trouvaient dans la simonie une source précieuse de profits et de revenus. Et cependant il faut le reconnaître, c'est un prince, c'est le roi de Germanie, le futur empereur Henri III, qui, le premier, à cette même époque, a fait entendre contre la simonie une solennelle protestation. Le chroniqueur Raoul Glaber met dans la bouche de de ce prince les paroles suivantes qu'il aurait adressées à une réunion des évêques et des prélats de la Germanie :

« C'est en pleurant que je vous parle, ô vous qui tenez la place de Jésus-Christ dans cette Église, qui est devenue son épouse, et qu'il a rachetée de son sang. C'est gratuitement que du sein du Père il est, par l'entremise d'une vierge, venu à nous pour nous racheter ; aussi lorsqu'il a envoyé ses apôtres dans le monde entier, il leur a dit : Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-le aussi gratuitement. Vous, au contraire, vous vous laissez dominer par l'avarice et la cupidité ; au lieu de veiller à l'exécution de cette loi, vous la transgressez et vous attirez ainsi sur vous les malédictions de Dieu. Mon père, sur le salut duquel je suis très inquiet, a aussi fait preuve dans sa vie d'une avarice tout à fait condamnable. Il faut donc que

ceux d'entre vous qui se reconnaîtront coupables en cet endroit, soient éloignés du saint ministère, ainsi que l'ont décrété les canons. Cette mesure est d'autant plus nécessaire que de grandes calamités, la famine, la peste, la guerre sont venues fondre sur les hommes à cause de ce péché. En effet, tous les ordres ecclésiastiques, depuis le souverain pontife jusqu'au simple *ostiarius*, sont devenus l'objet d'un déplorable négoce ; partout, suivant la parole du Seigneur, le vol spirituel se fait au grand jour.

« Allez, usez bien d'un pouvoir que vous avez reçu d'une maniére illicite, souvenez-vous de prier avec plus de ferveur pour l'âme de mon père qui a été votre complice dans la faute que vous avez commise ; demandez à Dieu de vouloir bien lui pardonner.

« Quant à moi, de même que, par le seul effet de sa miséricorde, le Seigneur m'a gratuitement donné ma couronne, de même je donnerai gratuitement tout ce qui a trait au culte du Seigneur. Je veux que vous agissiez de même [1].

Ce sont là de belles et chrétiennes déclarations qui plaident en faveur de l'empereur Henri III si diversement jugé par les chroniqueurs et les historiens ; elles honorent grandement sa mémoire. Les inquiétudes, les remords qui assiégeaient le souverain en plein exercice de sa puissance illimitée, provenaient sans doute des rapports qu'il entretenait depuis de longues années avec Cluny ; ces rapports furent empreints d'une telle cordialité qu'Henri III choisit l'abbé de Cluny pour être le parrain de son fils, le futur Henri IV.

[1] R. Glabri *Historiarum libri quinque*, L. V, c. 5 dans Migne : *Patr. lat.* T. 142, p. 697.

Henri III ne se borna pas à condamner la simonie, à faire son *meâ culpâ* et à reprocher aux prélats simoniaques leur intrusion; plus tard, lorsqu'à la suite d'un voyage à Rome, où il vint se faire couronner empereur, il fut devenu l'arbitre de la papauté, il ne désigna pour le pontificat suprême que des évêques d'une vie et de mœurs irréprochables, n'ayant jamais été mêlés à des marchés simoniaques.

Clément II, le premier de ces papes, était à peine assis sur le saint siège, que, dans son premier synode romain, en janvier 1047, il portait une sentence d'anathème contre ceux qui « vendraient les consécrations des églises, les ordres de la cléricature, la dignité d'archiprêtre, les bénéfices, la collation des églises, les abbayes, les prélatures[1]. »

C'est par cet anathème de Clément II que débute la première phase de la lutte du saint siège contre la simonie; elle se continue pendant dix ans et comprend les pontificats de Clément II, de Damase II, de saint Léon IX, de Victor II; les incidents de cette première phase, pouvant intéresser l'histoire de la papauté et de la simonie, ayant été rapportés en détail dans le cours de ce travail, il suffit d'en indiquer ici le caractère distinctif.

Durant cette période, sans remonter à la source même de la simonie, c'est-à-dire à la question des investitures, les papes multiplient les condamnations, les enquêtes, les décrets synodaux contre les clercs qui se sont rendus ou qui se rendent coupables de simonie. A ce point de vue, il faut signaler comme étant du plus haut intérêt, les

[1] Mansi : *Collec. Concil.* T. XIX, p. 627

voyages incessants de Léon IX dans les divers pays de la chrétienté ainsi que les nombreuses missions confiées aux légats du saint siège qui, nouveaux *missi dominici*, étudiaient sur place la situation religieuse de telle ou telle contrée, punissaient les délinquants ou réformaient les abus qu'ils avaient remarqués et rendaient ensuite compte au pape de la gestion de leur mandat.

Il est facile de comprendre que, dans cette première partie de la lutte, l'Église romaine n'ait pas agité la question des investitures; alors, en effet, elle faisait campagne contre la simonie en ayant pour alliée la puissance civile, représentée par l'empereur Henri III et cette alliance se continua jusqu'à la mort du souverain, survenue le 5 octobre 1056, et jusqu'à celle de son ami, le pape Victor II, qui eut lieu le 28 juin 1057. Il était au moins malaisé de sommer l'empereur de renoncer à investir les évêques et les abbés par la crosse et par l'anneau, au moment où l'Église utilisait, contre les simoniaques, le précieux concours de sa puissance et de son autorité. Cette union du sacerdoce et de l'empire était d'autant plus providentielle que les simoniaques formaient comme une innombrable légion; la difficulté où se trouva l'Église pour fixer les règles de la procédure à suivre à leur égard, établit surabondamment ce dernier fait.

Quelques réformateurs conseillaient au saint siège de déclarer déchus de leurs charges et dignités ecclésiastiques, non seulement ceux qui devaient leur avancement à des procédés simoniaques, mais encore tous ceux qui avaient été ordonnés par des évêques simoniaques; or, on s'aperçut bien vite, que l'application d'un tel décret entraînerait la déchéance de presque tout le clergé de la

chrétienté et la force même des choses, les nécessités de la situation obligèrent le saint siège à des mesures moins radicales et plus pratiques. La loi resta inexorable pour les simoniaques proprement dits, mais se borna à infliger, non pas la déchéance, mais une pénitence temporelle aux clercs ayant reçu l'ordination des mains d'un évêque simoniaque dont ils ne soupçonnaient pas l'indignité [1].

Hildebrand n'était pas à Rome lorsque Clément II inaugurait la lutte contre la simonie ; il y revint quelque temps après, au début de 1049, avec le nouveau pape Léon IX et s'y fixa définitivement. Son zèle pour la réforme de l'Église et l'ascendant de son intrépide génie attirèrent rapidement sur lui l'attention des Romains qui, à la mort de Léon IX, en 1054, voulurent l'acclamer pape. Le jeune moine, alors cardinal sous-diacre de l'Église romaine, refusa l'honneur suprême qu'on lui proposait et, pendant vingt ans, jusqu'en 1073, se borna à être le guide, la lumière et l'arbitre de la papauté sans occuper lui-même le siège de saint Pierre. C'est cette situation hors ligne de Hildebrand dans l'Église romaine, bien avant qu'il ne devint pape, qui oblige ses historiens à raconter en détail les pontificats qui ont précédé le sien dans la seconde moitié du XIe siècle : l'histoire de ces pontificats, c'est la sienne à bien des points de vue ; Hildebrand a été pour ces papes ce que chez nous le cardinal de Richelieu a été pour le roi Louis XIII. Aussi saint Pierre Damiani ne se contentait pas d'appeler « saint Satan » son redoutable confrère, car il était cardinal comme lui, il lui adressait les

[1] Voyez dans MIGNE : *Patr. lat.* T. 145 p. 99 sqq. le traité de P. DAMIANI intitulé *Liber gratissimus :* il traite ex-professo ce point de doctrine.

deux vers suivants qui, sous une forme ironiqne, définissent le rôle de Hildebrand à cette époque :

Papam rite colo sed te prostratus adoro,
Tu facis hunc Dominum, te facit ipse Deum[1].

La seconde phase de la lutte contre la simonie, bien autrement dramatique que la première, débute avec le pontificat d'Étienne IX, en 1057, et se continue, signalée par les péripéties les plus émouvantes, durant les pontificats d'Étienne IX, de Nicolas II, d'Alexandre II, de Grégoire VII et longtemps encore après la mort de Grégoire VII, survenue le 25 mai 1085.

Durant cette période, l'accord existant entre le saint siège et la couronne de Germanie disparut rapidement pour faire place à une défiance réciproque et bientôt à une hostilité déclarée, à une guerre sans merci. Henri III et Victor II emportés l'un et l'autre à quelques mois de distance et dans la force de l'âge, avaient à peine quitté la scène du monde que se manifestèrent les symptômes de graves divergences entre les deux puissances.

Après avoir, pendant dix ans, condamné et déposé les clercs simoniaques, après avoir anathématisé la simonie sous toutes ses formes, le saint siège, éclairé par les difficultés de l'entreprise, guidé en outre par la logique même des choses, remonta à la source du mal, c'est-à-dire à l'influence hors ligne, à la prépondérance absolue des laïques dans les nominations aux dignités ecclésiastiques. Les évêques et les abbés ne devant, comme il a déjà été

[1] S. P. Damiani *Carmina* dans Migne T. 145, p. 967. Voici deux autres vers de Damiani à Hildebrand ; *l. c.* p. 961

Qui rabiem tygridum domat ora cruenta leonum
Te nunc usque lupum mihi mitem vertat in agnum.

dit, exercer leur ministère spirituel qu'après avoir reçu du pouvoir laïque, l'investiture par l'anneau et par la crosse, le prince temporel pouvait à son gré fermer au nouvel élu la porte de la bergerie, laisser le troupeau sans pasteur, ou n'ouvrir cette porte qu'après avoir imposé, comme cela arrivait trop souvent, des conditions simoniaques.

Il devenait évident que punir le clerc qui se prêtait à un pareil marché n'était pas suffisant pour améliorer la situation, si la question de l'investiture restait en dehors du débat ; en un mot, si l'investiture ne disparaissait pas avec les exigences tyranniques.

On s'explique donc que Hildebrand et ceux qui voulaient la réforme de l'Église aient vu dans la restauration de la liberté électorale des anciens temps la solution des difficultés pendantes, et qu'ils aient dirigé leurs efforts pour rendre à l'élection des évêques par le clergé et par le peuple sa dignité et son efficacité.

Juste et inattaquable pour ce qui concerne la collation du pouvoir spirituel, cette solution oubliait cependant que, dans bien des cas, celui qui devenait évêque de tel siège ou abbé de telle abbaye devenait aussi, et par là même, un grand seigneur féodal, dépositaire d'une partie de la puissance civile, ayant dans l'État une situation politique, et que l'investiture, non pas de cet évêque mais de ce grand seigneur, était du ressort du prince temporel.

Par une évolution tout à fait logique, la question de la simonie donnait naissance à celle des investitures et chercher à résoudre cette dernière, c'était poser le problème des rapports de l'Église et de l'État. Ce problème, est-il besoin de le dire, a toujours été d'une difficulté excep-

tionnelle ; mais, dans le monde féodal, où la société religieuse et la société civile se pénétraient par tant de côtés, se mélangeaient d'une manière si intime, il semble plus malaisé encore de trouver la formule définissant les droits et les devoirs de ces deux sociétés vis-à-vis l'une de l'autre. Depuis de longues années, ce problème n'avait pas été agité, car l'Église, dépendant du pouvoir civil n'avait pas été admise à faire valoir ses droits, mais maintenant, réveillée et secondée par le génie de Hildebrand et par le zèle de l'école réformatrice, elle aspirait à reprendre possession d'elle-même, à recouvrer son indépendance et sa dignité.

Avant d'être pape comme après son avènement au souverain pontificat, Hildebrand s'est rendu compte que le problème des investitures était extrêmement délicat et complexe et qu'il ne pouvait être résolu que par l'accord de la puissance temporelle et de la puissance spirituelle ; aussi, pendant de longues années, a-t-il essayé par tous les moyens de nouer, surtout avec la couronne de Germanie, des négociations pouvant aboutir à ce que nous appellerions aujourd'hui un concordat. A plusieurs reprises, il a, mais en vain, demandé au roi de Germanie de lui envoyer des fondés de pouvoir afin d'arriver avec eux à un arrangement honorable pour les deux parties. Comme un dernier et suprême appel à la puissance temporelle, Grégoire VII alla même jusqu'à tenir secrètes, pendant des années, les premières dispositions disciplinaires qu'il avait prises dans les synodes romains sur les investitures des dignités ecclésiastiques par les laïques. Ces invitations, ces avances, ces ménagements, cette temporisation, tout fut inutile ; pas un homme d'État en Ger-

manie ne voulut comprendre l'importance de la question pour la paix religieuse, le jeune roi Henri IV moins que personne, et il continua, comme auparavant, à retirer des redevances simoniaques de ses investitures par l'anneau et par la crosse. Philippe Ier, roi de France, persistait à se rendre coupable des mêmes méfaits avec plus de cynisme encore s'il est possible.

Dans le synode romain du mois de mars 1080, Grégoire VII, bien convaincu qu'il fallait renoncer à tout espoir de s'entendre sur ce point avec les divers gouvernements de la chrétienté, notamment avec ceux de Germanie et de France, se décida enfin à passer outre et à publier l'ordonnance suivante:

« Dans les conciles déjà tenus par nous avec la miséricorde de Dieu, nous avons, en nous conformant aux statuts des Saints Pères, promulgué des ordonnances touchant l'ordination des dignités ecclésiastiques, de même aujourd'hui, en vertu de l'autorité apostolique, nous décrétons et nous confirmons que si, à l'avenir, quelqu'un reçoit des mains d'un laïque un évêché ou une abbaye, il ne doit en aucune façon être compté parmi les évêques ou les abbés et que nul ne doit le regarder ou le traiter comme tel. En outre, nous lui refusons la grâce de saint Pierre et l'entrée de l'Église jusqu'à ce qu'il ait, en faisant pénitence, renoncé à une situation qu'il doit uniquement à une ambition criminelle et à la désobéissance qui constitue le crime de l'idolâtrie. Il en sera de même pour les dignités ecclésiastiques d'un rang inférieur.

« De plus un empereur, un roi, un duc, un marquis, un comte, un dépositaire quelconque de la puissance séculière doit être bien convaincu qu'il est frappé de la

même peine s'il se permet de donner l'investiture d'un évêché, ou de toute autre dignité ecclésiastique. S'il ne fait pas pénitence, s'il n'accorde pas à l'Église la liberté à laquelle elle a droit, que, dès cette vie, la vengeance de Dieu l'atteigne dans son corps et dans tout ce qui le touche, pour que son âme soit sauvée lors de la venue du Seigneur[1]. »

Le décret, on le voit, ne vise que le côté religieux et ecclésiastique de l'investiture, mais, comme il a déjà été dit, en devenant évêque ou abbé, le clerc devenait aussi, dans bien des cas, un grand seigneur, un grand propriétaire foncier ; comment serait-il investi de ces dignités temporelles ?

Grégoire VII mourut au milieu de la tourmente causée par la question des investitures et sans que le problème fût tout à fait résolu ; depuis plusieurs années déjà, il dormait son dernier sommeil, lorsque les princes de la chrétienté consentirent enfin à discuter le problème et à renoncer à l'insoutenable prétention de donner l'investiture des dignités ecclésiastiques. Malheureusement, ce conflit entre l'Église et l'État avait alors déjà fait couler des flots de sang et ébranlé l'Europe chrétienne jusque dans ses fondements ; la responsabilité de ces troubles, et de ce sang versé ne saurait être imputé à Grégoire VII, son éternel honneur devant l'histoire est au contraire d'avoir jusqu'à la mort combattu pour la dignité, pour la liberté et pour l'indépendance de l'Église.

IV.

Bien des historiens ont rendu hommage aux efforts de

[1] GREGORII *Registrum* L. VII *ep.* 14.

Hildebrand pour délivrer l'Église de la lèpre de la simonie; ils ont reconnu que le pontife était là dans son rôle, qu'il s'inspirait, en agissant ainsi, des traditions les plus respectables du christianisme, qu'il avait imité son Maître renversant les tables des changeurs et les chassant du lieu saint.

De même, Hildebrand faisant observer la loi du célibat ecclésiastique, se montrant impitoyable pour les clercs qui voulaient jouir des privilèges et des bénéfices de l'Église, sans rien perdre des plaisirs du siècle, a trouvé de nombreux approbateurs, même parmi les écrivains protestants.

Enfin, l'étude attentive des documents concernant la question des investitures au XIe siècle, a démontré qu'il y avait en effet, sous ces symboles de la crosse et de l'anneau, un important problème, celui des rapports de l'Église et de l'État et la dépendance à peu près absolue où se trouvait l'église, vis-à-vis de l'état lorsque Hildebrand est arrivé aux affaires, a expliqué et légitimé à bien des yeux les énergiques réclamations et les labeurs du pontife pour restaurer la dignité et la liberté de l'Église.

Mais, en revanche, l'attitude et les procédés de Hildebrand à l'égard des souverains de son temps, les maximes qu'il a émises sur l'origine du pouvoir dans la société civile et sur les rapports qui doivent exister entre le pape et les rois et les empereurs chrétiens, ont, pendant des siècles, soulevé contre sa mémoire d'ardentes récriminations. Césariens du moyen-âge et de la Renaissance, de la Réforme et des temps modernes, parlements et juristes de l'ancienne France, partisans du droit divin pour les royautés chrétiennes, tous ont formulé contre Grégoire VII de violentes accusations de lèse-majesté, tous ont voulu

revendiquer contre lui ce qu'ils appelaient des imperscriptibles droits des couronnes ; même de nos jours, c'est en évoquant après huit siècles le souvenir de Canossa, que M. de Bismarck, ce césarien de haute allure, à inauguré et poursuivi le *Kultur Kampf* contre la papauté et contre l'Église catholique.

La défense de Grégoire VII, l'apologie de ses actes a aussi tenté bien des écrivains qui, au nom de la théologie, ou au nom de l'histoire, ont répondu à ces attaques ; mais, durant la période qui va de l'établissement du protestantisme à la Révolution française, comme cette apologie était délicate sinon impossible ! Presque tous les écrivains, surtout ceux de France, de Germanie et d'Espagne, n'osant pas montrer Grégoire VII en contradiction presque constante avec les maximes et les principes du droit civil dans ces derniers siècles, craignant s'ils paraissaient l'approuver, d'être accusés eux-mêmes du crime de lèse majesté, se sont bornés à essayer de timides apologies ou à plaider les circonstances atténuantes.

Quels ont donc été les principes de Hildebrand sur le rôle du pape dans la société chrétienne ? Quels sont les rapports qui, d'après lui, doivent exister entre le spirituel et le temporel entre le pontife romain et les rois et les empereurs ? Comment, en un mot, a-t-il résolu le problème du *modus vivendi* entre les deux puissances ?

Bien des fois déjà, on a répondu à ses questions en citant les proposition du *Dictatus papae* ; mais quelque sentiment que l'on ait personnellement sur l'authenticité de ce document, sa valeur historique a été trop souvent mise en doute pour qu'on puisse le présenter comme l'expression fidèle et autorisée des principes de Gré-

goire VII[1]. Une notable partie de la correspondance de ce pape est arrivée jusqu'à nous, elle nous permet de connaître d'une façon très sûre toute la pensée du pontife sur ces graves questions il vaut donc bien mieux s'en rapporter à des documents à l'abri de toute critique, au-dessus de toute contestation.

Le 15 mars 1081, dans une lettre à Hermann évêque de de Metz, Grégoire VII exposait lui-même et condensait toute sa doctrine sur les rapports entre le sacerdoce et l'empire, sur leur situation vis-à-vis l'un de l'autre. Voici cette lettre ; qu'il nous soit permis, malgré son étendue, de la reproduire intégralement, car elle définit avec une autorité incontestable et une clarté largement suffisante, les maximes les tendances et les aspirations du pape.

« Grégoire évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre bien aimé frère dans le Christ, Hermann évêque de Metz, salut et bénédiction apostolique.

« Nous te savons tout disposé à t'employer et à affronter des périls pour la défense de la vérité et nous voyons dans ta bonne volonté un effet de la divine providence. La grâce ineffable de Dieu et sa merveilleuse bonté ne permettent jamais que les élus soient dans une erreur complète, elles ne permettent pas non plus qu'ils soient tout à fait vaincus et dominés par le péché. Après les salutaires épreuves de

[1] Voyez dans JAFFE : *Mon. Greg.* p. 174 sq. les propositions du *Dictatus papae*; elles ont pour titre : *Quid valeant pontifices romani.— Regist.* L. II, 55 a. Sur la valeur historique de ce document, cf. HEFELE : *Concilien Geschichte* § 578 p. 67 du T. V de la première édition allemande, et VOIGT : *Hildebrand als Papst Gregorius der Siebente* p. 388 de la seconde édition. Weimar, 1846. — Dans son remarquable article : *die Gesetzgebung der römischen Kirche zur Zeit Gregors* VII, p. 148, Giesebrecht est beaucoup plus favorable à l'authenticité du *Dictatus papae.*

la persécution, après les anxiétés qu'ils ont pu éprouver, ils se retrouvent plus forts qu'auparavant. La peur fait que les lâches rivalisent de honte dans leur fuite, de même ceux qu'enflamme un courage viril veulent tous être au premier rang et obtenir la palme de la vaillance et de la bravoure. Si nous tenons ce langage à ta charité c'est pour que, toi aussi, tu veuilles être au premier rang dans l'armée chrétienne, c'est-à-dire parmi ceux, tu n'en doutes pas, qui sont le plus près et les plus dignes du Dieu qui donne la victoire.

« Tu nous demandes de te venir en aide par nos écrits et de réfuter l'insanité de ceux qui prétendent d'une bouche coupable que le saint siège apostolique n'avait pas le droit d'excommunier le roi Henri, ce contempteur de la loi chrétienne, ce destructeur des églises et de l'empire, ce fauteur et complice d'hérétiques et qu'il ne pouvait délier personne du serment de fidélité qui lui avait été prêté; cela ne nous semble pas bien nécessaire, car ce pouvoir est établi par quantité de textes très authentiques de la sainte Écriture ; nous ne pouvons croire en effet que ceux qui, pour leur damnation et avec une insigne impudence, s'opposent à la vérité et la combattent, aient eu dans leur ignorance ou leur démence l'audace d'employer ces textes pour leur justification. Il n'y aurait cependant rien d'étonnant à cela car la coutume des méchants est de chercher une protection pour leurs vices et de défendre leurs complices ; il leur importe peu de se perdre par leurs mensonges.

« Pour ne citer qu'une preuve entre beaucoup d'autres, qui donc ne connaît cette parole de notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, disant dans l'Évangile : « Tu es Pierre

et sur cette pierre, je bâtirai mon église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; je te donnerai les clés du royaume des cieux et tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, tout ce que tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel[1]. » Est-ce que les rois sont exceptés? Ne font-ils pas partie des brebis que le fils de Dieu a confiées au bienheureux Pierre[2]? Oui, je le demande, qui donc osera prétendre n'avoir rien à faire avec le pouvoir de saint Pierre et n'avoir pas été compris dans le pouvoir universel qui lui a été donné de lier et de délier? il n'y aurait à agir ainsi que le malheureux, qui ne voulant pas du joug du Seigneur[3], se soumettrait à celui du démon et renoncerait à faire partie des brebis du Christ. En agissant ainsi, en niant orgueilleusement le pouvoir accordé divinement à Pierre, il ne pourrait du reste acquérir une douloureuse liberté, car plus il nierait le pouvoir, plus il pèserait sur lui au jour du jugement pour sa damnation éternelle.

« Les Saints Pères acceptant avec le plus grand respect cette institution de la volonté divine, cette base fondamentale de la constitution de l'Église, ce privilège accordé par un décret du ciel au bienheureux Pierre, prince des apôtres, ont toujours donné à la sainte Église romaine, dans les conciles généraux comme dans leurs écrits, le titre de mère universelle. De même qu'ils ont admis son autorité en matière de foi et pour l'enseignement de la religion sainte, de même ils se sont inclinés devant leurs jugements. Ils ont été unanimes à penser et à déclarer que les questions

[1] S. Matthieu xvi, 18, 19.
[2] S. Jean xxi, 17.
[3] S. Matthieu xi, 30.

les plus importantes, les affaires les plus graves, les jugements de toutes les églises étaient de son ressort parce qu'elle est la mère et la tête de toutes les églises, qu'on ne devait pas en appeler de ses décisions, pas plus que les modifier ou les rejeter. Aussi, le pape Gélase, parlant au nom d'une autorité divine et écrivant à l'empereur Anastase pour lui faire comprendre ce qu'il devait penser du principal du saint siège apostolique s'exprime, en ces termes : « Si, d'une manière générale, tous les fidèles doivent être soumis aux prêtres, lorsque ceux-ci sont les fidèles interprètes de Dieu, à plus forte raison, doit-on obéir au pontife de ce siège que Dieu a placé au-dessus de tous les prêtres et que toute l'Église a glorifié par une pieuse et constante déférence. Comme ta prudence l'a certainement remarqué, la sagesse humaine, quelque consommée qu'elle soit, ne saurait être à la hauteur de celui qui jouit d'un tel privilège, de celui que le Christ lui-même a élevé au-dessus de tous, que la vénérable église a toujours tenu et tient pour son primat[1]. » De même, le pape Jules écrivant aux évêques d'Orient touchant la puissance du saint-siège apostolique s'exprime ainsi : « Vous auriez dû, mes frères, puisque vous parliez à la sainte Église romaine et apostolique, vous exprimer avec respect et non d'une manière ironique, c'est ainsi que lui a parlé notre Seigneur Jésus-Christ lui-même lorsqu'il lui a dit : « Tu es Pierre et sur cette pierre je bâtirai mon église et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle; je te donnerai les clés du royaume des cieux[1]. » Par un privilége unique

[1] JAFFE : *Regesta Pontif. roman.* 632, MIGNE : *Patr. lat.* T. 59, p. 41.
[2] JAFFE : *Regesta Pontif. roman.* 196, MIGNE *Patr. lat.* T. 8, p. 981. C'est une fausse décrétale ; cf. HINSCHIUS p. 461.

elle peut en effet ouvrir ou fermer à qui elle veut, la porte du royaume céleste. Et celui qui a un tel pouvoir, celui qui peut ouvrir ou fermer le ciel ne pourrait juger les choses de la terre? C'est insoutenable. Souvenez-vous de ce mot du bienheureux apôtre saint Paul : « Ne savez-vous pas que nous jugerons les anges, à plus forte raison les choses du siècle[1]? » Le bienheureux pape Grégoire, écrivant à un certain sénateur abbé, décide qu'on doit dépouiller de leurs dignités les rois qui se permettraient de violer les décrets du siège apostolique. « Si, écrit-il, un roi, un prêtre, un juge, un séculier, ayant connaissance de la présente constitution ose y contrevenir, qu'il perde sa puissance et son honneur et qu'il s'avoue coupable devant Dieu pour l'iniquité qu'il a commise. S'il ne restitue pas ce qu'il a injustement dérobé, s'il ne fait pas une pénitence proportionnée à sa faute, qu'il soit privé du très saint corps et du sang de Notre-Seigneur et rédempteur Jésus-Christ et que la vengeance du jugement éternel retombe sur lui[2]. »

« Si donc le bienheureux Grégoire, qui était le plus doux des docteurs, a décrété que les rois ayant violé les statuts qu'il donnait à un hôpital, seraient, non seulement déposés mais encore excommuniés et damnés à tout jamais, qui donc oserait nous reprocher d'avoir déposé et excommunié Henri, contempteur des jugements apostoliques, ennemi acharné de l'Église mère, spoliateur infâme et fléau impitoyable de tout le royaume et des églises, qui oserait nous le reprocher si ce n'est celui qui ne vaut pas mieux que lui? Nous lisons dans une lettre du bienheureux

[1] I^a *ad Corinth.* VI, 3.
[2] JAFFÉ : *Reg.* 1875. — MIGNE : *Patr. lat.* T. 77, p. 1265.

Pierre touchant l'ordination de Clément : « Si quelqu'un est l'ami de ceux auquels il (Clément) ne parle pas, par là même, celui-là fait partie de ceux qui veulent détruire l'église de Dieu; de corps, il semble être avec nous, mais son esprit et son cœur sont contre nous. Un tel ennemi est autrement redoutable qu'un ennemi déclaré et qui est au dehors, car le premier fait le mal sous le couvert d'une fausse amitié, il désunit et ravage l'Église [1]. » Remarquez bien ceci, mon très cher, le bienheureux Pierre juge d'autant plus sévèrement celui que le pape condamne à cause de ses actes, qu'il va jusqu'à condamner ceux qui sont liés d'amitié avec lui ou qui lui parlent.

« Pour revenir à notre sujet, serait-il possible qu'une dignité inventée par les hommes du siècle, même par ceux qui ne connaissaient pas Dieu, ne fût pas soumise à cette dignité que la Providence du Dieu tout-puissant, a instituée pour son honneur et qu'il a miséricordieusement accordée au monde? Si le Fils de ce Dieu tout-puissant est incontestablement Dieu et homme, il est aussi le grand prêtre par excellence, le chef de tous les prêtres, il est maintenant assis à la droite du Père et il intercède sans interruption pour nous [2]; le fils de Dieu a méprisé le royaume terrestre dont les fils du siècle sont si fiers, c'est spontanément qu'il a choisi et embrassé le sacerdoce de la croix. Chacun sait que les premiers rois et les premiers ducs ont été des hommes ignorant Dieu, qui, sous l'influence d'une aveugle cupidité et d'une intolérable présomption, secondés en outre par le démon prince de ce monde, se sont efforcés

[1] JAFFE : *Reg.* 10. — MIGNE *Patr. lat.* T. 56, p. 731. C'est une fausse décrétale ; cf. HINSCHIUS : *Decretales Pseudo-Isidorianae* p. 36.

[2] *Ad Roman*, VIII, 34.

par vanité, à l'aide de vols, de mensonges, d'homicides, à l'aide de presque tous les vices, de dominer leurs égaux, c'est-à-dire les autres hommes. Lorsque ces rois et ces ducs cherchent ensuite à entraîner les prêtres du Seigneur dans leurs voies, à qui peut-on mieux les comparer si ce n'est à celui qui est le chef de tous les fils de la superbe [1], à celui qui voulant tenter le souverain pontife lui-même, le chef des prêtres, le fils du Très-Haut, lui montrait tous les royaumes du monde et lui disait : « Je te donnerai tout cela si tu te prosternes à mes pieds pour m'adorer [2] ». Qui pourrait douter que les prêtres du Christ ne soient les pères et les maîtres des rois, les princes de tous les fidèles? N'est-ce pas le fait d'une misérable insanité si le fils cherche à dominer son père, le disciple son maître, s'il veut le réduire sous sa puissance en lui imposant d'iniques obligations, tout en sachant que ce père, ce maître a le pouvoir de le lier ou de le délier sur la terre comme au ciel. Ainsi que le rappelle le bienheureux Grégoire dans une lettre à l'empereur Maurice [3], c'est là ce qu'avait admirablement compris l'empereur Constantin-le-Grand, seigneur de presque tous les rois et tous les princes du monde ; dans le saint synode de Nicée, il voulut être placé après tous les évêques et ne chercha, en aucune façon, à faire prévaloir sur eux son sentiment; leur donnant au contraire le nom de Dieux, il protesta que c'était à lui à suivre leurs avis et non à eux à se ranger au sien. Dans cette lettre déjà citée du pape Gélase à l'empereur Anastase, pour que l'empereur ne fût pas froissé par les vérités

[1] Job XLI. 25.
[2] S. Matthieu IV. 9.
[3] Jaffé : *Reg* 1359 — Migne : 77 p. 765.

qu'il venait d'entendre, le pape ajoute : « O empereur Auguste ! deux pouvoirs gouvernent le monde : l'autorité sacrée des pontifes et la puissance royale ; mais l'autorité des prêtres l'emporte d'autant plus qu'au jugement de Dieu les prêtres seront responsables même de la conduite des rois ». Et un peu plus loin : « Tu vois donc par là qu'ils n'ont pas à se soumettre à tes volontés, c'est à toi au contraire à t'incliner devant leurs décisions [1]. »

« S'appuyant sur de tels faits et sur de telles autorités, plusieurs pontifes ont excommunié les uns des rois, les autres des empereurs. Ainsi, pour citer quelques exemples, le bienheureux pape Innocent a excommunié l'empereur Arcade pour avoir permis que saint Jean Chrysostôme fut chassé de son siège[2]. Le pontife romain Zacharie a fait descendre du trône, le roi des Francs, non pas tant à cause des iniquités qu'il avait avait pu commettre, mais parce qu'il ne rendait aucun service dans la haute situation qu'il occupait ; il a délié tous les Francs du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté et il a mis à sa place Pépin, père de l'empereur Charlemagne. L'Église agit de la même manière lorsque, de par l'autorité apostolique, des évêques sont déposés de leur siège épiscopal, elle relève les soldats du serment de fidélité qu'ils avaient prêté à ces évêques. Le bienheureux Ambroise qui a été saint, mais qui n'a jamais été évêque de l'Église universelle, excommunia et tint relégué hors de l'Église, l'empereur Théodose le Grand

[1] JAFFÉ : *Reg.* 632. MIGNE : 59 p. 41.

[2] JAFFÉ : *Reg.* 290. MIGNE : 20 p. 629. — La lettre d'Innocent Ier à l'empereur Arcade et à l'impératrice Eudoxie, à laquelle Grégoire VII fait allusion, est un document reconnu apocryphe ; voyez cette lettre dans MIGNE : *Patr. Grecque* T. 146. p. 1037 ; elle forme le 34e chapitre du XIIIe livre de l'histoire ecclésiastique de Nicéphore Calliste.

pour une faute qui ne paraissait pas si grave aux autres prêtres. Il a prouvé dans ses écrits que la dignité sacerdotale est au-dessus de la dignité royale autant que le plomb est au-dessus de l'or; ainsi, il écrit au sujet du principe même de sa charge pastorale : « Rien, mes frères, ne mérite d'être comparé à l'honneur et à la sublimité de l'épiscopat; le comparer par exemple à l'éclat de la royauté, au diadème des princes, c'est comme si l'on mettait la splendeur de l'or en face d'un lingot de plomb. Ne voyez vous pas en effet les rois et les princes se jeter aux genoux des prêtres, baiser leurs mains pour avoir part à leurs prières? » Et un peu plus loin : « Vous devinez, mes frères, que si j'ai écrit ce préambule, c'est uniquement pour arriver à cette conclusion que rien dans ce monde ne peut égaler l'excellence du sacerdoce et la sublimité de l'épiscopat[1]. »

« Ta fraternité doit se souvenir que, pour dominer dans le siècle, aucun laïque ne reçoit une puissance égale à celle qui est octroyée à l'exorciste[2], puisque celui-ci est établi *empereur spirituel* pour chasser les démons[3]. En effet, les rois et les princes de la terre qui ne vivent pas conformément à la religion, qui, dans leurs actes, ne s'inspirent

[1] Ce passage est extrait d'un opuscule souvent intitulé : *De dignitate sacerdotali* et longtemps attribué à saint Ambroise ; cf. MIGNE: *Patr. lat.* T. XVII, p. 367, *Appendice aux œuvres de saint Ambroise*. D'après les bénédictins, éditeurs de saint Ambroise, ce traité ne serait pas de ce Père de l'Église.

[2] L'exorciste est un clerc ayant reçu le troisième des ordres mineurs; il y a quatre ordres mineurs que le clerc doit recevoir avant d'arriver au sous-diaconat, au diaconat et à la prêtrise, ces quatre ordres sont : l'ostiarius ou portier, le lecteur, l'exorciste et l'acolyte.

[3] En ordonnant les exorcistes l'évêque dit : « Deum patrem deprecemur, ut hos famulos suos benedicere dignetur in officium exorcistarum, ut sint *spirituales imperatores* ad abjiciendos dæmones » Cf. *Pontificale Romanum, de Ordinatione exorcistarum.*

pas comme ils le devraient, de la crainte de Dieu, sont, chose triste à dire, dominés par les démons et tenus par eux dans une misérable servitude. Si les prêtres vraiment pieux veulent dominer, c'est parce que, enflammés de l'amour divin, ils désirent procurer l'honneur de Dieu et le salut des âmes ; ces princes au contraire cherchent uniquement à donner carrière à leur insupportable orgueil et à toutes leurs passions ; c'est pour cela qu'ils ambitionnent le pouvoir. Le bienheureux Augustin dit d'eux dans le premier livre de la Doctrine chrétienne[1] : « Quiconque aspire à dominer ceux qui, de par la nature, sont ses égaux c'est-à-dire les autres hommes, fait preuve d'une intolérable superbe. » Puisque, comme nous l'avons déjà dit, les exorcistes ont reçu de Dieu l'empire sur les démons[2], à plus forte raison, ont-ils cet empire sur ceux qui sont soumis aux démons, sur ceux qui sont les membres du démon. Or si tel est le pouvoir des exorcistes, celui des prêtres est encore supérieur.

« En outre, au lit de mort, tout roi chrétien voulant éviter l'enfer, aller des ténèbres à la lumière, paraître au jugement de Dieu après avoir reçu l'absolution de ses fautes, implore humblement le ministère du prêtre. Mais quel est donc, je ne dis pas le prêtre mais même le laïque qui, sur le point de mourir et soucieux du salut de son âme, a imploré le secours d'un roi terrestre ? Quel est le roi ou l'empereur qui, en vertu de sa charge, puisse donner le saint baptême à un chrétien, le délivrer de la puissance du démon, le faire entrer parmi les enfants de

[1] Lib. I, c. 23. *Opp.* S. AUGUSTINI, Ed. CAILLAU T. IV, p. 435.

[2] L'évêque dit encore lorsqu'il ordonne les exorcistes : « Domine benedicere dignare hos famulos tuos ut *imperium habeant* spiritus, immundos coercendi. » *Pontific. Roman.*, l. c.

Dieu et l'oindre du saint-chrême ? Quel est celui d'entre eux qui peut consacrer le corps et le sang du Seigneur, c'est-à-dire faire ce qu'il y a de plus grand dans la religion chrétienne ? Le pouvoir de lier ou de délier dans le ciel et sur la terre a-t-il été donné à quelqu'un d'entre eux ? On voit par là combien la dignité sacerdotale l'emporte en excellence. Si aucun d'eux n'a le pouvoir d'ordonner un clerc dans la sainte Église, à plus forte raison ne peuvent-ils le déposer pour quelque faute. Dans les ordres ecclésiastiques, la puissance qui dépose doit en effet être supérieure à celle qui ordonne. Les évêques peuvent ordonner d'autres évêques, ils ne peuvent en aucune façon les déposer sans l'autorité du siège apostolique. Il suffit donc de tant soit peu de science pour comprendre que les prêtres sont supérieurs aux rois. Si, pour ce qui concerne leurs péchés, les rois sont justiciables des prêtres, à plus forte raison le sont-ils du pontife romain.

« Tout bien examiné, le titre du roi convient bien mieux aux bons chrétiens qu'aux mauvais princes. Les premiers cherchant la gloire de Dieu, savent se gouverner eux-mêmes ; les seconds, préoccupés de leurs intérêts et non des intérêts de Dieu[1], sont leurs propres ennemis et tyrannisent les autres. Les premiers font partie du corps du roi Jésus-Christ, les seconds du corps du démon[2]. Les premiers se dominent eux-mêmes pour régner éternellement avec le suprême empereur, la puissance des seconds s'exerce de telle façon qu'ils se perdent à tout jamais avec le princes des ténèbres, roi de tous les fils de la superbe[3].

[1] *Aux Philipp.*, II, 21.
[2] I^e *aux Corinth.*, XII, 27.
[3] JOB, XXXXI, 25.

« Rien de surprenant si les mauvais pontifes font cause commune avec un roi impie ; ayant reçu de ce roi des honneurs d'une manière illégale, ils l'aiment et le redoutent tout à la fois ; en outre, en consentant à faire des ordinations simoniaques, ces pontifes vendent pour ainsi dire Dieu à vil prix. Les élus sont indissolublement unis à leur chef, de même les réprouvés, surtout quand il s'agit de tenir tête aux bons, se groupent avec tenacité autour de celui qui est le principe du mal. Il vaut mieux pleurer sur leur triste sort plutôt que de discuter avec eux, pour que le Dieu tout-puissant les délivre des filets de Satan dans lesquels ils sont retenus prisonniers et pour qu'il ouvre enfin leurs yeux à la vérité.

« Voilà pour les rois et pour les empereurs qui, enivrés d'une gloire mondaine, règnent non pour Dieu mais pour eux-mêmes. Or, le devoir de notre charge est d'exhorter chacun suivant sa situation et sa dignité ; nous devons donc, avec le secours de Dieu, parler d'humilité aux empereurs, aux rois et aux autres princes pour qu'ils puissent endiguer les flots de l'orgueil qui sont en eux comme les mouvements de la mer[1] ; la gloire mondaine, les préoccupations du siècle développent rapidement l'orgueil, surtout chez eux qui commandent ; aussi, laissant de côté l'humilité et ne rêvant que leur propre gloire, veulent-ils dominer leurs frères. Il est de la plus haute utilité pour les empereurs et pour les rois d'apprendre à pratiquer l'humilité alors même que leur esprit aspire aux grandes choses, alors qu'ils veulent briller d'une gloire singulière ; il faut qu'ils trouvent des motifs de craindre là où ils ne

[1] Psau., lxxxxii, 4.

trouvaient que des sujets de joie. Remarque combien est périlleuse, combien est de nature à inspirer des inquiétudes la dignité impériale ou royale ; bien peu de ceux qui en sont revêtus arrivent à sauver leur âme et ceux qui, avec le secours de Dieu, ne se perdent pas pour l'éternité ne sont pas, en vertu d'un jugement du Saint-Esprit, glorifiés dans la sainte Église comme le sont quantité de pauvres. Depuis le commencement du monde jusqu'à notre époque, il n'est pas possible en s'appuyant sur des documents authentiques, de citer sept empereurs ou rois dont la vie ait été aussi religieusement exemplaire, aussi remplie de miracles que la vie d'une innombrable quantité de personnes qui n'étaient rien aux yeux du siècle ; nous croyons cependant que, par un effet de la miséricorde du Dieu tout-puissant, plusieurs d'entre eux ont pu sauver leur âme. Sans parler des apôtres et des martyrs, quel est l'empereur ou le roi qui pourrait être comparé au bienheureux Martin ou à Antoine ou à Benoît pour le don des miracles ? Quel est l'empereur ou le roi qui a ressuscité les morts, guéri les lépreux, rendu la vue aux aveugles? Ainsi voilà l'empereur Constantin de pieuse mémoire, voilà les empereurs Théodose, Honorius, Charles et Louis qui ont aimé la justice, qui ont propagé la religion chrétienne et défendu les églises, l'Église les loue et les vénère, elle ne dit pas cependant qu'ils aient eu à un degré aussi éclatant le don des miracles. Quels sont les autels ou les basiliques que l'Église ait placés sous le vocable d'un roi ou d'un empereur, quand a-t-elle permis qu'on célébrât la messe en l'honneur de l'un d'eux? Les rois et les autres princes, si fiers d'être dans cette vie au-dessus des autres hommes, doivent donc d'autant plus craindre d'être dans

l'autre vie voués au feu éternel. Aussi est-il écrit : « Les puissants seront puissamment torturés[1]. » En effet, ils rendront compte à Dieu de chacun de leurs sujets soumis à leur domination. Si ce n'est pas un mince labeur pour un simple mortel, qui a de la religion, que de sauver une seule âme c'est-à-dire la sienne, quelle n'est pas la responsabilité des princes qui sont, préposés à des milliers d'âmes? La sainte Église punit sévèrement le pécheur qui a commis un homicide, que fera-t-on alors à ceux qui, pour acquérir une gloire mondaine, font mourir des milliers de personnes? Parfois, il leur arrive, après avoir causé la mort de bien des personnes, de dire, du bout des lèvres un *meâ culpâ*, mais, en leur cœur, ils se réjouissent de l'extension de leur gloire et de leur puissance ; au fond ils ne voudraient pas ne pas avoir fait ce qu'ils ont fait, ils n'ont aucun repentir d'avoir envoyé leurs frères dans le Tartare. Leur pénitence est donc sans valeur devant Dieu puisqu'elle n'est pas inpirée par une vraie contrition du fond du cœur et puisqu'ils ne veulent pas abandonner ce qu'ils ont conquis en faisant verser le sang humain. Ils ont donc sujet de craindre ; il faut souvent leur rappeler ce que nous avons déjà dit, à savoir que, depuis le commencement du monde, dans cette innombrable multitude de rois qui se sont succédé sur les différents trônes de la terre, il n'y a qu'un très petit nombre de saints, tandis que dans une seule série de pontifes, par exemple dans la série des pontifes romains, depuis les temps de l'apôtre saint Pierre, plus de cent se sont distingués par une éminente sainteté. D'où vient cela, si ce n'est, comme il a déjà été dit, parce que

[1] Au livre de la Sagesse, VII, 7.

les rois de la terre et les princes, fascinés par une vaine gloire, font passer leurs intérêts avant les intérêts spirituels, tandis que les pontifes vraiment pieux, n'ayant aucun souci de la vaine gloire, ne sacrifient pas la cause de Dieu aux choses charnelles. Les premiers sont volontiers impitoyables lorsqu'ils ont été personnellement offensés, mais, en revanche, ils sont sans énergie pour punir ceux qui ont offensé Dieu ; les seconds au contraire oublient facilement les torts qu'on a eus à leur égard mais pardonnent avec peine les injures faites à Dieu. Absorbés par les choses de la terre, les premiers font peu de cas des choses spirituelles ; les seconds, dirigeant constamment leur pensée vers le ciel, n'ont que du dédain pour ce qui est terrestre.

« Il faut donc recommander à tous les chrétiens désirant régner avec le Christ de ne pas rechercher le pouvoir pour des motifs d'ambition terrestre ; qu'ils ne perdent pas de vue les avertissements du très saint pape et bienheureux Grégoire dans le Pastoral[1] : « la conduite à tenir, c'est de n'accepter le pouvoir que si l'on y est forcé et si l'on a les vertus nécessaires pour l'exercer ; dans le cas où ces vertus feraient défaut, il ne faut pas céder, pas même à la violence, pour assumer le pouvoir. » C'est avec une véritable angoisse et uniquement pour céder à la force, que vient s'asseoir sur le siège apostolique celui qui a la crainte du Seigneur et cependant les mérites du bienheureux Pierre rendent meilleur celui qui est en possession légitime de ce siège ; quelle ne doit pas être alors la frayeur, l'anxiété de celui qui occupe pour la première fois un trône de la terre car, sur ces trônes, les bons et les humbles perdent

[1] Dans les *Raegulae past.* P. II c 9, S. Gregor. *Opp.* ed. Benedi. II, 10.

leurs qualités, l'exemple de Saül et de David ne le prouve que trop. A l'appui de la remarque que nous avons déjà faite touchant le siège apostolique, les décrets du pape Symmaque, — d'accord avec l'expérience, — s'expriment ainsi : « Le bienheureux Pierre a transmis à ses successeurs comme une inépuisable dot de mérites avec un héritage d'innocence ; » et un peu plus loin : « Qui donc pourrait douter de la sainteté de celui qui est revêtu d'une si haute dignité? à défaut de mérites personnels, il a ceux de ses prédécesseurs. Pour être sur un tel sommet il faut ou le rayonnement de sa propre vie ou celui que procure saint Pierre [1]. »

« Par conséquent, ceux qui spontanément et après mûre délibération, sont appelés par la sainte Église à la royauté ou à l'empire, doivent répondre humblement à cet appel, non pas pour acquérir une gloire éphémère mais pour procurer le salut d'un grand nombre ; qu'ils réfléchissent bien à ces paroles du bienheureux Grégoire dans ce même Pastoral [2] : « Celui-la devient comme un ange rebelle qui dédaigne d'être semblable aux autres hommes. Ainsi Saül, élevé au souverain pouvoir, au lieu de continuer à mériter par son humilité, se laissa dominer par l'orgueil. Son humilité lui avait valu d'être élevé au commandement, son orgueil lui fit perdre sa situation ; c'est Dieu-lui même qui l'atteste lorsqu'il dit : « Lorsque tu étais petit à tes propres yeux, n'ai-je pas fait de toi le chef des tribus d'Israël [3] ? et un peu plus loin : « Singulier renversement ! lorsqu'il se croyait bien peu de chose, il était grand aux yeux de Dieu, en

[1] *In* Ennodii *libello pro synodo* IV, *a Pseudoisidoriana* Symmachi *synodo V approbata*. Cf. *Decret. Pseudoisid.* ed. Hinschius p. 666.

[2] Dans les *Regulae past.* P. II, c. 6, l. c. p. 21.

[3] *Premier livre des rois*, xv, 17.

revanche il a été bien peu de chose devant Dieu lorsque lui-même se croyait grand. » Qu'ils aient également bien gravée dans le cœur cette parole du Seigneur dans l'Evangile : « Je ne cherche pas ma gloire [1] », et cette autre : « Que celui d'entre vous qui veut être le premier soit le serviteur de tous. [2] » Qu'ils placent toujours l'honneur de Dieu avant leur honneur, qu'ils pratiquent la justice en respectant fidèlement le droit d'un chacun ; qu'ils n'aillent pas dans l'assemblée des impies[3], qu'ils adhèrent au contraire et sans défaillance aux avis des hommes de piété. Ils ne doivent jamais chercher à dominer la sainte Église, à faire d'elle une servante ; au lieu d'agir ainsi qu'ils s'appliquent à honorer comme il convient les prêtres du Seigneur qui sont comme les yeux de cette Église, qu'ils reconnaissent en eux des maîtres et des pères. Si nous devons honorer nos pères et nos mères selon la chair, à plus forte raison, devons-nous honorer nos pères et nos mères selon l'esprit ? Si celui qui maudit son père ou sa mère selon la chair doit être puni de mort, que ne doit-on pas faire à celui qui maudit son père ou sa mère selon l'esprit ? Il ne faut pas que, dominés par un amour charnel, ils cherchent à placer leur fils à la tête du troupeau pour lequel le Christ a versé son sang, s'ils connaissent quelqu'un de meilleur et de plus utile que ce fils ; en aimant ce fils plus que Dieu, ils pourraient causer ainsi le plus grand tort à la sainte Église. Ne pas se rendre utile autant qu'on le peut à notre sainte mère l'Église dans une question si importante pour elle, ce serait évidemment prouver qu'on n'aime pas Dieu

[1] S. Jean, viii, 50.
[2] S. Marc, x, 44.
[3] Psau., i. 1.

et son prochain comme un chrétien doit les aimer. Or sans cette vertu, c'est à dire sans la charité, tout ce qui se fait de bon reste absolument stérile pour le salut. Ceux au contraire qui agissent avec humilité, qui témoignent, comme il convient, de leur amour constant pour Dieu et pour le prochain, pourront espérer en la miséricorde de Celui qui a dit : « Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur [1]. » Après l'avoir imité dans son humilité, ils passeront d'une royauté éphémère, et qui au fond n'est qu'une servitude, à une autre royauté vraiment libre et éternelle.

« Telles sont les raisons qui peuvent servir aux rois et aux autres princes pour se prémunir contre la superbe et contre la vaine gloire ; nous avons jugé à propos de les exposer brièvement à ta fraternité et à ceux qui portent la parole dans la sainte Église pour que vous rendiez courageusement et constamment hommage à la vérité que presque tous délaissent, qui n'a pour elle que de bien rares champions et défenseurs ; vous vous souviendrez de ce que dit le bienheureux Grégoire dans le VIIe livre de sa Morale[2], lorsqu'il explique ce verset : « La neige tombera à flots sur ceux qui craignent le givre [3]. » Voici ses paroles : « La crainte des adversités temporelles fait que quelques uns s'exposent à une éternité de malheurs ».

« Au nom du Dieu tout-puissant et de par l'autorité du bienheureux Pierre, prince des apôtres, je te permets et je t'accorde, frère Hermann, de remplir les fonctions épiscopales dans tous les évêchés du royaume de Lorraine dont

[1] S. Matthieu, xi, 29.
[2] L. VII, c. 26. *Opp.* S. Gregorii, ed. *Benedict.* T. I, p. 225.
[3] Job, vi, 16.

les évêques sont excommuniés pour avoir communiqué avec Henri autrefois appelé roi ; il en sera ainsi aussi longtemps que ces évêques resteront excommuniés, aussi longtemps qu'ils n'auront pas été absous par nous ou par notre successeur légitime[1]. »

Le sacerdoce catholique n'a jamais été plus glorifié, plus exalté que ne le fait Grégoire VII dans cette lettre ; l'idéal d'une théocratie basée sur l'Évangile, n'a jamais été décrit en termes plus magnifiques. Au sommet de la hiérarchie sainte, le vicaire de Jésus-Christ, le successeur de saint Pierre, véritable chef de la chrétienté, voit à ses pieds les brebis et les pasteurs, les peuples et leurs souverains et, comme il est devant Dieu responsable pour l'âme du plus humble comme pour celle du plus élevé en dignité, il a le droit et le devoir de donner à tous des conseils et des avertissements et de punir les rebelles opiniâtres. Aucune frontière terrestre ne limite son pouvoir puisque son action s'étend jusque dans les profondeurs des cieux, ce qu'il lie ou délie sur la terre est lié ou délié dans le ciel. Le pape a seul la plénitude de cette

[1] La lettre de Grégoire VII à l'évêque de Metz se trouve dans la correspondance de ce pape : GREG. VII, *Regist.* VIII, 21 dans JAFFE, *Mon. Gregor.* p. 453-467. Un manuscrit de Bruxelles et la version d'Udalrich de Bamberg ont quelques autres citations de saint Grégoire le Grand et quelques phrases de Grégoire VII mais sans rien ajouter au fond même de la lettre ; nous avons suivi sur cette dernière partie, le manuscrit du British Museum provenant de la bibliothèque d'Arundell. Jaffe a eu soin de donner les deux textes, cf. p. 465. Ce n'était pas la première fois que Grégoire VII choisissait l'évêque de Metz pour lui exposer ses principes sur les rapports des deux puissances, la puissance temporelle et la puissance spirituelle ; le 25 août 1076, il lui avait déjà écrit sur cette question une lettre importante et celle que nous donnons ici n'est que le développement de cette première ; cf., GREG. *Reg.*, IV, 2. JAFFE, *Mon. Greg.*, p. 24. sqq.

incomparable puissance ; mais les évêques, les prêtres en union avec lui et jusqu'à l'exorciste y participent dans une certaine mesure ; le dernier des clercs est encore bien supérieur en dignité au premier des laïques.

Plus que personne, Grégoire VII était autorisé à tenir ce langage, car la postérité doit reconnaître que si ce pape a revendiqué pour le sacerdoce une situation hors de pair, il a aussi travaillé avec un zèle infatigable, avec un courage que rien n'a pu intimider, à rendre ce sacerdoce digne de son auguste mission ; s'il a voulu l'Église libre, maîtresse d'elle-même et ayant sur la marche de l'humanité une influence décisive, il a voulu également que cette Église fût pure, immaculée, digne en un mot et de ses destinées et de son fondateur.

La théocratie évangélique de Grégoire VII a de bien intéressantes affinités avec les principes d'une démocratie chrétienne ; divers passages de cette lettre le prouvent surabondamment, ils montrent que le fier pontife avait vraiment au cœur des sentiments d'amour et de prédilection pour les humbles et pour les petits ; « *misereor super turbam*[1] », disait Jésus-Christ; c'est aussi là ce que dit son vicaire. Avec quel empressement le pape rappelle que, depuis les temps apostoliques jusqu'au XIe siècle, des centaines de pauvres, parvenus aux honneurs de la sainteté, brillent au firmament de l'Église, tandis que l'on compte à peine sept rois ou empereurs dont le front soit entouré du glorieux nimbe de la sainteté. Avec quel superbe dédain il parle des princes, des riches et des puissants du siècle ; ses paroles sur ce point sont comme l'écho du *Væ divi-*

[1] S. Marc VIII, 2.

tibus[1] de l'Évangile; il insiste sur la terrible responsabilité qui pèse sur eux. « En effet, écrit-il, ils rendront compte à Dieu de chacun de leurs sujets soumis à leur domination. Si ce n'est pas un mince labeur pour un simple mortel, qui a de la religion que de sauver une seule âme, c'est-à-dire la sienne, quelle n'est pas la responsabilité des princes qui sont préposés à des milliers d'âmes[2] ? » Les conquérants lui inspirent bien peu d'enthousiasme et nous, Français, nous ne pouvons lire sans émotion ces lignes adressées au prédécesseur de Mgr Dupont des Loges, à l'évêque de cette ville de Metz que la brutalité de la conquête a placée et maintient encore sous le joug de l'étranger. « La sainte Église punit sévèrement le pécheur qui a commis un homicide; que fera-t-on alors à ceux qui, pour acquérir une gloire mondaine, font mourir des milliers de personnes? Parfois, il leur arrive, après avoir causé la mort de bien des personnes, de dire du bout des lèvres un *meâ culpâ*, mais, en leur cœur, ils se réjouissent de l'extension de leur gloire et de leur puissance; au fond, ils ne voudraient pas ne pas avoir fait ce qu'ils ont fait, ils n'ont aucun repentir d'avoir envoyé leurs frères dans le Tartare. Leur pénitence est donc sans valeur devant Dieu, puisqu'elle n'est pas inspirée par une vraie contrition du fond du cœur et puisqu'ils ne veulent pas abandonner ce qu'ils ont conquis en faisant verser le sang humain.[3] »

[1] S. Luc, VI, 24.

[2] De tot enim hominibus Deo reddituri sunt rationem quot suæ dominationi subditos habuerunt. Quo fit alicui religioso privato non parvus labor est, unam suam animam custodire, quantus labor imminet principibus super multis millibus animarum? Jaffé, l. c., p. 462.

[3] Præterea, si judicium sanctæ Ecclesiæ valde constringit peccatorem pro unius hominis interfectione, quod erit de iis qui multa milia

Pour Grégoire VII, les vrais rois ne sont pas ceux qui portent un diadème de parade, ce sont ceux qui commandent à leurs passions. Comme les juristes des derniers siècles, comme notre grand Bossuet lui-même devaient être stupéfaits et indignés lorsqu'ils lisaient ces lignes sur l'origine de la royauté : « Chacun sait que les premiers rois et les premiers ducs ont été des hommes ignorant Dieu, qui, sous l'influence d'une aveugle cupidité et d'une intolérable présomption, secondés en outre par le démon prince de ce monde, se sont efforcés par vanité, à l'aide de vols, de mensonges, d'homicides, à l'aide de presque tous les vices, de dominer leurs égaux, c'est-à-dire les autres hommes[1]. » Et cette phrase sur la succession au trône, comme elle s'accommode mal des théories de M. de Maistre et de M. de Bonald sur le pouvoir ; comme elle a dû faire froncer le sourcil au précepteur du grand Dauphin, fils de Louis XIV ! « Il ne faut pas que les princes, dominés par un amour charnel, cherchent à placer leur fils à la tête du troupeau pour lequel le Christ a versé son sang, s'ils connaissent quelqu'un de meilleur et de plus utile que ce fils ; en aimant ce fils plus que Dieu, ils pour-

morti tradunt pro hujus mundi honore ? qui licet ore aliquando dicant : *Mea culpâ*, pro multorum occisione, tamen corde gaudent in sui quasi honoris extensione; nolunt que non fecisse quod egerunt; neque dolent, quod fratres suos in Tartarum compulerunt. Cumque ex toto corde eos non penitet neque volunt humano sanguine adquisita vel detenta omittere, illorum penitentia apud Deum sine digno penitentiæ fructu manet. JAFFE : l. c., p. 462.

[1] Quis nescit : reges et duces ab iis habuisse principium, qui, Deum ignorantes, superbia, rapinis, perfidia, homicidiis, postremo universis penè sceleribus, mundi principe diabolo videlicet agitante, super pares, scilicet homines, dominari cæca cupidine et intolerabili præsumptione affectaverunt. JAFFE : l. c., p. 457.

raient causer ainsi le plus grand tort à la sainte Église[1]. »

Dans sa conduite à l'égard des souverains de son temps, Grégoire VII s'est, avec une logique constante, inspiré des maximes contenues dans sa lettre à l'évêque de Metz, et il faut bien avouer que ces souverains laissaient trop à désirer pour modifier les idées du pontife à l'endroit du pouvoir civil, ils ne pouvaient au contraire que les corroborer. Sans entrer ici dans des détails qui dépasseraient les limites de cette étude, il suffit de citer ces trois princes : Henri IV, roi de Germanie ; Philippe Ier, roi de France, et Robert Guiscard, duc de Pouille et des Calabres.

Le premier malheur d'Henri IV a été, je crois, d'avoir reçu une détestable éducation ; encore bien enfant à la mort de son père Henri III, il fut ensuite enlevé à la tutelle de sa mère, l'impératrice Agnès, et il grandit entre Adalbert, archevêque de Brême, qui lui passait toutes ses fantaisies pour se perpétuer au pouvoir, et Anno, archevêque de Cologne, dont l'austère vertu effarouchait le jeune prince. Après avoir été un enfant vicieux, Henri IV fut, de très bonne heure, débauché et licencieux. Son mariage avec une princesse de Savoie ne le rendit pas meilleur ; il refusa tout commerce conjugal avec elle, abusa de la jeunesse et de l'innocence de la reine pour lui faire signer une déclaration portant qu'elle était dans l'impossibilité physique de devenir mère et demanda le divorce. Il fallut toute l'autorité du légat du saint-siège, saint Pierre Damiani, pour le faire rentrer dans le devoir et pour recevoir

[1] Non, carnali amore illecti, studeant filium suum gregi, pro quo Christus sanguinem suum fudit, proponere, si meliorem illo et utiliorem possunt invenire ; ne plus Deo diligendo filium, maximum sanctæ Ecclesiæ inferant detrimentum. JAFFE : l. c., p. 464.

cette épouse qui lui donna ensuite plusieurs enfants. Rien de plus incohérent que les rapports d'Henri IV avec le saint-siège ; lorsque ses ennemis politiques menacent sa couronne, il est vis-à-vis de Grégoire VII d'une obséquiosité absolue, il lui écrit des lettres suppliantes et peu après, il pratique ouvertement la simonie, se jette dans le schisme et fait déposer le pape par un conciliabule d'évêques courtisans.

Après avoir à Canossa étonné le monde par son attitude de pénitent en pleurs et prosterné aux pieds de Grégoire VII, il a fait à ce même Grégoire VII une guerre sans trêve ni merci, l'a assiégé dans Rome et dans le château Saint-Ange, a suscité contre lui un antipape et n'a rien négligé pour briser et réduire l'indomptable pontife. Presque toute sa vie, il a, à plaisir, fomenté la guerre civile dans son royaume ; les malheureux Saxons, contre lesquels il nourissait d'implacables ressentiments, ont eu, pendant de longues années, à supporter les effets de sa colère. Sans aucun souci du bien-être de ses peuples, de la sécurité de ses États et de sa propre dignité, Henri IV a presque toujours suivi ses caprices, donné carrière à ses haines et à ses rancunes jusqu'à ce que ses sujets et même ses enfants exaspérés et à bout de patience, aient mis fin à sa tyrannie [1].

[1] Parmi les nombreux travaux publiés à notre époque sur Henri IV on peut citer les deux suivants : *Pabst Gregorius VII und sein Zeitalter*, de Gfrörer (7 vol. in-8°, à Schaffhausen, chez Huter 1859), et *Kaiser Heinrich der vierte und sein Zeitalter*, de Floto (2 vol. Stuttgart, chez Besser, 1855) ; ces deux livres résument et condensent les divers jugements portés sur l'empereur Henri IV ; le premier est un long et amer réquisitoire dépassant parfois toute mesure, le second est un plaidoyer et une apologie quand même ; la vérité historique ne peut guère s'accommoder de tant d'acrimonie ou de ces réhabilitations à priori : Giese

Entre Henri IV de Germanie et son contemporain Philippe I, roi de France, il y a plus d'un trait de ressemblance; celui-ci n'était également qu'un enfant quand il perdit son père, le roi Henri Ier et, après la régence de son oncle Baudouin, comte de Flandre, il fut en 1067, à l'âge de quinze ans, investi sans aucun contrôle du souverain pouvoir. Trafiquant ouvertement et sans vergogne des dignités ecclésiastiques, n'ayant aucune retenue dans ses mœurs après comme avant son mariage avec Berthe de Flandre, il passa les longues et stériles années de son règne dans l'inertie, dans l'oisiveté et dans de scandaleuses amours.

Ses contemporains s'illustraient sur de glorieux champs de bataille; son vassal Guillaume, duc de Normandie s'emparait de l'Angleterre; les Tancrède se taillaient un grand royaume en Italie; Godefroy de Bouillon ceignait la couronne du royaume de Jérusalem, fondé par la première croisade, et, tandis que s'accomplissaient ces grandes choses, l'unique préoccupation du roi de France était de s'emparer de Bertrade, femme de Foulque, comte d'Anjou, et de continuer avec elle, pendant de longues années et publiquement, des relations adultères, malgré les anathèmes de la cour de Rome et l'indignation de ses peuples [1].

Lorsque l'expérience eut démontré à Grégoire VII que ces deux jeunes rois Henri IV et Philippe Ier s'obstinaient à

brecht est plus impartial *Geschichte d. d. Kaiserzeit.* 3e vol., prem. partie : *Gregor VII und Heinrich IV* (3e éd. Braunschweig), parfois cependant, ce n'est pas l'historien, c'est le Teuton et le prote tant qui tient la plume.

[1] Le dédain avec lequel Michelet traite Philippe Ier dans son histoire de France est vraiment justifié; cf. Michelet, *Histoire de France*, T. II, p. 188, de l'édition Lemerre. Paris, 1886.

pratiquer la simonie, qu'ils n'avaient aucun souci de la dignité de l'Église et qu'ils seraient un obstacle insurmontable à toute réforme, il procéda contre eux avec une décision et une fermeté tout apostoliques. Le souvenir des incidents si dramatiques qui caractérisèrent les démêlés entre le pape et le roi de Germanie est dans toutes les mémoires, et ce souvenir est encore assez puissant pour susciter les rancunes et les colères rétrospectives des Césariens. Grégoire VII a lui-même exposé avec une éloquence et une hauteur de vue incomparable les raisons de sa conduite vis-à-vis d'Henri IV, notamment dans son discours au synode romain du 7 mars 1080 [1].

D'aussi émouvantes péripéties ne se sont pas produites entre Grégoire VII et Philippe Ier ; on dirait que rien n'a pu émouvoir cet étrange roi de France et avoir raison de son inertie, rien, pas même les admonestations les plus pressantes, les accusations les plus humiliantes que jamais roi ait entendues. Quand on a étudié dans la correspondance de Grégoire VII ces lettres si énergiques adressées par le pontife, le 4 décembre 1073, à Roclin, évêque de Châlons-sur-Saône, le 13 Avril 1074 au roi Philippe Ier lui-même ; le 10 septembre 1074, à Manassès, archevêque de Reims et à l'épiscopat français ; le 13 novembre de la même année à Guillaume VI, comte de Poitiers,[2] on comprend l'effarement des historiographes du XVIIe et du XVIIIe siècle voyant que le prédécesseur de Louis XIV est traité par le pape de tyran et de voleur de grand chemin ; ils ne devaient guère en croire leurs yeux lorsqu'ils lisaient dans ces mêmes lettres que le pape n'aurait de cesse, —

[1] Jaffe, p. 401 sqq.; Greg. VII, *Regis.* L. VII, 14, a.
[2] Voyez ces lettres dans Jaffe : *Mon. Greg.*, p. 53, 93, 113, 132.

c'est lui-même qui le déclare — que lorsque, avec le secours de Dieu, il aurait enlevé au roi son royaume [1].

En vertu de quel droit Grégoire VII a-t-il ainsi parlé au roi de France? En vertu de quel droit a-t-il ainsi agi à l'égard du roi de Germanie? Bien des hypothèses, bien des systèmes ont été émis pour expliquer la conduite de Grégoire VII et celle des papes du moyen-âge, et les exposer ici avec une ampleur suffisante nous entraînerait beaucoup trop loin. On peut du reste les ramener à deux, le premier étant exclusivement basé sur des principes de la théologie chrétienne et le second sur des considérations historiques. Dans son livre : *Pouvoir du pape au moyen-âge*, [2] Gosselin a, avec sa précision ordinaire, résumé comme il suit le côté théologique du problème : « La conduite des papes et des conciles, sur ce point (c'est-à-dire envers les souverains et au moyen-âge) est complètement justifiée par les principes mêmes de la *révélation* et du *droit divin*, s'il en faut croire les défenseurs de l'opinion théologique qui attribue à l'Église et au souverain pontife, d'après l'institution divine, *un pouvoir de juridiction au moins indirecte sur les choses temporelles*. Selon les défenseurs de ce sentiment, l'objet direct et immédiat de la puissance ecclésiastique est de gouverner les fidèles dans l'ordre du salut, ce qui renferme naturellement le pouvoir de faire tous les règlements nécessaires à leur

[1] Rex vester, qui non rex sed tyrannus dicendus est... mercatoribus qui de multis terrarum partibus ad forum quoddam in Francia nuper convenerant — quod antenac a rege factum fuisse, nec in fabulis refertur — more prædonis infinitam pecuniam abstulit... Nulli dubium esse volumus quin modis omnibus regnum Franciæ de ejus occupatione, adjuvante Deo temptemus eripere. Dans JAFFÉ l. c. p. 114, 115, 117.

[2] *Pouvoir du pape au moyen-age par l'abbé* GOSSELIN, directeur au séminaire de Saint-Sulpice, 2 vol. in-8° Louvain 1845 chez Fonteyn.

bien spirituel ; mais ce pouvoir entraîne *indirectement* et par voie de conséquence celui de règler même les choses temporelles, pour le plus grand bien de la religion ; en sorte que la puissance temporelle, quoique distincte, par sa nature, de la spirituelle, lui est néanmoins subordonnée, comme un inférieur à l'égard de son supérieur, qui a droit de juger, d'examiner et d'annuler ses actes et même de la destituer, toutes les fois qu'elle le juge nécessaire pour le plus grand bien de la religion ; en conséquence de ces principes, la puissance ecclésiastique ne se mêle aucunement des choses temporelles, tant que le prince établi pour les règler ne fait rien de contraire au bien de la religion ; mais, dans ce dernier cas, la puissance ecclésiastique peut et doit réprimer la puissance temporelle, par tous les moyens nécessaires au plus grand bien de la religion, jusqu'à déposer le souverain et en établir un autre à sa place [1]. »

Une école historique à laquelle se rattachent avec des nuances diverses Fénelon et Joseph de Maistre, et dont l'abbé Gosselin a exposé les arguments avec une parfaite modération et une rare connaissance des sources, explique la conduite des papes au moyen-âge surtout par le *droit public reconnu et accepté à cette époque*. Voici les considérations qu'elle fait valoir :

En tant que vicaire du Christ et préposé au gouvernement spirituel de la chrétienté, le pape avait le droit d'excommunier, d'exclure de l'Église quiconque était par sa conduite, par son opiniâtreté, un sujet de scandale, un danger, une cause de chute pour les âmes, et, à ce point

[1] Gosselin, op. cit., p. 2 et 3 du second volume.

de vue, les rois et les empereurs étaient comme de simples fidèles soumis au pouvoir des clés.

Or, au moyen-âge, la persuasion s'établit graduellement chez tous les peuples chrétiens, que l'excommunication entraînait dans un temps donné pour celui qui en était frappé la perte de sa dignité temporelle. On tomba d'accord que celui qui dans les choses spirituelles refusait d'obéir au chef de l'Église, perdait, après un certain délai, le droit de commander, même dans les choses temporelles, aux enfants de cette église. Beaucoup de textes et de faits historiques témoignent que cette manière de voir fut, pendant des siècles, partagée par les peuples de la chrétienté.

Il résulte de là que les papes ayant directement et d'une façon permanente le droit d'excommunier les rois, ont eu indirectement et d'une façon transitoire, de par le consentement tacite des peuples, le droit de les déposer et de leur enlever leur couronne ; Fénelon s'empresse d'ajouter qu'au XVIIe siècle la déposition d'un roi par le pape n'est plus possible, les peuples ne reconnaissant plus à ce dernier un tel pouvoir [1].

L'école historique dont il s'agit a, plus d'une fois, insisté sur un argument dont le bien-fondé a été démontré par les progrès de l'érudition contemporaine ; en effet, J. de Maistre, développant en cela une assertion de Voltaire lui-même, et, plus tard, l'abbé Gosselin ont attiré l'attention sur le caractère électif des royautés de l'Europe au moyen-

[1] M. Gosselin consacre la seconde partie de son ouvrage, c'est-à-dire presque tout le second volume à exposer et à prouver cette théorie ; on y trouvera les textes de J. de Maistre et de Fénelon qui touchent à la question.

âge [1]; et, de nos jours, A. Luchaire pour la France, W. Stubbs pour l'Angleterre, et plusieurs savants pour la Germanie ont mis ce caractère en pleine lumière [2]. Que les trois derniers siècles aient méconnu ou laissé dans l'ombre cette vérité historique, on le comprend sans peine; alors en effet le principe de l'hérédité dans la succession

[1] « Au reste, écrit M. Gosselin, quoique de Maistre ne croie pas nécessaire de rechercher l'origine de ce droit (le droit qu'avaient les papes d'excommunier et de déposer les souverains) pour justifier les papes et les conciles qui en ont usé, il fait assez entendre que ce droit était fondé sur la condition mise à l'élection des souverains, par les électeurs, qui, d'après la nature élective des gouvernements du moyen-âge, avaient incontestablement le droit de restreindre ainsi l'autorité des souverains. Sous ce rapport, le sentiment du comte de Maistre se rapproche beaucoup de celui de Fénelon. « Je ne terminerai point ce chapitre, écrit-il, sans faire une observation, sur laquelle il me semble qu'on n'a point assez insisté : c'est que les plus grands actes d'autorité qu'on puisse citer, de la part des papes agissant sur le pouvoir temporel, attaquaient toujours une souveraineté élective, c'est-à-dire une demi-souveraineté, à laquelle on avait, sans doute, le droit de demander compte, et que même on pouvait déposer, s'il lui arrivait de malverser à un certain point. Voltaire a fort bien remarqué que l'élection suppose nécessairement un contrat entre le roi et la nation (Voltaire, *Essai sur les mœurs*, T. III, chap. 121), en sorte que le roi électif peut toujours être pris à partie et être jugé : il manque toujours de ce caractère sacré qui est l'ouvrage du temps, car l'homme ne respecte réellement rien de ce qu'il a fait lui-même; il se rend justice en méprisant ses œuvres jusqu'à ce que Dieu les ait sanctionnées par le temps. La souveraineté étant donc, en général, fort mal comprise et fort mal assurée dans le moyen-âge, la souveraineté élective en particulier n'avait guère d'autre consistance que celle que lui donnaient les qualités personnelles du souverain : qu'on ne s'étonne donc point qu'elle ait été si souvent attaquée, transportée ou renversée. » Gosselin, l. c., T. II, p. 18 sq. — Voyez aussi l. c., p. 30 sqq., l'article sur la *Nature des gouvernements au moyen-âge*.

[2] Voyez surtout le remarquable ouvrage d'A. Luchaire : *Histoire des Institutions monarchiques de la France sous les premiers Capétiens* (987-1180). 2 vol. in-8, 1884. Paris. Picard. Le livre de W. Stubbs auquel nous faisons allusion est intitulé : *The Constitutional History of England in its origin and development*. 3 vol. in-12. Oxford. 1875. Clarendon Press.

au trône était à son apogée, et il était sinon dangereux du moins fort inopportun pour un historien de montrer que ce principe de l'hérédité n'était pas aussi ancien que la monarchie.

Ce fait de l'élection des rois et des empereurs au moyen-âge, aussi longtemps qu'il n'a pas dégénéré en une pure formalité comme lors des dernières élections des empereurs du saint empire romain dans les temps modernes, explique et justifie, a-t-on ajouté, les procédés des papes à leur égard. En effet, entre l'élu et ses électeurs, il y a toujours un contrat tacite ou explicite; mais les souverains du moyen-âge étant élus par des peuples absolument catholiques, dévoués corps et âmes à leur foi et à leurs traditions religieuses, la première clause de ce contrat était évidemment que le souverain restât catholique, enfant de l'Église, en union avec le chef de cette Église. Plus d'une fois, les formules du serment prêté par celui qui allait ceindre la couronne, contenaient une stipulation de ce genre ; mais, écrite ou non écrite, elle était supposée et acceptée par tous. Or le prince qui ensuite s'obstinait dans l'excommunication, qui persistait à rester hors de l'Église, rendait nul et dérisoire ce contrat primordial, il manquait à ses promesses, à sa parole, à sa vocation. Comme mandataire et représentant des fidèles, c'est-à-dire des électeurs, le pape pouvait donc déposer le souverain qui, après avoir été excommunié, refusait de se soumettre et de rentrer dans le devoir.

Il est bien peu de systèmes historiques qui ne renferment des parcelles de vérité, mais presque toujours le propre des systèmes est aussi de donner à ces parcelles un relief exagéré et, par là même, de dépasser la mesure. Ainsi,

pour ce qui concerne l'époque de Grégoire VII, la théorie de M. Gosselin et de ses illustres devanciers est en partie confirmée par deux ou trois faits [1] ; mais comme elle est insuffisante pour expliquer et justifier tous les actes de ce pontificat !

Lorsqu'après avoir excommunié le roi de Germanie, Grégoire VII continuait à procéder contre lui et déliait ses sujets du serment de fidélité qu'ils lui avaient prêté ; lorsqu'il menaçait le roi de France de lui enlever ses États, il ne lui est jamais venu en pensée qu'il parlait et agissait alors en vertu d'un droit purement humain et qu'il était, pour accomplir cette besogne, le délégué des peuples de la chrétienté. Où sont du reste les preuves de cette délégation ? oui, au moyen-âge, grands et vilains veulent à leur tête des souverains catholiques ; mais quand ont-ils chargé spécialement le successeur de saint Pierre de renverser du trône les princes excommuniés ? C'est abuser étrangement de deux ou trois faits, peut-être mal présentés, que d'en vouloir tirer une loi générale ; les peuples de l'Europe du XIe et du XIIe siècle n'étaient guère en mesure de donner au pape ou à toute autre personne un mandat impératif. Consentement tacite des peuples,

[1] On peut citer par exemple, pour l'époque de Grégoire VII, la formule du serment prêté par le jeune roi Philippe Ier, lors de son sacre à Reims, le 23 mai 1059 ; *Recueil des historiens des Gaules*, T. XI, p. 32. — Nous savons en outre que si Henri IV accourut à Canossa, en plein hiver, à travers les neiges des Alpes, c'est parce que « *juxta leges palatinas*, » il était déposé s'il restait pendant un an sous le coup de l'excommunication. Le terme fatal approchait et il voulait à tout prix le prévenir. Voyez sur cette question : J. Fessler, *Sammlung vermischten Schriften;* chez Herder, à Fribourg en Br., 1869, p. 94. L'évêque Fessler, qui a été secrétaire du concile du Vatican en 1870, a donné, dans ce volume de Mélanges, une excellente étude, très modérée sur Grégoire VII.

droit public de la chrétienté médiévale, grands mots imaginés après coup mais qui ne répondent guère à des réalités historiques du passé ; l'érudition montrera au contraire ce qu'il y a de profondément ironique dans de telles expressions appliquées à une telle époque.

Grégoire VII ne cesse d'affirmer que ses pouvoirs, il les tient de Dieu et de Dieu seul, et jamais il ne fait de distinction entre l'origine des uns et l'origine des autres. Il est pasteur des âmes, voilà sa mission par excellence et partout où il y a un danger pour les âmes, il y court et emploie pour le conjurer tous les moyens en son pouvoir. Si le loup menaçant ou ravageant le troupeau du Seigneur est un souverain, il l'attaquera avec son impétuosité ordinaire et avec une magnifique bravoure et ne s'arrêtera que lorsque le loup sera dans l'impossibilité de nuire. Allez donc parler à ce lutteur des subtiles distinctions de l'école, du pouvoir purement directif de la papauté, de droit historique et transitoire, il ne comprendra pas et vous montrera l'Évangile : là est consigné son droit, là sont tracés ses devoirs.

La doctrine des théologiens sur le pouvoir indirect de la papauté rend bien mieux compte du pontificat de Grégoire VII, autant du moins que les formules si énergiques de ce pape peuvent être ramenées aux proportions symétriques et à l'alignement d'une thèse purement spéculative. Cette doctrine présente une solidité et une suite logique que d'ingénieuses hypothèses historiques ne sauraient fournir ; elle nie le pouvoir direct des papes sur les rois et sur le temporel, et la correspondance de Grégoire VII témoigne qu'il n'a jamais eu une telle prétention. Il reconnaît le droit qu'a la puissance civile de se

mouvoir en toute liberté dans la sphère qui lui est propre ; c'est ainsi qu'il a toujours parlé de l'empereur Henri III avec un respect que bien des écrivains ultramontains, Gfrörer par exemple, n'ont guère imité ; c'est ainsi qu'il cite plusieurs fois et en l'approuvant, le texte classique du pape Gélase sur les deux glaives ou les deux puissances, la puissance temporelle et la puissance spirituelle, souveraines l'une et l'autre, indispensables à la société [1]. Pour consoler Judith, reine détrônée de Hongrie, il a des accents que Bossuet n'aurait certes pas désavoués et qui le rangent parmi les plus grands admirateurs de la royauté chrétienne fidèle à sa vocation [2].

Les principes théologiques sur le pouvoir indirect que Grégoire VII n'a pas introduits dans le gouvernement de l'Église, mais dont il a fait une si retentissante application, ont, avec des fortunes diverses, inspiré les papes et les conciles généraux jusqu'à l'avènement de la Réforme au XVIe siècle et, plus d'une fois, ils ont servi d'utile contrepoids et de frein à l'omnipotence impériale ou royale. Le protestantisme est ensuite venu, mettant en péril toutes les causes pour lesquelles Grégoire VII a combattu et souffert ; le célibat des prêtres a été aboli dans une partie de la chrétienté, l'Église catholique a perdu à peu près tous les biens-fonds dont la piété des fidèles l'avaient dotée, et l'autorité du Pontife romain a été méconnue même dans les choses spirituelles par plusieurs peuples et plusieurs dynasties souveraines de l'Europe. La réaction a donc été formidable ne ménageant pas plus l'enseignement dogma-

[1] Voyez notamment sa lettre à Hermann, évêque de Metz.

[2] Gregor. VII, *Registrum* II, 44 ; dans Jaffé : *Mon. greg.*, p. 156 sqq.

tique que les plus antiques traditions de la discipline chrétienne.

Délivrés de toute ingérence du côté de Rome — car même dans les pays restés catholiques, les successeurs de Grégoire VII n'ont guère pu, au nom des intérêts de l'Église, intervenir dans le gouvernement des choses temporelles — les souverains ont, selon leur bon plaisir, administré leurs États et trop souvent scandalisé et molesté leurs peuples.

C'est la révolution française qui a mis fin à cette situation et elle continue sous nos yeux sa marche ascendante, pénétrant dans la législation de presque toutes les monarchies de l'Europe et imposant aux têtes couronnées un contrôle autrement redoutable que le pouvoir indirect des papes au moyen-âge. Bien des historiens se sont apitoyé sur Henri IV attendant dans la neige, sur les hauteurs de Canossa, le pardon de Grégoire VII ; depuis cent ans, rois et empereurs ont eu à subir des épreuves autrement cruelles ; ils n'ont plus voulu des conseils, des avertissements du chef spirituel de la chrétienté, et maintenant c'est la grande voix du peuple, parfois si terrible, si impérative, si impitoyable, qui remplace celle du pontife.

Il reste, pour finir cette introduction, à dire quelques mots des démêlés entre Grégoire VII et le duc Robert Guiscard ; ces démêlés forment un épisode à part et d'un caractère spécial ; aussi n'en avons-nous pas parlé lorsqu'il a été question du conflit entre Grégoire VII et les rois de France et de Germanie.

Pendant sept ans, de 1073 à 1080, Grégoire VII excommunia à plusieurs reprises Robert Guiscard et employa tour à tour, avec sa persistance ordinaire, les moyens spi-

rituels et temporels pour détruire la puissance et ruiner l'autorité du prince normand. Au point de vue religieux proprement dit, le pape n'avait cependant rien à reprocher au vaillant capitaine; jamais celui-ci ne favorisa la simonie, encore moins les unions illégitimes des clercs ; il contribua au contraire à faire disparaître de l'Italie du Sud le rite grec, qui permettait le mariage des prêtres, et le remplaça par le rit et la discipline de l'église latine.

Quelle était donc l'origine et la cause du conflit? En 1059, durant le pontificat de Nicolas II, Robert Guiscard, acceptant solennellement d'être le vassal du Saint-Siège, avait promis fidélité et assistance à ce pape et à ses successeurs légitimes, comme tout vassal les devait à son suzerain; plus tard, selon toute probabilité, il renouvela ce serment entre les mains d'Alexandre II, qui occupait après Nicolas II la chaire de saint Pierre.

Puis, dans la pratique, il n'avait tenu aucun compte de ses promesses et, non content des vastes États qu'il avait conquis à la pointe de son épée dans l'Italie méridionale et en Sicile, il envahit peu à peu le centre de la péninsule; on pouvait prévoir le moment où Rome elle-même aurait le sort de Capoue, de Bari, de Messine et de Palerme, c'est-à-dire aurait à subir le joug normand.

Les préoccupations de Grégoire VII sont donc faciles à comprendre; le terrain menaçait de manquer sous ses pieds, sa chère Église de Rome, sa citadelle où il tenait tête aux plus puissants potentats de la terre, était à la merci d'un vassal infidèle que rien n'intimidait, pas plus la majesté du pontife romain que les armées des empereurs d'Orient et d'Occident. Mais Robert Guiscard avait prêté serment sur les saints Évangiles, demandant à Dieu d'être

le garant de sa parole; son parjure était donc en même temps un sacrilège et ce caractère éminemment religieux du serment autorisait le pape à excommunier celui qui foulait aux pieds une telle promesse. Envahir le domaine de l'Église, c'était aussi porter atteinte à l'indépendance indispensable au chef de l'Église et, pour ce motif encore, le pape avait le droit d'employer pour sa défense les armes spirituelles et temporelles.

On verra dans l'étude qui suit les conséquences vraiment néfastes de cette longue lutte entre le duc normand et Grégoire VII, car, semblable en cela à son illustre compatriote Guillaume le Conquérant, Robert Guiscard a été à la fois un grand capitaine et un fin politique. Si le pape ne put, comme son génie le désirait, ouvrir l'ère des croisades, ce fut certainement sa mésintelligence avec Robert Guiscard qui paralysa son initiative dans les premières années de son pontificat; plus tard il n'était plus temps, son activité et ses forces étant absorbées dans le dramatique duel avec le roi de Germanie [1].

La réconciliation entre le pape et Robert Guiscard s'opéra en 1080; le duc promit d'être plus soucieux de ses engagements et comme alors ses projets de conquête visaient surtout l'empire d'Orient, le pape avait moins à craindre pour sa ville de Rome.

Cinq ans plus tard, à la suite d'épreuves et de péripéties sans nombre, Grégoire VII vint à Salerne auprès de ce même Robert Guiscard, chercher un dernier asile pour y

[1] On trouvera dans cet ouvrage les preuves de ces assertions sur les rapports de Grégoire VII avec Robert Guiscard. J'ai essayé de mettre ces rapports en pleine lumière parce que, jusqu'à présent, les historiens de Grégoire VII, trop absorbés par la grande lutte entre le sacerdoce et l'empire, ne leur ont peut-être pas attribué assez d'importance.

mourir et ce fut là que, le 25 mai, après quarante ans de luttes incessantes pour la liberté et la dignité de l'Église, il rendit sa grande âme à Dieu. « *Dilexi justitiam et odivi iniquitatem, propterea morior in exilio* [1]. » Ce furent là les dernières paroles de l'athlète expirant, et ces paroles il avait vraiment le droit de les prononcer, car en le perdant l'Église ne perdait pas seulement le serviteur le plus sincère, le plus dévoué qu'elle ait jamais eu, mais encore le génie peut-être le plus incomparable qui ait guidé sa marche et présidé à ses destinées. Comme il arrive d'ordinaire à ceux qui ont devancé leur siècle et préparé l'avenir, Grégoire VII mourait vaincu et exilé; il n'en avait pas moins organisé la victoire qui plus tard devait consoler l'Église; il avait semé dans les larmes, d'autres récoltèrent dans la joie; son pontificat a été le prélude du grand épanouissement religieux des XIIe et XIIIe siècles.

Sa dépouille mortelle repose encore dans l'église normande de Saint-Matthieu, à Salerne, près du *lido* enchanteur que baignent les flots de Pœstum et d'Amalfi, et nul ne passe indifférent devant son auguste tombe, le fidèle y vénérant les reliques du saint et l'adversaire lui-même s'arrêtant ému et respectueux devant le grand nom qu'elle porte.

Paris, 9 mars 1888.

[1] *Gregorii VII vita*, a P. Bernriedensi, n° 110, dans Watterich, *Pontif. Roman. vitæ*, T. I, p. 540.

CHAPITRE I

Origine et débuts de Hildebrand.

1020?-1046

SOMMAIRE

Sovana. — Naissance et origine de Hildebrand. — Son éducation, ses voyages. — Le pape Benoît IX. — L'antipape Sylvestre III. — Avènement de Grégoire VI. — Hildebrand chapelain de Grégoire VI. — Pierre Damiani; ses lettres à Grégoire VI. — Rapports de Grégoire VI avec la congrégation de Cluny et avec Henri Ier, roi de France. — Les trois papes. — Henri III roi de Germanie. — Il intervient dans les affaires de la papauté. — Synode de Sutri; déposition des trois papes. — Avènement du pape Clément II. — Henri III couronné empereur.

A peu de distance du lac et de la ville de Bolsena, au nord de l'ancienne frontière qui séparait le grand-duché de Toscane des États de l'Église, dans un pays maintenant désolé par la malaria, s'élève la petite ville de Sovana. Après avoir été une colonie romaine et avoir joué au moyen âge un rôle assez important, Sovana est aujourd'hui à peu près entièrement abandonnée; ses habitants ont dû fuir devant les fièvres paludéennnes; l'évêque de Sovana réside depuis le dix-huitième siècle à Pitigliano, le siège du municipe est actuellement à Sorano; aussi les rues désertes de l'ancienne cité sont encombrées par les débris des maisons et des vieilles églises.

Presque toute la vallée de la Fiora qui coule non loin de Sovana ses eaux paresseuses laisse au voyageur une impression funèbre; le sol y est miné par de nombreuses

nécropoles étrusques, l'air y est en bien des endroits empoisonné, ses constructions sont ou délabrées ou effondrées et les yeux dilatés par la fièvre, les traits hâves, les membres grêles de ses rares habitants prouvent qu'ils n'ont pas impunément bravé le fléau.

Quelque déchue que soit Sovana, son souvenir restera vivant dans l'histoire de l'Église, car sur son territoire, en un lieu maintenant inconnu et nommé Raovaco au onzième siècle, est né Hildebrand le futur pape S. Grégoire VII. Il y reçut le jour vers 1020, de parents de condition libre mais fort modeste. Son père, qui s'appelait Bonizo, était chevrier et marié à une femme de la campagne romaine. Le nom de Hildebrand donné à l'enfant se retrouve assez souvent en Italie après l'invasion lombarde ; il est d'origine germanique et signifie, suivant les uns, *ardeur du combat ;* suivant les autres, *glaive étincelant ;* dans les deux acceptions le nom était singulièrement prophétique, car celui qui le portait devait présider plus tard à une terrible lutte et être pour la défense de l'Église une épée flamboyante[1].

Durant le pontificat de Benoît IX (1033-1048), Hildebrand fut confié par ses parents à un oncle, abbé du monastère de Sainte-Marie sur l'Aventin, à Rome, lequel se chargea de l'élever et de l'instruire[2]. Il étudia en outre

[1] Sur la date de la naissance, sur la patrie, la famille, le nom de Hildebrand, voyez l'Appendix A placé à la fin de ce volume.

[2] Avunculo suo abbati monasterii sanctæ Dei Genitricis Mariæ in Aventino — Monte ad instructionem liberalis scientiæ et compositionem moralis disciplinæ a parentibus commendatus, in brevi ostendit spectabiles flores utriusque nutrimenti. P. Bernried 9 dans Watterich *Pontificum romanorum vitæ*, t. I, p. 477. — Un rituel de l'Église romaine écrit dans la seconde moitié du onzième siècle, le *Micrologus de ecclesiasticis observationibus*, l. XIV. (Migne, *Patrologie latine*, t. 151, p. 986) permet d'affirmer que Hildebrand est venu à Rome durant le pontificat de Benoît IX ; on lit en effet dans ce rituel : Nam et illi sedi (apostolicæ) nostro tempore talem Deus gubernatorem reverendæ inquam memoriæ Gregorium papam imposuit, qui sub decem suis ante-

dans le *Romano Palatio*, où il eut pour condisciples plusieurs jeunes gens de l'aristocratie romaine, notamment Albéric et Cenci ; celui-ci, fils de Jean Cenci préfet de Rome, obtint par la suite la dignité de son père[1].

A Sainte-Marie-Aventine, Hildebrand apprit à connaître et à aimer la vie monastique, qu'il se décida à embrasser ; ce fut là qu'il commença à s'imprégner des traditions de l'école réformatrice de Cluny, dont il est devenu ensuite le le plus illustre représentant. Dans la première moitié du dixième siècle, Albéric, patrice des Romains, voulant remédier à la triste situation des monastères italiens tombés dans le relâchement ou ruinés par les invasions des Sarrasins, avait donné à saint Odon, abbé de Cluny, sa maison sur l'Aventin pour que l'abbé en fît un monastère[2]. Depuis cette époque, la fondation d'Albéric et de saint Odon était restée en relations suivies avec la congrégation de Cluny ; les abbés de cette congrégation y descendaient, lorsqu'ils venaient à Rome, et, comme il a déjà été dit, les affaires

cessoribus, a puero Romae nutritus et eruditus, omnes apostolicas traditiones diligentissime investigavit. Abstraction faite des deux antipapes Benoît X et Cadalus, que l'auteur du *Micrologus*, tout dévoué à Grégoire VII, n'admettait certainement pas, ces dix prédécesseurs de Grégoire VII sont : Alexandre II, Nicolas II, Étienne IX, Victor II, Léon IX, Damase II, Clément II, Grégoire VI, Sylvestre III et Benoît IX. C'est donc sous le pontificat de Benoît IX, c'est-à-dire de 1033 à 1048, que Hildebrand est venu à Rome pour y faire son éducation.

[1] Dans une lettre à Anazir, roi de la Mauritanie-Sitifensis, Grégoire VII, parlant de quelques Romains qui désiraient nouer avec l'Afrique septentrionale des relations commerciales, écrit : Inter quos duo familiares nostri, Albericus et Cincius, et ab ipsa pene adolescentia in romano palatio nobiscum enutriti... mittunt ad te homines suos. GRÉGOIRE VII *Registri* (correspondance), Lib. III, 21 ; dans JAFFÉ : *Monumenta Gregoriana*, p. 237, in-8°. Berlin 1865. C'est toujours d'après l'édition de Jaffé que la Correspondance de Grégoire VII est citée dans ce travail.

[2] *Historiae Farfensis* HUGONIS *Opuscula*, c. VII, dans les *Monumenta Germaniae historica scriptorum*. T. XI p. 536.

importantes dont ils étaient chargés les obligeaient fréquemment à faire ce voyage[1].

Dans sa jeunesse, Hildebrand suivit aussi les leçons de Laurent, archevêque d'Amalfi, lequel résidait à Rome, et de l'archiprêtre Jean Gratien, devenu ensuite pape sous le nom de Grégoire VI[2]. Ces deux hommes, élèves de l'illustre pape Sylvestre II, passaient pour très savants. Pierre Damiani dit notamment de l'archevêque Laurent, qu'il savait le grec et le latin et que sa vie était tout à fait digne d'éloges[3].

« Devenu adolescent, Hildebrand, raconte Paul Bernried, voulant dompter les tentations de la chair par la fatigue des voyages et par l'étude, partit pour la France[4]. » Il

[1] Cum Dei famulus (Odilon, abbé de Cluny, de 995-1049) in romana urbe consisteret et hospitium in monte Aventino apud monasterium beatæ Dei Genitricis haberet. *Vita S. Odilonis a* P. DAMIANI; MIGNE : 144, col. 993.

[2] BENNO dans GOLDAST : *Apologiae pra Henrico* IV, Hannoviæ, 1611, c. 10 sqq.

[3] Proxima quoque quadragesima (1050) succedente, sanctæ ac venerendæ memoriæ, Laurentius, Amalfitanæ sedis archiepiscopus, qui potens in litteris ac biglossus, græce noverat et latine, et quod longe prestantius est laudabilis vitæ claritate pollebat hic itaque tunc Romæ constitutus, obdormivit in Domino. *Vita S. Odilonis a* S. DAMIANI; MIGNE; 144, p. 944. — Dans les Actes du synode romain tenu sous Benoît IX en 1044, au sujet du patriarchat de Grado, on lit dans les signatures : Joannes archicanonicus et archipreb. canonicæ S. Jo. ante portam Latinam. Et un peu plus loin : Ego Joannes archicanonicus et archipresb. interfui et subscri ; c'est évidemment la signature de Jean Gratien. MANSI *Colle. Conc.* T. XIX, col. 610 sqq.

[4] Il n'est pas facile de déterminer ce que Bernried entend par le mot France, *Franciam ;* quelques lignes plus loin et en deux passages, il emploie le mot *Gallia* ou *Galliæ*. Entendait-il *Francia* dans le sens restreint et comme désignant le pays situé à l'ouest du royaume et du duché de Bourgogne et au nord de l'Aquitaine, ou bien dans son sens plus large et en y comprenant la Franconie jusqu'au delà de Bamberg ? Le contexte ne permet pas de résoudre la question ; du reste on voit par la suite du récit que Hildebrand a dû voyager en divers pays ; toutefois P. Bernried ne dit pas explicitement qu'il soit allé à Cluny à cette époque.

se peut que Hildebrand ait alors séjourné à Cluny mais Bernried ne le dit pas, il se contente d'ajouter qu'après avoir passé quelques années à l'étranger, Hildebrand, se préparant à gagner Rome, visita la cour d'Henri III roi de Germanie; le souverain déclara n'avoir jamais entendu d'orateur annonçant la parole de Dieu avec une telle conviction et les évêques les plus estimés furent aussi émerveillés de l'éloquence du jeune Toscan.

« Il revint ensuite à Rome où il travailla à sa perfection ; mais comme il cherchait à faire fructifier au point de vue intellectuel et au point de vue moral les talents qu'il avait reçus de Dieu, il eut à constater qu'il avait des ennemis d'autant plus dangereux qu'ils étaient plus près de lui et il éprouva la vérité du proverbe : *nul n'est prophète dans « son pays* . Aussi, voulant couper court à la jalousie et sacrifiant tout à la charité, il se décida à retourner en Germanie et dans les Gaules. » Il ne dépassa cependant pas Aquapendente en Etrurie; un songe qu'il eut dans cette ville et dans lequel l'apôtre saint Pierre lui apparut le décida à rentrer définitivement à Rome[1]. »

Telles sont les données les plus certaines sur l'origine et la jeunesse de Hildebrand ; il en existe quelques autres mais d'un caractère légendaire ou qui ne peuvent s'harmoniser avec les dates les plus certaines de la vie de Hildebrand[2].

Nous sommes sur un terrain plus ferme à partir de l'année 1045 date de l'avènement de Grégoire VI ; nous savons en effet que Hildebrand fut chapelain de ce pape et qu'il partagea ensuite son exil[3], mais pour comprendre ce

[1] BERNRIED 10, 11 dans WATTERICH . *Pontif. roman. Vitae* T. I, 477.

[2] Voyez ces légendes et leur valeur historique dans l'Appendix A à la fin du volume.

[3] Quem (Gregorius VI) secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens erga dominum suum exhibere reverentiam nam antea fuerat suus capellanus. BONITHO : *ad amicum* dans JAFFÉ *Mon. Gregor.* p. 630.

que fut le pontificat trop court de Grégoire VI et comment il eut les vives sympathies et le concours de Hildebrand, il faut examiner la situation de l'église de Rome au commencement de 1045.

En 1033, le pape Jean XIX étant mort, son frère le consul Albéric de Tusculum distribua de grandes sommes d'argent et fit ainsi monter sur le trône pontifical son fils âgé d'environ douze ans; il donna la dignité de patrice de Rome à son autre fils Grégoire. Ce pape enfant qui prit le nom de Benoît IX, eut pendant 15 ans une conduite des plus répréhensibles dont la responsabilité et l'odieux retombent surtout sur ceux qui avaient coopéré à son élévation vraiment sacrilége; du vivant de l'empereur Conrad, les Romains essayèrent une première fois de chasser Benoît IX et de se débarrasser de sa tyrannie, mais grâce au concours de l'empereur et à l'appui des Tusculans, le pape avait réussi à conserver le pouvoir[1]. Au début de 1044, une nouvelle sédition, éclata contre Benoît IX; « une grande révolte, disent les *Annales romaines*, eut lieu à Rome, les Romains se soulevèrent comme un seul homme et expulsèrent Benoît. Après l'expulsion du pontife, une dissention s'éleva entre les Transtévériens et les Romains; ceux-ci se réunirent pour assiéger le Transtévère et le 7 janvier un combat violent s'engagea entre eux. Les Romains furent obligés de prendre la fuite parce qu'ils se voient attaqués par les comtes accourus des montagnes d'alentour et surtout par Girard fils de Rainer et ses nombreux cavaliers. Les comtes qui étaient partisans de Benoît arrivèrent jusqu'à la porte Sassie, et les Romains s'étant dans leur fuite précipités vers cette porte, il y eut

[1] Sur le pontificat de Benoît IX, voyez deux passages de RAOUL GLABER dans MIGNE : 142, col. 679 et 698 et un passage des *Dialogues* du pape VICTOR III dans MIGNE : 149 col. 1003.

un tel encombrement que plus de cent personnes furent étouffées. Les Romains s'étant alors réunis, élurent pour leur pontife (le 22 février 1044) Jean évêque de Sabine auquel ils donnèrent le nom de Sylvestre[1] ».

Cette élection s'était faite à l'aide de distributions d'argent et Sylvestre ne se montra en aucune façon disposé à s'employer pour la réforme de l'Église; de plus il manquait de fermeté et de courage. Benoît IX se hâta d'excommunier son compétiteur ; ses partisans entourèrent Rome de tous côtés et, le 10 avril 1044, il rentra en maître dans le Latran tandis que Sylvestre III, après 49 jours d'un pouvoir éphémère, regagna en vaincu son évêché de Sabine[2].

[1] *Annales Romani* : MG. SS., V, 468. Les Annales romaines placent en 1046 et dans la 13e indiction la déposition de Benoît IX, mais ces mêmes Annales affirment que cette déposition eut lieu dans la même année que l'éclipse de soleil du jour de Sainte-Cécile (22 novembre), or, comme il est certain, que cette éclipse eut lieu en 1044, c'est en cette année-là et non en 1046 qu'il faut placer la déposition du pape et l'avènement de l'évêque de Sabine. Le récit des Annales romaines est confirmé par plusieurs auteurs contemporains : ainsi 1° par le pape Victor III : Denique cum rapinas, cœdes aliaque nefanda in Romanum populum aliquanta per tempora sine ulla dilatione ageret, congregati in unum populi, quia ejus nequitiam amplius ferre nequibant, cum a pontificatus cathedra exturbantes, urbe pellunt alterum que in loco ejus, Johannem videlicet Sabinensem episcopum — non tamen vacua manu — canonica parvi pendentes decreta, substituunt. Victoris papae *dialogi* dans Migne 149 col. 1003. 2° par Leo de Marsi : Romae praeterea cum papa Benedictus per annos 12 sedem apostolicam obsedisset potius quam sedisset, a Romanis expulsus est Joannes Savinensis episcopus, qui Silvester vocatus est — non tamen gratis — in romanum pontificium subrogatus 3° Raoul Glaber l. c.), les *Annales de Farfa* : MG. SS. XI, 575; Hermann de Reichenau MG. SS. XI, 575, s'expriment dans le même sens.

[2] Qui (Silvester), optinuit pontificatum diebus 49 : quo ejecto, Benedictum pontificem reduxerunt in sua sede. *Annales Romani* : MG. V, 468. — Qui (Silvester tribus non amplius mensibus Romanae usus cathedrae successione, Benedicto undique suis cum propinquis infestante urbem, quia ex consulibus terrae ortus erat, et in eis maxima virtus, urbe cum dedecore pulsus : suum ad episcopatum reversus est, Victoris papae

Benoît IX remonté sur le trône continua sa vie de débauches; il voulut épouser sa cousine germaine, la fille de Girard de Saxo, mais le père refusant d'être complice d'un tel sacrilège, déclara à Benoît IX qu'il devait abdiquer le pontificat, s'il voulait obtenir la main de sa fille. Le pape sentant peser sur lui le mépris du peuple et du clergé romain et craignant une nouvelle révolte s'il le bravait plus longtemps, consentit à renoncer au pouvoir pour épouser sa cousine. Le 1er mai 1045, plus d'un an après le renversement de Sylvestre III, il abdiqua en faveur de son parrain l'archiprêtre Jean Gratien que tous les contemporains représentent comme un homme recommandable, de mœurs irréprochables et qui prit le nom de Grégoire VI[1]. Ce choix était donc excellent, malheureu-

dialogi dans Migne : 149 p. 1003 — Qui cum trium ibi mensium spatio profuisset (Silvester) : expulsus Benedictus, propinquis suis, Tusculanis proceribus annitentibus Silvestro repulso, romanam sedem iterum occupavit. Leo de'Marsi MG. VII, 682. Des textes analogues se trouvent dans Hermann de Reichenau MG. SS. V, 125 dans les *Annales de Farfa* MG. SS. XI, 373.

[1] Voici les trois principaux textes sur l'abdication de Benoît IX et l'avènement de Grégoire VI : Tunc prædictus Benedictus, non sufferens Romanum populum ejusdem pontificatus sui honorem, per cartulam refutavit Joanni archipresbytero sancti Joannis ad portam Latinam, suo patrino, in die kalend. maias ; cui posuerunt nomen Gregorius. *Annales Romani* MG. SS. V, 468 Benedictus igitur quod amiserat, sacerdotium recepit, pristinos tamen mores minime mutavit, secundum quod scriptum est : *Adolescens juxta viam suam etiam cum senuerit, non recedet ab ea.* Et quia durum est in corde veteri nova meditari, in eisdem pravis et perversis operibus, ut ante, perseverabat. Cum que se a clero simul et populo propter nequitias suas contemni respiceret et fama suorum facinorum omnium aures impleri cerneret, tandem reperto consilio, qui voluptati deditus, ut Epicurus magis quam ut pontifex vivere malebat, cuidam Joanni archipresbytero, qui tunc in urbe religiosior ceteris clericis videbatur, non parva ab eo accepta pecunia summum sacerdotium relinquens, tradidit. Ipse vero in propriis se castellis recipiens, urbe cessit. Victoris papae *dialogi* dans Migne : 149 p. 1004 — Nam, ut superius memoravimus, urbis Romæ capitanei, et maxime Tusculani, per patriciatus inania nomina Romanam vastabant Ecclesiam, ita ut

sement pour décider Benoît IX à descendre de la chaire de saint Pierre et à se retirer dans ses châteaux forts, l'archiprêtre de *San-Giovanni près la Porte latine* avait dû lui compter mille livres d'argent et lui abandonner la jouissance du denier de saint Pierre prélevé en Angleterre. Cette concession s'explique par le désir de voir se terminer le honteux pontificat de Benoît IX mais elle fournit plus tard aux ennemis du pape réformateur un prétexte pour attaquer la validité de son élévation sur le saint siège, on prétendit qu'elle était entachée de simonie[1].

Nous avons vu qu'avant d'être pape, Grégoire VI avait donné des leçons à Hildebrand, aussi ayant remarqué le caractère et les qualités de son élève, il l'attacha à sa personne en qualité de chapelain. Ce serait une erreur que de donner à ce titre le sens qu'on lui donne actuellement, car, à cette époque, Hildebrand n'était même pas sous-diacre. Le jeune moine aida de toutes ses forces le nouveau pape dans ses tentatives de réforme, et certes la tâche était rude,

quodam hereditario jure videreutur sibi possidere pontificatum. Enim vero, mortuo Joanne, Benedicti papæ fratre, qui uno eodem que die et prefectus fuit et papa, cum successisset ei Theophylactus qui Alberici fuit filius, Gregorius frater ejus nomen sibi vendicabat patriciatus. Hac occasione Theophylactus, neque Deum timens, neque hominem reveritus, qui cata antifrasin vocabatur Benedictus, post multa turpia adulteria et homicidia manibus suis perpetrata, postremo, cum vellet consobrinam accipere conjugem, filiam scilicet Girardi de Saxo et ille diceret nullo modo se daturum nisi renunciaret pontificatui, ad quemdam sacerdotem Johannem qui tunc magni meriti putabatur, se contulit ejusque consilio semetipsum dampnavit, pontificatui renunciavit. Boxitho : *lib. ad amicum* dans Jaffe : *Mon. Gregor.* p. 626.

[1] Un ancien catalogue des papes, Muratori : R. I. SS. T. III. p. 345, fixe à : mille libræ denariorum papiensium la somme donnée à Benoît IX par Grégoire VI. — Le Cardinal Beuno l'estime : libræ mille quingentæ; le *Codex Vaticanus* 1340, Watterich T. I p. 70 note 16, va plus loin ; il porte : qui emit papatum a prædicto Benedicto duo millia librarum. La donnée touchant le denier de saint Pierre prélevé en Angleterre est extraite d'Otto de Freising (*Chronic.* VI. 32. MG. SS. XX p. 244).

car, si l'on en croit Guillaume de Malmesbury, Rome était, à cette époque, une véritable caverne de voleurs. « Alors, écrit cet historien, vivait le pape Grégoire VI, appelé auparavant Gratien, homme d'une grande religion et d'une grande sévérité. A son avènement, il trouva, par suite de l'incurie de ses prédécesseurs, l'État romain tellement diminué, qu'à l'exception de quelques fermes situées près de Rome et des offrandes des fidèles, le pape était tout à fait sans ressources. Les villes et les biens appartenant à l'Église, mais situés au loin, avaient été la proie des ravisseurs ; dans toute l'Italie, les chemins et les voies publiques étaient infestés de voleurs, et nul n'osait faire un voyage sans avoir main forte avec lui... On cessa dans toutes les provinces d'aller à Rome, chacun préféra faire des donations aux églises de son pays plutôt que de travailler au profit des voleurs. Dans la ville même, dans cette ville autrefois siége unique de sainteté, sur le Forum se promenaient les sicaires ; si quelqu'un osait, au péril de sa tête, visiter l'Église de l'Apôtre, il tombait au milieu de ces sicaires et perdait sa fortune ou sa vie. Les glaives étaient dégainés jusque sur les corps des saints apôtres et martyrs, et sur les autels sacrés les offrandes étaient à peine déposées qu'elles étaient enlevées, et elles servaient à des orgies et à la luxure. Tous ces maux affligèrent beaucoup le pape Grégoire VI. Il essaya d'abord d'y remédier par des moyens pleins de douceur, par des admonestations... Mais voyant que ces moyens n'avaient pas de succès, ou n'en avaient que peu, il résolut de se montrer plus sévère vis à vis de ce mal invétéré. Il excommunia tous ceux qui agissaient ainsi et jusqu'à ceux qui mangeaient avec ces malfaiteurs ou qui leur parlaient... Ceux-ci, devenus furieux, remplirent l'air de leurs menaces, firent résonner leurs armes autour des murs de la ville et faillirent vaincre le pape. Mais Grégoire comprit que le moment de se servir

du glaive était venu; il acheta partout des armes et des chevaux, équipa des soldats et de la cavalerie, et, occupant d'abord la basilique de Saint-Pierre, tua ou mit en fuite ceux qui enlevaient des offrandes. Voyant que la fortune lui souriait, il alla plus loin, et, après avoir fait périr ceux qui lui résistaient, il fit valoir ses droits sur les biens et les châteaux forts perdus depuis longtemps.[1] »

Il est très-probable que Hildebrand a participé à cette expédition militaire entreprise par Grégoire VI pour venger la majesté de l'Église romaine. Voici, en effet, ce qu'écrivait à cet égard, dans un traité rédigé sous forme de dialogue et dirigé contre Grégoire VII, Guido, évêque de Ferrare :

R.[2] « Dès son enfance, Hildebrand s'est occupé des choses militaires, il a toujours étudié l'art de la guerre, il s'est rendu coupable de plusieurs homicides, il s'est souillé d'un sacrilége, il s'est parjuré... [3] »

P. « Il a vraiment agi contre les règles des Pères, s'il est constant qu'il ait commis tous ces forfaits. Mais je voudrais être certain qu'il les les ait commis, et, de plus, je voudrais connaître ce que les saints Pères pensent de pareilles actions. »

R. « Qu'il se soit occupé des choses militaires, qu'il ait étudié l'art de la guerre, c'est ce que prouve le témoignage de tous les Romains ses contemporains. Car, lorsqu'il était encore tout jeune moine, il a réuni une grande somme d'argent, et, sous couleur de défendre l'Eglise romaine, et de la délivrer, il s'est entouré de soldats auxquels il distribuait ensuite des dépouilles, suivant la coutume des anciens Romains. [4] »

[1] Migne : 179 p. 1183.

[2] Au sujet des deux personnages de son dialogue, Guido écrit : Ubique igitur P. scriptum invenerit, proponentem intelligat, ubi vero R. notatum invenerit, respondentem accipiat. MG. SS. XII, 166.

[3] Nous n'avons pas besoin de dire que l'ouvrage de l'évêque Guido était un pamphlet d'une extrême violence ; la calomnie et l'exagération s'y sont donné pleine carrière.

[4] Wido episcopus ferrariensis : *de scismate Hildebrandi*, MG. SS. XII, p. 169.

D'après Guido de Ferrare, Hildebrand, « étant encore tout jeune moine », ce qui se rapporte très-bien à l'époque de Grégoire VI, aurait donc employé les armes pour la défense et la délivrance de l'Église romaine. Comme Guillaume de Malmesbury en dit autant de Grégoire VI tout porte à croire que le pape et son chapelain firent ensemble cette campagne.

Mais, avant de voir quel en a été le résultat définitif, il ne fut pas aussi heureux que le prétend Guillaume de Malmesbury, signalons un autre partisan de la régénération de l'Église, Pierre Damiani.

Pierre Damiani naquit à Ravenne en 1007 de parents fort pauvres [1]. Comme la famille était déjà nombreuse, l'arrivée d'un nouvel enfant ne fut guère saluée avec allégresse. Un frère aîné se plaignit au contraire avec amertume de cette nouvelle charge, et la mère, impressionnée de ces reproches, résolut de ne pas donner le sein au pauvre petit et de le laisser mourir de faim. L'enfant était déjà à demi mort, lorsqu'une voisine, la femme d'un prêtre, touchée de pitié, le réchauffa, lui donna quelque nourriture, et finit par ramener la mère à des sentiments plus maternels. Pierre Damiani était encore bien jeune lorsqu'il perdit ses parents. Un de ses frères prit pendant quelque temps soin de lui, mais ne tarda pas à l'abandonner, et le futur cardinal de l'Église romaine fut réduit à garder les pourceaux. Sur ces entrefaites, un autre frère de Damiani, un clerc, revint dans le pays de Ravenne qu'il avait quitté depuis longtemps, et, ayant remarqué d'heureuses dispo-

[1] P. Damiani écrit : Vix plane quinquennio ante meae nativitatis exortum, humanis rebus exemptus est tertius Otto qui imperialis apicis dignitate pollucibili er floruit et Romanam rempublicam strenue gubernavit. Migne : *Patr. lat.* T. 145 col. 825. — L'empereur Otto III étant mort le 23 janvier 1002, c'est donc en 1007 qu'il faut placer la naissance de P. Damiani.

sitions pour l'étude dans le pauvre orphelin, l'envoya à l'école. Pierre franchit les divers degrés de l'enseignement élémentaire et alla à Faenza d'abord, à Parme ensuite, étudier les arts libéraux. Il avait à peine quitté les bancs de l'école, qu'il fut lui-même chargé de professer, et sa réputation commença à grandir dans toute l'Italie. Il n'eut garde toutefois d'oublier ses humbles commencements, et comme ce frère, qui lui avait le premier fourni les moyens d'étudier s'appelait Damien, il voulut par reconnaissance ajouter à son nom de Pierre celui de Damien, et signa *Petrus Damiani*, Pierre de Damien. Mais le jeune professeur avait une âme trop ardente pour se consacrer exclusivement à l'étude et à l'enseignement; la solitude exerça bientôt sur lui une fascination irrésistible, et, après avoir essayé ses forces dans le couvent Sainte-Marie, sur les bords de l'Adriatique, il vint cacher dans le désert de Fonte-Avellana sa gloire naissante, et résolut d'y vivre dans la pénitence [1]:

« Entre les deux rivages d'Italie, dit Pierre Damiani à Dante dans un passage de la *Divine Comédie*, et pas très-loin de ta patrie, des rochers s'élèvent si haut que souvent la foudre gronde au-dessous.

« Ils forment un mamelon qui s'appelle Catria, au pied duquel est un ermitage uniquement consacré au culte de Dieu.

« ... Là, je m'affermis tant au service de Dieu que rien qu'avec des mets assaisonnés de la liqueur de l'olive, je passais doucement les chaleurs et les froids, heureux dans mes pensées contemplatives.

« Ce cloître produisait abondamment pour cette partie des cieux,

[1] Migne : 144 p. 113 sqq. Biographies de P. Damiani par le moine Jean son disciple, par Jean Antoine Flaminius.

En 1875, F. Neukirch a publié à Göttingen une remarquable étude biographique sur P. Damiani : *das Leben des Petrus Damiani* (Theil I : bis zur Ostersynode 1059).

et maintenant il est devenu si aride qu'il faut que cela se relève bientôt.

« Dans ce lieu je fus Pierre Damiani, et je fus Pierre le pécheur dans le couvent de Notre-Dame sur le rivage de l'Adriatique.[1] »

Les solitudes des Apennins avaient déjà reçu d'autres ermites lorsque Pierre Damiani vint leur demander la paix que le monde ne pouvait lui procurer. Quelques années auparavant, Romuald, né à Ravenne comme Pierre Damiani, découragé par le spectacle qu'offraient alors plusieurs couvents bénédictins de l'Italie, avait fui au désert, et son autorité ayant attiré auprès de lui de nombreux disciples, il avait fondé l'ordre des Camaldules. C'est dans une de ces colonies de pénitents solitaires, fondées vers l'an 1 000 par Landulf, disciple de Romuald, que Pierre Damiani vint se fixer. Il y fut reçu avec respect et empressement, car sa réputation avait franchi même les limites du désert, et, après quelques années, au lieu d'être, comme il l'avait espéré, inconnu et ignoré, il était devenu l'oracle et le mo-

1 Tra duo liti d'Italia surgon sassi,
E non molto distanti alla tua patria,
Tanto, che i tuoni assai suonan più bassi,
E fanno un gibbo, che se chiama Catria,
Disotto al quale è consecrato un eremo,
Che suol esser disposto a sola latria.
. . . . . Quivi
Al servigio di Dio mi fei sì fermo
Che pur con cibi di liquor d'ulivi
Lievemente passava caldi e gieli,
Contento ne' pensier contemplativi.
Rendea solea quel chiostro a questi cieli
Fertilemente, ed ora è fatto vanno
Sì che tosto convien che si riveli.
In quel loco fu' io Pier Damiano;
E Pietro peccator fu nella casa
Di nostra Donna in sul lito Adriano.
(*Divina Comedia, Paradiso*, canto XXI.)

dèle de tous ceux qui, dans le nord et le centre de l'Italie, travaillaient à la réforme de l'Église.

Lorsque Grégoire VI monta sur le trône pontifical, Pierre Damiani crut, comme Hildebrand, qu'une ère nouvelle commençait pour l'Église, et il écrivit au nouveau pape deux lettres qui témoignent de ce sentiment, mais qui peignent sous de bien sombres couleurs la situation de quelques Églises d'Italie.

Au seigneur Grégoire, très saint pape. Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.

« Très-révérend seigneur, je rends grâce au Christ, roi des rois, parce que j'ai le plus grand désir d'entendre dire du bien du siége apostolique. Aussi le témoignage de plusieurs personnes faisant de vous de grands éloges m'a-t-il été au cœur. J'ai bu là comme un breuvage d'une douceur extraordinaire, et, au milieu de ma joie, j'ai répété spontanément cette parole : « *Gloire à Dieu au plus haut des cieux, et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté*[1]. » Dieu seul, en effet, ainsi qu'il est écrit, peut changer les temps et transférer les royaumes. Le monde, rempli d'admiration, voit maintenant l'accomplissement de cette antique prophétie : « *Le Très-Haut dominera dans le royaume des hommes, et il donnera ce royaume à qui il voudra*[2]. » Que les cieux se réjouissent donc, que la terre tressaille de joie, que la sainte Église se félicite d'avoir recouvré l'antique privilége de son droit ; que la tête du serpent venimeux et à mille formes soit écrasée ; que ce commerce absolument inique ne se continue plus ; que le faussaire Simon ne batte plus de fausse monnaie dans l'Église ; que Giési[3] ne rapporte plus des présents extorqués ; que la colombe revienne à l'arche et que les feuilles vertes de l'olivier annoncent à la terre le retour de la paix. Revienne maintenant l'âge d'or des apôtres, et puisse, sous votre prudence, refleurir la discipline de l'Église. Il faut réprimer l'avarice de ceux

[1] S. Luc, II, 14.
[2] Daniel IV, 14.
[3] IV Rois, v.

qui aspirent à la dignité épiscopale; il faut renverser les chaires des changeurs, de ceux qui vendent des colombes. Du reste, l'Église de Pesaro[1] va pouvoir constater si les espérances que je viens d'émettre ont quelque chose de fondé. En effet, si cette Église n'est pas arrachée des mains de cet adultère, de cet incestueux, de ce parjure, de ce voleur, c'en est fait de cet espoir du peuple comptant sur une réforme du monde. Tous les yeux sont dirigés vers ce but, toutes les oreilles cherchent à entendre ce mot d'ordre. Si cet homme couvert de crimes est réintégré dans son épiscopat, il n'y a rien de bon à attendre du Saint-Siége par la suite. Il y en a trois qui rendront témoignage : le siège de Castellane, celui de Fano et celui de Pesaro;[2] « que tout témoignage soit dans la bouche de deux ou de trois témoins[3] ». Ces trois montrent clairement quel espoir il faut conconserver pour la suite.

Que le Tout-Puissant, ô Très-Saint Père, te conserve pour que les droits de l'Église soient sauvegardés, et qu'il ne permette pas que le peuple se soit réjoui en vain sous un tel pontife[4]. »

Au seigneur Grégoire, très-saint pape, Pierre, moine pécheur, présente l'hommage de son profond dévouement.

Sache Votre Béatitude, ô très-pieux seigneur, que, pour nos péchés, il ne se trouve pas dans nos contrées de clercs dignes de l'épiscopat! Tous cherchent leur propre avantage et non celui de Jésus-Christ[5]. Sous l'influence de l'avarice et de l'orgueil, ils ambitionnent le sacredoce, mais ne se préoccupent pas de se rendre dignes de sacerdoce. Ils veulent commander, mais se soucient fort peu d'être utiles. Aussi, vu le malheur des temps et le manque de candidats, il me semble que cet archiprêtre pourrait être élevé à l'épiscopat, si Votre Sainteté le juge à propos. Il est vrai qu'il est ambitieux, il désire vivement arriver au sommet de la charge pastorale. Je tiens à vous faire connaître cette circonstance pour que vous l'appréciiez; si elle ne constitue pas un obstacle, je crois, après

[1] Pesaro, sur les bords de l'Adriatique, au sud de Ravenne.
[2] Fano et Castellane, villes voisines de Pesaro.
[3] Deut., XIX, 15. S. Matth., XVIII, 16.
[4] Voyez le texte latin de cette lettre dans Migne : 144 p. 205.
[5] *Ad Philipp.*, II, 21.

avoir repassé dans mon esprit la série des clercs de l'église de Sempronius[1], que cet archiprêtre est un peu meilleur que les autres. Si donc, votre très prudente Sainteté le juge à propos, puisqu'il a été élu par le clergé et par le peuple, puisque diverses personnes l'ont déclaré digne de cette charge, qu'il fasse pénitence pour son ambition, et qu'il soit sacré. Que le Dieu tout-puissant vous fasse connaître, par la grâce de son Esprit-Saint, ce qu'il faut faire touchant cette affaire; qu'il manifeste sa volonté à votre cœur. Je ne solliciterai qu'une seule chose de votre clémence, c'est que, si vous ne le consacrez pas, vous ne nommiez personne pour le siège de cette église sans m'avoir vu. [2] »

Les grands noms de Hildebrand et de Pierre Damiani ne sont pas les seuls qui recommandent le pontificat de Grégoire VI au respect de la postérité; ce pape fut aussi reconnu par la congrégation de Cluny, comme le prouve un document par lequel, à la demande de l'abbé Odilon, il confirmait les libertés et les droits du monastère de Cluny et assurait à la congrégation la possession du « monastère romain » à la condition de donner, pendant cinq ans, dix sous au trésor de Saint-Pierre [3].

Aussi Raoul Glaber, qui a mis, à Cluny même, la dernière main à son ouvrage historique, peut-il être regardé comme exprimant fidèlement les sentiments de l'illustre congrégation, lorsqu'il termine par les paroles suivantes son cinquième et dernier livre :

« A cette même époque, le siège de Rome, qui jouit d'un droit universel sur le monde entier, fut, pendant vingt-cinq ans, en proie à cette peste (la simonie). En effet, on avait, au mépris du droit, placé sur ce siège un enfant d'environ douze ans (Benoît IX); l'ar-

[1] Forum Sempronii, aujourd'hui Fossombrone.

[2] Migne : 144, p. 206.

[3] Jaffé : *Regesta Pontificum Romanorum*. 1re édition, p. 363, n° 3136. Le « monastère romain » était probablement le couvent de Sainte-Marie, sur le mont Aventin; la seconde édition des *Regesta* de Jaffé, p. 524, ne dit rien de cette bulle.

gent et l'or avaient, pour son élection, tenu lieu d'âge et de sainteté. Il eut un commencement très malheureux et une fin plus triste encore. J'aurais honte de raconter sa vie et sa conduite. Mais enfin, du consentement de tout le peuple romain, et par ordre de l'empereur il fut renversé de son siège, et l'on mit à sa place un homme très religieux et remarquable par sa sainteté, Grégoire, natif de Rome. Celui-ci réforma ce que l'autre avait corrompu [1]. »

Henri Ier, roi de France, entra aussi en communication avec Grégoire VI et lui demanda de prendre sous la protection immédiate du saint-siège une *cella* (chapelle, souvent prieuré) dépendant de l'abbaye du mont Saint-Quentin, dans le Vermandois. Le pape répondit favorablement à cette demande par une bulle du 26 février 1046. Elle est adressée à Gualéran, abbé du mont Saint-Quentin, et contient l'énumération des biens qui devaient à tout jamais appartenir à la *cella* [2]. Comme, du consentement des évêques comprovinciaux, cette même bulle menace de l'anathème du pape ceux qui transgresseraient l'ordonnance apostolique, Mansi en a conclu qu'elle avait dû être rédigée dans un concile romain, « parce que, dit-il, les souverains pontifes n'ont mis en avant ce consentement des évêques de leur province ecclésiastique que lorsque ces évêques ont été réunis autour d'eux en concile [3]. » Ce fait d'un concile célébré par Grégoire VI dans les derniers jours de février 1046, c'est-à-dire vers l'époque où se célébrait d'ordinaire le synode annuel de l'Église romaine, est important à constater, car il prouve

[1] Migne : 142, p. 698 Raoul Glaber se trompe lorsqu'il prétend que Benoît IX céda par ordre de l'Empereur, le souverain pontificat à Grégoire VI. La conduite que l'Empereur Henri III suivit plus tard à l'égard de Grégoire VI prouve qu'il ne fut pour rien dans son élévation ; aussi l'assertion de Raoul Glaber n'est-elle confirmée par aucun contemporain.

[2] Jaffé : *Regesta Pontificum*, n° 4130. — La bulle de Grégoire VI se trouve dans Mansi, t. XIX, p. 618, et dans plusieurs autres collections.

[3] Mansi : *l. c.*, p. 618.

que les évêques ne firent aucune difficulté de reconnaître comme légitime l'élection de Grégoire.

Ainsi que l'indique Guillaume de Malmesbury, la grande préoccupation de Grégoire VI fut de relever les églises de Rome qui tombaient en ruine, après la triste époque qu'on venait de traverser, et en particulier l'église de Saint-Pierre et Saint-Paul. Il employa dans ce but les biens qu'il possédait, et, lorsqu'ils furent épuisés, il implora le secours des princes de la chrétienté. Guillaume, « le glorieux duc d'Aquitaine », entendit cet appel et fit faire des quêtes parmi les clercs et parmi les laïques. Aussi le pape, touché de cet empressement, accorda plusieurs avantages spirituels au duc et à ses sujets. Voici la bulle écrite à ce sujet par le pape ; elle est curieuse à lire, car elle montre combien l'esprit de l'Église romaine est resté le même, jusque dans les époques les plus troublées et les plus néfastes de son histoire, et combien le style de sa chancellerie a peu changé; on croirait lire une page écrite hier par le pape actuel.

« Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous ceux qui ont la foi chrétienne, qui reconnaissent pour la mère de toutes les Églises celle qui possède le siège du prince des apôtres, salut et absolution de tous les péchés par la bénédiction et par les mérites des bienheureux Pierre et Paul, princes des apôtres.

« Nos très chers frères, c'est de la sainte Église romaine, mère et maîtresse de toutes les Églises, que le rayonnement de la sainte religion a illuminé le monde entier ; c'est cette même Église qui a pieusement distribué dans les diverses parties de la terre ce qui était nécessaire à un grand nombre d'indigents : mais, par suite de nos péchés, par suite des péchés de plusieurs nations, cette Église a vu sa religion diminuer, et, en outre, elle a perdu la majeure partie de ses biens temporels. Des empereurs, des rois, des princes, des personnes d'un autre rang, entraînés par une misérable cupidité, n'ont pas craint d'encourir la malédiction de leur mère, ont fait invasion sur ses biens, les ont pris et s'en sont servis pour leur usage. Lors

qu'ils ont été frappés par le glaive de l'anathème, lorsque, semblables à Judas, ils ont eu à leur cou comme le lien du sacrilège, ils se sont hâtés de dissiper ces biens de peur qu'ils ne vinssent à se repentir. De là la misère, les dévastations, les vols, les rapines contre le chef même de cette Église, c'est-à-dire contre le bienheureux Pierre. Aussi son Église et celle du bienheureux Paul, qui, par la possession des corps de ces apôtres, rayonnent sur le monde entier et attirent toutes les nations, sont, hélas! menacées de ruine. Malgré nos faibles mérites, et quoique nous ne soyons par riche, nous avons essayé de conjurer un si grand danger, et, avec le secours de Dieu, nous avons voulu tendre une main secourable. Ce que voyant, des clercs remplis de religion et de nombreux laïques, que Guillaume, le glorieux duc d'Aquitaine [1], avait engagés à venir à notre secours, ont offert de nous donner tous les ans une partie de leurs offrandes, afin que l'on fît les restaurations et les constructions nécessaires dans l'église Saint-Pierre. Ils espèrent que, grâce aux mérites des apôtres, et aux prières spéciales de la sainte Église romaine, le Seigneur tout-puissant leur accordera de se raviver, par une vraie pénitence, dans la foi qu'ils ont jurée à leur baptême, et qu'il les placera dans la béatitude éternelle, après avoir réparé les brèches de leur vie spirituelle. Pour nous, constatant ce dévouement et ce louable attachement pour la mère commune, nous avons promis, pour nous et pour nos successeurs, que nous célébrerions trois fois par an à leur intention, avec toutes les Églises romaines, le saint sacrifice de la messe, et que, sept fois, nous ferions spécialement mémoire d'eux à d'autres messes, afin que, par les mérites de la Mère de Dieu, qui a toujours protégé d'une manière spéciale l'Église romaine, et par l'autorité des bienheureux apôtres Pierre et Paul, ainsi que par les prières de tous les saints, surtout de ceux dont les reliques sont à Rome, le Seigneur tout-puissant les absolve de leurs fautes et les conduise à la vie éternelle [2]. »

Malheureusement, les bonnes intentions de Grégoire VI ne tardèrent pas à être paralysées par des difficultés de

[1] Il s'agit de Guillaume V, duc d'Aquitaine, troisième fils de Guillaume le Grand. Guillaume V succéda, en 1039, à son frère Odon, et mourut en 1058.

[2] Mansi : t. XIX, p. 621.

toute sorte; la situation empira au lieu de continuer à s'améliorer, et elle ne tarda pas à devenir intolérable. Girard de Saxo ne tint pas la parole donnée à Benoît IX; il persista à lui refuser sa fille, même après que Benoît eût abdiqué. Celui-ci, revenant alors sur sa décision, émit de nouvelles prétentions à la papauté, et recommença à agiter Rome. D'un autre côté, Girard de Saxo, devenu l'adversaire de Benoît IX, favorisa le parti de l'évêque de Sabine, l'antipape Sylvestre III; aussi cet antipape, s'appuyant en outre sur les Crescencii, se posa de nouveau en prétendant. Rome et la chrétienté eurent le navrant spectacle de trois papes, résidant, l'un à Saint-Pierre, l'autre au Latran, le troisième à Sainte-Marie-Majeure, et tous les trois se disputant le souverain pouvoir à l'aide des armes temporelles et spirituelles.

La détresse de la papauté était si grande, que les regards des Romains qui ne voulaient pas désespérer de l'avenir de l'Eglise, se portèrent instinctivement vers le successeur de Charlemagne et des Otto, vers celui qui, d'après la tradition chrétienne, devait être le protecteur et le défenseur de l'Église. L'empereur Conrad était mort en 1039, laissant, pour lui succéder, son fils Henri III, dit le Noir. Ce dernier prince, le second de la dynastie de Franconie, a été jugé très diversement par les historiens. Toutefois, les nobles paroles qu'il prononça dans une réunion d'évêques, quelque temps après son avènement au trône, sont tout à fait dignes d'être recueillies par la postérité.

« Le roi Henri, dit Raoul Glaber, ayant appris que la Gaule et la Germanie étaient complètement infestées par la simonie, prescrivit une réunion de tous les évêques et des autres prélats de son empire, et il leur parla en ces termes :

« C'est en pleurant que je vous adresse la parole, ô vous qui te-
« nez la place de Jésus-Christ dans cette Église qui est devenue son
« épouse et qu'il a rachetée de son sang. C'est gratuitement que du
« sein du Père il est, par l'entremise d'une Vierge, venu à nous pour

« nous racheter ; aussi lorsqu'il a envoyé ses apôtres dans le monde « entier, il leur a dit : *Ce que vous avez reçu gratuitement, donnez-« le aussi gratuitement.* Vous, au contraire, vous vous laissez domi-« ner par l'avarice et la cupidité ; au lieu de veiller à l'exécution de « cette loi, vous la transgressez et vous attirez ainsi sur vous la « malédiction de Dieu. Mon père, sur le salut duquel je suis très in-« quiet, a aussi fait preuve dans sa vie d'une avarice tout à fait « condamnable. Il faut donc que ceux d'entre vous qui se reconnaî-« tront coupables à cet endroit soient éloignés du saint ministère, « ainsi que l'ont décrété les canons. Cette mesure est d'autant plus « nécessaire que de grandes calamités, la famine, la peste, la guerre, « sont venues fondre sur les hommes à cause de ce péché. En effet, « tous les ordres ecclésiastiques, depuis le souverain Pontife jusqu'au « simple *ostiarius*, sont devenus l'objet d'un déplorable négoce; « partout, suivant la parole du Seigneur, ce vol spirituel se fait au « grand jour. »

« Les évêques, stupéfaits en entendant ces paroles que le souverain prononçait d'une voix sévère, restaient bouche béante sans pouvoir lui répondre. Ils craignaient, se sentant coupables, d'être privés de leurs évêchés. Du reste, ce n'était pas seulement dans les Gaules que régnait la simonie. Elle avait aussi envahi la plus grande partie de l'Italie ; encore une fois, on trafiquait des ministères ecclésiastiques comme s'il s'agissait d'un marché ordinaire. Les évêques, n'ayant pas d'excuse à faire valoir, se résignèrent à implorer la clémence du roi.

« Celui-ci, condescendant à leurs prières, les consola par les paroles suivantes : « Allez, leur dit il, et usez bien d'un pouvoir que « vous avez reçu d'une manière illicite ; souvenez-vous de prier avec « plus de ferveur pour l'âme de mon père qui a été votre complice « dans la faute que vous avez commise ; demandez à Dieu de vou-« loir bien lui pardonner. » Il promulgua alors pour son empire un décret portant qu'on ne devait, dans aucun cas, acheter de quelque manière que ce fût un ordre ou un ministère ecclésiastiques ; si quelqu'un transgressait cet édit, il devrait être destitué et de plus frappé d'anathème. En outre le roi prit personnellement l'engagement suivant : « De même que, par le seul effet de sa miséricorde, le Sei-« gneur m'a gratuitement donné ma couronne, de même je donnerai « gratuitement tout ce qui a trait au culte du Seigneur. Je veux que « vous agissiez de même[1]. »

[1] R. Glabri : *Historiarum libri quinque*, V, 5 ; Migne : 142, p. 697.

La chrétienté n'oublia pas cette scène mémorable et les paroles vraiment chrétiennes qui y furent prononcées; aussi ce fut au roi de Germanie, à Henri III, qu'un ermite adressa une courte supplique en vers latins pour lui demander de venir délivrer la belle Sunamite, c'est-à-dire l'Église romaine, que déshonoraient trois époux, c'est-à-dire trois papes [1].

D'après Bonitho, ce furent quelques membres de l'Église romaine qui déterminèrent le roi à venir en Italie et à intervenir dans les affaires de l'Église.

« Au milieu de toutes ces calamités[2], dit ce chroniqueur, la seule consolation qui nous reste est cette parole évangélique qui a aussi réconforté l'apôtre : « J'ai prié pour toi, Pierre, afin que ta foi ne « défaille pas. » Et, en effet, la foi de Pierre n'a pas défailli, et la foi de l'Église romaine ne défaillira jamais. Dans une si grande et si terrible tempête, Dieu suscita un certain Pierre, archidiacre de l'Église romaine, lequel, convoquant les cardinaux-évêques, les clercs, les moines, les hommes et les femmes que la crainte du Seigneur avait quelque peu touchés, les sépara de la communion des intrus indiqués plus haut. Guidé par le zèle de Dieu, comme autrefois le prêtre juif Onias, il traversa les Alpes et vint trouver le roi, non pas pour porter des accusations, mais pour servir les intérêts généraux de

[1] Una Sunamitis
Nupsit tribus maritis.
Rex Heinrice
Omnipotentis vice,
Solve connubium
Triforme dubium.

L'Annaliste saxon (MG. SS. VIII, 687) cite ces vers et raconte qu'ils furent envoyés au roi par un ermite ; on a prétendu que cet ermite n'était autre que Pierre Damiani (Watterich, t. Ier, p. 82) ; d'après la chronique de Repgowsch, p. 336, citée par Giesebrecht (*Geschichte d. d. K. Zeit.* t. II, p. 643), ils seraient d'un ermite nommé Wiprecht et confesseur de Henri III.

[2] Il vient de parler de la rivalité de trois prétendants au trône pontifical.

l'Église. S'étant jeté aux pieds du roi, il le suppliait avec larmes de venir au secours de sa mère plongée dans la désolation. Il convoqua les évêques qui étaient présents, et leur prescrivit de venir à Rome avec le roi et de réunir un synode. Ce qui fut fait sans retard [1]. »

L'archidiacre Pierre ne dut pas avoir beaucoup de peine à décider le roi Henri III à venir en Italie, car, depuis longtemps déjà, ce prince était impatient de se rendre à Rome pour y être couronné empereur. Après son avènement au trône en 1039, diverses guerres, en particulier ses guerres toujours renaissantes avec la Hongrie, et ses démêlés avec plusieurs vassaux, l'avaient empêché de réaliser ce projet; mais, durant l'été de 1046, le moment parut favorable pour se mettre en route. La Hongrie se tenait tranquille, pour bien peu de temps, il est vrai, et avait accepté la suzeraineté du royaume de Germanie. Les ducs de Pologne, de Bohême, de Poméranie vivaient en bons rapports avec Henri III, et l'avaient même choisi pour arbitre dans un démêlé. Une courte campagne contre les Liutices avait suffi pour rétablir et pour assurer la paix dans les marches du nord-est de la Saxe. A l'intérieur du royaume, Gottfried, duc de Lorraine, avait, peu après sa sortie de la prison de Giebichenstein, fait sa soumission au roi, et celui-ci lui avait rendu une partie de ses États. Henri III, profitant de ce calme momentané et pressé en outre par les nouvelles qu'il recevait de Rome, réunit à Augsbourg, dans les premiers jours de septembre 1046, à l'époque de la fête de la nativité de la sainte Vierge, une armée considérable, et se dirigea avec elle vers l'Italie. Il amenait les principaux seigneurs de son royaume, notamment les grands vassaux ecclésiastiques : Adalbert, archevêque de Brême, Baudouin de Salzbourg, etc.

[1] Bonitho : *Liber ad amicum* dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 sq.

En traversant les défilés des Alpes, Henri III apprit que les Hongrois, se soulevant une fois de plus, avaient déposé son protégé le roi Pierre, lui avaient crevé les yeux et avaient mis à sa place sur le trône André, beau-frère de Pierre. C'était là un rude coup pour Henri; mais il n'en continua pas moins sa marche, et, durant l'automne, il déboucha avec son armée dans les belles plaines de la Lombardie. Il y fut reçu d'une façon magnifique par Boniface, margrave de Toscane, seigneur de Mantoue, de Modène et de Ferrare, le prince le plus riche et le plus puissant du nord de l'Italie.

Dans les derniers jours d'octobre, le roi de Germanie étant arrivé à Pavie, y réunit un synode pour résoudre diverses questions ecclésiastiques pendantes, en particulier un conflit, survenu dans la province ecclésiastique d'Aquilée, touchant l'évêché de Vérone. L'évêque de Vérone prétendait avoir droit à la première place, après le patriarche d'Aquilée, dans les réunions des évêques de la province; le synode de Pavie déclara cette prétention fondée. Le procès-verbal rédigé à la suite de cette décision indique comme ayant pris part au synode : Eberhard, patriarche d'Aquilée; Guido, archevêque de Milan; Adalbert, archevêque de Brême; Raimbald, archevêque d'Arles; Ugo, archevêque de Besançon, et vingt-trois évêques du nord de l'Italie. On y remarquait encore : Baudouin, archevêque de Salzbourg; Gebhard, évêque de Ratisbonne; Liuterus (Suidger), de Bamberg; Poppo, de Brixen; Severus, de Prague; Ebémann, de Fermo; Sibigo, de Spire; Arnaud, de Worms, et quatre autres évêques ainsi que les chanoines de l'église de Vérone [1].

[1] Mansi : t. XIX, p. 617 sq. — Le texte de Mansi porte : Adelbertus archiepiscopus Remensis ; c'est évidemment Bremensis qu'il faut lire.

De Pavie, Henri vint à Plaisance ; il y rencontra Grégoire VI accouru au-devant de lui.

« Le roi, raconte Bonitho, fit prier ce Grégoire, qui, par suite d'un abus, paraissait assis sur le siège de l'Église romaine, de venir au-devant de lui, et Grégoire, croyant n'avoir rien à se reprocher, ainsi que l'événement l'a prouvé plus tard, vint jusqu'à Plaisance et y trouva le roi. Celui-ci le reçut avec les honneurs accordés ordinairement à un pape, car les évêques qui se trouvaient là ne pensaient pas qu'on dût, sans les forces judiciaires, condamner un évêque, et, à plus forte raison, celui qui passait pour le pontife d'un si grand siège.

« Ils vinrent donc tous ensemble jusqu'à Sutri. Dans cette ville, le roi pria celui qui passait pour être le pontife de réunir un synode. Grégoire y consentit et promulgua un décret dans ce sens, car il ne soupçonnait rien et était d'une simplicité absolue.

« Lorsque le synode fut réuni, il fut présidé par celui qui remplissait les fonctions de pontife romain, et, par son ordre, les patriarches, les métropolitains et les évêques prirent place selon leur rang. Parmi eux se trouvaient Poppo, patriarche d'Aquilée [1], homme d'une grande éloquence ; Bruno, évêque d'Augsbourg [2] ; Raimbald, archevêque d'Arles, ainsi que beaucoup d'autres. On discuta d'abord le cas de l'intrus Sylvestre, et tous furent unanimes à le déclarer dépouillé de l'épiscopat et de la prêtrise et à le reléguer dans un monastère pour le reste de ses jours. A l'égard de Théophylacte (Benoit IX), on décida de passer outre, puisque, étant pontife romain, il avait lui-même conclu à sa déposition.

« Mais que faire à l'égard du troisième, quelle conduite tenir, puisqu'il n'était permis ni d'accuser un juge ni de porter témoignage contre lui ? Les évêques le supplièrent de faire connaître les incidents de son élection, et, comme il ne soupçonnait rien encore, il se rendit à ces prières. Il raconta comment, grâce à la miséricorde de Dieu, il avait pu conserver durant tout son sacerdoce une réputation intacte ; il avait vécu dans la chasteté depuis son enfance, ce qui était non seulement digne d'éloge, mais presque angélique aux yeux des Romains à cette époque. Aussi cette conduite, ajoutait-il, lui avait valu de grandes richesses. Il gardait ces biens pour l'en-

[1] Il faut Eberhard ; Poppo était mort en 1042.

[2] Bruno était mort depuis 1029.

tretien de l'Église ou pour faire quelque chose de nouveau et de grand dans la ville de Rome. Ayant réfléchi à la tyranie des patrices qui s'arrogeaient le droit de créer des pontifes sans aucune élection du clergé et du peuple, il avait pensé que le mieux était d'employer son argent à rendre au clergé et au peuple cette élection injustement enlevée par les tyrans.

« Les évêques (*viri religiosi*), entendant ces paroles, commencèrent à faire comprendre (à Grégoire), avec les plus grandes marques de respect, combien étaient perfides les ruses de l'antique ennemi, et ils dirent que rien de ce qui était vénal ne pouvait être regardé comme saint.

« (Grégoire) fut éclairé par ces remontrances et par quelques autres ; le Saint-Esprit entra dans son âme ; il comprit que le zèle dont il avait été animé n'était pas selon la science, et il s'adressa en ces termes aux évêques : « Je prends Dieu à témoin, ô hommes mes « frères, qu'en agissant ainsi j'avais cru obtenir la rémission de mes « péchés et la grâce de Dieu. Mais maintenant je connais les ruses de « l'antique ennemi ; aussi veuillez me dire ce que j'ai à faire. » (Les « évêques) lui répondirent : « Réfléchis toi-même à ta propre cause, « juge-toi toi-même. Il vaut mieux que, dans cette vie, tu sois « pauvre comme l'a été le bienheureux Pierre pour l'amour duquel « tu as agi de cette manière, et que tu sois riche dans l'éternité « plutôt que d'être riche sur la terre comme l'a été Simon le Magi- « cien, qui t'a trompé, et de te perdre pour l'éternité. » Ayant en- « tendu ces paroles, il prononça contre lui-même la sentence sui- « suivante : « Moi, Grégoire, évêque, serviteur des serviteurs de « Dieu, puisque, par la ruse de l'antique ennemi, mon élection a été « entachée d'une vénalité très honteuse, simoniaque et hérétique, « je me juge indigne de l'épiscopat romain. » Et il ajouta : « Approu- « vez-vous cela ? » Ils répondirent : « Nous approuvons ce que tu as « décidé. » Le synode ayant été ainsi célébré d'une manière régulière, le roi et les évêques vinrent à Rome [1]. »

Ce récit du synode de Sutri par Bonitho ne concorde pas sur tous les points avec les données fournies par d'autres chroniqueurs du onzième siècle ; ils sont presque unanimes

[1] Bonitho : *Liber ad amicum* dans Jaffé, *Monumenta Gregoriana*, p. 626 sqq.

à déclarer que Grégoire VI n'a pas abdiqué de son plein gré, mais qu'il a été déposé à la suite de la pression exercée par le roi Henri [1]. Tout au plus pourrait-on dire, si l'on ne veut pas faire abstraction complète du récit de Bonitho, que Grégoire VI a abdiqué comme ont abdiqué dans notre siècle tant de rois qui ont dû s'incliner devant l'insurrection triomphante, et prévenir, par une abdica-

[1] Voici les témoignages cités par Jaffe, *Monumenta Gregoriana*, p. 594 sqq, pour prouver que Grégoire VI a été déposé au synode de Sutri et n'a pas abdiqué de son plein gré :

1° *Annales de Corbie :* MG. SS. III, 6. Synodus... secunda Sutriæ, in qua, in præsentia regis, secundum instituta canonum, depositi sunt papæ duo (Silvester III et Gregorius VI); tercia Romæ — in qua canonice et synodice depositus est papa Benedictus.

2° *Annales de Hildesheim :* MG. SS. III, 104 : Heinricus rex — papas tres non digne constitutos synodaliter deposuit.

3° *Annales de Laubie et de Liège :* MG. SS. V, 19 : Heinricus .. fit imperator, et tres papæ ab eo deponuntur.

4° *Annales de Lambert :* MG. SS. V, 154. Tribus depositis, qui sedem apostolicam contra ecclesiasticas regulas invaserant.

5° *Annales romaines :* MG. SS. V, 469. In sancta igitur Sutrina ecclesia mirabile sinodum inesse decrevit (Heinricus). Et Joannem Savinensem episcopum, cui imposuerunt nomen Silvestri ; et Joanem archipresbyterum, cui imposuerunt nomen Gregorius ; et Benedictum pontificum — canonice et juste judicando, sacris et religiosis hæc per canones ostendo, perpetue anathematem obligavit.

6° *La Chronique de saint Bénigne de Dijon :* MG. SS. VII, 237 : Fecit deponi Johannem (Gregorium VI) qui tunc cathedræ præsidebat, et Benedictum atque Silvestrum.

7° Benzo, évêque d'Albe : MG. SS. VII, 237. Dominus noster Cesar audivit, tres diabolos usurpasse cathedram apostolicæ sessionis. Quibus præcipiendo mandavit, ut sibi occurrerent Sutrio. Sed non venerunt nisi duo. Facta est autem ibi synodus, ubi — uterque eorum justo judicio est condemnatus ; tertius vero, qui aufugit, anathematis facula fulminatus.

8° Adam : MG. SS. VII, 337 : Depositis, qui pro apostolica sede certaverunt : Benedicto, Gratiano et Silvestro scismaticis.

9° Clément II, dans sa lettre à l'Eglise de Bamberg (Jaffe, *Regesta Pontificum*, n° 4149) : Cum Romana sedes hæretico morbo laboraret et Heinrici imperatoris præsentia ad hoc invigilaret, ut hujusmodi

tion forcée, une sentence de déchéance. Cette dernière version paraît, du reste, s'accorder avec le récit que nous a laissé de la chute de Grégoire VI, Didier, abbé du Mont-Cassin et plus tard pape sous le nom de Victor III [1]. Il est donc juste de dire que Grégoire VI est tombé victime du roi Henri III; en 1038, le père de ce prince, l'empereur Conrad II, avait employé son pouvoir à rétablir la détes-

ægritudinem propulsaret, explosis tribus illis, quibus nomen papatus rapina dedisset...

10° Les *Annales d'Augsbourg:* MG. SS. III, 126 : Rex Italiam perrexit Gratianum papam deposuit.

11° *Annales d'Hermann de Reichenau:* MG. SS. V, 126 : Apud Sutriam synodo actu Gratianum papam convictum pastorali baculo privavit (Heinricus III).

12° *Le Catalogue des papes* dans Watterich : t. I, p. 170 : Gregorius, qui vocatur Gratianus qui etiam tenuit pontificatum per imperatorem legaliter perdidit illum.

13° *Anselmi Gesta episcop. Leodi :* MG. SS. VII, 228. Wazon, évêque de Liége, s'adressant à l'empereur Henri III, lui dit : Recogitet serenitas vestra, ne forte summi pontificis sedes, depositii a quibus non oportuit, ipsi divinitus sit reservata; cum is, quem vice ejus ordinari jussisti, defunctus cessisse videatur eidem adhuc superstiti.

14° Pierre Damiani dans Migne, 145, p. 441 : Benedictus papa — apostolici se culminis administratione privavit, successoremque sibi Gregorium, qui Gratianus dicebatur, in Romana sede constituit. Super quibus, præsenti Henrico imperatore, cum disceptaret posmodum synodale concilium, quia venalitas intervenerat, *depositus est qui suscepit.*

Jaffe aurait pu encore citer à l'appui de son sentiment la vieille traduction française de l'*Ystoire de li Normant*, par Aimé, moine du Mont-Cassin ; on lit en effet, dans le chap. 1er du IIIe livre de cette histoire :

En l'an de l'Incarnation de Nostre Seignor Ihu-Christ mille XLVII, Corrat (Henri), fil de lo impeor (Conrad) auguste de bone recordation et mémoire, voulant saillir à la dignité de lo impère, et vint à Rome pour prendre la corone, trova là injustement troiz papes, lesquelz il cassa, et fist lo quart justement estre pape (Clément II).

[1] Desiderii *Dial.*, l. III, dans Migne, 149, p. 1005. Sed antequam urbem ingrederetur (Heinricus), concilio congregato, Johannem, qui Gregorius dictus est, missis ad eum episcopis, ut de ecclesiasticis negotiis maximeque de Romana tunc Ecclesia, quæ tres simul habere pontifices videbatur, ipso præsidente, tractaretur, venire rogavit (Hem-

table autorité de Benoît IX, et lorsque Rome trouve enfin un pape de mœurs irréprochables et animé des meilleures intentions, le fils s'empresse de le briser. Dans les deux cas, c'était singulièrement remplir le rôle de protecteur de l'Église. La pensée de Henri III a été évidemment de placer sur le saint-siège des pontifes de la Germanie, de se substituer aux comtes de Tusculum, de jouer le rôle que cette famille avait, depuis de trop longues années, joué dans les élections à la papauté; voilà le motif qui l'a déterminé à prêter l'oreille aux nombreux ennemis que Grégoire VI s'était faits à Rome par ses tentatives de réformes; c'est pour cela qu'il a ajouté à ses nombreux titres celui de *patrice de Rome.*

Plusieurs papes choisis par la cour de Germanie se sont succédé sur le siège de Saint-Pierre après la déposition de Grégoire VI, et il est juste de reconnaître que les choix faits par Henri III ou par ses conseillers ont été presque tous excellents, tandis que ceux des Tusculans étaient souvent scandaleux ; mais il n'y avait pas moins un grave danger pour l'avenir dans la prérogative dictatoriale que s'arrogeait Henri III, et plus tard Hildebrand dut employer tous ses efforts et tout son génie à atténuer, sinon à faire disparaître cette servitude, et à rendre à l'Église romaine sa liberté électorale ; lorsque le 22 avril 1073 il fut appelé au souverain pontificat, lorsqu'il quitta son nom de Hilde-

ricus III). Sed hæc de industria agebantur, jam enim dudum regio animo insederat, ut tres illos, qui injuste sedem apostolicam invaserant, cum consilio et auctoritate totius concilii juste depelleret... — Prædictus itaque pontifex Sutrium, ubi synodus congregata est, allectus spe, quod aliis duobus depositis, sibi soli pontificatus confirmaretur, gratanter perrexit. Sed postquam eo ventum est et res agitari ac discuti a synodo cœpta est, agnoscens se non posse juste honorem tanti sacerdotii administrare, e pontificali sella exsiliens ac semetipsum pontificalia indumenta exsiliens exuens, postulata venia, summi sacerdotii dignitatem deposuit.

brand, il voulut être appelé Grégoire VII, comme pour protester contre la radiation de Grégoire VI du catalogue des papes et contre la décision du concile de Sutri.

« Après le synode de Sutri, Henri III, disent les *Annales romaines*, se rendit à Rome avec une grande armée, de telle sorte que la ville ne pouvait contenir une foule si considérable. Alors Henri, par la miséricorde de Dieu, pieux et bienveillant roi, réunit le peuple romain dans la basilique de Saint-Pierre, prince des apôtres, avec les évêques, les abbés et tout le clergé romain ; il y tint un saint et glorieux synode, et, la veille de Noël, il fit ordonner pour pontife de Eglise romaine le vénérable, le saint et le bon Clément II. Le jour même de Noël, le roi fut couronné par son saint et vénérable pontife [1], et toute la ville de Rome fut remplie de joie : la sainte Église romaine fut exaltée et glorifiée, parce qu'une si grande hérésie (la simonie) avait été extirpée par la miséricorde de Dieu. Le sérénissime prince, voyant que telle était la volonté de tous les Romains, mit alors sur sa tête la couronne dont les anciens Romains se servaient pour couronner leurs patrices, et les Romains lui accordèrent de faire ordonner leurs pontifes ainsi que les évêques qui avaient des régales. Conjointement avec les Romains et avec les vénérables Pères, le pieux pontife régla que le sacre du pape ne pourrait jamais avoir lieu avant qu'il eût reçu l'investiture du roi ; et, de même que le saint pape Adrien et les autres pontifes avaient confirmé ce privilège, de même Clément II confirme au présent roi Henri et aux futurs rois la possession du patriciat et des droits adhérant [2]. »

Le pontificat de Grégoire VI est la première phase importante de la vie de Hildebrand, son entrée aux affaires ; alors se produisirent, comme on vient de le voir, ses premières tentatives pour restaurer la liberté électorale de l'Eglise romaine, pour revendiquer l'indépendance du saint-siège. Les documents qui nous restent définissent d'une manière trop vague, trop laconique, le rôle qu'il a joué pendant les dix-huit mois de ce pontificat. Je serais porté

[1] L'impératrice Agnès le fut en même temps que lui.

[2] *Annales Romani :* MG. SS. V. 469.

à croire qu'il a été plus considérable qu'ils ne l'indiquent. Grégoire VI fut un pontife respectable, mais son attitude vis-à-vis d'Henri III prouve qu'il manquait d'initiative; c'est Hildebrand qui l'aura décidé à essayer de délivrer Rome des antipapes et de la tyrannie des dynastes du Latium; c'est lui qui a créé et soutenu, pendant plus d'un an, même par les armes ce pape, véritable représentant de la partie encore saine du clergé et du peuple romain. Le premier essai de réforme échoua, le César germanique étouffa sous son lourd talon ces semences de liberté; Hildebrand a débuté par une défaite, mais elle n'ébranla pas plus sa constance que ne l'ébranlèrent plus tard les grandes douleurs de sa longue carrière. Dès le début, il s'est montré ce qu'il a été toute sa vie, un vaillant lutteur, un infatigable défenseur des droits de l'Église, marchant droit au but, ne connaissant, avec l'aide du Seigneur, ni le découragement ni d'obstacle insurmontable.

CHAPITRE II

Clément II et Damase II.
24 décembre 1046 - 9 août 1048.

SOMMAIRE :

Hildebrand en Germanie. — Mort de Grégoire VI. — Hildebrand à Cluny. — Synode tenu à Rome en 1047 par Clément II. — Le pape et l'empereur dans l'Italie méridionale. — Origine de la puissance des Normands en Italie. — Mélès et sa révolte contre les Grecs d'Italie. — Seconde expédition de Mélès avec les Normands. — Fondation d'Aversa. — Les Tancrède. — Guillaume Bras-de-fer conduit les Normands contre les Grecs, Melfi. — Henri III et la ville de Bénévent. — Le margrave Boniface. — Adalbert archevêque de Brème. — Lettre de P. Damiani à Clément II. — Mort de Clément II. — Négociations en Germanie pour l'élection d'un nouveau pape. — Poppo évêque de Brixen désigné pour être pape. — Ses difficultés pour gagner Rome. — Il est élu et intronisé sous le nom de Damase II. — Sa mort.

Après avoir séjourné près de huit mois en Italie, Henri III laissant, comme nous le verrons, le pape Clément II, aux prises avec de graves difficultés, regagna la Germanie au mois de mai 1047. Il amena avec lui l'ancien pape Grégoire VI et Hildebrand consentit à partager l'exil du pontife. Les termes dont se sert Bonitho pour mentionner ce fait, font voir que si Grégoire VI fut déporté par Henri III, il n'en fut pas de même de Hildebrand qui suivit Grégoire VI hors de l'Italie pour lui témoigner son attachement et son respect[1]. On allègue,

[1] Igitur Italicis rebus rite compositis, imperator Henricus patriam remeavit ducens secum venerabilem Johannem (Gregorium VI) quem

il est vrai, un texte de Hildebrand pour prouver qu'il a été tout comme Grégoire VI déporté en Germanie. « C'est malgré moi, a dit plus tard Hildebrand devenu pape, c'est malgré moi que j'ai suivi au-delà des Alpes le seigneur pape Grégoire [1]. » Mais la lecture du passage dans lequel se trouve ce texte fait voir que Grégoire VII parle d'une violence morale et nullement physique. Ainsi il ajoute : « C'est encore plus malgré moi que je suis revenu dans votre église (celle de Rome) avec le seigneur pape Léon. » Grégoire VII veut dire évidemment qu'il a fait taire ses répugnances pour accéder à la demande que Léon IX lui avait faite de revenir à Rome. Il se sera probablement passé quelque chose d'analogue avec Jean Gratien. L'ancien pape aura demandé à Hildebrand de l'accompagner pour lui aider à supporter son exil, et Hildebrand n'aura pas voulu refuser cette consolation à la victime de Henri III. Dans plusieurs passages de sa correspondance Hildebrand se félicite, du reste, des procédés d'Henri III à son égard. Ainsi, en 1073, il écrit à Rodolphe, duc de Souabe : « L'empereur Henri de pieuse mémoire, a toujours eu pour moi des égards particuliers lorsque je me trouvais à sa cour avec d'autres Italiens [2]. » Plus tard, il écrit dans le même sens à Judith, reine de Hongrie et fille de l'em-

supra memoravimus, quem secutus est Deo amabilis Hildebrandus, volens ejus dominium suum [illegible] reverentiam nam [illegible] liberal suis capellanis. Restituo : *ad amicam*, dans JAFFÉ : *Mon. Greg.* p. 603. — LEO OSTIENSIS mentionne aussi l'exil de Grégoire VI : Gregorium expontificem secum asportans. II, 78.

[1] Ad vestrae scitis quia non libenter ad [illegible] ordinem accessi ; et invitus ultra montes cum Domino papa Gregorio abii, sed magis invitus cum domino meo papa Leone ad vestram specialem Ecclesiam (l'Eglise romaine) redii. Discours de Grégoire VII, dans JAFFÉ. *Monum. Gregor*, p. 101 ; — *Regist.* VII, 14.

[2] Pater ejus (le père de Henri IV, c'est-à-dire Henri III) laudandæ memoriæ Henricus imperator inter omnes Romanos in curia sua specialiter honore me tractavit. *Regist.* I, 19. JAFFE, *Monum. Gregor.*, p. 38.

pereur Henri III et de l'impératrice Agnès: « Le très illustre empereur Henri, ton père, et ta mère, l'impératrice Agnès qui, par un effet de la miséricorde de Dieu, n'emploie que pour le ciel et non plus pour la terre sa dignité d'impératrice Auguste, ont eu pour moi, dès qu'ils m'ont connu, des égards particuliers, et m'ont honoré de leur bienveillance entre tous les autres fils de la sainte Eglise romaine [1]. » Si Henri III avait fait déporter Hildebrand, comme l'ont soutenu un si grand nombre d'historiens, il n'aurait certainement jamais écrit que ce prince et l'impératrice Agnès l'avaient toujours honoré de leur bienveillance.

Nous n'avons que des renseignements incomplets sur la vie de Hildebrand, depuis ce départ de l'Italie avec l'ancien pape Grégoire VI, au mois de mai 1047, jusqu'à son retour à Rome, avec Léon IX, en février 1049. Bonitho résume l'histoire de ces vingt mois en disant : « Peu après (avoir quitté l'Italie) Jean (l'ancien pape Grégoire VI) étant arrivé sur les bords du Rhin, tomba malade et à l'issue de sa mort et de ses funérailles, le vénérable Hildebrand vint à Cluny où il se fit moine et s'appliqua énergiquement à l'étude en compagnie des religieux[2]. »

Une phrase de la correspondance de Grégoire VII a fait supposer que par ces bords du Rhin dont parle Bonitho, il faut surtout entendre Cologne. Le 18 avril 1074, Gré-

[1] Clarissimus imperator Henricus pater tuus et Agnes mater tua, jam nunc non humanitus sed Dei misericordia coelitus imperatrix augusta, *ex quo me cognoverunt* pro una magnifactus honorifice et præ cæteris sanctæ Romanæ Ecclesiæ filiis, carissime habuerunt. *Regist.* II, 44 ; *Monum. Gregor.*, p. 167.

[2] Non longo post tempore cum ad ripas Reni prelatus venisset Johannes, morbo correptus interiit. Quo mortuo et in pace sepulto, venerabilis Hildebrandus, Cluniacum tendens, ibi monachus effectus est et inter religiosos viros adprime phylosophatus est. BONITHO dans JAFFÉ : *Monum. Greg.* p. 630.

goire VII écrit en effet à Anno archevêque de Cologne que l'église de Cologne lui est particulièrement chère entre les églises de l'Occident à cause du séjour qu'il a fait dans cette ville sous son prédécesseur ; une variante du texte ne permet pas de savoir si Grégoire parle de l'un de ses prédécesseurs ou du prédécesseur d'Anno[1].

Il existe aussi un passage de Pierre Damiani disant que Hildebrand a connu assez intimement à Aix-la-Chapelle deux religieux[2].

Si Hildebrand n'avait fait qu'un séjour en Germanie, ces deux textes prouveraient que l'ancien pape Grégoire VI et son chapelain ont habité Cologne et Aix-la-Chapelle en 1047 et que Grégoire VI est probablement mort dans la première de ces deux villes, mais Hildebrand est venu au moins quatre fois en Germanie et y a séjourné chaque fois.

Ainsi P. Benried, nous l'avons déjà vu, mentionne un long voyage de Hildebrand pendant son adolescence et raconte qu'il passa quelque temps à la cour de Henri III où il se fit remarquer par son éloquence[3].

En 1054, il négocie à la cour de Germanie la délicate question du successeur de Léon IX sur le trône pontifical. En 1057, Hildebrand revint une quatrième fois en Germanie en qualité de légat du saint-siège et les graves

[1] Qui ob recordationem disciplinæ, qua tempore autecessoris vestri (nostri d'après un autre codex) in ecclesia Coloniensi enutriti sumus, specialem sibi inter ceteras occidentales ecclesias dilectionem impendimus. *Registri* I, 79 : Jaffe *Mon. Greg.* p. 99.

[2] Illud ad memoriam redit quod Hildebrandus romanæ ecclesiæ archidiaconus retulit. Duos inquit sanctos monachos vidi, et non mediocrem operis eorum [illegible] admirationem, qui minimum singulis mo abantur in cellulis apud monasterium quod in loco constructum est, qui dicitur Aquisgrani. Petri Damiani *opera*, *Opuscul.* 57, 3 dans Migne : 145 p. 713.

[3] Paul Bernried, 10, dans Watterich, t. I p. 477 sqq.

affaires qu'il eut alors à traiter avec la cour exigèrent un séjour assez prolongé au-delà des monts[1].

Il est donc impossible de désigner la ville de la vallée du Rhin où résidèrent l'ancien pape et son chapelain, il faut se contenter de l'indication un peu vague de Bonitho.

Le chroniqueur ne donne pas non plus la date de la mort de Grégoire VI mais une circonstance particulière permet d'affirmer que Grégoire VI vivait encore lors de la Noël de 1047, c'est à dire lorsque son second successeur Damase II fut élu pape. A l'occasion de cette élection, l'empereur Henri III consulta l'un des plus remarquables évêques de son empire, Wazon, évêque de Liège, et Wazon fit répondre à son souverain que le mieux était de replacer Grégoire VI sur le trône pontifical, que la prompte mort de Clément II prouvait bien que Dieu n'avait pas approuvé la déposition de Grégoire VI au synode de Sutri. Voici comment cet incident est raconté par Anselme, historien des évêques de Liège; son récit mérite d'être reproduit, car il montre comment une partie de l'Église, et la plus saine certainement, appréciait les événements du synode de Sutri.

« Je me souviens qu'après la mort du pape Clément, qui, du siège de Bamberg, était monté sur le siège apostolique, l'empereur lui demanda (c'est-à-dire à Wazon, évêque de Liège) quel était, d'après lui, le successeur qu'il fallait donner à Clément. Comme l'évêque aimait à se rendre bien compte de tout, particulièrement dans des affaires de cette importance, il se mit, avec ceux qui s'occupaient également de cette question, à étudier la vie des pontifes romains, leurs décrets, leurs canons authentiques, leurs capitulaires. Il trouva partout, dans

[1] Rex nativitatem Domini [illegible] Goslariae [illegible] erat quoque ibi inter alios regni principes etiam Hildibrant, abbas de sancto Paulo [illegible] apostolica, vir et eloquentia et [illegible] Lambert [illegible] Annales ad an. 1058 [illegible] MG SS V p. 1[illegible]

ces documents, que le souverain pontife devait être tenu en grand honneur, quelle que fût sa vie, qu'on ne devait jamais recevoir l'accusation d'un inférieur contre un supérieur. D'un autre côté, comme on avait annoncé que la future élection du souverain pontife aurait lieu lors des fêtes de Noël, ce courageux défenseur de la vertu envoya un messager pour cette époque : entre autres conseils peu agréables et envoyés confidentiellement à l'empereur, le messager devait dire : « Que Votre Sérénité réfléchisse à ceci : Est-ce que le siège du « souverain pontife déposé par ceux qui n'en avaient pas le droit ne « serait pas miraculeusement réservé à ce pontife, puisque celui que « vous avez fait ordonner à sa place est déjà mort? Aussi, si « vous désirez connaître notre sentiment sur cette affaire, nous ré- « pondrons à Votre Sublimité de ne pas chercher à mettre quel- « qu'un à la place de celui qui est encore vivant (c'est-à-dire de « Grégoire VI), car il n'est pas certain que les lois divines et hu- « maines permettent d'agir de cette manière ; partout dans leurs « écrits comme dans leurs discours, les saints Pères déclarent au « contraire que le souverain pontife ne peut être jugé que par Dieu « seul.

« Au nom du Seigneur, et sans perdre de vue le serment que moi, « prêtre indigne, j'ai prêté entre vos mains, j'atteste que tel est, sur « cette affaire, le seul sentiment auquel il m'ait été possible de m'ar- « rêter. » Lorsque le messager de notre évêque arriva à la cour royale, Poppo, évêque de Brixen, qui fut ensuite appelé Damase par les Romains, avait été déjà élu souverain pontife[1]. »

Grégoire VI vivait donc lorsque, à la Noël de 1047, se fit l'élection de Damase II ; mais il ne dut pas survivre longtemps à cet événement. Il n'est plus question de lui à partir de cette époque ; et, après le pontificat si éphémère de Damase II, Léon IX n'aurait certainement pas accepté de s'asseoir sur le trône pontifical si Grégoire VI avait été encore vivant. Tout porte donc à croire que Grégoire VI est mort dans les premiers mois de 1048. Hildebrand, ayant rendu les derniers devoirs à la dépouille mortelle de

[1] Anonym. *Gesta episcop. Leodiens.* : MG. SS. VII, 228.

son ancien maître, vint retremper ses forces et son zèle à l'abbaye de Cluny.

Bonitho, nous l'avons vu, dit que Hildebrand se fit moine à Cluny à cette époque ; Otto de Freising et Dandolo ajoutent qu'il devint prieur du célèbre monastère également en 1048 [1]. Ces deux données ne sont pas soutenables car Hildebrand était déjà moine lorsqu'il est devenu chapelain de Grégoire VI et Mabillon a prouvé qu'il n'a jamais été prieur de Cluny [2].

Bien des années plus tard, Grégoire VII résumant sa vie dans une magnifique prosopopée dont nous avons déjà donné un fragment s'exprime ainsi : « Vous le savez, c'est malgré moi que je suis entré dans le saint ordre ; c'est aussi malgré moi que j'ai accompagné au-delà des monts le seigneur pape Grégoire. »

L'ensemble du discours montre que Grégoire VII suit l'ordre chronologique en faisant ce court résumé de sa carrière; il parle successivement de Grégoire VI, de Léon IX et de sa propre élévation sur le saint-siège. Aussi, en se fondant sur ce texte, on peut affirmer que Hildebrand « était entré dans le saint ordre » avant d'être chapelain de Grégoire VI. Quel était ce saint ordre ? Il ne peut s'agir des ordres sacrés, du sous-diaconat, du diaconat, ou de la prêtrise car Hildebrand n'a été ordonné sous-diacre que plus tard, dans les premiers mois de 1049, par le pape Léon IX ; il faut donc songer à une autre explication et la seule plausible c'est que Grégoire VII parle de son entrée dans l'ordre monastique, dans

[1] ANDR. DANDOLO, doge de Venise, dans MURATORI : *Script. Ital.*, T. XII, p. 248. — OTTO DE FREISING, *chron.* VI, 33 : Cluniaci forte tunc Hildebrandus prioratum, ut dicitur, obedientiam administrabat. MG. SS. XX, 255.

[2] Voyez plus loin le texte de Mabillon.

l'ordre de Saint-Benoît, alors l'ordre par excellence [1].

Deux contemporains de Hildebrand, parlant du rôle qu'il avait joué durant le pontificat de Grégoire VI, lui donnent l'un et l'autre le titre de moine. Ainsi Pierre Crassus écrit en 1080 : « Le moine Hildebrand s'est offert à qui ne le demandait pas et sans plus d'ambages a quitté son couvent » [2]. De même Guido de Ferrare dans ce passage déjà cité : « N'étant encore que jeune moine, il a amassé une grande somme d'argent, et, sous couleur de défendre et de délivrer l'Église romaine, il a réuni des partisans et a distribué des présents à ses soldats, comme avaient coutume de le faire les anciens Romains [3]. »

Ces citations de Grégoire VII lui-même, de P. Crassus et de Guido prouvent que Hildebrand était déjà moine lors de la mort de Grégoire VI ; il faut donc entendre la phrase de Bonitho dans ce sens qu'après la mort de Grégoire VI, Hildebrand est allé dans les premiers mois de 1048, se recueillir quelque temps à Cluny, au centre de la vie monastique.

[1] Vos enim scitis quia non libenter ad sacrum ordinem accessi et invitus ultra montes cum Domino papa Gregorio abii. *Regist.* VII, 14. JAFFE : *Mon. Greg.* p. 401. — Ordo, nude, pro ordine religioso. Au treizième siècle, le mot *ordre* a aussi ce sens dans quelques auteurs français, ainsi : « Tous li muebles ke je i auerai...., revenront et demourront soles et quites aprés mon décet, à l'abbé et covans devant dit, et ce autroie en ordre aussi. — *Carta* an. 1280, in *Chartul. S. Petri de Monte.* — *Glossarium m. et inf. latinitatis* de DU CANGE ed. Didot T. IV p. 729.

[2] Monachus (Hildebrandus) ultro se obtulit non quaerenti, omnique ambiguitate seclusa extra monasterium importunitatem fecit. (Pamphlet contre Gregoire VII à l'occasion du conciliabule de Brixen (25 juin 1080) par PIERRE CRASSUS. Dans SUDENDORF : *Registrum oder merkwürdige Urkunden für die deutsche Geschichte*, Erster Theil, p. 34 (Jena, 1849).

[3] Cum adhuc adolescentulus monachus diceretur, magnam sibi pecuniam congregavit et quasi sub spe defendendi et liberandi romanam ecclesiam, satellitium fecit et, sicut solebat apud Romanos antiquitus fieri, donativa sua singulis militibus erogabat. WIDO EPISC. FERRARIENSIS : *de Scismate Hildebrandi* : MG. SS. XII p. 169.

Otto de Freising et Dandolo se trompent également lorsqu'ils prétendent que Hildebrand a été prieur de Cluny. Il n'aurait pu l'être que sous l'abbé Odilon qui fut abbé de Cluny de 995 à 1049 car nous verrons qu'à cette dernière date, Hildebrand rentre à Rome pour consacrer le reste de sa vie au service de la papauté. Mais Mabillon a donné la liste complète des prieurs de Cluny pendant que saint Odilon était abbé du monastère et le nom de Hildebrand ne s'y trouve pas. Mabillon pense que l'erreur des historiens provient de ce qu'un autre Hildebrand a été prieur de Cluny du vivant de saint Odon [1].

Hildebrand était depuis quelques mois seulement à Cluny lorsque les nouvelles épreuves qui affligèrent coup sur coup l'Eglise romaine l'obligèrent à quitter sa retraite et à s'employer au service du saint siège.

Pour comprendre à la suite de quels évènements, Hildebrand reparut dans les conseils de l'Eglise romaine qu'il ne devait plus quitter jusqu'à sa mort, il est nécessaire d'étudier les deux pontificats de Clément II et de Damase II qui se succédèrent à Rome pendant son absence.

Clément II qui, avant de s'asseoir sur le siége de Saint Pierre, s'appelait Suidger, passait, à juste titre, pour l'un des prélats les plus recommandables de la Germanie. Issu des seigneurs de Moreslève et Hornebuch, Suidger avait été successivement chapelain de Hermann, archevêque de

[1] In Ldo S. Odilonis charta [illegible] nullus occurrit in charta ejusdem [illegible] editis Hildebrandus propositus seu prior. Primus quippe invenitur Vicinus anno septimo Hugonis [illegible] Rainaldus regnante Rodulfo rege Provinciæ : deinde Robertus anno incarnationis 1032, post [illegible] Warnerius Reinerii Francorum regis principalis, denique Hugo prior sub finem vitæ S. Odilonis, ejusdem postmodum in abbatiali [illegible] successor, ut de [illegible] Kalendario. — Quomodo [illegible] Hildebrandus prior Cluniacensis natus [illegible] Hildebrandus prepositus Cluniacensis, quem [illegible] in vita S. Odonis magistrum suum vocat. MABILLON, *Annales O. S. B.* Lib. 58, 113.

Hambourg et chanoine de Saint-Etienne à Halberstadt. En 1040, il était devenu évêque de Bamberg, et ne quitta cette église pour devenir pape qu'avec un véritable déchirement de cœur [1]. La charge que la volonté de Henri III lui imposa était, du reste, trop lourde pour ses épaules : le nouveau pape le comprit bien vite, trop tard cependant.

Pour mettre immédiatement en pratique le droit qui venait de lui être confirmé de nommer les titulaires des siéges épiscopaux possédant des régales, Henri III désigna, aussitôt après la cérémonie de son couronnement, pour l'archevêché de Ravenne, Humfried, son chancelier en Italie ; pour l'évêché de Constance, Théodorich, son chancelier pour d'autre pays ; pour l'évêché de Strasbourg, Herrand, prévôt de Spire, enfin, pour l'évêché de Verdun, Théodorich, prévôt de Bâle [2].

De son côté, Clément II réunit à Rome, le 5 janvier 1047, un synode auquel prirent part les nombreux évêques, soit germains soit italiens, venus pour assister au couronnement de l'empereur. L'assemblée s'occupa surtout de condamner et d'extirper la simonie, ce qui était une manière détournée de condamner une seconde fois les prétendants à la papauté déposés quelques jours auparavant, puisqu'ils l'avaient été pour cause de simonie. Au début du synode, une altercation s'éleva entre l'archevêque nommé de Ravenne, celui de Milan et le patriarche d'Aquilée, pour savoir lequel des trois avait le droit de s'asseoir à la droite du pape, lorsque l'empereur était absent. Clément II dut, pour mettre fin à la dispute, publier une bulle par laquelle il donnait raison au nouvel archevêque de Ravenne [3].

[1] Hüffer : *Die deutschen Päpste*, erste Abthl., p. 235. Ratisbonne, 1839, in-8°.

[2] Hermann Augiensis : MG. SS. V. 126.

[3] Jaffé : *Regesta Pontificum*, n° 4141. Le jugement rendu par Clément II se ressent peut-être un peu du voisinage de Henri III, protec-

Comme décision synodale proprement dite, nous ne possédons du concile de Clément II qu'une sentence d'anathème contre ceux qui « vendraient les consécrations des églises, les ordres de la cléricature, la dignité d'archiprêtre, les bénéfices, la collation des églises, les abbayes, les prélatures [1] ». On se demande s'il faut aussi rapporter au concile de janvier 1047 ce décret contre la simonie, qui, d'après Pierre Damiani, a été porté par Clément II : « Celui qui s'est fait ordonner par un simoniaque, quoiqu'il sût, à l'époque de son ordination, que le consécrateur était simoniaque, devra faire pénitence pendant quarante jours, et pourra ensuite continuer à remplir les fonctions de l'ordre qu'il a reçu [2]. »

Pendant que Clément II préludait ainsi à l'œuvre de la réforme de l'Église, Henri III soumit quelques châteaux-forts des environs de Rome qui ne voulaient pas reconnaître son autorité [3]. Il est probable que ces châteaux appartenaient aux Tusculans, sinon à Benoît IX lui-même, et que le motif de la révolte était la déposition de Benoît et l'élévation de Clément II.

Dans les derniers jours de janvier 1047, le pape et

teur du nouvel archevêque de Ravenne, car, en 1027, le pape Jean XIX avait, dans une discussion identique, donné raison à l'archevêque de Milan. Cf. Grégoire, *Geschichte Greg.* VII, t. VI, p. 529.

[1] Mansi, t. XIX, p. 627. Aut ecclesiarum consecrationem, aut clericatus ordinationem, aut archipresbyteratum, aut commendationes altarium, aut traditiones ecclesiarum, aut abbatias, aut præposituras vendiderint.

[2] Et quicumque a simoniaco consecratus esset in ipso ordinationis suæ tempore, non ignorans simoniacum esse, cui se obtulerat promovendum, quadraginta nunc dierum pœnitentiam ageret, et sic in accepti ordinis officio ministraret. S. P. Damiani *Op.*, Migne 145 p. 150, *in libro Gratissimo.*

[3] Herimanni Augiensis *Chronicon* : Mg., SS. V, 126. Imperator vero Romæ egressus nonnulla castella sibi rebellantia capit, provincias illas prout videbatur disposuit.

l'empereur partirent ensemble pour l'Italie méridionale, mais, avant de mentionner les résultats de leur voyage, il est nécessaire de faire connaître la situation du Sud de l'Italie, ce qui nous amène à parler des établissements des Normands dans ce pays. Le rôle joué au onzième siècle par ces hardis aventuriers est si important qu'il est nécessaire d'entrer dans quelques détails sur l'origine de leur puissance.

L'histoire du moyen-âge a peu d'épisodes aussi curieux et aussi intéressants que le récit de la conquête de l'Italie méridionale par des habitants du nord-ouest de la France; divers historiens ou poètes du onzième siècle, notamment Guillaume de Pouille, Geoffroy Malaterra, Leo de Marsi dans la chronique du monastère du Mont-Cassin, Aimé, moine du Mont-Cassin, ont raconté les incidents de cette conquête; voici d'après Guillaume de Pouille [1] comment les Normands ont débuté en Italie; c'est le commencement de son poème sur les exploits de Robert Guiscard.

« Les poètes de l'antiquité ont chanté les hauts faits des capitaines de leur temps; j'entreprends à mon tour, moi poète moderne, de célébrer les actions de ceux qui ont illustré mon époque. Mon but est de raconter comment les Normands sont venus en Italie, comment ils ont triomphé du Latium.

« O Roger,[2] illustre fils du duc Robert et tout à fait digne d'un tel père, sois indulgent au poète qui, dans la mesure de ses forces, va chanter ces grandes choses; c'est uniquement le désir de me conformer à tes ordres qui m'a suggéré cette audace; l'inspiration que l'art ou le talent ne pourraient me procurer, c'est à mon dévouement pour toi

[1] Sur Guillaume de Pouille, voyez : *les Normands en Italie* par O. Delarc (Paris, 1883), p. 56 note 2.

[2] Il s'agit de Roger, fils de Robert Guischard, qui fut duc de 1085 jusqu'à sa mort en 1111.

que je la demanderai. L'excuse de ma hardiesse se trouve aussi dans le commandement que m'a intimé le pape Urbain ; je serais coupable si je ne tenais compte de la bienveillante injonction d'un si grand pontife[1].

« Lorsque le souverain Seigneur, qui préside à la succession des empires comme à la succession des temps, eut décidé que les Grecs depuis longtemps maîtres de la Pouille en seraient expulsés, les cavaliers normands, d'une férocité légendaire, entrèrent en Italie, ils vainquirent les Grecs et restèrent ensuite maîtres du Latium. Dans la langue de leur pays, on appelle *Nort* le vent qui leur permit d'atteindre les contrées boréales, qu'ils quittèrent ensuite pour venir dans le Latium, et *Man* et chez eux synonyme de notre mot *homme*, *Nortmand* veut donc dire *homme des contrées boréales*[2].

« Quelques-uns de ces Normands, ayant gravi les cimes du mont Gargano pour accomplir un vœu qu'ils t'avaient fait, ô archange saint Michel ! rencontrèrent un homme nommé Mélès, revêtu du costume grec. Ce costume, qu'ils ne connaissaient pas, surtout le turban, attira leur atten-

1 Urbain II pape de 1088-1099.

2 Comme le dit avec raison Wilman, on se demande pourquoi Guillaume fait intervenir ici un vent appelé *Nort*. La meilleure et la plus exacte définition du mot Normand a été donnée, au moyen-âge, dans ce passage du roman de Rou :

Man (t) en engleis e en norreis
Senefie hume en franceis ;
Justez ensemble nort e man (t)
Ensemble dite dunc Normun (t) ;
Ceo est hom de north en franceiz
De la vint li nuns as Normanz.
Normant deiuent estre apele.....
Normendie qu'il unt pople
Pur ceo que Normant la poplerent
Ki en la terre cunuerserent

Wace *Roman de Rou* T. I. V. 109 sqq. édition H. Andresen. Heilbron 1877

tion, et ils demandèrent à Mélès qui il était. Il leur répondit qu'il était Lombard et citoyen libre de la ville de Bari, mais que la cruauté des Grecs l'avait obligé à s'exiler de sa patrie. Comme les Gaulois s'apitoyaient sur son sort, « Ah ! ajouta-t-il, comme il me serait facile de rentrer dans « mon pays si quelques-uns de vos compatriotes voulaient « nous prêter leur concours! » et il leur assurait que les Grecs prendraient rapidement la fuite lorsqu'ils se trouveraient en face de pareils hommes. Les Normands s'empressèrent de répondre à Mélès que, dès qu'il leur serait possible de revenir, ils accéderaient à sa demande et, de retour dans leur patrie, ils exhortèrent en effet leurs proches à se rendre avec eux en Italie. Ils leur vantaient la fertilité de la Pouille, le peu de bravoure de ceux qui l'occupaient ; ils leur enseignaient le chemin qui y conduit et leur promettaient qu'ils y trouveraient un chef prudent avec lequel il serait facile d'avoir raison des Grecs[1]. »

Il est fâcheux que Guillaume de Pouille n'ait pas donné des détails plus circonstanciés sur ces pèlerins au mont Gargano ; s'il l'avait fait, au lieu d'émettre une conjecture, peut-être pourrions-nous affirmer que ces pèlerins n'étaient autres que les quarante Normands qui, à la même époque, revenant d'un pèlerinage à Jérusalem, passèrent par Salerne et contribuèrent puissamment à délivrer cette ville assiégée par les Sarrasins. Cet exploit a été raconté par un bénédictin du Mont-Cassin, le moine Aimé, auteur d'une histoire latine des Normands d'Italie, malheureusement perdue, mais dont il reste une vieille traduction française faite vers la fin du treizième siècle. Le récit d'Aimé, reproduit en français moderne, est ainsi conçu[2] :

[1] Guillelmi Apuliensis, *Gesta Roberti Wiscardi;* Prologus et Lib. I. v. 1. — Ss. MG. SS. IX p. 241 sq.

[2] Il n'existe de cette traduction du travail d'Aimé qu'un seul manuscrit qui se trouve à la Bibliothèque Nationale, à Paris. Cette

« Avant l'an mil de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ dans le sein de la vierge Marie, apparurent dans le monde quarante vaillants pèlerins ; ils venaient du Saint-Sépulcre de Jérusalem adorer Jésus-Christ, et arrivèrent à Salerne au moment où cette ville, assiégée vigoureusement par les Sarrasins, était sur le point de se rendre. Avant cette époque, Salerne était tributaire des Sarrasins et lorsqu'elle retardait le paiement du tribut annuel, les Sarrasins arrivaient aussitôt avec une nombreuse flotte, prélevaient des impôts, tuaient des habitants et dévastaient le pays. Ayant appris cela, les pèlerins de Normandie furent irrités de tant d'injustice de la part des Sarrasins et de ce que des chrétiens étaient leurs tributaires ; aussi allèrent-ils trouver le sérénissime prince Guaimar qui gouvernait Salerne avec un grand esprit de justice[1] et ils lui demandèrent des armes et des chevaux pour combattre les Sarrasins. Ils lui dirent qu'ils n'agissaient pas ainsi pour avoir une récompense, mais parce qu'ils ne pouvaient supporter la superbe des Sarrasins. Quand ils

traduction, déjà fort défectueuse par elle même, a été publiée avec peu de sens critique par Champollion-Figeac sous le titre : L'*Ystoire de li Normant* par Aimé, moine du Mont-Cassin. Paris, Renouard 1835 in-8°. Il en est un peu d'Aimé comme de Guillaume de Pouille ; nous ne savons guère de sa biographie que ce que lui-même en dit dans son travail, et il en dit fort peu de chose. Nous y voyons cependant qu'il fut moine au Mont-Cassin, qu'il composa son histoire des Normands pendant que Didier, plus tard pape sous le nom de Victor III, était à la tête de l'abbaye. Aimé devint ensuite évêque, mais on ne sait pas quel siège il a occupé. Sur Aimé et sur l'édition de l'*Ystoire de li Normant* de Champollion Figeac, cf. un remarquable article de Hirsch, *Amatus von Monte-Cassino und seine Geschichte der Normannen* dans les *Forschungen zur deutschen Geschichte* 8° vol. 2e cahier Göttingen, 1868 et dans l'*Arch. d. Ges. für äll. deut. Geschichte*. Hannovre, 1851. l'article de Wattenbach : *Über die Quellen der Gesta Roberti Wiscardi der Guillermus Apuliensis*.

[1] Guimar III prince de Salerne.

eurent obtenu ce qu'ils demandaient, ils assaillirent les Sarrasins, en tuèrent un grand nombre, et les autres prirent la fuite vers la mer ou dans la campagne, si bien que les Normands restèrent vainqueurs et que les Salernitains furent délivrés de la servitude des païens.

« Le prince et tout le peuple de Salerne remercièrent grandement les quarante pèlerins normands dont la bravoure venait de remporter une si brillante victoire ; ils leur offrirent des présents et leur en promirent de plus riches s'ils consentaient à rester dans le pays pour défendre les chrétiens. Mais les Normands, n'ayant agi que pour l'amour de Dieu, ne voulaient rien accepter et s'excusèrent de ne pouvoir se fixer à Salerne.

« Alors les Salernitains remirent des messages aux Normands victorieux ; ils leur donnèrent des citrons, des amandes, des noix confites, des manteaux impériaux, des instruments de fer ornés d'or, afin d'inviter leurs compatriotes à s'établir dans un pays qui produisait le lait et le miel et toutes ces belles choses. Revenus en Normandie, les pèlerins vainqueurs rendirent en effet le témoignage qu'ils avaient promis de rendre ; ils invitèrent tous les seigneurs normands à venir en Italie et quelques-uns prirent la résolution et eurent le courage d'y aller à cause des richesses qui s'y trouvaient[1]. »

Il y a un parti pris d'exagération dans ce récit d'Aimé, car il est bien peu probable que quarante pèlerins normands aient été, comme il le suppose, seuls à combattre et à vaincre une armée de Sarrasins. Ils n'ont dû agir dans cette affaire que comme de valeureux auxiliaires de Guaimar et des Salernitains, dont le rôle est complètement passé sous silence par le chroniqueur bénédictin. Ces réserves

1. *Ystoire de li Normant*, l. 17-19. J'ai interverti pour rendre le sens plus clair, l'ordre des trois dernières phrases du texte.

faites, il faut reconnaître qu'Aimé a été, sur ce point, l'écho fidèle d'une tradition normande; la preuve en est qu'un autre historien, Orderic Vital, qui vivait en Normandie au XIIe siècle et ne connaissait pas l'ouvrage d'Aimé, a aussi raconté cette délivrance de Salerne avec l'aide des Normands. Différentes sur des détails secondaires, les deux narrations sont identiques pour le fond[1].

[1] Voici le récit d'Orderic Vital : Drogo quidam Normannus miles cum centum militibus in Jerusalem peregre perexit ; quem inde revertentem cum sociis suis Waimalchus dux apud Psalernum aliquantis diebus causa humanitatis ad refocillendum retinuit. Tunc vigenti millia Sarracenorum Italico littori applicuerunt, et a civibus Psalernitanis tributum cum summis comminationibus exigere cœperunt. Duce autem cum satellitibus suis vectigal a civibus colligente, de classe egressi sunt, et in herbosa planitie, quæ inter urbem et mare sita est, ad prandium cum ingenti securitate et gaudio resederunt. Cum que Normanni hoc comperissent, ducem que pro leniendis barbaris pecuniam colligere vidissent, Apulos amicabiliter incre paveruntquod pecunia sese ut inermes viduæ redimerent, non ut viri fortes armorum virtute defenderent. Deinde arma sumpserunt, Afros secure vectigal expectantes repente invaserunt, multisque millibus fusis reliquos cum dedecore ad naves aufugere compulerunt. Normanni itaque aureis et argenteis vasis, aliisque spoliis multis et pretiosis onusti, redierunt, multum que a duce, ut ibidem honorifice remanerent, rogati sunt ; sed quia revisendi patriam cupidi erant, poscentibus non adquieverunt. Atamen promiserunt ei quod ipsi ad eum redirent, aut de electis juvenibus Normanniæ atiquos ei cito mitterent. Postquam vero natale solum attigerunt, multa quæ viderant, et audierant, vel fecerant, seu passi fuerant, compatriotis s ais retulerunt. Deinde quidam eorum promissa complentes reciprocato calle Italiam repedarunt, exemplo que suo levia multorum corda ad sequendum se excitarunt. Order. Vitalis *Hist. Eccles.* lib. III. T. II. p. 53 sq. de l'éd. Le Prévost. Ce récit est, on le voit, identique pour le fond, au récit d'Aimé ; des pèlerins normands revenant de Jérusalem passent par Salerne lorsque Guaimar était prince de cette ville : ils trouvent la ville dans la consternation parce que les Sarasins viennent de débarquer et exigent des Salernitains un tribut considérable. Salerne est résignée à se racheter à prix d'argent lorsque les pèlerins normands attaquent les Sarrasins, en tuent un grand nombre, mettent les autres en fuite et délivrent la ville. Les Salernitains émerveillés demandent aux Normands de rester pour les défendre mais ceux-ci veulent auparavant retourner en Normandie où ils déterminent en effet une émigration dans l'Italie du Sud.

De plus, en plaçant *avant l'an mil de l'Incarnation* ce siège de Salerne par les Sarrasins, Aimé, comme cela lui arrive trop souvent, a certainement commis une erreur de chronologie. Pour les dernières années du dixième et les premières années du onzième siècle, les chroniqueurs italiens ne mentionnent qu'un seul siège de Salerne par les Sarrasins et le *protospatarios*[1] Lupus lui assigne la date de 1016. Sans parler de la juste autorité dont jouit Lupus au point de vue de la chronologie, cette date de 1016 paraît d'autant plus exacte que, d'après le récit d'Aimé lui même, les exploits des Normands au siège de Salerne furent le prélude de la première émigration des Normands en Italie, et de la campagne que firent aussitôt après leur arrivée, ces émigrés comme alliés de Mélès contre les Grecs. Or nous verrons que, d'après les meilleures sources, cette campagne débuta en 1017[2]. Un appel que rendait séduisant la perspec-

Mais Orderic Vital se trompe en plaçant ce siège de Salerne à une époque beaucoup trop récente; il suppose (ibid. p. 53), qu'il eut lieu après une première émigration du Normand Osmond Drengot. Comme d'après lui Osmond Drengot serait allé en Italie lorsque Robert était duc de Normandie c'est-à-dire après 1028, date de l'avènement de ce prince, il s'ensuivrait que le siège de Salerne par les Sarrasins et sa délivrance par les Normands, auraient eu lieu au plus tôt en 1030, ce qui est tout à fait inadmissible. En outre, comme Salerne est resserrée étroitement entre le Mont San-Liberatore et la mer, on se demande où placer cette plaine ombreuse, qui d'après Orderic Vital sépare la ville du rivage. L'éditeur d'Orderic Vital a donc dépassé la mesure en écrivant dans la note qui accompagne ce passage : « Le récit des vingt mille Sarrasins surpris par cent chevaliers Normands lorsqu'ils dînaient sur l'herbe près de Salerne, est de pure invention, aussi bien que toutes les circonstances qui s'y rapportent. »

[1] Πρωτοσπαθάριος titre d'une charge de la cour de Constantinople, Krause : *Die Byzantiner des Mittelalters in ihrem Staats, Hof und Privatleben*, Halle. 1869. in-8° p. 223 et 121.

[2] Civitas Salerni obsessa est a Sarracenis per mare et per terram, une variante ajoute, et nihil profecerunt. Lupi *Annales ad an.* 1016. MG. SS. V. 57. Après avoir admis la date indiquée par Lupus, il reste à examiner pourquoi Leo de Marsi dans *la Chronica monasterii Casinensis* et l'Anonymus

tive de richesses à conquérir et de faciles triomphes à remporter fut donc fait en 1016 aux hommes d'armes de la Normandie par les vainqueurs de Salerne et les pèlerins au mont Gargano. Les Normands y répondirent avec d'autant plus d'empressement que leur pays était, à ce moment, agité et appauvri par des troubles et des discordes.

Depuis 996, la Normandie avait pour duc Richard II, dont les nombreux et graves démêlés avec plusieurs de ses vassaux ensanglantèrent plus d'une fois le duché. Vers

Casinensis placent aussi en l'an 1000 le siège de Salerne et la délivrance de cette ville par les Normands. Disons d'abord que l'auteur de la *Chronica monas. Casin.* a changé d'opinion sur l'époque de l'arrivée des Normands dans l'Italie du Sud et sur la manière dont ils y sont venus la première fois. Par une rare bonne fortune, nous possédons encore le manuscrit autographe et original de Leo de' Marsi : il est à la bibliothèque royale de Munich *inter Benedictoburanos* 123 mbr. in-4° — Wattenbach : *Préliminaires de l'édition de la Chronica* : MG. SS. VII, 555. Or l'inspection de ce manuscrit fait voir que Leo de Marsi avait, dans la première rédaction de sa chronique, raconté comme il suit l'arrivée et la première apparition des Normands en Italie : Melus interea Capuæ cum principe morabatur His primum diebus venerunt Capuam Normanni aliquot, quadraginta fere numero; qui domini sui comitis Normanniæ iram fugientes, tam ipsi quam plures eorum socii quaquaversum dispersi, sicubi reperirent qui eos ad se reciperet requirebant; viri equidem et statura proceri, et habitu pulchri et armis experientissimi, quorum præcipui erant vocabulo, Gislebertus Boterienus, Rodulfus Todinensis, Gosmannus, Rufinus atque Stigandus. Hoc cognito, Melus mox illos accersit. *Chr. mon. Cass.* II, 37. MG. SS. VII, 652, variante a.— Leo plaçait immédiatement avant l'expédition de Mélès en 1017 contre les Grecs, cette entrevue de Capoue ; il croyait donc, d'accord en cela avec la grande tradition italienne, que les Normands n'avaient fait qu'en 1016 leur première apparition en Italie. Plus tard Leo ayant compulsé le travail de son confrère Aimé (novam deinde elaboraturus editionem — écrit Wattenbach — insigne nactus est adjumentum, Amati dico historiam Normannorum, cujus auxilio quæ de iis jam scripserat recognovit ; *préliminaires*, ibid. p. 560), ratura sa première rédaction et la remplaça par les données d'Aimé, y compris la date d'environ l'an mille pour la première apparition des Normands en Italie, au siège de Salerne. La première tradition recueillie par Leo, la vraie selon nous, était donc opposée à celle d'Aimé qu'il adopta ensuite.

l'an 1015, deux seigneurs normands, Gilbert Buatère et Guillaume Répostelle, s'étant pris de querelle parce que Guillaume s'était vanté d'avoir eu les faveurs de la fille de Gilbert, celui-ci tua son adversaire à la chasse en le jetant dans un précipice. Le duc Richard, qui affectionnait Guillaume Répostelle et voulait éviter le renouvellement de pareilles scènes, résolut de venger cette mort et Buatère, craignant le ressentiment de son souverain, songea aussitôt à quitter le pays et à venir dans cette Italie dont on disait, tant de merveilles. Il s'entendit avec d'autres Normands,

Vient ensuite l'ANONYMUS CASSINENSIS dont la plupart des éditions portent à l'an 1000 ; Otho imperator puer Beneventum venit. Quidam Nortmanni Hierosolymis venientes Salernum a Sarracenis liberarunt. (Voyez par exemple comme l'une des plus récentes, l'édition des « Chronisti e Scrittori sincroni Napoletani » édi. GIUSEPPE DEL RE. Napoli in-8° 1845. T. I. col. 462). Il existait au Mont-Cassin, avant la révolution française, trois manuscrits de l'ANONYMUS CASSINENSIS classés sous les n°s 47, 199 et 851. Le premier allait de l'an 1000 à 1152, le second de l'an 1000 à 1195, le troisième de 1128 à 1212. Lors de la première invasion des troupes françaises dans l'Italie méridionale en 1798, le Codex n° 199 a disparu et il ne reste maintenant de cette chronique à la bibliothèque du Mont-Cassin que les n°s 47 et 851. Mais le n° 47 est évidemment le plus ancien des trois, il ne va que jusqu'en 1142 tandis que le second allait jusqu'en 1195 et que le troisième ne commence qu'en 1128. Or, j'ai étudié au Mont-Cassin le Codex n° 47 et j'ai constaté que ce manuscrit ne porte pas à l'an 1000 l'addition concernant les Normands. A cette date on y lit uniquement : Otto imperator puer Beneventum venit, et la première mention des Normands n'a lieu qu'à l'an 1017 par cette phrase : Normanni Melo duce cæperunt oppugnare Apuliam . C'était donc le Codex n° 199 qui contenait cette addition, c'est-à-dire qu'elle ne se trouvait que dans un manuscrit plus récent, auquel on avait ajouté diverses données prises d'Aimé et de la seconde rédaction de Leo de' Marsi. En résumé, Aimé a donc été le premier à placer bien avant l'an 1016 ce siège de Salerne et l'arrivée des Normands dans l'Italie du Sud et il a ensuite fait partager ce sentiment à Leo de'Marsi et au rédacteur du Codex n° 199 de l'ANONYMUS CASSINENSIS. Mais l'autorité d'Aimé si souvent en faute pour ce qui concerne les dates, l'expression vague et indécise dont il se sert dans ce passage ne sauraient, je l'ai déja dit, prévaloir contre la donnée précise de Lupus, donnée qui s'harmonise très bien avec la suite des faits.

qui avaient aussi maille à partir avec le duc Richard, notamment avec Rainulfe, Aséligime ou Asclitine, Osmude, Lofulde, qu'Aimé dit être quatre frères de Buatère, avec Gosmann, Rufin, Stigand et Raoul de Toëni, et tous ensemble, accompagnés de leurs hommes d'armes, prirent le chemin de l'Italie[1].

[1] Il existe une assez grande diversité d'opinions sur les motifs qui, d'après les sources originales françaises ou italiennes, auraient déterminé un premier exode des hommes d'armes de la Normandie vers l'Italie. Voici sur ce point les principaux textes et d'abord ceux des auteurs français.

1° Le moine aquitain Ademar de Chabanais dit dans sa chronique : Richardo vero comite Rotomagi, filio Richardi Normannos gubernante, multitudo eorum cum duce Rodulfo armati Romam et inde connivente papa Benedicto, Apuliam aggressi, cuncta devastant. *Historiae* III, 55. MG. SS. IV, 140.

2° Raoul Glaber s'exprime dans le même sens qu'Adémar ; il ajoute cependant que la cause du départ de Rodolphe pour l'Italie fut sa mésintelligence avec le duc Richard : Contigit autem ipso in tempore, ut quidam Normanorum audacissimus nomine Rodulfus, qui etiam comiti Richardo displicuerat, cujus iram metuens cum omnibus quæ secum ducere potuit Romam pergeret causam que propriam summo pontifici exponeret Benedicto. *Histor.* III, 1, MG. SS. VII, 62.

3° Guillaume de Jumièges n'est guère d'accord avec les deux auteurs précédents ; il place la première émigration normande en Italie sous le duc Robert de Normandie, c'est-à-dire après 1028, ce qui est évidemment faux et la fait commander non pas par Raoul dont il ne dit rien, mais par Osmond Drengot qui, ayant tué Guillaume Répostelle, fuit à l'étranger la colère du duc Robert. Deinde, temporibus Henrici imperatoris filii Cononis et Roberti Northmannorum ducis, Osmundus Drengotus audax miles Apuliam adiit cum quibusdam aliis Northmannis. Nam Willelmum cognomento Repostellum militem clarissimum in venatione in præsentia Roberti ducis occiderat, metuens que animositatem ducis et insignis equitis nobilium parentum iras, in Apuliam secessit et propter magnam probitatem ejus a Beneventanis honorifice detentus est. Gul. Gemeten *Hist. Norm.* lib. VII. 30.

4° Orderic Vital suppose que la première émigration normande vers l'Italie a eu lieu sous le pontificat de Benoît VIII et lorsque Robert était duc de Normandie ; c'est une erreur ; Benoît VIII est mort en 1024 et Robert n'est monté sur le trône ducal qu'en 1028. In sede apostolica Benedicto papa residente, Sarraceni de Africa in Apuliam navigio sin-

La petite troupe qui paraît avoir été sous la direction de Raoul de Toëni, vint à Rome et fut bien accueillie par le pape Benoît VIII; ce pape, qui a signalé son pontificat par des réformes, s'efforçait d'améliorer la situation politique et morale de l'Italie. Avec l'aide de la république de Pise, il était parvenu à expulser les Sarrasins de la Sardaigne,

gulis annis veniebant, et per singulas Apuliæ urbes vectigal quantum volebant a desidibus Langobardis et Græcis Calabriam incolentibus, impune accipiebant. His diebus, Osmundus, cognomento Drengotus, Willermum Repostellum, qui sese de stupro filiæ ejus in audientia optimatum Normanniæ arroganter jactaverat, inter manus Rotberti ducis in sylva ubi venabatur occidit, pro quo reatu a facie ejus prius in Britanniam deinde in Angliam, postremo Beneventum cum filiis et nepotibus aufugit. Hic primus Normanorum sedem in Apulia sibi delegit, et a principe Beneventanorum oppidum ad manendum sibi suisque hæredibus accepit. ORD. VITALIS, *Histor. Eccles.* lib. III, t. II, p. 53, éd. le Prévost. — Sans compter l'erreur de chronologie déjà signalée, il y a évidemment d'autres erreurs dans ce passage d'Orderic Vital. Il place sous le gouvernement du duc Robert de Normandie, c'est-à-dire après 1028, la première émigration normande en Italie tandis qu'il est prouvé que, dès 1017, les Normands commandés par Mélès combattaient déjà en Italie contre les Grecs. Il suppose que cette émigration dirigée par Osmond Drengot a précédé le siège de Salerne par les Sarrasins et sa délivrance par les Normands, car il fait intervenir à cet événement une seconde émigration normande dirigée par Drogo. Or le siége de Salerne et sa délivrance ont eu lieu en 1016. L'établissement d'Osmond Drengot et des siens dans un *oppidum* de la principauté de Bénévent est bien probablement aussi une erreur, les chroniqueurs italiens auraient certainement parlé de ce fait et ils n'en disent rien; au contraire, Guillaume de Pouille peint les Normands errants et sans établissement fixe jusqu'à la fondation d'Aversa en 1030.

Abstraction faite de ces erreurs de détails, les données suivantes se dégagent de l'ensemble des récits des chroniqueurs français. Pendant le pontificat de Benoît VIII (Adémar, Raoul Glaber, Orderic Vital), c'est-à-dire de 1012 à 1024, par conséquent sous le gouvernement du duc de Normandie Richard le Bon (996-1028) (Adémar, Raoul Glaber) une première émigration normande conduite par Rodolphe (Adémar, Raoul Glaber) et comptant parmi ses membres Osmond Drengot qui fuyait la colère de son suzerain (Guillaume de Jumièges, Orderic Vital), gagne l'Italie, voit à Rome le pape Benoît VIII et, après avoir reçu ses encouragements, se rend dans le sud de l'Italie. On voit qu'aucun des auteurs

mais son zèle ne se bornait pas à combattre les infidèles; comme pape, Benoît VIII était alarmé de l'extension, dans l'Italie méridionale, de la puissance des empereurs de Constantinople, c'est-à-dire des Grecs toujours peu favorables au siège romain, et du joug qu'ils faisaient peser sur la Pouille et sur tout le Sud de la Péninsule. Pour en déli-

français ne parle de l'influence qu'auraient exercée sur ces premiers émigrants les récits des pèlerins normands au Mont-Gargano ou des pèlerins vainqueurs à Salerne.

C'est au contraire ce dernier point que mettent particulièrement en relief les auteurs ayant écrit en Italie.

1° Guillaume de Pouille conséquent avec lui-même raconte que les pèlerins au Mont-Gargano furent les promoteurs du premier exode normand vers l'Italie du sud. Il écrit après le passage déjà cité :

Arrectis igitur multorum mentibus, ire
Pars parat, exiguæ vel opes aderant, quia nullæ
Pars, quia de magnis majora subire volebant.
Est ac quirendi simul omnibus una libido.
Aggrediuntur iter, sumptis quæ cuique videtur
Ferre necesse, viam, pro viribus ad peragendam.
Post quam gens Romam Normannica transit inermis,
Fessa labore viæ Campanis substitit horis.
Fama volat Latio Normannos applicuisse,
Melus, ut Italiam Gallos cognovit adisse.
Ocius accessit dedit arma carentibus armis ;
Armatos secum comites properare coegit.

MG. SS. IX. 242. Guillaume de Pouille est, on le voit, d'accord avec les auteurs français pour faire passer à Rome la première émigration normande qui, harrassée de fatigue à la suite d'un si long voyage, atteignit ensuite la Campanie c'est-à-dire Capoue où était Mélès.

2° Tout en affirmant que les pèlerins de Salerne, après leur retour en Normandie, avaient eu une influence considérable sur le départ de la première émigration normande, Aimé ajoute que les dissensions entre le duc de Normandie et quelques-uns de ses vassaux avaient aussi décidé un certain nombre de Normands à passer en Italie. Ce qu'il dit sur ce point se rapproche beaucoup de ce que racontent Guillaume de Jumièges et Ordéric Vital, avec cette différence toutefois qu'Aimé appelle Gilbert Buatère celui qui tua Guillaume tandis que Guillaume de Jumièges et Ordéric Vital l'appellent Osmond Drengot. Voici le texte d'Aimé :

vrer l'Italie, il s'employait à réconcilier entre eux les princes lombards, maîtres des principautés de Bénévent, de Salerne et de Capoue, afin de les réunir dans une ligue contre les Grecs[1].

En 1011, au mois de mai, un citoyen de Bari, capitale des possessions grecques en Italie, un vaillant patriote d'origine lombarde, ce Mélès que les pèlerins normands

Et en cellui temps estoit rumor et odie entre. ij. princes de Normendie, c'est Gisilberte et Guillerme. Et Gisilberte, loquel estoit clamé Buatère, prist volenté et corage contre Guillerme liquel cotrestoit contre l'onor soe, et lo géta d'un lieu moult haut dont il fu mort. Et quant cestui fu mort et cestui ceste dignité que estoit viceconte de toute la terre. Et Robert, conte de la terre, fut moult iré de la mort de cestui et manécha de occirre cellui qui avoit fait celle homicide ; quar se ceste offense non fusse punie, parroit que licence fust de toutes pars de occirre li viceconte. Et Gisilberte avoit iiij. frères, c'est Raynolfe, Aseligime, Osmude et Lofulde. Et avieingne que cestui n'avoient colpe de la mort de Guillerme ; toutes foiz foyrent avec lo frère et vindrent auvec lo message del prince de Salerne, et vindrent armés non come anemis, mès come angèle, dont par toute Ytalie furent receuz. Les coses neccessaires de mengier et de boire lor furent données de li seignor et bone gent de Ytalie, et passèrent la cité Rome et vindrent à Capue et trovèrent que un de Puille, qui se clamoit Mèlo, estoit là chacié, et estoit chacié pour ce qu'il avoit esté rebelle contre lo empéreor de Costentinople. — *L'Ystoire de li Normant*, I. 20. — Il existe plusieurs erreurs dans ce paragraphe d'Aimé : ce n'est pas sous le comte Robert, mais sous le duc Richard de Normandie qu'a eu lieu la première émigration normande en Italie et, par conséquent, le meurtre de Guillerme, une des causes de cette émigration. Il est bien peu probable que la mort de ce Guillerme ait été une menace et un avertissement pour les autres vicomtes normands, comme Aimé l'insinue ; enfin si ces Normands étaient venus en Italie avec les ambassadeurs salernitains comment les ont-ils si facilement quittés pour se joindre à Mélès et commencer avec lui la guerre non pas contre les Sarrasins mais contre les Grecs.

3° Leo de' Marsi. Il est inutile de donner ici le texte de la seconde rédaction de Leo car elle se borne à reproduire les données d'Aimé. MG. SS. VII, 651.

[1] Ainsi lorsque Datto fuyait la colère des Grecs, le pape Benoît VIII lui donna asile dans la tour qu'il possédait à l'embouchure du Garigliano. *Chron. Monas. Casin.* MG. SS. VII, 652.

avaient rencontré à Gargano, avait essayé de reconquérir l'indépendance de sa patrie. Il livra bataille aux Grecs à Bitecto près de Bari, mais la fortune ne paraît pas lui avoir été favorable, car, d'après les *Annales Barenses*, beaucoup d'habitants de Bari restèrent sur le champ de bataille. Grâce aux embarras que causait aux Grecs une nouvelle invasion des Sarrasins qui s'avancèrent jusqu'à Monte-Peloso, Mélès put se soutenir jusqu'en 1013. Cette année-là, au mois d'avril, assiégé dans Bari par le catapan Basile-le-Macédonien, et se sentant entouré de traîtres qui projetaient de le livrer à l'ennemi, Mélès s'enfuit secrètement pendant la nuit avec son beau-frère Datto, gagna Ascoli et successivement Bénévent, Salerne et Capoue. Sa femme Maralda et son fils Argyros furent pris par les Grecs et envoyés à Constantinople [1].

Mélès ne fut pas découragé par sa défaite ; de 1013 à 1017, il chercha partout, dans l'Italie méridionale, des alliés pour recommencer la lutte [2]. Nous avons vu qu'au mont Gargano il avait saisi avec empressement l'occasion de la présence des pèlerins normands pour les engager à

[1] Sur la première révolte de Mélès contre la domination grecque, cf. *Annales Barenses* ad an. 1011 et 1013 ; MG. SS. V, 53, et Leo de' Marsi, l. c. MG. SS. VII, 652. Nous parlerons plus loin des objections de Wilman contre cette date 1011 et 1013 de la première expédition de Mélès contre les Grecs. Cedrenus (Cedreni *Historiarum Compendium* T. II. p. 456 sq.) a indiqué exatement la date de cette première campagne de Mélès (après l'hiver très rigoureux de 1009), mais dans le récit qu'il en fait, on voit qu'il la confond avec la seconde à laquelle les Normands prirent part. Le titre de Catapan (du Grec κατὰ πάν sur tout, préposé, gouverneur général) était donné durant le Bas-Empire, du IXe au XIe siècle aux gouverneurs généraux qui administraient la Pouille et la Calabre ; ils résidaient à Bari.

[2] Nullo interim otio indulgens, quin modis omnibus satageret, qualiter Græcorum dominationem abjicere, atque ab eorum tyrannide suam posset patriam liberare. Leo de' Marsi : *Chronica monas. Cas.* II. 67 MG. SS. VII, 652.

se joindre à lui contre les Grecs. Le pape Benoît VIII l'encouragea dans ses projets de revanche ; aussi, lorsque Raoul de Toëni et ses compagnons d'armes arrivèrent à Rome, le pape les pressa de se joindre à Mélès et les Normands, contents de ces approbations et de ces encouragements, prirent le chemin de l'Italie du Sud et se rencontrèrent à Capoue avec Mélès.

Celui-ci les reçut comme des libérateurs qui allaient lui rouvrir les chemins de la patrie, et, dès que des engagements eurent été pris de part et d'autre, il se hâta d'aller à Salerne et à Bénévent convoquer les hommes d'armes qui, par amitié pour lui ou par haine contre les Grecs, lui avaient promis de faire partie de l'expédition [1].

Au printemps de 1017, la petite armée de Mélès se mit en marche vers le nord de la Pouille [2].

[1] *Chronica Mon. Cas.* ibid. p. 653.

[2] Dans l'article que nous avons déjà cité : *Uber die Quellen der Gesta Roberti Wiscardi des Guillermus Apuliensis* (cf. *Arch. d. Ges. f. ält. deut. Geschichte*. Hannovre 1851, p. 87-121) le docteur R. Wilman n'accepte pas cette date de 1017 pour la première expédition contre les Grecs, des Normands commandés par Mélès ; il croit qu'elle eut lieu en 1010 ou 1011 et, bien entendu, place quelques années avant 1010 la première révolte de Mélès contre la domination grecque. Comme il s'agit ici du point de départ de l'histoire des Normands d'Italie, il importe de réfuter sur ce point le docteur Wilman et de démontrer que la date de 1017 nous est fournie par quatre chroniqueurs italiens d'une autorité incontestable au point de vue de la chronologie. 1° La *Chronique du Mont-Cassin* porte : Septimo hujus abbatis (l'abbé Aténulfe, à la tête du monastère depuis 1011 ; *Chron. monas. Cas.* II. 31) anno cæperunt Normanni, Melo duce, expugnare Apuliam. — 2° L'Anonymus Cassinensis porte à l'année 1017 : Normanni Melo duce cæperunt expugnare Apuliam. Muratori : *Rerum Italicarum Scriptores* T. V. p. 139. 3° Lupus ne parle pas des Normands avant l'année 1017 ; il écrit à cette date : Et in hoc anno descendit Turnichi Catepani mense Maii. Et fecit prœlium cum Mele et Normannis. MG. SS. V, 57. 4° Enfin l'Anonymus Barensis contient à la date 1017 la première mention des Normands, on y lit : Descendit Adromiki Cap. et fecit prœlium cum Mel et vicit Mel. Muratori : *Rerum Ital. Script.* T. V. p, 148.

« A la vue des Gaulois dit Guillaume de Pouille, tout le

Quelles sont donc les raisons qu'a eues le docteur Wilman pour rejeter, malgré les quatre autorités que nous venons de citer, la date de 1017 et lui préférer celle de 1010 ou 1011? Wilman a d'abord commis une erreur à propos de ce passage des *Annales Barenses* 1011 : Hoc anno rebellavit Langobardia cum Mele ad ipsum Cureua mense Maio 9.die intrante. Et fecerunt bellum in Bitete ubi multi Barenses ceciderunt. Et Ismaël fecit bellum in monte Peluso cum ipsis Græcis et cecidit illic Pasiano. MG. SS. V, 53 Malgré la différence pourtant bien sensible de l'orthographe, Wilman croit que, dans ce texte, Mele et Ismaël sont le même personnage ; rien n'autorise cette supposition ; Ismaël est le nom d'un chef Sarrasin (on sait que les auteurs latins défigurent ordinairement les noms arabes et leur donnent une physionomie biblique ou latine qui souvent les rend méconnaissables ; nous aurons, dans bien des cas, occasion de le remarquer) ; ainsi Lupus mentionne à l'année 975 la mort d'un autre chef sarrasin également appelé Ismaël (975, Ismaël interfectus est, et Zacharias Botuntum accepit. MG. SS. V. 55). L'auteur de la table du Ve vol. des *Scriptores* de Pertz, le docteur R. Kœpke a interprété dans le même sens que nous le nom d'Ismaël, il écrit : « Ismaël dux Sarrac. 53. 55 — Cette première erreur de Wilman l'a amené à en commettre une autre ; celle d'identifier Pasianus qui perdit la vie en 1011 dans la bataille livrée aux Sarrasins et à Ismaël à Monte-Peloso, avec Leo Pacianus tué en 1017 dans la bataille contre Mélès et les Normands (et fecit prœlium cum Mele et Normannis Leo Patiano exubitus. Lupus : MG. SS. V, 57, ad. an. 1017. — Conflictu belli Pacianus corruit hujus, dit Guillaume de Pouille ; I. 76, MG. SS. IX 242.

Après avoir ainsi, sans motif, identifié Mélès avec Ismaël et Pasianus avec Leo Pacianus, Wilman lisant dans les *Annales Barenses* adan. 1011 que Pasianus est vaincu et tué dans la bataille de Monte-Peloso contre Ismaël, déclare que cette bataille n'est autre que celle indiquée pour l'année 1017 par Lupus, dans laquelle Mélès et les Normands vainquirent et tuèrent Leo Pacianus et aussitôt tire cette conclusion que la véritable date de cette victoire de Mélès et des Normands est 1011. Le nom seul de Monte-Peloso aurait dû avertir Wilman de son erreur; d'après les témoignages des meilleurs chroniqueurs, les Normands partirent de Capoue pour leur campagne et envahirent la Pouille par le nord tandis que Monte-Peloso est dans le sud et que les Normands ne pouvaient en aucune façon y livrer leur première bataille.

Pour être logique, Wilman est obligé de reculer de quelques années avant 1011 la première révolte de Mélès contre les Grecs ; mais là encore l'erreur est facile à constater. Supposons cette première révolte en 1008 ou 1009; nous savons par Leo de' Marsi, qu'après cette révolte le pape Benoit VIII donna à Dito, beau frere de Mélès, une tour que le saint

pays fut saisi de frayeur, et, dès le début, plusieurs

siège possédait à l'entrée du Garigliano, or Benoît VIII n'a été pape qu'en 1012 c'est-à-dire, dans l'hypothèse de Wilman lorsque la seconde campagne de Mélès durait déjà depuis plus d'un an. *Chronica Mont. Cas.* II. 37. MG. SS. VII, 652. C'est une erreur de Guillaume de Pouille et une autre erreur de Cedrenus qui ont décidé Wilman à adopter un sytème chronologique en contradiction avec les dates les plus certaines du début de l'histoire des Normands en Italie. Lupus a indiqué dans sa chronique *ad. an.* 1009 un hiver extrêmement rigoureux. Il écrit à cette date : Cecidit maxima nix, ex qua siccaverunt arbores olivæ, et volatilia mortua sunt. MG. SS. V. 56 sq. En confrontant ce passage avec le passage correspondant des *Annales Barenses* (ibid p. 53), on voit qu'aussitôt après cet hiver, dans le mois de mai qui suivit, commença la première révolte de Mélès et des Apuliens contre les Grecs (Lupus écrit : 1009 Et in mense Maii incepta est rebellio).

Guillaume de Pouille qui, pour composer son poème, s'est servi, entre autres documents, des trois Annales de Bari (*Annales Barenses*, Lupus, *Anonymus Barensis*), ayant lu dans Lupus que la première révolte de Mélès avait été précédée immédiatement d'un hiver rigoureux a confondu cette première révolte avec la seconde et a placé en 1016-1017 l'hiver de 1009-1010. Il décrit cet hiver en laissant voir qu'il s'inspire du passage de Lupus.

Hactenus insolitas hac tempestate Latini
Innumeras cecidisse nives mirantur, et harum
Casibus extinctæ pleræque fuere ferarum,
Nec fuit arboribus fas inde resurgere lapsis.

GUILLERMI APUL. I v. 47-51 ; MG.SS. IX, 242. On pourrait dire peut-être qu'il y a eu deux hivers très rigoureux en 1009-1010 et en 1016-1017 mais le mot insolitas de Guillaume de Pouille ne permet guère cette explication non plus que le climat ordinairement beaucoup plus doux de l'Italie du Sud. La seule explication c'est que le poète a commis une erreur de chronologie, peut-être volontairement pour avoir l'occasion de faire une description.

Quant à Cedrenus, il commet une erreur d'une autre sorte. Après avoir raconté qu'en 1010, durant la 8e indiction (Ὀγδόῃ δὲ ἰνδικτιῶνι, ἐν ἔτει, σριη',— CEDRENI *historiarum compendium* T. II. p. 456 — le prince d'Egypte Azizios avait détruit le saint sépulcre à Jérusalem, il ajoute : Τῷ δ' ἐπιόντι ἔτει γέγονε χειμὼν ἐπαχθέστατος, ὡς ἀποκρυφθῆναι πάντα ποταμὸν καὶ λιμνὴν καὶ αὐτὴν τὴν θάλασσαν. Cedrenus parle donc de l'hiver de 1010 comme Lupus en a parlé, et, comme Lupus, il parle aussitôt après de la révolte de Mélès contre les Grecs. En effet, après avoir mentionné un terrible tremblement de terre qui suivit ce rigoureux hiver.

habitants tombèrent victimes de la cruauté des envahisseurs. Le catapan Andronic[1], envoyé de Constantinople par les empereurs Basile (II) et Constantin (VIII), apprit enfin l'arrivée des féroces Gaulois conduits par Mélès, qui, traître aux deux empereurs, avait livré la Pouille aux dévastations des Normands. A cette nouvelle, Andronic se hâta d'envoyer des troupes contre les envahisseurs, car il ne voulut pas assister de sa personne aux premiers engagements; il se fit remplacer par son lieutenant Leo Pacianus, qui conduisit son armée à Arenula sur les bords de Fortore. On était dans le mois de mai, cher au dieu Mars, et pendant lequel les rois ont coutume de commencer leurs expéditions militaires. La pre-

Cedrenus poursuit : ταῦτα δὲ προεμήνυε τὴν μετὰ ταῦτα γενομένην ἐν Ἰταλιᾳ στάσιν. Δυνάστης γάρ τις τῶν ἐπιοίκων τῆς Βάρεως, τοὔνομα Μέλης, παραθ„ξάστον ἐν Λογγιβαρδίᾳ λαὸν ὅπλα κατὰ Ῥωμαίων αἴρει. Jusque-là Cedrenus est d'accord avec les sources italiennes, mais il s'en écarte aussitôt après, et, sans mentionner les Normands, fait l'historique de la seconde campagne de Mélès, la défaite de Basile, de Contoleo etc... qu'il place par conséquent en 1041. Cedrenus, comme nous le verrons souvent, est un guide dangereux, si l'on veut s'en rapporter à lui pour ce qui concerne l'histoire de l'Italie du sud au XIe siècle ; ses nombreuses erreurs sur ce sujet s'expliquent de la part d'un auteur qui écrivait à Constantinople et dont le sujet n'était rien moins que l'histoire du monde depuis la création jusqu'à l'an 1057 de J.-C. (Sur la valeur critique de Cedrenus, voyez par exemple : E. de Muralt : *Essai de chronographie Byzantine de* 395 *à* 1057 ; in-8, Saint-Pétersbourg, 1855 page XXVI de la préface.) On ne s'explique donc pas que Wilman, ne tenant pas compte des chroniqueurs italiens les plus autorisés, ait profité d'une erreur facile à constater de Guillaume de Pouille, pour adopter le système chronologique erroné de l'historien byzantin.

[1] Le nom d'Andronic se trouve dans l'Anonymus Barensis ad an. 1017, indict. XV : descendit Adronik cap. et fecit pœlium cum Mel; Muratori : SS. *Rerum* T. V. p. 148, et dans Lupus ad. an. 1017 : Et in hoc anno descendit Turnichi, Catepani, mense Maii. Et fecit prœlium cum Mel et Normannis. MG. SS. V. 57. Guillaume de Pouille écrit Turnicius, mais Turnicius, Turnichi, Adronik ne sont que des formes d'Andronic.

mière bataille resta indécise entre les deux adversaires[1]. Andronic réunit alors de nouvelles troupes et vint rejoindre son lieutenant (le 22 juin) ; ayant livré bataille à Civitate, (dans la Capitanate), il fut vaincu et prit la fuite ; Leo Pacianus fut tué[2]. Cette victoire augmenta grandement le courage des Normands ; ils virent que les Grecs étaient sans valeur, et qu'au lieu de rester fermes en face l'ennemi, ils ne savaient que prendre la fuite[3].

La position de Civitate dans la Capitanate prouve que la bataille d'Arenula ne fut pas aussi indécise que le dit Guillaume de Pouille, car elle n'arrêta pas l'invasion de Mélès et des Normands. Andronic fut rappelé à Constantinople à cause de sa défaite et de son peu de courage, et Contoleo, également nommé Andronic, fut envoyé à sa place comme *protospatarios* et catapan. Mais Contoleo Andronic ne fut pas plus heureux que son prédécesseur ; il livra bataille à Mélès et à ses alliés à Vaccaricia, non loin de l'endroit où devait s'élever peu après la nouvelle

[1] D'après Leo de Marsi, au lieu d'être indécise, la bataille d'Arenula fut une victoire pour Mélès : Tribus itaque vicibus cum Græcis, primo apud Arenolam, secundo apud Civitatem, tertio apud Vaccariciam, campestri certamine dimicans, tribus eos vicibus superavit. MG. SS. VII, 653. Quant à Aimé, il énumère toute une série de victoires des Normands sans leur donner un nom distinct. Aimé : I. 21, 22.

[2] Lupus et l'Anonymus de Bari parlent de la bataille de Civitate; Lupus mentionne la mort de Leo Pacianus, mais l'un et l'autre affirment qu'Andronic fut vainqueur. Rerum in mense Junii 22 die, prœlium fecit præfatus Turnichi catepani, et vicit Melem et Normannos et mortuus est Patiano ibi. Lupus ad an. 1017. Descendit Adroniki Cap. et fecit prœlium Mel, et vicit Mel. Annony. Barensis dans Muratori SS. *Rerum It.* T. V. p. 149. La disgrâce d'Andronic, son rappel à Constantinople, la continuation de la marche progressive des Normands dans l'intérieur de la Pouille après le 22 juin 1017, prouvent que Guillaume de Pouille, Leo de' Marsi, et Aimé sont dans le vrai en disant que Mélès fut vainqueur à Civitate tandis que Lupus et l'Anonymus de Bari se trompent en disant qu'il y fut vaincu par Andronic.

[3] *Gesta Roberti Wiscardi*, l. v. 55-80. MG. SS. IX, 242.

Troja ; la fortune resta fidèle à Mélès, qui défit son adversaire [1].

Ce nouveau succès, remporté avant la fin de 1017, livrait aux vainqueurs tout le nord de la Pouille jusqu'au cours de l'Ofanto et jusqu'à Trani[2]. Malheureusement, il avait fallu acheter ces triomphes au prix de pertes cruelles; car, dans toutes les rencontres, les troupes grecques avaient été de beaucoup supérieures en nombre ; les Normands en particulier étaient grandement décimés, mais des renforts

[1] Condoleo descendit in ipso anno. LUPUS ad. an. 1017. — Cedrenus dit aussi que Contoleo fut envoyé contre Mélès et vaincu par celui-ci. Après la phrase que nous avons citée plus haut, Cedrenus poursuit : καὶ ὁ βασιλεὺς Βασίλειον ἐκπέμπει τὸν Ἀργυρὸν στρατηγὸν ὄντα τῆς Σάμου, (probablement une erreur : Basile Argyre fut tué avant le début de la révolte de Mélès, cf. LUPUS ad. an. 1017. C'est sans doute ce même Basile dont le monastère du Mont-Cassin possède une charte grecque originale, datée de 1016 et signée ✝ Βασίλειος πρωτοσπαθάριος κε κατεπανος ἰταλίας ὁ μεσαρδονιτης; TRINCHERA : *Syllabus Græcarum membranarum*; in-4. Napoli. 1865. p. 17.) καὶ τὸν λεγόμενον Κοντολέοντα τῆς Κεφαλληνίας στρατηγοῦντα, ἐπὶ τῷ καταστῆσαι Ῥωμαίοις τὰ πράγματα· οἷς ἀντιπαραταξάμενος ὁ Μέλης τρέπει λαμπρῶς, πολλῶν πεπτωκότων, οὐκ ὀλίγων δὲ καὶ ζωγρηθέντων, τῶν δὲ λοιπῶν, τὴν δια φυγῆς ἀσχήμονα προκρινάντων ζωήν. CEDRENI *Hist. Compendium* T. II. p. 457. Leo de' Marsi et Aimé parlent de cette bataille de Vaccaricia (pour Leo, supra p. note). Aimé écrit I. 22 : Et Mélo prist une autre bataille contre li Grex, et s'encontrerent li Normant contre li Grex, en un lieu qui se clamoit Vaccarice, c'est en Puille à Maelfe où maintenant son gentil home qui se clament Vaccaire. Mais ensuite, dans la description qu'Aimé fait de cette bataille, on voit qu'il la confond avec la défaite définitive de Mélès à Cannes. — Enfin une charte grecque de 1019, qui se trouve aux archives de la bibliothèque de Naples et par laquelle on fixa les limites de la ville de Troja dans la Pouille, dit que Contoleo Andronic livra la bataille près de l'endroit où peu après s'éleva la nouvelle Troja : καὶ ἀποδοὺς (la limite de Troja) εἰς τὴν ἐκκλησίαν τὴν ἄχραν κοντοῦσταν ἐν ᾧ ἐγένετο ὁ πόλεμος ἐπὶ τοῦ κοντολέοντος πρωτοσπαθαρίου καὶ κατεπανου γεφωνότος ἰταλίας τοῦ κοντολέοντος. TRINCHERA : *Syllabus Græcarum membranarum* p. 19.

[2] Multos que ex his interficiens (Mélès), et usque Tranum eos constringens, omnes ex hac parte quas invaserant Apuliæ civitates et oppida recepit. *Chron. Montis Cas.* II. 37.

arrivés de Normandie sur ces entrefaites vinrent combler les vides.

Lorsque la nouvelle des premiers succès des Normands dans la Pouille se répandit en Normandie, toute une multitude, hommes, femmes et enfants, fut prise de désir d'aller dans ces pays lointains, où il paraissait si facile de conquérir de la gloire et des richesses. Au lieu de contrarier cette vogue, le duc de Normandie, Richard II, la favorisa; il espérait probablement se défaire par là de quelques vassaux turbulents.

Une seconde troupe d'émigrants normands prit donc le chemin de l'Italie. Arrivée dans les Alpes, au mont Joux (le Saint-Bernard), elle trouva les défilés gardés par des soldats qui exigeaient une redevance pour le passage. Les Normands refusèrent de payer, battirent les montagnards, traversèrent la péninsule et vinrent fortifier la petite armée de Raoul qui avait grand besoin de ce secours[1]. D'après Aimé, d'autres Normands, venus de Salerne, — probablement ceux que les avances de Guaimar avaient attirés dans cette ville, — s'ajoutèrent encore aux soldats de Raoul et de Mélès[2].

De son côté, le gouvernement de Constantinople com-

[1] Rodulfi Glabri *Hist.* III 1. : MG. SS. VII, 63. Il y a plusieurs erreurs dans ce passage de Raoul Glaber ; il suppose, par exemple, que Rodolphe de Toëni est seul avec ses Normands à faire la guerre aux Grecs et ne dit rien de Mélès. La guerre entre les Normands et les Grecs ayant commencé au mois de mai 1017, il n'est guère possible de placer avant la fin de 1018 ou les premiers mois de 1019, l'arrivée dans le sud de l'Italie de cette multitude de Normands, attirés par le récit des premiers exploits de leurs compatriotes. Raoul Glaber dit expressément qu'ils assistèrent à la dernière bataille de la campagne, c'est-à-dire à la journée de Cannes, octobre 1019.

[2] Quant fut seu à Salerne que ensi avoient combatu li Normant por aidier à Melo et estoient mort, vindrent cil Normant de Salerne, de li Normant vint grant exercit, et emplirent la contrée de fortissimes chevaliers. Aimé I. 22.

prit qu'il fallait à tout prix vaincre Mélès et les Normands sinon que l'Italie était perdue pour l'empire d'Orient. Aussi prit-il toutes les mesures pour assurer la victoire. Contoléo Andronic fut remplacé par un nouveau catapan Basile Bojannés [1]; avec l'argent byzantin, une armée si considérable fut levée, qu'Aimé compare ses lances aux roseaux qui croissent serrés dans les campagnes, et dit que dans leurs camps les ennemis paraissaient aussi nombreux que des essaims d'abeilles[2].

Les préparatifs des Grecs durèrent plus de dix-huit mois, et Mélès et les siens occupèrent le pays conquis[3]. Au mois

[1] Descendit Basilius catepanus, qui et Bugianus et Abalanti patricius mense Decembris. Lupus ad. an. 1018. Descendit Basilius Bugiano Catp. et Abalanti patricio. Anonymus Barensis dans Muratori : SS. R. I. T. V. p. 148.

Multa Græcorum cum gente Basilius ire
Jussus in hunc audax anno movet arma sequenti;
Cui Catapan facto cognomen erat Bagianus.

Guil. Apul. I. v. 84-87. Les *Annales Barenses* ad. an. 1021 l'appellent Basilius Vulcanus. MG. SS. T. V. p. 53. — Le *Syllabus Graecarum membranarum* de Trincherà renferme quatre documents de ce Basile Bugianus dont deux extraits du *Regestum* de Pierre diacre; cf. *Syllabus* p. 18 sqq. — Wilman croit que Basilius Bugianus et le Βασιλειος ὁ Αργυρός dont parle Cedrenus T. II p. 457. Mais Cedrenus dit lui-même que Basile Argyros vint en Italie avant Contoléon, ce ne peut donc être Basile Bugianus qui ne vint qu'après Contoléon. Basile Argyre est très probablement le Leo, frater Argiro qui, d'après Lupus, fut assassiné au mois de novembre 1016. Lupus ad. an. 1017. Lupus ne commence souvent l'année qu'au 25 mars. (Wilman note 22, p. 243; MG. SS. T. IX.)

[2] Aimé. I 22.

[3] Deux renseignements, fournis par Lupus et par l'Anonymus Barensis, expliquent le retard du nouveau catapan Basile Bojoannes à attaquer Mélès et les Normands. Lupus écrit ; ad an. 1018 : descendit Basilius catepanus, qui et Bugianus, et Abalanti patricius, mense decembris. Et Ligorius Tepoberici fecit proelium in Trane, et occisus est ibi Joannatius prothospatarius et Romoalt captus est, et in Constantinopolim deportatus est. MG. SS. V. 57. — De même l'Anonymus Barensis : 1018. indict. I. Descendit Basilius Bugiano Catp. et Abalanti patricio. Et

d'octobre 1019, une dernière et hélas ! trop décisive bataille s'engagea entre Basile Bojoannès et Mélès. Les deux armées en vinrent aux mains sur la rive droite de l'Ofanto, près de la ville de Cannes, déjà célèbre par la victoire d'Annibal sur les Romains. Grâce aux mercenaires que Bojoannès avait amenés avec lui, l'armée des Grecs fit bonne contenance, et la lutte fut si sanglante que les habitants du pays, qui ont oublié la bataille d'Annibal, appellent encore aujourd'hui *pezzo di Sangue*, la plaine où combattirent les Normands et les mercenaires des Grecs. La journée se termina par la défaite complète de Mélès; sur deux cent cinquante Normands, dix seulement sortirent vivants de la mêlée, mais les pertes des Grecs furent énormes; les cadavres de leurs morts, bien autrement nombreux que ceux de l'armée de Mélès, jonchaient au loin la plaine[1].

factum prœlium in Trane mortuus est..... Johannacium Protosp. et Romoalt captus est Constantinopoli. MURATORI : SS. R. I. T. V. p. 149.— Si l'on rapproche ces deux textes de ce que dit la Chronique du Mont-Cassin qu'après la bataille de Vaccaricia, Mélès et les Normands furent maîtres de tout le Nord de la Pouille jusqu'à Trani, il est facile de constater qu'après les défaites des Grecs en 1017, quelques révoltes se produisirent contre leur domination, même parmi les populations indigènes de la Pouille et notamment à Trani. La lutte contre les insurgés occupa pendant plusieurs mois l'armée grecque et les Normands profitèrent de ce répit. A Trani, le protospatarios Joannatius perdit la vie dans une bataille contre les Apuliens, et les Grecs ne furent maîtres de la ville qu'après avoir fait prisonnier Romuald l'un des chefs des révoltés qui fut déporté à Constantinople. — Une charte rédigée en 1021, au nom du catapan Basile Bugianus, par Falco « turmarcha et Episceptites » de la ville de Trani prouve que des habitants de Trani payèrent par la perte de tous leurs biens leur soulèvement contre l'empire d'Orient. Ce fut notamment le sort du rebelle Marabda dont les immeubles furent adjugés au monastère du Mont-Cassin. (Cf. TRINCHERA : *Syllabus* p. 20. ex. *reg.* PETRI DIACONI. Fol. LXV, verso n° 139).

[1] Vicinus Cannis qua defluit Aufidus amnis,
Circiter octobris pugnatur utrimque kalendas.
Cum modica non gente valens obsistere Melus

Une fois encore, Mélès dut quitter cette terre de Pouille qu'il avait voulu délivrer de la domination étrangère, et ne pouvant compter, pour continuer la lutte, ni sur les princes lombards qui, après la défaite de Cannes, se rapprochèrent des Grecs, ni sur les Normands alors trop affaiblis, il se rendit avec Raoul de Toëni en Germanie pour décider le roi Henri II à venir lui-même faire la guerre aux Grecs de l'Italie, ou du moins à lui confier des troupes.

Henri II fit à Bamberg un accueil bienveillant à Mélès et à ses compagnons et parut s'intéresser à la délivrance de la Pouille ; mais, dit Aimé, *la cruelle*, c'est-à-dire la mort, se rit de ses projets, car, au milieu des négociations, Mélès mourut à Bamberg, le 23 avril 1020. Henri II le fit

Terga dedit, magna spoliatus parte suorum.

Guil. Apul. I, v. 91-95. MG. SS. IX. 243. — Quarta demum pugna apud Cannas, Romanorum olim clade famosas, Boiani catapani insidiis atque ingeniis superatus, universa qua facile receperat facilius perdidit. Feruntur in ea pugna Normannorum ex ducentis quinquagenta numero, decem tantummodo remansisse, de Grecis autem innumerabilem turbam occubuisse. *Chron. Monas. Cas.* II. 37. : MG. SS. VII 653. Fecit prœlium Bugiano Catp. cum Franci in Canni, et vicit. Anony. Bar. ad, an 1019. Ind. II. Muratori SS. R. I. V. p. 149. Fecit prœlium supradictus Bugiano in mense Octobris cum Francis et vicit. Lupus ad, an. 1019. — Les *Annales Barenses* placent par erreur la bataille de Cannes en 1021. Hic fecit prœlium Basilius Vulcano cum Francis et vicit illos in civitate Canni.

Cette appellation locale de *pezzo di Sangue* indique que les Normands et les Grecs ne se rencontrèrent pas sur le champ de bataille d'Annibal et des Romains, mais un peu plus loin. — Aimé I. 21, 22 est un guide peu sûr pour tout ce qui regarde la campagne de Mélès et des Normands contre les Grecs de 1017 à 1019 et les critiques de Hirsch sur ce point sont fondées. Aimé procède par chiffres ronds, parle par exemple de 3,000 Normands ayant pris part à la bataille, ce qui est bien difficile à admettre, suppose, contrairement aux autres auteurs, que sept batailles eurent lieu entre Mélès et les Grecs; enfin raconte que la dernière bataille fut celle de Vaccaricia tandis que la dernière eut lieu certainement à Cannes.

inhumer, avec les honneurs royaux, dans la cathédrale de cette ville [1].

Henri II vint en effet en Italie à la fin de 1021, il remporta contre les Grecs et contre les seigneurs Lombards des succès péniblement obtenus ; et avant de regagner la Germanie, il permit à quelques Normands de s'établir à Salerne et à Comino près de Sora, au nord du Mont-Cassin. D'autres Normands revinrent dans leur pays.

Telle fut la première période des luttes des Normands en Italie ; elle va de 1016 à 1022, et se termine par la fondation de quelques modestes colonies : rien ne fait prévoir le brillant avenir qui leur est réservé.

De 1022 à 1030, les Normands continuèrent à descendre en Italie et à servir tour à tour l'abbé du Mont-Cassin et les princes turbulents de Salerne, de Capoue ou de Bénévent ; mais, à cette dernière date, ils obtinrent de Serge duc de Naples, la permission de fonder, à quelques lieues

1 Et puduit (Melum victum patria tellure morari ;
Samnites adiit superatus, ibique moratur.
Post Alemannorum petiit suffragia regis
Henrici, solito placidus qui more precantem
Suscipit, auxilii promittens dona propinqui.
At Melus regredi præventus morte nequivit.
Henricus sepelit rex hunc, ut regius est mos.
Funeris exequias comitatus adusque sepulcrum,
Carmine regali tumulum decoravit humati.

Guil. Apul. I. v. 95-104. — *Chronica Mon. Cas.* II.37. MG. SS. VII 653. — Mel fugit et ibit ad Enrico imp. Anonymus Baren. an. 1019 dans Muratori SS. R. I. T. V. p 149. Et Mel fugit cum aliquantis Francis ad Enrichum imperatorem. Lupus ad 1019. Jaffé : *Monumenta Bambergensia* p. 37 sqq. et p. 558. Aimé I. 23. — C'est par R. Glaber que nous connaissons le voyage de Rodolphe de Toeni à la cour du roi de Germanie. Il le fit évidemment avec Mélès dont Glaber ne parle jamais. Perspiciens que Rodulfus suos defecisse, viros que illius patriæ minus belli aptos cum paucis perrexit ad imperatorem Heinricum, expositurus ei hujus rei negotium. Qui benigne illum suscipiens, diversis muneribus ditavit ; quoniam rumor, quem de illo audierat, cernendi contulerat desiderium. Rodulfi Glabri *Hist.* etc. III, 1. MG. SS. VII, 63.

au nord de Naples, la ville et le comté d'Aversa où ils ne tardèrent pas à élever des fortifications. Lorsque l'empereur Conrad vint en Italie, en 1038, il reconnut le nouveau fief; Rainulfe, qui en était le maître, fut reçu au nombre des feudataires du saint-empire, et l'empereur lui confia le soin de défendre Guaimar, prince de Salerne, dont il voulait augmenter la puissance.

Une ère nouvelle commença pour les Normands d'Italie, lorsque arrivèrent dans ce pays, vers 1035, Guillaume Bras-de-fer, Drogo et Humfroy, les trois fils aînés de Tancrède, seigneur de Hauteville, près de Coutances en Normandie [1]. Comme, à cette époque, Constantinople et l'empire d'Occident vivaient en bonne intelligence, le prince de Salerne avec ses troupes, et Guillaume Bras-de-fer avec trois cents Normands, se joignirent aux Grecs pour leur aider à conquérir la Sicile. L'expédition était commandée par le patrice Georges Maniacès; si elle ne réussit pas, et si, malgré les prodiges de valeur opérés par les Normands, il fallut, après 1040, abandonner successivement les conquêtes déjà faites et regagner le continent, ce fut surtout la faute de Maniacès qui, après avoir indisposé tout le monde par ses procédés et son ingratitude, abandonna ses alliés pour aller à Constantinople recevoir la récompense de ses prétendues victoires. Du reste, la prison l'y attendait au lieu du triomphe qu'il avait rêvé.

Un Milanais, nommé Ardum, lequel avait fait avec les Grecs la campagne de Sicile, ayant été grandement humilié par eux, pour avoir voulu garder le cheval d'un Sarrasin qu'il avait tué, résolut de se venger; mais il dissimula ses projets pour les mieux réaliser en temps oppor-

[1] Sur Tancrède de Hauteville et ses trois fils aînés, Guillaume, « cognomine Ferrebrachia », Drogo et Humfroy, voyez GEOFFROY MALATERRA dans MIGNE, 149 p. 1103 sqq.

tun. Voici, d'après la version française de l'ouvrage d'Aimé, l'histoire de cet incident, qui fut l'origine de la conquête de la Pouille par les Normands :

« Quant la bataille de Sycille, dont nous avons parlé devant, se faisoit, un qui se clamoit Arduyn, servicial de Saint-Ambroise, archevesque de Melan, combatant soi en celle bataille, et abati un Sarrazin; et lo caval de li Sarrazin estoit moult bel, si lo mena à son hostel ; et li duc de la militie troiz foiz manda pour lo cheval, et Arduine non lui vouloit mander, e dist que o sa main victoriose l'avoit conquesté et o l'aide de Dieu. Et par lo commandement de lo superbe duc, injuriosement fu mené Arduino et lo cheval ; et secont la pessime costumance de li Grex, fu batut tout nu, et li cheval lui fu levé. Et ensi ot vergoingne de son cors pour ce qu'il non voloit donner lo cheval de sa volenté ; il s'apensa et s'appareilla de soi vengier. Mès en ceste manière remainst ceste cose, et souffri l'ynjure, et toutes voiez la tint en son cuer qu'il devoit faire puiz.

« Puiz que la Sicylle fu vaincu, tout lo exercit retorna en Puille et come nous avons dit, Manachia por estre empéreour ala en Costentinoble ; mès là fu crudélement taillié, et en lo lieu de cestui fu mis Duchane Captapan est constitui en Puille.

« Et Arduyn, loquel avoit eu lo cuer l'ynjure qu'il avoit receue, ala à cesti Duchane, et lui dona moult or, et fu honorablement receu, et fu en hautesce de honor fait, et fu fait préfet de moult de citez [1]. »

Hardouin, devenu ainsi, à force de ruses, l'un des principaux personnages de la Pouille, employa son autorité à se rendre populaire, et, lorsqu'il y fut parvenu, il travailla à indisposer les habitants contre les Grecs et à leur persuader de secouer leur domination. Lorsqu'il crut le moment favorable, il vint à Aversa et traita comme il suit avec les Normands :

« Après ce, Arduine fist semblant d'aler à Rome à la pardonnace et ensi s'appareilla à guaitier à li Grex ; et ala à la cité d'Averse,

[1] L'Y*stoire de li Normant*, II, 14 sqq.

plene de chevalerie, et parla à lo conte Raynulfe, et lui dist : « Je sui venu pour accroistre lo honor de vostre majesté et seignorie ; je me delitto de conjoindre lo mien estat petit avec vostre grant amistié, et se volez donner foi à ce que je vouz conseillerai, vous serez accressut en grant utilité...

« Quant li conte entendi la parole de cestui Erduyne, il prist li meillor de son conseill, et sur ceste parole se conseilla et tuit sont en volenté. Et prometent li Normant d'aler à ceste cose à laquelle sont envités et font une compaingnie et sacrement ensemble avec Arduyne, et jurent que de ce qu'il acquesteroient donroient la moitié à Arduyne Et eslut li conte .xij. pare à liquel comanda que equalement deuusent partir ce qu'il acquesteroient. Et lor donna troiz cens fortissimes Normans, à liquel dona li goffanon por veinchre et le baissa en boche, et les manda à la bataille por combatre fortement en la compaingnie de Erduyne, liquel avoit grant volenté de soi vengier[1]. »

Les Normands se mirent en marche au mois de mars 1041, sous la conduite de Guillaume Bras-de-fer et de Drogo, et Arduin leur ouvrit les portes de Melfi, ville forte, et la clef de toute la Pouille. Ils commencèrent dès lors à parcourir le pays, prenant ce qui leur plaisait et ne trouvant nulle part de résistance. Constantinople finit par s'émouvoir, et le catapan Dokeianos réunit une armée considérable pour chasser les envahisseurs. Une première bataille se livra, le 17 mars 1041, sur les bords de l'Olivento, près Venosa, et, quoique les Normands combattissent presque un contre cent, ils remportèrent une victoire complète. Une seconde bataille, livrée le 4 mai suivant, non loin du rivage de l'Ofanto, fut encore désastreuse pour le catapan Dokeianos, qui dut abandonner aux Normands toutes ses positions et un splendide butin.

L'empereur destitua son catapan, et lui donna pour

[1] L'*Ystoire de li Normant*, II, 17 sq.

successeur Bojoannès, fils de ce catapan Basile Bojoannès qui, en 1018, avait chassé les Normands hors de la Pouille. Mais le fils fut moins heureux que le père ; il fut complétement battu et fait prisonnier à la bataille de Monte-Peloso. Les Normands, qui, en face des préparatifs des Grecs, avaient cru devoir faire alliance avec Adénulfe, frère de Pandulfe III prince de Bénévent, et même se mettre quelque temps sous ses ordres, livrèrent le catapan Bojoannès à Adénulfe. Celui-ci, espérant obtenir de Constantinople une forte somme d'argent pour le rachat de son prisonnier, commença à négocier avec les Grecs, et les Bénéventins abandonnèrent, au bout de quelque temps, les Normands, pour faire cause commune avec les Grecs. Les Normands s'allièrent alors avec Argyros, fils de ce Mélès qui, le premier, les avait introduit dans la Pouille. Argyros élevé à Constantinople, était venu en Italie réprimer une révolte de la ville de Bari contre l'autorité impériale. Après avoir réussi dans sa mission, Argyros s'était à son tour révolté contre Constantinople et régnait en souverain sur Bari et les environs.

Avec son concours, les Normands conquirent presque toute la Pouille ; mais Argyros finit aussi par être gagné par la cour de Constantinople et trahit ses compagnons d'armes ; ce revirement permit aux Grecs de recouvrer une partie de leurs possessions dans la Pouille. Pour ne plus s'exposer à de pareilles trahisons, au mois de septembre 1042, les Normands mirent à leur tête, l'un des leurs, Guillaume Bras-de-fer, qu'ils acclamèrent comte de la Pouille, et ils se taillèrent des seigneuries dans leur nouvelle conquête. Néanmoins ils voulurent, par respect pour leurs traditions féodales et aussi pour se ménager des amis, que Guillaume reconnût pour ses suzerains, Guaimar IV, prince de Salerne et Rai-

nulfe d'Aversa. En retour, Guaimar accorda à Guillaume la main de la fille de son frère.

Guillaume Bras-de-fer resta jusqu'à sa mort, survenue en 1046, fidèle à Guaimar de Salerne ; leurs forces réunies défirent à plusieurs reprises les Grecs, soit en Calabre, soit dans la Pouille. Drogo fut choisi par les Normands pour succéder à son frère, et Guaimar donna sa fille en mariage au nouveau seigneur. De là, entre la Pouille et Salerne, une union plus étroite que jamais, si bien que, des difficultés étant survenues entre Guaimar et Rainulfe d'Aversa, Drogo n'hésita pas à se ranger du côté de Guaimar contre les Normands d'Aversa. Cet appui des Normands fut profitable au seigneur de Salerne, qui devint le suzerain le plus puissant de l'Italie méridionale. Sa cour était très fréquentée ; il entretenait des rapports d'amitié avec le margrave Boniface qui, dans le nord, avait une situation analogue à la sienne dans le midi, et, deux fois par an, ses messagers traversaient les Alpes pour porter au roi Henri III de magnifiques présents ; le roi avait soin de renvoyer les messagers avec d'autres présents pour leur maître.

Telle était la situation de l'Italie méridionale et des Normands lorsque Henri III et Clément II quittèrent Rome dans les derniers jours de janvier 1047. L'empereur, accompagné d'une partie de son armée, vint au Mont-Cassin, où il fut reçu avec de grands honneurs par les religieux [1]. Il offrit à l'autel de Saint-Benoît deux chasubles dont l'une, de pourpre, était enrichie d'or et de pierres précieuses ; de plus, il donna aux religieux quelques livres d'or, et, après s'être humblement recommandé

[1] Post hæc p. consecrationem suam, sumpto exercitu, Imperator ad hoc monasterium venit. LEO DE' MARSI : MG. SS. VII, 683.

aux prières de la communauté, il se dirigea vers Capoue. A Capoue, où il se trouvait à la date du 3 février [1], l'empereur convoqua les princes du Midi de l'Italie.

« Et adont, dit le traducteur d'Aimé, la paour de l'empéour ostoit en lo cuer de li princes dont ceux qui sentoient que avoient fait mal avoient paour de venir a la cor de lo impéreour. Et avec li conte et li baron soe vint moult honorablement et gloriousement, et ensi comme fu receu lo père fu receu lo filz. Guaymère se glorifia en la compaingnie de li Normant, et li Normant se magnificoient en li don de lor prince. Drogo et Ranulfe furent glorifiez de l'empeour et mis en possession de lor contés.

« Et malitiousement failli Guaymère que rendi Capue à lo impéreour, et trahi la cité, et fu rendue à Pandulfe, sanz provision de justice s'il avoit mal fait à la cité ou non. Grant dolor orent cil de Capue, car il atendoient mort et pene; ma l'ire del home non lor poit nuire, més celle de Dieu.

« Et puiz que se fu parti l'empereor, si se repenti Gaymère de ce qu'il avoit rendu Capue à l'empéreour, et cercha de la recovrer, et assembla trois eschilles de Normans, et mist siège à la cité de Capue et comforta li fort chevalier, et la pristrent. Pandulfe se humilia et requist concorde et paiz, et vindrent covenances, et avieingne que non fussent clérez les covenances ; toutes voies se partirent o paix et concorde[2]. »

D'après Aimé, l'empereur Henri III rendit donc à Capoue deux importantes décisions. Déjà, en 1038, l'empereur Conrad avait approuvé la fondation du comté d'Aversa au profit de Rainulfe. Henri III réitéra cette approbation, et de plus reconnut Drogo comme comte et seigneur de la Pouille. Avant la conquête normande, ce dernier pays faisait partie de l'empire d'Orient; aussi Henri reculait-il les frontières de l'empire d'Occident et augmentait-il son propre pouvoir en recevant Drogo au nombre de ses feudataires.

[1] Cf. Böhmer, *Regesta Imperat.*, n° 1556.
[2] *L'Ystoire de li Normant.*, III, 11 sqq,

La seconde mesure fut d'ordonner à Guaimar de restituer Capoue à Pandulfe. Ce dernier, qui s'était montré toute sa vie un tyran de la pire espèce, avait été dépouillé de ses Etats en 1038 par l'empereur Conrad, aux applaudissements de tout ce qu'il y avait d'honnête en Italie. On ne s'explique pas pourquoi le fils, revenant sur la juste décision du père, voulut restaurer le pouvoir de celui qu'on appelait *le loup des Abruzzes*. Peut-être était-ce le désir de diminuer la puissance de Guaimar de Salerne et de lui donner dans Pandulfe un rival. Si tel fut le plan de l'empereur, nous savons par Aimé qu'avec le secours des Normands, Guaimar ne tarda pas à le faire échouer.

De Capoue, l'empereur Henri alla à Bénévent avec le pape. Leo de Marsi, et les Annales de Bénévent, attestent également la présence de Clément II pour cette partie du voyage impérial ; mais les Bénéventins refusèrent d'ouvrir leurs portes à l'empereur. Il existait plusieurs causes de brouille entre Henri III et la ville de Bénévent ; on se souvient qu'en 1041, après la trahison d'Adénulfe prince de Bénévent, les Normands abandonnèrent leurs faux alliés les Bénéventins pour s'unir à Guaimar, prince de Salerne ; aussi les Bénéventins, craignant que les Normands et les Salernitains ne portassent atteinte à l'indépendance de leur ville et de leur principauté, s'étaient de plus en plus rapprochés des Grecs, et recherchaient l'appui des empereurs de Constantinople. La manière dont Henri III venait de recevoir à Capoue les comtes Drogo et Rainulfe avait dû augmenter leurs craintes et les indisposer fortement contre l'empereur. Hermann de Reichenau raconte de son côté que la belle-mère de Henri III, laquelle s'appelait Agnès comme sa fille, étant venue à Bénévent au retour d'un pèlerinage au mont Gargano, avait été fort mal reçue par les habitants de la ville ; aussi, dans la crainte que l'empereur ne voulût venger l'injure faite à sa belle-mère, les

Bénéventins fermèrent leurs portes à l'empereur et ne voulurent pas se soumettre à lui. Lupus prétend que ce fut Henri III lui-même et non sa belle-mère qui eut à supporter les injures des habitants de Bénévent[1].

L'empereur, qui, ayant déjà licencié une partie de son armée, avait hâte de regagner la Germanie où l'appelaient des affaires urgentes, ne voulut pas entreprendre le siège d'une ville si considérable. Il confia aux Normands, le soin de le venger et leur donna la ville et le pays de Bénévent ; il est vrai que le plus difficile était de s'en emparer. L'empereur brûla en outre les faubourgs de la ville rebelle et la fit excommunier par le docile Clément II[2].

Quelque désir qu'eût Henri III de regagner le nord de l'Italie, il est probable qu'il alla aussi à Salerne avec le pape, car nous avons une bulle de Clément II datée de cette ville le 18 février 1047. Le pape, accédant à la demande du prince Guaimar, confirmait, par ce document, l'élévation de Jean, évêque de Pœstum, à l'archevêché de Salerne.

Après avoir ainsi essayé de faire reconnaître son autorité impériale dans l'Italie méridionale, Henri III vint rejoindre dans le pays de Ravenne l'impératrice Agnès qui, quelques jours auparavant avait mis au monde une fille[3]. C'est probablement cette circonstance qui a fait venir Henri dans la ville de Rimini, où le 3 avril 1047 il rendit le décret suivant. Ce décret prouve combien était encore indécise au onzième siècle la limite qui séparait l'autorité

[1] *Annales Beneveniani*, MG. SS. III, 179. Leo de Marsi, II, c. 77, MG. SS. VII 683. Herimanni Augiensis *Chronicon*, MG. SS. V, 126. Lupus : MG. SS. V, 59.

[2] Jaffé, *Regesta Pontificum*, p. 317, n° 4143, ou Mansi, t. XIX, p. 621.

[3] Interea imperatrix Agnes, quae Romae ab imperatore digressa fuerat, in Ravennati territorio filiam peperit. Herimanni Augiensis *Chronicon*, MG. SS. V, 126.

ecclésiastique de l'autorité civile, car il montre Henri III légiférant sur des matières qui ressortissaient bien plutôt à la puissance ecclésiastique.

« Henri, par la grâce de Dieu, second empereur des Romains et auguste, à tous. Les lois ont défendu aux clercs de prêter serment, mais, d'un autre côté, elles établissent qu'au début d'un procès les principaux ayant cause doivent, sous la foi du serment, déclarer qu'ils sont de bonne foi et n'intentent pas de mauvaise chicane[1]. Aussi quelques jurisconsultes se sont demandé si les clercs devaient également prêter ce serment attestant leur bonne foi, ou s'il leur est permis de le faire prêter par d'autres en leur nom. Comme en rendant l'édit qui défend aux clercs de prêter serment l'empereur, Théodose et le préfet du prétoire Taurus avaient uniquement en vue les clercs de Constantinople, on ne croit pas que cet édit puisse être appliqué à tous les clercs en général. Pour qu'ils n'existe plus aucun doute sur cette question, nous interprétons cette constitution du divin Théodose dans ce sens qu'elle ne doit pas être appliquée à tous les clercs en général. En effet, le divin Justinien lui-même a décrété que les canons des Pères devaient avoir force de loi; d'un autre côté, on ne trouve nulle part dans ces canons que les clercs soient obligés de prêter serment : il est donc juste que tous les clercs soient complètement dispensés de l'obligation de prêter serment. Aussi, nous conformant à l'esprit de la loi divine et humaine, nous décrétons et nous établissons, en vertu de notre autorité impériale irréfragable, que, pour quelque affaire que ce soit, au civil comme au criminel, et pour quelque motif que ce soit, on n'oblige jamais un évêque, un prêtre, un clerc d'un ordre quelconque, un abbé, un moine, une religieuse,

[1] Ut omnes principales personæ in primo litis exordio subeant jusjurandum calumniæ. Sur le juramentum de calumnia, voyez code Justinien, lib. II, tit. 59, *de jure jurando propter calumniam dando*. Le demandeur jure : Non calumniandi animo litem se movisse, sed existimando bonam causam habere. Le défendeur : Quod putans se bona instantia uti ad relectandam pervenerit. Calumnia, en droit romain signifie *chicane, ruse*, le juramentum de calumnia est donc le serment par lequel chaque partie jure qu'elle ne fait pas une mauvaise chicane, qu'elle est de bonne foi. Au moyen âge, calumnia est devenu synonyme de procès, contestation.

à prêter serment ; nous voulons qu'ils puissent le faire prêter par leurs avoués[1]. »

Henri III quitta l'exarchat de Ravenne dans les premiers jours d'avril, et vint dans la Lombardie, à Mantoue, où il célébra la fête de Pâques, qui, en 1047, tombait le 19 avril La maladie le retint pendant quelques semaines à Mantoue[2], et, comme cette ville était la résidence habituelle du margrave Boniface, il y eut entre le souverain et son puissant vassal des rapports plus fréquents, mais qui ne furent pas toujours empreints d'une grande cordialité. Le prêtre Donizo, historien de l'illustre comtesse Mathilde, fille de Boniface, nous a laissé sur ces rapports, en 1046-1047, deux récits curieux qui mettent en relief l'attitude de l'empereur et du margrave vis-à-vis l'un de l'autre, et qui prouvent que la brouille qui exista plus tard entre la maison de Canossa et les empereurs franconiens avait des causes déjà anciennes.

« Le sage et magnifique roi Henri, dit Donizo, étant venu en Italie, envoya différents ordres à Boniface ; il lui demanda entre autres choses de lui procurer de ce miel vierge qu'on trouvait sur les hauteurs de la forteresse de Canossa. Le margrave fit aussitôt fabriquer un baril d'argent avec deux bœufs, un char et un joug également en argent, et il envoya au roi ce magnifique présent traîné par des bœufs vivants. Le roi le reçut lorsqu'il était l'hôte de la ville de Plaisance. Nul ne sera surpris de la richesse d'un pareil cadeau, lorsqu'il saura qu'un vassal du duc a fait au roi un présent aussi magnifique à l'époque où le roi et le duc se trouvaient l'un et l'autre à Mantoue. Le riche vicomte Albert, qui commandait la ville au nom du duc, fit au roi cadeau de cent magni-

[1] MG. t. II legum, p. 41.

[2] Imperator vero, cœpto redeundi itinere, Mantuæ paschale festum in gravissima decumbens ægritudine, commoratur. HERMANNI AUGIENSSI *Chronicon* : MG. SS. V. 126.

fiques chevaux alezans, avec tous les harnais nécessaires, et il lui donna en outre cent beaux autours qui avaient déjà mué et cent autres qui étaient plus jeunes. « Comment s'appelle l'homme qui vous a fait un tel présent ? » dit la reine. Le roi, encore saisi d'admiration, répondit : « Je ne vois personne dans tout mon royaume qui ait des vassaux aussi opulents que ceux de Boniface. Que son vassal me fasse maintenant connaître ce qu'il désire pour lui-même. » — « Tout mon désir est que mon maître soit aimé », répondit Albert au roi. Celui-ci invita alors Albert à s'asseoir à sa table. Le vicomte hésita à accepter l'invitation du roi, parce qu'il n'était que vassal de Boniface. Il n'aurait jamais osé ambitionner l'honneur de manger avec le roi à la même table, et voici que subitement le roi lui propose cet honneur ; toutefois, le duc l'ayant autorisé à accepter l'invitation du roi, il vint, fort ému, s'asseoir à la table où le roi et le duc prenaient leur repas, et il toucha à peine aux mets qui lui furent offerts. Le festin terminé, le roi donna en retour de magnifiques habits en fourrure, et y ajouta d'autres fourrures de grand prix. Le vicomte porta lui-même ces présents du roi dans la demeure du duc, et il eut soin de remplir de monnaie d'argent une peau de cerf. Il se jeta ensuite aux pieds du duc, lui demandant de lui pardonner d'avoir pris place avec lui à la table du roi. Le duc voulut bien ne pas user de son pouvoir ; il pardonna à son vassal, mais lui défendit d'accepter une autre fois une pareille invitation. »

C'est très probablement pendant le séjour de Henri III à Mantoue qu'il faut placer le second épisode raconté par le prêtre Donizo.

« Le roi, dit Donizo, voyant que la puissance du margrave Boniface allait toujours en augmentant, résolut de prendre par ruse celui qui, jusqu'alors, n'avait été dupe de personne. Il tint un jour conseil, et subitement envoya chercher Boniface, sous prétexte qu'il avait à le consulter. En même temps, il recommanda aux gardes de tenir les portes bien fermées et de ne laisser entrer avec Boniface que quatre personnes de son escorte. Le duc se disposa aussitôt à obéir aux ordres du roi ; il réunit sans perdre de temps ses familiers, ainsi que d'autres personnes, leur dit de cacher leurs armes sous leurs habits et de le suivre. Ce fut avec ce cortège de nobles que le margrave arriva devant la permière porte du palais du roi. On se hâta de

la fermer lorsqu'il eut traversé le seuil de la maison ; mais ceux de l'escorte parvinrent à ouvrir de force cette première porte, et ils se précipitèrent à l'intérieur ; une seconde et une troisième porte ne leur résistèrent pas davantage, et le duc, entouré de tous les siens, se présenta devant le roi. Celui-ci, ému, mais dissimulant son trouble, dit : « Que vois-je ? Qu'y a-t-il ? Qu'est-ce que cela signifie, Boniface ? » — « O roi ! répondit le duc, j'ai toujours eu l'habitude d'avoir avec moi mes familiers. » Le roi se rendit à cette raison ; il avait compris que pour cette fois son projet était manqué. Aussi il n'eut que des paroles pleines d'aménité. Le roi imagina ensuite de faire la nuit ce qu'il n'avait pu faire le jour ; il fit mander pendant la nuit le duc auprès de lui, espérant qu'à ce moment il ne serait pas sur ses gardes. Le margrave ne méprisa pas les ordres du roi, mais antérieurement il avait fait faire un grand nombre de cierges pesant chacun une livre. Après les avoir fait allumer, il ordonna qu'on les distribuât à tous les siens, et il prescrivit en outre que chacun fût prêt à se servir de son javelot. Ces préparatifs terminés, il fit défiler devant lui cette interminable colonne toute étincelante de lumière, et ce fut avec un tel cortége de soldats et au milieu d'une telle illumination qu'il se dirigea vers le palais royal. Les serviteurs du roi aperçurent au loin cette foule qui s'avançait ; la terre présentait le spectacle d'une forêt en flammes [1]. Le roi, qui avait aussi vu le cortége, comprit que ses plans étaient encore renversés ; il fit dire au margrave qu'il le remerciait et qu'il pouvait retourner sur ses pas [2]. »

Lorsque, au commencement de mai, la maladie eut fait place à la convalescence, l'empereur quitta Mantoue et se disposa à regagner enfin la Germanie, qu'il avait quittée

[1] . . . . . Longius ipsum
Aspiciunt servi venientem denique regis
Una veluti silva flagraret terra vel ipsa
Sic apparebat. . . . . .

[2] *Vita Mathildis*, a Donizone presbytero, qui in arce Canusina apud ipsam vixit. Mon. SS. XII, 372. Donizo était prêtre bénédictin et résidait à Canossa même, auprès de la comtesse Mathilde. Il a composé cette *Vita Mathildis*, en vers léonins, en 1114. Son travail n'était pas terminé lorsqu'il mourut la comtesse en 1115.

depuis huit mois. Comme, à cette même époque, on bâtissait la splendide église de Spire, Henri III fit exhumer la dépouille mortelle de Guido, abbé du monastère de Pomposa, pour l'emporter avec lui et la donner au nouveau *Münster*. C'est avec cette pieuse dépouille qu'il arriva à Augsbourg le 24 mai 1047, lors des Rogations qui précèdent l'Ascension, et, après avoir célébré cette solennité à Ausgbourg, il partit pour Spire[1].

En revenant en Germanie, l'empereur Henri III amena avec lui comme nous l'avons déjà dit, Jean Gratien, l'ancien pape Grégoire VI, et Hildebrand partagea l'exil de son ancien maître.

Après avoir accompagné Henri III dans le Sud de l'Italie, Clément II continua, selon toute probabilité, à rester dans le voisinage de ce prince jusqu'au moment où la cour impériale regagna la Germanie. A la date du 24 avril 1047, c'est-à-dire pendant le séjour de l'empereur à Mantoue, Clément publia une bulle confirmant les privilèges et possessions de l'église archiépiscopale de Hambourg-Brême[2]. Les considérants de la bulle indiquent que le pape a accordé cette confirmation « à la demande de son très cher fils l'empereur Henri ». C'était le cadeau d'adieu que Clément II faisait au puissant Adalbert, archevêque de Hambourg, celui-là même qui venait de refuser de devenir pape. Comme preuve de sa bienveillance particulière, Clément accordait à Adalbert le droit de voyager sur un cheval caparaçonné comme le cheval du pape ou du moins

[1] Postea convalescens, corpus Beati Widonis, Pomposiæ monasterii abbatis, in magna sanctitate ante non integrum annum defuncti, plurimis glorificatum miraculis, de Parmensi, ubi sepultus fuit civitate ad urbem Spiram transferendum magno secum cum honore de Italia rediens, devexit, in quo itinere, Augustam Vindelicam in letaniis ante Ascensionem Domini veniens... Herimanni Augiensis *Chronicon*, MG SS. V, 126.

[2] Jaffe, *Regesta Pontificum* p. 527 n° 4146.

comme le cheval d'un patriarche[1]. Ce privilège, de peu d'importance, après tout, et le langage insolide de la bulle dans laquelle, contrairement aux traditions de la chancellerie romaine, le pape dit *vous* à l'archevêque de Hambourg, ont suffi à Gfrörer pour soutenir que le but de Henri III et d'Adalbert avait été de fonder à Hambourg, une Eglise indépendante de l'Eglise de Rome, et son égale en dignité, une papauté du nord de l'Europe tenant en échec la papauté du sud et se partageant avec elle la chrétienté. Aussi Gfrörer blâme-t-il vivement Clément II d'avoir octroyé cette bulle.

Rien de plus faux que cette hypothèse au développement de laquelle Gfrörer consacre un chapitre entier[2]. l'exception du privilège insignifiant dont nous avons parlé, la bulle du 24 avril 1047 ne renferme aucune stipulation qui ne fût déjà contenue dans d'autres bulles adressées antérieurement par les papes à l'église de Hambourg. Gfrörer lui-même est obligé d'avouer que Clément II parle aussi au pluriel à Roingo, abbé de Fulda, dans la bulle rendue en sa faveur le 29 décembre 1046[3]. Le ton de la bulle à Adalbert n'est donc pas aussi inouï que le pré-

[1] Super hæc autem, deprecatione Heinrici imperatoris, nostri dilectissimi filii, super naccum equitandi licentiam damus, in sollemnibus diebus tantummodo in vestra sede. Et palleo utendi in ordinationibus ecclesiasticis et crucem ante vos portandi sicut antecessores vestri habuerunt, licentiam damus.

Data, VIII kalendas maii, per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sancte Apostolice Sedis, anno domini Clementis secundi pape, secundo (il faut *primo*), indictione XV. LAPPENBERG, *Hamburgisches Urkundenbuch* Bd. I, p. 72.

Super naccum. Cf. DU CANGE, t. IV, p. 597, éd. Didot. Stragula seu casula ambiens totum corpus sacerdotis ; — ou bien : pro panni specie ; *gallice* Nac. Ainsi « un (*sic*) chasuble dalmatique et tunique de *nac* blanc.

[2] Chapitre XLIX du livre VIII de l'ouvrage *Pabst Gregorius und sein Zeitalter*. — Le titre du chapitre porte : Plan der Errichtung eines nordischen Pabstthums zu Hamburg.

[3] JAFFÉ : *Reg. Pontific.* p. 526, n° 4133.

tend Gfrörer. Rien ne prouve que Henri III ait caressé les plans que lui prête Gfrörer, et quant à l'archevêque Adalbert, il visait si peu à devenir schismatique que son historien, le chanoine de Brême, Adam, a, comme nous le verrons, résumé sa vie en disant qu'il n'avait pas son égal pour le respect qu'il portait au saint siége [1]. Du reste, nous aurons plusieurs fois, dans la suite de ce travail, l'occasion de parler d'Adalbert, et nous verrons que rien ne justifie l'accusation si grave portée contre lui par Gfrörer.

Ce dut être avec un grand serrement de cœur que Clément II vit disparaître dans la direction du nord Henri III et son escorte, car ce départ le laissait dans un isolement presque absolu, au milieu d'un pays qu'il connaissait à peine et dans lequel il avait à remplir, à travers des ennemis de tout genre, une mission fort difficile. Au sud de l'Italie, les Grecs lui étaient hostiles; les Normands étaient trop turbulents et trop occupés à agrandir leurs conquêtes pour qu'il pût en espérer quelque secours. Au nord, le margrave Boniface gardait cette attitude équivoque et énigmatique qu'il conserva jusqu'à sa mort. Si, encore, la ville de Rome avait été dévouée au nouveau pape; mais, après le départ de Henri III, elle oublia l'élan du premier moment, et, du reste, Théophylacte était toujours à Tusculum. Au lieu de déporter Grégoire VI, l'empereur aurait dû bien plutôt déporter ce redoutable adversaire du nouvel ordre de choses; cette partialité eut pour l'Eglise romaine de funestes conséquences [2].

[1] Item in divinis ministeriis solempniter obeundis, in honore sedis apostolicæ, in fidelitate rei publicæ, in sollicitudine etiam suæ parrochiæ, vix potuit habere comparem, etc. (Adam Bremensis *Gesta Pontific. Hammaburgens.*, MG. SS. VII, 335.

[2] Il se pourrait que le défaut de troupes ait empêché Henri III de prendre les châteaux-forts de Benoît IX et de s'emparer de sa personne. On a vu qu'une raison analogue ne lui avait pas permis de venger l'insulte que les Bénéventins lui avaient faite.

Au milieu de tous ces chagrins, le pape eut une consolation; ce fut d'avoir à Rome, pendant quelques mois, Odilo, le vénérable abbé de Cluny. Cet illustre vieillard, souffrant depuis cinq ans d'une cruelle maladie, crut sa fin prochaine et voulut venir à Rome terminer sa belle carrière auprès du tombeau des apôtres; mais, après avoir passé quatre mois à Rome, où il s'entretenait fréquemment avec le pape Clément et avec Laurent, archevêque d'Amalfi, il recouvra en partie la santé; aussi, ayant reçu la bénédiction apostolique, il regagna le monastère de Cluny [1]. Ce fut probablement à la suite de ces relations avec Odilo que Clément II publia, en faveur de Cluny, la bulle suivante, adressée « aux évêques et aux grands de la Gaule ou de l'Aquitaine » :

Clément, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les évêques de la Gaule ou de l'Aquitaine, aux princes et aux grands, grâce et paix de la part de Dieu le Père et de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

Vous savez, mes très chers frères, que le jugement touchant la maison du Seigneur va bientôt commencer. Si donc l'époque du jugement approche, il faut que chacun se prépare à rendre compte de ses actes à cette terrible Majesté. Il s'agit, en effet, d'un Dieu à la colère duquel nul ne peut résister, devant lequel s'inclinent ceux qui portent la *tiare*; cette dernière parole vous concerne, ô vous tous qui êtes chargés de l'Église de Dieu ou du gouvernement du peuple chrétien! Recherchez la paix, appliquez-vous à mener une vie irréprochable, afin que, persévérant dans le bien et cherchant toujours à mieux faire, vous puissiez jouir heureusement dans la céleste Sion, de la vue du Seigneur des seigneurs. Au nom de la miséricorde de Notre-Seigneur, je vous prie, ô mes frères et vous tous mes fils bien-aimés! de faire preuve d'un tel amour et d'un tel zèle pour le monastère de Cluny, pour ses biens, ses prieures et ses mo

[1] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*. t. IV, p. 482, seu liber LIX, 3°

[2] *Bullarium S. Ordinis Cluniacensis*. in-folio. Lugduni, 1680, p. 12. — Jaffé : *Reg. Pontif*. p. 556. n° 4136

nastères situés en vos pays, que les prêtres et les frères (de cet ordre) ne soient en butte à aucune vexation. Celui qui observera notre ordonnance aura, je l'espère et j'en suis certain, la grâce de Dieu et la bénédiction apostolique. Celui, au contraire, qui n'en tiendra pas compte devra, sans aucun doute, être frappé de l'anathème. Que Dieu vous garde en paix, vous et vos biens.

Quelques semaines après le départ de l'empereur, Clément II reçut de Pierre Damiani une lettre qui donne des détails attristants sur la situation des églises de l'exarchat de Ravenne. Il ne faut pas oublier, du reste, que Pierre Damiani aurait pu parler, à peu près de la même manière, de bien d'autres églises de l'Italie et de la chrétienté. On ne reconnaît guère, dans la lettre à Clément II, le Pierre Damiani qui, l'année précédente, avait écrit à Grégoire VI une lettre si remplie d'éloges pour le pape. Le solitaire a vite oublié celui qu'il regardait naguère comme le futur réformateur de l'Eglise ; il a même des mots très durs contre lui, tandis que Henri III lui paraît mériter toute la reconnaissance de l'Eglise.

Au seigneur Clément, évêque du siège suprême, Pierre, moine pécheur, offre l'hommage de son très humble respect.

« Sache Votre Béatitude, ô excellent seigneur ! que, non pas une fois, mais à plusieurs reprises, le très victorieux empereur m'a commandé, et, si j'osais le dire, m'a prié de me rendre auprès de vous, pour vous faire connaître l'état des églises dans nos contrées, et pour vous dire ce qu'il me paraît nécessaire que vous fassiez. Comme je reculais devant les difficultés du voyage, et comme je refusais absolument de venir vous trouver, il a insisté et a fini par me commander de me mettre en route. Étant rentré dans mon désert après un voyage de trois jours, j'y ai trouvé ces lettres impériales avec ordre de les remettre entre vos mains sacrées. Nonobstant cet ordre, je n'ai pas osé me présenter devant vous : aussi je vous prie d'examiner ces lettres de l'empereur et de me faire dire, après les avoir lues, s'il est nécessaire que j'aille vous trouver. Je suis fort incertain sur ce que je dois faire, je crains de perdre mon

temps en courant de droite et de gauche, et cependant j'ai grand pitié de l'Église de Dieu, qui, dans nos pays, souffre beaucoup par le fait de mauvais évêques et abbés. A quoi sert de dire, ô seigneur! que le siège apostolique est passé des ténèbres à la lumière, si dans nos contrées nous sommes encore dans les ténèbres? A quoi sert d'avoir sous clef toute sorte d'aliments si l'on meurt soi-même de faim? A quoi bon avoir un javelot bien acéré si on ne le fait pas vibrer sur les bataillons ennemis? Le Seigneur tout-puissant vous a établi à sa place pour servir comme de nourriture au peuple; c'est par vous qu'il a armé l'Église contre tous les efforts de ses ennemis; aussi votre mission est-elle de vaincre, à l'aide des vertus célestes, ceux qui résistent à Dieu, et de restaurer nos estomacs avec les mets de la parole de Dieu.

Mais lorsque nous voyons revenir d'auprès de vous avec tant de superbe et de joie ce voleur (évêque) de Fano qui avait été condamné et excommunié même par ceux qui étaient appelés papes et qui ne l'étaient pas, cet (évêque d') Auximanum[1] qui est chargé de tant de crimes inouïs et d'autres qui méritaient d'être frappés de la même sentence, alors nos espérances disparaissent et se changent en deuil. Nous avions cru, en effet, que vous délivreriez Israël. Aussi, bienheureux seigneur, appliquez-vous à relevez la justice si foulée aux pieds et si rabaissée. Remettez en honneur une forte discipline ecclésiastique, afin que l'orgueil des méchants soit confondu et que les humbles se reprennent à espérer[2] ».

Il se peut que cette lettre de Pierre Damiani, dont nous n'avons pas la date, ait déterminé Clément II à se rendre dans l'exarchat de Ravenne pour étudier, par lui-même, la situation des églises de ce pays. Peut-être aussi aura-t-il voulu fuir dans les fraîches solitudes des Apennins les chaleurs de Rome si dangereuses pour un étranger, ou bien oublier, auprès des disciples de saint Romuald, et en particulier auprès de Pierre Damiani, les tristesses de Rome et le voisinage de Théophylacte. D'après Lupus, Théophylacte aurait réussi, au mois de juin 1047, à faire

[1] Osimo.

[2] Damiani *Opera*, Migne, 144 p. 287 sq.

empoisonner Clément[1] ; si l'on acceptait comme fondée cette donnée, il faudrait en conclure que le pape, mortellement atteint dès cette époque, aurait vainement cherché à réparer ses forces dans un climat plus salubre.

Quoi qu'il en soit, nous savons que, vers la fin de septembre, Clément II se trouvait au monastère de Saint-Thomas, dans le comté de Pesaro, non loin du petit fleuve de l'Aposella. Il donna à Pierre, abbé de ce couvent, une terre appartenant à l'Eglise romaine, et, dans l'acte de donation, il inséra la phrase suivante : « Me trouvant atteint dans votre monastère d'une maladie tellement grave qu'elle sera mortelle, si la miséricorde de Dieu et l'intercession du bienheureux Thomas, apôtre, ne me rendent la santé, je me suis demandé ce que je pourrais offrir au saint lieu pour le salut de mon âme[2]. »

Au milieu des tristesses de la dernière heure, se sentant près de mourir sur la terre étrangère, Clément II se souvint de sa chère église de Bamberg, *dulces moriens reminiscitur* Argos. Le beau pays de Franconie, les années heureuses qu'il y avait passées, les amis restés au pays natal, tout cela lui revint en mémoire et il écrivit « à sa première épouse » la lettre suivante, dans laquelle, quoiqu'il s'en défende, il essaie de formuler son apologie :

« C'est au Prince du ciel qu'il appartient de disposer des temps ; c'est lui qui, avant que les siècles fussent, avait déterminé ce qu'ils seraient. Aussi ce que l'œil divin a prévu de toute éternité ne peut-

[1] Et in mense Junii, supradictus papa Benedictus (IX) per poculum veneni occidit papam Clementem. LUPUS : MG. SS. V. 59

[2] valido corporis languore in vestro monasterio correptus, unde vix credo me evasurum, nisi Dei misericordia et intercessio sanctissimi Thomæ apostoli mihi succurrat, intra me revolvere cœpi, quid possem sancto loco offerre pro salute animæ meæ. JAFFÉ, *Regesta Pontificum* p. 387, n° 4148.

il pas ne pas arriver. C'était donc de toute éternité que Dieu t'avait destinée, ô église de Bamberg! sa fille bien-aimée, à être mon épouse légitime; il t'avait donnée à moi bien avant que les rois l'eussent fait. Certes, jamais mari n'a eu pour sa femme une confiance plus absolue et un amour plus profond que je n'en ai eu pour toi. Jamais la pensée ne m'est venue de te quitter pour m'attacher à une autre. Mais Dieu a voulu que, sans être complètement séparé de toi[1], je fusse uni à ta mère et à la mère de toutes les Eglises. En effet, comme la capitale du monde, comme le siège de Rome était en proie à l'hérésie, notre très cher fils, l'auguste empereur Henri, s'est vivement préoccupé de guérir ce mal, et les trois personnages qui devaient à la simonie le nom de pape, ont été expulsés. Il est arrivé ensuite que de tous ces Pères si nombreux et si vénérables c'est notre infime médiocrité qui, malgré tous nos efforts, a été choisie par la grâce céleste pour tenir la place du très illustre prince des apôtres. Te dire la douleur qui m'a saisi, le chagrin dont j'ai été accablé lorsque je me suis vu séparé de toi, ô très chère épouse! je ne le pourrais en aucune façon : ma peine a été trop profonde pour pouvoir être décrite. Il y a certainement plus d'honneur, plus de gloire, plus de puissance dans le service de la mère que dans le service de la fille; car, sur terre, tout genou se courbe devant la mère, le ciel s'ouvre ou se ferme suivant ses ordres, et jamais les portes de l'enfer ne pourront prévaloir contre elle; et cependant ce n'est pas le désir d'une si grande puissance qui a subjugué mon âme ou qui a fait fléchir mon cœur. Il me suffisait de mener avec toi une vie moitié active, moitié contemplative, et je t'aimais trop pour remarquer la beauté ou la richesse des autres. Je prends Dieu à témoin que je ne cherche pas ici à écrire une apologie. Qu'il fouille les secrets de mon cœur, Celui dont le regard n'est pas arrêté par les ténèbres. J'en appelle également à ma conscience qui ne cesse de se préoccuper de toi. L'éloignement où je suis et la nouveauté des objets qui m'entourent n'empêchent pas mes pensées de se rapporter avec plus de vivacité vers toi, mon amie, ma sœur, mon épouse, ma colombe; aussi, ferai-je pour toi tout ce que je pourrai[2].

[1] Les biens de l'Église romaine étaient alors si insignifiants que, même après être devenu pape, Clément II avait gardé le titre et la qualité d'évêque de Bamberg, afin de pouvoir jouir des revenus de cette dernière église.

[2] Mansi, t. XIX, p. 622, et Jaffe, *Reg. Pontif.* p. 527, n° 4149.

Quelques jours après avoir écrit cette lettre émue, le 9 octobre 1047, Clément II mourut dans ce même couvent de Saint-Thomas. Nous connaissons le lieu de sa mort par une bulle du pape Nicolas II, laquelle confirme au monastère de Saint-Thomas, « *où est mort le pape Clément* », la donation faite par ce pape [1]. La dépouille mortelle de Clément fut transportée dans son ancienne église, et repose encore de nos jours dans la cathédrale de Bamberg [2].

Lorsque la nouvelle de la mort de Clément II fut connue à Rome, le peuple se réunit, et, comme il avait promis à l'empereur Henri III de lui laisser désigner le nouveau pape, il envoya à la cour de Germanie des ambassadeurs munis de lettres ; ceux-ci devaient demander, pour l'Eglise romaine, un pontife bienveillant et de mœurs irréprochables [3]. Le ton de ses lettres était des plus humbles, car les Romains, disent les Annales de Rome, parlaient à l'empereur comme des esclaves à un maître, ou comme des enfants à leur père [4]. A la Noël de 1047, ces ambassadeurs se trouvaient auprès de Henri III à Pöhlde, non loin de Goslar, dans la Saxe, et les négociations pour la nomi-

[1] Confirmamus, prædicto monasterio omnem ipsam terram, quam domnus papa Clemens, qui ibi hobiit, obtulit. Bulle de Nicolas II pour le monastère de Saint-Thomas, sur l'Aposella. JAFFE, *Reg. Pontif.* p. 528.

[2] Guidgerius, natione Saxo, qui et Clemens, nono mense promotionis suæ diem obiit, ad episcopatum suum Babinberch reportatus, tumulatus. *Catal. Escardin.*, dans WATTERICH, t. I, p. 716. Qui (Clemens) statim mense (nono) constitutionis suæ obiit ad episcopatum suum reportatus, ibique sepeliitur anno incarnationis Dominicæ 1047. *Catal. Zwellensis*, dans WATTERICH l. c.

[3] Mortuo interea Clemente Romano pontifice, Romani ad imperatorem tendunt, rogantes, dari sibi pontificem. BONITHO, *Ad amicum*, dans JAFFE, *Monum. Gregor.*, p. 631.

[4] Tunc Romanorum plebs in unum collecta ad regem Heinricum legatos cum litteris miserunt, precantes et obsecrantes, ut servi dominum et ut filii patrem, ut eis dirigeret pudicum, benignum, ornatum bonis moribus, sancte Romane Ecclesie et universo orbi pastorem. *Annales Romani* : MG. SS V. 469.

nation du nouveau pape furent menées avec activité [1].

L'empereur, comprenant l'importance du choix qu'il avait à faire, demanda à quelques personnes, ayant plus particulièrement son estime, de lui indiquer leur sentiment; de ce nombre, comme nous l'avons dit, se trouvait Wazon, évêque de Liège. On a vu la courageuse réponse qu'il envoya à Henri III. Les représentants du clergé romain et l'empereur songèrent d'abord à offrir la papauté à Halinard, archevêque de Lyon; mais le prélat coupa court aux ouvertures qui lui furent faites et s'absenta pendant quelque temps pour qu'elles ne fussent pas renouvelées [2]. L'archevêque de Lyon jouissait d'une réputation méritée de sainteté, et il se peut qu'il se soit jugé personnellement indigne d'être nommé pape; mais un second motif a dû s'ajouter à ce premier et rendre son refus plus formel et tout à fait définitif. Halinard partageait certainement les sentiments de Wazon de Liège; il avait des doutes sur la valeur de la déposition du pape Grégoire VI au synode de Sutri ; il savait que Grégoire VI vivait encore, et il n'aura pas voulu prendre la place de celui qui avait été victime de l'injustice de Henri III.

A défaut de l'archevêque Halinard, l'empereur désigna pour pape le Bavarois Poppo, qui, depuis quelques années, occupait le siége épiscopal de Brixen dans le Tyrol. Poppo était du nombre des évêques qui avaient accompagné l'empereur dans son voyage en Italie; il avait assisté au synode de Sutri et à la nomination de Clé-

[1] Imperator nativitatem Domini Polethe celebravit. Ibi legati aderant Romanorum. Suitgeri papæ obitum nunciantes eique successorem postulantes. LAMBERT DE HERSFELD : MG. SS. V. 154

[2] MG. SS. VII, 237.

ment II [1]. Lorsque Henri III eut fait connaître sa décision aux ambassadeurs romains, ceux-ci reprirent le chemin de l'Italie, non sans avoir reçu de magnifiques présents; l'empereur, bien aise de la soumission des Romains, leur avait fait rendre les plus grands honneurs [2].

Au mois de janvier 1048, Henri III quitta Pöhlde et, traversant la Franconie, vint en Souabe, à Ulm, où il fit à Poppo une donation importante. Comme le domaine de Saint-Pierre était devenu en très grande partie la proie des grands seigneurs et des petits tyrans de l'Italie, il était nécessaire de pourvoir à l'entretien du futur pape et de sa cour; aussi l'empereur donna « à son fidèle et cher Poppo, évêque de Brixen », une importante forêt dans la vallée de Puster. Poppo devait en outre continuer à jouir, lorsqu'il serait pape, des revenus de l'évêché de Brixen, de même que Clément II avait joui des revenus de l'évêché de Bamberg. L'acte de la donation faite par Henri III désigne simplement Poppo comme évêque de Brixen [3], parce que, pour avoir le titre de pape et pour porter les insignes de la dignité papale, il fallait avoir été sacré et intronisé à Rome.

Quelque temps après, Poppo se dirigea vers l'Italie ; il vint trouver Boniface, le margrave de Toscane, pour que

[1] Bonitho, mal disposé pour tout ce qui vient de la puissance impériale, raconte ainsi l'élévation de Poppo: Patriciali tirannide dedit Henri III eis ex latere suo quemdam episcopum, virum omni superbia plenum. Jaffe, *l. c.*, p. 631. En revanche, Benzo, évêque d'Albe, césarien très décidé, vante hautement la science de l'évêque de Brixen. MG. SS. XI, 671.

[2] Legati itaque Romanorum cum pervenissent ad regem, magno cum honore in palatio susceptii suo, eosque magnis ditavit muneribus... Legati itaque Romanorum antecedentes Damassum pontificem, Romam reversi sunt. *Annales Romani*, MG. SS. V, 469.

[3] Ob petitionem et devotum servitium nostri fidelis ac dilecti Brixinensis episcopi Bobponis. Jaffe, *Regesta Pontificum*, p. 528.

celui-ci le reconduisit à Rome ; mais, dès le début, le futur pape eut à lutter contre de très-graves difficultés.

Les ambassadeurs envoyés à la cour de Henri III pour lui demander un pape, avaient à peine quitté Rome que Théophylacte était accouru de Tusculum dans la Ville éternelle ; grâce à ses distributions d'argent, il forma rapidement un parti considérable et parvint à mettre la main sur le souverain pontificat, le 8 novembre 1047, un mois après la mort de Clément II[1]. Ce coup d'audace, véritable défi à l'autorité de Henri III, n'aurait pu se produire si le margrave de Toscane, Boniface n'avait prêté à Théophylacte un concours actif. Aussi plusieurs documents contemporains s'accordent-ils à dénoncer le margrave comme complice de l'intrus. Cette conduite de Théophylacte donne assez de vraisemblance à la donnée de Lupus, qui, ainsi que nous l'avons vu, prétend que Clément II est mort empoisonné par l'ancien pape. D'un autre côté, si l'on rapproche ces évènements de ceux qui se passaient à peu près en même temps dans le Sud de l'Italie, où, Guaimar prince de Salerne, ne tenant aucun compte des ordres de l'empereur, reprenait Capoue à Pandulfe et le réduisait à être son vassal, on voit combien les résultats du voyage de Henri III en Italie avaient été éphémères. L'aristocratie, un moment maintenue, relevait la tête et bravait la colère de Henri, dont l'attention était du reste absorbée par les affaires de Germanie.

Dans un pareil état de choses, Poppo ne pouvait guère être bien accueilli par le margrave Boniface. Toutefois, le rusé vieillard ne voulut pas désobéir ouvertement à l'empereur ; il aima mieux user des faux-fuyants : «Je ne puis

[1] Benedictus itaque pontifex priscus talia facta cernens, cum esset in civitate quæ vocatur Tusculana, per premii cupiditatem divisit Romanum populum, et sic reinvasit sancte sedis Apostolice pontificium. *Annales Romani, l. c.*

aller à Rome avec toi, dit-il à Poppo, car les Romains ont repris leur ancien pape ; celui-ci a recouvré la puissance qu'il avait auparavant, et son autorité est maintenant acceptée sans conteste. Je ne puis donc aller avec toi ; de plus, je suis trop âgé pour faire ce voyage[1]. » Ces paroles qui dissimulaient un refus formel, et la situation de l'Italie, ne laissèrent à Poppo, qui n'avait pas d'armée pour imposer son autorité, que l'alternative de retourner auprès de l'empereur et de l'informer de ce qui se passait. Il se hâta donc de repasser les Alpes, et vint trouver Henri III qui, d'Ulm, s'était rendu à Ratisbonne[2]. Henri, voyant déjà de menaçants orages se former du côté de la Hongrie et du côté de la Bourgogne et de la France, comprit qu'il fallait agir sans précipitation et sans brusquerie avec les Italiens, pour ne pas se mettre trop d'ennemis sur les bras. Il attendit quelque temps, et lorsque, après un délai assez long, il renvoya Poppo en Italie, il lui donna, pour le margrave Boniface une lettre menaçante : « Tu as rétabli dans le souverain pontificat un pape déposé selon les formes canoniques, tu as, cédant à l'appât du gain, méprisé nos ordres ; sache que, si tu ne t'amendes, je viendrai sans retard en Italie pour te punir, et que je donnerai au peuple romain un pasteur agréable à Dieu[3]. »

Ce langage énergique décida d'autant plus le margrave

[1] Ipse vero benignissimus pontifex iter versus arripuit adversus Italiam, cum autem pervenisset ad marchionem Bonifatium cujus auxilio premominatus pontifex Benedictus receperat pontificium, taliter eum edidit affatus hoc modo : Ego ad Romam non possum pergere tecum, quia Romani papam reduxerunt et potestatem quam prius habuit recepit, et omnes pacificavit in se. Eoque venire non possum : insuper ego jam senex sum. *Annales Romani, l. c.*

[2] His auditis, beatus pontifex iter quod ceperat rediit et imperatori universa narravit. *Annales Romani, l. c.*

[3] Taliter eum per epistolas aggressus est affatibus : Tu autem qui papam canonice depositum in pontificium reduxisti, et per premii cupiditatem nostrum imperium contempsisti ; scito premoscens, quia si non

à obéir que les affaires de l'empereur avaient pris une meilleure tournure dans le Midi de la Germanie. Théophylacte fut obligé de renoncer à ses prétentions au souverain pontificat, après avoir tenu Rome sous le joug pendant huit mois et neuf jours ; le margrave Boniface, retrouvant des forces qu'il prétendait ne plus avoir à cause de son grand âge, conduisit lui-même à Rome Poppo de Brixen [1]. Ce dernier fut sacré à Saint-Pierre, le 17 juillet, et prit le nom de Damase II ; le peuple lui fit un accueil bienveillant ; mais le nouveau pape ne fit que passer sur le siège de Saint-Pierre ; vingt-trois jours après son sacre, il mourait à Préneste, le 9 août 1048 [2]. Est-ce le poison de Théophylacte qui a fait descendre dans la tombe ce second pape venu de la Germanie ou bien Damase II a-t-il succombé aux fatigues occasionnées par les nombreux voyages qu'il venait de faire dans le Midi de la Germanie, dans le Nord de l'Italie ? a-t-il été emporté par le climat de Rome, si redoutable pour les étrangers à certaines époques de l'année ? Les documents se taisent sur ce point et laissent le champ libre aux suppositions. Le corps de Damase II ne fut pas enseveli à

emendaveris, cito adventum meum propinquum emendari faciam te invito, et populo Romano digno Deo donabo pastorem. *Annales Romani, l. c.*

[1] Videns itaque Bonifatius quia nichil proficeret, per suum legatum Benedictum ejectus est de pontificatu et cum Damasso papa Romam venit. *Ann. Romani, l. c.*

[2] Populus Romanus devote hunc cum magno desiderio suscepit ; et apud beatissimum Petrum Apostorum summus pontifex ordinatur, die 17 mensis Julii, indict. I. Damassus vero papa vixit in episcopatu 23 dies et ita defunctus est. *Annales Romani*, MG. SS. V, 469. Sequenti Julio, Poppo, Brixensis, ab imperatore electus, Romam mittitur et honorifice susceptus, apostolicæ sedi papa 152us ordinatus, mutato nomine Damassus secundus vocatur. Sed paucis diebus exactis defunctus est. Hermann de Reichenau : MG. SS. V. 128.

Saint-Pierre, mais bien à Saint-Laurent-hors-des-murs [1].

Les Romains furent inquiets de la responsabilité que cette mort si brusque, venant après la fin prématurée de Clément II, pouvait faire peser sur eux aux yeux de l'empereur, et ce fut peut-être autant pour se justifier que pour avoir un nouveau pape qu'ils se hâtèrent d'envoyer des députés à l'empereur Henri III.

Les Romains, dit Bonitho, effrayés par une mort, si prompte (celle de Damase II), et ne pouvant cependant pas rester longtemps sans pontife, se dirigent vers le Nord, traversent les Alpes, parviennent jusqu'en Saxe, y trouvent le roi et lui demandent un pontife. Mais comme l'affaire présentait en ce moment de graves difficultés, car les évêques ne voulaient pas aller à Rome, le roi se décida à venir dans la France rhénane. Il espérait trouver en Lorraine un évêque qu'il donnerait pour pontife aux Romains [2]. »

On s'explique les appréhensions des évêques de la Germanie et leur répugnance à occuper le saint siége. En deux ans, cinq papes avaient été précipités du trône apostolique; trois, Benoît IX, Sylvestre III et Grégoire VI, avaient été déposés ; et deux, Clément II et Damase II, venaient de mourir coup sur coup, peut-être empoisonnés. La situation de Rome et de l'Italie ne permettait guère d'espérer des jours meilleurs, et les abus qui s'enracinaient dans le clergé faisaient de la réforme de l'Eglise une œuvre de jour en jour plus difficile.

[1] Poppo, qui et Damassus, Brixiensis episcopus, paucis diebus exactis defunctus, ad Sanctum-Laurencium sepultus est. *Catalogus Eccardianus*, dans Watterich, t. I, p. 717. Ad Sanctum Laurencium extra urbem sepultus est. Hermann de Reichenau, MG. SS. V. 128. Bonitho, continuant son système de dénigrement, écrit : Is (Poppo), postquam sedem Petri invasit, antequam deni dies volverentur, corpore et anima mortuus est. Bonitho, *ad amicum*, dans Jaffe, *Monum. Greg.* p. 631.

[2] Bonitho, *ad. amic.* dans Jaffe, p. 631.

CHAPITRE III

Début du pontificat de Léon IX. Concile de Reims.

Décembre 1048 — Mars 1051.

SOMMAIRE :

Assemblée de Worms. - Bruno, évêque de Toul, est élu pape. — Hildebrand. — Le nouvel élu se rend à Rome. — Intronisation de Léon IX. — Son premier voyage dans l'Italie méridionale. — Synode romain du temps pascal. — Léon IX vient à Reims. — Consécration de l'église de Saint-Rémi et synode de Reims. — Synode de Mayence. — Le pape rentre à Rome.

A la Noël de 1048, Henri III réunit à Worms une nombreuse assemblée à laquelle Hildebrand se rendit, soit qu'il eût reçu une invitation ou qu'il obéît uniquement à son zèle pour les intérêts de l'Église romaine. Dès le début de la réunion, les regards de tous se portèrent sur Bruno, évêque de Toul ; tous lui demandèrent d'accepter la difficile mission de gouverner l'Église. « Les hommes, dit Bruno, évêque de Segni, qui avaient à cœur les intérêts de la religion, se réunirent avec l'empereur Henri, lequel était en toutes choses d'une grande prudence, et avec les légats romains, et tous adressèrent d'instantes prières à l'évêque (Bruno de Toul). Ils lui demandèrent, au nom de son amour pour les princes des apôtres, saint Pierre et saint Paul, de venir au secours de l'Église romaine, et de ne pas hésiter à affronter, pour la foi et la religion chré-

tienne, les périls qui pouvaient se présenter. Le pieux évêque hésitait devant la haute dignité d'une telle Église. Vaincu enfin par ces instances, il promit de faire ce qu'on lui demandait, mais à la condition suivante : « Je vais à « Rome, dit-il, et là, si le clergé et le peuple me choisissent « spontanément pour leur pontife, je m'inclinerai devant « votre désir. Dans le cas contraire, je ne reconnais « aucune élection. » Ceux-ci, pleins de joie, approuvèrent ces paroles et acceptèrent la condition[1]. »

Wibert, archidiacre de Toul, et biographe de S. Léon IX, raconte aussi la scène de l'élection du pape et ajoute aux détails fournis par l'évêque de Segni quelques particularités qui font honneur à l'humilité de l'élu. « Une nombreuse assemblée de pontifes et d'autres grands se réunit, dit-il, à Worms, en présence de l'illustre Henri, second empereur romain[2]. A cette assemblée est également convoqué notre digne pontife (Bruno, évêque de Toul), car rien d'important ne se faisait sans son conseil à la cour impériale. Et voilà que subitement, lorsqu'il ne s'attendait à rien de semblable, il est choisi à l'unanimité pour porter le fardeau de l'honneur apostolique. Son humilité s'alarma, et il lutta très longtemps pour que cette dignité ne lui fût pas imposée ; mais se voyant poursuivi de plus en plus dans ses retranchements, il demanda un délai de trois jours pour réfléchir et passa ce temps dans le jeûne et la prière, sans toucher à aucune nourriture et sans prendre aucune boisson. Les trois jours écoulés, il voulut faire devant tous les assistants une confession publique et s'efforça de grossir ses fautes pour que l'on revînt sur l'élection. Qui pourrait

[1] BRUNONIS *Vita. S. Leonis* IX, dans WATTERICH, t. I, p. 96. Bruno de Segni a écrit cette Vie de S. Léon IX dans les dernières années du onzième siècle, sous le pontificat d'Urbain II, 1088-1099.

[2] Henri était Henri III comme roi de Germanie et Henri II comme empereur romain.

dire le torrent de larmes qu'il versa dans cette confession publique, et celles qu'il fit verser aux assistants touchés par ce spectacle? Aussi tous avaient à la bouche cette pieuse parole : Dieu veuille conserver un fils qui a versé tant de larmes ! Voyant donc qu'il ne pouvait se soustraire à l'ordre de l'empereur et ne pas se rendre aux désirs de tous, il accepta malgré lui la charge qu'on lui imposait ; mais, en présence des légats romains, il déclara n'accepter que si tout le clergé et tout le peuple romains consentaient très explicitement à son élection[1]. »

Quel était le courageux évêque qui acceptait de succéder à Clément II et à Damase II et d'aller à Rome affronter, non pas seulement le poison de Théophylacte, mais les haines des nombreux ennemis de toute réforme dans l'Eglise[2] ?

Bruno naquit le 21 juin, 1002 sur les confins « de la douce Alsace » à Egisheim non loin de Colmar; par sa mère Heilewide il se rattachait à la famille des comtes de Dagsbourg et, par son père Hugo d'Egisheim, il était parent des souverains de la Germanie. Le père du comte Hugo, également appelé Hugo d'Egisheim, était frère de la mère de l'empereur de Conrad II ; aussi ce dernier traitait Hugo de « mon neveu » et avait pour lui une grande affection. Lorsque l'âge le permit, les parents de Bruno, qui se distinguaient par une grande piété, envoyèrent leur fils à Toul

[1] Wibert. l. II. 2.

[2] Wibert, archidiacre de Toul et contemporain de Léon IX, a écrit en deux livres la vie de ce pape dont il a été l'ami et le serviteur dévoué ; le premier livre contient les renseignements que nous avons résumés sur l'origine, la jeunesse et l'épiscopat de Bruno ; le second traite du souverain pontificat et de la mort de Léon IX. Cette biographie plusieurs fois réimprimée se trouve notamment dans Mabillon : *Annales Benedict. Soecul.* VI. P. II. p. 68 sqq. dans Migne : *Patr. lat.* t. 143, col. 457-504, dans Watterich : *Rom. Pontif. vitae* t. 1, p. 127 sqq. — C'est l'édition de Watterich que nous citons ici.

faire son éducation sous la direction de l'évêque de cette ville, Berthold, lequel avait fondé une école pour la noblesse. Ce fut sous cette tutelle et sous celle de Hermann, successeur de Berthold, que Bruno se décida à entrer dans la cléricature et l'empereur Conrad, voulant avoir son neveu auprès de lui, le fit venir à la cour et lui confia un emploi en rapport avec la vocation qu'il voulait suivre.

En 1025, Conrad étant descendu en Italie pour châtier Milan et les Lombards révoltés, Bruno commanda les troupes fournies à l'empereur par l'évêché de Toul, car l'évêque Hermann était malade et hors d'état de faire la campagne. Il mourut l'année suivante 1026, durant le carême, et aussitôt le clergé et le peuple de Toul demandèrent pour évêque Bruno qui était encore en Italie et avait laissé dans le diocèse les meilleurs souvenirs. Conrad II, rêvant pour son neveu une destinée plus haute que celle de gouverner un modeste diocèse des frontières de son empire, résista longtemps aux envoyés de l'église de Toul qui étaient venus le trouver dans la haute Italie ; il finit néanmoins par céder et Bruno quitta l'armée pour se consacrer au ministère des âmes. Pendant vingt et un ans, de 1027 à 1048, il se montra l'un des évêques les plus remarquables de la chrétienté, très dévoué au saint siège et aux ordres monastiques, très partisan de la réforme de l'Eglise, c'est-à-dire en complète harmonie avec l'école de Cluny. Il fut en outre à plusieurs reprises chargé par la cour de Germanie d'importantes négociations avec la cour du roi de France et s'acquitta de ces missions avec honneur et en homme d'Etat[1].

Tel était l'évêque désigné par Henri III et par la diète de Worms pour occuper le saint siège ; il n'en existait pas de plus digne ; aussi lorsque ce périlleux honneur lui est

[1] Voyez le premier livre de Wibert dans Watterich t. I p. sqq.

proposé, il ne se préoccupe ni de sa sûreté personnelle, ni des fatigues et des dangers qu'il entrevoit certainement dans l'avenir qu'on lui propose ; son plus grand souci est de sauvegarder la liberté électorale de l'Eglise romaine qui, au synode de Sutri, n'avait échappé à la tyrannie des factions des comtes de Tusculum et des Crescencii que pour courir, par le fait de la trop puissante protection des empereurs de la Germanie, des dangers peut-être plus graves. Néanmoins, Henri III et le parti impérial n'élevèrent aucune objection ; c'est que bien des événements s'étaient passés depuis le concile de Sutri, et, aux uns comme aux autres, ils avaient dû inspirer de sévères réflexions. La mort des deux derniers papes et les répugnances des évêques de l'empire à se rendre à Rome avaient prouvé à Henri III qu'il n'était pas si facile d'implanter des papes teutons dans la Ville éternelle. D'un autre côté, l'état de plus en plus précaire de la papauté, les dernières tentatives de Théophylacte de Tusculum devaient donner à penser au parti de Cluny. De part et d'autre, on désirait arriver à une entente, d'autant mieux que la mort de Grégoire VI permettait d'agir avec plus de liberté qu'auparavant. Le récit de Bruno de Segni fait entrevoir ce compromis : l'empereur désigne, il est vrai, le futur pape ; mais l'élection spontanée du clergé et du peuple romains est réservée. Bruno de tout en fait une condition essentielle.

D'après Bruno de Segni, en agissant d'une manière si sage et si digne d'éloges, l'évêque de Toul s'inspirait surtout des conseils de Hildebrand. « A cette même époque, dit-il, se trouvait à Worms un moine romain nommé Hildebrand, jeune homme d'un noble caractère, d'un grand esprit et d'une profonde piété. Il était allé dans ces pays étudier et servir l'Eglise en un monastère de la règle de Saint-Benoît. Le pieux évêque le fit venir auprès de lui, et,

lorsqu'il se fut rendu compte de ses principes, de son énergie et de sa piété, il lui demanda de venir avec lui à Rome. « Je n'en ferai rien, répondit-il. — Pourquoi? repartit l'évêque. — Parce que ce n'est pas en vertu d'une institution canonique, mais en t'appuyant sur une puissance séculière, sur la puissance royale, que tu veux arriver au gouvernement de l'Eglise romaine. » Comme l'évêque était d'une nature droite et qu'il avait une grande douceur, il donna pleine satisfaction à Hildebrand et lui fournit toutes les explications qu'il demanda [1]. »

Bonitho, évêque de Sutri, et Otto de Freising, attestent également la grande influence de Hildebrand sur l'évêque de Toul dès que celui-ci fut élu pape. Mais les deux chroniqueurs se trompent lorsqu'ils placent l'entrevue de Hildebrand et de Bruno de Toul, le premier à Besançon, le second à Cluny; tout indique que Bruno de Segni est dans le vrai, en disant que le pape élu et Hildebrand se sont rencontrés à l'assemblée de Worms [2].

[1] Brunonis *Vita S. Leonis IX*, dans Watterich, t. I. p. 97.

[2] Tandis que, dit Bonitho, Bruno se rendait à Besançon, le vénérable abbé de Cluny vint au-devant de lui et amena avec lui le vénérable Hildebrand, dont nous avons déjà parlé. Celui-ci, ayant appris quelle était la cause du voyage, commença à adresser des prières au père pour qu'il n'allât pas plus loin. Il déclara que celui-là n'était pas apostolique (pape), mais bien apostat, qui, s'appuyant sur un ordre de l'empereur, s'efforcait de mettre la main sur le souverain pontificat. Le véritable père, ayant entendu ces paroles, se tut et continua sa route vers Besançon; mais, à la première occasion qui se présenta, il les répéta au vénérable évêque, et il parla en outre des mœurs irréprochables et de la conduite de Hildebrand. Que se passa-t-il ensuite? Le pontife demanda à s'entretenir avec lui (avec Hildebrand). L'entrevue eut lieu en effet; et, selon la parole évangélique, comme ils étaient tous les trois réunis au nom du Seigneur, Dieu fut au milieu d'eux; car, sur son conseil (celui de Hildebrand), il (Bruno) déposa les insignes de la papauté, qu'il portait déjà, et, ayant pris une besace, il se hâta de gagner la ville des apôtres. (Bonitho, *Liber ad amic.*, dans Jaffé, *Monum. Gregoriana*, p. 632.)

« Aussitôt après son élection, Bruno se rendit à Toul et y célébra, avec une grande dévotion, la fête de Noël, en compagnie de quatre pontifes : du légat des Romains Hugo, évêque de Cisa (Assise), ville d'Italie ; d'Everard, archevêque de Trèves ; d'Adalbéro, évêque de Metz, et de Théoderich, évêque de Verdun. N'écoutant que son humilité et malgré la coutume contraire de tous les apostoliques (papes), il se revêtit ensuite d'un simple habit de pèlerin et prit le chemin de Rome sans interrompre ses prières et ses méditations, dont l'objet n'était pas tant les

Ce récit de Bonitho mérite d'autant moins de créance qu'il suppose l'existence d'un abbé de Cluny à une époque où il n'y en avait pas.

En effet, si l'entrevue de Besançon entre le pape désigné, l'abbé de Cluny et Hildeband s'était passée comme le veut Bonitho, il faudrait la placer aussitôt après la Noël de 1048, dans les premiers jours de 1049, puisque c'est après avoir célébré à Toul les fêtes de Noël 1048 que Bruno prit le chemin de Rome et passa par Besançon. Or Odilo, abbé de Cluny, est mort dans la nuit du 31 décembre au 1e janvier 1049 ; il ne peut donc s'agir de lui dans cette entrevue, et il faut songer à son successeur, Hugo. Lors de la mort d'Odilo à Souvigny-Saint-Pierre, prieuré du Bourbonnais, Hugo se trouvait lui-même dans la Bourgogne allemande, pour régler une affaire concernant le couvent de Peterlingen. Il revint en toute hâte, et ne fut élu que le 18 janvier, jour de la fête de la Chaire de Saint-Pierre. Mais, à cette date du 18 janvier, Bruno de Toul avait déjà, comme le dit Mabillon, traversé les Alpes et était entré en Italie. Il n'existait donc pas d'abbé de Cluny précisément à l'époque où Bonitho fait intervenir un abbé de Cluny auprès du futur pape.

Enfin, le témoignage si autorisé et si décisif de Wibert prouve que Bonitho se trompe encore lorsqu'il dit que le futur pape a revêtu les insignes de la papauté avant son intronisation à Rome.

Otto de Freising a partagé et même accentué les erreurs de Bonitho. Voici son récit :

Bruno, appelé ensuite Léon, était évêque de Toul, lorsqu'il prit le gouvernement de l'Eglise romaine. Ce fut l'autorité royale qui désigna ce descendant d'une noble famille franque pour monter sur le siège de saint Pierre. Comme il traversait les Gaules après avoir déjà revêtu le manteau de pourpre, signe distinctif de la dignité pontificale, il vint à Cluny. Là se trouvait, en ce moment, Hiltiprand, qui, dit-on, était prieur du monastère. Poussé par un saint zèle, Hiltiprand engagea Léon à ne pas agir de cette manière. Il lui représenta qu'il était illicite de se servir

affaires qu'il allait avoir à traiter que les âmes qui lui étaient confiées [1]. »

Comme Bonitho de Sutri et Otto de Freising ont affirmé que le pape élu s'était, aussitôt après l'assemblée de Worms, revêtu des insignes de la papauté, notamment du manteau de pourpre [2], il est utile de remarquer que Wibert donne ici à ces deux chroniqueurs un démenti formel. Il raconte que Bruno s'est rendu à Rome revêtu d'un habit de pèlerin. Anselme de Reims dit aussi que Bruno n'a pris les insignes de la papauté qu'après son sacre et son intronisation. Du reste, la conduite de Bruno à l'assemblée de Worms, ses paroles à l'empereur et aux évêques prouvent bien que Bonitho et Otto de Freising se trompent; puisque Bruno réservait expressément l'élection du clergé et du peuple romains, pour accepter d'occuper sur le saint siége, il est évident qu'il n'a pas pris les marques distinctives du souverain pontificat en se rendant à Rome. Les légats romains apportèrent, il est vrai, ces insignes lorsqu'ils vinrent demander un nouveau pape à Henri III, mais l'empereur se contenta de les remettre à Bruno sans exi-

d'une main laïque pour accaparer de force le souverain pontificat, et arriver ainsi au gouvernement de l'Eglise universelle. Il lui promit que, s'il voulait accepter ses conseils, il lui indiquerait le moyen de raviver la liberté de l'Eglise par une élection canonique, et cela sans blesser la majesté impériale. Léon, se rendant à ces avis, déposa la pourpre, et, prenant un habit de pèlerin, se remit en route et amena avec lui Hiltiprand. Etant arrivés à Rome, Bruno est élu souverain pontife par le clergé et par le peuple, conformément aux conseils de Hiltiprand, et c'est ainsi que l'Eglise fut appelée à procéder à l'élection. Otto de Freising, *Chronicon* VI, 33. MG. SS. XX, 245. Hugo, et non Hiltiprand, était prieur de Cluny lorsque s'est tenue l'assemblée de Worms; et, quant à la visite de Bruno à Cluny, elle est d'autant moins probable que le futur pape avait hâte de gagner l'Italie. La mort d'Odilo et l'absence de Hugo étaient de nature à modifier ses projets, s'il avait eu la pensée de se rendre à Cluny.

[1] Wibert, l. II, 2, dans Watterich, t. I, p. 150.

[2] Voyez l'avant-dernière note.

ger qu'il les portât avant l'élection romaine et l'intronisation. Anselme dit expressément : « Les insignes de la dignité apostolique lui furent remis, et Auguste lui ordonna d'aller à Rome pour ne les revêtir qu'après les sanctions ecclésiastiques [1]. »

Lorsque Bruno partit pour l'Italie, il amena avec lui un certain nombre de clercs et de laïques de distinction, car il craignait de se trouver isolé et partant tout à fait impuissant pour l'œuvre de réforme qu'il méditait. Ce fut le motif qui le fit insister vivement auprès d'Hildebrand pour le décider à revenir à Rome avec lui [2]. Hildebrand finit par

[1] Unde apostolicae dignitatis ei adjudicata sunt insignia, jussumque ab Augusto, ut ad haec secundum ecclesiasticas sanctiones suscipienda, Romam inviseret mensis. (ANSELMI REMENSIS *Historia dedicationis S. Remigii*, dans WATTERICH, t. I, p. 113.)

[2] Quelques historiens, SCHIRMER *De Hildebrando subdiacono ecclesiae Romanae*, p. 30), FLOTO (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I, S. 173), ont prétendu qu'Hildebrand n'était pas rentré à Rome lors de l'avènement de Léon IX, mais seulement quelque temps après. Floto ajoute que ce fut à l'issue du grand concile de Reims, c'est-à-dire à la fin de 1049, et Schirmer en 1053, lorsque Léon IX faisait ses préparatifs pour l'expédition contre les Normands. Mais ces suppositions ont contre elles plusieurs textes importants. Ainsi :

1° La phrase de Grégoire VII déjà plusieurs fois citée : Invitus cum domino meo papa Leone ad vestram spécialem ecclesiam redii ; cette phrase ne précise pas, il est vrai, l'époque du retour d'Hildebrand à Rome, mais, son sens le plus naturel est évidemment que Hildebrand est retourné à Rome lorsque Léon IX y est venu pour être élu pape. Schimer objecte que Grégoire VII aurait dit *être revenu à Rome avec Bruno de Toul, avec le futur pape*, s'il était revenu à Rome lors de l'avènement de Léon IX; il n'aurait pas dit « avec mon seigneur le pape Léon », par la raison que le candidat désigné par l'assemblée de Worms n'est devenu le « seigneur pape Léon » qu'après être arrivé à Rome. Mais c'est là une remarque trop subtile ; Grégoire VII parle d'une manière synthétique. Le ton de son discours est tout à fait oratoire et ne se prêtait pas à des distinctions aussi minutieuses.

2° Comme on l'a vu, Bonitho affirme aussi que Hildebrand a regagné Rome dès le début du règne de Léon IX ; quoique nous nous soyons efforcé de démontrer que Bonitho est dans l'erreur sur plusieurs points, nous pensons que les deux données fondamentales de son récit, c'est-

céder, et nous verrons que, dès le début, il occupa une charge importante auprès du nouveau pape. Bruno amena

à-dire l'influence exercée par Hildebrand sur Bruno de Toul, lors que celui-ci a été désigné pour la papauté, et le retour d'Hildebrand à Rome avec Bruno, sont tout à fait fondées et à l'abri de la critique.

3° Dans le catalogue des papes, la courte notice de Pierre Pisan sur Léon IX témoigne d'une manière explicite que Hildebrand est revenu à Rome lors de l'avènement du pape ; voici la phrase de Pierre Pisan : Hic a Deo electus pontifex ex Tullensi ecclesia assumptus ad urbem devenit Romanam secum ducens Ildebrandum, qui cum predicto papa Gregorio ad partes illas ierat. L'affirmation est catégorique et n'a pas besoin de commentaire.

4° Bruno de Segni est aussi explicite que Pierre Pisan sur le point qui nous occupe. Après avoir écrit sur la diète de Worms le récit que nous avons donné plus haut, il poursuit : Et tunc episcopus Romam veniens, prædictum monachum (Hildebrand) secum adduxit, multum in hoc ipso beato Petro apostolo serviens, quod illum hominem secum reducebat, cujus consilio et sapientia Romana Ecclesia aliquando regenda et gubernanda erat — hic est enim Gregorius VII, etc.

5° Enfin, Paul Bernried établit à son tour, dans sa *Vie de Grégoire VII*, que Hildebrand est revenu à Rome au début du règne de Léon IX. Il écrit: In diebus illis, mortuo Damaso secundo, successit nonus Leo, qui laudabilis viri (Hildebrand) prudentiam et sanctitatem ex corde veneratus et amplexatus, ejus per omnia concilia *incepit* ; et hæc eorum concordia plurimum in agro dominico spinis erutis fructificavit. Le mot *incepit* prouve que Paul Bernried parle du début même du pontificat de Léon.

On peut donc, en s'appuyant sur ces témoignages, affirmer que Hildebrand est rentré à Rome au mois de janvier 1049 avec Bruno de Toul. Mais il reste une difficulté à résoudre quand on a embrassé ce sentiment. Le 22 janvier 1075, Grégoire VII écrivant à Hugo, abbé de Cluny, se plaint beaucoup de la ville de Rome qu'il habite, dit-il, malgré lui, depuis vingt ans : Roma, quam coactus Deo teste jam a viginti annis inhabitavi (Jaffe, *Monum. Greg.*, p. 164.) Si du 22 janvier 1075 on remonte vingt ans en arrière, on obtient la date du 22 janvier 1055, qu serait alors celle du retour d'Hildebrand à Rome, tandis que nous le faisons rentrer dès le mois de janvier 1049, c'est-à-dire six ans plus tôt. C'est principalement pour parer à cette difficulté que Floto et Schirmer ont imaginé l'hypothèse que nous venons de réfuter. La solution la plus plausible de ce problème est de dire que Grégoire VII a parlé en chiffres ronds et sans viser à faire un calcul exact et minutieux. Il est tout à fait impossible de prendre à la lettre le chiffre qu'il donne, car, si Hildebrand n'était rentré à Rome qu'en janvier 1055, il n'y serait venu qu'après la mort de Léon IX, laquelle a eu lieu le 19 avril 1054.

aussi avec lui l'un des clercs les plus remarquables du diocèse de Toul, le primicier Udo, celui-là même qui, deux

tandis que, sans compter les cinq textes que nous avons donnés plus haut, il en existe un très grand nombre d'autres prouvant que Hildebrand était à Rome du vivant de Léon IX. Au lieu de dire d'une manière précise vingt-six ans, Grégoire VII se sera contenté de parler d'une vingtaine d'années. Floto ne résout pas la difficulté en disant que Hildebrand est venu à Rome à la fin et non au commencement de 1049, car, dans ce cas, Grégoire VII aurait dû dire vingt-cinq ans au lieu de vingt. Schimer, qui adopte gratuitement 1053 comme date du retour à Rome laisse aussi subsister la difficulté, car, dans cette hypothèse, Grégoire VII se serait encore trompé en parlant de vingt ans ; c'est vingt- deux ans qu'il aurait dû dire.

Dans son édition des *Monumenta Gregoriana* (p. 632), Jaffe a présenté une autre explication du texte de Grégoire VII. Il traduit : Roma, quam coactus Deo teste jam a viginti annis inhabitavi, par Rome que j'habite contre mon gré depuis l'âge de vingt ans. Malgré l'autorité qui s'attache justement au nom de Jaffe dans toutes les questions de chronologie ecclésiastique du moyen âge, il n'est pas possible de regarder son explication comme fondée. Deux raisons principales s'y opposent : 1° Il existe plusieurs textes, et quelques-uns de Grégoire VII lui-même, qui prouvent que Hildebrand a fait son éducation à Rome, soit au couvent du mont Aventin, soit *in palatio*. Ces textes, déjà donnés dans le premier, chapitre de ce travail et qu'il est inutile d'énumérer ici de nouveau établissent que Hildebrand est venu à Rome étant *puer* : ce ne serait donc pas seulement « depuis l'âge de vingt ans ». Jaffe répond que, d'après un décret inséré dans Gratien, P. I, D. 77, la *pueritia* légale allait jusqu'à vingt-cinq ans ; ainsi que ces textes ne sauraient détruire son hypothèse. Mais quoi qu'il en soit de la *pueritia* légale et du sens tout à fait particulier que les jurisconsultes donnaient à ce mot, on ne croira jamais que Grégoire VII ait visé ce sens lorsqu'il dit par exemple : Sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat. (*Monum. Gregor.*, pag. 415.) Grégoire VII ne parle pas en jurisconsulte, il raconte une partie de sa vie ; il prend donc le mot *puer* dans son sens simple et naturel. Du reste, ce dernier sens est le seul acceptable pour cette phrase ; on peut dire d'un enfant qu'il a été élevé et nourri avec des soins particuliers dans la maison de Saint-Pierre ; mais comment pourrait-on dire cela s'il s'agissait d'un homme de vingt à vingt-cinq ans? 2° La seconde raison qui détruit l'hypothèse de Jaffe, c'est que Hildebrand n'a pas toujours habité Rome depuis qu'il a eu atteint l'âge de vingt ans. La charge qu'il a remplie près de Grégoire VI, le rôle qu'il a joué pendant ce pontificat, prouvent qu'il avait alors au moins vingt ans, et c'est à l'issue de la chute de Grégoire VI qu'il a habité les bords du Rhin et séjourné à Cluny.

ans plus tard, lui succéda sur le siége de Toul [1]. Enfin, l'archevêque de Trèves se trouvait encore dans le cortége de Bruno : il avait pour mission de représenter l'empereur au sacre et à l'intronisation du nouveau pape.

Voici, d'après Wibert, comment se fit le voyage de Bruno et de son escorte, et comment le pieux évêque devint pape :

Étant arrivé à la ville d'Aoste sans interrompre ses prières[2], il éprouva en cet endroit une grande consolation, car il entendit une voix céleste qui modulait très harmonieusement ces paroles : « Le Seigneur dit : J'ai des pensées de paix et non de vengeance ; vous m'invoquerez, et je vous exaucerai, et je vous ramènerai de tous les lieux de captivité[3]. » Réconforté par cette vision et plus assuré

[1] Non multo post idem gloriosus Bruno apud prædictam urbem Wormacian ad apostolicam sedem est promotus, et istum de quo loquimur venerabilem Udonem Romam duxit, cum quibusdam suis familiaribus, quique in omnibus præ cæteris servitio adhæsit, ideireo illum in majori familiaritatis amicitia connexit. *Gesta episc. Tullensium*. MG. SS. VIII, 645. Cf. JAFFÉ, *Regesta Pontificum*, p. 530-31, les nos 4158 et 4160.

[2] Apud urbem Augustam. Floto a prétendu (*Kaiser Heinrich IV*, Bd. I. S. 174) que par *Augustam* il fallait entendre Augsbourg ; mais c'est là une erreur. Comme l'a remarqué Gfrörer, Wibert parle d'Augsbourg dans un autre passage (l. II, 7, dans WATTERICH, page 159), et il l'appelle « Ausburgiam ».

[3] Venit ergo cum tanto comitatu super Teronem fluvium qui ita crescendo proprium præter gressus erat alveum, ut per septem dies totum ibi cogeret remorari populum.

Ainsi que WATTERICH (l. I, p. 150), GIESEBRECHT (*Gesch. der d. Kaiserzeit*, Bd. II, S. 648 f.) et WILL (*Die Anfänge der Restauration der Kirche*, Bd. I, S. 30) l'ont démontré, il faut entendre par le « Teronem fluvium » le Taro, qui descend des Apennins, passe au nord de Parme et se jette dans le Pô. Bruno a évidemment suivi la *via Regia* qui de Plaisance gagnait par Mutina, Forum Popilii (n'est-ce pas le *Populeium* de Wibert ?) la côte de l'Adriatique, pour revenir ensuite vers Rome, à travers l'Ombrie. VILLEMAIN (l. I, p. 283) et GFRÖRER (Bd. VI, s. 592) se trompent en croyant que Wibert parle du Tibre.

que jamais du secours divin, il continua son voyage. De grandes multitudes de peuples, rendant à un pontife d'un si grand mérite l'hommage qui lui était dû, accouraient de tous côtés pour lui faire escorte. Il arriva qu'au milieu d'une de ces foules une pieuse femme, s'étant approchée de lui, lui fit, au nom du Seigneur, cette recommandation : Dès que tu toucheras le seuil de l'église du prince des apôtres, n'oublie pas de répéter cette parole du Sauveur : « Paix à cette maison et à ceux qui l'habitent ». Il reçut avec humilité et exécuta fidèlement cette recommandation.

« Étant parvenu avec son nombreux cortège sur les bords du Taro, il trouva les eaux de ce fleuve tellement débordées que, pendant sept jours, il fut impossible de gagner l'autre rive. L'homme de Dieu, affligé de ce contre temps, à cause de la foule qui l'avait suivi et qui attendait avec lui, invoqua le secours du Ciel et commença à bénir une église, construite dans le voisinage et dédiée à saint Jean. La cérémonie de la consécration de l'église n'était pas encore terminée que les eaux du fleuve diminuèrent, et bientôt chacun put passer en toute sécurité; la multitude présente fut unanime à déclarer que l'on devait ce changement aux seuls mérites du saint pontife. Après avoir été ainsi fortifié par le secours de Dieu, il approcha de Rome, et toute la ville vint au-devant de lui en chantant des hymnes ; mais lui ne voulut s'avancer que pieds nus, et il s'efforça de se recueillir au lieu de prêter l'oreille aux éloges qu'on lui adressait. Qui pourrait imaginer, et, à plus forte raison, qui pourrait dire combien étaient nombreux les élans de son cœur dans la prière, et combien aussi étaient nombreuses les larmes qui coulaient sans interruption de ses yeux ? Après s'être longuement offert au Christ comme une hostie vivante, sainte, agréable à Dieu, il commença à parler au clergé et au peuple. Il raconta en peu de mots comment l'empereur l'avait choisi pour une mission si difficile, et demanda ensuite que le clergé et le peuple lui fissent connaître leur volonté quelle qu'elle fût. Il déclara que l'autorité canonique de l'élection du clergé et du peuple primait tout autre disposition ; il affirma qu'il reviendrait avec joie dans sa patrie s'il n'était élu du consentement de tous, et enfin il prouva qu'il était venu malgré lui pour se dévouer à une si lourde charge. Ayant pu constater que tous l'acclamaient, il parla de nouveau et recommanda de changer de vie ; il termina en demandant pour lui les prières et les bénédictions de tous. Aussi, avec le secours de la grace de Dieu et à la joie universelle, il fut sacré, et le pre-

mier dimanche du carême (12 février 1049) fut intronisé sur la chaire apostolique[1]. »

Le récit de Bonitho concorde avec celui de Wibert ; l'attitude de Bruno vis-à-vis du peuple et du clergé romains est identique dans les deux historiens.

« Etant venu, dit Bonitho, dans l'église du prince des apôtres, il (Bruno) s'adressa en ces termes au clergé et au peuple romains : « O hommes, mes frères ! j'ai connu votre « désir et je n'ai pas voulu y mettre obstacle ; aussi je suis « venu vers vous, d'abord pour satisfaire mes dévotions « et ensuite pour obéir à vos ordres. » Les évêques et les cardinaux lui répondirent : « Nous t'avons appelé afin de « te choisir pour notre pontife », et l'archidiacre dit à haute voix : « Saint Pierre a choisi pour pontife le seigneur Léon. »

[1] Itaque divina favente gratia, cunctis applaudentibus consecratur ac dominica quadragesimalis initii, pridie idus Februarii apostolicæ cathedræ intronisatur. » WIBERT, dans WATTERICH, t. I, d. 130 sq.) Wibert distingue le sacre de l'intronisation et place cette dernière cérémonie au 12 février. Cette distinction permet de concilier ce que dit le moine Anselme dans l'histoire de la dédicace de l'église de Saint-Remi, à Reims, avec la donnée de Wibert. Anselme écrit : Apostolicæ dignitatis infulis insignitus in Ypapanti Domini (fête de la Présentation, le 2 février) in cathedra B. Petri inthronizatur. On peut donc dire avec Anselme que le sacre a eu lieu le 2 février, et avec Wibert que l'intronisation a suiv de dix jours après, le 12 février.

JAFFE croit que cette distinction est erronée et que la date donnée pa- le moine Anselme est fausse ; il cite à l'appui de son sentiment (*Regesta Pontif.*, p. 530) une bulle du 3 février 1052 qui n'est datée que de la troisième année du pontificat de Léon IX. Si, dit-il, Léon avait été sacré le 2 février comme l'affirme Anselme, la bulle devrait porter la quatrième année de Léon IX. Mais il est facile de répondre que Léon IX a pu faire dater son règne du jour de l'intronisation, c'est-à-dire du 12 février, jour de la prise de possession, et avoir été néanmoins sacré le 2 février.

C'est probablement ce nom de « Ypapanti Domini » qui a induit en erreur l'auteur anonyme d'une Vie de saint Léon IX (Ap. BORGIA, *Mem. is. di Benevento*, II, 313), et lui a fait écrire que Léon avait été sacré « in Epiphania Domini ». — JAFFE, *l. c.*

Le peuple approuva ce choix par ses clameurs réitérées; et, selon la coutume, les cardinaux et les évêques l'intronisèrent sur la chaire du prince des apôtres [1]. »

Léon IX était à peine intronisé, qu'il se trouva aux prises avec de graves difficultés qui faillirent lui faire quitter brusquement Rome et l'Italie pour revenir dans sa chère Lorraine. « Lorsque Bruno fut arrivé à Rome, dit Wibert, les revenus pontificaux lui firent absolument défaut, et tout ce qu'il avait apporté fut rapidement dévoré par les dépenses de sa maison et par les aumônes. Les bourses de ceux qui étaient venus avec lui à Rome étaient aussi complétement épuisées. Comme il n'y avait aucun secours à attendre, le seul parti à prendre était de vendre les habits à prix réduit; avec cette dernière ressource, on comptait ramener le très digne pontife dans sa patrie. Mais l'homme de Dieu ne voulait pas entendre parler de ce projet, et recommandait de se confier au secours divin. Toutefois, l'affliction de ceux qui l'entouraient lui causait à lui-même une grande peine. A l'approche du jour qu'avaient fixé pour partir secrètement tous ceux qui étaient venus avec lui, voici qu'arrivent à Rome les députés de la noblesse de la province de Bénévent, apportant au pape des présents qui lui furent offerts. Ces présents le touchèrent beaucoup moins que l'intention qui les lui avait fait offrir. Se tournant alors vers ceux que le souci de l'avenir avait jetés dans l'angoisse, il leur fit d'affectueux reproches et les engagea à ne jamais désespérer de la miséricorde de Dieu [2].

On a vu que deux ans auparavant, en février 1047, Bénévent s'était montré hostile à l'empereur Henri III et au pape Clément II. Le pape avait dû excommunier la

[1] Bonitho, *Ad. amic.* dans Jaffé, *Monum Gregor.*, p. 632.
[2] Wibert, dans Watterich, t. I, p. 152 sq.

ville, et l'empereur en avait brûlé les faubourgs, l'état de son armée ne lui permettant pas de forcer les portes de la ville et de pousser plus loin sa vengeance. Les Bénéventins avaient voulu, par leur démarche, faire oublier ce précédent et faire lever la sentence d'excommunication prononcée contre leur ville. La crainte des Normands auxquels l'empereur Henri III les avait livrés en 1047 avait opéré ce rapprochement entre les Bénéventins et la papauté. Nous verrons que, sous l'empire de cette même crainte, les Bénéventins finirent par se donner entièrement au saint siége. Les présents des Bénéventins ne purent être qu'un palliatif pour passer un moment difficile, et le devoir de Léon IX était de chercher à se créer des ressources moins précaires et moins aléatoires. Il n'avait pour cela qu'à remettre en vigueur les droits de l'Église romaine sur plusieurs domaines importants. Léon IX confia cette délicate mission à Hildebrand, en le nommant économe de l'Église romaine. La fermeté de Hildebrand, son talent, sa connaissance des affaires de l'Italie, lui avaient sans doute valu d'être placé à ce poste périlleux. Léon IX le créa en outre cardinal sous-diacre [1], et, à partir de ce moment, Hildebrand commença à avoir dans l'Église romaine, cette autorité et cette situation qu'il conserva sous

[1] (Postquam papalem adeptus est dignitatem, venerabilem Hildebrandum, donatorem tam salubris consilii (le prétendu conseil donné à Besançon de déposer les insignes de la papauté) quem ab abbate multis precibus vix impetraverat (nous avons prouvé qu'il n'y avait pas d'abbé de Cluny à l'époque indiquée par Bonitho) ad subdiaconatus provexit honorem quem et œconomum sanctæ Romanæ Ecclesiæ constituit. (Bonitho, *Ad amic.*, dans Jaffe, *Mon. Gregor.*, p. 632 sq.)

Didier, abbé du Mont-Cassin et successeur de Grégoire VII sur le trône pontifical, parle aussi de l'élévation de Hildebrand au sous-diaconat par Léon IX. Gregorii (Grégoire VII) itaque pontificis, qui ab eo (Léon IX) educatus ac subdiaconus ordinatus. (*Miracula S. Benedicti* l. III, ap. Mabillon, *Act. SS. ord Benedict*, IV, II, p. 453.)

différents papes pendant vingt-quatre ans, jusqu'à ce qu'il prit lui-même possession du saint-siége, en 1073.

Si la situation matérielle de l'Eglise romaine était des plus compromises, sa situation morale devait également inspirer à Léon IX les réflexions les plus douloureuses. Comme dans plusieurs églises de la chrétienté, le clergé de Rome s'était laissé envahir par la simonie et par l'incontinence. Il avait perdu le sens et le respect des choses saintes en même temps qu'il abdiquait tout souci de la dignité et de la chasteté sacerdotales. Les jours néfastes que l'Eglise venait de traverser dans la première moitié du onzième siècle avaient permis au mal de prendre de redoutables proportions, et il fallait tout l'esprit de foi, toute la sainteté de Léon IX, pour ne pas reculer devant une tâche aussi ardue que celle de réformer l'Église. Le pape pensa, et Hildebrand le croyait également [1], qu'un des meilleurs moyens d'introduire la réforme était de remettre en honneur l'antique usage de tenir un synode romain tous les ans aux environs de la fête de Pâques. Ces réunions, qui tenaient à la fois de la cour d'assises et d'une assemblée législative, pouvaient en effet faire connaître l'étendue du mal, et préparer en même temps par de sages ordonnances un avenir meilleur. A peine nommé pape, Léon convoqua au synode qu'il voulait tenir après la fête de Pâques de 1049 Halinard, archevêque de Lyon, et les évêques des Gaules, « pour, disait-il, s'occuper avec eux de l'état et de la réforme de la sainte Eglise [2]. » Des invi

[1] Bonitho, *Lib ad. amicum*, p. 633, edit. Jaffe, prétend que ce furent les conseils de Hildebrand qui déterminèrent Léon IX à réunir le premier synode romain. Cujus (scil. Hildebrandi) consilio synodum mox congregavit.

[1] Domno igitur Leuchorum episcopo Brunone, qui appellatus est Leo papa, ordinato, evocatus est ab ipso Romæ ad concilium domnu archiepiscopus Halinardus, simulque omnes episcopi Galliæ, ad pertrac-

tations analogues furent certainement envoyées aux évêques italiens et peut-être aussi à ceux des autres pays chrétiens.

Aussitôt après son couronnement et avant la tenue du synode, Léon IX se rendit en pèlerinage au mont Gargano, en Apulie, pour implorer la protection de l'archange saint-Michel, et, au retour, il s'arrêta à l'abbaye du Mont-Cassin. Sa visite coïncida avec la fête des Rameaux. « Il fut reçu, dit Leo de Marsi, avec les plus grands honneurs, et, après avoir célébré solennellement l'office divin, prit son repas au réfectoire avec les religieux. Le repas terminé, le pape vint au chapitre où il remercia les frères de la belle réception qu'ils lui avaient faite ; il se recommanda humblement à leurs prières et promit de s'employer selon ses moyens à procurer la gloire et l'honneur du monastère. Après avoir ainsi parlé, Léon IX quitta le couvent et descendit de la colline. Le lendemain, le pape consacra solennellement l'église de Saint-Maurice que l'abbé avait fait construire dans l'île de Limata, et partit pour Rome. Richer vint ensuite trouver le pape, et celui-ci lui renouvela le privilège déjà accordé aux prédécesseurs de Richer dans la charge d'abbé du Mont-Cassin, c'est-à-dire la permission de se servir de sandales, de dalmatiques et de gants aux principales fêtes de l'année, lorsqu'il célébrerait le service divin. Pour mieux honorer la sainteté du lieu, ce privilège était également accordé aux successeurs légitimes de Richer[1]. Le pape donna, en outre, à l'abbé Richer le couvent de Jérusalem appelé Suxorianum[2], avec toutes ses dépendances ; il fut décidé que l'abbé du Mont-Cassin choisirait

tandum inibi de statu et correctione sanctæ Ecclesiæ. *Chronicon SS. Benigni Divionensis* : MG. SS. VII 237.

[1] Cf. Jaffe, *Regesta Pontif*, 4164.

[2] Ou mieux Sessorianum, Santa-Croce, près le Latran. Cf. *Regesta Pontif*, n° 4165.

l'abbé de ce couvent, qui est situé dans l'intérieur de Rome, et le pape se réserva de le sacrer [1]. »

A peine de retour à Rome et le jour même de Pâques (26 mars 1049), Léon IX sacra le moine Ulrich, abbé de Reichenau, et confirma les privilèges de ce couvent. Il accorda aussi cette dernière faveur à Jean, abbé du couvent de Sainte-Marie-Vallis-Pontis, et à Pierre, abbé du couvent du Saint-Sauveur à Septimo près de Florence. Enfin dans la deuxième semaine de Pâques (9-15 avril 1049) il ouvrit le synode[2].

Dès le début, le pape put se convaincre que cette assemblée n'aurait pas l'importance qu'il aurait désirée. Bien peu d'évêques avaient répondu à son appel. Le seul Halinard, archevêque de Lyon, représentait la Bourgogne ; de la France, de la Germanie il n'était pas venu un seul prélat.

Les imaginations étaient encore frappées par le souvenir de la mort des deux derniers papes, et ce que l'on racontait de Rome, — nous connaissons ces bruits par cette page si sombre de Guillaume de Malmesbury donnée plus haut, — achevait d'épouvanter les évêques qui n'osaient se hasarder sur un terrain si peu sûr. Il se peut aussi que la mauvaise conscience d'un assez grand nombre d'évêques les ait empêchés de venir au synode ; ils savaient que le nouveau pape voulait des réformes et qu'ils auraient à lui rendre compte de leur conduite. Environ dix évêques italiens furent les seuls à se ranger autour du pontife [3] ; enfin l'archevêque de Trèves, venu avec Léon IX en Italie

[1] *Chronica Mon. Cas.* lib. II : MG. SS, VII, 683.

[2] In hebdomade post Albas cum Italiæ episcopis maxime contra simoniacam hæresim celebrat. HERMANNI AUGIENSIS *Chron.*, ad an. 1049 : MG. SS. V, 128.

[3] Voir leurs noms au bas de la bulle en faveur de la primauté de l'église de Trèves sur la Gaule Belgique. MANSI, t. XIX, p. 721.

et qui n'avait pas encore regagné la Germanie, assista également au synode.

Les procès-verbaux de l'assemblée ne sont pas parvenus jusqu'à nous; aussi faut-il glaner dans les écrivains contemporains les renseignements qui peuvent non pas remplacer ces procès-verbaux, mais indiquer du moins les travaux du synode.

« Dans le premier concile romain qu'il présida raconte Wilbert, Léon confirma de vive voix les statuts des quatre conciles œcunéniques et déclara que les décrets de tous ses prédécesseurs devaient avoir force de loi[1]. Après ce préambule général, le pape et le synode s'occupèrent de la situation de l'Eglise, et aussitôt se présenta la question de la simonie. Léon IX, qui quittait un diocèse où la discipline ecclésiastique s'était mieux conservée, où le clergé avait bénéficié de la salutaire influence du voisinage de Cluny, avait, à l'endroit de la simonie, des idées absolues. Il déclara au synode que tous les simoniaques devaient être déposés, que toutes les ordinations faites par eux étaient nulles. Ces paroles furent un coup de foudre pour l'assemblée ; un tumulte s'éleva aussitôt, et les prêtres romains firent entendre des réclamations. Léon IX dut revenir sur sa décision et la mitiger. Voici comment l'incident est raconté par Pierre Damiani :

Il n'est pas hors de propos de rapporter ce que le vénérable pape Léon IX a statué sur ce point (Damiani parle de la simonie). Comme, en vertu d'une ordonnance synodale, il avait déclaré nulles toutes les ordinations faites par des simoniaques, un grand tumulte

[1] Quantam autem solertiam in catholica lege conservanda adhibuerit, in primo Romano concilio, quod multis episcopis considentibus habuit, demonstravit, ubi statuta quatuor synodorum principalium viva voce corroboravit ; decretaque omnium antecessorum suorum pontificum tenenda confirmavit, Wibert, t. II, IV, dans Watterich, p. 164.

s'éleva du côté des prêtres de Rome ; ils déclarèrent, et presque tous les évêques le déclarèrent avec eux, que si cette ordonnance n'était pas rapportée, à peu près toutes les églises allaient être sans prêtres, et qu'au grand détriment de la religion chrétienne et au désespoir des fidèles, il faudrait cesser de dire la messe. Que se passa-t-il alors ? Après bien des délibérations, on rappela que l'évêque Clément, de pieuse mémoire, qui, quelque temps auparavant avait occupé le même siège, avait porté un décret ainsi conçu : « Quiconque a été ordonné par un simoniaque, sachant qu'il était simoniaque au moment même où il lui demandait les ordres, fera une pénitence de quarante jours et remplira les fonctions de l'ordre qu'il a reçu. » Le vénérable Léon trouva que ce décret était juste, et prescrivit que, moyennant une pénitence analogue, chacun continuât ses fonctions comme auparavant. Plus tard, comme on peut le constater aujourd'hui, Léon a même élevé à l'épiscopat quelques-uns des clercs ainsi ordonnés par des simoniaques[1].

Si le pape, cédant devant la nécessité et consentant à faire la part du feu, ne cassa pas toutes les ordinations faites par les évêques simoniaques[2], il se montra du moins très énergique vis-à-vis de ces derniers, ainsi que le prouve le passage suivant de Wilbert : « Dans ce même concile le pape déposa quelques évêques atteints par le virus de cette hérésie (la simonie). A ce sujet, je raconterai un fait qui s'est passé dans cette assemblée et qui prouve que le Christ était avec elle et que sa grâce a confirmé les résolutions qu'elle a prises. L'évêque de Sutri, qui était réellement coupable de simonie, ayant été accusé, voulut se dis-

[1] S. Petri Damiani *Liber qui dicitur gratissimus*, XXXV. dans Migne 145 p. 159. Le traité « gratissimus » est en partie destiné à prouver que la solution adoptée par Léon IX à l'égard des simoniaques est la plus juste et la plus légale.

[2] Quoi qu'en dise Pierre Damiani, Léon IX ne renonça pas entièrement à son sentiment : ainsi dans sa bulle à Alain, prince des Bretons, — bulle qui est de 1050, — il déclare *nulles* les ordinations faites par les évêques simoniaques de la Bretagne. Migne, 143 p. 648. La législation ecclésiastique sur ce point n'a été fixée qu'après divers tâtonnements.

culper en produisant de faux témoins. Mais au moment où il allait prêter serment, il fut subitement frappé de Dieu; on dut l'emporter et, quelque temps après, il n'était plus de ce monde. Cet événement remplit de terreur tous ceux qui en eurent connaissance, et nul n'osa dans la suite avoir égard au respect humain pour porter devant le pape un faux témoignage[1].

Bonitho, parlant du synode de 1049, ajoute quelques détails à ceux de Pierre Damiani et de Wibert : « Il fut défendu, dit-il, à tout évêque, sous peine d'anathème, de vendre les archidiaconés et les prélatures, ou les abbayes, les bénéfices ecclésiastiques, les prébendes, les « *commendationes* » des églises ou des autels [2]. On commença à déposer à Rome les évêques, les cardinaux, les abbés qui devaient leur élévation à la simonie. Ils furent remplacés par d'autres sujets venus de diverses provinces, par Hubert, évêque de Silva-Candida [3], originaire de la Gaule Lyonnaise; par le Bourguignon Etienne, qui fut créé abbé et cardinal [4]; par Hugo Candidus de Remiremont, qui fut ensuite apostat [5]; par Frédéric, frère du duc Gottfried; par Azelin, évêque de Sutri et natif de Compiègne [6]; enfin, par Pierre Damiani, du pays de Ravenne, homme

[1] Wibert, II, 4, Watterich, t, I, p. 154.

[2] Non licere alicui episcopo archidiaconatus et præposituras vel abbatias seu beneficia ecclesiarum vel altarium commendationes vendere. (Bonitho, *Liber ad Amicum*, dans Jaffe, *Monumenta Gregor.*, p. 633.) Un assez grand nombre de paroisses étaient en divers pays dépendantes des couvents dans ce sens que le curé de ces paroisses était toujours pris parmi les moines du couvent. Il arrivait parfois que les couvents étaient obligés de payer une redevance à l'évêque du diocèse chaque fois que le moine-curé de ces paroisses était changé. Ce sont ces redevances, ces commendationes ecclesiarum vel altarium, que le synode veut empêcher. Cf. du Cange, au mot : *Altarium redemptiones* t. I, p. 354.

[3] Sur Hubert ou plutôt Humbert, évêque de Silva-Candida, voyez plus loin.

[4] *Histoire littéraire de la France*, par les Bénédictins, t. VIII, p. 1.

[5] Remiremont dans l'ancien diocèse de Toul.

[6] Diocèse de Soissons.

doué d'une grande éloquence [1], et par beaucoup d'autres. Alors le démon, jusqu'alors tranquille possesseur du monde, comprit qu'il était vaincu [2]. »

Un abus, au moins aussi grave et aussi dangereux pour l'Eglise que la simonie, était l'incontinence des clercs, et le synode ne pouvait manquer de s'en préoccuper. On a prétendu cependant qu'il n'a pris aucune décision sur ce point [3], mais trois auteurs contemporains attestent le contraire. « On défendit sous peine d'anathème, dit Bonitho en parlant du synode de 1049, que les prêtres, les lévites et les sous-diacres eussent commerce avec les femmes. Cette défense (jointe à celle contre la simonie) excita la colère de l'antique serpent. Les évêques, entendant cela, n'osèrent pas résister ouvertement à la vérité et gardèrent le silence, mais ensuite, entraînés par les suggestions de l'ennemi du genre humain, ils n'obéirent pas et ne publièrent pas la défense [4]. » De même,

[1] Schirmer (*De Hildebr. subd. Ecc. Rom.*, p. 44) écrit : Vix quidquam Bonizo (Bonitho) profert, quin erroribus sit maculatum. Inter episcopos enim aliis substitutos nominat Petrum Damiani, qui ipse (Opusc. XIX : *de abdicat episcopatus*) a Stephano sibi episcopatum Ostiensem esse traditum testatur. M. Schirmer a mal lu le texte de Bonitho. Celui-ci ne dit pas que Pierre Damiani ait été nommé évêque par Léon IX ; il dit que des cardinaux, des évêques et des *abbés* ont été créés par ce pape, et il fait entrer Pierre Damiani dans l'une de ces trois catégories sans dire laquelle. Comme il le met à la dernière place dans son énumération, il semble par là vouloir le placer au nombre des abbés, des supérieurs monastiques. Nous savons en effet (cf. Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 4312) que Léon IX accorda diverses faveurs à Pierre Damiani.

[2] S. Marc, III, XVII : Tunc fortis armatus qui in multa pace custodierat atrium suum, sensit se alligatum.

[3] Schirmer, *lib. cit.*, p. 44, n° 15.

[4] Sub anathemate interdictum est... ut sacerdotes et levitæ et subdiaconi uxoribus non coeant. Quæ res magnam veternosum serpentem concitavit in iram. Quod audientes episcopi, primo quidem, veritati non valentes resistere, tacuere ; postea vero, suadente humani generis inimico, inobedientes celavere. Bonitho, *ad amic.*, édit. Jaffe, p. 633 des *Monum. Gregor.*

Pierre Damiani mentionne un décret synodal de Léon IX contre les prêtres mariés, lequel décret a été certainement rendu par l'assemblée de 1049. « Dans un synode plénier, dit Damiani, le pape Léon, de sainte mémoire, a décrété que les femmes perdues qui habitaient Rome et qui s'abandonnaient aux clercs, seraient immédiatement et pour toujours livrées comme esclaves au palais du Latran [1]. » Comme Pierre Damiani n'a pas donné la date de ce décret, on a dit qu'il était d'une époque postérieure à celle dont nous parlons, mais Bernold affirme explicitement qu'il est de 1049. Il écrit, en effet, sous cette date de 1049 : « Ce même pape (Léon IX) réunit à Rome un synode dans lequel il se préoccupa surtout des simoniaques. Il décréta en synode plénier que les concubines des prêtres romains devaient être immédiatement et pour toujours livrées comme esclaves au palais du Latran. Il défendit, sous peine d'anathème, les ventes et les achats d'autels [2]. »

Dès le début de son pontificat, Léon IX s'est donc posé en adversaire déclaré des deux fléaux qui désolaient l'Église au onzième siècle, la simonie et l'incontinence des clercs.

Après avoir condamné la simonie et l'incontinence du clergé, le synode romain du mois d'avril 1049 rendit

[1] In plenaria plane synodo sanctæ memoriæ Leo papa constituit, ut quæcumque damnabiles feminæ intra Romana mœnia reperirentur, presbyteris prostitutæ, ex tunc et deinceps Lateranensi palatio adjudicarentur ancillæ. S. Petri Damiani. *Op.* Migne, 145 p. 411.

[2] Ad an. 1049 : Brun Leucorum, id est de Tullo episcopus, ab imperatore electus Romam mittitur, et papa 134, nonus Leo vocatur, et sedit annis quinque. Qui in proximo pascha, Ondalricum Romæ Augiensem consecravit abbatem, et monasterii ejusdem privilegia, a sede apostolica tradita, confirmavit et innovavit. Idem papa Romæ synodum, maxime contra symoniacam hæresim, celebravit. Hic in plenaria synodo constituit, ut Romanorum presbyterorum concubinæ ex tunc et deinceps Lateranensi palatio adjudicarentur ancillæ. Emptiones et venditiones altarium sub anathemate prohibuit. Bernold, MG. SS. V, 426.

quelques autres ordonnances de moindre importance. Durant son voyage au mont Gargano en Pouille, Léon IX avait pu se convaincre que l'on ne payait plus la dîme dans ce pays ; c'est à peine si l'on connaissait de nom cette redevance ; aussi le synode prescrivit qu'elle fût payée avec exactitude. Les mariages incestueux, c'est-à-dire contractés entre parents, furent de nouveau condamnés [1]. En outre, l'assemblée approuva que Jean, évêque de Toscanella, fût transféré sur le siège de Porto ; ce nouvel évêque de Porto accompagna ensuite le pape dans son voyage en Germanie et en France [2]. Enfin Léon IX, voulant remercier Eberhard, l'archevêque de Trèves qui l'avait accompagné en Italie et avait assisté à son intronisation, fit lire dans le synode des documents établissant que l'évêque de Trèves était primat de la Gaule Belgique, et il le confirma lui et ses successeurs dans cette dignité. Eberhard reçut des mains du pape, comme investiture de la primauté, « une mitre romaine » ; il s'engagea à envoyer tous les ans des légats à Rome et à s'y rendre lui-même tous les trois ans. Nous verrons bientôt que l'archevêque de Reims revendiquait aussi pour lui ce titre de primat de la Gaule Belgique. Comme nouvelle preuve de sa bienveillance, Léon IX confirma en faveur des archevêques de Trèves la donation du prieuré des *Quatuor Coronatorum*, qui leur avait déjà été faite par le pape Benoît VII [3].

Telle a été la première assemblée synodale présidée par

[1] Decimas quoque a cunctis dandas christianis quarum nec mentio erat apud Apuliam et per quosdam orbis fines ecclesiis restituit..... incestas consanguineorum nuptias, in multis orbis partibus indiscrete habitas, discidit, pluresque nobilium hoc turpi devinctos nexu separavit. » Wibert, l. II, p. 4, dans Watterich, t. I, p. 155.

[2] Cf. Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 4163.

[3] Cf. Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 4158 et 4160.

Léon IX ; pour comprendre combien était nécessaire la réforme morale du clergé, il faut lire un ouvrage que Pierre Damiani composa et dédia à Léon IX dans les premiers temps de son règne [1]. Dans ce traité intitulé *le Livre de Gomorrhe*, l'austère cénobite, arrachant tous les voiles, foulant aux pieds toute considération humaine, dénonçait au pape, dans un langage absolument intraduisible en français, les péchés contre nature qui se commettaient dans le clergé. Damiani analyse les uns après les autres les divers cas de cette triste pathologie et indique les peines canoniques qui, d'après lui, doivent être infligées aux délinquants. Pour être sûr que les peines qu'il propose sont bien celles édictées par l'Eglise, Damiani envoie son livre au pape, le priant de le faire examiner, pour qu'il ait après cette épreuve une valeur officielle [2]. Nous avons encore la lettre que le pape écrivit à Pierre Damiani après l'examen de son livre ; elle est très flatteuse pour le solitaire de Fonte-Avellana. Tout en mitigeant quelques-unes des solutions proposées au saint-siège, le pape loue grandement Damiani de ce que sa conduite est à la hauteur de sa doctrine, de ce que ses actes sont la meilleure expression de ses austères principes ; il l'engage à persister dans son apostolat et le bénit avec effusion [3].

Ce fut probablement peu après avoir reçu cette lettre, et pendant qu'il jouissait encore de la bienveillance de

[1] Le traité ne porte pas de date et ne contient aucune indication permettant de combler cette lacune et d'assigner une année précise. Dans l'article Damiani du *Kirchen Lexikon von Wetzer und Welte*, le docteur Aberle indique la date de 1051, sans dire sur quels motifs il s'appuie.

[2] *Liber Gomorrhianus ad Leonem IX pontif. maxim.*, Migne, 144 p. 159 sqq.

[3] La lettre de Léon IX est placée en tête du *Liber Gomorrhianus* dans les éditions de P. Damiani.

Léon IX, que Pierre Damiani fut confirmé par le pape dans sa charge de prieur du couvent d'Ocri au pays de « Saxeno ». Dans la bulle qu'il donna à cette occasion, le pape permettait que le prieuré d'Ocri fût, plus tard, érigé en monastère si les religieux le désiraient, mais il défendait qu'il fût soumis à un autre couvent et établissait son indépendance absolue, excepté vis-à-vis du saint-siège [1].

Léon IX ne persista pas dans ces dernières impressions favorables à Pierre Damiani et à son zèle ; à Rome et ailleurs il y eut certainement bien des personnes disposées à blâmer ce langage qui ne reculait devant rien, et cet ermite qui, pour mieux hâter la réforme des clercs, les livrait à la risée et au mépris du monde entier. Le pape prêta l'oreille à des accusations de cette nature, et ses rapports avec Pierre Damiani ne furent plus ce qu'ils avaient été auparavant. Damiani instruit de ce changement dans les dispositions du Pape lui écrivit une lettre remarquable, pleine de soumission et de fierté. Voici cette lettre, qu'il serait bon de méditer en ce siècle où l'on a si souvent confondu l'humilité avec la servitude, et où l'on a prétendu qu'il n'était pas possible d'être digne et fier sans être révolutionnaire :

Au seigneur Léon, très saint pape, Pierre, moine pécheur, offre ses très humbles hommages.

« Je dirai du moins à mes accusateurs ce que le peuple d'Israël disait à ses chefs : « Que le Seigneur voie et qu'il soit juge, puisque « vous nous avez rendus odieux à Pharaon et à ses serviteurs. » (*Exode*, XV.) En effet, l'antique ennemi du genre humain, craignant que je ne parvinsse à détruire, par ce que je vous dirais, ce qu'il ne cesse d'imaginer dans ces pays-ci par toute sorte de moyens, a aiguisé contre moi les langues des méchants : il en a fait les

[1] *Opera* S. DAMIANI, MIGNE, 145 p. 13.

complices de ses mensonges, et, grâce à lui, ces mensonges sont pavernus jusqu'aux oreilles de Votre Sainteté. Je ne suis pas surpris que l'astuce des hommes ait induit en erreur mon seigneur si absorbé par tant d'affaires, puisque David, qui était cependant rempli de l'esprit prophétique, a imprudemment ajouté confiance aux paroles de Siba et a lancé contre l'innocent Miphiboseth une sentence de proscription. (*II Rois*, XVI.) Son illusion à l'endroit de cette fausse accusation a été si grande qu'il a voulu donner à un esclave coupable une part dans l'héritage de son maître et qu'il a jugé digne de la liberté celui-là même qui le trahissait. Si, portant les yeux plus haut, nous étudions les actes de notre Créateur, ces actes nous apprendront qu'il ne faut pas croire facilement le mal qui nous est rapporté. En effet, Celui dont les yeux voient le fond des choses (*Hébr.* IV) a néamoins prononcé la parole suivante : « La clameur de Sodome et de Gomorrhe a pris de nouvelles proportions, les péchés de ces deux villes se sont aggravés outre mesure ; je descendrai et je verrai si la clameur qui monte vers moi a quelque raison d'être ou bien si elle n'est pas fondée ». (*Genèse*, XVIII.) Ces paroles ont évidemment été dites pour que l'ignorance humaine ne croie pas sans preuves ce qui lui est rapporté, pour qu'elle ne juge pas d'une manière légère ce qu'elle ne connaît pas, pour qu'elle ne rende pas une sentence avant que des témoignages aient fait la lumière sur ce qui est douteux. Nous savons très bien que vous faites preuve d'une telle prudence dans les affaires que vous traitez ; s'il n'en a pas été de même dans le cas présent, je ne vous en fais pas un reproche, mais je pense que mes péchés m'ont mérité ce châtiment. Du reste, pour vous ouvrir mon âme, pour vous faire connaître les secrets de mon cœur, je vous avouerai que si ce n'était pour l'amour du Christ dont je suis le mauvais serviteur, je ne chercherais les bonnes grâces et je ne craindrais la colère de personne. Aussi est-ce Lui, est-ce le Christ témoin de ma conscience que j'invoque. C'est à Celui qui, il est pieux de le croire, habite dans le tabernacle de votre cœur, que j'adresse mes humbles prières ; je lui demande de vous rendre plus doux à mon endroit, s'il le juge utile à mon salut, de faire que votre visage ne garde plus vis-à-vis de moi cet aspect sévère ; que Celui qui m'a poussé comme de force à implorer votre clémence opère cette réconciliation appelée de mes vœux. Si vous persistiez à vouloir, pour ainsi dire, me flageller encore de votre mécontentement, je tendrais très humblement mes épaule meurtries, je mettrais un doigt sur ma bouche, je ne me plaindrais pas, mais je lèverais les yeux vers l'auteur de mon espérance, vers Celui qui, par une

mystérieuse disposition de sa volonté, aurait permis qu'une telle preuve m'arrivât. Ce n'est donc pas vous que je prie, mais je prie, Celui sans l'ordre duquel une feuille ne peut tomber de l'arbre, de vouloir bien, si cela peut être utile à mon âme, changer en ma faveur votre cœur qu'il tient dans sa main [1].

Le défaut de date ne permet pas de dire si ces courageux accents ont fait revenir Léon IX de ses préventions ; il faudrait pour cela savoir si la lettre de Pierre Damiani a été écrite avant ou après l'acte de donation du désert d'Ocri à Pierre Damiani, et rien dans les deux documents ne prouve que l'un soit antérieur à l'autre. Mais à quelque conclusion que l'on s'arrête, il est certain que Pierre Damiani n'a joué pendant le règne de Léon IX qu'un rôle secondaire ; le pape a évidemment préféré le laisser dans son désert ; il n'en est sorti que plus tard et comme de force pour coopérer au gouvernement de l'Eglise.

Le premier synode romain était à peine terminé que Léon IX songea à quitter l'Italie pour aller en Germanie. Il n'est pas facile d'indiquer les raisons de cette détermination ; le pape n'est-il pas déjà quelque peu découragé par le demi-échec de sa première assemblée réformatrice, par la conduite de ces évêques italiens qui n'avaient pas voulu venir au synode ou qui n'y étaient venus que pour cacher ensuite à leur diocésains les ordonnances synodales ? Ne sentait-il pas le terrain se dérober peu à peu sous ses pieds, peut-être par suite des menées de Théophylacte, et n'avait-il pas à craindre une mort aussi prématurée et aussi triste que celle de ses deux prédécesseurs ? Toutefois, les événements qui ont marqué le voyage de Léon IX indiqueraient plutôt qu'il a quitté Rome et l'Italie pour inaugurer aussi en Germanie et en France l'œuvre de

[1] Migne p. 177 sq.

la réforme qu'il venait d'ébaucher en Italie[1]. Il voulait étudier par lui-même la situation pour y mieux remédier et pour que sa présence donnât une plus grande autorité aux mesures qu'il prendrait. Léon, ayant donc « demandé aux Romains la permission de s'absenter[2] », partit pour le Nord de l'Italie dès le commencement du mois de mai. Il laissa à Rome Hildebrand, avec la difficile mission de veiller aux intérêts temporels de l'Eglise romaine et de réformer le couvent de Saint-Paul hors-les-murs, mais il amena avec lui plusieurs Romains de distinction, Jean, évêque de Porto; Pierre, cardinal diacre de l'Eglise romaine et préfet de Rome. Arrivé à Pavie, le pape y tint un synode durant la semaine de la Pentecôte (14-20 mai)[3]. Hermann de Reichenau, qui mentionne cette assemblée, n'en indique ni les travaux ni les prescriptions ; Léon IX a dû très probablement y renouveler les ordonnances du synode romain contre la simonie et l'incontinence des clercs. Léon traversa ensuite les Alpes par Mont-Joux et vint en Saxe trouver l'empereur Henri III[4]. Pendant son voyage, à la date des 10 et 13 juin 1049, il avait par la publication de deux bulles, confirmé les droits, exemptions, privilèges, etc., des monastères de Cluny et de Fulda[5], ce qui a fait dire à

[1] Leo papa propter componendum statum ecclesiarum et pacem Galliis reddendam, Romæ egressus est. LAMBERT DE HERSFELD : MG. SS. V, 154. Papa Leo pro corrigendis sanctæ ecclesiæ necessitatibus venit in Germaniam. ADAM. BREMENSIS : MG. SS. VII, 154.

[2] Unde a Romanis expetita licentia. ANSELMI monachi : *Historia dedic. ecclesiae S. Remigii*, dans WATTERICH, t. I, p. 114.

[3] Idem (c. à. d. Léon IX) in hebdomada Pentecostes aliam synodum Papiæ congregavit. HERMANN DE REICHENAU : MG. SS. V, 128.

[4] Indeque per montem Jovis cum pluribus Romanorum in Cisalpinas partes devenit. HERMANN DE REICHENAU : MG. SS. V, 128. Tandemque adit imperatorem Henricum in regione commorantem Saxonica. ANSELMI REMENS., dans WATTERICH, t. I, p. 114.

[5] JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 4169 et 4170.

quelques historiens que le pape avait passé par Cluny[1], et peut-être aussi par Fulda en se rendant en Saxe. Mais il se peut aussi que les abbés des deux monastères soient venus saluer le pape à son passage, et que celui-ci leur ait accordé à cette occasion la confirmation des droits et privilèges de leurs couvents.

Nous n'avons que peu de renseignements sur les premières entrevues de Léon IX et de Henri III ; nous savons seulement qu'ils célébrèrent ensemble à Cologne la fête de saint Pierre et de saint Paul (29 juin)[2]. De là, les deux chefs de la chrétienté se rendirent à Aix-la-Chapelle où Léon intercéda en faveur du duc Gottfried le Barbu qui venait en vaincu remettre son sort entre les mains de l'empereur. Ce Gottfried, duc de Lorraine, joue au onzième siècle un rôle si important qu'il est utile de connaître l'origine de ses démêlés avec l'empereur.

Au commencement de 1044, mourut Gozelo Ier, duc de Lorraine. Ce prince, dont la famille possédait la Lorraine depuis près de cent ans, laissait pour lui succéder son fils aîné Gottfried le Barbu qui, du vivant de son père, avait déjà administré la haute Lorraine. A cette époque, le pays désigné sous le nom de Lorraine était beaucoup plus étendu que celui qui porte aujourd'hui encore ce

[1] Cf. Gfrörer, *Bapst Gregorius*, etc., t. VI. p. 603.

[2] A totius gentis nobilissimo atque reverendissimo archiepiscopo Herimanno apud Coloniam, cujus petitu concessit dominus Papa hoc privilegium sedi ecclesiæ Coloniensis ut ad altare Sancti Petri septem presbyteri cardinales quotidie divinum celebrarent officium in sandaliis. Dedit ei quoque officium cancellarii sanctæ Romanæ sedis ejusque successoribus, tribuens illi ecclesiam Sancti-Joannis ante portam Latinam. (Wibert, dans Watterich, t. I, p. 155.) Comme la bulle qui établit les privilèges accordés par Léon IX à l'église de Cologne, n'a été publiée qu'en 1052, nous parlerons plus tard de ces privilèges. Abbas lætificatus papæ Coloniam Agrippinam cum imperatore advenienti, in apostolorum Petri et Pauli natalitio fit obvius. Anselmi *Histor. deduc.*, etc., dans Watterich, t. I, p. 115.

même nom. La Lorraine du onzième siècle s'étendait au nord jusqu'à Nimègue et jusqu'aux bouches du Rhin ; à l'est, elle comprenait Cologne, Aix-la-Chapelle, Trèves et Saarbrück ; au sud et à l'ouest, ses limites coïncidaient à peu près avec celles d'aujourd'hui. Henri III, préoccupé de voir un fief si considérable passer tout entier entre les mains d'un homme aussi vaillant et aussi habile que l'était le duc Gottfried, résolut de partager en deux l'héritage de Gozelo Ier. Il décida que Gottfried aurait seulement la haute Lorraine, et adjugea la basse Lorraine à Gozelo II, frère cadet de Gottfried. En agissant ainsi, Henri III avait cru jouer le rôle d'un fin politique, mais cet acte fut au contraire une source de malheurs ; nous verrons dans la suite qu'il eut pour Henri III et ses descendants les conséquences les plus graves et les plus inattendues [1]. Gottfried ne voulut pas reconnaître la décision arbitraire du roi, et, avec le concours de son voisin Baudouin comte de Flandre, commença contre Henri III une lutte acharnée qu'il poursuivit avec des alternatives de succès et de revers. Mais Gottfried eut le tort d'indisposer contre lui l'épiscopat et le clergé lorrains par la manière barbare dont il fit la guerre : c'est ainsi qu'il mit a feu et à sang la ville de Verdun, sur laquelle ses ancêtres avaient paisiblement régné ; la cathédrale de la ville devint, au grand scandale des contemporains, la proie des flammes avec ses trésors et ses reliques. Ces procédés sauvages n'étaient guère de nature à ébranler la fidélité des évêques et des prêtres à l'empire et à Henri III.

[1] Dieser Schritt Heinrichs, dit Giesebrecht, en parlant de la détermination prise par l'empereur Henri III, war der unheilvollste, den er jemals gethan hat ; aus ihm erwuchs ihm eine lange Reihe der traurigsten Kämpfe, aus ihm seinen Nachkommen Gefahren, die mehr als ein Mal ihre Herrschaft mit dem völligen Verderben bedrohten. » *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. II, p. 388.)

Lorsque Léon IX arriva en Germanie, la guerre entre le duc Gottfried et Henri III ensanglantait plus que jamais la basse Lorraine ; l'empereur avait fait les plus grands préparatifs pour frapper un coup décisif, et pendant qu'il marchait contre les rebelles, les flottes de ses alliés, les rois d'Angleterre et de Danemark, surveillaient le rivage pour fermer toute issue du côté de la mer. Dès son arrivée, le pape prit ouvertement parti pour l'empereur ; à l'exemple de son prédécesseur Clément II, qui, sur la demande de Henri III, avait excommunié la ville de Bénévent, il prononça contre Gottfried et contre Baudouin une sentence d'excommunication. Ce dernier coup acheva de briser, pour un temps, la résistance de Gottfried ; il était déjà au ban de l'empire ; aussi, voyant que l'Église prononçait à son tour l'anathème contre lui, il vint à Aix-la-Chapelle se livrer à son vainqueur et implorer sa clémence. Les supplications auraient probablement été vaines si le pape ne s'était trouvé là ; il intercéda en sa faveur, et Henri consentit à lui laisser la vie sauve et à le confier à la garde de l'archevêque de Trèves. Baudouin de Flandre, résolu à résister au pape comme il avait résisté à l'empereur, continua la guerre ; mais la partie était trop inégale ; son pays fut dévasté d'une façon épouvantable par les troupes impériales, et il dut lui aussi se soumettre au vainqueur, lors de la fête de Pâques de 1050. Il eut sur Gottfried l'avantage d'obtenir des conditions assez favorables ; il resta libre et en possession de la Flandre[1]. Après avoir rendu à l'empereur le service de l'aider à réduire

[1] Secuta æstate cum imperator expeditionem contra Gotefridum et Balduvinum a domno papa excommunicatos pertimescens, ad deditionem Aquisgrani venit, et opitulante papa gratiam imperatoris promeruit. Balduvinus vero utrumque contemnens, vastata ab exercitu magna ex parte provincia sua, tandem obsides dedit et pactum cum imperatore fecit. HERMANN DE REICHENAU MG. SS. VII, 128 sq.

momentanément Gottfried, Léon IX vint d'Aix-la-Chapelle à Mayence où, dans les premiers jours de septembre, il publia une bulle en faveur des monastères de Stablo et de Malmédy, situés au sud de Liège et d'Aix-la-Chapelle [1], et se hâta ensuite de gagner sa ville épiscopale de Toul qu'il n'avait pas revue depuis les fêtes de Noël de l'année précédente. Il y célébra la solennité de l'Exaltation de la sainte Croix (14 septembre), et écrivit de là aux évêques et aux abbés des contrées environnantes les invitant au synode qu'il se proposait de tenir à Reims dans les premiers jours d'octobre [2].

Sur ce synode de Reims et sur les fêtes qui le précédèrent, nous possédons un récit contemporain très circonstancié et fort intéressant à plus d'un titre. Il projette sur Léon IX, sur la situation des églises du nord de la France et sur l'attitude de la royauté française vis-à-vis de la papauté, une lumière si vive que je n'ai pas hésité à le traduire ici en très grande partie, au lieu d'en donner une analyse comme l'ont fait beaucoup d'historiens [3].

[1] Jaffe *Regesta pontif.*, n° 4172.

[2] Voyez plus loin, le récit du moine Anselme.

[3] Voici le renseignement que Sigebert de Gembloux donne sur le moine Anselme : Anselmus, Remensis monachus scripsit Itinerarium noni Leonis papæ a Roma in Galliis, ob hoc maxime ut notificaret quanta authoritate Remis, vel in aliis urbibus simulum celebrarit : quanta subtilitate et justitia examinarit causas ecclesiasticas, qua discretione peccantes correxerit, quomodo ei virtus Dei cooperata sit. Quod satis patuit in una causa Remensis synodi, ubi dum episcopus Frisingensis contumaciter ageret contra apostolicam authoritatem, repente in omnium oculis obmutuit. Sigebert, *De scriptoribus ecclesiasticis*, cap. CLII. Migne : 160 p. 552. Ainsi que nous le verrons plus loin, Sigebert confond l'évêque de Freising avec l'archevêque de Besançon et rapporte tout cet incident d'une façon inexacte.

UN CONCILE A REIMS

AU ONZIÈME SIÈCLE

Histoire de la dédicace de l'église de Saint-Remi, par Anselme, moine de Reims.

PROLOGUE.

« A tous les frères bien-aimés dans le Christ qui, sous la tutelle de saint Remi, combattent pour la cause de Dieu, l'auteur du présent opuscule souhaite une grande abondance de cette douceur infinie que Dieu a promise à ceux qui le craignent.

« Notre vie est une tentation, car elle porte le poids du passé; il importe donc de songer aux joies de l'avenir et à cette charité profonde dont Dieu a fait preuve à notre égard, lors des humiliations de son Fils unique. Aussi, suivant l'ordre du seigneur abbé Hérimar, je ne laisserai pas tomber dans l'oubli les fêtes de la dédicace de l'église de Saint-Remi ; ces fêtes ont été d'autant plus solennelles qu'elles ont été, par une permission de Dieu, présidées par le pape Léon IX de pieuse mémoire. Je les raconterai donc du mieux qu'il me sera possible.

« Après la mort du pape Damase qui, de l'évêché de Brixen, dans la province d'Istrie, était monté sur le siège apostolique, mais qui n'y resta que trente jours [1], les Romains envoyèrent une ambassade à l'empereur Henri pour lui annoncer cette mort et lui demander un autre pasteur pour l'Église veuve. L'empereur ayant pris l'avis des évêques et des grands de l'empire, ce fut Bruno, évêque de Toul, qui lui parut le plus apte à occuper cette charge ; en effet,

[1] Ou plutôt vingt-trois jours.

c'était un homme d'un âge mûr, recommandable par sa science et par la pureté de ses mœurs; de plus, c'était un parent de l'empereur. On lui remit donc les insignes de la dignité apostolique, et Auguste lui prescrivit de se rendre à Rome pour y revêtir ces mêmes insignes selon les règles ecclésiastiques. Mais, comme la solennité de Noël approchait, l'évêque voulut célébrer cette fête avec le clergé dont il avait été le pasteur, et cela fait, il alla où on lui avait commandé d'aller.

« L'abbé Hérimar avait fait la connaissance de ce prélat lors de l'entrevue qui avait eu lieu quelque temps auparavant entre l'empereur et le roi des Francs pour resserrer les liens de paix et d'amitié qui les unissaient. Dans cette circonstance, l'évêque avait promis à l'abbé de venir à pied, le carême suivant, au tombeau de saint Remi, car il se reprochait d'être passé, lorsqu'il portait de l'un à l'autre des deux souverains des messages d'amitié, dans une contrée voisine du tombeau de saint Remi, sans être venu prier dans ce saint lieu. L'abbé, se souvenant de cette promesse, écrivit à l'évêque que puisqu'il se disposait à se rendre à Rome pour y remplir les devoirs de la primauté apostolique qui lui était confiée, il n'oubliât pas, si jamais l'intérêt de l'Église le ramenait dans les contrées qu'il allait quitter, ce qu'il avait promis à l'apôtre des Francs. Il lui envoya en même temps un très beau verre à boire, tout brillant d'or à l'intérieur et à l'extérieur, et enfin il lui exprima discrètement le désir qu'il voulût bien consacrer plus tard l'église de Saint-Remi. L'évêque répondit avec beaucoup de bienveillance que, même dans le cas où aucun autre intérêt de l'Église ne réclamerait sa présence, il viendrait dans les Gaules uniquement par amour pour saint Remi, et pour consacrer sa basilique.

« Après avoir donc célébré dans la ville de Toul les deux premiers jours des fêtes de la Nativité, le troisième

jour il prit congé de son clergé et se mit en route pour Rome. Étant arrivé dans cette ville, il fut reçu avec les plus grands honneurs par tout le peuple, et, après avoir revêtu les insignes de la dignité apostolique, il fut intronisé dans la chaire de saint Pierre le jour de l'Hypapante du Seigneur[1]; selon la coutume romaine, il changea son nom en celui de Léon. Il inaugura son administration en s'employant sans relâche à ce qui pouvait être profitable à la religion, et ce fut au milieu de ces labeurs qu'il passa le premier carême et les premières fêtes de Pâques. Après ces fêtes, il convoqua un synode des évêques de l'Italie, et, dans cette assemblée, il réforma lui-même ou il engagea les évêques à réformer, ce qu'il pouvait y avoir de condamnable dans leurs diocèses.

« Au bout de quelque temps, le pape Léon éprouva le désir de revoir la Gaule ; il se souvenait de la promesse faite à saint Remi et savait en outre que dans ce pays la foi orthodoxe était en danger et avait besoin d'être ravivée. Après avoir donc demandé aux Romains la permission de faire ce voyage, il traversa quelques villes du Latium et signala son passage par diverses réformes ecclésiastiques. Enfin, il rencontra l'empereur Henri dans la Saxe.

« Pendant ce temps, l'abbé Hérimar, sachant que son désir serait accompli parce qu'il avait toute confiance dans la promesse que le pape lui avait faite, vint au-devant du roi des Francs qui se rendait à Laon, lors des fêtes de la Pentecôte[2] ; il lui communiqua son projet de faire consacrer son église par le pape, et le pria de vouloir bien

[1] Hypapante, en grec ὑπαπαντή, c'est-à-dire la fête de la « rencontre » (ἀπάντησις, rencontre), est le nom que l'on donne souvent dans l'Église grecque à la fête de la Purification de la sainte Vierge (2 février). Cette appellation provient de ce que Siméon *rencontra* ce jour-là dans le temple le Messie qu'il attendait depuis tant d'années.

[2] Il s'agit de Henri Ier (1030-1061), troisième roi de la dynastie des Capétiens.

assister à cette cérémonie et d'y convoquer les évêques et les princes de son royaume. Le Roi se montra alors plein de bienveillance pour l'abbé et promit d'être présent à la solennité si ses affaires le lui permettaient. L'abbé repartit tout joyeux de cette promesse et vint à Cologne trouver le pape, qui s'était rendu dans cette ville avec l'empereur pour y célébrer la fête de saint Pierre et saint Paul. Il lui demanda à quelle époque il comptait venir à Reims et dans quel ordre il voulait que les cérémonies eussent lieu. Le pape lui répondit que sa première pensée avait été de venir à Reims le jour de l'octave de la fête de saint Remi, laquelle fête a lieu le jour des calendes d'octobre, de consacrer, aussitôt après son arrivée, le monastère de saint Remi et de tenir ensuite un synode avec les évêques des Gaules. Ce projet fut modifié après délibération, et il fut réglé que le pape arriverait à Reims pour la fête de saint Michel archange; ce jour-là, il célébrerait la messe dans l'église de Sainte-Marie, dans la ville même; la translation des reliques de saint Remi aurait lieu le jour de sa fête; le lendemain, le pape consacrerait la basilique, et enfin, durant les trois jours suivants, on tiendrait le synode. L'abbé regagna son couvent après avoir reçu une telle réponse, et envoya des circulaires en France et dans les provinces voisines pour inviter les fidèles à prendre part à une si grande solennité: un double motif, disait-il, devait les y attirer; leur amour et leur vénération pour saint Remi, et la perspective de recevoir la bénédiction apostolique.

« Après avoir quitté Cologne, le pape vint à Toul le jour de l'Exaltation de la sainte Croix, et de là écrivit aux évêques et aux abbés des contrées environnantes, leur ordonnant, en vertu de son autorité, de se rendre au jour indiqué, au synode qui se célébrerait dans la basilique de l'apôtre des Francs. La religion, disait le pape Léon, repren-

dra une nouvelle vigueur sous les auspices et dans la basilique du saint qui le premier vous a initiés à la foi.

« Les lettres du Pape vont porter la joie dans le cœur des fidèles, et tous se préparent à accomplir les ordres du siège apostolique. Mais le serpent venimeux, qui depuis l'origine du monde s'efforce de perdre le genre humain, résolut de s'employer pour empêcher la réalisation d'un projet si salutaire. Pour donner carrière à sa perfidie, il se servit de quelques laïques puissants, qui, par suite de mariages incestueux ou à cause de divers crimes souvent répétés, s'étaient mis en opposition avec les lois de l'Église et craignaient que la lumière ne se fît sur leur conduite. A ces laïques, il adjoignit quelques évêques et quelques abbés entrés dans la bergerie du Seigneur autrement que par la porte, qui toléraient dans leurs églises des usages opposés aux règles des Pères apostoliques et qui, pour ces divers motifs, redoutaient grandement l'intervention d'un synode. Il est écrit en effet : « Quiconque fait le mal hait « la lumière et cherche à entourer ses péchés d'une obscurité toujours plus grande. » Ces hommes si pervers, obéissant aux perfides insinuations de leur inspirateur, dirent au roi des Francs, que c'en était fait de l'honneur de son royaume, s'il laissait l'autorité du pontife romain y prendre le dessus, ou bien si allant, ainsi qu'il l'avait promis, au-devant du pontife, il rendait possible, par le fait de sa présence, la réunion du synode. Ils ajoutèrent qu'aucun de ses prédécesseurs n'avait permis que les villes de France ouvrissent leurs portes au pape pour un motif de ce genre[1]. Du reste, pour de pareilles réunions, il fallait des époques de paix et de tranquilité, et le royaume était au contraire agité par de grands troubles : plusieurs personnages con-

[1] Les adversaires de Léon IX oubliaient que le Pape Jean VIII avait présidé le synode de Troyes en 878.

sidérables voulaient conquérir leur indépendance et s'emparaient de terres et de châteaux. Le devoir du roi était bien plutôt de veiller au salut de la république que de procurer la tenue du synode. Il devait employer ses princes et toute la puissance de son armée à combattre les rebelles. Ils ajoutaient que puisque les évêques et les abbés avaient la plus grande partie des ressources du royaume, ils devaient faire partie de cette expédition, et avant tous les autres, l'abbé de Saint-Remi, qui, prétendaient-ils calomnieusement, rendu orgueilleux par l'abondance de ses biens, avait, par un esprit de vanité, fait venir le pontife de la ville de Rome pour consacrer son monastère.

« Le Roi, impressionné par cette argumentation captieuse, se désista de son louable projet et chargea l'évêque de Senlis de porter au pape un message ainsi conçu : « Il se voyait « dans l'obligation, lui, ses pontifes et ses abbés, de s'em- « ployer à dompter l'audace des rebelles ; aussi ne pourrait- « il venir à l'époque fixée pour la tenue du concile. En « conséquence, il priait le pape de différer son arrivée en « France, jusqu'à ce que, ses affaires étant terminées, il « pût le recevoir avec les honneurs qui lui étaient dus. » Le pape répondit qu'il ne pouvait manquer à la promesse faite à saint Remi, aussi qu'il viendrait très-certainement consacrer sa basilique, et si, dans cette circonstance, des hommes ayant vraiment l'amour de la divine religion, voulaient se joindre à lui, il tiendrait un concile. On rapporta au roi cette réponse du pape, mais le monarque n'en persista pas moins à vouloir marcher contre les rebelles ; il forma avec ses soldats une grande armée et obligea les évêques et la plupart des abbés à le suivre à la guerre, malgré l'opposition d'un grand nombre d'entre eux. Quant aux chefs répréhensibles des églises qui, pour ne pas avoir à rendre compte de leurs actes et de leur conduite au vicaire du pasteur suprême, avaient ourdi toute cette affaire avec

un art infernal, ils s'empressèrent de se joindre à l'expédition. L'abbé de Saint-Remi fut lui-même obligé d'aller à cette guerre, et partit plein de douleur et de tristesse, parce qu'il craignait de ne pas voir la réalisation de son projet. Mais le secours divin ne lui manqua pas au milieu de son affliction. Il avait fait à peine un jour et demi de chemin, qu'on lui accorda la permission de revenir. Il se hâta d'aller rejoindre à Toul le pontife romain qui s'y trouvait encore, et, après s'être assuré que l'opposition du roi n'avait pas fait revenir le pontife sur son projet dûment arrêté, il en remercia le pape et revint à son monastère afin de préparer, sans perdre de temps, ce qui était nécessaire pour la visite d'un tel pontife et pour la réunion d'un si grand nombre des fils de la sainte Église. On touchait presque, en effet, au jour marqué pour cette importante cérémonie.

« Le seigneur pape, ayant donc quitté Toul, prit le chemin de Reims, et, après avoir accepté l'hospitalité en différents endroits de sa route, il parvint à la villa de Courmeloi la veille de la Saint-Michel. L'abbé vint au-devant de lui et donna largement ce qui était nécessaire au Pape et à son escorte. Le lendemain, le pontife arriva au monastère de Saint-Remi ; il était accompagné de trois archevêques, ceux de Trèves, de Lyon et de Besançon, et d'autres personnages de marque, ainsi de Jean, évêque de Porto, de Pierre, diacre de l'Église romaine, et du préfet de la ville de Rome [1]. Aussitôt se réunit une armée de frères et une foule d'abbés, de moines et de clercs, déjà arrivés de divers pays. Une très grande procession s'organisa dans l'atrium de la basilique, et à la tête des rangs se tinrent les trois évêques de Senlis, d'Angers et de Ne-

[1] Ce Pierre, cardinal diacre de l'Église de Rome, ne peut en aucune façon être Pierre Damiani, ainsi que l'ont soutenu quelques historiens (cf. Sudendorf, *Berengarius Turonensis*, s. 97.) Pierre Damiani n'a jamais été cardinal-diacre de l'Église romaine du vivant de Léon IX.

vers, portant le livre des Évangiles, l'eau bénite et l'encens. Ce fut de cette manière qu'ils reçurent le pape à son arrivée. Lorsqu'il entra dans l'église, ils chantèrent avec beaucoup d'accord le répons : *Lætentur cœli*, et pendant qu'il priait devant l'autel de la sainte Croix, ils entonnèrent un autre répons : *Summa Trinitati*. Le pape alla ensuite s'agenouiller devant l'autel de saint Christophe et enfin vint prier devant le tombeau du vénérable apôtre des Francs; le chœur fit alors entendre les accents énergiques du *Te Deum*. Après s'être assis pendant quelque temps sur un trône qui lui avait été préparé, le Pape donna à tous les assistants la bénédiction apostolique; il sortit ensuite, et on l'accompagna, en chantant des psaumes et les louanges du Seigneur, jusqu'aux remparts de la ville [1]. Là le clergé de Reims, ayant en tête son archevêque et quelques évêques, s'était rangé en une longue procession devant l'église du martyr saint Denis. On chanta les morceaux qui convenaient à l'arrivée d'un si grand pontife, et il fut conduit jusqu'à l'église de Sainte-Marie au milieu d'une grande jubilation. Le pape termina ses prières devant l'autel de la sainte Mère de Dieu et s'assit ensuite pendant quelques instants sur le siège archiépiscopal, ayant l'archevêque de Reims à sa droite et l'archevêque de Trèves à sa gauche. Lorsque les ministres de l'autel furent prêts et que tout eut été disposé pour l'office divin, Léon se revêtit des habits sacerdotaux et commença la messe. A la fin, il donna au peuple la bénédiction apostolique. A l'issue de la cérémonie, l'archevêque de Reims offrit au pape et aux siens un dîner dans le palais Majeur, situé près de l'église.

[1] L'église de l'abbaye de Saint-Remi, maintenant église paroissiale du même nom, était au onzième siècle en dehors des murs de Reims ; mais le développement de la ville l'a englobée depuis longtemps.

« Le lendemain, le pape, craignant que la foule ne lui permît pas de se frayer un passage, sortit incognito accompagné seulement de deux de ses chapelains, et, pendant que les frères chantaient encore les nocturnes de la Vigile, il arriva au monastère de Saint-Remi.

« Dans le monastère, il prit un bain et fit faire sa tonsure à cause de la grande cérémonie du lendemain, c'est-à-dire à cause de la translation des précieuses reliques. Il se rendit ensuite dans une maison qui touchait l'église et qui lui avait été préparée, et demanda qu'on ne fît pas connaître le lieu de sa retraite parce qu'il craignait, à cause de l'encombrement, de se montrer en public.

« En effet, il était venu une telle foule au tombeau de saint Remi, que l'église était trop petite et ne pouvait la contenir. Les contrées voisines comme les pays éloignés avaient envoyé une innombrable quantité de personnes de tout sexe. Pour honorer son glorieux patron, l'âpre France était représentée par les habitants de ses villages, de ses villes fortifiées et ses citoyens. Des milliers de pèlerins étaient également venus de presque toutes les parties de la Gaule. Les évêques, les abbés, les moines, les clercs étaient aussi en nombre infini. Le vilain montrait autant de zèle que le noble, le pauvre autant d'ardeur que le riche, et tous, arrivant en masses profondes, venaient imprimer de doux baisers sur le buste qui renfermait la céleste pierre précieuse et offraient les présents que leur situation leur avait permis de faire. Ceux qui, arrêtés par la multitude, ne pouvaient arriver jusqu'aux reliques du saint, se lamentaient de voir qu'ils avaient fait en vain le voyage, et, jetant de loin leurs présents, ils finissaient par en couvrir le sépulcre.

« Devant les portes de la basilique se trouve une place spacieuse sur laquelle la foule attendait dans le désir de voir le vicaire de Saint-Pierre, car, après la faveur de

prier près du tombeau de saint Remi, ils ne désiraient rien tant que de voir le pape. Celui-ci, ne voulant pas fruster les espérances de tout ce peuple, montait sur la terrasse de la maison qu'il habitait; de là, il pouvait voir et être vu; sa parole arrivait jusqu'aux auditeurs, et il leur accorda la bénédiction apostolique.

« Comme cette place ne cessait d'être envahie par de nouveaux pèlerins qui voulaient à leur tour voir et entendre le pape, Léon fit, dans le même jour, trois discours dans lesquels il développa aux fidèles ce qu'ils devaient éviter et ce qu'ils devaient faire pour le salut de leur âme. Ce jour-là, il célébra les saints mystères sans sortir de la maison où il était, parce qu'il n'y avait guère possibilité de parvenir jusqu'à l'église; les frères eux-mêmes n'avaient pu célébrer les heures de l'office tant l'église était encombrée par le peuple.

« La nuit arriva; mais, au lieu de diminuer, la foule ayant au contraire augmenté, le seigneur pape craignit que les serviteurs de Dieu ne fussent empêchés de célébrer l'office divin par suite de l'encombrement persistant; il se demandait aussi s'il pourrait au milieu d'une pareille foule faire la translation des reliques du précieux corps et procéder à la dédicace de l'église; aussi il délégua quelques-uns de ses clercs à l'abbé pour lui prescrire de faire évacuer entièrement l'intérieur de l'église et de faire fermer les portes, en défendant à qui que ce fût de les franchir. Il ordonna encore de prier de sa part le peuple de se retirer, et de laisser chanter les vigiles solennelles sans encombre par ceux qui en avaient le devoir; il fit ajouter que le lendemain il satisferait aux désirs de tous, c'est-à-dire qu'il exposerait à la vue de tout le monde le trésor qu'ils voulaient voir. Dans le cas où ils refuseraient de faire ce qu'il leur demandait, il menaçait de repartir sans faire ce pour quoi il était venu. Ce fut à grand'peine

qu'on parvint à faire évacuer entièrement l'église, et une foule immense, éclairée par des torches, passa la nuit au dehors, attendant que le pape remplît la promesse qu'il avait faite. Pendant ce temps, l'église rayonnait de feux comme un ciel étoilé, et les serviteurs de Dieu y chantèrent toute la nuit des cantiques spirituels.

« Le lendemain matin, le seigneur pape reçut dans l'église les restes précieux du martyr saint Corneille que les clercs de Compiègne avaient apportés avec d'autres reliques parce que leur église était en butte à plusieurs violences de la part de quelques malfaiteurs. Vers la troisième heure, l'Apostolique, ayant revêtu ses habits sacerdotaux, se dirigea avec la croix et l'encens vers le tombeau du glorieux saint Remi; auprès de lui se tenaient quatre archevêques, ceux de Reims, de Trèves, de Lyon et de Besançon, ainsi que quelques autres prélats; l'abbé du couvent de Saint-Remi, le vénérable père et seigneur Hugo, abbé de Cluny, et d'autres abbés du même ordre, faisaient aussi partie du cortège. On chanta les litanies, et, après qu'on eut brûlé près du corps une grande quantité de parfums, le pape entonna le *Dirigatur oratio mea*. Ce répons fut chanté avec le verset, et le pape toucha la châsse du saint qui avait été disposée de manière à pouvoir être transportée; il entonna ensuite l'antiphone *Confessor Domini Remigi*.

« Enfin le moment étant arrivé, le pape, aidé par les archevêques et les abbés, porta sur ses épaules, non sans verser d'abondantes larmes, la précieuse relique, et entonna le répons : *Iste est de sublimibus*. Les chœurs reprirent aussitôt le morceau entonné par le pape, et tous firent entendre les accents que la joie leur inspirait. Oh! combien de visages furent alors inondés de larmes, combien d'âmes s'exhalèrent alors en pieux soupirs pour obtenir la protection du glorieux saint! Le pape, cédant

ensuite le trésor qu'il portait à ceux qui s'offraient avec tant d'empressement pour le remplacer, se retira loin de la foule dans un oratoire dédié à la sainte Trinité; cet oratoire, situé au midi et dans les dépendances de l'église, avait été construit par les soins de Harduin, qui y menait une vie cénobitique. On y avait représenté le sépulcre du Seigneur, tout à fait semblable au saint sépulcre de Jérusalem dans lequel avait reposé le Sauveur. Aussi ce jour-là même, du consentement de l'archevêque de Reims et au milieu d'un grand concours de reliques, le pape fit consacrer cet oratoire par l'archevêque de Trèves.

« Enfin, les portes du monastère s'ouvrirent, et la précieuse relique de saint Remi fut exposée à la vénération du peuple; ce fut alors dans la foule un trépignement de joie, quelques-uns battirent des mains, un très grand nombre chantaient à haute voix les louanges du Seigneur : les puissants et les faibles, les nobles et les vilains, tous étaient animés d'une égale ardeur pour voir de plus près l'objet de leur joie. C'était l'expression d'une foi profonde qui a certainement mérité une grande récompense, car, pour quelques-uns, elle s'est manifestée au mépris de la mort. En effet, quelques personnes, emportées par un désir trop grand, se sont précipitées dans la foule pour arriver plus tôt; mais le flot les a renversées, et elles ont été foulées aux pieds et étouffées. La châsse qui renfermait le précieux corps est, pour ainsi dire, enlevée et ballottée plus qu'elle n'est portée; au milieu de ces milliers de chrétiens, elle est comme un navire agité par le vent et que la tempête chasse de divers côtés. Ce sont tantôt ceux-ci, tantôt ceux-là, qui veulent posséder le précieux trésor. Pour ne pas étendre outre mesure cette description et ne pas fatiguer l'attention du lecteur, je me bornerai à dire que l'espace compris entre la ville et le monastère de Saint-Remi était rempli d'une énorme foule de citoyens,

lesquels avec le clergé de Reims s'efforçaient de faire arriver les reliques jusqu'aux remparts de la cité.

« Elles parvinrent enfin à l'église de la sainte Mère de Dieu afin que leur présence, ne fût-ce que pendant une seule nuit, procurât la gloire et la sanctification de cette ville pour laquelle saint Remi avait déjà tant fait de son vivant et qu'il avait convertie à la foi catholique. Le précieux dépôt fut placé sur l'autel de la sainte Croix, et l'archevêque de Besançon, étant venu à l'autel de la bienheureuse Vierge Marie, célébra avec le clergé de l'église la messe solennelle du glorieux patron.

« Le jour s'écoula au milieu de ces solennités et sans que l'empressement des fidèles diminuât. La nuit vint, mais elle ne put envahir la basilique qui, toute resplendissante de lumière, célébrait la joie d'une telle visite. Les moines veillent pleins d'une douce allégresse autour de leur saint patron et chantent les matines avec les douze leçons et répons. Les chanoines continuent ensuite les vigiles solennelles et chantent, jusqu'au jour, les offices de matines avec les neuf leçons. Le jour venu, on chanta prime, tierce, et après qu'on eut célébré la messe, on devança l'heure de dire sexte et none ; le vénérable corps quitta ensuite, au chant des cantiques, l'église de la bienheureuse Mère de Dieu et fut porté, à la grande joie du peuple, autour de la ville, en s'arrêtant aux stations préparées pour le recevoir. Lorsqu'on fut arrivé à l'endroit où était autrefois une antique porte appelée *Patens* par laquelle saint Remi avait, lorsqu'il vivait encore, chassé par ses prières l'ennemi du genre humain ravageant la ville par un incendie terrible, on déposa là, pendant quelque temps, les précieux restes et l'on chanta de pieux cantiques rappelant ce miracle. Un chrétien nommé Constance a fait, de nos jours, bâtir à ses frais en ce même endroit, une élégante basilique destinée à rappeler ce fait ; tant qu'il

a vécu, il s'est appliqué à procurer à cette église des serviteurs de Dieu pour qu'ils y remplissent l'office divin, et il l'a dédiée à sainte Marie Madeleine et à saint Remi.

« Pendant qu'à lieu cette procession des reliques autour des murs de la ville, le seigneur pape avait convoqué les évêques au monastère pour la cérémonie de la dédicace. Il leur assigna les divers autels qu'ils avaient à consacrer ; quant à l'archevêque de Reims, il fut chargé avec l'évêque de Lisieux de faire trois fois, selon que le prescrivait la liturgie, le tour de l'église avec les croix et les saintes reliques et de coopérer de cette manière à l'œuvre de la consécration. Le pape resta dans l'église avec les personnes nécessaires et s'occupa activement de consacrer le nouveau sanctuaire.

« Lorsque le moment fut arrivé où, selon les décrets des Pères, on doit introduire dans l'église consacrée les reliques des saints et les divers objets du culte, les chanoines qui, ainsi que nous l'avons raconté, avaient porté le corps de saint Remi autour de la ville, du château et du municipe adjacent, arrivèrent avec leur précieux fardeau aux portes du monastère ; mais il y avait autour de ces mêmes portes tant de milliers de personnes, qu'il était impossible de faire arriver les restes du glorieux saint Remi jusqu'à l'église qu'on venait de lui préparer. De plus, le pape avait expressément défendu qu'on ouvrît les portes de peur que la multitude se précipitant dans l'intérieur de l'église, lorsque entreraient les reliques du saint, il fût impossible de terminer la dédicace sans courir de graves dangers. Ceux qui étaient dehors durent donc chercher une autre issue pour faire entrer les reliques. Après avoir traversé la foule avec beaucoup de peine, ils parvinrent à faire passer la châsse par la fenêtre qui est au dessus de l'oratoire de la Sainte-Trinité. Le seigneur Apostolique la reçut au chant des cantiques avec de grands sentiments de

dévotion, mais il ne la fit pas placer immédiatement dans l'endroit qui lui était destiné ; elle fut déposée provisoirement sur l'autel principal qu'il avait consacré en l'honneur des saints apôtres Pierre et Paul, des martyrs saint Clément et saint Christophe, et du bienheureux saint Remi. Il agit de cette manière pour un motif digne d'être rapporté, c'est-à-dire pour que la précieuse relique fût aperçue de tous, lors du synode qui allait se tenir ; le pape se disait que si dans cette assemblée quelqu'un venait à proférer des paroles légères ou en opposition avec les lois de l'Église, l'homme de Dieu, présent par l'exposition de ses reliques, ferait sentir à l'imposteur les effets de sa puissance. En effet, lorsque saint Remi vivait encore, il arriva que dans une réunion d'évêques, un hérétique arien voulut, par une nuageuse argumentation dogmatique, obscurcir la clarté de la foi catholique. Mais, par une permission de Dieu, il perdit la voix au moment même où l'apôtre entrait dans le synode ; quelque temps après, l'arien se reconnut coupable et demanda pardon. Saint Remi lui rendit la santé corporelle et la santé spirituelle. La suite de cet opuscule prouvera que le pape Léon ne mit pas en vain son espérance dans les reliques de saint Remi.

« Après avoir ainsi déposé le corps du bienheureux Remi, les évêques, les abbés, les moines, les clercs prirent les places qui leur revenaient, et le pape commença la messe solennelle de la dédicace. Après la lecture de l'Évangile, Léon IX monta en chaire et adressa une exhortation au peuple qui l'entourait, car un très grand nombre de personnes (on se souvient que les portes du monastère étaient fermées) étaient parvenues à entrer dans l'église en passant par les fenêtres. Il prit pour thème de son discours la cérémonie même de la dédicace, puis il prescrivit que ce jour fût désormais célébré dans toute l'étendue de l'évêché de Reims. Enfin, il anathématisa

tous ceux qui troubleraient le voyage des personnes venant prier dans cette église, au jour anniversaire de cette solennité. Il établit encore que tout prêtre ne pourrait plus comme auparavant célébrer le saint sacrifice de la messe sur l'autel qu'il avait consacré en l'honneur des apôtres saint Pierre et saint Paul, des martyrs saint Clément et saint Christophe et du glorieux confesseur saint Remi. Mais, s'inspirant d'une coutume de l'Église romaine, il décida qu'il n'y aurait à célébrer à cet autel que sept prêtres choisis parmi les plus dignes de la congrégation. L'archevêque de Reims et l'abbé du couvent étaient également autorisés à y célébrer, et l'abbé pouvait même donner cette permission à un autre prêtre, s'il y avait une raison sérieuse de le faire. Enfin, le clergé de Reims pouvait, deux fois par an, célébrer à ce même autel, le lundi de Pâques et la veille de l'Ascension, lors des processions qui, selon une antique coutume, se font ces deux jours. Pour que ces ordonnances ne tombassent pas en désuétude dans la suite des temps, le pape prescrivit qu'elles fussent consignées dans des lettres qu'il scella de son propre sceau.

« Léon donna ensuite l'absolution au peuple qui, suivant la formule indiquée, avait fait la confession publique de ses péchés; et, lorsque les cérémonies furent terminées, il le renvoya après l'avoir muni de la bénédiction apostolique. Quant aux évêques, aux supérieurs de couvent et aux personnes entrées dans les saints ordres, le pape leur prescrivit de revenir le lendemain dans le même lieu pour y tenir avec lui le synode.

« Le lendemain, qui était le 5 des nones d'octobre, vingt évêques, environ cinquante abbés et un très grand nombre de clercs se réunirent dans la basilique de Saint-Remi. On était à peine entré dans l'église que la vieille discussion entre les clercs des archevêchés de Reims et de Trèves éclata de nouveau. Les Rémois prétendaient que

leur archevêque, étant primat des Gaules, devait avoir le droit de disposer les sièges dans le synode; ceux de Trèves soutenaient, au contraire, que cette dignité appartenait à leur archevêque et qu'il devait avoir dans le concile la première place après le pontife de l'Église romaine. Le seigneur pape, craignant que, au lieu de se terminer, cette dispute s'envenimât et ne fût une cause de scandale, proposa de disposer les sièges des évêques en forme de couronne et de placer le sien au milieu, et décida que le placement, suivant cette forme, serait fait par l'archevêque de Reims. Celui-ci convoqua ses archidiacres et les principaux de son clergé, et, se conformant à l'ordre qu'il avait reçu, disposa les sièges épiscopaux en forme de cercle et plaça au milieu les insignes du siège apostolique. Ces préparatifs terminés, le seigneur pape revêtu de ses habits sacerdotaux, comme s'il allait célébrer la messe, et ayant la mitre en tête, sortit de l'oratoire de la Sainte-Trinité avec la croix et le livre des Évangiles et précédé des ministres sacrés. Six autres clercs qui le précédaient également vinrent devant l'autel et chantèrent intégralement l'antiphone : *Exaudi nos, Domine.* Ce chant terminé ainsi que le psaume et le *Gloria*, l'archevêque de Trèves dit la litanie. Lorsqu'il eut fini, le diacre avertit l'assemblée de prier Dieu, et puis le seigneur Apostolique ayant, au moment voulu, dit l'oraison, on lut l'Évangile : *Dixit Simoni Petro Jesus : Si peccaverit in te frater tuus.* Tous s'assirent ensuite suivant l'ordre fixé par l'archevêque de Reims, le seigneur pape au milieu du chœur, ainsi qu'il a été dit, la figure tournée vers le tombeau de saint Remi. Devant lui, un peu à droite, du côté du midi de la ville, était assis l'archevêque de Reims, et, un peu à gauche l'archevêque de Trèves.

« Avec l'archevêque de Reims s'assirent Bérold, évêque de Soissons ; Drogo, évêque de Térouane ; Frolland,

évêque de Senlis; Adalbéro, évêque de Metz. Au midi, prirent place Aylenard, archevêque de Lyon; Hugo, évêque de Langres; Geoffroy, évêque de Coutances; Ivo, de Séez; Herbert, de Lisieux; Hugo, de Bayeux; Hugo, d'Avranches; Théoderic, de Verdun. Au Nord, Hugo, archevêque de Besançon; Hugo, évêque de Nevers; Eusèbe, d'Angers; Pudicus, de Nantes; un évêque des Anglais; et Jean de Porto. Derrière les évêques avaient été disposés également, en forme de cercle, les sièges des abbés; les principaux d'entre eux étaient : Hérimar, abbé de Saint-Remi; le seigneur Hugo, abbé de Cluny; Siegfried, abbé de Gorze; Foulque, abbé de Corbie; Robert, de Prum; Rainold, de Saint-Médard; Girvinus, de Saint-Riquier; Gotfrid, de Verzi; Arnold, de Pouthières; Rodolphe, de Mouson; Oylard, de Châlons-sur-Marne; Milo, de Moutier-en-Der; Norgaud, de Hautvilliers; Albert, de Saint-Théoderic; Étienne, de Saint-Urbain; Wilfrid, de Saint-Augustin de Cantorbéry; Alwins, de Saint-Benoît, en Angleterre. Et puis les autres qui, ainsi que nous l'avons dit, étaient environ au nombre de cinquante.

« Lorsque tous eurent pris place en cet ordre, on recommanda de garder le silence, et alors, sur l'ordre du seigneur pape, se leva Pierre, diacre de la sainte Église romaine, pour faire connaître les matières sur lesquelles devaient porter les travaux du synode. Il annonça qu'on s'occuperait de divers abus qui, au mépris des canons, s'étaient introduits dans les Gaules, touchant la simonie, le ministère ecclésiastique, les autels dont les laïques s'étaient emparés, les coutumes condamnables que ces mêmes laïques toléraient sous les portiques des églises, les mariages incestueux, l'abandon des épouses légitimes par leurs maris qui contractaient ensuite des unions adultères; les moines et les clercs, qui abandonnaient leur vœu et leur habit; les clercs, qui faisaient la guerre;

les vols, les injustices commises à l'égard des pauvres : la sodomie, et enfin quelques hérésies, qui avaient fait des ravages dans le pays. Il recommanda ensuite à tous les assistants de réfléchir sur ces divers points, et d'indiquer au seigneur pape, lorsque le moment serait venu, le meilleur moyen de séparer de la divine semence cette zizanie qui l'empêchait de croître. Adressant alors la parole aux évêques, il leur ordonna, sous peine d'être excommuniés par le Seigneur apostolique, de déclarer publiquement s'ils avaient reçu les saints ordres d'une façon simoniaque, ou s'ils les avaient eux-mêmes conférés à prix d'argent.

« L'archevêque de Trèves se leva le premier pour répondre au diacre, et déclara qu'il n'avait rien promis ni rien donné pour arriver à l'épiscopat, et qu'il n'avait vendu à personne les saints ordres ; les archevêques de Lyon et de Besançon se levèrent ensuite et firent des réponses analogues. Le diacre se tourna alors vers l'archevêque de Reims et le pria de répondre pour son compte ; celui-ci demanda un délai jusqu'au lendemain, disant qu'il voulait avoir un entretien particulier avec le Seigneur apostolique. On le lui accorda ; les autres évêques se levèrent chacun à leur tour et déclarèrent n'avoir rien à se reprocher, à l'exception toutefois des quatre évêques de Langres, de Nevers, de Coutances et de Nantes. On remit au lendemain le soin de discuter leur cas, et le diacre, passant aux abbés, leur demanda si eux aussi n'avaient pas pénétré dans la bergerie du Seigneur par une autre entrée que par la porte. Hérimar, abbé de Saint-Remi, fut le premier à répondre ; il affirma que sa conscience ne lui reprochait rien. Le seigneur Hugo, abbé de Cluny, s'étant levé ensuite, dit : « Dieu m'est témoin que je n'ai rien « donné et que je n'ai rien promis pour obtenir la charge « d'abbé. Si la chair a pu être tentée de faire un marché

« de ce genre, l'esprit et la raison n'y ont pas consenti[1]. »

« Après Hugo, d'autres abbés protestèrent également de leur innocence; mais il y en eut qui ne répondirent rien, aimant mieux cacher leur faute que la confesser. L'évêque de Langres se leva alors pour porter de nombreuses plaintes contre l'abbé de Pouthières dans son diocèse; il déclara que cet abbé, qui vivait dans une luxure abjecte, s'était rendu coupable de plusieurs crimes; il avait refusé de payer le cens annuel dû au bienheureux

[1] Dans sa *Vie du pape Léon IX*, Bruno, évêque de Segni, a mentionné cette réponse de Hugo de Cluny au synode de Reims, et il ajoute : Quæ responsio tam grata, tam que laudabilis omnibus fuit, ut statim præ nimio gaudio in corde omnium scriberetur, seque vicissim, quid responderit, interrogabant, ut eadem ipsa verba tenere valuissent. (Muratori, *Rer. Ital. Script.*, t. III, pars 2, p. 349.) — L'un des biographes de Hugo de Cluny, Rainald, mentionne également sa réponse à Reims et ajoute un détail important : Quodam tempore Romanæ sedis pontifex, Leo nonus, ob hæreses Simoniacorum et Nicolaitarum a Galliis exstirpandas, Remis synodum celebrabat et introitus singulorum Patrum discutiebat. Qui dum singillatim de suis electionibus responderent, vir Dei de conscientia tale fertur dedisse responsum : « Caro « quidem consensit, sed spiritus repugnavit. » In quo verbo apud omnes tantæ admirationi et gratiæ habitus est ut inter tot eloquentissimos viros, inter tot seniores ipse adhuc adolescens ut sermonem ad totam faceret synodum eligeretur. » (*Vita Hugonis auctore Rainaldo*, Migne, 159 p. 903). Rainald affirme donc que Léon IX est venu dans les Gaules pour lutter non-seulement contre la simonie, mais aussi contre le mariage des prêtres (Nicolaitarum), et en second lieu il rapporte que Hugo de Cluny prononça un discours au synode de Reims. Ce discours n'est pas parvenu jusqu'à nous. Hildebert, évêque du Mans, et autre historiographe de Hugo, confirme les deux assertions de Rainald sur la lutte du pape contre le mariage des prêtres et sur le discours de Hugo au concile de Reims. Comme Anselme de Reims se tait sur ces deux points, il faut en conclure que son récit renferme de notables lacunes. Voici le texte de Hildebert : Erat autem illi tanta in exhortatione gratia, ut ad exspestationem sermonis illius illustrium suspenderentur animi personarum ; unde et jussu papæ sanctam et plenam habuit gratiæ orationem, qua et Simoniaci de male comparatis expulsi sunt dignitatibus, et de sacrario Domini fornicatores inhibiti sacerdotes. » (Vita *Hugonis ab Hildeberto Cenomanensi episcopo*. Migne. 159 p. 866).

Pierre et à son vicaire le pontife de l'Église romaine de qui dépendait cette abbaye. Il avait été excommunié pour ce motif, ce qui ne l'avait pas empêché de continuer à dire la messe, et il était venu au synode malgré cette même excommunication. L'abbé, n'ayant pu se défendre des accusations portées contre lui, fut déposé. Cela fait, on ordonna, sous peine d'anathème de la part de l'autorité apostolique, que si quelqu'un des assistants s'était permis de regarder comme primat de l'Église universelle un personnage autre que le pontife de l'Église romaine, il le fît connaître par une confession publique. Tous gardèrent le silence ; aussitôt on lut les déclarations faites autrefois sur ce point par les Pères orthodoxes ; elles portaient que le seul évêque de l'Église romaine était primat de l'Église universelle et le seul apostolique[1]. Enfin, le seigneur pape défendit sous peine d'excommunication que personne ne se retirât avant la fin du troisième jour de la célébration du concile ; puis, comme la nuit approchait, il leva la séance.

« Le lendemain, les évêques, les abbés et les clercs se réunirent de nouveau dans la basilique de Saint-Remi ; mais quant au pape, il se retira avec quelques-uns d'entre eux dans l'oratoire de la Sainte-Trinité. L'archevêque de Reims s'y entretint quelque temps en particulier avec lui, puis on délibéra assez longtemps sur les moyens de relever la discipline ecclésiastique. L'Apostolique vint ensuite dans la basilique et chanta l'antiphone, et, après que la litanie eut été dite par l'archevêque de Trèves, le diacre lut l'évangile : *Omnis arbor bona.*

« Lorsque tous eurent pris place, le chancelier ordonna à l'archevêque de Reims de s'expliquer maintenant à l'en-

[1] On verra un peu plus loin que cet incident a été causé par l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, qui prétendait au titre d'« Apostolique »

droit de la simonie, puisque le délai qu'il avait demandé la veille était écoulé; il l'avertit en outre, qu'il aurait à rendre compte de différents méfaits, qui lui étaient reprochés par l'opinion publique. L'archevêque, s'étant levé, demanda qu'on lui permît de délibérer. On le lui accorda. Aussitôt il prit avec lui les évêques de Besançon, de Soissons, d'Angers, de Nevers, de Senlis et de Térouane, et tint avec eux une séance particulière. Lorsqu'il fut revenu dans la basilique, le pape l'autorisa à faire plaider sa cause par l'évêque de Senlis. Celui-ci déclara aussitôt que l'archevêque n'était pas coupable de simonie. Le pape ordonna alors à l'archevêque de confirmer sous la foi du serment ce que l'évêque de Senlis venait d'affirmer ; il voulut, en outre, qu'on lût le passage où l'on racontait que le bienheureux pape Grégoire avait obligé Maxime, évêque de Salonite, à se purger également par serment d'une accusation de simonie. L'archevêque de Reims demanda un nouveau délai, promettant de faire, si on le lui accordait, tout ce qui serait nécessaire pour établir son innocence. Sa demande fut exaucée, et il fut décidé qu'il viendrait au concile qui devait se tenir à Rome vers la mi-avril. Quant aux autres accusations portées contre le même archevêque, comme il n'y avait aucun accusateur qui pût se présenter légalement en cette qualité, il fut décidé qu'on ne les discuterait pas dans le présent synode.

« Le seigneur pape se plaignit ensuite de ce que l'abbaye de Moutier-en-Der eût été enlevée à l'évêché de Toul, et il fut prouvé, par la lecture de priviléges apportés par le pape, que cette abbaye devait appartenir à cette église. L'archevêque de Reims prétendit de son côté que l'abbaye était du ressort de son église, et s'offrit à le prouver par des priviléges plus anciens que ceux du pape. Comme on n'avait pas sous la main les pièces dont parlait l'archevêque, le pape ordonna qu'on les cherchât dans les

archives de l'église de Reims, et qu'on les produisît le lendemain.

« Les clercs de l'église de Tours se plaignirent alors, par l'entremise de l'archevêque de Lyon, de l'évêque de Dol en Bretagne, qui, avec sept suffragants, s'était séparé de l'archevêché de Tours et s'arrogeait le titre d'archevêque. L'évêque de Dol fut aussitôt, en vertu de l'autorité apostolique, mandé à comparaître pour s'expliquer par-devant le concile qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, devait se tenir à Rome à la mi-avril.

« Le diacre de l'Église romaine porta ensuite de graves accusations contre l'évêque de Langres, lui reprochant d'être arrivé à l'épiscopat par la simonie, d'avoir vendu les saints ordres, d'avoir fait la guerre, d'avoir commis des homicides, de s'être arrogé des droits matrimoniaux sur des personnes mariées, d'avoir été tyran vis-à-vis de ses propres clercs, enfin de s'être rendu coupable de sodomie. Plusieurs personnes présentes au concile attestaient la vérité de ces accusations : ainsi un prêtre racontait que lorsqu'il était encore laïque, l'évêque lui avait enlevé de force sa femme, et, après avoir commis un adultère avec elle, il en avait fait une religieuse. Un prêtre prétendit, en outre, que l'évêque de Langres l'avait fait saisir et l'avait livré à des complices, qui lui avaient fait souffrir d'épouvantables tourments jusqu'à enfoncer des clous très pointus dans ses « *genitalia* ». Il l'avait forcé de cette manière à lui donner dix livres deniers.

« L'évêque ayant entendu ce réquisitoire, demanda à délibérer ; on le lui accorda, et prenant aussitôt à part les archevêques de Besançon et de Lyon, il les instruisit de son affaire et leur demanda de lui servir de caution. Mais celui qui, souillé de tant de crimes, voyait cependant une paille dans l'œil de son voisin sans comprendre qu'il y avait une poutre dans ses propres yeux, c'est-à-dire celui qui la

veille avait fait condamner ce frère coupable[1], ne put à son tour démontrer sa prétendue innocence, et Dieu ne voulant même pas que le défenseur qu'il s'était choisi parlât en faveur d'un coupable, enleva subitement à ce défenseur l'usage de la voix.

« En effet, comme l'évêque de Besançon commençait à parler pour défendre l'accusé et développait les raisons qui pouvaient lui être favorables, il fut subitement et par la permission de Dieu dans l'impossibilité de continuer. C'était certainement l'illustre saint Remi qui avait été l'auteur de ce prodige; le pape avait eu raison de placer ses reliques en face du synode : pour récompenser cet acte de foi, le saint avait renouvelé le miracle qu'il avait opéré de son vivant à l'égard d'un arien. De même qu'il avait condamné au silence cet hérétique, qui voulait répandre ses blasphèmes contre la foi catholique et l'avait amené par là à la vraie foi, de même, dans le cas présent, il avait privé de la parole un fidèle pour l'empêcher de défendre un scélérat. C'était dans les deux miracles une grande manifestation de la puissance du saint. Dans le premier, cette puissance s'était affirmée quoique l'âme du saint fût encore emprisonnée dans son enveloppe corporelle ; dans le second, ce qui venait de se passer en face des restes de ce même corps, faisait voir à quel degré de gloire était parvenue l'âme de saint Remi.

« L'archevêque de Besançon, ne pouvant, à la suite de ce miracle, continuer à défendre l'accusé, fit signe à l'archevêque de Lyon de le remplacer. Celui-ci se leva et déclara que l'évêque de Langres avouait avoir vendu les saints ordres et avoir enlevé à ce prêtre la somme dont il avait parlé ; mais il niait lui avoir fait subir quelque mauvais

[1] L'abbé de Pouthières, que l'évêque de Langres avait fait déposer la veille.

traitement. Quant aux autres accusations portées contre lui, il protestait de sa complète innocence. Le pape, voyant qu'on ne pourrait terminer cette affaire le même jour parce que la nuit approchait, se contenta de faire lire ce que les canons avaient décrété contre ceux qui vendaient les saints ordres. On obéit au pape en lisant le second canon du concile de Chalcédoine; cela fait, le pape leva la séance jusqu'au lendemain. Le lendemain matin, les évêques, les abbés et les autres clercs se réunirent de nouveau dans la basilique. Lorsque le pape s'avança dans l'assemblée, on ne chanta pas comme la veille et l'avant-veille l'antiphone *Exaudi nos, Domine*; on le remplaça par l'hymne *Veni, Creator spiritus,* que le clergé chanta avec beaucoup d'ensemble. L'hymne terminée avec l'antiphone de Saint-Remi, la litanie fut dite par l'archevêque de Besançon, et le seigneur apostolique dit la collecte de *Spiritu sancto*, et lut alors l'Evangile *Ego sum pastor bonus*. Tous s'étant placés dans l'ordre habituel, le même diacre de l'Église romaine prit la parole pour dire que le synode devait reprendre la question interrompue la veille par la levée de la séance, c'est-à-dire l'affaire de l'évêque de Langres. L'évêque fut appelé, mais on constata qu'il n'était pas venu au synode; le diacre l'appela par trois fois de la part de Dieu et de la part du bienheureux Pierre, prince des apôtres, dont le vicaire était présent. On envoya alors les évêques de Senlis et d'Angers à la maison où l'évêque de Langres était descendu, pour l'amener au concile dans le cas où il serait encore chez lui. Pendant que les deux évêques accomplissaient promptement cet ordre, le diacre s'adressa à ceux qui n'avaient pas encore donné une réponse catégorique à l'endroit de la simonie. L'évêque de Nevers avoua que ses parents avaient dépensé beaucoup d'argent pour le faire arriver à l'épiscopat, mais ils l'avaient fait à son insu. Devenu évêque, il avait, avouait-il, agi parfois en opposition

avec les canons ecclésiastiques. Aussi, craignait-il la vengeance de Dieu. Pour ce motif, si le seigneur pape et le synode le trouvaient bon, il était prêt à résigner sa charge plutôt que de perdre son âme en restant évêque. En disant cela, il vint déposer sa crosse aux pieds du pape. Celui-ci, touché par ces nobles sentiments, se contenta, du consentement du synode, de faire déclarer à l'évêque, sous la foi du serment, qu'il n'avait pas eu connaissance de l'argent donné pour le faire parvenir à l'épiscopat : il le réintégra ensuite dans la charge épiscopale en lui donnant une autre crosse

« On avait apporté à cette séance le privilège de l'Église de Reims touchant l'abbaye de Moutier-en-Der. La lecture de ce document prouva que l'archevêque de Reims était dans son droit.

« Les évêques qu'on avait envoyés chercher l'évêque de Langres revinrent alors et rappportèrent que l'évêque, redoutant un débat public sur ses crimes, avait pris la fuite. Sur l'ordre du pape, on lut immédiatement les sentences portées par les Pères orthodoxes pour un cas de cette nature ; aussi l'évêque fut-il excommunié par le jugement de tout le concile. L'archevêque de Besançon prit la parole sur ces entrefaites et raconta comment le bienheureux Remi l'avait réduit au silence pendant qu'il s'efforçait de disculper le coupable ; il demanda pardon à l'assemblée d'avoir caché le miracle jusqu'à ce moment. Le seigneur pape versa des larmes de joie en entendant cette déclaration, et dit avec une grande dévotion : « Le bienheureux Remi vit encore. » Tous se levèrent alors sur son ordre et l'accompagnèrent au tombeau du saint, où, après s'être prosternés, ils chantèrent intégralement l'antiphone de Saint-Remi. L'évêque de Coutances déclara à son tour qu'un de ses frères avait acheté pour lui l'épiscopat, mais qu'il l'avait ignoré. Lorsqu'il avait eu connais-

sance, de ce fait, il avait voulu s'enfuir pour ne pas être ordonné d'une manière anticanonique ; mais ce même frère l'avait saisi de force et l'avait fait ordonner évêque malgré lui. On lui prescrivit de prêter serment pour attester la vérité de ce qu'il disait, et, comme il le fit sans hésiter, on déclara qu'il ne s'était pas rendu coupable de simonie. L'évêque de Nantes avoua ensuite que son père avait été évêque de la même ville, qu'il avait été investi de l'épiscopat lorsque son père vivait encore, enfin qu'il avait distribué beaucoup d'argent lorsque son père était mort. Le synode, prenant acte de ces aveux, déclara qu'on devait enlever à l'évêque de Nantes son anneau et sa crosse ; il fut déposé de l'épiscopat ; grâce à l'entremise des autres évêques, on lui permit d'exercer les fonctions de prêtre.

« Lorsque ces diverses questions eurent été résolues de la manière qui vient d'être indiquée, le seigneur pape prescrivit aux archevêques présents au concile de dénoncer à l'assemblée ceux de leurs suffragants qu'ils sauraient coupables de simonie. Ils répondirent qu'ils n'en connaissaient aucun dans ce cas, et l'on s'occupa alors des évêques qui, ayant été invités au synode, n'avaient pas voulu s'y rendre et ne s'étaient pas excusés par écrit. Le pape ordonna de lire les ordonnances portées par les Pères contre de pareils délinquants, et ils furent excommuniés. On excommunia également ceux qui, redoutant l'arrivée du pape avaient suivi le roi dans son expédition, notamment l'archevêque de Sens et les évêques de Beauvais et d'Amiens; l'abbé de saint Médard fut excommunié pour avoir quitté le concile sans permission. Enfin, on lança aussi une sentence d'excommunication contre l'archevêque de Saint-Jacques en Galice, parce qu'il s'arrogeait le titre d'«*Apostolique* ».

« Cela fait, à la demande de ceux qui avaient à cœur les

progrès de la religion, le pape remit en vigueur plusieurs décrets des saints Pères qui étaient tombés en désuétude ; il défendit, sous peine d'anathème, la continuation de divers abus qui s'étaient introduits dans l'Église gallicane. Ainsi :

I.

« Que nul n'arrive aux charges ecclésiastiques sans l'élection du clergé et du peuple.

II.

«Que nul ne vende ou n'achète les saints ordres, ou les charges ecclésiastiques, ou les autels [1]. Si un clerc a fait un marché de ce genre, il doit le rompre et demander à l'évêque de lui imposer la pénitence qu'il a méritée.

III.

« Qu'aucun laïque ne possède de charge ecclésiastique ou d'autel, qu'un pareil abus ne soit jamais toléré par les évêques.

IV.

«Que nul, à l'exception de l'évêque ou de son ministre, ne prélève de redevances à la porte des églises.

V

« On ne doit pas exiger de redevances pour les enterrements, le baptême, l'eucharistie et la visite des malades.

VI.

« Aucun clerc ne doit porter les armes ou servir à la guerre.

[1] Le texte porte : « Ne quis sacros ordines aut ministeria ecclesiastica, vel altaria emeret aut venderet. » Par « altaria » on entendait les revenus d'une église, d'un bénéfice ecclésiastique, de même que nous disons en français : « vivre de l'autel. »

VII.

« Aucun clerc ou laïque ne doit pratiquer l'usure.

VIII.

« Un moine ou un clerc ne doit jamais apostasier (quitter son état).

IX.

« Nul ne doit causer quelque dommage à un clerc dans les ordres sacrés et qui voyage.

X.

« On ne doit ni voler les pauvres ni leur faire quelque tort.

XI.

« Nul ne doit contracter un mariage incestueux.

XII.

« Nul ne doit abandonner son épouse légitime pour en épouser une autre [1].

« Comme il avait surgi de nouveaux hérétiques dans les Gaules, le pape les excommunia ainsi que ceux qui accepteraient quelque présent ou quelque service de la part de ces hérétiques.

[1] Il ne faut pas se méprendre sur le caractère de ces *Capitula*. Comme le prouve la note de la page . Anselme n'a composé son livre que six ans au moins après le synode de Reims ; il n'écrit donc que de mémoire, et sa relation ne saurait avoir la valeur d'un procès-verbal officiel. Ces *Capitula* en particulier n'ont pas la forme ordinaire des canons : ils sont probablement de la rédaction d'Anselme. Mabillon s'étonnait de ne pas y lire de prescription explicite contre l'incontinence des clercs, et il pensait que cette prescription était contenue dans le *Capitulum* XI contre les mariages incestueux : mais ne serait-il pas plus juste de la voir dans le *Capitulum* VIII qui défend aux moines et aux clercs d'apostasier, c'est-à-dire de rentrer dans la vie laïque, de se marier ?

« Il condamna de la même manière les sodomites.

« Il excommunia aussi les comtes Engelrai et Eustache, pour s'être rendus, coupables d'inceste, Hugo de Braine, pour avoir quitté sa femme légitime et en avoir épousé une autre. Il défendit à Baudouin, comte de Flandre, de donner sa fille en mariage à Guillaume de Normandie, et à Guillaume de l'accepter[1]. Il manda à comparaître le comte Tetbald pour avoir abandonné sa femme. Il manda également à comparaître par-devant le futur synode de Mayence Geoffroi comte d'Angers, pour s'entendre excommunier, si, à cette époque, il n'avait rendu la liberté à Gervais, évêque du Mans, qu'il retenait captif. Plus tard, Guido, archevêque de Reims étant mort, ce même Gervais fut nommé à l'archevêché de Reims par Henri roi des Francs[2].

« Le Pape excommunia aussi ceux qui avaient fait du tort aux clercs de Compiègne, et qui les avaient mis dans la nécessité de transporter à Reims le corps du saint martyr Corneille. La même peine était décrétée contre ceux qui causeraient quelques dommages à ces clercs lors de leur retour du synode.

« Après avoir fait lire dans l'assemblée le privilège qu'il

[1] Baudouin, comte de Flandre, était, comme nous l'avons vu, allié de Gottfried de Lorraine dans la guerre de celui-ci contre l'empereur Henri III ; et, d'un autre côté, Guillaume de Normandie n'était guère mieux avec son suzerain le roi de France. L'union de ces deux puissants vassaux pouvait donc devenir une redoutable coalition contre l'empereur ou contre le roi de France. Je crois que Léon IX s'est surtout préoccupé des intérêts de l'empire lorsqu'il a porté cette défense ; sa situation vis-à-vis du roi de France n'était pas telle qu'il eût à sauvegarder les intérêts de ce dernier. Du reste, le mariage eut lieu malgré la défense pontificale.

[2] Gervais de Château-du-Loir gouverna l'église de Reims du 15 octobre 1055 au 4 juillet 1067. — Anselme n'a donc écrit son opuscule que quelques années après les faits qu'il rapporte. Rien de surprenant par conséquent s'il renferme des lacunes et s'il n'a pas la valeur d'un procès-verbal officiel.

avait fait rédiger en l'honneur de saint Remi, le pape en approuva la teneur et ordonna qu'il fût observé à tout jamais, puis, après avoir donné la bénédiction apostolique, il déclara le synode terminé.

« Tel fut l'ordre de la quatrième translation des reliques du bienheureux Remi et de la dédicace de son église par le pieux pontife de l'Église romaine ; ces cérémonies se terminèrent le 6 des nones d'octobre en l'an mil quarante-neuf de la très heureuse incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ ; les trois jours suivants furent consacrés, ainsi qu'il a été dit, à la célébration du synode. Le lendemain du jour où l'assemblée synodale avait terminé ses travaux, le pape vint au chapitre des frères et leur dit que son intention était de repartir. Il les entretint avec un grand charme de divers sujets spirituels, se recommanda à leurs prières et leur promit en retour de ne pas les oublier dans les siennes ; les frères se jetèrent ensuite à genoux, confessèrent publiquement leurs fautes, et le pape leur donna l'absolution ; il les embrassa les uns après les autres et leur donna sa bénédiction apostolique.

« Il sortit ensuite, et, ayant convoqué les évêques, les abbés et tous les membres de l'ordre ecclésiastique qui ne s'étaient pas encore retirés, il vint avec eux dans l'église, où il fit célébrer une messe solennelle. A l'issue du saint sacrifice, Léon se dirigea vers les reliques du saint, qui, ainsi que nous l'avons raconté, avaient été placées, pour la durée du synode, sur l'autel du bienheureux Christophe, et, après avoir prié, il plaça avec beaucoup de respect ce précieux fardeau sur ses épaules et le porta, aux chants des cantiques, dans l'endroit préparé pour le recevoir. Là, ce furent encore de nouvelles prières et des larmes abondantes, jusqu'à ce qu'arriva le moment

de partir ; les frères et une foule nombreuse l'accompagnèrent jusqu'à l'entrée du monastère, où il prit congé de tout le monde et se mit en route.

« Comme récompense de son labeur et de sa piété, Léon eut, à partir de ce moment, une dévotion particulière au glorieux apôtre saint Remi ; c'est ce qu'il déclare lui-même dans l'encyclique qu'il écrivit aux évêques de France et que nous donnerons plus loin.

« A cette première grâce, saint Remi en ajouta une seconde : ce fut de punir ceux qui avaient fait de l'opposition au pape lorsqu'il était venu dans les Gaules. Pour ne pas mentionner tous ceux qui avaient organisé cette opposition, ils étaient très nombreux, je me bornerai à parler ici de Gibuin, évêque de Laon, et de Hugo du château de Braine, qui furent les principaux chefs de la cabale et qui moururent d'une mort honteuse. Le premier, très anxieux d'éviter la présence du pape, que la plus grande partie de son clergé désirait ardemment, avait donné au roi ces perfides conseils ; aussi, par un juste jugement de Dieu, est-il mort banni et abandonné, loin de son évêché, sans avoir été réconcilié par le viatique du corps du Seigneur, et sans que son clergé lui rendît les consolantes visites de la dernière heure. L'autre s'était vanté, d'une bouche sacrilège, qu'il couperait la tête du ministre du Christ ; aussi cette même bouche fut-elle frappée par le fer de l'ennemi.

« Il nous a semblé bon de faire connaître à la postérité un autre miracle opéré par ce saint pontife, à cause de la grande dévotion qu'il avait pour notre patron. Deux ans après les faits que nous venons de raconter, comme le pape se trouvait à Rome, il arriva que, par la négligence d'un échanson, on cassa le vase qui, ainsi que nous l'avons dit au début de cet opuscule, avait été donné au pontife par l'abbé Hérimar. Cet accident causa au pape beaucoup

de chagrin ; car, quoiqu'il eût bien d'autres vases d'un plus grand prix, il affectionnait celui-là d'une manière particulière, parce qu'il lui avait été donné au commencement de son apostolat de la part de saint Remi ; aussi s'en servait-il plus volontiers que des autres.

« Comme il s'entretenait de ce désagrément avec des personnes de piété qui se trouvaient avec lui, et comme, tout en gardant cet air de sérénité qui lui était habituel, il commandait qu'on fît venir un orfèvre capable de réparer le dommage, quelques-unes des personnes qui étaient là lui dirent, d'un air moitié sérieux, moitié enjoué, que, puisque le saint pour lequel il avait tant de dévotion jouissait d'un tel crédit auprès de Dieu, il devrait bien remettre le vase dans son état primitif. Le pontife répondit sur le même ton qu'il ne doutait pas que la chose ne fût possible, et, après avoir longuement fait l'éloge des mérites du saint, il ordonna qu'on lui apportât le vase brisé. Lorsqu'on lui eut obéi, il replaça à l'endroit voulu le morceau détaché, et prescrivit qu'on mît le tout en lieu sûr, comme si l'on devait le présenter le lendemain à l'orfèvre ; mais auparavant le pape avait fait sur le vase le signe de la croix. Le lendemain, lorsqu'on voulut faire réparer le vase, on le trouva tel qu'il était avant d'être brisé et sans que la moindre soudure indiquât une cassure quelconque.

« Le vénérable pape, voyant ce qui s'était passé, en rendit grâces à la toute-puissance de Dieu, et attribua ce miracle au mérite de saint Remi, par l'intercession duquel il avait obtenu qu'il fût opéré. Pour que la véracité de ce dernier fait ne puisse être mise en doute et ne compromette l'autorité de cet écrit, nous déclarons tenir de trois personnes le récit de ce miracle : c'est-à-dire de Hugo, évêque de Nevers ; d'un autre Hugo, diacre de l'église de Reims, et d'un certain Benoît, chapelain de Aylénard,

autrefois archevêque de Lyon. Les deux premiers avaient assisté à Rome au concile annuel que le pape tenait selon sa coutume quinze jours après le dimanche de Pâques, et ils avaient appris ce fait de ceux qui en avaient été les témoins oculaires. Quant au troisième, il avait été présent avec son archevêque, et c'est à nous-même qu'il a raconté ce qu'il avait vu [1].

« Enfin, le vénérable pape, désirant honorer notre apôtre et lui donner de nouvelles marques de sa dévotion, et, en même temps, couvrir de son autorité le monastère de Saint-Remi, envoya à tous les fils de la sainte Église en France, une lettre renfermant l'éloge du saint, et prescrivant de célébrer avec beaucoup d'honneur sa fête, qui tombait aux calendes d'octobre.

« En outre, il ordonna de rédiger en forme de *Capitula*, et d'observer au même titre que les canons orthodoxes, plusieurs décisions concernant les clercs, prises dans le synode tenu dans la basilique de Saint-Remi. Voici le texte même de la lettre du pape ; cet opuscule ne serait pas complet si nous le donnions pas.

Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, aux frères et aux fils catholiques de tout le royaume des Francs, salut et bénédiction apostolique.

Votre Charité sait sans doute qu'après notre sacre, par lequel la bienveillance divine a voulu établir notre humilité à la tête de l'Église romaine, nous avons visité la Germanie et les Gaules. A Reims, nous avons, avec de grands sentiments de vénération, con-

[1] Presque tous les historiens de Léon IX ont parlé de ce miracle, ainsi Wibert, II, 6, dans Watterich, I, p. 157, qui dit le tenir de Hugo, archevêque de Besançon, lequel avait « devoto furto » enlevé et gardé ce vase. Bruno, évêque de Segni, et Didier du Mont-Cassin (depuis Victor III) mentionnent également ce fait, et Didier allègue l'autorité de Grégoire VII lui-même pour établir la vérité de ce qu'il raconte.

sacré l'église du bienheureux Remi. Cette consécration, que nous désirions faire depuis longtemps, a eu lieu, par la permission de Dieu et grâce aux mérites du saint, d'une manière très solennelle. A l'issue de cette cérémonie, nous avons tenu dans cette même église un synode, et, avec le conseil de nos frères dans l'épiscopat, de même qu'avec l'assentiment et l'approbation du clergé et du peuple qui étaient venus par foules innombrables à cette consécration, nous avons pris plusieurs mesures utiles à la religion chrétienne ; nous avons ordonné de placer au nombre des canons ces décisions rédigées en forme de *Capitula*, et nous avons eu soin de les faire confirmer ensuite dans tous les synodes que nous avons tenus. Nous savons en outre que notre devoir est de vénérer et de faire honorer, autant que nous le pourrons, le bienheureux Remi, prédicateur et apôtre de la nation des Francs, lequel a été ensuite glorifié par Dieu dans le ciel ; notre amour pour ce saint remplit d'autant plus notre cœur, que nous avons, de nos propres mains, porté le corps de ce très saint homme au lieu qui lui avait été préparé et qui était merveilleusement orné. Aussi engageons-nous Votre Charité à célébrer avec un soin particulier la fête de ce saint qui tombe le jour des calendes d'octobre ; faites-le à cause de votre amour pour nous et surtout à cause du respect que vous devez à votre père. En effet, il n'est pas l'apôtre des autres, il est le vôtre ; vous êtes ses prémices dans le Seigneur. Rendez donc à votre père et à vôtre apôtre des honneurs tels que, suivant la promesse de Dieu, vous puissiez vivre longtemps sur la terre, et que, grâce à l'intercession de ce même père, vous méritiez ensuite l'éternelle béatitude.

Adieu [1].

De Reims, Léon IX se rendit à Verdun, où son cœur fut vivement touché à la vue des ruines que le ter-

[1] Sans parler des éditions plus anciennes, on trouvera l'opuscule du moine Anselme reproduit intégralement dans MIGNE, 142 p. 1411-1440, à l'exception de la lettre encyclique de Léon IX à la nation française qui se trouve 143 p. 616 sq. WATTERICH a inséré t. I, p. 113-127, une partie de cet opuscule ; il est fâcheux qu'il ait laissé de côté ce qui a trait au synode de Reims : c'est en réalité le morceau le plus important. J'ai reproduit dans ma traduction tout le travail d'Anselme, à l'exception d'un fragment sur la construction de la basilique de Saint-Remi, par l'abbé Airard, prédécesseur d'Hérimar.

rible incendie allumé par le duc de Lorraine Gottfried avait accumulées dans cette malheureuse ville [1]. Il accepta d'y consacrer l'église sainte Marie-Madeleine, et, quelques jours après, il publia à Mayence une bulle confirmant les droits de cette église et destinée à suppléer aux chartes qui établissaient ces droits, mais qui avaient été brûlées [2]. Léon accorda, dans le même but, une autre bulle aux chanoines de la cathédrale de Verdun [3]. Ayant ensuite gagné Metz, il y consacra, à la prière de l'abbé Guarin, l'église de saint Arnoulf, et, sur la demande de Siegfried, abbé de Gorze, il mit en musique les répons des nocturnes pour la fête du bienheureux martyr Gorgonius, dont le corps avait été apporté de Rome à Metz par saint Chrodegang, évêque de Metz, et fondateur du couvent de Gorze [4]. Le mois d'octobre n'était pas terminé, que Léon était déjà rendu à Mayence pour y tenir, avec le concours de l'empereur, un concile analogue à celui qu'il venait de tenir à Reims.

Nous n'avons pas sur le concile de Mayence une relation aussi complète et aussi instructive que celle du moine

[1] Redeuntibus igitur nobis a Remensi synodo, contigit Virduni hospitari et non lætari, sed potius lacrymari. Respeximus enim crudele urbis excidium, quale nullus possit non dolere hominum. Etenim tyrannorum ingressa civitatem sævitia, totam diruit per dira incendia, qui ignis nec ipsi ecclesiæ sanctæ Mariæ pepercit, sed passim et ubique dominans conflagravit. Bulle de Léon IX en faveur des chanoines de l'église de sainte Marie. MIGNE, 143 p. 628 sqq.

[2] Voyez cette bulle dans MIGNE, 143 p. 630 sq.

[3] C'est la bulle dont nous avons extrait un passage sur l'incendie de Verdun. MIGNE, 143 p. 628 sqq.

[4] Inde per urbem Mediomatricorum remeans petitu venerabilis abbatis Guarini consecravit ibidem sancti pontificis Arnulfii basilicam, ibique exoratus a domino Siegfrido Gorziensi abbate, composuit in veneratione gloriosi martyris Gorgoni nocturnalium responsorium dulcisonam melodiam. » (WIBERT, liv. V, dans WATTERICH, t. I, p. 156.)

Anselme sur le concile de Reims. Néanmoins, Theiner a découvert et publié, en 1836 [1], une bulle de Léon IX, laquelle renferme des renseignements sur l'assemblée de Mayence. Voici cette bulle :

« *Léon évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à tous les fils de la sainte Église tant présents que futurs.*

« Nous rendons grâce à Dieu et à Notre-Seigneur Jésus-Christ qui, sans se laisser arrêter par notre médiocrité et par notre complète absence de mérites, nous a fait asseoir sur le siége de la puissance apostolique et nous a accordé de retrancher par des décrets synodaux divers abus qui étaient une tâche et même un danger pour le corps de la sainte chrétienté dont il est la tête. Par la présente ordonnance, nous voulons faire connaître une partie de ce que nous avons fait dans le synode de Mayence auquel ont assisté avec nous Sa très prudente Majesté notre fils Henri II, empereur des Romains, un grand nombre de frères dans l'épiscopat, beaucoup de saints abbés et une multitude de clercs et de pieux laïques. L'assemblée, après avoir condamné la simonie et complétement extirpé cette hérésie, s'occupait des divins offices et des ordres sacrés, lorsque se présenta un certain Bertald, qui prétendit être le véritable archevêque de Besançon, et qui se plaignit de ce que, ayant été sacré depuis plusieurs années, on ne lui avait pas encore permis d'occuper son siége occupé pendant ce temps par un intrus. Il demanda ensuite qu'on lui permît de prendre pour avocat notre frère Hérimann archevêque de Cologne, ce à quoi nous consentîmes, nous et le synode. L'avocat, ayant accepté de défendre cette cause, remonta jusqu'au temps de Rodolphe, roi des Burgondes, et raconta que ce même Bertald était au service de ce roi et lui prodiguait les marques d'un dévouement auquel il n'avait pas droit, lorsque Hector, archevêque de Besançon, était venu à mourir, laissant son église cathédrale sans pasteur. Toujours par l'intermédiaire du même avocat, Bertald affirmait que la bonté du roi l'avait investi, à cette époque, de la charge archiépiscopale ; qu'à la suite d'un ordre royal, il avait

[1] Disquisitiones criticæ in præcipuas canonum et collectiones Romæ, 1836, p. 203 sqq., et MIGNE, 143 p. 621.

été sacré par les évêques suffragants; enfin qu'il avait pris possession du siége épiscopal et même fait des ordinations. Par suite de l'opposition violente d'un certain comte Wilhelm, il avait été ensuite expulsé de son siége par Walter, qui avait précédé sur le siége de Besançon l'archevêque Hugo, lequel assistait à notre synode. Bertald criait de sa place contre ce dernier et soutenait qu'après avoir été expulsé, il avait reçu du pontife le pallium avec une bulle, portant confirmation de la dignité dont il avait été revêtu. Nous ordonnâmes à l'archevêque Hugo de répondre à cette accusation, et nous lui permîmes de prendre pour avocat Albert, archevêque de Brême. Après avoir délibéré ensemble, l'avocat, parlant au nom de son client, dit que pas plus Hugo que son prédécesseur n'avaient enlevé à Bertald son siége archiépiscopal par la raison que Bertald ne l'avait jamais occupé et n'avait jamais rempli les fonctions épiscopales. Il n'avait été élu ni reçu par le clergé et par le peuple, qui l'avaient au contraire repoussé énergiquement parce qu'il avait donné au roi beaucoup d'argent pour devenir évêque. En agissant ainsi, il s'était mis en opposition avec les lois de cette église qui avait de tout temps élu son évêque. Quant à lui, Hugo, il remplissait les fonctions de chantre dans l'église de Besançon lorsque, son prédécesseur étant mort, il avait été élu pour le remplacer par le clergé et par le peuple ; on lui avait même fait violence pour l'obliger à accepter. Depuis dix-huit ans qu'il était évêque, il avait assisté à de nombreux synodes, et jamais Bertald n'avait élevé d'accusations contre lui dans une de ces assemblées, jamais il ne l'avait incriminé de quelque manière ; c'était donc d'une façon très paisible qu'il était arrivé à l'épiscopat, et c'était également d'une façon très paisible qu'il avait administré jusqu'à ce moment. Le synode demanda alors à Bertald s'il pouvait démontrer par des preuves évidentes ce qu'il avançait, par exemple qu'il eût occupé le siége, fait des ordinations, et qu'il eût été élu par les fils de l'église de Besançon, ainsi que le prescrivaient les canons. Il voulut alors délibérer, et nous y consentîmes. Après être revenu dans l'assemblée, il lui fut impossible de faire la preuve, et nous demandâmes à l'assemblée ce qu'il fallait faire en cette occurence. Après une délibération, et après qu'on eût lu les décisions des saints canons, le saint synode décréta à l'unanimité que le susdit Bertald n'ayant pas été reçu par eux, n'ayant pas été leur pasteur, mais ayant été au contraire constamment répudié et repoussé, n'avait pas été et n'avait pas dû être imposé à des gens qui ne le voulaient pas, par conséquent qu'il fallait mettre fin à ses récriminations. Quant à l'arche-

vêque Hugo qui avait été élu par le clergé et par le peuple, qui avait si longtemps occupé en paix le siége épiscopal, sans que le susdit Bertald élevât quelque réclamation, le synode décida qu'il devait garder son siége, parce que celui-là était le véritable pasteur qui entrait par la porte, et que celui qui entrait d'une autre manière était un voleur. Cette décision juste et canonique fut approuvée et confirmée par notre autorité apostolique aux applaudissements de notre très cher fils Auguste et de tout le clergé et le peuple présent. Le synode universel exprima aussi le désir que le même archevêque Hugo fût protégé par notre autorité apostolique et qu'à l'avenir il fût défendu à Bertald sous peine d'anathème de la part du saint-siége, de chercher chicane soit à l'archevêque, soit à l'église de Besançon. Nous avons accédé à ce désir, et tout le synode a répondu : « *Fiat, fiat.* » Pour que la mémoire de ce fait ne se perde pas, pour qu'il soit au contraire un exemple pour la postérité, nous avons décidé que tout ce qui a été promis serait écrit. En conséquence, nous déclarons accorder de nouveau par la présente à l'archevêque Hugo, outre la charge épiscopale, les insignes archiépiscopaux, c'est-à-dire la croix et le pallium et tout ce que ses prédécesseurs ont obtenu de mes prédécesseurs. De cette manière, celui qui est déjà entouré de la considération que sa science et ses mœurs intègres lui ont déjà procurée possedera en outre la dignité archiépiscopale ; il n'oubliera pas que la pompe extérieure doit servir à procurer le bien des âmes, il sera le modèle de son troupeau, prêchera d'exemple, et, étant un pontife dans tout le sens du mot, il s'appliquera à être de plus en plus un pont jeté entre Dieu et les hommes. Pour donner plus d'autorité à la présente, nous l'avons signée de notre propre main et nous avons ordonné à nos frères dans l'épiscopat qui assistaient avec nous au synode de la signer également, le tout pour la gloire de Dieu et celle de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

« Henri, par la grâce de Dieu, second empereur auguste des Romains ; Jean, évêque de Porto ; deux Romains ; Bardo, archevêque de Mayence ; Burchard, évêque d'Halberstadt ; Albert, évêque de Prague ; Ruod, évêque de Paderborn ; Sibico, évêque de Spire ; Gebhard, évêque d'Eichstadt ; Arnulf, évêque de Worms ; Adalbéro, évêque de Würzbourg ; Théoderich, évêque de Constance ; Herimann, évêque de Castello-Felicitatis (Italie) ; Hérimann, archevêque de Cologne ; Benno, évêque d'Utrecht ; Bruno, évêque de Minden ; Albéric, évêque d'Osnabrück ; Robert, évêque de Munster ; Tetuinus, évêque de Liège ; Hugo, archevêque de Besançon ; Théoderich, évêque

de Bâle ; Hébréard, archevêque de Trèves ; Adalbéro, évêque de Metz ; Hecscélo, évêque de Strasbourg ; Henri, évêque d'Augsbourg ; Ascelin, évêque de Bamberg ; Stéphane, évêque d'Oldembourg ; Ascelin, évêque de Hildesheim ; Balduin, archevêque de Salzbourg ; Gebhard, évêque de Ratisbonne ; Nizo, évêque de Freising ; deux évêques du pays des Liutices ; Théoderich de Verdun ; Hunfredus, évêque de Magdebourg ; Bruno, évêque de Meissen ; Hunald, évêque de Mersebourg ; Tancoardus, du Brandebourg ; Ebbo, évêque de Nuremberg ; Albert, archevêque de Brême ; Walo Iburgens, évêque des Danois ; Tétuinus Concordien, évêque d'Aquilée.

« Donné le 14 des calendes de novembre (19 octobre), et rédigé par Pierre, diacre, bibliothécaire et chancelier du saint-siége apostolique, la première année du régne du seigneur Léon, et dans la troisième Indiction. »

Cette bulle prouve que, le 19 octobre, le concile de Mayence était déjà terminé ; elle fait voir, en outre, que l'empereur et l'épiscopat de la Germanie étaient venus se grouper autour de Léon IX ; un très grand nombre d'abbés, de moines, de clercs et de laïques ont certainement accompagné à Mayence les évêques et assisté avec eux au synode.

L'assemblée eut aussi à s'occuper de Sibico, évêque de Spire, qui, disait-on, s'était rendu coupable d'adultère ; le synode l'invita à prouver son innocence, et il accepta de le faire par l'épreuve de l'Eucharistie. Les historiens qui rapportent ce fait ne sont pas d'accord pour dire quel fut le résultat de l'épreuve à laquelle se soumit Sibico ; tandis que Lambert de Hersfeld et Adam de Brême prétendent que Sibico démontra victorieusement son innocence[1], Wibert dit que la mâchoire de l'accusé resta paralysée[2]. Il est certain qu'à partir du synode de

[1] Lamberti Hersfeldensis *Annales* ad an. 1050, MG. SS. V, 154. Adamus Bremensis, *Gesta pontific. Hammaburg.*, MG. SS. VII, 346.

[2] Wibert, II, 5.

Mayence, l'empereur Henri vit de très mauvais œil l'évêque de Spire, ce qui paraît donner raison à Wibert [1].

La bulle de Léon IX rapporte qu'après avoir condamné la simonie, le synode « s'était occupé des divins offices et des ordres sacrés [2] ». Ce fut alors probablement que le Pape et l'assemblée traitèrent la question des mariages contractés par les clercs. Voici ce que Adam de Brême dit à ce sujet : « On prit dans ce concile diverses mesures pour le bien de l'Église : ainsi l'hérésie des simoniaques et les abominables mariages des clercs y furent condamnés de par une ordonnance synodale. Lorsque notre archevêque rentra chez lui (l'archevêque de Brême), il mit en pratique ce qui avait été décrété au concile. A l'égard des femmes, il suivit la même ligne de conduite que son prédécesseur le vénérable Alebrand et que son anteprédécesseur Libentius; il décida qu'elles seraient expulsées de l'Église et de la cité, de peur que le voisinage malsain de courtisanes ne fût fatal à ceux qui voulaient rester chastes [3]. »

Un document de l'empereur Henri III montre qu'une discussion s'éleva au synode de Mayence entre Egbert, abbé de Fulda, et Adalbéro, évêque de Wurzbourg. L'évêque, dans le diocèse duquel était Fulda, prétendait avoir juridiction sur l'abbaye et ne voulait pas la reconnaître comme monastère exempt. Egbert protestait de son

[1] Giesebrecht, *Geschichte d. d. Kaiserzeit*, t. II, p. 461, 3e édit.

[2] Cf. supra la bulle découverte par Theiner.

[3] « Præterea multa ibidem sancita sunt ad utilitatem ecclesiæ, præ quibus symoniaca heresis et nefanda sacerdotum conjugia olographa synodi manu perpetuo damnata sunt. Quod veniens domum noster archiepiscopus non tacuisse probatur. De mulieribus statuit eamdem sententiam quam decessor ejus memorabilis Alebrandus et antea Libentius inchoarunt, scilicet ut fierent extra synagogam et civitatem, ne male suada pellicum vicinia castos violaret optutus. Adami Bremensis *Gesta pontif. Hammaburgensis ecclesiae*. MG. SS. VII, 346 sq.

côté contre cette prétention. Le pape, qui, au mois de juin précédent, avait confirmé les droits et privilèges de Fulda, et notamment son indépendance vis-à-vis du pouvoir diocésain, n'hésita pas à donner tort à l'évêque de Wurzbourg. Il y eut cependant une compensation en faveur de l'évêque ; s'il fut débouté de ses prétentions sur l'abbaye de Fulda, on décida en revanche que le curé de la paroisse de Fulda recevrait ses pouvoirs de l'autorité diocésaine (*bannum accipiat ab episcopo Wirceburgensi*) et qu'il lui rendrait compte de sa gestion. Le 20 novembre 1049, un mois après la tenue du concile, l'empereur publia une charte signée de sa main et confirmant ce compromis [1].

Telles sont les données les plus certaines sur le concile de Mayence. Il en existe d'autres qui ne reposent pas sur des documents aussi indiscutables. Ainsi, d'après la chronique d'André de Ratisbonne, l'assemblée porta les stipulations suivantes : Les clercs ne doivent pas faire la chasse avec des chiens et des faucons. Ils ne doivent pas non plus faire de commerce. Nul ne doit entrer trop jeune dans un couvent; nul ne doit être forcé d'y entrer. On doit jeûner pendant les Quatre-Temps ; à cette époque de l'année, les évêques, étant à jeûn, administreront les saints ordres pendant la messe [2].

Sur la proposition de l'empereur, on lut dans l'assemblée les actes de saint Servatius, évêque de Liège, et, après un examen minutieux, ils furent approuvés et un décret synodal les recommanda à la piété des fidèles [3].

Enfin, une autre tradition rapporte que pendant le synode le pape nomma Bardo, archevêque de Mayence,

[1] Dronke, *Codex diplomaticus Fuldensis*, p. 361.

[2] Harzheim, t. III, p. 113.

[3] Mansi, t. XIX, p. 750. Hardouin, t. VI, p. 1010. Harzheim, l. c., p. 112. MG. SS. XII, 90.

son légat en Germanie, pour qu'il s'employât à faire exécuter les ordonnances portées par l'assemblée [1].

Le concile de Mayence terminé, Léon IX resta encore quelques jours avec l'empereur; deux documents datés de cette époque témoignent de la bonne entente qui existait toujours entre les deux chefs de la chrétienté. Dans le premier, le pape, accédant à une prière de l'empereur, plaçait le couvent de Lorsch sous la protection et la juridiction immédiates de l'Église romaine. A la mort de l'abbé de Lorsch, les religieux devaient élire l'un d'entre eux pour son successeur, et l'évêque du diocèse devait lui conférer gratuitement l'ordination abbatiale. S'il refusait de la faire gratuitement, le pape la ferait lui-même ou se ferait remplacer par un autre évêque [2]. Dans le second document, Léon IX, encore à la demande de l'empereur, prenait sous la protection du saint-siège l'église dédiée à la sainte Vierge et aux apôtres saint Simon et saint Jude, que Henri III avait fait bâtir à Goslar, pour le salut de son âme et le repos des âmes de ses parents. Les biens de l'église étaient, par la bulle du pape, déclarés exempts, mais l'empereur en conservait le patronage ainsi que le droit de nommer les titulaires. Le couvent attenant à l'église était tout à fait exempt de l'autorité diocésaine [3].

Le pape quitta Mayence et l'empereur pour venir dans ce cher pays d'Alsace dont son cœur ne fut jamais détaché complétement. Il se rendit à l'abbaye d'Andlau que gouvernait l'abbesse Mathilde, sœur de l'empereur Conrad II, et par conséquent parente du pape. Léon IX consacra l'église du monastère et y transporta solennellement, avec les honneurs réservés aux saints, les restes de sainte Ri-

[1] Mansi, Hardouin. MG. SS. II. cc.
[2] Migne, 143 p. 624 sq.
[3] Migne, 143 p. 631 sq.

chardis, fondatrice de l'abbaye et femme de l'empereur Charles le Gros.

Cette consécration eut lieu le 10 novembre 1049, comme le prouve cette inscription d'un ancien cartulaire de ce monastère : « IIII *idus novembris dedicatio monasterii in Andelo* [1]. » La bulle que publia le pape à l'occasion de cette visite débute comme il suit : « Lorsque nous revenions du synode de Mayence, nous avons visité votre monastère (la bulle s'adresse à l'abbesse Mathilde), et nous avons béni et consacré l'église que vous veniez de bâtir et qui n'était pas encore entièrement terminée. Sur vos prières, nous avons transporté dans cette église le corps de la bienheureuse Richardis, première fondatrice du vénérable monastère. » En retour des faveurs spirituelles accordées par le pape, l'abbesse d'Andlau devait envoyer tous les ans au saint-siège trois pièces de toile fine [2].

L'abbaye de Woffenheim eut aussi la visite du pape, qui, le 18 novembre 1049, y consacra l'église nouvellement bâtie par Quenza, abbesse du couvent. Un intérêt particulier devait du reste attirer Léon IX à Woffenheim. Cette abbaye fondée par ses parents, renfermait leurs dépouilles mortelles ; aussi la bulle publiée par Léon IX, à l'occasion de sa visite à Woffenheim, trahit-elle une touchante émotion :

« O sainte et admirable Croix sur laquelle Jésus-Christ Notre-Seigneur a été suspendu (l'église de l'abbaye de Woffenheim était dédiée à la sainte Croix) ! un sentiment de charité, et même le sentiment du devoir, me décide à donner à tout jamais à notre siège apostolique l'église de mon père Hugo et de ma mère Heilewide et de mes deux frères défunts, Gérard et Hugo ; après la mort des miens,

[1] Hunkler, *Leo der neunte*, p. 156.

[2] *Bulla* S. Leonis *ad Mathildem abbatissam* dans Migne, 143 p. 633 sq.

j'ai hérité de cette église, moi qui, malgré mon indignité, suis maintenant assis sur le siège apostolique ; aussi je la donne à ce même siège, pour la défendre contre tous ceux qui chercheraient à lui nuire. . . . . .

« J'institue pour patron et avocat de cette église mon neveu Henri, possesseur du *castrum* de Hegensheim. . »

Léon IX ordonna par cette même bulle que l'abbesse de Woffenheim enverrait tous les ans à Rome une rose d'or du poids de deux onces romaines. Voici le texte de cette stipulation :

« O Croix plus brillante que le soleil, plus précieuse que tous les êtres créés ! comme signe de la donation que je fais de ton monastère à l'apôtre Pierre pour le salut de mon âme et pour celui de mes parents qui, dans ton église, dorment de leur dernier sommeil dans le Christ Notre-Seigneur, j'ai décidé que tous les ans l'abbesse de ce lieu ferait au moment voulu un présent au siège apostolique. Ce présent consistera en une rose d'or du poids de deux onces romaines, laquelle nous sera envoyée durant le carême, huit jours avant le dimanche où la rose a coutume d'être portée par nous ou nos successeurs, c'est-à-dire le dimanche où l'introït commence par ces mots : « *Oculi mei semper ad Dominum* [1]. »

De Woffenheim Léon IX gagna Hohenbourg dont il consacra l'église l'année suivante ; cette fois il se contenta d'y prier au tombeau de sa parente, sainte Odile, puis il vint au monastère d'Altorf [2], auquel il donna des reliques de saint Cyriaque. Traversant ensuite les Vosges, il consacra l'église du couvent de Hesse et visita l'illustre ab-

[1] Bulle de Léon IX pour le monastère de Sainte-Croix de Woffenheim. Dom Calmet, *Histoire de Lorraine*. t. I. Preuves, p. 425, et dans Migne, 143 p. 635 sq.

[2] Grandidier, *Histoire d'Alsace*, I, 235, et Schœpflin, *Alsacia diplomatica*, I. 164.

baye de Moyen-Moutier où se trouvait le moine Humbert. Le pape décida ce religieux à le suivre en Italie, et, comme nous le verrons bientôt, il ne tarda pas à devenir l'un des principaux personnages de la cour pontificale [1].

Une bulle que nous possédons encore, et qui est datée du 16 des calendes de décembre, nous apprend que le pape se rendit aussi à Saint-Dié, dans la vallée des Vosges appelée Galilée : « Lorsque, dit cette bulle, nous revenions du synode de Mayence que nous avions tenu pour le bien des églises de Germanie et des Gaules, nous avons visité, ô Saint-Dié, ton église située dans la vallée des Vosges appelée Galilée ; c'est la dévotion que nous avons pour toi qui nous a conduit en ce saint lieu lorsque l'évêché de Toul était encore vacant. » Par cette bulle, le pape accorda le privilége de l'exemption à ce monastère lorrain [2].

Le pape retourna ensuite en Alsace, où son passage fut encore marqué par la consécration d'un grand nombre d'églises ; citons seulement la chapelle de Sainte-Catherine au château de Pfirdt, résidence des comtes de Mouson ; l'église paroissiale de Saint-Martin à Hippolskirchen, celle de Saint-Himitherius au château de Vorbourg, près de Œlenberg ; la chapelle de Saint-Pancrace au château d'Eguisheim, enfin l'église de Bergholszell [3].

Le couvent de Œlenberg eut le bonheur de posséder le pape pendant quelques jours. Léon IX y consacra l'église qu'on venait de terminer et la dota des reliques du saint martyr Romain.

Enfin, la chapelle de Saint-Maurice à Siegolsheim et

[1] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 157.

[2] *Bulla* S. LEONIS *IX pro S. Deodato, in Vosago* dans MIGNE, 143 p. 632 sq.

[3] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 157 sq.

celle d'Otmarsheim eurent également le privilége d'être consacrées par les mains du pape [1].

Après avoir distribué en Alsace et en Lorraine toutes ces grâces spirituelles, Léon IX repassa le Rhin et vint célébrer la fête de saint Clément — 23 décembre — sur le lac de Constance, dans la florissante abbaye de Reichenau [2]. Il y consacra l'église de Sainte-Croix, et Wibert raconte que, pendant cette cérémonie, il guérit un possédé qu'on avait amené enchaîné dans l'église et qui jetait des cris pouvantables [3]. Une des dernières visites de Léon IX en Germanie fut pour le monastère de la Sainte-Croix à Donauwerd. Gundérarde, fille de Mangold, était à la tête de ce monastère ; le pape l'ordonna lui-même abbesse, consacra l'église et éleva à la dignité d'exempt le monastère dans lequel on conservait une parcelle notable de la vraie Croix, donnée « par Romain, autocrate de Constantinople ». En retour, le monastère de Sainte-Croix, devait envoyer tous les ans au saint-siége des vêtements sacerdotaux, une chasuble, une étole garnie d'or, un ma-

[1] HUNKLER, *Leo der neunte*, p. 157 sq.

[2] Postea Alamanniam adiens (scil. Leo IX), Augiæ festum sancti Clementis, et dominicam ante adventum Domini, VI kal. décemb. egit ; ac per Augustam Bajoariam transiens Natalem Domini Veronae coluit. HERMANN DE REICHENAU, ad ann. 1049, MG. SS. V. 129.

[3] Demum dominus papa apud Augiam in honore vivificæ crucis ecclesiam dedicavit, ubi divina pietas in proprio famulo suam gratiam mirifice ostendit. Nam inter sacra missarum solemnia ibidem adducitur catenis nexus dæmoniacus, qui vix a multitudine poterat coarctari, aliena que violentia possessus horrendos emittens stridores, clamores atque fremitus, hymnidicam totius cleri harmoniam suis diris evincebat vocibus. Itaque Christi servus sacrum incepturus canonem, non valens hujusmodi pati inquietudinem, utpote ad Deum totam directurus mentem, a longe signo crucis edito, manu indixit silentium, et citius dicto obmutuit dæmonium et homo vinculis solutus sospes cunctis admirantibus domum propriam repedavit. (WIBERT, l. II, p. 5, dans WATTERICH, t. I, p. 157.

nipule et un cordon [1]. Enfin, le pape, traversant successivement Augsbourg, Salzbourg et Vérone, célébra dans cette dernière ville la fête de Noël et rentra à Rome [2].

Un an s'est à peine écoulé depuis que Léon a été élevé sur la chaire de Saint-Pierre, et déjà l'on peut constater une amélioration notable dans la situation de la papauté. Par ses voyages dans le sud et le nord de l'Italie, en Germanie et en France, et surtout par les trois assemblées synodales de Rome, de Reims et de Mayence, Léon a fait sentir son action salutaire jusqu'aux extrémités de la chrétienté. Les peuples et les évêques, les brebis et les pasteurs, savent maintenant qu'il y a vraiment dans l'Église un pasteur suprême dont la vigilance est infatigable et dont le zèle est à la hauteur de la difficile tâche qu'il a à remplir. Dès le début de son pontificat, Léon s'est surtout appliqué à extirper la simonie; la question de l'incontinence des clercs est encore au second plan [3]. Le pape a visiblement voulu purifier la source même d'où découle le pouvoir sacerdotal avant de purifier le sacerdoce lui-même. Pour atteindre ce but, Léon IX s'est appuyé sur le pouvoir impérial et a trouvé dans l'empereur Henri III un précieux et fidèle allié. Les deux grandes puissances du moyen âge qui, quelques années plus tard, se sont trou-

[1] JAFFE. *Regesta Pontif.*, n° 4207. MIGNE. 143 p. 637 sqq.

[2] C'est ce que rapporte Hermann de Reichenau dans le texte cité plus haut.

[3] Les témoignages de Bonitho pour le concile de Rome, de Raynald, de Hildebert, évêque du Mans, et de Orderic Vital pour le concile de Reims, enfin de Adam de Brême pour le concile de Mayence, prouvent que Léon IX a, dès le début de son règne, combattu l'incontinence des clercs; mais, d'un autre côté, le silence assez étrange gardé sur cette question par plusieurs historiens contemporains qui ont parlé de ces conciles, ainsi par Wibert de Toul, Anselme de Reims, Hermann de Reichenau, fait voir qu'on n'a pas tout d'abord attaqué le nicolaïtisme avec autant de vigueur que la simonie.

vées engagées l'une contre l'autre dans un épouvantable duel, ont commencé par unir leurs forces pour la réforme de l'Église. En revanche, Léon IX n'avait rencontré en France qu'une royauté hostile, dominée par des conseillers qui craignaient par-dessus tout l'intervention du pape. En Italie, aucun pouvoir ne primait assez pour que la papauté pût s'en servir comme d'un appui. Les autres alliés de Léon IX, dans son œuvre de restauration, furent les moines. Les couvents exempts, c'est-à-dire indépendants de l'autorité diocésaine de l'évêque et placés sous la juridiction immédiate du pape, étaient déjà assez nombreux au onzième siècle, et les papes tendaient visiblement à les multiplier; presque tous payaient au Saint-Siége des redevances d'autant plus utiles que, par suite de la situation politique de l'Italie, la papauté se trouvait privée de ses revenus.

Mais l'appui moral fourni à la papauté par les monastères fut plus considérable encore que les secours matériels qu'ils purent lui procurer. Dans beaucoup de diocèses, l'abbaye était l'œil du pape sur l'évêque ; lorsque s'engage la lutte contre la simonie et le nicolaïtisme, c'est surtout dans les rangs des moines que la papauté trouve ses généraux et ses soldats; c'est grâce à eux qu'elle tient en échec le clergé séculier, et qu'elle finira par imposer ses réformes. Le rôle considérable joué dans la seconde moitié du onzième siècle par les institutions monastiques, et l'influence hors ligne exercée à cette même époque sur ces institutions par l'abbaye de Cluny, ont fait dire à quelques historiens qu'en réalité Cluny avait alors gouverné l'Eglise. C'est certes un grand honneur pour ce coin de terre bourguignon, car si les couvents exempts ont parfois abusé de leurs priviléges, il faut reconnaître que dans le siècle de saint Grégoire VII, ils ont représenté les traditions les plus pures et les plus respectables de l'Eglise chrétienne.

CHAPITRE IV

Janvier 1050-25 Mars 1051.

Synodes réformateurs.
Lanfranc et Bérenger.

Retour de Léon IX à Rome.—Voyage dans l'Italie méridionale.—Synode pascal de 1050. — Lanfranc et Bérenger. — Origine de l'hérésie de Bérenger.—Geoffroy Martell, comte d'Anjou et Eusèbe, évêque d'Angers. — Hugo évêque de Langres ; Adelmann, écolâtre de Liège. — Lanfranc au synode romain pascal de 1050. — Nouveau voyage de Léon IX dans l'Italie méridionale. — Synode de Vercelli. — Humfroid, archevêque de Ravenne. — Bérenger à Préaux, à Chartres et en prison. — Lanfranc et les partisans de Bérenger au synode de Vercelli. — Lettre de Déoduin au roi de France. — Conférence de Brionne. — Synode national français du mois d'octobre 1050. — Voyage de Léon IX en Lorraine et en Alsace dans l'automne de 1050 — Translation des reliques de saint Gérard, évêque de Toul. — Léon IX rentre en Italie par Worms et Augsbourg. — Synode espagnol de Coyaca.

Le peuple romain commençait à se préoccuper de cette longue absence de Léon IX qu'il connaissait à peine ; aussi accueillit-il son retour avec une grande joie [1]. En rentrant à Rome, le pape amenait avec lui ce moine de Moyen-moutier nommé Humbert, dont nous avons déjà parlé. Humbert était, suivant quelques historiens, né en Lorraine, mais il est plus probable qu'il a vu le jour en Bourgogne. Il embrassa la vie monastique à l'abbaye de Moyen-moutier au diocèse de Toul, et devint l'un des plus savants hommes de son époque ; l'évêque de Toul, saint

[1] Wibert, lib. II, c. vi.

Gérard, ayant donné dans son diocèse l'hospitalité à des communautés de Grecs fuyant la persécution, Humbert avait profité de leur présence pour apprendre le grec; il était aussi parvenu à posséder quelque teinture d'hébreu. Léon IX, qui, pendant son épiscopat à Toul, avait connu et apprécié Humbert, songea à utiliser ses connaissances linguistiques pour se mettre en rapports plus suivis avec les populations grecques de l'Italie méridionale et de la Sicile, et le détermina à venir avec lui à Rome. Là, le pape s'empressa de le sacrer archevêque de Sicile, titre qui indique clairement la mission que Léon IX voulait confier à Humbert, et qui évidemment doit s'interpréter dans le sens d'évêque régionnaire. Mais, en 1050, la Sicile était encore au pouvoir des Sarrasins; les Normands ne devaient en commencer la conquête que quelques années plus tard; aussi la nouvelle position de Humbert était-elle une sinécure. Léon IX avait probablement espéré que Humbert pourrait pénétrer dans la Sicile et y prêcher la parole de Dieu; la suite fit voir que ce projet n'était pas réalisable, et Humbert, ainsi que nous aurons à le constater, fut revêtu d'une autre dignité et appelé à d'autres fonctions [1].

Durant le carême de 1050, et avant la célébration du synode pascal annuel, Léon IX fit un nouveau voyage dans le sud de l'Italie. « Le pape, dit Wibert, ne perdant jamais de vue les obligations de la charge que Dieu lui avait imposée et agissant comme un serviteur fidèle et prudent qui distribue au moment opportun le froment de la parole, se mit de nouveau en route pour visiter la Pouille. Son intention était de restaurer la religion chrétienne, qui se trou-

[1] Sur le cardinal Humbert qui, d'après les auteurs de l'*Histoire littéraire de la France*, est le premier Français revêtu de la pourpre romaine, voyez *Histoire littéraire de la France*, t. VII, p. 527. Cette notice a été reproduite par Migne 143 p. 915 sqq. Ce même volume de la Patrologie contient (col. 929-1278) les œuvres du cardinal.

vait dans ces pays dans une situation déplorable, et de rétablir la concorde entre les indigènes et les Normands qui, après avoir été d'un grand secours contre les ennemis, étaient devenus des tyrans et des pillards fort à charge aux populations [1]. » Un autre chroniqueur contemporain, un moine de Bénévent, confirme ce que dit Wibert touchant le dualisme qui s'accusait de plus en plus entre les Normands et les indigènes. « Trente-trois ans environ s'étaient écoulés, dit ce chroniqueur, depuis que les Gaulois étaient entrés dans la Pouille, et ils ne visaient pas seulement à s'emparer de la Pouille, mais aussi de toutes les contrées voisines. Lorsqu'ils ne pouvaient réaliser leurs projets de conquête, ils arrachaient les vignes et brûlaient les moissons. Quant aux villes que la nature avait fortifiées, ou bien ils les prenaient par ruse et alors ils donnaient carrière à leur cruauté, ou bien ils les enfermaient audacieusement dans un système de palissades. Leur méchanceté ne respectait même pas les biens du Siége apostolique. Le vénérable Léon, agissant non pas comme le lion qui rugit et qui cherche une victime à dévorer, mais comme le fidèle lion de la tribu de Juda, était, et avec raison, fort attristé de cette conduite; aussi envoya-t-il tour à tour des lettres et des messagers pour les inviter par de bonnes paroles à cesser cette manière d'agir. Les Gaulois, toujours rusés et perfides, promettaient aux légats de faire tout ce qu'ils désiraient. Mais lorsque ces mêmes légats étaient partis, ils oubliaient leurs trompeuses promesses et se montraient pires qu'auparavant. Le pape, voyant qu'il était dupe de leurs paroles, résolut de venir lui-même dans la Pouille [2]. »

Avant de visiter les Normands, Léon IX vint à Bénévent,

[1] Wibert, II, c. vi.
[2] Watterich, t. I, *Prolegomena*, p. vc.

où il resta quelque temps. Wibert rapporte que le pape opéra dans cette ville le miracle suivant : « A Bénévent, dit-il, se trouvait une malade qui, depuis environ quinze ans, ne pouvait sortir de son lit sans le secours d'autrui ; tous ses membres étaient paralysés. Elle connut par une vision que si elle buvait de l'eau ayant servi au pontife dans le saint sacrifice pour laver ses mains, elle recouvrerait la santé. Ayant bu de cette eau, elle put en effet, dès le lendemain, aller assister à la messe pour remercier Dieu et le saint pape [1]. »

La chronique de Bénévent, mentionnant le séjour du pape dans cette ville en 1050, ajoute que la présence de Léon IX y occasionna quelques commotions politiques. Voici ce passage : « En 1050, la trente-neuvième année du seigneur Pandulfe, la treizième du seigneur Landulfe, son fils, durant le mois d'avril et pendant le carême, Léon IX, passant par Bénévent, alla au mont Gargano. Le prince susdit n'ayant pas voulu lui obéir, les Bénéventins le chassèrent de leur ville avec ses hommes de loi [2]. »

Pour comprendre ce que dit la chronique de Bénévent, il ne faut pas oublier que, depuis longtemps déjà, les papes prétendaient avoir des droits à la possession temporelle de Bénévent. Ils se fondaient, pour réclamer cette portion du domaine temporel, sur le texte de certaines donations faites au Saint-Siége par les empereurs d'Occident [3]. Diverses circonstances défavorables, par-dessus tout la résistance des Bénéventins, avaient empêché les papes d'exercer sur Bénévent leur domination temporelle ; mais la crainte des Normands, de plus en plus envahissants dans le sud de la

[1] Wibert, II, c. vi.

[2] *Annales Beneventani*, dans Watterich, t. I, p. 112.

[3] Voyez dans les *Analecta juris pontificii*, livraison de novembre et décembre 1857, une dissertation sur ce point.

Péninsule, forma bientôt à Bénévent un parti considérable qui préférait se soumettre à la papauté plutôt que de tomber sous la domination normande [1]. La dynastie de Pandulfe et de Landulfe était opposée à ce dernier parti et prétendait sauvegarder l'indépendance de Bénévent vis-à-vis des papes comme vis-à-vis des Normands. Pendant quelques années, ces deux factions se disputèrent Bénévent, et, suivant que l'une des deux avait le dessus, les papes excommuniaient la ville ou bien lui accordaient des priviléges et venaient y résider. Sous Léon IX, ces révolutions municipales de Bénévent furent si nombreuses qu'elles sont pour l'historien un écheveau bien difficile à démêler. Le texte de la chronique de Bénévent prouve que, pendant le carême de 1050, c'était le parti pontifical qui triomphait.

Lorsque le pape, quittant Bénévent, se dirigea vers le mont Gargano, « tous les Normands vinrent au-devant de lui comme pour lui donner satisfaction et lui présenter leurs hommages, mais telles n'étaient pourtant pas les pensées secrètes de leurs cœurs. Le saint leur adressait tantôt de paternelles menaces et tantôt, mêlant la prière à ses paroles, il leur demandait de se rendre à ses exhortations et de cesser cette manière d'agir. Dans le cas contraire, ils seraient passibles de l'anathème et, en outre, ils éprouveraient les effets de la puissance apostolique. Les rusés Gaulois recommencèrent à promettre, sous la foi du serment, ce qu'ils avaient déjà promis aux nonces. Ils déclarèrent au pape qu'ils étaient prêts à faire tout ce qu'il leur commanderait, quand même il leur dirait de s'en aller et de repasser la mer. Le pape, entendant ces paroles et croyant les autres aussi sincères que lui-même, leur donna

[1] C'est ce parti qui envoyait des présents à Léon IX au lendemain de son intronisation à Rome.

sa bénédiction et leur permit de se retirer. Pour lui, se souvenant toujours du troupeau du Seigneur, il convoqua les évêques de ces pays et tint un synode [1]. »

Wibert, complétant ce passage du moine de Bénévent, rapporte que ce synode tenu par Léon IX eut lieu à Siponto [2]. Le pape y déposa deux archevêques qui ne devaient leurs dignités qu'à la simonie. Après la célébration de ce synode, Léon IX regagna Rome pour y présider le synode pascal annuel [3]. Avant l'ouverture de cette assemblée, le pape publia, dans le courant d'avril, diverses bulles portant confirmation des biens possédés par divers monastères, notamment par l'abbaye d'Alet au diocèse de Narbonne [4], par celle de Corbie au diocèse d'Amiens [5], et celle de Vézelay au diocèse d'Autun [6]. Cette dernière abbaye devait, de son côté, envoyer tous les ans au Saint-Siége une livre d'argent.

Le 1er mai, le Pape donna de ses propres mains, dans l'église du Latran, les insignes de la dignité abbatiale à Wandelger, abbé de Saint-Berchère en Der, et, en souvenir de la faveur qu'il lui avait accordée, il demanda au nouvel abbé de changer son nom de Wandelger en celui de Bruno. On a vu que c'était le nom du pape avant de monter sur le Saint-Siége. A la même date, Léon IX écrivit au comte de Nevers pour le sommer, sous peine d'excommunication, de rendre au monastère de Saint-Berchère en Der les biens qu'il lui avait enlevés [7].

[1] Relation du moine anonyme de Bénévent, dans Watterich, t. I. *Prolegom.*, p. IVC.

[2] Wibert, II, c. VI.

[3] Wibert, ibid.

[4] Jaffe, *Regesta Pontific.* n° 4211, Migne 143, p. 639 sq.

[5] Jaffe, ibid., n° 4212. Migne, ibid., p. 641 sq.

[6] Jaffe, ibid., n° 4213. Migne, ibid., p. 642 sq.

[7] Jaffe, *Regesta Pontific.*, n° 4216. Migne, 143 p. 644 sq.

Lorsque le pape prenait ainsi en main les intérêts d'une abbaye de Nivernais, le synode était déjà ouvert depuis le 29 avril 1050 [1]. Le nombre des évêques qui s'y rendirent prouve combien avait déjà grandi l'influence du pape depuis le synode pascal de l'année précédente. Au lieu de ces quelques évêques italiens venus en 1049, le synode de 1050 comptait cinquante-trois évêques occupant les siéges les plus importants de la chrétienté. Les représentants les plus considérables de l'ordre monastique étaient aussi au synode. Voici leurs noms :

Dominique, patriarche de Grado; les archevêques : Halinard, de Lyon; Léodegard, de Vienne; Hugo, de Besançon : Humbert, de Sicile ; Hidebrand, de Capoue ; Pierre, de Conza ; Jean, de Porto; Guido, de Milan ; les évêques : Jean, de Sienne ; Guido de Volterra ; Crescentius, de Silva-Candida ; Jean, de Velletri ; Jean, d'Ostie ; Jean, de Sabine; Jean, de Tibur; Benoît, de Salerne ; Léon, de Gaëte ; Atto, de Camerino; Jean, de Sisseck; Adalbéro, de Metz; Obizo, de Pise ; Henri, de Populonia ; Aténuléus, de Fiesole ; Crescentius, de Cere ; Azo ; de Centum-Cellæ ; Gérard, de Rieti ; Bonizo, de Toscanella ; Jean, de Soana ; Gérard de Rosella; Thoderich, d'Urbino; Hardouin, de Fano; Hermann, de Castella; Hermann, de Corvino (?); Aldrédus, de Wigrado; Léon, de Muro; Masio, de Monteverde; Bonus, de Pérouse; Bernard de Pavie ; Walter, de Vérone; Henri, de Spolette ; Isembard, de Teano; Pierre, de (Buturnensis) Atto de Marsi ; Léon, de Sora ; Benoît de Veroli ; Azo, de Foligno; Altigrimus, d'Imola; Gérard, de Florence ; Frédéric, de Gênes ; Geoffroy, de Coutances ; Mainus, de Rennes; Hugo, de Nevers; Isembald, de Poitiers ; Arnoulf, de Saintes; Arduin de Todi.

[1] Il s'ouvrit quinze jours après Pâques, au témoignage du moine Anselme de Reims. (Watterich, t. I, p. 126.)

Venaient ensuite trois cardinaux de l'Église romaine n'ayant pas le caractère épiscopal, Hugo, archidiacre de l'Église romaine; Pierre diacre de la même Église, en outre chancelier et bibliothécaire; Sicco, primicérier de la même Église.

Enfin, parmi les abbés venus au concile, on distinguait: Richer, abbé de saint Benoît (Mont-Cassin); Hugo, abbé de Cluny; Airard, abbé de saint Paul, etc., etc. [1].

Léon IX eut à cœur de renouveler dans ce synode les défenses déjà portées l'année précédente contre l'incontinence des clercs. Le texte de Bonitho, qui nous renseigne sur ce point, est d'autant plus important qu'il montre l'Église romaine employant contre les délinquants une arme nouvelle et d'une très grande puissance.

« L'année suivante, dit Bonitho, le pontife réunit un synode dans lequel on prescrivit, au nom de saint Pierre et au nom de l'Église romaine, à tous les clercs et à tous les laïques, de n'avoir aucun commerce avec les prêtres et les lévites fornicateurs. Ce synode enfonça donc, pour ainsi dire, le fer dans les entrailles de l'ennemi, car, non-seulement les prêtres et les lévites incontinents qui se trouvaient à Rome furent éloignés des autels, mais il en fut de même dans toutes les contrées voisines et en particulier dans toute la Toscane. Les moines et les hommes religieux travaillèrent par leur prédications à obtenir ce résultat [2]. »

Jusqu'ici, l'Église s'était adressée directement et exclusivement aux clercs, pour défendre à ceux d'entre eux qui étaient dans les ordres sacrés d'avoir commerce avec les femmes, et, dans cette première phase de la lutte, elle s'était surtout appuyée sur les moines, Voyant que ses prescriptions n'étaient pas exécutées ou qu'elles ne l'étaient pas

[1] Mansi, *Col. Conc.* t. XIX col. 771.

[2] Bonitho : *ad amicum*, dans les *Monumenta Gregoriana*, édit. Jaffe, p. 635.

autant qu'elle l'aurait voulu, l'Église s'adressait maintenant aux laïques; elle leur prescrivait de traiter comme des excommuniés les clercs concubinaires, et de fuir leur service religieux. Cette nouvelle manière d'attaquer le fléau persistant permit à Léon IX et à ses successeurs, surtout à saint Grégoire VII, de lui porter les coups les plus décisifs.

Le synode fut troublé par une de ces questions de préséance qui ont si fréquemment agité les réunions ecclésiasques. Voici ce que rapporte à ce sujet Landulfe, historien de l'église de Milan. La mention faite par lui du synode de Pavie, tenu peu auparavant par Léon IX, prouve qu'il s'agit dans son récit du synode pascal de 1050.

« A cette époque, le seigneur Guido [1] fut accusé à Rome auprès du pontife romain Léon; le concile, composé d'un grand nombre d'évêques, était présidé par ce même Léon qui auparavant avait fait preuve de clémence dans un synode tenu à Pavie. Comme Guido avait avec lui un train magnifique et était entouré d'un grand nombre de clercs pleins de sagesse et de soldats pleins de bravoure, il pulvérisa dans le concile, comme avec une massue de plomb, les accusations portées contre lui; les nombreuses et diverses raisons qu'il donna, les canons qu'il cita et les autres arguments dont il se servit, lui permirent de triompher des embûches dissimulées de ses ennemis. Mais pendant qu'il était absorbé par cette besogne, il arriva que ses gens se prirent de querelle avec ceux de l'archevêque de Ravenne, ceux-ci soutenant que l'archevêque de Ravenne devait s'asseoir à la droite du seigneur apostolique et avant l'archevêque de Milan. De là une guerre très acharnée. Grâce à Dieu, l'église de saint Ambroise, conduite par Guido, en est sortie victorieuse ; c'est ainsi qu'elle défend et qu'elle défendra toujours son honneur. Durant cette guerre, un soldat nommé Anselme, ayant été grièvement blessé à la main droite pendant qu'il défendait l'honneur de Dieu et celui de saint Ambroise, devait incontestablement perdre cette main, mais dès le lendemain, elle était complétement guérie par l'intercession de saint Ambroise [2]. »

[1] Archevêque de Milan.
[2] MIGNE, 147 p. 903.

Le concile de Reims avait, on s'en souvient, laissé au concile pascal romain la solution de deux affaires, celle de l'archevêque de Reims, accusé de simonie, etc., et celle des évêques bretons qui, refusant de reconnaître l'archevêque de Tours pour leur métropolitain, reconnaissaient au contraire comme tel l'évêque de Dol.

L'archevêque de Reims, qui devait venir à Rome au synode pour y défendre sa cause, n'y vint pas ; du moins son nom n'est mentionné nulle part, et rien n'indique qu'il ait été question de lui dans l'assemblée. Comme il est certain qu'il est resté sur son siége archiépiscopal, il faut en conclure qu'il se sera disculpé d'une façon que nous ne connaissons pas. Peut-être avait-il confié le soin de sa défense à Hugo, diacre de l'eglise de Reims, qui, au rapport du moine Anselme, assistait au synode romain de 1050[1]. L'évêque de Dol et ses prétendus suffragants ne vinrent pas plus au synode de Rome que l'archevêque de Reims, quoiqu'ils y fussent conviés comme lui. Le pape, voulant les punir du peu de cas qu'ils avaient fait de ses ordres ainsi que de leur rébellion obstinée vis-à-vis de l'archevêque de Tours, enfin à cause des graves accusations de simonie qui pesaient sur eux, les excommunia par la bulle suivante, adressée à Conan, prince des Bretons, à Alain, comte du même pays, et aux autres chefs de la nation :

« *Léon, par la grâce de Dieu, pape du saint-siège apostolique, à Conan, prince des Bretons, au comte Alain et aux autres chefs bretons qui veulent vivre selon Dieu, vie et salut.*

« Les écrits des anciens nous apprennent que tous les évêques de la patrie doivent être sous la juridiction de l'archevêque de Tours.

[1] ANSELME dans WATTERICH, t. I, p. 125.

Aussi, pendant le pontificat du pape Nicolas et pendant ceux des papes Jean et Léon et d'autres papes dont la liste serait trop longue, on s'est plaint de ce que cette juridiction n'était pas reconnue comme elle devait l'être. Le pape Nicolas écrivit à Salomon, roi des Bretons, pour lui dire que tous les évêques de sa patrie devaient être soumis à l'église de Tours. D'autres papes frappèrent d'excommunication les évêques bretons parce qu'ils ne voulaient pas reconnaître cette juridiction. Lorsque, au concile de Reims, des plaintes nous ont été faites pour le même motif, nous avons prescrit à votre archevêque de se rendre avec ses suffragants au concile de Rome, pour y exposer sa défense, non pas seulement touchant cette affaire, mais aussi touchant une accusation de simonie qui est portée contre lui et ses suffragants ; on raconte que les intérêts temporels lui tiennent plus à cœur que les intérêts de Jésus-Christ. Nous avons aussi ordonné à l'église de Tours d'envoyer des délégués à ce concile. Les délégués sont venus, mais vos pontifes et leur chefs ont fait défaut. Il n'a donc pas été possible de prouver que votre prélat devait être archevêque d'autant moins qu'il ne saurait y avoir d'archevêque sans une ville proprement dite et sans le pallium archiépiscopal. Aussi, de par l'autorité de Dieu le Père, le Fils et le Saint-Esprit, de par l'autorité de saint Pierre et en notre propre nom, nous excommunions tous ceux dont il s'agit ici, non pas seulement parce qu'il refusent d'obéir à l'église de Tours, mais aussi parce qu'ils sont infectés de simonie et qu'il communiquent cette hérésie à ceux qui sont ordonnés par eux; nous leur défendons de célébrer le saint sacrifice ou même d'y assister et de donner leur bénédiction. Que ceux qui sont ordonnés par eux soient frappés de la même peine. Quand à toi, mon très-cher fils, aie soin de t'éloigner d'eux, toi et tous les fidèles, puis recommande-leur d'obéir à mes ordres, d'abjurer la simonie et de vivre selon Dieu. En vertu de l'autorité apostolique nous t'exortons à gouverner en paix le royaume qui t'est confié, à aimer la justice, à te montrer miséricordieux vis-à-vis de tes sujets. Il est honteux, en effet, que toi qui est l'un des plus puissants princes des Gaules, tu sois dominé par le vice. Si j'apprends que tu vis selon Dieu et que tu donnes le bon exemple à tes sujets, je t'accorderai la bénédiction de saint Pierre et la mienne. Dans le cas contraire, et si tu fais cause commune avec les excommuniés, tu seras, toi aussi, excommunié, en vertu de notre autorité. Si votre archevêque et ses suffragants veulent se disculper touchant l'affaire dont se plaint l'archevêque de Tours, qu'ils viennent assister au con-

cile qui se tiendra à Vercelli lors des calendes de septembre, et, si Dieu le permet, nous écouterons leurs raisons.

« Adieu [1]. »

Nous savons que Mannis ou Mainus, évêque de Rennes, assistait au synode romain ; il n'était donc pas au nombre des rebelles, et n'a pas été compris dans la sentence d'excommunication lancée par Léon IX.

Léon IX, donna dans le présent synode une nouvelle preuve de son attachement, à son ancienne église de Toul en faisant constater par cette assemblée la sainteté de Gérard, évêque de Toul (au dixième siècle), et en fixant pour l'Église entière au 23 avril la fête de ce saint. Léon IX publia à ce sujet une bulle signée par tout le concile, et ce sont précisément les signatures de ce document qui nous ont permis de connaître les noms des membres du synode.

Le synode pascal de 1050 s'occupa aussi d'une question dogmatique touchant l'Eucharistie ; mais avant de raconter ce qui se fit à cet égard, il est nécessaire d'esquisser ici la physionomie des deux personnages qui, à des titres différents, se sont distingués dans cette discussion : je veux parler de Lanfranc et de Bérenger.

Au onzième siècle, il y a eu entre l'Italie et les pays de langue française un remarquable échange de grands hommes. Pour ne parler que des plus considérables, si nous avons donné à l'Italie Léon IX, les cardinaux Humbert, Etienne et les vaillants chevaliers normands, la péninsule nous a envoyé coup sur coup trois hommes d'une grande valeur intellectuelle et d'une sainteté reconnue : Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon ; Lanfranc, et le plus grand de tous, saint Anselme.

Voici comment débute le biographe de Lanfranc :

[1] MIGNE, 143 648 p. sq.

« Il y a eu un grand homme né en Italie que la littérature latine, restaurée par lui dans son antique splendeur, salue avec amour et avec respect, et qu'elle regarde comme un maître ; il se nommait Lanfranc. La Grèce elle-même, cette institutrice des nations dans les arts libéraux, a connu ses disciples et les a admirés. Né à Pavie[1], d'une famille qui tenait un rang honorable dans le municipe (son père y exerçait une importante magistrature), il se trouva orphelin de très bonne heure ; au lieu de succéder comme il l'aurait pu à son père dans ses charges et dignités, il préféra quitter la ville et se consacrer entièrement à l'étude, et ne rentra à Pavie que lorsqu'il fut devenu l'un des hommes les plus versés dans toutes les sciences profanes.

« Etant ensuite sorti de l'Italie, il traversa les Alpes et vint dans les Gaules pendant le règne de Henri, roi des Francs, et de Guillaume le Glorieux, duc des Normands et le futur conquérant de l'Angleterre. Il lui suffit de traverser la France pour entraîner après lui des élèves d'un nom illustre, et il vint avec ce cortège en Normandie ; il se fixa à Avranches, et y enseigna pendant quelque temps. Ce savant ne tarda pas à comprendre que c'est encore une vanité que d'exciter l'admiration des hommes, il vit que toutes choses tendaient au néant, excepté Celui qui a créé les mondes, et il résolut de s'employer à obtenir son amour.

« Lorsque ce sentiment fut entré dans son cœur, lorsqu'il se fut résolu à plaire à Dieu, il songea à tout quitter, à abdiquer même sa propre liberté, pour suivre Celui qui a dit : « *Si quelqu'un veut venir « après moi, qu'il fasse abnégation de lui même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive* ». (Matth., XVI, 24) ; et, comme il était vraiment grand, il désira d'autant plus être humble et ignoré. Il chercha une retraite inconnue aux savants qui auraient pu lui témoigner leurs respects.

« Sur ces entrefaites, comme il se rendait à Rouen, il cheminait, à la tombée de la nuit, à travers une forêt au delà des bords de la Risle, lorsqu'il fut assailli par des voleurs qui, lui ayant pris tout ce qu'il avait, lui lièrent les mains derrière le dos, rabattirent son capuchon sur ses yeux, l'entraînèrent loin du chemin et l'abandonnèrent au milieu d'inextricables fourrés. Plein d'anxiété, et ne sachant que faire, il déplorait son infortune. Il revint à lui au milieu du

[1] On ne dit pas en quelle année, très probablement dans les premières années du onzième siècle.

silence de la nuit, et alors il voulut réciter les prières canoniques d'usage; mais cela lui fut impossible, parce qu'il ne les avait pas auparavant apprises par cœur. S'adressant alors à Dieu, il dit : « Seigneur Dieu, j'ai consacré tant de temps à la science, j'ai discipliné « mon corps et mon âme pour les rendre aptes à l'étude des lettres, « et voici que je ne sais pas encore prier, je ne puis m'acquitter du « devoir de vous rendre grâces. Délivrez-moi de cette tribulation, et « avec votre secours j'organiserai ma vie de façon à pouvoir et à savoir vous servir. » L'aurore paraissait à peine et l'on était encore dans le crépuscule, lorsque Lanfranc entendit des voyageurs qui traversaient le bois; il s'empressa aussitôt de crier au secours.

« Tout d'abord ceux-ci eurent peur; mais reconnaissant ensuite la voix d'un homme, ils se dirigèrent vers Lanfranc, qui leur raconta sa mésaventure. Les voyageurs le délivrèrent et le remirent dans son chemin. Il leur demanda alors s'il ne connaissaient pas dans le pays un monastère bien pauvre et bien abandonné; ils lui répondirent : « Nous n'en connaissons pas de plus misérable que celui que construit « en ce moment non loin d'ici un homme de Dieu. » Et après lui avoir indiqué le chemin, ils s'en allèrent. Lanfranc se dirigea aussitôt de ce côté et arriva au Bec; il vit qu'on n'avait rien exagéré et que c'était bien le plus pauvre et le moins attrayant des couvents. L'abbé était en ce moment occupé à construire un four auquel il travaillait de ses propres mains. Lanfranc, s'approchant, lui dit : « Que Dieu t'accorde le salut! » — Et l'abbé : « Que Dieu te bénisse; « es-tu Lombard? » — Et Lanfranc : « Oui. » — Que veux-tu? » « poursuivit l'abbé. — « Devenir moine. » L'abbé ordonna alors à un religieux, nommé Roger, qui travaillait avec lui au four, de donner au nouveau venu le livre de la règle. Lanfranc le lut et répondit qu'avec le secours de Dieu, il l'observerait fidèlement. A cette réponse, l'abbé, sachant qui était Lanfranc et d'où il venait, lui accorda ce qu'il demandait. Lanfranc, se prosternant alors devant l'ouverture du four, baisa les pieds de l'abbé; il aima l'humilité et la sérénité de ce saint homme, et il devint moine au Bec.

« Le vénérable Père Herluin se réjouit grandement de cet événement, car il lui prouva que Dieu avait exaucé ses prières. Comme il était souvent obligé de s'absenter du couvent pour procurer les ressources nécessaires, il avait le regret de ne laisser personne capable de présider à sa place et de faire observer la règle; aussi avait-il souvent demandé à Dieu de lui envoyer un auxiliaire qui pût le remplacer. Il y eut alors entre ces deux hommes une lutte vraiment

digne d'admiration. L'abbé, qui d'une haute situation laïque avait été dernièrement promu à la cléricature[1], souffrait de voir sous ses ordres un docteur d'un si grand mérite, et celui-ci, au contraire, ne se souvenant jamais de sa science éminente pour s'en enorgueillir, obéissait en tout avec la plus grande humilité. Il admirait le talent de l'abbé Herluin pour expliquer les saintes Ecritures. et disait de lui : « Quand je vois ce laïque, je ne sais que répéter le mot de « l'Ecriture : *L'esprit souffle où il veut.* » (S, Jean, III, 8.)

« L'abbé avait pour Lanfranc tous les égards qu'il lui devait, et Lanfranc faisait preuve d'une soumission absolue vis-à-vis de Herluin. Ils furent un modèle, l'un de la vie active, et l'autre de la vie contemplative. L'abbé, plein d'humilité, oubliant son corps, souffrant avec patience, n'ayant aucun souci du luxe du siècle et très-versé dans l'étude des lois de sa patrie, défendait le monastère, contre d'injustes agresseurs et faisait preuve d'un très grand talent pour traiter des affaires séculières concernant le couvent ; nul ne l'égalait pour savoir, sans léser aucun droit, suffire aux besoins de la communauté. Le docteur, au contraire, renfermé dans le monastère, travaillait dans le silence et dans la solitude, s'appliquant sans relâche à l'étude des saintes Ecritures, et souvent les larmes accompagnaient les sentiments de piété qu'il puisait dans ses études.

« Devenu moine, il n'oublia pas ce qu'il avait promis à Dieu lorsqu'il avait été assailli par les voleurs, et il mit le plus grand soin à apprendre par cœur les offices du jour et de la nuit afin de pouvoir rendre grâces à Dieu. Il vécut ainsi pendant trois ans, solitaire, content d'être ignoré, et ne parlant qu'à quelques personnes; mais bientôt, on connut le secret de sa retraite, et la grande renommée dont il jouissait rejaillit sur le Bec et sur l'abbé Herluin. Les clercs ne tardèrent pas à accourir ; les fils du duc vinrent également s'instruire auprès de lui, ainsi que des maîtres déjà illustres dans la littérature latine, de puissants laïques, des nobles, et tous, à cause de lui, firent de nombreux présents à l'Église. Et cependant, ce même Lanfranc, n'oubliant pas qu'il avait renoncé à lui-même, à cause de Dieu, n'aspirait à aucun honneur et se soumettait entièrement à son supérieur. Ainsi l'on rapporte qu'il ne voulait jamais lire une leçon dans l'église

[1] Son père, le seigneur Ansgot, descendait des Normands qui avaient conquis le pays ; sa mère Helloys, était proche parente des ducs de Flandre. Cf. *chronicon Beccensis abbatiae, dans* MIGNE T. 150 p. 639.

avant d'en avoir fait la répétition par-devant le chantre. Un jour, comme il lisait pendant le repas, il avait prononcé très correctement, mais sa prononciation n'en déplut pas moins au supérieur, qui prescrivit aussitôt une prétendue correction, comme s'il avait dit *docére* avec un *e* long, ainsi qu'on doit le dire, et que le prieur eût prescrit de répéter *docère* avec un *e* bref. Ce prieur n'était pas en effet très-lettré ; mais l'homme de Dieu, sachant qu'il vaut mieux obéir au Christ qu'au grammairien Donat, se reprit pour exécuter cet ordre absurde. Il se dit que prononcer une brève pour une longue n'était pas une faute bien grave, tandis qu'il aurait tout à fait tort de désobéir à celui qui lui commandait de la part de Dieu.

« Un séculier ayant donné à l'église du Bec une terre, Lanfranc y séjourna quelque temps, pour les dispositions à prendre. Un jour, comme il se rendait du monastère à ce lieu, il enveloppa un chat dans un linge et l'attacha derrière lui sur la selle de son cheval. Pendant la route, quelqu'un se joignit à lui, et ce compagnon, ayant entendu le chat, regardait de tous les côtés pour voir où était le chat dont il entendait les miaulements. Il s'aperçut enfin qu'il était attaché derrière Lanfranc, et il lui dit : « Seigneur, qu'est-ce donc que « vous portez là ? » Lanfranc répondit : « Les souris et les rats nous « font une telle guerre que j'apporte ce chat pour nous en délivrer. » Voilà à quels menus détails daigna s'abaisser ce grand homme ! Aussi, comme il s'est grandement humilié, Dieu a voulu que, même en cette vie, il fût grandement exalté.

« Les religieux qui se trouvaient déjà sur le bien donné au monastère du Bec n'étaient ni fort lettrés, ni fort zélés pour la vie religieuse Lanfranc ayant remarqué la paresse de ces moines, la dépravation de leurs mœurs, le peu de souci qu'ils avaient de la regle, et sachant qu'ils étaient jaloux de lui et qu'ils craignaient qu'il ne devînt leur supérieur, ne savait trop que faire et où se réfugier. Il lui répugnait de vivre avec eux et avait grand'soif d'une vie tout à fait solitaire. Aussi, il feignit d'avoir une maladie d'estomac et pria le jardinier, qui se nommait Fulcran, de lui apporter tous les jours des racines de chardon qu'il mangeait ensuite comme remède pour sa maladie. En réalité, il agissait ainsi pour habituer son corps à de pareils mets, afin de pouvoir vivre ainsi dans un désert. Lorsque tout fut préparé pour sa fuite pendant la nuit, il arriva que le seigneur abbé Herluin, qui ne soupçonnait rien, reposait dans son lit, lorsqu'il vit en songe un charmant enfant, le jeune Hugo, mort quelque temps auparavant (fils de Baldric de Sauvarvilla et neveu de l'abbé). A la

vue de cet enfant qui était revêtu d'une robe blanche, l'abbé, sans se troubler, lui dit amicalement : « Qu'est-ce, ô mon fils ? Que me « veux-tu ? » Et l'enfant avec joie : O excellent père, je suis très « heureux, car, grâce à la miséricorde de Dieu et à ton intercession, « je suis délivré de tout tourment ; mais Dieu m'a envoyé vers toi « pour te dire que si tu n'y prends garde, tu perdras prochainement maître Lanfranc. »

« L'abbé, rempli d'étonnement, dit : « Qu'est-ce que cela signifie, « ô mon fils ? » Et l'enfant : « Il a un grand désir de solitude et cher- « che à sortir du monastère, parce que les habitudes des religieux et « la vie du couvent ne lui plaisent pas. Vois donc ce que tu as à faire, « car se serait un malheur pour toi que de le perdre. »

« Après avoir ainsi parlé, l'enfant disparut. L'abbé, fort emu de cette vision, passa le reste de la nuit dans les veilles et la prière. De grand matin et dès que l'heure de parler fut arrivée, l'abbé fit venir Lanfranc. Il le fit asseoir près de lui ; mais aussitôt la douleur déborda de son cœur ; la voix expira dans sa gorge et les larmes jaillirent de ses yeux. A cette vue, Lanfranc, se prosternant à terre, demanda à l'abbé la cause de ses pleurs et le supplia de lui faire connaître le motif de son chagrin. Celui-ci s'écria alors : « Malheur à « moi qui suis menacé d'une telle perte ! Malheur à moi qui vais per- « dre mon conseil et mon secours ! J'avais demandé à Dieu bien sou- « vent et avec larmes de m'envoyer un homme avec le secours et le « conseil duquel il me fût possible de réformer ce lieu et d'organiser « la vie claustrale de manière à plaire au Seigneur. Lorsque, ô frère « Lanfranc, Dieu t'a conduit ici, j'ai cru qu'il avait exaucé mes hum- « bles prières. Je comptais sur toi pour te transmettre ma charge, « j'espérais que tu voudrais bien en prendre le fardeau, et mainte- « nant je ne sais pourquoi tu veux m'abandonner et aller au désert. » Lanfranc, se voyant découvert et ne sachant comment l'abbé avait pu connaître un secret caché au fond de son cœur, se jeta aux pieds de son supérieur et lui demanda comment il était instruit de son projet. L'abbé lui raconta alors d'une voix amicale la vision qu'il avait eue et ce que Hugo lui avait dit. Ce récit excita l'admiration de Lanfranc ; il comprit que son abbé jouissait de la grâce de Dieu, et, s'étant prosterné, il fit connaître au père tout ce qu'il avait dans le cœur, et lui demanda de lui imposer une pénitence ; il la reçut avec une sentence d'absolution et promit de ne plus chercher à s'enfuir et d'obéir en tout à l'abbé.

« Herluin rendit à Dieu de grandes actions de grâces, et se hâta

de nommer Lanfranc prieur ; il lui confia la direction du monastère tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Une telle union régna entre ces deux hommes, qu'avec le secours de Dieu, il ne s'éleva jamais entre eux une dissension. Lanfranc ne voulant pas faire connaître cette vision, et cependant ne se résignant pas à garder sur ce point un silence absolu, la raconta à un moine nommé Guillaume qu'il avait élevé et instruit et qu'il aimait beaucoup, et lui recommanda de n'en parler à personne aussi longtemps que lui, Lanfranc, serait de ce monde. Guillaume garda, en effet, ce secret jusqu'à l'extrême vieillesse de Lanfranc ; mais lorsqu'il fut mort, il écrivit la relation de ce fait et l'envoya à l'abbé et aux moines du Bec. C'est ce même Guillaume qui a été abbé de Cormeilles.

« Guillaume, duc de Normandie, nomma Lanfranc son conseiller pour lui aider dans l'administration de ses Etats. Il est vrai qu'au bout de quelque temps, le duc se fâcha très fort contre Lanfranc ; mais Dieu eut soin que cette colère ne durât pas. En effet, le prince, ayant prêté l'oreille à des accusations calomnieuses, ordonna à Lanfranc de quitter son monastère et la Normandie. Non content de ces mesures de rigueur, il alla jusqu'à faire brûler une villa qui dépendait du monastère et s'appelait le Parc. Cet ordre barbare fut exécuté. Lorsque Lanfranc se sépara de ses frères, dont il était la joie, ils ressentirent une très-vive douleur. Il n'y avait pas dans le monastère de meilleur coursier qu'un vieux cheval qui ne marchait plus que sur trois pieds ; on le donna à Lanfranc, qui partit suivi d'un seul compagnon. Les frères se mirent aussitôt en prière, suivant cette parole de Jérémie : « Attendant en silence le salut du Seigneur. » (*Threni.*, III, 26.)

« Lanfranc s'était à peine éloigné du couvent qu'il rencontra le duc, que le cheval semblait saluer à chaque pas, car il boitait beaucoup. Celui qui le montait, fort de son innocence, demanda au prince de lui permettre de défendre sa cause. Le duc refusa d'abord ; mais, la grâce de Dieu touchant son cœur, il finit par accéder à cette demande. Alors Lanfranc lui dit en souriant : « En vérité, je vais être « obligé, pour obéir à votre ordre, de quitter à pied ce pays, car ce « cheval me retarde beaucoup ; de grâce, donnez-moi une meilleure « monture si vous voulez que je m'en aille. » Le duc se mit à rire. « Qui donc, dit-il, a jamais demandé un présent à son juge ? » L'entretien s'engagea alors, et Dieu permit que le très disert orateur Lanfranc se justifiât pleinement. Le duc lui rendit toutes ses bonnes grâces et lui promit de ne plus prêter l'oreille à ceux qui porteraient

contre lui des accusations. Le prince et le moine s'embrassèrent ensuite avec beaucoup de cordialité, et Guillaume promit de rendre au monastère, en les augmentant, les biens qu'il avait fait dévaster. Un cavalier se détacha de l'escorte pour annoncer aux frères cette bonne nouvelle. Les larmes cessèrent de couler, et chacun répéta non pas une fois, mais tout le long du jour et du fond du cœur, le *Te Deum*. L'abbé ne pouvait ajouter foi à ce changement dans les dispositions du prince, car il connaissait sa cruauté ; il arriva enfin après s'être fait attendre. La joie fut alors à son comble ; on répara les bâtiments brûlés, et Guillaume assura au couvent la possession de tous les biens qu'il lui avait déjà donnés. On rapporte que la cause de cette disgrâce provenait de ce que Lanfranc s'était opposé au mariage de la fille du comte de Flandre, que le duc avait épousée, quoiqu'elle fût sa proche parente. Aussi, par ordre du pape romain, toute la Neustrie avait été séparée de la chrétienté et mise en interdit. Lanfranc alla trouver le pape au sujet de cette affaire [1]. »

La vie de Lanfranc, sa conversion religieuse, forment un contraste frappant avec la vie de son contemporain Bérenger, écolâtre de Tours. Lanfranc était avant tout sincère ; il l'a prouvé par la voie qu'il a suivie, par les sacrifices qu'il s'est volontairement imposés. Bérenger a été par-dessus tout un rhéteur ; il s'est montré tel dès le début et a succombé de bonne heure à la tentation de faire parler de lui.

Bérenger, né dans les premières années du onzième siècle, suivit dans sa jeunesse les leçons de Fulbert, évêque de Chartres. Adelmann, devenu plus tard écolâtre de Liège et enfin évêque de Brescia, s'y trouvait en même temps

[1] Ce beau récit de l'entrée de Lanfranc dans la vie religieuse est extrait de la biographie de l'illustre archevêque de Cantorbéry par Milo-Crispino, moine et chantre à l'abbaye du Bec vers la fin du onzième siècle. La chronique de l'abbaye du Bec rédigée au quinzième siècle a ajouté à l'histoire de la conversion de Lanfranc quelques détails que nous n'avons pas insérés parce qu'ils ne nous paraissaient pas aussi authentiques. Cf. Migne 150 p. 642. Le travail de Milo-Crispino se trouve dans ce même volume de la *Patrol.*, col. 29 58.

que lui, et lorsque Bérenger commença à être connu comme hérésiarque, Adelmann lui écrivit une lettre touchante dans laquelle il lui rappelait ces belles années de leur jeunesse passées dans l'intimité de leur commun maître : « Je puis t'appeler, écrit Adelmann, mon frère de lait, car tous les deux, moi un peu plus âgé, toi un peu plus jeune, nous avons fait partie de cette académie de Chartres de si heureuse mémoire, et que gouvernait notre vénérable Socrate[1]. Nous devons être plus fiers d'avoir vécu avec un tel homme que ne l'était Platon, qui se félicitait de ce que la nature l'avait fait homme et non bête, à l'époque de Socrate. Nous, en effet, nous avons vu à l'œuvre un homme vraiment catholique et très chrétien, nous avons entendu ses leçons salutaires ; maintenant nous devons croire qu'il intercède pour nous auprès de Dieu. Il ne saurait avoir perdu cette mémoire dans laquelle nos noms étaient si profondément gravés, et cette charité chrétienne qui le portait à nous traiter et à nous embrasser comme ses enfants. Il se souvient toujours de nous, il nous aime encore plus que lorsqu'il était revêtu de ce corps de mort ; ses vœux et ses prières tendent à ce que nous soyons réunis à lui ; il s'occupe de nous comme autrefois lorsque, vers le soir, il nous amenait secrètement dans le petit jardin contigu à la chapelle[2]. Là, il nous exhortait, et parfois ses larmes accompagnaient ses paroles, à suivre de toutes nos forces la voie royale de la vérité, à marcher sur les traces des saints Pères, et à ne dévier ni à droite ni à gauche de peur que nous ne tombions dans un piège[3]. »

[1] Il s'agit de saint Fulbert, évêque de Chartres ; aussi, un peu plus loin, Adelmann écrit : Per suavissimam memoriam Fulberti, pacem catholicam diligas, etc.

[2] La phrase latine porte : In hortulo juxta capellam de civitate illa quam Deo volente senator nunc possidet. Je n'ai pas traduit ce dernier membre de phrase, parce que son sens naturel ne me paraît pas intelligible.

[3] Adelmanni *ad Bereng. epistola.* Migne, T. 143 p. 1289.

Si le vieil évêque de Chartres prodiguait ainsi à Bérenger les exhortations les plus pressantes et les plus paternelles, c'est que les manières du jeune clerc devaient déjà donner à réfléchir. Nous savons en effet par Guitmond, évêque d'Aversa, que, dès sa jeunesse, Bérenger affectait des attitudes bizarres et faisait preuve d'un orgueil inquiétant pour l'avenir : « Lorsque, dit Guitmond, Bérenger faisait encore ses classes, il était, au rapport de ceux qui l'ont connu à cette époque, d'une grande légèreté d'esprit; il faisait peu de cas de l'opinion du maître, n'en faisait aucun de celle de ses condisciples et méprisait les livres des arts libéraux. Néanmoins, comme il ne pouvait résoudre par lui-même les problèmes les plus difficiles de la philosophie (son esprit n'étant pas assez perspicace pour cela et les arts libéraux étant alors trop en décadence dans les Gaules), il s'ingéniait, comme il le fait encore aujourd'hui, à trouver de nouvelles définitions des mots pour acquérir, de quelque manière que ce fût, le prestige et la gloire d'une science éminente. Aussi marchait-il d'une façon théâtrale; ses gestes étaient emphatiques; il se préoccupait d'imiter les manières graves du maître plutôt que d'avoir sa science; il retirait profondément sa tête dans son capuchon pour faire croire qu'il méditait longuement, et lorsqu'il se décidait enfin à parler, c'était d'une voix très-lente et plaintive, qui pouvait donner le change à ceux qui ne le connaissent pas, si bien que, malgré son très-léger bagage scientifique, il se faisait passer pour docteur ès arts [1]. »

D'après Guillaume de Malmesbury, Fulbert eut, au moment de mourir, le pressentiment que Bérenger ne suivrait pas toujours ses conseils et qu'il troublerait

[1] Guitmundus : *De Corporis et Sanguinis Christi veritate.* Migne T. 149 p. 1428.

l'Église : « Lorsque, dit l'écrivain anglais, Fulbert fut à ses derniers moments, un très-grand nombre de personnes vinrent le visiter, au point que la maison épiscopale se trouva trop petite. Le mourant, ayant cherché dans la foule qui l'entourait, aperçut Bérenger, et aussitôt pria qu'on le fît sortir ; Fulbert déclara ensuite qu'il avait vu, près de Bérenger, un démon épouvantable, invitant de la main plusieurs personnes à prêter l'oreille aux paroles de Bérenger[1]. »

Après la mort de Fulbert, en 1029, Bérenger vint à Tours, où il avait un oncle nommé Walter, lequel était principal chantre à la basilique de Saint-Martin[2]. Bérenger devint lui-même écolâtre de cette église, mais le succès ne paraît pas avoir couronné les premières années de son enseignement : peut-être était-ce pour ce motif qu'il s'adonna à l'étude de la médecine[3]. En 1040, nous le trouvons archidiacre d'Angers et résidant probablement dans cette ville ; il accompagna en cette qualité Hubert de Vendôme, évêque d'Angers, à la dédicace de l'église du monastère de Vendôme[4]. Plus tard, il revint à Tours et reprit ses leçons, qui allaient bientôt lui valoir une réputation de fort mauvais aloi : son titre d'archidiacre d'Angers devint purement honorifique. Nous possédons encore une lettre écrite vers 1040 par Bérenger à des solitaires qui lui avaient demandé des avis spirituels. Les exhortations que Bérenger leur adresse sont irréprochables au point de vue de l'orthodoxie ; on croirait entendre un Père de l'Eglise et non un futur hérétique. Bérenger recommande aux solitaires de lutter sans relâche contre la chair et con-

[1] *Gesta regum Anglorum* dans la *Patrol.* de MIGNE T. 169, 1258.
[2] *Annales Benedictini* de MABILLON, l. IX, n° 18, t. LIV, p. 186.
[3] Voyez plus loin la lettre de Drogo à Bérenger.
[4] *Gallia christiana*, t. XIV, p. 559, condidit HAUREAU.

tre l'orgueil ; il appuie ses conseils de diverses citations de l'Ecriture sainte, interprétées souvent d'une façon par trop subtile[1]. Une autre lettre adressée à Bérenger avant qu'il manifestât des sentiments hérétiques fait honneur à l'écolâtre de Tours : écrite par Drogo, devenu plus tard archidiacre de Paris, cette lettre fut envoyée vers 1045 ; elle a été découverte il y a quelques années dans les archives de la ville de Hanovre par Sudendorf. La voici intégralement reproduite :

« *Au vénérable prêtre Bérenger, son tout dévoué Drogo.*

« J'aurais l'air d'un flatteur si je vous disais de vive voix toute l'admiration que m'inspirent votre incomparable perspicacité pour comprendre le sens des saintes Ecritures et votre éloquence si claire et si agréable, quand il s'agit d'expliquer le sens de nos saints livres ; mais, d'un autre côté, si dans l'éloignement où je suis de vous je ne proclamais votre mérite, je paraîtrais partager à l'égard de Votre Excellence l'opinion commune ; aussi la pensée m'est venue de vous écrire pour vous dire ce que je pense de vous, pour vous assurer que dans mon esprit, vous avez une place tout à fait à part et la première de toutes. Je ne vois même pas à qui je pourrais vous comparer. En effet, ni les préoccupations que vos nombreuses affaires doivent vous causer, ni les conseils à donner aux personnes qui viennent vous consulter, ni votre âge qui n'est déjà plus de la première jeunesse, ni votre corps que vous mortifiez par de nombreuses abstinences, n'ont pu vous empêcher d'étudier sans relâche les saintes Ecritures ; aussi en avez-vous une intelligence qui n'admet rien de vulgaire. En outre, qui n'admire votre talent dans l'art de guérir, ce talent qui surpasse celui des médecins de profession ? Je ne regrette qu'une chose pour vous : c'est que le monde ne vous connaisse pas. Depuis que je vous ai quitté, mon bonheur est de faire votre éloge à ceux que je vois, et j'ai été assez heureux pour parler de vous à des personnages considérables[2]. »

[1] Martène, *Thesaurus novus anecdotorum*, t. I, p. 191. Paris, 1717.
[2] *Berengarius Turonensis* p. 200.

Avant d'arriver aux années orageuses de la vie de Bérenger, mentionnons une dernière lettre écrite par lui vers 1048, et probablement adressée à son ami Joscelin de Partenay, trésorier de la cathédrale de Saint-Hilaire à Poitiers[1]. Joscelin avait demandé à Bérenger quelques conseils sur la conduite que devaient suivre des clercs qui, ayant fort à se plaindre de leur évêque, étaient en révolte à peu près ouverte contre ce prélat. Bérenger répond par quelques distinctions scolastiques qui n'offrent rien de singulier, mais, à la fin de la lettre, se trouve cette phrase : « Du reste, en excommuniant son diacre parce que celui-ci s'est marié, l'évêque a agi contre les canons[2]. » Ce passage prouve que, même avant d'émettre ses idées hétérodoxes sur l'Eucharistie, Bérenger, en désaccord sur ce point avec la discipline de l'église latine au onzième siècle, admettait le mariage des diacres et des sous-diacres. Il est vrai que Martène a publié la lettre de Bérenger à Joscelin avec cette addition qui change le sens de la phrase : « A moins que l'obstination du diacre n'ait forcé l'évêque à agir ainsi[3]. » Sudendorf croit que cette addition a été ajoutée plus tard et n'est pas de Bérenger, et la contexture du texte original paraît, en effet, favorable à cette supposition[4]. Le manuscrit de la bibliothèque de Hanovre n'a pas le membre de phrase donné par Martène.

Guitmond, évêque d'Aversa, raconte que le dépit d'avoir été vaincu par Lanfranc dans une discussion de dialectique, fut le principal mobile qui poussa Bérenger à émettre des doctrines hétérodoxes. « Bérenger, dit l'évêque d'Aversa, ayant eu le dessous pour une question de dialectique assez

[1] *Berengarius Turonensis* p. 200.

[2] Ceterum quod excommunicavit diaconum suum propter ductam uxorem, contra canones fecisse videtur mihi.

[3] Nisi forte cogente pertinacia ipsius.

[4] SUDENDORF, l. c., p. 92.

peu importante du reste, qu'il avait discutée avec Lanfranc, fut très-irrité de sa défaite. D'un autre côté, comme ce même Lanfranc, homme très savant, avait fait refleurir les arts libéraux, le désert commença à se faire autour de la chaire de Bérenger, qui, pour regagner sa popularité, se mit alors à scruter les secrets des divines Écritures, malheureusement il était trop jeune pour cette étude, et ses travaux antérieurs ne l'y avaient nullement préparé. Il se montra très imprudent dans cette nouvelle phase de sa vie, car, ainsi que le dit l'Écriture, « la sagesse n'entre pas dans une âme mal disposée», et Bérenger se préoccupa surtout de trouver des thèses attrayantes par leur nouveauté et de nature à attirer l'attention sur lui ; il préféra être célèbre fallût-il pour cela être hérétique, plutôt que de vivre obscur et catholique sous le regard de Dieu. »

Il se peut que Bérenger ait été quelque peu jaloux des succès de Lanfranc et affligé de son propre isolement, mais deux autres motifs, assez peu constatés jusqu'ici, ont dû influer notablement sur sa défection. Le premier a été l'élévation, en 1047, de Bruno sur le siége épiscopal d'Angers. Bruno avait été le condisciple de Bérenger à l'école de Fulbert, et si plus tard il désavoua l'hérésiarque et ses erreurs, il est maintenant prouvé qu'au début de son épiscopat il le soutint et l'encouragea énergiquement[2]. Aussi se garda-t-il bien d'enlever à Bérenger le titre d'archidiacre d'Angers, que celui-ci possédait déjà depuis sept ans. Le second motif qui a pu déterminer Bérenger à se montrer plus hardi dans l'expression de ses idées, c'est

[1] GUITMUNDI ARCHIEP. AVERSANI : *Liber de corpore et sanguine Christi*. l. I, dans MIGNE 146 p. 1428.

[2] *Berengarius Turonensis*, p. 202, lettre de l'évêque d'Angers à l'archevêque de Tours, sub fine.

qu'il avait un puissant protecteur temporel non pas dans le roi de France Henri Ier, comme plusieurs historiens l'ont prétendu, mais dans la personne de Geoffroy Martel, comte d'Anjou. Nous verrons, par une curieuse lettre adressée en 1049 par Bruno, évêque d'Angers, à Arnoulf, archevêque de Tours, les relations intimes existant entre l'évêque, le comte et l'écolâtre de Tours [1]. Comme Geoffroy détenait en prison Gervais, évêque du Mans, et avait, pour ce motif, maille à partir avec la cour de Rome, il se servait de Bruno et de Bérenger pour défendre sa cause et rédiger ses mémoires apologétiques.

En partant de ce point de vue, on s'explique comment Bérenger a commencé à se montrer hérétique vers 1047, c'est-à-dire au moment même où Bruno montait sur le siège d'Angers. Vers cette époque, Bérenger reçut la visite d'un évêque qui avait assisté avec lui aux leçons de Fulbert de Chartres, c'est-à-dire de Hugo, évêque de Langres, celui qui, plus tard, fut déposé, pour les raisons les plus graves, par Léon IX et le concile de Reims. Mais si la conduite personnelle et l'administration diocésaine de l'évêque Hugo laissaient fort à désirer, du moins sa doctrine était orthodoxe et à l'abri de tout reproche. L'évêque de Langres eut avec Bérenger une longue conférence dogmatique dans la cellule de celui-ci, et il quitta Tours avec la conviction qu'à l'endroit de l'Eucharistie, Bérenger avait d'autres sentiments que ceux de l'Eglise universelle. Rentré chez lui, il écrivit à l'écolâtre de Tours une fort belle lettre, qui fait le plus grand honneur à l'esprit philosophique et théologique de l'évêque de Langres. Voici le début et la conclusion de cette lettre écrite en

[1] Voyez la lettre indiquée dans la note précédente, et dans le même ouvrage de Sudendorf, à la p. 204, la lettre de Bérenger au comte Geoffroy.

1048, ou dans les premiers mois de 1049, car au mois d'octobre de cette dernière année eut lieu la déposition de l'évêque :

« *A Bérenger, au prêtre recommandable à plusieurs points de vue, Hugo, le très humble évêque de Langres, souhaite l'amour de Dieu.*

« Si, ô le plus perspicace des hommes, tu avais examiné avec soin la nature des choses, si tu n'avais pas seulement d'un œil distrait et prévenu, étudié les maximes des Pères, tu ne dirais pas, en parlant du sacrement du Corps et du Sang de Notre-Seigneur Jésus-Christ, que, dans ce sacrement, se trouve le Corps du Seigneur et que ce Corps est incorporel. En outre, si tu réfléchissais à la grandeur de la puissance divine qui dépasse de beaucoup la portée de nos sens et qui ne peut être circonscrite par eux, tu ne te répandrais pas en paroles comme tu le fais et tu garderais le silence. En effet, tu dis dans ton verbiage que le Corps du Christ se trouve dans ce sacrement de telle façon cependant que la nature et l'essence du pain et du vin ne subissent aucune modification, enfin tu prétends que ce Corps, qui, d'après toi-même, a été crucifié, est un être intellectuel. La conclusion rigoureuse à tirer de tes paroles, c'est que tu professes un être incorporel. En parlant ainsi, tu scandalises l'Eglise universelle et tu offenses son auteur, car il met sous tes yeux un objet palpable, et toi, tu prétends que cet objet est incorporel. Si, après la consécration, la nature du pain et du vin restent dans leur réalité, on ne s'explique pas qu'il y ait eu une transubstantiation quelconque ; si l'addition qui a eu lieu consiste en une simple opération de l'intelligence, quelle idée se faire d'un être qui n'a pas même l'existence ? En effet, l'intelligence peut constater les essences, mais elle ne les crée pas; elle en est le juge, mais non l'auteur. »

Après avoir établi, par des textes de l'Ecriture sainte et par des raisonnements théologiques, la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, Hugo termine sa lettre par ces paroles :

« N'aie donc pas des sentiments contraires aux sentiments de tous ; car, comme le dit saint Ambroise, ces mystères ne sont pas pour

un seul, ils sont pour tous ; aussi doivent-ils être interprêtés dans un sens catholique et canonique. Tu es en dehors de ce sens, c'est pour cela que je t'ai appelé *forensis*. Tes yeux ne voient pas ce que les autres voient : tu en es convenu toi-même dans la conversation que nous avons eue ensemble dans ta chambre à coucher. Je parle parce que je sais ; je ne l'aurais pas cru si je ne l'avais entendu. Tu abandonnes l'unité et te glorifies de faire bande à part [1]. »

Un autre champion entra bientôt en lice contre Bérenger ; c'était un de ses condisciples de Chartres, Adelmann, alors écolâtre de Liége. Nous avons déjà donné plus haut un fragment de la lettre d'Adelmann ; en voici maintenant la partie principale :

« Que le Seigneur, ô mon saint frère, détourne tes pas de ces sentiers, qu'il t'incline à rendre témoignage de lui ; qu'il prouve la duplicité de ceux qui s'efforcent de souiller ta renommée d'une tache si noire, qui ont raconté partout, de telle sorte que non-seulement les Latins, mais encore les Germains au milieu desquels je poursuis mon long pèlerinage, en ont été instruits, qui ont raconté, dis-je que tu t'étais séparé de l'unité de notre mère la sainte Eglise, et que tu professais, touchant le corps et le sang du Seigneur, qui tous les jours est immolé partout sur le saint autel, une opinion autre que celle de la foi catholique. Pour employer les termes dont ils se servent en parlant de toi, ils disent que, d'après toi, ce n'est ni le véritable corps du Seigneur ni son véritable sang, mais simplement une figure, une similitude.

« Lorsque, il y a deux ans, j'ai été informé de ce bruit, j'ai songé aussitôt à t'écrire pour savoir au juste à quoi m'en tenir ; mais connaissant ton intimité avec le seigneur Paul, primicier de Metz, et réfléchissant qu'il était et par la distance matérielle et par le degré d'amitié plus près de toi que je ne le suis, je l'ai prié de vouloir bien servir d'intermediaire entre nous deux. Paul (et vraiment en cela je ne puis le louer), se montrant négligent vis-à-vis de l'un de nous ou vis-à-vis de nous deux, ne m'a pas rendu de réponse. Mais la divine grâce, qui, elle, n'est jamais négligente, m'a accordé plus

[1] Hugo Lingonensis *contra. Berengarium.* Migne T. 142 *p.* 1326..

que je ne dirais. Ma pensée était en effet de trouver un homme habitué à voyager, connaissant le pays et la langue des Francs, et voici que je reçois la visite de ce frère G..., qui est venu me saluer de ta part. J'ai eu un saisissement de joie, toutefois je n'ai pu accorder une entière confiance au messager parce que ce frère ne m'apportait aucune lettre de toi (contrairement à l'usage en vigueur entre des amis si éloignés l'un de l'autre et qui ne se sont pas vus depuis si longtemps) : il m'a donné, du reste, diverses raisons assez plausibles de ton silence. Sans plus chercher s'il était ou s'il n'était pas sincère, j'ai pensé que la venue de cet homme était providentielle, et grâce à lui, grâce à cette lettre qui est pour moi ce que les ailes sont à l'oiseau, mon cœur et mon esprit ont pu s'envoler vers toi, par delà de si grands espaces, pour te supplier au nom de la très douce mémoire de Fulberi, d'aimer la paix catholique et de ne pas troubler la république chrétienne, fondée par nos ancêtres. C'est pour cette république que des milliers de chrétiens, luttant courageusement contre l'idolâtrie et contre le règne du diable, ont fini par remporter la victoire : c'est pour elle encore que les saints docteurs ont, par leur éloquence salutaire, terminé les guerres civiles soulevées par les hérétiques ; ils ont fortifié de tous les côtés cette république, si bien que tout ennemi qui veut l'attaquer est aussitôt percé de mille traits. De là vient que tous ses adversaires ont fini par la confusion et ont été vaincus. Où sont maintenant les Manichéens ? Où sont les Ariens ? Qu'est devenue cette tourbe de citoyens perdus ? Leur mémoire même est tombée en putréfaction. Au contraire, saint Ambroise, saint Augustin, saint Jérôme et quantité d'autres qui ont mis à la raison ces sortes d'animaux, reçoivent aujourd'hui encore des éloges et revivent parmi nous plus jeunes et plus florissants que jamais. Il est bon, ô mon frère, que nous qui sommes petits, nous ne désertions pas de tels chefs, dont l'autorité, rehaussée par la sagesse divine et la pratique des vertus, est si grande aux yeux de l'Église et si indiscutable qu'il faut être absolument insensé pour ne pas l'accepter comme règle de la foi et des mœurs. . . . . .

« Ces Pères ont été humbles de cœur et pauvres d'esprit ; le Sauveur parle d'eux lorsqu'il glorifie son Père en disant « O mon Père, « Dieu du ciel et de la terre, vous avez caché ces choses aux sages « et aux prudents et vous les avez révélées aux petits. » (S. Matth., XI.) Aussi ces Pères méritent toute créance, ils sont restés unis à Celui qui a dit : « Je suis la voie, la vérité et la vie, (S. Jean, XIV.) C'est de lui que leur cœur a appris, touchant le sacrement dont nous

parlons, la doctrine qu'ils ont ensuite professée. Ils ont entendu le Sauveur dire de lui-même dans l'Evangile : « Je suis le pain de vie « descendu du ciel. Si quelqu'un mange de ce pain, il vivra éter- « nellement. Le pain que je donnerai est ma propre chair pour le « salut du monde. » (S. Jean, VI.) Il dit « que je donnerai » et non pas que j'ai donné ». Quand donc a-t-il commencé à nous donner ce pain ? Lorsque, la veille de sa passion, ayant levé les yeux au ciel et ayant rendu grâces, il prit du pain, le bénit, le rompit, le donna à ses disciples en disant : « Prenez et mangez, ceci est mon corps. » De même, après le repas, il prit le calice et dit : « Prenez et buvez- « en tous, car ceci est le calice de mon sang qui sera répandu pour « vous et pour plusieurs, pour la rémission des péchés. » (S. Matth., XXVI.) Qui donc ne croît pas qu'il en soit ainsi, si ce n'est celui qui ne croît pas au Christ ou qui ne croit pas que le Christ ait parlé de cette manière ? Mais ici, je n'ai pas affaire à des incrédules[1]. »

Telle est en partie cette belle et lumineuse lettre, qui mériterait d'être citée en entier. Comme elle ne parle ni des conciles de Rome et de Vercelli de 1050, comme elle ne fait aucune allusion à une condamnation quelconque déjà prononcée contre Bérenger, on en a conclu et avec raison qu'elle avait été écrite dans les derniers mois de 1049 ou dans les premiers mois de 1050. Le langage digne et élevé d'Adelmann, son éloquence douce et persuasive, ne purent vaincre l'opiniâtreté de Bérenger. Sigebert de Gemblours rapporte que Bérenger répondit à Adelmann par un *factum* emphatique, dans lequel il maintenait son opinion touchant l'Eucharistie[2].

C'est certainement vers l'époque de la vie de Bérenger à laquelle nous sommes arrivés, qu'il faut placer la lettre suivante, écrite au novateur par son ancien admirateur, Drogo de Paris. On y voit que des bruits fâcheux courent

[1] ADELMANNI *epist. ad Berenj.*, dans MIGNE, 143 p. 1294.

[2] SIGEBERTI GEMBLAC. *lib. de scriptor. ecclesiasticis*, cap. CLIV, dans MIGNE 161 p. 582.

déjà sur Bérenger; ce que Drogo a raconté de son ami a encore augmenté ces rumeurs. Bérenger est défiant, soupçonneux, et Drogo essaye de justifier sa conduite. Cette apologie un peu aigre-douce laisse voir que l'amitié et l'admiration de Drogo pour Bérenger ont reçu quelque atteinte, et l'on peut déjà prévoir une rupture qui, en effet, se produisit dans la suite.

« *Au vénérable Bérenger, Drogo de Paris souhaite d'éviter la crédulité.*

« Plût à Dieu, Seigneur, que je n'eusse jamais eu vos bonnes grâces, puisque vous me les avez si facilement enlevées. On m'a raconté en effet que vous étiez irrité contre moi, sous prétexte que j'avais dit des choses que je n'ai jamais dites. Que le Tout-Puissant préserve mon esprit de tout levain hérétique, car, en vérité, après vous avoir quitté, je ne vous ai jamais traité d'hérétique et je n'ai jamais pensé que vous le fussiez. Oui, je le répète, si après notre séparation j'ai affirmé que vous étiez hérétique, je veux qu'on en dise autant de moi. Je crois que ce bruit provient de quelques personnes auxquelles j'ai exposé vos sentiments. Méprisant leur imbécillité arriérée et ne pouvant supporter leurs emportements furieux, j'ai tout sacrifié au repos et à la paix ; j'ai suspendu ma harpe aux branches des saules pour ne pas chanter le cantique du Seigneur sur une terre étrangère. Comme les pécheurs étaient contre moi, j'ai gardé le silence à l'endroit des bons, et les méchants en ont très-sottement conclu que j'adoptais par là même vos opinions. Mais que dirai-je de vous qui avez si facilement ajouté foi à de pareils bruits, qui croyez avec une si grande légèreté au déshonneur de votre prochain ? Je vous loue, mais, certes, non pas en cela.

« Je voudrais que ce qu'on me raconte de vous fût aussi faux que ce que l'on vous a raconté de moi. On prétend, en effet, que vos oreilles sont trop ouvertes à tous les bruits et qu'il suffit de vous flatter pour vous convaincre. J'apprends à mes dépens que cette réputation n'est pas usurpée. Quant à Yves de Chartres, j'écrirais volontiers pour montrer ce que valent son accusation et celles de quelques autres, mais à quoi bon, si la présente protestation ne suffit pas ?

Tel était le degré de développement de l'hérésie de Bérenger lorsque Léon IX vint en France, en 1049, présider le concile de Reims. Il est difficile d'admettre qu'il n'ait pas été question de Bérenger à ce concile ; la vigilance de Léon IX pour ce qui concernait la foi, le bruit qui s'était déjà fait autour de l'hérésiarque, la présence au concile de plusieurs amis et de plusieurs ennemis de Bérenger, tout indique que le pape et l'assemblée n'ont pas dédaigné une affaire si importante. Malheureusement, l'historien du concile de Reims, le moine Anselme, si prolixe pour des détails d'intérêt local, est trop laconique sur ce point ; il se contente de dire : « Comme de nouveaux hérétiques venaient de surgir dans les Gaules, le pape les excommunia. Il excommunia également tous ceux qui avaient accepté quelque présent ou quelque service de ces hérétiques, ou bien qui leur avaient prêté secours et assistance[1]. » Ce passage semble indiquer que le pape s'est contenté, au concile de Reims, d'excommunier d'une manière générale ceux qui en France professaient une foi autre que la foi catholique, mais sans indiquer nommément personne. Bérenger n'assistant pas au concile, et l'assemblée n'ayant probablement pas à sa disposition un document authentique touchant l'hérésie de l'écolâtre de Tours n'aura pu traiter à fond cette question. Mais, quelque temps après la célébration du concile de Reims, Bérenger fournit lui-même à ses adversaires une preuve irrécusable de ses sentiments hétérodoxes.

Ayant appris par un clerc de Chartres que Lanfranc attaquait vivement sa doctrine sur l'Eucharistie et qu'il défendait la foi de l'Eglise, Bérenger écrivit au prieur du Bec la lettre suivante:

[1] Anselmi *Historia dedic. ecclesiae S. Remigii* dans Migne, 142 p. 1437.

« *Bérenger au frère Lanfranc.*

« Ingelrann de Chartres m'a rapporté, frère Lanfranc, un bruit au sujet duquel je crois devoir avertir ta charité. D'après ce bruit, tu désapprouverais, tu regarderais même comme hérétique la doctrine de Jean Scot touchant le sacrement de l'autel, et tu soutiendrais Paschase, qui, sur ce point, était en désaccord avec Jean Scot. Si cette rumeur est fondée, tu as porté, ô frère, un jugement trop précipité, tu n'a pas agi comme on aurait pu l'attendre du remarquable talent que Dieu t'a départi. Tu as encore bien des progrès à faire dans l'étude de l'Écriture sainte. Aussi, mon frère, quoique je sois moi-même novice dans la connaissance de l'Ecriture, je serais heureux de t'entendre sur cette question ; tu pourrais choisir toi-même les juges ou les auditeurs. Tant que cette conférence n'aura pas eu lieu, ne méprise pas à *priori*, mais examine ce que j'avance. Si tu tiens pour hérétique Jean Scot dont j'approuve la doctrine, sur l'Eucharistie, tu dois également regarder comme hérétiques saint Ambroise, saint Jérôme et saint Augustin, pour ne pas parler des autres [1]. »

Lanfranc n'était pas en Normandie, il était parti pour assister au synode romain de 1050, lorsque vint au Bec le messager chargé par Bérenger de lui remettre cette lettre ; aussi fut elle confiée à des clercs amis de Lanfranc. Ces clercs, ayant pris connaissance de ce document, furent fort scandalisés des doctrines hétérodoxes qui y étaient énoncées, et se crurent obligés de dénoncer Bérenger au synode romain qui allait se tenir. Ils chargèrent un clerc de Reims, qui se rendait à Rome, d'emporter avec lui cette lettre et de la lire par-devant le pape et l'assemblée. Laissons maintenant parler Lanfranc, qui a lui-même raconté ce qui s'est passé au synode touchant cette affaire ; il s'adresse à Bérenger.

[1] Migne 150 p.63, dans les *Préliminaires de* d'Achery *aux œuvres de Lanfranc.*

« Du temps de saint Léon pape, ton hérésie fut déférée au Siège apostolique. Pendant qu'il présidait son synode et était entouré d'une grande multitude d'évêques, d'abbés et de personnes de piété appartenant à différents ordres et venus de divers pays, on ordonna de lire, en séance publique, les lettres que tu m'avais envoyées touchant le Corps et le Sang du Seigneur. Le messager que tu avais chargé de m'apporter ces lettres, ne m'ayant pas trouvé en Normandie, les avait remises à quelques clers : ceux-ci en prirent connaissance, et ayant remarqué qu'elles ne s'accordaient pas avec la foi de l'Église (*usitatissimam Ecclesiae fidem*), par zèle pour la cause de Dieu, ils les firent lire à d'autres personnes et en firent connaître de vive voix le contenu à beaucoup de monde. Il est résulté de là qu'on a eu une aussi mauvaise opinion de moi que de toi : de ce que tu m'avais adressé de pareilles lettres, on en a conclu que, soit à cause de l'amitié qui nous unissait, soit parce que telle était ma croyance, je favorisais les doctrines contenues dans ces lettres. Un clerc de Reims apporta à Rome ces mêmes lettres, et, lorsqu'on les lut, on constata que tu exaltais Jean Scot, que tu condamnais Paschase, enfin que tu soutenais des doctrines opposées à la foi commune touchant l'Eucharistie : aussi prononça-t-on contre toi une sentence de condamnation, on te priva de la communion de l'Église, toi qui voulais priver l'Église de la sainte communion. Le pape m'ordonna ensuite de me lever, de me disculper des mauvais bruits qui couraient sur mon compte, de faire connaître ma foi et de la défendre à l'aide des autorités sacrées plutôt que par des arguments. Je me suis levé, j'ai dit ce que je pensais, j'ai prouvé ce que j'ai avancé, et ce que j'ai prouvé a eu l'assentiment de tous, personne n'y a trouvé à redire. On annonça ensuite le synode de Vercelli, qui s'est en effet tenu dans cette ville, dans le mois de septembre, qui a suivi, sous la présidence du même souverain pontife [1]. »

On voit que Lanfranc avait craint d'être compromis par la lettre que Bérenger lui avait écrite. A cette appréhension, et en général à tout l'exposé historique de Lanfranc, l'hérésiarque répondit plus tard avec une grande véhémence :

[1] Lanfranci *lib. de corpore et sanguine Domini.* Migne 150 p. 143.

« La fausseté de ton écrit m'oblige à parler ; de quel front en effet as-tu écrit que ma lettre pouvait faire élever des doutes contre toi ? Cette lettre ne renfermait que deux choses : je te reprochais d'avoir porté contre Jean Scot un jugement trop précipité, et je te demandais d'avoir avec moi un colloque en prenant l'Ecriture pour règle. Aucun homme sensé ne pouvait donc douter de toi à propos de cette lettre, puisqu'elle t'accusait d'avoir fait ce qui, de ton propre aveu, était aux yeux de tous un sujet d'éloge. Quiconque aura lu ma missive sera obligé de déclarer que si tu as été soupçonné, ce n'est certes pas ce document qui en est la cause. Tu ajoutes que je faisais l'éloge de Jean Scot ; j'ai dit qu'à l'endroit de la Cène du Seigneur, le sentiment de Jean Scot était celui de tout homme qui refuse de dire à Dieu ; « Nous ne voulons pas de la science de « tes voies ; retire-toi de nous avec saint Ambroise, saint Augus- « tin et saint Jérôme. » En racontant qu'une sentence de condamnation a été portée contre moi, tu prouves que ton saint, ce sacrilège Léon, a agi avec trop de précipitation. Le droit civil et le droit divin sont d'accord pour défendre de condamner un accusé qui n'a pas été entendu ; c'est contre ceux qui agissent de cette façon que parle le Saint-Esprit lorsqu'il dit : « Eux le maudissent, et toi, tu le bénis », et, de même, saint Augustin dans le livre du Verbe du Seigneur. « La justice brise les chaînes injustement ourdies », et saint Grégoire dans une homélie : « Celui-là se prive du pouvoir » de lier et de délier qui exerce son pouvoir non d'après la situa- « tion de ceux qu'il a à juger, mais d'après les mouvements de son « caprice. » Puisque ce Léon me mandait à comparaître, il aurait dû différer la sentence jusqu'à ce qu'il eût vu si je refusais de le venir trouver et jusqu'à ce qu'il connût quels étaient ces sentiments que je professais et qui, d'après toi, étaient en opposition avec la foi universelle. C'est encore là une des énormités de ton écrit ; je l'ai déjà dit, tu décores du titre de foi universelle l'erreur universelle ; encore une fois, il aurait dû m'entendre moi-même ou lire mes écrits pour savoir ce que j'approuvais de Jean Scot et ce que je désapprouvais dans Paschase, moine de Corbie [1]. »

Le ton de la réponse de Bérenger laisse, comme on le voit, beaucoup à désirer; traiter de sacrilège le pape Léon,

[1] BERENGARII *De sacra Cœna*, édit. VISCHER, Berlin, 1834, p. 35 sq.

c'était dépasser grandement la mesure de mauvaise humeur qu'un condamné garde parfois à l'égard de son juge. Et puis Bérenger oublie qu'au concile romain, sa lettre à Lanfranc permettait de le juger en connaissance de cause.

On croyait au onzième siècle que le moine de Corbie, Paschase Radbert, avait soutenu la doctrine de l'Eglise sur l'Eucharistie et que Jean Scott avait au contraire nié la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel. Par conséquent, défendre, comme le faisait Bérenger dans sa lettre à Lanfranc, les opinions de Jean Scot sur l'Eucharistie et attaquer celles de Paschase sur le même dogme, c'était faire preuve de sentiments hétérodoxes. Cette conclusion s'imposait à Léon IX et à son synode, et elle explique la condamnation portée contre l'écolâtre de Tours. En outre, plusieurs membres de l'assemblée connaissaient personnellement Bérenger et pouvaient pertinemment rendre témoignage de sa foi. Il n'a donc pas été condamné sans preuve, et de plus, en l'invitant à venir au synode de Vercelli, Léon IX lui offrait le moyen de se réhabiliter et de revenir à des sentiments orthodoxes. Si toute cette partie de l'argumentation de Bérenger est insoutenable, même en faisant la part de la déclamation qui la caractérise, en revanche, Bérenger nous paraît avoir raison contre Lanfranc, lorsqu'il dit que celui-ci ne pouvait en aucune façon être soupçonné d'hérésie à cause de la lettre que lui, Bérenger, lui avait écrite. En effet, si l'on relit cette lettre, que nous avons reproduite intégralement, on voit que Bérenger a raison. Quelques historiens ont, il est vrai, prétendu que cette lettre n'était pas celle qui avait été lue au synode romain, mais l'analyse que Bérenger fait de celle qui a été lue prouve que c'est bien la même. La seule explication de cet incident est évidemment que Lanfranc s'est trompé sur un détail peu important, si on

le met en regard de la question dogmatique qui était l'objet du débat.

Le synode romain prit fin dans les premiers jours du mois de mai; comme l'assemblée de Vercelli ne devait s'ouvrir que le 1er septembre suivant, Léon IX employa les quatre mois d'été qui séparaient les deux réunions, à visiter divers pays de l'Italie. « A l'issue du synode pascal de 1050, le pape, dit Hermann de Reichenau, alla au delà de Rome et sonmit à son pouvoir ainsi qu'au pouvoir impérial quelques villes et quelques seigneurs, et leur fit prêter serment de fidélité. Il excommunia les habitants de Bénévent, qui se révoltaient une fois de plus contre lui. Le pape reçut à cette époque la visite d'un certain nombre de princes que des nations païennes lui députèrent comme au seigneur apostolique pour lui promettre obéissance [1]. » Leo de Marsi rapporte que, en 1050, le pape célébra au Mont-Cassin la fête de saint Pierre et de saint Paul. « L'année suivante, dit-il (l'année qui suivit l'intronisation de Léon IX), le seigneur apostolique vint de nouveau à ce monastère, la veille de la Saint-Pierre, et, le lendemain, et le surlendemain, il célébra solennellement les messes de saint Pierre et de saint Paul. Comme le jour de la fête tombait le samedi, jour ordinaire du *mandatum* [2], le pape voulut laver lui-même les pieds à douze moines, et lorsque ceux-ci lui eurent, à leur tour, rendu le même office, il alla avec eux au réfectoire pour prendre la collation

[1] Hermann de Reichenau, MG. SS. T. V. p. 129. Aucun autre document n'indique quels furent ces princes et ces villes alors soumis par Léon IX. De même, il n'est pas possible de spécifier d'où venaient les ambassadeurs des nations païennes; peut être venaient-ils de la Sicile ou du nord de l'Afrique.

[2] Cérémonie du lavement des pieds, ainsi nommée parce que le récit évangélique du lavement des pieds des Apôtres par Jésus-Christ commence par ce mot *mandatum*.

indiquée par la règle. Etant ensuite allé à Bénévent, il releva enfin cette ville de la sentence d'excommunication que le pape Clément avait prononcée contre elle [1]. » On voit que Leo de Marsi n'est pas d'accord avec Hermann de Reichenau, au sujet de Bénévent ; celui-ci prétend que Léon IX excommunia la ville dans l'été de 1050; Leo raconte, ou contraire, qu'à cette même époque le pape releva Bénévent de l'excommunication. Nous avons déjà dit pourquoi l'histoire de la ville de Bénévent, durant le règne de Léon IX, est hérissée de difficultés ; dans le cas présent, Leo de Marsi paraît être mieux renseigné que son confrère du monastère de Reichenau, car il s'accorde avec ce que disent Wibert et les *Annales de Bénévent* [2], et, quelques mois plus tard cette ville envoyait au pape une ambassade qui prouve les excellents rapports existant alors entre elle et la papauté.

Après avoir ainsi visité deux fois, en 1050, l'Italie méridionale, Léon revint en juillet vers le nord de la Péninsule ; il se trouvait à Florence, le 13 de ce mois, et ratifia à cette date les donations que Gérard, évêque de Florence, fit, lui présent, aux chanoines de cette ville. Il assura de même par des bulles aux monastères de Saint-Barthélemy à Fiesole, du Saint-Sauveur sur le mont Amiato, et de Cœli-Aurei à Pavie, la possession de leurs biens [3].

Il se peut qu'en venant séjourner, pendant quelque temps, dans le nord de l'Italie, Léon IX se soit préocupé de conjurer un danger assez redoutable que courut en ce moment une partie de la chrétienté. Voici ce que nous lisons à cet égard dans les *Annales de Pise* : « En 1050, le roi Muggétus revint avec une grande armée en Sardaigne : il y bâtit

[1] *Breviarium historiae Pisanae*, dans Muratori, *Rerum Italic. Script.*, t. VI, p. 167.

[2] Leo de Marsi.

[3] Voyez plus haut, ces textes de Wibert et des *Annales de Bénévent.*

des villes et y fut couronné. Les Pisans firent alors alliance avec le siège de Rome, qui leur envoya l'étendard de saint Pierre. Avec ce drapeau, ils attaquèrent le roi, le firent prisonnier et soumirent l'île entière dont ils firent hommage à l'Empereur. Le siége de Rome confirma Pise dans la possession de toute la Sardaigne [1]. » Quelques années auparavant, les Pisans avaient déjà, une première fois, chassé les musulmans de la Sardaigne ; mais, comme on le voit, ceux-ci ne s'étaient pas tenus pour définitivement battus, et, sous la conduite de Muggétus, probablement le Abu-Tamin-el-Moez des historiens arabes, ils s'embarquèrent sur les côtes de la Sicile et de l'Afrique pour revenir à la charge. Le succès qui couronna leur expédition en Sardaigne et le voisinage de cette île du continent italien durent jeter l'alarme dans bien des cœurs, mais la vaillante république de Pise, aidée par le saint-siége, délivra la Sardaigne et refoula l'islamisme ; des coups autrement graves allaient bientôt lui être portés en Sicile.

Le 1er septembre 1050, s'ouvrit, sous la présidence de Léon IX, le synode de Vercelli. On se souvient qu'au lendemain même de son sacre, l'empereur Henri III avait élevé son chapelain Humfroi à la dignité d'archevêque de Ravenne. Ce prélat, renouvelant, à l'endroit d'une partie du patrimoine du saint-siège, les prétentions déjà émises par les archevêques de Ravenne, avait été pour Léon IX une cause de nombreux embarras ; Humfroi était d'autant plus hardi et provocant vis-à-vis du pape, qu'il comptait à la cour impériale des partisans tout disposés à se servir de lui pour faire échec au pape. Mais, à l'époque du concile de Vercelli, la lutte entre l'archevêque et le saint-siège avait pris un tel caractère que le pape se vit dans l'obliga-

[1] Cf. Jaffé, *Regesta Pontific.* n°s 4229, 4230, 4232, 4233, et Migne, 143 col. 649-652.

tion d'anathématiser Humfroi. Voici comment Wibert rapporte cet incident :

« L'homme de Dieu (Léon IX) soutenait une très-vive lutte contre ceux qui avaient envahi les biens du saint-siége romain, et surtout contre l'évêque de Ravenne, homme d'autant plus opiniâtre et rebelle qu'il était soutenu par quelques personnages de la cour impériale, jaloux de la gloire du seigneur apostolique. Parmi ces derniers, on distinguait surtout Nizo, évêque de Freising, que la puissance de Dieu punit d'une manière terrible. En effet, cet évêque, étant venu en Italie pour y faire connaître quelques décisions de l'Empereur, passa par Ravenne, et là, prit hautement le parti de l'archevêque et prononça contre le bienheureux pape des paroles menaçantes. Ainsi, ayant porté la main à son cou, il proféra ce blasphème : « Que ma gorge soit tranchée par le glaive si je ne lui fais pas enlever les « honneurs de la charge apostolique. » Il avait à peine fini de parler qu'il fut saisi d'un intolérable mal de gorge, et le troisième jour il mourut dans l'impénitence. Quant à l'archevêque de Ravenne, son incorrigible présomption obligea le pape à l'anathématiser [1]. »

Nous savons par Hermann de Reichenau que cette sentence d'anathème fut prononcée au synode de Vercelli[2].

La seconde affaire importante du synode était celle de Bérenger, mais l'hérésiarque ne se trouva pas au rendez-vous que le pape lui avait donné. Pour expliquer cette absence, quelques détails sont nécessaires.

Lorsque, après la célébration des conciles de Reims et de Mayence, Léon IX avait regagné l'Italie, il fut suivi par un grand nombre d'évêques et d'abbés, parmi lesquels se trouvait Richer, abbé du monastère de Saint-Julien de Tours[3]. Richer était un adversaire déclaré de Bérenger, qui, pour se venger, le traitait d'aveugle. L'abbé Richer

[1] Wibert, l. II, c. vii.
[2] Watterich, t. I, p. 105.
[3] Mabillon, *Annales*, l. c., t. IV, p. 510 et 511.

assista au concile de Rome du mois d'avril 1050, et dut bien probablement s'employer avec Lanfranc à faire condamner les erreurs de Bérenger. Le concile terminé, Richer, revint dans son monastère et répandit dans la Touraine et dans les contrées environnantes, la nouvelle de la condamnation de l'hérésiarque. Ansfroid, abbé de Préaux, au diocèse de Lisieux, avait eu, jusqu'à cette époque, des rapports assez intimes avec Bérenger ; mais lorsqu'il sut que l'Eglise venait de se prononcer contre son ami, il n'hésita pas à s'incliner devant la condamnation du concile de Rome, et étant allé à Chartres quelque temps après il y donna des preuves manifestes de son orthodoxie et y réfuta Bérenger.

Celui-ci apprit en même temps sa condamnation au concile de Rome et sa citation à comparaître au concile de Vercelli le 1er septembre 1050. Beaucoup de ses amis, raconte-t-il, lui conseillaient de ne pas obéir à cet ordre de comparution, sous prétexte que, d'après le droit canon nul ne pouvait être obligé à se présenter devant un tribunal en dehors de sa province ecclésiastique. Comprenant lui-même combien une telle raison était peu fondée, Bérenger se résolut à aller à Vercelli, pour l'époque indiquée ; mais auparavant, il se disposa à aller voir le roi de France, Henri 1er. On sait que le roi de France était, en même temps, abbé du monastère de Saint-Martin de Tours ; à ce dernier titre, il avait juridiction sur Bérenger, qui, ainsi que nous l'avons déjà dit, était écolâtre de Tours, et celui-ci avait besoin de la permission du roi pour le long voyage et la longue absence qu'il projetait. Mais, au lieu de partir directement pour Paris, Bérenger fit un long détour pour visiter son ancien ami Ansfroid, abbé de Préaux. Il espérait faire rétracter à Ansfroid son discours de Chartres et le ramener à des sentiments hétérodoxes sur l'Eucharistie. Ansfroid fit à Bérenger une réception honorable ; il eut dans sa propre

cellule un long entretien avec lui sur la question en litige, mais tous les efforts de l'hésiarque pour attirer son ami dans l'hérésie restèrent inutiles. Ansfroid, restant fidèle à son discours de Chartres et à la foi de l'Eglise, reprocha à Bérenger, qui lui alléguait constamment des textes des Pères, de ne pas remonter jusqu'à l'Ecriture sainte et de négliger beaucoup trop cette première source de vérité.

« Avant de te quitter, ô excellent père, écrit, quelque temps après cette entrevue, Bérenger à Ansfroid, avant de te quitter, je t'avais entendu dans ta chambre discutant cette question[1] qui, à proprement parler, n'est même pas une question. En effet la chose est évidente par elle-même ; elle l'est pour quiconque à des yeux, non pas des yeux d'animal, mais des yeux d'homme, des yeux sachant supporter la lumière et n'étant pas constamment dans les ténèbres, des yeux que n'aveuglent pas, selon la parole de Saint-Augustin, la fumée d'une victoire vaine. Je me souviens de tes paroles et de l'avis que tu m'as donné alors d'étudier de préférence les textes évangéliques et apostoliques [1] . »

De l'abbaye de Préaux, Bérenger se rendit à Chartres, où il fut fort mal reçu par le clergé. Bérenger avait certainement plusieurs condisciples parmi les membres de ce clergé, puisqu'il avait fait à Chartres une partie de ses études sous la direction de l'évêque Fulbert ; aussi le bruit de ses erreurs et de sa condamnation à Rome y avait causé un grand émoi, et le récent discours prononcé à Chartres par

[1] Celle de l'Eucharistie.

[2] Lettre de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dans Sudendorf, l. c., p. 209. Après le passage que nous avons traduit, Bérenger écrit cette phrase dont le sens est assez obscur : Stupueram multum apud me dicque [illegible] mise vigilantiorem circa evangelica et apostolica dicta diligentiam arrogare presumebam, quasi subtilitas tua mitius circa ubrumlibet valuisset. Sur cette entrevue de Préaux, voyez aussi Durand, *liber de corpore et sanguine Christi*, pars IX, dans Migne, 149, p. 1421.

l'abbé Ansfroid avait encore plus, pour me servir d'une expression bien moderne, mis l'affaire de Bérenger à l'ordre du jour. Celui-ci, qui savait combien le clergé de Chartres était opposé à ses innovations doctrinales, avait projeté de traverser la ville sans accepter avec qui que ce fût une discussion dogmatique. Mais il comptait sans l'indignation des Chartrains, qui voulurent forcer quand même Bérenger à faire connaître sa doctrine sur l'Eucharistie. Voici comment l'hérésiarque, encore tout ému de cet incident, le raconte dans sa lettre à l'abbé Ansfroid :

« Je vins à Chartres après t'avoir quitté, et j'étais fermement résolu de n'accepter dans cette ville aucune discussion sur la question controversée. Je me disais que si je pouvais gagner ma cause par-devant les évêques auprès desquels je me rendais, j'aurais ensuite facilement raison des autres, et puis je connaissais le clergé de Chartres et je savais qu'il contenait à peine un membre capable de comprendre une discussion de ce genre. En admettant qu'on pût raisonner avec quelques uns d'entre eux, mon passage était trop rapide pour avoir le temps de les convaincre. Mais c'est alors que survint cet aveugle qui conduisait d'autres aveugles. Où est l'honneur de l'Église, où est le soleil de justice si, dans une question religieuse, on admet comme porte-drapeau un homme que les évêques eux-mêmes regardent comme infâme, un homme sans autorité et perdu de vices, le dernier des bouffons, un homme dont les tribunaux civils ne toléreraient pas la présence ? Il est venu à moi avec une tourbe d'ignorants, comme avec une multitude armée de glaives et de bâtons, et je me suis vu dans l'obligation de parler ; néanmoins, j'ai fait tous mes efforts pour ne pas abandonner aux chiens les choses saintes ; je ne leur ai fait aucune concession quoiqu'ils aient prétendu le contraire. Pendant le débat, dans la discussion, Arnoulf en appela beaucoup à ton autorité et déclara, en le prouvant, que tu avais fait connaître ton sentiment au milieu d'eux et que tu avais mis de côté toutes les autorités, tous ceux qui avaient commenté l'Évangile, pour t'en tenir à la décision du Saint-Siège [1]. »

[1] Sudendorf, op. cit., p. 209.

Ce passage de Bérenger n'est pas le seul qui fasse connaître la conférence de Chartres ; nous possédons encore sur ce même sujet deux lettres échangées entre l'hérésiarque et le clerc Ascelin de Chartres. Comme ces lettres ont le grand avantage d'indiquer avec précision les doctrines de Bérenger à l'époque de cette conférence, qu'il nous soit permis de les reproduire ici :

« *Bérenger au frère Ascelin.*

« Je vous aurais écrit d'une tout autre manière si Dieu avait bien voulu m'en laisser le loisir ; mais puisqu'il en a décidé autrement, permettez-moi de ne vous envoyer que ces quelques lignes. Lorsque j'ai passé au milieu de vous, mon intention était de ne discuter avec personne au sujet de l'Eucharistie avant d'avoir, à l'aide des Evangiles et des écrits des Apôtres, justifié ma foi par-devant les évêques auprès desquels je me rendais. Cette résolution vous explique pourquoi je n'ai à peu près rien répondu, pourquoi je n'ai consenti à rien dans ce colloque auquel, tu en conviendras toi-même après un instant de réflexion, tu avais eu le plus grand tort de venir. C'est encore pour la même raison que je me suis tu lorsque Guillaume a émis cette proposition condamnable et sacrilège, à savoir que tout homme devait à Pâques s'approcher de la table du Seigneur.

Mais, pour en venir à l'objet de cette lettre, Guillaume, me dit-on, prétend actuellement que j'ai été obligé d'avouer que Jean Scot était hérétique. Si tu te souviens suffisamment de mes paroles, tu peux attester que ce bruit est faux, quoique toi-même tu tiennes Jean Scot pour hérétique. Ce jugement que tu portes sur Jean Scot est inconsidéré, impie et tout à fait indigne de ton sacerdoce ; c'est ce que te fera comprendre Celui dont parle l'Apôtre aux fidèles lorsqu'il dit : « Si votre foi avait subi quelque altération, Dieu vous le fera connaître. » Tu as contre toi la nature elle-même, tu as contre toi les écrits évangéliques et apostoliques, si ta foi est conforme à celle de Paschase, car c'est lui seul qui a imaginé que la substance du pain faisait tout à fait défaut dans le sacrement du Corps du Seigneur. Voici ce que j'ai dit au sujet de Jean Scot : j'ai dit que je n'avais pas lu tout ce qu'il avait écrit, ce qui est vrai aujourd'hui encore. J'ai ajouté que, d'après ce que j'avais lu de Jean

Scot touchant l'Eucharistie, on ne pouvait pas plus faire de lui un hérétique qu'on ne le pouvait à l'égard des Pères énumérés dans ma lettre à Lanfranc. Enfin, j'ai déclaré que s'il y avait dans Jean Scot quelque expression moins correcte, je m'empresserais de le reconnaître. Telles ont été mes paroles, et, pour la raison indiquée plus haut, je ne me suis laissé entraîner dans aucune discussion.

« Tu sais en outre, ô homme excellent, que mon adversaire n'a pu m'incriminer que sur les deux propositions suivantes et qu'il prétend avoir été émises par moi. J'aurais dit que, d'après les paroles mêmes de la consécration, la matière du pain se trouvait dans le sacrement, et en second lieu, que la crosse de l'évêque n'était pas le signe de la juridiction sur les âmes. Tu peux te souvenir que j'ai donné mon assentiment tout entier à la première de ces deux propositions, et, en effet, un enfant encore à l'école, mais qui se rend compte de la structure grammaticale d'une phrase, suffirait à la démontrer. Quant à la seconde proposition, j'ai dit et j'ai affirmé, et j'affirme encore maintenant, que la crosse de l'évêque est le signe de la juridiction sur les âmes ; mon sentiment est donc parfaitement intelligible pour quiconque veut le comprendre.

« Mon intention serait maintenant d'avoir avec quelques-uns d'entre vous, si cela ne présente pas de dangers, un entretien pour vous exposer ma foi, ainsi que j'avais l'intention de le faire par devant les évêques ; mais aussi longtemps que cela me sera impossible, je te prie, au nom du Seigneur, de ne pas soutenir à tort que j'ai condamné Jean Scot. Réfléchis aussi à cette malédiction de l'Evangile : « Malheur à vous qui, ayant la clef de la science, ne « vous en servez pas pour entrer et qui « empêchez d'entrer ceux qui voudraient le faire. » Souviens-toi également de cette prophétie adressée au peuple : « Ce peuple pousse à la colère, et ceux-là sont « des fils menteurs qui disent à ceux qui voient : « ne voyez pas » « et à ceux qui regardent : « ne regardez pas avec nous ce qui est « juste. » C'est bien là le sens des paroles que votre Arnulfe m'a adressées dans ce colloque lorsqu'il me disait de vous laisser la foi dans laquelle vous avez été élevés. Mon unique préoccupation est de faire respecter la doctrine des Evangélistes, des Apôtres, de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme. Comme je connais parfaitement ta pénétration, je me fais fort de te prouver de la manière la plus évidente que c'est là mon unique but ; il me suffira pour cela de m'entretenir de vive voix avec toi. En

attendant que Dieu m'accorde une occasion de le faire, je t'ai écrit ces lignes, vaille que vaille. Adieu [1]. »

« *Au seigneur Bérenger le frère Ascelin*

« J'ai reçu dernièrement tes lettres avec joie parce que j'espérais qu'elle m'apportaient le plaisir d'apprendre ta conversion. Mais, après les avoir lues, ma joie s'est changée en tristesse, car je vois que tu t'obstines dans ton ancienne erreur. O Seigneur! que sont devenues cette vive intelligence, cette penétration, cette prudence qui te distinguaient auparavant, puisque tu as oublié, ou du moins tu feins d'avoir oublié, ce qui s'est dit dans notre colloque, sans parler d'oublis plus graves ? Si Guillaume avait dit sans autre explication cette phrase que tu lui prêtes : *Tout homme doit à Pâques s'approcher de la table du Seigneur*, à coup sûr, il serait sacrilège ; mais les témoins qui ont assisté à l'entretien affirment que Guillaume n'a pas parlé de cette manière. Il a dit, et nous pouvons tous le certifier, que chaque chrétien doit s'approcher à Pâques de la table du Seigneur, à moins qu'il n'ait commis quelque péché qui ne lui permette pas de prendre part à ce banquet salutaire. C'est le confesseur qui sera juge de ce qu'il doit faire, car sans cela le pouvoir des clefs serait annulé.

« Pour parler de ce qui me concerne, je ne crois pas, tout bien considéré, avoir eu tort de m'être rendu à ce colloque. J'y suis venu en effet avec cette conviction qui, avec le secours de Dieu, sera toujours pour moi, certaine, indubitable, à savoir qu'à l'autel, par la vertu du Saint-Esprit, par le ministère du prêtre, le pain et le vin sont changés au corps et au sang du Christ. L'Ecriture sainte le prouve avec assez d'évidence si elle n'est pas soumise à une interprétation déloyale. Quant à Jean Scot, je n'ai pas à son égard une opinion irréfléchie, injuste et indigne de mon sacerdoce, puisque je vois ce Jean Scot combiner tous ses efforts pour me persuader que ce qui est consacré sur l'autel n'est ni le véritable corps ni le véritable sang du Christ ; c'est ce qu'il s'efforce de faire en faisant dire aux opuscules des saints Pères ce qu'ils ne disent pas. Je citerai comme exemple ce passage tiré d'une prière de saint Grégoire : « Nous vous demandons, ô Sei-
« gneur, que vos sacrements produisent en nous les effets qu'ils
« doivent y produire afin que *quæ nunc specie gerimus, rerum veritate*

[1] Migne, 150 p, 66 dans les *Prolégomènes aux œuvres de Lanfranc*, éd. d'Achery.

« *capiamus.* » En commentant ce passage, Jean Scot, entre autres assertions contraires à notre foi, écrit : « *Specie geruntur ista non* « *veritate.* » Ton intelligence, j'en suis sûr, comprend parfaitement que cette assertion n'est pas catholique ; tu as du reste été obligé de l'avouer dans le colloque lorsque je t'ai lu dans le livre de Jean Scot la prière de saint Grégoire avec le commentaire de Scot ; il est vrai qu'alors comme à présent, tu nous a déclaré que tu n'avais pas encore lu le livre jusqu'au bout. Mais en vérité, comment, étant aussi prudent que tu l'es, peux-tu louer si fort ce que tu ne connais pas ? car il est évident que tu n'aurais pas ainsi loué ce livre si tu l'avais connu. En effet, ta prudence sait très bien qu'il faut se garer des paroles hérétiques comme de ces filtres empoisonnés qui, après avoir réjoui le palais, causent ensuite la mort.

« Je ne suis pas simplement d'accord avec Paschase et avec les autres catholiques, je suis absolument convaincu et absolument certain que sous l'espèce du pain et du vin, les fidèles reçoivent à l'autel le véritable corps et le véritable sang du Christ.

« Tu m'objectes qu'en parlant ainsi je parle contre la nature ; mais, pour moi, la nature n'est autre que ce que Dieu veut qu'elle soit. Quel est le sage qui donnerait uniquement le nom de nature à l'origine des choses ? Ne devra-t-il pas avouer plutôt que la volonté de Dieu est la première cause de toutes les natures et de ce qui naît selon les lois de la nature ? Or, la volonté de Dieu est si efficace et si omnipotente qu'il lui suffit de vouloir pour que la chose se fasse.

« Celui dont l'Ecriture sainte dit : « Le Seigneur fait tout ce qu'il « veut », Celui-là a voulu manifester sa puissance dans l'Eucharistie ; il a voulu que le pain et le vin qui sont offerts sur l'autel fussent, par la consécration du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre, changés en son corps et en son sang, et qu'en même temps ils fussent mystiquement immolés.

« Il insinue lui-même cette vérité dès le début de l'institution de ce sacrement, lorsqu'il dit à ses disciples : « *Prenez et mangez ; ceci est mon corps.* » Et de peur que ses disciples ne comprissent pas, de peur qu'ils ne songeassent à tout autre corps, car les fidèles sont aussi appelés les membres du Christ, il ajoute pour plus de clarté : « *qui* « *sera livré pour vous* », et de même en parlant du calice, il dit : « *qui sera répandu pour vous.* »

« Voilà comment notre Rédempteur nous instruit, voilà comment il spécifie le corps et le sang qu'il nous recommande. C'est au moment même où les disciples regardaient de leurs yeux charnels le pain et

le vin que la Vérité leur dit: «*Voici le corps qui sera livré pour vous,*» et : « *Voici le sang qui sera répandu pour plusieurs.* »

« Quoi de plus positif ? Quoi de plus clair ? Quoi de plus doux ? Oh ! combien il est sûr d'affirmer ce que la vérité elle-même affirme ! Combien il est dangereux de s'opposer à ce qu'elle dit ! Voilà ce que les Evangélistes attestent, ce que les Apôtres proclament, ce que les Docteurs établissent lorsqu'on les comprend bien. Que celui qui interprète mal ce qu'ils ont bien dit, considère lui-même s'il a bien mérité d'eux. Nous ne devons pas être surpris, pas plus que nous ne devons douter, que Dieu puisse unir au corps que le Rédempteur a pris dans le sein de la vierge Marie, ce qui est consacré sur l'autel par la vertu du Saint-Esprit et par le ministère du prêtre ; car il ne s'agit là, après tout, que de deux substances, l'une et l'autre corporelles, l'une et l'autre visibles, tandis que nous, nous sommes un composé de substance mortelle et de substance immortelle, de substance corporelle et de substance incorporelle, et, en outre, nous croyons qu'en Jésus-Christ la nature humaine et la nature divine sont unies dans la même personne.

« Quand vous aurez expliqué, ô vous qui n'êtes que cendre et poussière, la raison d'être et l'économie de notre existence et de celle du Christ, vous serez autorisé à soumettre à votre critique l'économie de l'Eucharistie « *Qui donc connaît les pensées du Seigneur, qui donc* « *a été son conseiller ?* »

« Je t'ai écrit brièvement ces choses pour te prouver qu'en partageant le sentiment de Paschase, je ne me mettais en contradiction ni avec la nature, ni avec les écrits évangéliques et apostoliques. Tu me supplies, au nom du Seigneur, de ne pas affirmer faussement que tu aies avec nous condamné Jean Scot. Je me rends volontiers à ta prière. Toutefois je te ferai observer que, vaincu par l'évidence, tu as condamné avec nous le commentaire de Jean Scot sur la prière de saint Grégoire insérée plus haut.

« En dernier lieu, je crains que cette malédiction évangélique dont tu me menaces ne se retourne, ce qu'à Dieu ne plaise, contre toi, car tu as la clef de la science et tu n'entres cependant pas, puisque ta foi diffère de celle de l'Eglise tout entière, et, en outre, tu fermes l'entrée de la science à ceux qui se laissent persuader par toi. Quant à ce que le seigneur chantre Arnulfe t'a objecté, de nous laisser la foi dans laquelle nous avons été élevés, il a agi sagement en parlant ainsi, et cette parole, si tu le voulais, pourrait être très utile pour ton salut : elle aurait dû, en effet, si cela était possible, t'empêcher

de vouloir, toi seul et tes compagnons, si tu en as, changer cette voie que nos docteurs si saints, si sages, si catholiques, ont faite si droite, si aplanie et si sûre, de telle sorte que celui qui la suit ne s'égare jamais, et que celui qui ne la suit pas s'égare toujours.

« Maintenant, laissant là toute cette argumentation, je voudrais, à cœur ouvert, t'exhorter à changer d'avis et à ne plus chercher à nous faire croire ces folles et dangereuses nouveautés, à ne plus avoir si grande confiance en toi-même et à te soumettre humblement à l'Evangile, de peur que le beau talent que Dieu t'a donné s'évanouisse et soit comme jeté dehors et foulé aux pieds.

« Tu devrais rougir de soutenir un livre qui a été condamné à Vercelli dans un synode plénier où toi-même tu as été flétri, comme entaché d'hérésie. Reviens, je t'en prie, aux traditions catholiques et apostoliques, afin que se réalise à ton égard ce texte des Apôtres que tu me cites dans ta lettre : « *Si votre foi subit quelque altération,* « *Dieu vous le fera connaître* [1]. »

Ce fut après l'entrevue de Chartres que Bérenger vint trouver le roi de France, abbé de Saint-Martin de Tours, pour lui demander la permission de se rendre en Italie au concile de Vercelli ; le roi, à qui les clercs de Chartres avaient déjà fait parvenir d'assez défavorables renseignements contre Bérenger, s'empressa de faire mettre celui-ci en prison et lui fit enlever tout l'argent qu'il avait sur lui. Nous dirons plus tard comment il faut envisager cette mesure du roi qui a si fort embarrassé ceux qui, comme Gfrörer, ont voulu faire du souverain de la France le promoteur et le protecteur de l'hérésie de Bérenger. Nous nous bornerons maintenant à insérer ici la fin de la lettre de Bérenger à Ansfroid, abbé de Préaux, dont nous avons déjà donné plus haut plusieurs fragments. L'hérésiarque y raconte son infortune et y consigne les réflexions dog-

[1] Migne, *Patrol. lat.*, T. 150 p. 66 dans les *Prolégomènes aux œuvres de Lanfranc*, édit. d'Achery.

matiques que lui inspire sa prison, car tout indique qu'il l'a écrite pendant sa captivité.

« La divine Providence voulut qu'après avoir quitté Chartres je fusse jeté en prison ; là, dans ma solitude, j'ai beaucoup réfléchi ; je me suis souvenu de ce que tu m'avais dit et de ce que les clercs de Chartres m'avaient répété. Je me suis rappelé que tu t'étais rendu coupable d'un grand scandale vis-à-vis de cet aveugle qui t'avais raconté la sentence prononcée contre moi dans le concile de Rome, je veux dire cet abbé de Saint-Julien de Tours, en face duquel tu as dissimulé et caché la vérité évangélique.

« J'ai alors demandé l'Evangile selon saint Jean et je l'ai examiné, au point de vue de la question en litige, avec une attention aussi profonde et aussi soutenue qu'il m'a été possible. Cet examen m'a laissé stupéfait ; je me suis demandé comment on pouvait nier une telle évidence, comment les yeux d'un homme intelligent ne voyaient pas à l'aide d'une pareille lumière. Je n'ai pu cacher mon étonnement, je ne le devais pas du reste, j'ai craint qu'on ne pût appliquer à ta paternité ce texte de l'Evangile : « Malheur à vous qui possédez la clef « de la science et qui, non contents de ne pas vous servir de cette « clef pour acquérir la science, empêchez encore les autres de devenir « savants. » Oui, tout ce que nous disons nous, est compté pour rien sous prétexte que nous n'avons ni la dignité, ni les mérites des autres quand même ce que nous avancerions serait magnifique et divin ; il faudrait encore y joindre votre approbation, ô vous tous qui semblez habiter sur les sommets. Et cependant, il ne faut pas oublier cette menace du Seigneur : « Le fils de l'homme rougira de celui qui aura « rougi de moi et de mes discours. » Je demande à la miséricorde du Seigneur Jésus que ces paroles que je viens de prononcer ne soient pas pour toi, un jour, un sujet de confusion. Puisque la vérité que je soutiens est la seule qu'on puisse déduire de l'Evangile et des écrits apostoliques, ce qui est absolument incontestable ; puisqu'elle est soutenue, sans les moindres embages, par les interprètes et les scrutateurs les plus illustres et les plus autorisés des écritures du canon, par ceux qui ont affermi de leur autorité l'autorité de l'Eglise et qui l'ont fait prévaloir ; puisqu'ils affirment cette vérité de la manière la plus explicite, et avec une incomparable clarté, et cela non pas en quelques rares passages, mais en plusieurs endroits et dans des traités entiers ; puisqu'il en est ainsi, pourquoi ton esprit chétien rougit-il de cette

doctrine? pourquoi rougir, non pas seulement des écrits évangéliques et apostoliques, mais encore des commentaires les plus authentiques et les plus illustres de l'Ecriture sainte, comme sont ceux de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme ? Voilà [1] ! »

C'est pendant que Bérenger écrivait à Ansfroid ces réflexions et cette apologie, dans sa prison qui ne paraît pas avoir été bien rigoureuse, que Léon IX présidait à Vercelli le synode annoncé déjà depuis plusieurs mois. Nous avons déjà dit ce que cette assemblée avait fait en dehors de la question de Bérenger; voici maintenant ce qu'elle décida à l'égard de l'hérésiarque. Nous le savons par Lanfranc et par Bérenger lui-même; commençons par le texte du prieur du Bec.

« Au mois de septembre suivant, se tint un concile à Vercelli sous la présidence du pape. Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique tu eusses été convoqué; quant à moi, je m'étais décidé, sur l'ordre et sur les prières du pape, à rester auprès de lui jusqu'à l'époque de la réunion de ce synode. En présence des membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, on lut le livre de Jean Scot sur l'Eucharistie, et il fut condamné; ton sentiment fut aussi exposé et également condamné, enfin on définit la foi de l'Eglise romaine que je professe et qui doit être professée, et elle reçut l'assentiment et la confirmation de tous. Deux clercs qui se donnèrent comme tes envoyés et qui voulurent prendre ta défense faiblirent dès le début et furent faits prisonniers [2]. »

On devine la réponse que fit Bérenger à ce passage du livre de Lanfranc ; il démontra que son emprisonnement par le roi de France ne lui avait pas permis de se rendre à Vercelli ; mais, selon sa coutume, il accompagna ses

[1] B. Lanfranci *liber de corpore et sanguine Domini*, dans Migne 150 p. 413.

[2] *Berengarius Turonensis*, p. 209 sq.

explications des diatribes les plus violentes et des accusations les plus haineuses contre ses adversaires.

« Tu écris, dit-il à Lanfranc, que je n'ai pas assisté au synode de Vercelli, quoique j'eusse été convoqué ; mais évidemment c'est ta méchanceté qui t'a fait proférer cette calomnie ; ton intention était d'exciter contre moi ceux qui liraient ton assertion menteuse, tandis que, dans toute cette affaire au lieu de mériter le blâme, j'étais digne de commisération. Ce n'est pas contre moi, c'est contre ce pape que l'on doit s'indigner, car il a fait preuve vis-à-vis de moi d'une aversion qui n'est pas digne de sa paternité chrétienne et apostolique. On m'avait dit que ce Léon me prescrivait de me rendre au concile de Vercelli, mais, sur ce point, je n'étais nullement tenu d'obéir au pape. Des ecclésiastiques, des amis, me conseillaient de ne pas tenir compte de cet ordre par la raison que, selon le droit ecclésiastique, nul ne peut être mandé à comparaître par-devant un tribunal situé en dehors de sa province ; toutefois, par respect pour le pontificat romain, je pris le chemin de Rome, et, pour plus de sécurité, je me rendis tout d'abord auprès du roi de France, parce qu'il était abbé de l'église dont j'étais moi-même clerc. Je ne pensais pas que la dignité royale, que la paternité abbatiale me ménageassent une sinistre aventure ; je ne pensais pas descendre de Jérusalem à Jéricho, je croyais monter de Jéricho à Jérusalem ; mais le roi me fit jeter en prison et me livra à l'un des siens pour me faire enlever tout ce que je possédais.

« Ce Léon entendit à Vercelli l'histoire de mon malheur et n'en fut nullement ému ; ni le souci de sa dignité apostolique, ni la commisération paternelle qu'il aurait dû avoir, ne firent impression sur lui, et cependant, si ce n'avait été à cause de moi, du moins par respect pour ce siège apostolique auprès duquel je me rendais après en avoir reçu l'ordre, il aurait dû se prononcer contre celui qui m'avait mis en prison, qui m'avait dépouillé de tout ; il aurait dû tourner vers lui son glaive spirituel. Au lieu d'agir ainsi, dans ce même concile il m'a, d'une voix sacrilège, traité d'hérétique (je dis sacrilège parce que, d'après l'Ecriture, les paroles d'un prêtre sont ou vraies ou sacrilèges ; or, dans le cas présent, grâce à Dieu, la parole du pape n'était pas vraie). J'ai donc le droit de conclure que la religion et la pitié que l'on doit aux malheureux l'ont laissé insensible. Je m'attarde dans cette discussion, et c'est ce que je voudrais éviter, mais c'est l'insigne fausseté de ton écrit qui m'oblige à agir ainsi. Tu as

donc écrit : « *Tu n'as pas assisté à cette assemblée, quoique tu eusses* « *été convoqué.* » Je réponds brièvement : le droit ecclésiastique ne permettait pas que je fusse convoqué ; toutefois, par respect pour l'Eglise romaine, je n'ai pas refusé de me présenter, j'ai fait ce que j'ai pu pour cela.

« Comme tous ces faits étaient parfaitement connus de toi, ainsi que de beaucoup d'autres personnes, en écrivant cette phrase, tu savais parfaitement que tu écrivais une calomnie. C'était donc te faire tort à toi-même que d'agir de cette manière. Tu aurais dû t'abstenir de pareilles faussetés, si ce n'était pas à cause de moi du moins, à cause de toi ; car en croyant me précipiter dans le Tessin, tu t'es toi-même précipité dans le Pô. Tu ajoutes que le livre de Jean Scot a été lu devant tous les membres de l'assemblée venus des diverses parties du monde, et qu'il a été condamné. J'ai déjà dit à ce sujet que, moi-même, je t'avais entendu raconter comme il suit la condamnation de ce livre. Tu disais que ce livre avait été condamné parce qu'une phrase portait que le sacrement de l'autel était la similitude, la figure et le gage du corps et du sang du Seigneur. Cette phase aurait dû, au contraire, prouver qu'il était en harmonie avec les Ecritures. Ceux qui ont assisté à ce concile de vanité m'ont rapporté que la lecture de ce seul passage avait suffi pour faire condamner le livre, et cependant le Seigneur dit : « Scrutez les Ecritures », et le poète dit de son côté avec un grand sens philosophique : « Ces choses plairont lorsqu'elles auront été répétées dix fois. »

Ce Pierre, diacre de l'Église romaine, prouve bien son ineptie ; c'est lui qui a hâté la sentence en disant : *Si nous n'avons encore que la figure, quand donc aurons-nous la réalité ?* Il n'a pas pris garde à ce que dit saint Augustin. (Suivent deux citations de saint Augustin). D'après toi, les membres de l'assemblée de Vercelli étaient venus de toutes les parties du monde ; à cet égard, j'ai déjà dit que l'Église entière croit maintenant qu'il ne faut pas rebaptiser, et cependant à l'époque d'Agrippinus, évêque de Carthage, à l'époque de saint Cyprien, des évêques venus de toutes les parties du monde et réunis en concile, des évêques bien autrement savants et bien autrement pieux que ceux de notre époque, ont enseigné qu'il fallait rebaptiser et pendant longtemps ont maintenu cette coutume dans les églises d'Afrique. Du reste, il est tout à fait faux que les membres de Vercelli fussent venus de toutes les parties du monde ; en réalité, tous ceux qui ont assisté à ce tumultueux conciliabule étaient du même pays et parlaient la même langue.

« Tu ajoutes que mon sentiment a été exposé à Vercelli ; je réponds de la manière la plus véridique et avec le témoignage de ma conscience qu'à cette époque je n'avais jamais fait connaître mon sentiment. Moi-même, je ne m'en rendais pas compte alors comme maintenant, je n'avais pas alors souffert pour la vérité autant que j'ai souffert depuis, je n'avais pas autant approfondi les Écritures. Si, comme tu l'écris, quelqu'un a fait connaître mes sentiments dans ce concile, le droit ecclésiastique ne permettait cependant pas de condamner un absent qui n'avait pas été averti ; ce mépris du droit montre le cas qu'il faut faire du concile de Vercelli. Oui, je le répète, et aucune fausseté ne pourra altérer la vérité de ce que j'avance : à Vercelli, où tu prétends qu'on a fait connaître mes opinions, il ne se trouvait personne qui connût ma manière de voir sur l'Eucharistie. Tu parles de la foi de l'Église parce que tu donnes le nom d'*église* à des troupes de niais ; mais contre cette église j'ai l'autorité souveraine de Celui qui a dit : « Laissez-les ; ce sont des aveugles conduisant d'autres aveugles. » (Suivent quelques considérations théologiques sur l'Eucharistie.) *Tu prétends que deux de mes clercs se trouvaient à Vercelli ;* en vérité, il y a de quoi s'étonner de ce que, connaissant les faits comme tu les connais, tu te permettes, par haine contre moi, de mentir comme tu le fais. Dans ton écrit, tu me reproches, bien à tort, il est vrai, de maltraiter cet Humbert, mais j'ai bien le droit de te répondre :

Médecin, guéris-toi toi-même.

Oui, après avoir incriminé mon écrit, et, grâce à Dieu, de la manière la plus injuste, tu n'aurais pas dû chercher par des faussetés à exciter le lecteur contre moi. En réalité, mes clercs n'assistaient pas au concile et ils n'ont pas essayé de me défendre. L'un de ceux dont tu parles était, comme moi, chanoine de l'église de Saint-Martin ; il avait été le commensal et le disciple de Wazon, évêque de Liège, d'illustre mémoire ; c'était un jeune homme d'une érudition remarquable, d'une grande probité et honnêteté. Lorsque le roi de France, oublieux de sa dignité, m'avait fait emprisonner par un jeune homme son favori, pour m'extorquer, chose triste à raconter, plus d'argent que je n'en avais jamais possédé, le clergé de Saint-Martin résolut d'envoyer ce clerc à Vercelli auprès de ce Léon pour essayer de l'intéresser à mon infortune et de l'amener à faire quelque démarche en ma faveur. Durant la réunion de Vercelli, le pape

ayant posé une question à un membre de l'assemblée et celui-ci lui répondant, le chanoine de Saint-Martin crut entendre, ainsi qu'il me l'a raconté lui-même, que ce membre de l'assemblée affirmait que j'étais hérétique : mis hors de lui par une pareille assertion, il s'écria, sans savoir à qui il s'adressait : « De par le Seigneur tout-puissant, tu mens. » L'autre clerc était un de tes compatriotes, nommé Stéphane ; il connaissait le chanoine envoyé par le clergé de Saint Martin. Lorsqu'il vit que, grâce à tes efforts, on déchirait le livre de Jean Scot, il fut saisi d'un saint zèle et ne garda pas le silence ; il déclara qu'en agissant avec une pareille précipitation et sans un examen plus approfondi, un livre de saint Augustin pourrait être aussi bien déchiré. Ce Léon ordonna alors de s'emparer de la personne de ces deux clercs, non pas pour qu'on leur fît subir quelque injure ou quelque mauvais traitement, mais de peur que la foule ne se portât à quelque extrémité contre eux. En écrivant donc dans ton indigne *factum*, indigne parce que tu connaissais les faits ; en écrivant : « Les deux clercs qui voulurent te défendre faiblirent dès le début », tu as affirmé une grande fausseté. Nul n'a discuté avec eux, ils n'ont pas cherché à me défendre et à plaider ma cause, ils ont été tentés comme l'a été le Christ et comme l'a été aussi Pierre sur lequel repose l'Église romaine [1].

Ce procédé du roi de France vis-à-vis de Bérenger a été diversement apprécié par les historiens. Plusieurs ont prétendu que cet emprisonnement n'était qu'une comédie, et que le roi de France a joué, à l'égard de l'hérésiarque du onzième siècle, le rôle que l'électeur de Saxe a joué à l'égard de Luther ; qu'il a simplement voulu le mettre à l'abri des condamnations et des persécutions qui l'attendaient au synode de Vercelli. L'examen attentif des faits prouve que cette supposition n'est pas soutenable. Voici, ce nous semble, les véritables motifs qui ont, dans cette circonstance, dirigé la conduite du roi. L'histoire du concile de Reims du mois d'octobre 1049 prouve que le roi Henri, dominé par quelques conseillers, ne voulait pas

[1] Berengarius, *de sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 41 sqq.

que la papauté se mêlât des affaires intérieures de l'église de France ; ces conseillers avaient contre toute intervention du saint-siège des raisons personnelles ; ils craignaient que les fautes dont ils se sentaient coupables, ne fussent punies par l'incorruptible Léon IX. Mais, d'un autre côté, le roi n'aimait pas Bérenger et ne désirait en aucune façon que l'hérésie de l'écolâtre de Tours infestât son royaume. Aussi, sous l'influence de ce double sentiment, il devait désirer que le pape ne jugeât pas cette affaire et qu'elle fût traitée par-devant un concile de prélats français. De là, la mesure qu'il prit vis-à-vis de Bérenger pour l'empêcher d'aller à Vercelli, de là aussi sa résolution de convoquer un concile national à Paris. Mais en agissant ainsi, le roi Henri ne tenait pas compte du droit qu'avait le saint-siège de se prononcer sur une question dogmatique ; ce n'était pas à lui, c'était à Léon IX à traiter cette affaire, et puis, dans l'espèce, il y avait aussi une difficulté canonique très sérieuse. L'évêque d'Angers, Eusèbe Bruno, était accusé de partager l'hérésie de Bérenger, et les preuves que nous avons données établissent que cette accusation était fondée. Il fallait donc faire aussi comparaître Bruno par-devant le concile national ; mais, s'il était trouvé coupable, ses collègues n'avaient pas pour cela le droit de le déposer, le saint-siège seul avait ce droit. On s'aventurait donc à juger des prévenus sans avoir le pouvoir de les punir ; c'était évidemment s'engager dans une impasse.

La nouvelle de la prochaine réunion d'un synode français, pour juger Bérenger et ses complices, émut tous ceux qui avaient à cœur les intérêts du saint-siège ; Déoduin, évêque de Liège, se fit l'écho de ces sentiments dans la remarquable lettre suivante, qu'il adressa, sur ces entrefaites, au roi de France :

« *A Henri, très-glorieux et très-invincible roi des Francs, Déoduin, évêque de Liège.*

« Que le Dieu tout-puissant vous accorde de gouverner votre royaume terrestre de telle sorte que vous soyez un jour couronné pour l'éternité dans l'assemblée des saints.

« Un bruit venu de la Gaule et répandu dans la Germanie tout entière nous a appris que Bruno, évêque d'Angers, et Bérenger de Tours, renouvelant à notre époque les antiques hérésies, prétendaient que le corps du Seigneur était plutôt l'ombre et la figure du corps du Seigneur que le corps lui-même; qu'ils rejetaient les mariages légitimes et, autant qu'ils le pouvaient, le baptême des enfants. On dit que, pour les réfuter et les confondre publiquement, le zèle et la ferveur dont vous avez déjà fait preuve à l'égard de la sainte Eglise, vous ont décidé à convoquer un concile ; c'est le moyen que vous avez choisi pour effacer cet opprobre de votre très-noble royaume et pour en faire disparaitre, s'il est possible, jusqu'au souvenir. O résolution vraiment pieuse et tout à fait digne d'un roi ! Plut à Dieu qu'elle pût être mise à exécution pour que le châtimeut atteignit sans retard ceux qui auront été reconnus coupables de ce sacrilège (il est, du reste, très-facile d'établir leur culpabilité) ! Mais nous pensons qu'on ne pourrait, par ce moyen, arriver à les punir, parce que Bruno est évêque ; vous savez qu'un évêque ne peut être condammé que par l'autorité apostolique. Cette raison fait que nous tous, fils de la sainte Eglise, nous sommes en proie à une très vive douleur. Si ces misérables, ces hommes perdus comparaissent devant le concile (c'est ce qu'ils demandent, parce qu'ils sont sûrs de l'impunité), comme il ne sera pas possible de les punir, même lorsqu'ils auront été trouvés coupables, il résultera de là un très-grand scandale pour les fidèles. Lorsque ceux-ci verront que ces hommes restent impunis, qu'ils conservent leurs charges et dignités, ils en concluront que le concile n'a pu les refuter ou qu'il les a absous, et, au lieu de s'améliorer, la situation deviendra pire. Nous supplions donc Votre Majesté de ne pas daigner écouter leurs assertions impies sacrilèges et néfastes, jusqu'à ce que le siège de Rome vous ait accordé le pouvoir de les condamner. Il ne serait même pas nécessaire de donner audience à de pareils hommes ; au lieu de songer à réunir un concile pour les entendre, il vaudrait mieux songer au supplice qu'ils méritent. On a eu raison de discuter avec des héré-

tiques, lorsque, ces questions et d'autres analogues n'étant pas encore approfondies, des doutes venaient à se produire ; des conférences pouvaient alors être utiles pour indiquer de quel côté était la vérité. Mais ce n'est plus le cas aujourd'hui ; les très-nombreux conciles des saints Pères, et les célèbres écrits des vénérables docteurs, ont mis la vérité en pleine lumière ; le doute n'a plus de raison d'être. »

Viennent ensuite des citations patristiques et conciliaires pour prouver la présence réelle dans l'Eucharistie, la légitimité du baptême des enfants et du mariage. Voici la conclusion de Déoduin :

« Nous sommes donc persuadé que Bruno et Bérenger sont déjà anathématisés. S'il en est ainsi, il ne faut pas les faire comparaître par-devant un concile, il suffit que vous vous concertiez avec vos évêques et avec les nôtres, si vous le jugez à propos, avec votre ami l'empereur et avec le pape, pour savoir quelle peine il faut leur infliger. Il est juste que ceux dont les mains sont dirigées contre tous voient les mains de tous se diriger contre eux [1]. »

Nous verrons bientôt que le roi Henri ne tint pas compte des sages conseils de l'évêque de Liège, et qu'il s'obstina à réunir un synode ; mais, avant de nous occuper de cette assemblée, revenons à Bérenger. L'incarcération de l'hérésiarque chez le jeune favori du roi ne paraît pas avoir été de longue durée ; elle ne se sera sans doute prolongée que le temps nécessaire pour empêcher Bérenger d'assister au synode de Vercelli. Lorsqu'il recouvra la liberté, probablement à la condition de se rendre au concile français projeté, il se hâta de réaliser le désir qu'il avait exprimé dans sa lettre à Ascelin. On se souvient qu'il écrivait à la fin de cette lettre, envoyée de sa prison, qu'il désirait vivement avoir une conférence avec ses adversaires du nord-ouest de la France. D'un autre côté, comme la situation critique où il se trouvait, devait lui montrer la néces-

[1] Deoduini Leodiensis *ad Henricum regem*, dans Migne, 146 p. 1439 sqq.

sité d'avoir des protecteurs puissants, il résolut de gagner à sa cause le jeune duc de Normandie, le futur conquérant de l'Angleterre. Voici comment cette démarche, qui échoua complétement, est racontée par Durand, abbé de Troarn en Normandie :

« Il se hâta d'aller trouver le duc de Normandie et chercha par ses subtilités à le gagner à son sentiment. Mais, quoique à cette époque le duc fût encore adolescent, comme la foi catholique et la grâce de Dieu remplissaient son cœur, il suspendit sagement son jugement et garda Bérenger auprès de lui jusqu'à ce qu'il vint au centre de ses États à Brionne. Là, il convoqua un grand nombre de savants catholiques pour avoir un débat contradictoire sur la question controversée ; le colloque fut fixé au lendemain. De tous les pays de la Normandie accoururent des hommes illustres par leur science ; ils réfutèrent victorieusement et devant tout le monde Bérenger et un clerc que l'hérésiarque avait amené avec lui et sur l'éloquence duquel il comptait beaucoup pour avoir le dessus ; au lieu de triompher, ils furent l'un et l'autre réduits au silence et ils durent approuver l'argumentation dont les catholiques se servaient pour défendre leur foi [1]. »

Un passage du livre *de sacra Cœna* de Bérenger atteste que Lanfranc, revenu d'Italie après le synode de Vercelli, assista à l'assemblée de Brionne. Il ne dut pas peu contribuer à l'échec de Bérenger et à maintenir le jeune duc Guillaume dans des sentiments orthodoxes. Comme Bérenger, d'ordinaire si verbeux, ne parle que tout à fait en passant du colloque de Brionne, on peut bien inférer de là qu'il n'avait à en dire rien qui fût quelque peu à son avantage.

« Quant à Jean Scot, je t'ai moi-même entendu raconter à quelques personnes pourquoi son écrit avait été lacéré ; tu disais qu'on avait agi ainsi parce que, dans un passage de son écrit, il avait

[1] Durandi, abbatis Troarnensis, *liber de corpore et sanguine Christi* dans Migne 149 p. 1421.

déclaré que le sacrement de l'autel était *la figure, le signe, le gage du corps et du sang du Seigneur. Si, ainsi que tu l'as raconté toi-même à Brionne,* si c'est là le motif qui a fait condamner Jean Scot par le pape Léon, il aurait dû, en même temps, condamner saint Augustin, saint Ambroise et saint Jérôme qui, dans leurs écrits parlent de la même manière et professent cette croyance [1]. »

Si Bérenger échoua dans sa tentative du côté du duc Guillaume de Normandie, il ne fut pas plus heureux dans les efforts qu'il fit, à cette même époque, pour que le roi de France changeât de sentiments à son égard, et lui fît rendre au moins une partie de l'argent qui lui avait été pris par son ordre. Dans ce but, Bérenger écrivit au moine Richard, qui jouissait de la familiarité du roi, la lettre suivante. Il est bien peu probable qu'elle ait abouti à quelque résultat, car les conclusions du synode national français, qui se tint peu après, furent très-sévères contre Bérenger et ses amis.

« *Au cher frère Richard, Bérenger envoie ses saluts et ses souhaits.*

« Je sais qu'il vous est facile de parler au roi ; aussi je voudrais, si vous le jugiez à propos, que vous intercédiez pour moi auprès de lui ; il faudrait que son humanité, sa libéralité et le souci de sa dignité royale et de son esprit chrétien le déterminassent à me faire quelque munificence pour réparer le tort tout à fait injuste et indigne de la majesté royale qu'il m'a fait à moi qui suis un clerc de son église. S'il agit de cette manière, il réparera par une légère indemnité une faute grave.

« Dans le cas où il n'exaucerait pas ma demande, je me mets néanmoins à la disposition de Sa Majesté royale pour lui prouver d'après les Écritures ou pour prouver à celui qu'il désignera, que Jean Scot a été très injustement condamné dans le concile de Vercelli et que cette assemblée s'est également trompée en approuvant Paschase.

« Je démontrerai encore que les clercs de Chartres, si l'incident

[1] Berengarii *de sacra Cœna*, édit. Vischer, p. 37 sq.

s'est passé comme on me l'a raconté, ont dit au roi, touchant l'Eucharistie, des choses tout à fait indignes de l'attention royale. Dans cet entretien, il s'est agi de l'inscription que porte le calice d'argent de l'évêque Fulbert de glorieuse mémoire ; cette inscription, que l'on prétendait être de Fulbert lui même, est en réalité de saint Augustin : « Honte aux prophètes, qui disent : Voici ce qu'a dit le « Seigneur, tandis que le Seigneur n'a pas parlé ! » Je rappelle cette maxime à cause d'Ascelin qui n'a pas rougi de torturer ce passage de saint Augustin pour le mettre en harmonie avec sa propre erreur ; c'est là du moins ce que m'a raconté un de ses compatriotes qui se trouvait à Poitiers à la conférence et qui, lui aussi, a osé prêter le même sentiment à saint Augustin. Le prophète dit : « Ce qui entre « par la bouche dans le corps est transitoire. » Pour que le roi soit mieux disposé à accepter mes fidèles services, veuillez lui dire que si Jean Scot a écrit, c'est sur le conseil et sur les prières de son prédécesseur Charlemagne qu'il l'a fait. Ce prince, aussi énergique dans les affaires politiques que zélé pour les intérêts de la religion, a eu soin que les inepties des ignorants et des charnels ne prévalussent pas de son temps ; aussi a-t-il recommandé à ce savant, à Jean Scot, de choisir dans les Écritures les preuves capables d'avoir raison de ces inepties. Le roi doit maintenant protéger la mémoire de celui qui n'est plus contre les calomnies des vivants, s'il ne veut se montrer indigne de la succession et du siége de son illustre prédécesseur, lequel, voulant arriver à une intelligence sûre des Écritures, a demandé à cet érudit d'empêcher la lumière de la vérité d'être obscurcie par les ténèbres [1]. »

A l'issue du synode de Brionne, on perd pour quelque temps la trace de Bérenger ; une phrase de l'abbé Durand indique qu'il était avec Bruno d'Angers lorsque se réunit le concile français convoqué par le roi de France. Cette assemblée s'ouvrit le 16 octobre 1051 et voulut juger seule l'affaire qui lui était déférée, sans recourir à l'autorité de Léon IX ; elle obéissait évidement à un mot d'ordre en s'isolant ainsi du chef de la chétienté.

[1] *Berengarius Turonensis*, p. 211 sq.

« Comme le scandale causé par un si grand mal augmentait de plus en plus, dit Durand, et indignait les fidèles, et comme un nombre considérable de personnes étaient, ou d'une manière latente ou ouvertement, atteintes par le virus de cette hérésie, le roi des Francs, Henri, ne tarda pas à être informé de ce qui se passait. De l'avis des prélats et des grands du royaume, il prescrivit qu'un concile se réunirait à Paris le 16 octobre (1051), et il ordonna au susdit Bérenger d'assister à la réunion de ces illustres évêques pour prouver devant eux que ses assertions reposaient sur l'autorité des Pères, quoique beaucoup de passages des Pères lui fussent ouvertement contraires, ou bien pour revenir à la foi catholique s'il n'avait pas d'argument décisif contre cette foi. Le jour venu, l'assemblée de Paris compta un grand nombre d'évêques, de clercs, de moines et de laïques nobles, mais le susdit Bérenger, retenu par sa mauvaise conscience, ne s'y rendit pas, malgré l'ordre qu'il avait reçu ; il resta avec son ami Bruno, évêque d'Angers, qui l'avait fait son archidiacre ; Bruno, trop peu en garde vis-à-vis de Bérenger, avait fini par embrasser ses erreurs. Au concile, l'évêque d'Orléans, montrant au roi et à l'assemblée quelques lettres écrites sur un grand manuscrit, dit : « Plaise à Votre Sainteté de m'ordonner de lire ces lettres « écrites par Bérenger ; ce n'est pas à moi qu'elles ont été « adressées, mais, comme il les envoyait par un messager « à un de ses amis nommé Paul, je m'en suis emparé de force. » Chacun prêta aussitôt l'oreille, il se fit un grand silence pour entendre ce que contenait le manuscrit. Mais la lecture à peine commencée souleva des murmures, et des phrases présentant un sens tout à fait absurde ne tardèrent pas à changer ces murmures en un violent tumulte. Cet écrit déplut donc à tous parce qu'il était entaché d'une très détestable hérésie, et l'assemblée fut unanime à condamner son auteur ; elle condamna également ses complices et

le livre de Jean Scot, d'où semblaient provenir les maximes condamnées. Le concile se sépara après avoir décidé que si l'auteur de cette infamie ne venait à résipiscence, il serait, lui et les siens, poursuivi par les hommes d'armes des Francs, précédés des clercs en habits ecclésiastiques, et qu'on saisirait partout où on les trouverait pour les forcer à revenir à la foi catholique ou pour les faire mourir[1]. »

A l'issue du synode de Vercelli, Léon IX, toujours infatigable, se dirigea vers le nord pour visiter de nouveau la Lorraine et la Germanie. Le 22 septembre, il célébra dans le Valais, à Agaune, à l'endroit même où ils avaient souffert leur glorieux martyre, la fête de saint Maurice et de ses compagnons. Il trouva l'église d'Agaune dans le plus grand dénûment ; aussi lui accorda-t-il diverses faveurs pour qu'elle pût se relever de cette situation déplorable. La bulle pontificale, promulguée à cette occasion, nous apprend que Léon IX avait avec lui, à Agaune, Halinard, archevêque de Lyon ; Hugo, archevêque de Besançon, et les évêques Frédéric de Genève, et Aymon de Sion[2]. Le pape continua sa route par le monastère de Romainmotier, au pays de Vaud, et, le 27 septembre, célébra les saints mystères à l'autel de saint Pierre, dans l'église de ce prieuré. Il voulut également donner au monastère de Romainmotier une preuve de sa bienveillance et le recommanda, par une bulle spéciale, « à son très cher fils Henri, empereur des Romains et roi de Bourgogne, aux évêques et aux grands du pays ». Un curieux passage de cette bulle fait voir combien les souvenirs de la vieille république romaine hantaient l'imagination des hommes même les plus pieux du onzième siècle. Léon IX, ayant

[1] Durandi, abbatis Troarnensis, *liber de corpore et sanguine Christi*, dans Migne 149 p. 1422 sq.

[2] Jaffé, *Regesta Pontific.*, n° 4246, et Migne, 143 col. 663.

à parler dans ce document du secours que le pape Étienne avait demandé au roi Pépin, explique cette démarche en disant que « le monde romain n'avait pas alors d'empereur, et que les consuls et les dictateurs n'étaient pas assez puissants pour défendre la sainte Église romaine contre les dangers qui la menaçaient [1] ».

A la date du 3 octobre, Léon IX était à Besançon ; il y consacra un autel et plaça ensuite dans cet autel une relique, l'os du bras du premier martyr saint Etienne. « Nous avons vu de nos propres yeux, dit le pape, cet ossement, et, pendant que nous le placions dans l'autel, nous avons pu constater la fracture faite par les pierres des Juifs qui avaient lapidé le premier martyr [2]. » A cette cérémonie assistaient Hugo, archevêque de Besançon, Halinard, archevêque de Lyon, l'inséparable ami du pape ; Georges, archevêque de Colocza en Hongrie (on verra plus tard quel était le motif qui avait fait venir de la Hongrie l'archevêque de Colocza) et les évêques Kilinus, de Sutri ; Frédéric de Genève ; Guido, de Cavaillon ; et Gualter, de Mâcon. Pour honorer l'église de Saint-Étienne, qui possédait une si enviable dépouille, le pape décida que la messe ne serait célébrée à l'autel de saint Etienne qu'une fois par jour ; que cet autel serait desservi tour à tour par sept prêtres choisis parmi les plus dignes, qui prendraient le titre de cardinaux, ne célébreraient jamais sans la dalmatique et les sandales, et auraient à certaines solennités le droit de porter la mitre. En dehors de ces sept clercs, nul ne devait être admis à dire la messe à l'autel de Saint-Etienne sans la permission de l'archevêque [3].

[1] Jaffe, *Regesta Pontific.*, n° 4238, et Migne, 143 p. 653.

[2] Propriis oculis conspeximus S. Stephani os quassatum ictibus lapidantium Judæorum, illud recondidimus infra altare.

[3] Jaffe, *Regesta Pontificum Roman.*, n° 4249, et Migne, 143 p. 668.

Dans le courant d'octobre, Léon IX gagna la ville de Langres, pour honorer de sa présence le sacre de Hardouin, le nouvel évêque de cette ville. On se souvient que l'évêque de Langres, Hugo, avait été déposé au concile de Reims l'année précédente ; le pape ne sacra pas lui-même le successeur de Hugo, il confia ce soin à l'archevêque de Lyon et se contenta d'assister à la cérémonie. Frotmond, évêque de Troyes, fut aussi sacré à Langres en même temps que l'évêque Hardouin [1].

En quittant l'Italie, Léon IX s'était surtout proposé de se rendre dans sa ville épiscopale de Toul pour faire la translation solennelle des reliques de saint Gérard, évêque de Toul, qu'il venait de canoniser, dans le dernier synode romain. Il arriva dans cette ville le 21 octobre, et aussitôt tout fut disposé pour la translation. Voici le récit que nous a laissé de cette cérémonie un témoin oculaire, Widric, abbé de Saint-Èvre, le même qui a écrit une vie de saint Gérard :

« Le très pieux et très-religieux pape Léon, fidèle à la promesse qu'il avait faite de relever lui-même les restes du vénérable évêque Gérard et de les placer en un lieu préparé pour recevoir un si riche trésor, franchit la longue distance qui sépare Rome de Toul, et, traversant pour ce seul motif la Gaule Belgique, arriva parmi nous, à la joie inexprimable de tous. La nouvelle de cet événement se répandit avec rapidité, et bientôt une énorme foule, composée de personnes de tout sexe, envahit les places de la ville ; il ne fut bientôt plus possible de sortir de Toul, tant étaient nombreux ceux qui arrivaient par les portes des remparts. Plusieurs pontifes avaient aussi voulu assister à la cérémonie, et, dans ce but, étaient accourus de divers pays lointains. Parmi eux, on distinguait le véné-

[1] *Chron. S. Benigni Divionensis* MG. SS. VII, p. 237.

rable archevêque de Lyon, le seigneur Halinard, auquel sa qualité de moine donnait encore un nouveau lustre ; le seigneur Hugo, archevêque de Besançon, que son éloquence agréable et le sang royal qui coulait dans ses veines rendaient recommandable à tous. Georges, archevêque de Colocza en Hongrie, était aussi présent ; il était venu de cette contrée éloignée pour remplir une mission dont ses concitoyens l'avaient chargé, et pour recevoir la bénédiction du pape. Frotmond, évêque de Troyes ; Herbert, évêque d'Autun, et Loup, évêque des Anglais, avaient aussi accompagné le pape. Le seigneur apostolique, entouré de ces évêques comme d'autant de colonnes de l'Eglise, fixa le jour auquel aurait lieu la translation si désirée. La foule devenait de jour en jour plus considérable, et chacun se réjouissait du fond du cœur à cause de l'inestimable trésor qui allait être exposé à la vénération publique. Mais cet innombrable concours de peuple fit craindre au pape que la translation des reliques ne pût s'opérer sans de grandes difficultés ; aussi prit-il une sage mesure en prescrivant qu'elle aurait lieu la nuit et seulement en présence des clercs et des moines. Dans la soirée du samedi, veille du douzième des calendes de novembre (20 octobre 1050), les moines et les clercs récitèrent tour à tour l'office de matines et le poursuivirent fort longtemps pendant la nuit. A la clarté des cierges et au milieu de la fumée de l'encens, le seigneur pape, entouré des évêques, vint ensuite voir enlever la pierre qui recouvrait le sépulcre sacré, et l'on aperçut le vénérable corps, plus précieux que le plus précieux trésor. Aucune corruption n'avait altéré la beauté du visage, les yeux fermés semblaient ceux d'un homme qui dort paisiblement, la barbe avait grandi, et des deux côtés de la tête descendait une chevelure abondante ; les ornements pontificaux étaient pareillement dans un état parfait de conservation. Cette

attitude du mort éveillait plutôt l'idée d'un homme ressuscité ; il paraissait dormir en attendant la voix de l'ange qui allait lui commander de sortir du tombeau. Les membres du défunt, exhalant une odeur plus suave que celle du nectar, furent retrouvés presque intacts ; les nerfs maintenaient encore les jointures, mais les chairs ne formaient plus que des lignes de poussière. Ces précieux restes furent, avec un soin inimaginable, enveloppés dans des linges et exposés ensuite à la vénération des fidèles, qui se précipitaient de tous côtés. Le lendemain, 11 des calendes de novembre (22 octobre 1050), fut célébrée la grande solennité du saint pontife ; le pape consacra un autel à la droite de celui de Saint-Etienne, premier martyr, et l'on y honora la mémoire de saint Gérard [1]. »

Léon IX employa les mois de novembre et de décembre de 1050 et une partie de janvier de 1051 à visiter diverses parties de la Lorraine et de l'Alsace, et partout il distribua les grâces et les faveurs spirituelles. Le jour même où il consacrait l'autel de saint Gérard, le 22 octobre, il publia une bulle qui confirmait dans tous ces droits et possessions le couvent de Saint-Mansuy à Toul[2]. Ce même jour encore, il publia une bulle analogue au profit des chanoines de Saint-Etienne de Toul[3]. A la demande de l'évêque Adalbéro, l'ami d'enfance et le cousin de Léon IX, le couvent de Saint-Vincent de Metz reçut une pareille charte de confirmation ; le 10 janvier 1051, Théodoric, évêque

[1] MG. SS. IV. 508 sq. *Miracula S. Gerardi* auctore Widrico, p. 503 sq. Lorsque Widric dit dans ce récit que les membres de S. Gérard : illo toto die populis undecumque circumfluentibus adorandapraesentantur, il entend le mot adorer dans le sens large que la Bible emploie assez souvent.

[2] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 3223. Migne, 143 p. 654 sq.

[3] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 4240 Migne, 143 p. 656 sq.

de Verdun, en reçut une autre pour son église de Saint-Marin et Saint-Agry[1].

Trois couvents de religieuses attirèrent aussi l'attention de Léon IX, qui avait des raisons spéciales pour veiller à leur situation morale et temporelle. Le premier était le monastère de Saint-Berthier et Saint-Athalen, à Bleurville en Saintois, au diocèse de Toul. Ce monastère avait été fondé peu d'années auparavant par le compte Raynard, et Léon IX, alors simple évêque de Toul, en avait consacré l'eglise. Le pape voulut continuer et confirmer l'œuvre inaugurée par l'évêque, et publia une bulle portant que le couvent de Saint-Berthier et Saint Athalen devait rester à tout jamais sous la règle de Saint-Benoît, et que l'abbesse serait constamment choisie parmi les membres de la famille du comte Raynard. Si cette famille était éteinte, l'évêque de Toul serait chargé de choisir une supérieure du couvent. Vient ensuite dans le document pontifical une énumération des biens appartenant au monastère[2]. Ces énumérations, qui reviennent si souvent dans les bulles de Léon IX, comme dans le Bullaire des autres papes du moyen âge, sont, on le comprend, fort intéressantes au point de vue de la géographie locale; on peut avec ces données, et ce sont à peu près les seules données géographiques que le onzième siècle nous fournisse, dresser, par le menu, la carte d'un très-grand nombre de pays.

Le second couvent de religieuses dont le pape s'occupa à cette époque, était celui de Hohenbourg, au mont Sainte-Odile, diocèse de Strasbourg. La famille de Léon IX, avait, nous l'avons déjà dit, largement contribué à la fondation de ce monastère, et plusieurs de ces membres avaient voulu y reposer après leur mort. Aussi Léon IX

[1] Jaffe, l. c., n° 4242, Migne, l. c., col. 659 sqq.
[2] Jaffe, *Regesta Pontif.*, n° 4243, et Migne, 143 p. 661 sq. col. 661 sq.

condescendant à la prière de Bertha, abbesse de Hohenbourg, consacra lui-même l'église de l'abbaye, et accorda, à cette occasion, diverses faveurs consignées dans un document de la chancellerie romaine [1].

Enfin, le pape se rendit également au couvent des religieuses situé à Hesse, près de Sarbourg, et dédié à la sainte Vierge, et à saint Laurent et saint Martin. Là encore était la sépulture de plusieurs de ses parents, des comtes Mathiridus et Gérard, ses oncles ; de Cuniza, femme de ce dernier ; de son frère Hugo, emporté par une mort prématurée. A la demande de Mathilde, veuve de Hugo, et de son frère Henri, Léon IX sacra trois autels de l'église du couvent, et prescrivit que les archevêques, l'évêque diocésain et les chapelains ordinaires auraient seuls le droit de dire la messe au maître-autel de l'église abbatiale : tout autre prêtre ne le pourrait sans la permission de l'abbesse. Le 24 novembre, anniversaire de la consécration, devait être célébré dans le monastère comme fête solennelle. Enfin Léon IX rendit, à ce même couvent de Hesse, une ordonnance qui intéresse l'histoire des serfs au moyen âge, mais qui malheureusement est un peu obscure dans la forme ; il confirma un arrêté, déjà promulgué par son père, le comte Hugo, et d'après lequel les serfs de l'abbaye de Hesse pouvaient librement se marier entre eux, à la condition que les enfants nés de ces mariages, appartiendraient la moitié aux parents, la moitié à l'Église ; s'il ne naissait qu'un enfant, il appartiendrait à l'Église [2].

Après s'être retrempé au pays natal, au milieu des paisibles populations de l'Alsace et de la Lorraine dont le calme formait un contraste frappant avec la fougue et les passions orageuses des Italiens, Léon IX vint à Trèves

[1] Jaffé, l. c., n° 4244, et Migne, 143 p. 663 sq.
[2] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 4245, et Migne, 143 p. 740 sq.

et parvint à faire restituer par la couronne (de Germanie) au couvent de Saint-Maximin de Trèves une terre enlevée aux religieux [1] L'empereur Henri III dut se montrer d'autant mieux disposé à se rendre aux réclamations du pape, qu'un heureux événement venait de réjouir sa famille. Après lui avoir donné plusieurs filles, l'impératrice Agnès était enfin, le 11 novembre 1050, devenue mère d'un garçon [2].

L'arrivée de cet enfant fut saluée partout comme un événement providentiel et causa une joie générale, à laquelle l'Église prit une large part. Qui pouvait prévoir alors que le nouveau-né, qui devait s'appeler un jour Henri IV, serait un si implacable adversaire de l'Eglise et de la papauté ? Comme s'il avait eu quelque pressentiment de l'avenir qui attendait son fils et comme s'il avait voulu le conjurer, l'Empereur choisit pour parrain de son enfant, non pas un grand seigneur temporel, mais un moine et un saint, Hugo, abbé de Cluny. Il lui écrivit pour lui annoncer le grand honneur qu'il lui réservait; mais l'Empereur était alors en Saxe, à Goslar, et Hugo s'excusa de ne pouvoir, en plein hiver, faire un si long voyage. Henri III écrivit alors à l'abbé de Cluny une nouvelle lettre que nous reproduisons ici, car elle fait le plus grand honneur à celui qui l'a écrite et à celui qui l'a reçue. L'ordre de Cluny a peu de pages aussi glorieuses que la suivante :

« *Henri, par la grâce de Dieu, empereur auguste des Romains, à Hugo, vénérable abbé de Cluny, grâce et salut.*

« Tes lettres nous ont causé une grande joie. Nous les avons reçues avec d'autant plus de plaisir que nous te savons très-absorbé par la

[1] Jaffe, *Regesta Pontific.*, n° 3233. Migne 143 p. 669. — Voyez en outre dans Migne, 151 p. 1110, une ordonnance de l'empereur concernant cette affaire.

[2] Hermann de Reichenau, MG. SS. V. 129, donne l'année exacte de la naissance de Henri IV. Lambert de Hersfeld donne le jour, mais se trompe sur l'année.

contemplation des choses divines. Tu nous racontes combien tu t'es réjoui de ce que la santé nous avait été rendue et de ce que le ciel nous avait accordé un fils. Je remercie ta paternité des sentiments qu'elle nous exprime, je lui en rends grâces du fond du cœur. Ce n'est pas un ordre que nous t'envoyons, c'est plutôt une humble prière, pour que tu ne cesses d'invoquer le Dieu très-clément en faveur de la république, pour l'honneur de tout le royaume, pour notre salut et celui des nôtres, afin que la prospérité que le ciel nous accordera assure la paix et la tranquilité des églises et du peuple tout entier.

Quel est en effet le sage qui n'ambitionnerait tes prières et celles des tiens? Qui hésiterait à être uni à vous tous par les liens indissolubles de la charité? Vos prières sont d'autant plus pures qu'elles sont faites loin du bruit du monde et d'autant plus précieuses qu'elles sont plus près de Dieu. Puisque la longueur du chemin t'a empêché de venir nous trouver, quoique nous te l'eussions ordonné et quoique ton arrivée eût été pour nous une grande joie, nous voulons bien te pardonner, mais à condition que tu viennes nous trouver à Cologne, si cela est possible, lors des fêtes de Pâques pour que tu tiennes toi-même sur les fonts baptismaux l'enfant dont tu as salué la naissance avec bonheur, et pour que tu lui accordes le bienfait de ta bénédiction spirituelle. Après avoir ainsi expié le ferment de nos fautes, nous pourrons, lors de la fête de Pâques, jouir des azymes de la gloire céleste [1].»

Le choix de l'abbé de Cluny comme parrain du prince royal était certainement très-heureux; toutefois, on se demande pourquoi l'empereur Henri III n'a pas offert cet honneur à Léon IX lui-même qui, au moment de la naissance du jeune prince, se trouvait en Lorraine. Léon n'était pas seulement au-dessus de tous par sa position hiérarchique; ses vertus et l'infatigable zèle apostolique qui l'animait, lui avaient aussi assuré une place hors ligne dans le respect et la vénération des peuples. Il est probable que quelques légers sujets de mécontentement existaient déjà

[1] Migne, 139 p. 931 sq.

à cette époque entre le Pape et l'Empereur ; Lambert de Hersfeld[1] l'insinue, du reste, en terme un peu voilés[2]. Tout indique que l'Empereur prêtait l'oreille aux ennemis que Léon IX, ainsi que nous l'avons vu, avait à la cour impériale. Mais ce refroidissement n'allait certes pas jusqu'à la rupture, car, à la fin de janvier, le pape se rendit à Augsbourg pour s'y renconter avec l'Empereur et célébrer avec lui, le 2 février, la fête de la Purification de la sainte Vierge. Henri III avait prescrit à Humfroid, l'archevêque de Ravenne, excommunié au synode de Vercelli par le pape[3], de se trouver à la même date à Augsbourg; là, donnant pleinement raison au saint-siège, il prescrivit au prélat récalcitrant de rendre à l'Eglise romaine les biens qu'il lui avait pris et de demander l'absolution à Léon IX. Ce fut bien malgré lui que le fier archevêque se soumit à cette humiliation ; lorsqu'il fut prosterné devant le pape, ses lèvres seules murmurèrent des paroles d'excuse que son cœur était loin de ratifier. Tous les évêques présents à cette scène intercédèrent en faveur de l'archevêque ; le pape, se rendant à ces instances prononça alors une sorte de pardon conditionnel : « Que le Tout-Puissant, dit-il, lui accorde l'absolution de tous ses crimes, suivant qu'il est plus ou moins sincère.[4] » L'archevêque se releva aussitôt, la bouche contractée par un rire sardonique, « ce que voyant, ajoute Wibert, le vénérable pasteur[5] fondit en larmes et dit à voix basse à ceux qui l'entouraient : Ah ! le misérable, il est perdu!

[1] Lambert de Hersfeld, MG. SS. V, 155 : Leo Papa ei imperatori valefaciens *mediocriter* compositis et causis ecclesiasticis et regni negociis Romam reversus est.

[2] Cf. supra, p. 298.

[3] Léon IX.

[4] Wibert, II, 7.

[5] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n 4254, et Migne, 143 p. 671 sq.

En effet, il tomba malade presque aussitôt après, et il était à peine de retour dans sa patrie qu'il perdit avec la vie ces honneurs dont il était si fier [1]. »

Après l'entrevue d'Augsbourg, Léon IX prit congé de l'Empereur et regagna l'Italie ; il publia, durant son voyage, en faveur des chanoines de l'église cathédrale de Lucques, une bulle dont un passage mérite d'être signalé: « Si, dit le pape en s'adressant aux chanoines, si Dieu délivre enfin votre église des prêtres mariés, on devra remplacer par des prêtres chastes ceux qui mènent une vie dissolue, et les biens ecclésiastiques possédés par ces derniers et employés par eux à satisfaire leurs passions, seront adjugés à ceux qui vivent en communauté suivant les règles catholiques [2]. » Il fallait que le mal fût bien profond et la résistance aux plans de réforme de Léon IX bien vive, pour que le pape se bornât ainsi à émettre un vœu platonique au lieu de condamner et d'excommunier directement les délinquants de Lucques. Le pape rentra à Rome dans le courant du mois de mars 1051.

Pendant que Léon IX tenait les synodes de Rome et de Vercelli, en cette même année 1050, il se tint aussi en Espagne un synode intéressant pour l'histoire de la discipline ecclésiastique dans ce pays. Le roi Ferdinand Ier, auquel les historiens espagnols ont donné le surnom de Grand, et dont le pouvoir s'étendait, à la suite de guerres parfois plus heureuses que légitimes, sur la Navarre, la Castille, le royaume de Léon, une partie du Portugal, etc., résolut de rétablir dans ses Etats la discipline religieuse à laquelle les malheurs des temps avaient fait quelques brèches, et, dans se but, il réunit à Coyaca, dans le diocèse d'Oviedo, un synode dont nous possédons encore les procès-verbaux. Ces procès-verbaux sont arrivés jusqu'à

[1] Wibert, II, 6.

nous dans deux manuscrits, dont l'un est notablement plus complet; ces deux textes, réunis et complétés l'un par l'autre, indiquent avec précision les dispositions prises par l'assemblée. Voici ces dispositions, avec une partie du préambule :

« Au nom du Père,et du Fils, et du Saint-Esprit. Nous, Ferdinand, roi, et Sancia, reine, voulant restaurer notre chrétienté, nous avons avec les évêqnes, les abbés et les grands de notre royaume, tenu un concile à Coyaca, au diocèse d'Oviedo. A ce concile ont assisté Pierre, métropolitain de Lugo ; Froiland, évêque d'Oviedo ; Cresconius, évêque d'Ira et du siège apostolique de Santiago de Compostelle ; Cyprien, évêque de Léon ; Didacus d'Astorga, Miro ou Syrus de Palenzia, Gomez de Calahorra, Jean de Pampelune, Gomez de Viso, Cisnandus de Portalegre.

I.

Nous tous, les évêques indiqués plus haut, nous avons, avec l'approbation du roi Ferdinand et de la reine Sancia, décidé, en premier lieu, que nous organiserions dans nos sièges épiscopaux la vie canoniale, et que nous nous montrerions, dans la mesure du possible,les vrais ministres de l'Eglise.

II.

Les monastères devront, autant que faire se pourra, vivre selon la règle de Saint-Isidore ou de Saint Benoît. Ils ne posséderont rien en propre sans la permission de l'évêque diocésain ou de l'abbé. Les abbés devront en tout obéir aux évêques Voilà ce qu'enseignent les saints canons ; de plus, aucun abbé ne devra recevoir un moine ou un frère d'un autre monastère sans la permission de l'abbé de ce monastère. Si quelqu'un n'observe pas ce canon, qu'il soit anathème.

III.

En troisième lieu, nous avons décidé que toutes les églises et les clercs ne dépendront que de l'évêque ; les laïques ne devront avoir aucun pouvoir, pas plus sur les églises que sur les clercs. Les églises ne doivent pas être partagées, elles resteront dans leur totalité avec leurs prêtres et leurs diacres, avec les livres nécessaires aux diverses époques de l'année et avec les ornements du culte, de telle

sorte qu'on n'offre jamais le saint sacrifice avec un calice de bois ou d'argile. Les habits du prêtre pour le sacrifice sont : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la chasuble et le manipule. Ceux du diacre : l'amict, l'aube, le cordon, l'étole, la dalmatique et le manipule. L'autel doit être tout en pierre ; il sera consacré par l'évêque. L'hostie sera faite de pur froment : le vin et l'eau seront également purs, de telle sorte que l'hostie, le vin et l'eau soient le symbole de la Trinité. Que l'autel soit convenablement orné et en outre recouvert d'une nappe propre et de lin. Au-dessus et au-dessous du calice se trouvera un corporal de lin, sans tache et sans déchirure.

Les prêtres et les diacres qui remplissent un ministère dans l'Eglise ne doivent pas porter les armes à la guerre, ils auront toujours la tonsure, se raseront et ne pourront avoir chez eux d'autres femmes que la mère, la sœur, la tante ou la marâtre. Ils porteront un habit conforme à leur état et d'une seule couleur. Les laïques mariés ne doivent pas habiter avec leurs femmes dans le voisinage de l'église, ou avoir en cet endroit quelque possession. Les clercs veilleront à ce que les enfants des fidèles sachent par cœur le Symbole et l'Oraison dominicale. Si un laïque ne respecte pas la présente ordonnance, qu'il soit anathème ; si elle est transgressée par un clerc, ce clerc payera soixante sous à l'évêque et sera cassé de son grade ecclésiastique.

IV.

Les archidiacres et les prêtres devront, ainsi que le demandent les saints canons, exhorter à la pénitence les adultères, les incestueux ceux qui se sont mariés à un degré prohibé, les voleurs, les homicides, ceux qui font des maléfices, ceux qui ont avec les animaux un commerce charnel, s'ils refusent de faire pénitence, qu'ils soient exclus de l'Eglise et de la communion.

V.

Le baptême sera administré les samedis d'avant Pâques ou d'avant la Pentecôte; aucun enfant ne sera baptisé en dehors de ces deux jours à moins qu'il ne soit en danger de perdre la vie. Après la cérémonie du baptême, les enfants seront présentés à l'évêque pour être oints du saint chrême. Les archidiacres et les abbés ne présenteront à l'ordination que des moines sachant parfaitement par cœur tout le Psautier avec les hymnes et les cantiques et des clercs aptes à lire ou à chanter le Psautier, les hymnes, les cantiques, les épîtres, les évan-

giles, les oraisons. Les prêtres et les moines n'assisteront pas au repas de noces, ils se contenteront de bénir les époux. Les clercs, les moines et les laïques qui prendront part aux repas des enterrements, devront manger de façon que l'âme du défunt en retire quelque profit. On invitera aussi à ces repas les pauvres et les malades, pour que cette charité soit utile au défunt.

VI.

Le samedi soir, tous les chrétiens se rendront à l'église, et le dimanche matin ils entendront la messe et toutes les heures. Ce jour ils ne feront pas d'œuvres serviles, ils ne voyageront pas si ce n'est pour aller prier, ou pour enterrer les morts, pour visiter les malades, pour le service du roi, pour repousser les attaques des Sarrasins ou des Normands.

Aucun chrétien ne doit habiter sous le même toit que les juifs ou manger avec eux. Celui qui n'aura pas observé cette règle sera soumis à une penitence de sept jours. Si le délinquant est d'un rang élevé et refuse de faire pénitence, qu'il soit pendant un an excommunié ; s'il est de condition plus modeste, qu'il reçoive cent coups de fouet.

VII.

Les comtes et intendants royaux doivent gouverner dans un esprit de justice, ne pas molester injustement les pauvres, n'admettre à déposer dans un procès que les témoins oculaires ou auriculaires. Si une personne est convaincue de faux témoignage, elle subira la peine fixée par le livre des Juges pour les faux témoins.

VIII.

Dans le pays de Léon, en Galice, dans les Asturies et dans le Portugal, on jugera suivant les décrets portés par le roi Adefonse contre les homicides, les voleurs, et en général contre les malfaiteurs. Que la justice soit rendue en Castille comme au temps de notre aïeul le duc Sanche.

IX.

La prescription de trente ans ne doit pas exister contre les églises. Elles pourront toujours, ainsi que les canons et la loi gothique le prescrivent, réclamer et recouvrer leurs biens.

X.

Celui qui travaille une vigne ou une terre dont on lui dispute la possession doit en percevoir les fruits. Viendra ensuite le jugement sur le fond ; si celui qui est en jouissance a tort, il rendra l'usufruit à l'héritier légitime.

XI.

Les chrétiens devront jeûner tous les samedis et ne prendre leur repas qu'à l'heure indiquée pour le carême, afin qu'ils puissent travailler.

XII.

Lorsqu'un coupable se réfugie dans une église, quel que soit le crime qu'il ait commis, nul ne doit être assez téméraire pour l'arracher de cet asile ou pour le poursuivre, s'il est dans un rayon de trente et un pas de l'église. On se conformera dans ce cas à la loi gothique, après avoir rassuré le coupable contre tout danger de mort. Celui qui contreviendra à cette ordonnance payera à l'évêque mille sous d'un argent très-pur.

XIII.

Que les grands et les petits respectent également la justice du roi. Qu'ils lui soient fidèles comme ils ont été fidèles au seigneur roi Adefonse, et que les Castillans le soient aussi comme ils ont été fidèles au duc Sanche. Le roi sera aussi pour eux ce qu'a été le comte Sanche.

J'octroie aux habitants de Léon tous les *fueros* que leur a déjà octroyés le seigneur roi Adefonse, père de la reine Sancia, mon épouse. Quiconque contreviendra à notre présente constitution, fût-il roi comte, vicomte, intendant, « *sayo* », clerc, laïque, sera excommunié séparé de la compagnie des saints et condamné à rester à tout jamais avec le démon et ses anges. En outre, il perdra sa dignité temporelle [1].

[1] Mansi, *Conciliorum collectio* T. XIX, p. 785 sqq.

CHAPITRE V

Voyages de Léon IX
Mars 1051 — Mars 1053.

Synode romain de 1051. — Soumission de Bénévent. — Voyages de Léon IX dans le sud et dans le centre de l'Italie. — Le pape va en Hongrie. — Son séjour devant Presbourg, à Ratisbonne, à Bamberg, à Mayence, à Worms. — Luitpold de Mayence. — Echange de Bamberg avec Bénévent. — Retour du pape en Italie. — Synode de Mantoue.

L'un des premiers soins de Léon IX après son retour à Rome, fut de régulariser la situation de son église de Toul. A l'exemple de plusieurs papes ses prédécesseurs, Léon IX avait gardé, même après être monté sur le saint-siège, l'évêché qu'il possédait auparavant. Cette anomalie, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, s'explique en partie par l'extrême pénurie du trésor pontifical ; le plus clair des revenus du pape était souvent ce qu'il retirait de l'évêché qu'il avait quitté pour devenir pape. Néanmoins, Léon IX souffrait d'un état de choses qui n'était pas en harmonie avec l'esprit des canons, et il résolut, de donner un évêque à l'église de Toul. Il songea pour ce poste à un clerc de l'église de Toul, au primicier Udo, qu'il avait amené avec lui à Rome, aussitôt après son élection à la papauté ; et comme l'évêché de Toul avait des régales, il pria Henri III de vouloir bien ratifier son choix. La lettre que le pape envoya à cette occasion à l'Empereur était si honorable pour Udo, que Henri III ne put que se rendre au désir de Léon IX. Udo gouverna l'église de Toul pendant dix-huit ans, et son épiscopat répondit aux espérances que Léon IX avait

conçues[1]. Le pape saisit l'occasion de la nomination de Udo au siège de Toul pour confirmer cette église dans la possession de tous les biens qui lui avaient été donnés[2].

Comme Udo était, à l'époque de sa nomination à l'épiscopat, chancelier et bibliothécaire de l'église romaine, Léon IX donna cette charge au diacre Frédéric, frère de Gottfried le Barbu, duc de Lorraine. Le pape avait amené avec lui en Italie et attaché à la cour pontificale ce Frédéric qui, en 1057, devint pape sous le nom d'Etienne IX. Léon IX créa en même temps une charge d'archichancelier du siège apostolique et revêtit de cette dignité Hermann, archevêque de Cologne; aussi, à partir du mois de mars 1051, les bulles de Léon IX portent le nom du chancelier Frédéric, signant en lieu et place de l'archichancelier Hermann, archevêque de Cologne.

Les fêtes de Pâques, que le pape célébra à Rome, furent signalées par un miracle dont Wibert nous a conservé le souvenir. Il raconte que Léon IX étant allé dire la messe à l'église Saint-Laurent, on lui présenta une malheureuse femme possédée du démon et qui se tordait dans d'épouvantables crises. Le pape fit sur elle le signe de la croix, et à l'instant elle se calma et revint chez elle en parfaite santé[3].

Ces fêtes de Pâques ramenèrent la célébration du synode annuel; celui de 1051 se préoccupa surtout de la discipline. Il excommunia Grégoire, évêque de Vercelli, qui s'était rendu coupable d'une faute grave contre les mœurs. Grégoire n'était pas présent lorsque son procès fut instruit et lorsqu'il fut condamné. Il accourut à Rome dès qu'il en eut connaissance, et le pape, ayant égard à ses bonnes

[1] Wibert, II, 6.
[2] Jaffé, *Regesta Pontific.* N° 4255. Notae temporis sunt corruptae.
[3] Wibert, II, 8.

dispositions et à ses promesses pour l'avenir, consentit à le réintégrer dans sa charge[1]. De l'avis du synode, Léon IX releva le roi d'Angleterre, Edouard le Confesseur, du vœu qu'il avait fait de venir à Rome. Ce prince, réfugié en Normandie, avait été, après un long exil, appelé par ses sujets en 1041 et placé sur le trône. Pour remercier Dieu de cette faveur inespérée, il avait promis de se rendre à Rome au tombeau des saints Apôtres ; mais la situation de ses Etats, notamment la révolte de Godwin, rendant fort dangereux un si grand voyage et une si longue absence, Léon IX dispensa le roi de tenir sa promesse ; il exigea en retour que l'argent destiné au voyage fût distribué aux pauvres et servît à la continuation de l'abbaye de Westminster, déjà commencée par deux des prédécesseurs d'Edouard, les rois Henri et Edouard I[2].

Le synode eut aussi à se prononcer sur un conflit survenu entre Jean, évêque de Sabine, et le couvent de Farfa ; les incidents de ce conflit forment un épisode caractéristique de cette époque, si féconde en troubles et en violences. Au temps du pape Adrien Ier, Hildebrand, duc des Lombards, avait donné au couvent de Farfa la colline de Tancia avec l'église de l'archange saint Michel qui y était construite. Cette donation avait été confirmée par le pape Etienne IV, ainsi que par les empereurs Charlemagne, Louis le Débonnaire, Lothaire, et dernièrement par l'empereur Henri III ; mais la moitié des revenus de cette église, soit en

[1] Hermanni Augiensis, *chronicon*. MG. SS. V. 129. Bérenger a reproché très vivement à Léon IX de n'avoir pas condamné cet évêque lors de la célébration du synode de Vercelli, au mois de septembre 1050, et il ajoute que l'évêque ne fut jamais inquiété : intacta ejus causa remansit. (*De sacra cœna* édit. Vischer, p. 40). On voit que Bérenger se trompe ; Léon IX n'a pas manqué à son devoir vis-à-vis de ce prélat. Si la condamnation n'a pas été prononcée au synode de Vercelli, c'est que probablement l'affaire n'était pas assez instruite.

[2] Jaffé, *Regesta Pontific.* n° 4257, et Migne, 143 p. 675.

dîmes, soit en offrandes pous les morts, revenait de droit à l'évêque de Sabine. Celui-ci, qui s'appelait Jean, à l'époque où éclata la querelle, conclut avec Hugo, abbé de Farfa, un traité d'après lequel l'évêque se contentait des offrandes du temps pascal et du mois de mai, et abandonnait au couvent, moyennant la somme annuelle de trois deniers, les offrandes recueillies pendant les autres mois de l'année.

Une dernière clause du traité portait que si l'un des deux contractants aliénait sa part des revenus de l'église Saint-Michel, cette part aliénée reviendrait de droit à l'autre. Bérard, successeur de Hugo comme abbé de Farfa, ne respecta pas le traité conclu par son prédécesseur, il fit bâtir une église sur le mont Tancia et la fit consacrer par l'évêque de Siponto, quoiqu'elle fût située sur le territoire de l'évêque de Sabine. L'évêque Jean, mis hors de lui par ce procédé, prit d'assaut cette église, détruisit l'autel, emporta es reliques déjà placées dans cet autel. Mais quelque temps après, ayant eu un côté paralysé, l'évêque reconnut que c'était là une punition de Dieu, et se hâta de rapporter les reliques dans l'autel restauré. L'abbé Bérard n'en continua pas moins à poursuivre de ses hostilités l'évêque de Sabine. Il fit périr plusieurs des serviteurs de l'évêque et tenta de mettre le feu à une maison où se trouvait ce prélat. Les moines et l'évêque portèrent leur cause devant le synode, et Léon IX, tout en déplorant les violences commises de part et d'autre, donna raison au couvent de Farfa, parce que les documents que l'abbé Bérard fit présenter à l'assemblée étaient concluants en sa faveur. Léon IX confirma, en outre, le couvent de Farfa dans la possession de tous ses droits et biens temporels[1].

[1] *Chronicon Farfense :* epistola hujus congregationis ad dom. Leonem papam IX anno 1051 dans Muratori, t. II, pars II, p. 579 et 5. 8. 6. *Ibid.*, l'acte par lequel l'empereur Henri III assure au couvent la possession de Tancia.

La question des clers ordonnés par des évêques simoniaques fut encore agitée dans le synode romain de 1051. Il répugnait toujours au Pape de regarder ces ordinations comme valides, et, d'un autre côté, si l'on n'en tenait pas compte, il fallait renvoyer de leurs églises un nombre incalculable de clercs. Léon IX pria les membres du synode d'étudier ce problème et de lui faire connaître leurs avis.

Cet appel fut entendu par Pierre Damiani, qui composa ensuite sur ce sujet un traité intitulé *Gratissimus* et dédié à Henri, nouvel archevêque de Ravenne. Dans ce traité, qui est parvenu jusqu'à nous, Damiani, après de longs développements et de nombreuses preuves, acceptait comme conclusion l'ordonnance du pape Clément II : regarder comme valides les ordinations faites par des évêques simoniaques, mais soumettre les clercs ainsi ordonnés à une pénitence canonique [1]. Cette loi avait été, ainsi que nous l'avons vu, acceptée, provisoirement du moins, par Léon IX dans le premier synode romain qu'il avait tenu ; mais après la publication du remarquable traité de Pierre Damiani elle ne fut plus discutée et inspira définitivement la conduite de l'Eglise. A propos du *Liber gratissimus*, remarquons qu'il renferme un magnifique éloge de l'empereur Henri III, pour avoir délivré l'Eglise romaine de la simonie. Pierre Damiani fait allusion à la déposition des trois papes au synode de Sutri [2].

Après avoir ainsi réglé les affaires de l'administration générale de l'Eglise, Léon IX songea à visiter une fois de plus l'Italie méridionale. Deux motifs l'engageaient à faire ce voyage, tout d'abord le désir de traiter avec les Normands.

[1] *Liber gratissimus* dans MIGNE, 144 p. 79-156. Le Liber gratissimus a du paraître durant l'été de 1053, deux ans seulement après la célébration du présent synode, car Henri a été sacré archevêque de Ravenne, au mois de mars 1053.

[2] *Liber gratissimus*, l. c., c. LXXVI.

Pour mieux atteindre ce but, Léon IX demanda à Halinard, archevêque de Lyon, de l'accompagner dans son excursion. Halinard parlait la langue des Normands ; aussi devait-il servir d'intermédiaire entre eux et Léon IX[1]. L'autre motif était le changement survenu à Bénévent. L'année précédente, Léon IX avait dû, ainsi qu'il a été dit, excommunier Bénévent, parce que Pandulfe, qui s'était mis à la tête du parti hostile au pape, avait refusé d'obéir à Léon IX[2]. Mais Pandulfe avait été renversé avec ses satellites ; aussi Léon IX était à peine de retour de son voyage en Germanie que, dans le printemps de 1051, une députation des Bénéventins arrivait à Rome, demandant au pape de venir dans leur ville. Le pape, voulant connaître exactement la situation, envoya à Bénévent, Dominique, patriarche de Grado-Aquilée, et le cardinal Humbert. Ils trouvèrent la ville dans d'excellentes dispositions et firent jurer au peuple une fidélité éternelle au saint-siège. Au mois d'avril, Dominique et le cardinal Humbert regagnèrent Rome et amenèrent avec eux, comme gage de la fidélité des Bénéventins, vingt des principaux habitants de la ville[3]. Avec de pareilles garanties, Léon IX n'avait plus à hésiter.

Il quitta Rome dans les derniers jours de juin, et se dirigea d'abord vers le monastère du Mont-Cassin, où il arriva le 28 juin, veille de la fête de saint Pierre et de saint Paul. Les deux jours suivants, Léon IX célébra solennellement l'office divin, et le samedi, avec son humilité habituelle, il voulut laver les pieds à douze religieux. A leur tour, ceux-ci lui lavèrent les pieds, et le pape se rendit ensuite au réfectoire, où il prit avec les moines la réfection ordinaire[4]. Du Mont-Cassin, Léon IX alla à Bénévent,

[1] *Halinardii Legdunensis vita.* MIGNE. 142 p. 1344.
[2] Cf. supra, p. 293.
[3] *Annales Beneventani*, MG. SS. III. 179.
[4] Leo, de Marsi.

où il arriva le 5 juillet 1051. Il trouva la ville pacifiée et dévouée au saint-siège ; aussi s'empressa-t-il de la relever de la sentence d'excommunication qu'il avait portée contre elle l'année précédente[1]. Léon IX s'occupa certainement dès cette époque à préserver Bénévent de l'invasion de plus en plus menaçante des Normands, mais le manque de documents ne permet pas d'indiquer quelles furent ses démarches et ses négociations[2]. Aucun chroniqueur n'indique le résultat de la mission confiée à l'archevêque de Lyon, et le caractère plus aigu que l'antagonisme entre Léon IX et les Normands prit de jour en jour, prouve qu'elle échoua complétement. Un terrible événement survenu sur ces entrefaites paralysa tous les efforts que faisait la papauté dans le sens de la conciliation. Le 10 août 1051, le comte Drogo, chef des Normands[3], tombait victime d'une conjuration ourdie par les habitants de la Pouille.

Voici comment ce drame est raconté par l'historien des Normands, Geoffroy Malaterra :

« Les Lombards de la Pouille, race toujours très-perfide, ourdirent ténébreusement une conjuration qui s'étendait sur tout le pays et dont le but était de massacrer, le même jour, tous les Normands. Le comte Drogo qui séjournait au *Castrum* du *Mons Olei*, appelé par corruption Montolium par les indigènes, s'étant donc rendu de grand matin, selon sa coutume, à l'église, un certain Risus, allié de Drogo, et qui lui avait juré fidélité, se cacha derrière la porte et, au mépris de tous ses serments, se précipita sur le chef nor-

[1] *Annales Beneventani*, l. c.

[2] Voyez plus haut.

[3] Gaufredi Malaterræ *historia Sicula*, c. XIII, dans Migne, 149 p. 1108. L'année de ce premier essai des Vêpres siciliennes et de la mort de Drogo se trouve dans un *Abrégé de l'histoire des Normands*, par un anonyme. On y lit : Anno 1051 : Drogo interficitur in Apulia et succedit Humphredus. Migne, 149 p. 1084.

mand. Drogo fut massacré, et avec lui périrent plusieurs de ses compagnons : quelques-uns seulement réussirent à prendre la fuite. Dans divers endroits de la Pouille, d'autres Normands tombèrent pareillement victimes de la conjuration. Humfroy, mis hors de lui par la mort de son frère, hérita de sa dignité et s'empara de ses biens. Il réunit ensuite autour de lui les Normands que la trahison n'avait pu atteindre et se mit en devoir de venger la mort de Drogo. Il assiéga longtemps le *Castrum* où son frère avait péri, et étant enfin parvenu à s'en emparer, il fit mourir au milieu des tourments, l'assassin de Drogo et ses complices, et cette mort sanglante adoucit un peu la douleur de son cœur[1]. »

Cette mort était une perte pour Léon IX. Les sentiments religieux de Drogo, ses relations officielles avec l'empereur Henri III, auraient probablement facilité une entente entre ses compatriotes et la papauté, tandis que sa mort exaspéra les Normands, qui jurèrent de la venger[2].

Ce fut probablement pour décider Guaimar à faire avec lui cause commune contre les Normands, que Léon IX quitta Bénévent dans les premiers jours du mois d'août pour se rendre à Salerne ; avant de partir, il avait déjà, à la demande de l'archevêque Jean, confirmé l'Église archiépiscopale de Salerne dans tous ses droits et dignités, et dans la possession des biens qui lui avaient été donnés, notamment par l'illustre prince Guaimar[3].

En revenant à Rome, Léon IX voulut visiter Subiaco, le célèbre berceau de l'ordre de Saint-Benoît et de la vie monastique en Occident. Lorsque Otto, abbé de Subiaco, fut informé de l'intention du pape, il se hâta de prendre la

1 JAFFÉ, *Reg. Pontif.* n° 4259. MIGNE, 143, p. 676.

2 Chronicon Subiacense, ap. MURATORI, *Rer. Ital. Script.* t. XXIV col. 932.

3 MIGNE, 143, p. 676.

fuite, parce que sa conscience lui reprochait diverses fautes et qu'il craignait la justice de Léon IX ; il se cacha à Treva. Aussi, à son arrivée, le pape, ayant trouvé Subiaco sans supérieur, fut très-affligé de cet état de choses et fit courir après l'abbé Otto pour qu'il eût à comparaître. Otto n'en voulut rien faire, et les habitants de Treva l'ayant chassé parce qu'il ne voulait pas obéir au pape, il alla se réfugier dans le monastère de Sainte-Cécile, en Campanie, et y termina ses jours. Le pape, ayant constaté la culpabilité d'Otto, réunit le chapitre de l'abbaye pour lui donner un successeur, et ce fut le Français Humbert qui fut élu et installé abbé[1]. Les bénédictins de Subiaco demandèrent ensuite au pape de faire pour leur monastère ce qu'il avait déjà fait pour beaucoup d'autres fondations monastiques, d'assurer à tout jamais à leur maison, par une bulle pontificale, la possession des biens temporels actuellement en leur pouvoir. Comme des habitants de Subiaco prétendaient avoir des droits sur quelques-uns de ces biens, Léon IX leur prescrivit d'apporter les documents pouvant justifier de ces prétentions. Ils obéirent ; mais l'examen de ces documents prouva qu'ils étaient, en partie, apocryphes et composés par des faussaires. Cette découverte indigna l'honnête Léon IX ; il fit brûler devant lui tous ces parchemins, et publia ensuite une bulle assurant au couvent de Subiaco les biens sur lesquels il avait des droits incontestables[2].

Il faut bien avouer que Léon IX n'a brûlé à Subiaco qu'une faible partie des documents falsifiés que le onzième siècle et les deux ou trois siècles précédents ont produits avec une désolante fécondité. Sans parler des fausses

[1] *Chronicon Subiacense*, ap. Muratori, *Rer. Ital. Script.* t. XXIV col. 932.

[2] Migne, 143 p. 676.

décrétales, que de monuments qui sont parvenus jusqu'à nous et qui causent parfois à l'historien de véritables anxiétés ! Divers indices l'avertissent qu'il se trouve peut-être en face d'une supercherie, mais parfois l'absence de documents parallèles ne lui permet pas d'établir une enquête. Que faire alors? Il craint, s'il accepte ces données suspectes, de se faire l'écho d'une vieille erreur, et s'il les rejette, il s'expose à glisser sur la pente d'un hypercritisme qui a bien aussi ses dangers.

La partie du pontificat de Léon IX qui va du mois d'octobre 1051 au mois de juillet 1052 est certainement celle sur laquelle nous avons le moins de renseignements. Elle nous montre le pape visitant diverses villes de l'Italie centrale, mais nous ne savons à peu près rien du but et du résultat de ces visites. Une phrase de Wibert indique que le pape passa à Narni la fête de Noël de 1051, et, à ce sujet, l'archidiacre de Toul raconte une belle et poétique légende ; on dirait une page détachée de la *Divine Comédie ;* qui sait même si elle n'est pas tombée sous les yeux de l'illustre Florentin, et si elle n'a pas inspiré quelques-uns de ces vers ?

« Ce serait, dit Wibert, une chose bien regrettable que de passer sous silence un fait qui a eu lieu à Narni pendant le pontificat de Léon IX, et qui mérite d'être rapporté pour la plus grande gloire de Dieu. On raconte, du reste, que ce fait a eu pour témoins tous les habitants de la ville. Deux ans avant que le pape célébrât à Narni les fêtes de Noël, il arriva, pendant une journée d'été, qu'on aperçut une immense multitude passant non loin des remparts de la cité. Les habitants de Narni furent effrayés, et coururent aux fortifications pour défendre leur ville contre cette invasion. Aussi loin que l'œil pouvait plonger, on apercevait d'incalculables foules se dirigeant rapidement vers l'Orient. Tous ceux qui marchaient ainsi inspiraient le plus grand respect par la beauté de leurs cheveux blancs ; il y avait entre eux tous une grande ressemblance. Les habitants de Narni ne pouvaient détacher leurs yeux de ce spectacle inouï; ils

restèrent sur leurs remparts depuis le matin jusqu'à l'heure de none. Lorsque le soleil fut sur le point de disparaître, le merveilleux cortége commença à diminuer. Alors l'un des spectateurs, plus hardi que les autres, osa sortir de la ville, et quoique la frayeur le tînt encore à une certaine distance, il regardait s'il ne connaîtrait personne parmi ces voyageurs. Il avisa parmi les derniers un de ses amis, citoyen de Narni, homme de bonne réputation et de grande piété, et qui était passé de vie à trépas quelque temps auparavant. Il l'appela par son nom, l'adjura de par le Seigneur de vouloir bien lui répondre, et lui demanda quelle était cette immense multitude. L'autre lui répondit : « Quoique tu sois indigne de connaître les divins « mystères, sache que nous sommes des âmes pécheresses, nous « n'avons pas encore mérité de jouir du bonheur du royaume « des cieux, et notre pénitence consiste à visiter sans trêve ni repos « les différents lieux saints ; ainsi, maintenant, après avoir visité le « grand couvent de Saint-Martin, nous nous rendons à Farfa, au « sanctuaire de la bienheureuse vierge Marie. » Après avoir ainsi parlé, l'âme disparut, laissant son interlocuteur frappé d'une terreur telle, que, pendant un an, il ne put quitter son lit. C'est lui-même qui donna ensuite ces détails au seigneur pape[1]. »

La plupart des bulles promulguées par Léon IX durant l'hiver de 1051 et le printemps de 1052 ne présentent qu'un intérêt local. Par ces lettres, le pape assure à divers monastères, notamment à ceux de Sainte-Marie de Farfa, de Saint-Pierre de Pérouse, de Sainte-Marie de Pomposa, de la Chaise-Dieu, en Auvergne et à celui d'Altdorf, la possession de tous leurs biens et privilèges. En retour, il exige que le couvent de Pomposa serve tous les ans au trésor pontifical une somme de trois sous d'argent. Toutefois, deux de ces bulles sont plus importantes et méritent d'être signalées. La première, datée de Rome, du 20 avril 1052, est adressée à tous les évêques de l'Italie. Elle prouve qu'au onzième siècle, comme à beaucoup d'autres époques de l'Eglise, il existait entre le clergé

[1] Wibert, II, 8.

séculier et le clergé régulier des querelles parfois assez vives et qui provenaient de ce que les réguliers convoitaient et s'appropriaient les gros héritages au détriment des églises paroissiales respectives. Léon IX, qui toute sa vie a grandement favorisé les réguliers, n'hésite cependant pas à leur faire entendre dans cette bulle un langage sévère.

« *Léon, évêque, à tous les évêques dans le Christ, en Italie.*

« Il nous est revenu que quelques personnes, agissant d'une manière perverse, s'efforcent de porter atteinte à l'unité de l'Église : nous voulons parler de ces abbés et de ces moines qui, inspirés non pas par la charité, mais par un âpre amour du gain, ne cessent de circonvenir les laïques qu'ils peuvent attirer dans leurs filets, pour les déterminer à laisser, soit de leur vivant, soit après leur mort, tous leurs biens et possessions à des couvents, sans faire le moindre legs aux églises dont ils dépendent et où ils ont reçu le baptême, la pénitence, l'eucharistie et la nourriture spirituelle de leur âme. Ayant constaté cette cause de discorde et voulant absolument la faire disparaître, nous défendons expressément qu'on agisse à l'avenir de cette manière. Comme le dit l'Apôtre (*II Corinth.*, I, 7), il n'est pas juste que ceux qui ont pris part à la peine soient exclus des consolations ; il faut, au contraire, que celui qui a travaillé reçoive la récompense de son travail. S'il arrive donc que, pour le salut de son âme, quelqu'un veuille faire, de son vivant ou après sa mort, une donation pieuse, la moitié de cette donation reviendra de droit à l'église du donataire, l'autre moitié pourra sans difficulté être donnée à un couvent. Quiconque aura la témérité de contrevenir au présent décret sera frappé d'anathème[1] »

L'autre bulle importante promulguée par Léon IX durant le printemps de 1052, est datée du 7 mai : elle est adressée à Hermann, archevêque de Cologne. Le pape y renouvelle tous les droits et privilèges accordés par les

[1] MIGNE, 143 p. 685 sq.

souverains pontifes aux archevêques de Cologne ; ainsi le droit de se faire précéder de la croix, de porter le pallium, de monter dans quelques solennités un cheval caparaçonné comme le cheval du pape ou celui d'un patriarche. En outre, Léon IX assure à Hermann la double dignité de chancelier de l'Église romaine (nous avons déjà parlé plus haut de cette dignité) et de cardinal du titre de Saint-Jean devant la porte Latine. Il permet que dans l'église cathédrale de Cologne deux autels, dédiés, l'un à la sainte Vierge, l'autre à saint Pierre, soient desservis exclusivement par sept cardinaux prêtres (il est évident qu'il faut entendre ici le mot de cardinal dans le sens primitif et non dans le sens de cardinal de la sainte Église romaine) revêtus de dalmatiques et assistés par autant de diacres et de sous-diacres qui pourront porter des sandales. Lorsque l'on célébrera un concile dans le diocèse de Cologne, l'archevêque diocésain y aura toujours le premier rang, à moins que le pape ou son légat n'assiste à ce concile. Enfin, les archevêques de Cologne pourront sacrer les rois lorsque le sacre aura lieu dans leur diocèse. La bulle se termine par une énumération des biens appartenant à l'église de Cologne, et dont la possession est assurée à cette église de par l'autorité apostolique [1]. Déjà, avant la publication de cette lettre et dès le mois de mars de l'année précédente, toutes les bulles de Léon IX portent le nom de l'archevêque Hermann avec la qualité d'archichancelier de l'Église romaine [2].

Avant de revenir en Germanie, Léon IX visita encore

[1] Migne, 143, p. 657 sqq. Kaltenbrunner [illegible] dans la 2e éd. du *Reg. Pontif.* de Jaffé : [illegible] publiée [illegible] [illegible] intra [illegible] [illegible] interpolata [illegible] [illegible] Rur. Cl. I, n° 1271.

[2] Cf. supra, p. 352.

l'Italie méridionale durant l'été de 1052. Leo de'Marsi et les *Annales de Bénévent*, qui mentionnent ce nouveau voyage, ne disent absolument rien de ce qui s'y est passé. Une bulle du pape, du 20 mai 1052, indique seulement que Léon IX se trouvait ce jour-là à San-Germano près du Mont-Cassin, avec une très nombreuse escorte d'archevêques et d'évêques. Tout porte à croire que Léon IX a passé ces longs mois, pendant lesquels on ne mentionne même pas la tenue du synode romain pascal, à négocier avec les Normands ou à réunir des forces et des alliés contre eux, lorsqu'il se fut convaincu qu'il n'obtiendrait rien par des négociations pacifiques. Mais l'Italie centrale était trop morcelée en une multitude de municipalités capricieuses et incapables de comprendre un intérêt général, pour fournir au pape un appui bien solide; aussi Léon IX songeait déjà à demander cet appui à son puissant ami et protecteur l'empereur Henri III, lorsque le pape eut une occasion de venir en Germanie.

L'empereur Henri III a eu, durant son règne, de bien graves préoccupations, il n'en a cependant pas eu de plus graves que celles que lui causèrent les affaires de Hongrie. Après la mort du sage roi saint Étienne, en 1038, son neveu Pierre n'avait pu se maintenir sur le trône de Hongrie qu'avec le secours des Teutons; aussi avait-il prêté, entre les mains de Henri III, serment de vassalité. Le parti national hongrois, mécontent de cette dépendance, finit par renverser Pierre qui eut les yeux crevés et fut, avec sa femme, banni du royaume. Le roi André, que les Madgyars portèrent ensuite au pouvoir, fit la paix avec l'empereur Henri III, mais dut, pour cela, subir de dures conditions, notamment reconnaître la suzeraineté de la Germanie et payer à l'Empereur un tribut annuel. Quelque pénible que fût pour les Madgyars cet état de choses, ils se tenaient tranquilles, lorsqu'en 1050 Gebhard,

évêque de Ratisbonne, fit subitement une excursion à main armée sur leur territoire et regagna son diocèse avec un butin considérable [1]. Cette attaque brutale alluma aussitôt entre la Germanie et la Hongrie une guerre qui se continua durant plusieurs années, mais, comme le dit un contemporain, sans apporter aux Teutons grand honneur ni grand profit. Ceux-ci s'acharnèrent à poursuivre les Madgyars à travers les grandes solitudes de la Hongrie, le plus souvent pour laisser dans ces déserts la majeure partie des leurs, morts de faim et de fatigue. Ces échecs infligés aux Allemands n'empêchaient pas le roi André d'être anxieux pour l'avenir et de se demander si la Germanie ne finirait pas par avoir raison de sa résistance ; aussi chercha-t-il un intermédiaire entre lui et l'Empereur, et il songea à Léon IX . Des relations cordiales avaient existé auparavant entre saint Étienne et la papauté ; ce roi avait même prêté au pape serment de vassalité pour son royaume ; ces souvenirs autorisaient donc le roi André à s'adresser à Léon IX, qui se montra tout disposé à s'interposer pour rétablir la paix , et chargea Hugo, abbé de Cluny, de se rendre en Hongrie pour y entamer les négociations. Le choix d'un tel ambassadeur prouvait l'importance que Léon IX attachait à la pacification du royaume de saint Étienne [2]. L'évêque du Mans, Hildebert, biographe de Hugo de Cluny, raconte que Hugo réussit pleinement dans sa mission ; mais il est bien difficile d'admettre ce témoignage comme valable, car on ne remarque guère de changement dans l'attitude des belligérants, à l'époque où Hugo a dû s'acquitter de sa mission. Le roi André chargea probablement l'archevêque de Colocza, Grégoire, de renouer des négo-

[1] Hermann de Reichenau. MG. SS. V. 130.

[2] *S. Hugonis Cluniac. vita*. Migne. 159 p. 864.

ciations lorsque ce prélat vint visiter Léon IX à Besançon, au mois d'octobre 1050; mais l'archevêque Grégoire échoua comme avait échoué l'abbé de Cluny [1].

Telle était la situation de la Hongrie vis-à-vis de la Germanie lorsque, en juillet 1052, l'Empereur se mit lui-même à la tête d'une nouvelle expédition contre les Madgyars. Il descendit le Danube avec une nombreuse armée et une grande flotte, et vint mettre le siège devant Presbourg. Quoique décidé à résister vaillamment jusqu'au bout, le roi André ne pouvait voir sans appréhension ce nouvel orage fondre sur son pays; aussi s'adressa-t-il une fois de plus à Léon IX, pour qu'il essayât encore de le réconcilier avec Henri III. Afin de mieux engager le pape à tenter un dernier effort, le roi André lui offrit de déclarer de nouveau le royaume de Hongrie vassal du saint-siège. Léon IX était à Bénévent lorsque lui parvint le nouvel appel du roi de Hongrie; il n'hésita pas à y répondre et à se rendre en Hongrie. En agissant ainsi, il comptait, au rapport de Wibert, servir aussi les intérêts de la Germanie, qui lui tenaient fort à cœur; il craignait que la rupture entre le roi André et l'empereur Henri ne devînt définitive, et que la Hongrie ne s'affranchît de tout lien du côté de la Germanie [2]. S'il venait donc en pacificateur, il venait aussi en ami de l'empereur Henri III, et cependant ce fut du côté de la cour impériale que surgirent les difficultés qui firent échouer son intervention.

En quittant Rome, Léon IX laissa, pendant son absence, le gouvernement de la ville et la direction des affaires à Halinard, archevêque de Lyon. Certes, si quelqu'un était capable de remplacer Léon IX, c'était bien ce fidèle compagnon de tous ses travaux apostoliques; le gouvernement

[1] Jaffe, *Regesta Pontif.* p. 538, ad 3 octob. Migne, 143 p. 668 sq.
[2] Wibert, II, 8.

de l'Église ne pouvait être remis en des mains plus vénérables.

Après avoir installé à Rome l'archevêque de Lyon, Léon IX gagna la haute Italie, traversa la ville de Padoue, où il célébra les saints mystères dans l'église de Sainte-Justine [1], et parvint, dès le mois de septembre, au camp impérial placé devant Presbourg. A son arrivée, les Madgyars résistaient avec une indomptable fermeté, et l'on pouvait déjà prévoir que l'Empereur serait obligé de retourner dans ses états sans prendre cette ville. C'était la première fois que les Madgyars bravaient en face l'autorité impériale; aussi le roi André, plus rassuré par la tournure que prenait la guerre, se montra moins décidé à négocier la paix. D'un autre côté, l'Empereur était entouré de conseillers qui avaient vu avec déplaisir l'arrivée de Léon IX, et qui s'employèrent à faire échouer sa mission. Léon IX ne put dominer ce mauvais vouloir qui se faisait jour dans les deux partis, et, comme l'hiver approchait, et que l'armée avait déjà été grandement décimée, on leva le camp; et, le pape et l'Empereur, tournant le dos à l'imprenable ville de Presbourg, se rendirent à Ratisbonne. Léon IX menaça le roi André de l'excommunication pour avoir manqué à ses promesses, mais ne mit pas sa menace à exécution [2].

Pendant son séjour à Ratisbonne, Léon IX fit la translation solennelle des reliques de saint Wolfgang, ancien évêque de cette ville, et de saint Ehrard, évêque régionnaire du huitième siècle, qui était venu finir à Ratisbonne

[1] Brunati *chartarum cenobii s. Justinae explicatio*. Patavii, 1763, p. 109. Accidit ut beatissimus papa Leo per Patavienseni civitatem in servicium S. Petri apostoli ad subjugandum, non hostiliter videlicet sed illorum sponte, Ungaricum sibi regnum, iter arriperet. Remarquer les mots : Illorum sponte. Jaffé. *Regesta Pontificum* ,p. 542

[2] Hermann de Reichenau, MG. SS. V. 131. Wibert, II. 8.

sa carrière apostolique [1]. Ces translations de reliques par le pape équivalaient, comme il a déjà été dit, à une reconnaissance officielle par l'Église de la sainteté de ceux qui en étaient l'objet.

Le passage de Léon IX à Ratisbonne fait connaître une étrange prétention qu'avaient les religieux du couvent de Saint-Emmeran, situé dans cette ville. Ces religieux venaient de terminer la reconstruction de leur monastère, brûlé quelque temps auparavant, et le pape voulut bien consentir à bénir les nouveaux bâtiments, notamment une crypte et la chapelle de Saint-Simon et de Saint-Jude [2]. A cette occasion, les moines montrèrent à Léon IX les ossements d'un homme mort depuis longtemps et qu'ils avaient découverts en faisant creuser les fondations, et ils prétendirent, en se fondant sur quelques inscriptions, que ces ossements étaient ceux de saint Denis l'Aréopagite et premier évêque de Paris. Ces reliques, ajoutaient-ils, avaient été volées à l'abbaye de Saint-Denis en France, et remises à l'empereur Arnould, qui en avait ensuite fait cadeau au couvent de Saint-Emmeran [3]. Ces affirmations durent étonner le pape. Léon IX était venu plusieurs fois à la cour du roi de France, lorsqu'il était évêque de Toul; il savait certainement que les religieux de l'abbaye de Saint-Denis en France prétendaient posséder le corps de l'illustre apôtre de Paris et qu'on le vénérait dans leur église [4]. En outre, deux envoyés du roi de

[1] *Laurentii Hochwarti episcop. Ratisp. Catal.* l. II, ap. Œfele, t. I. p. 179 sq.

[2] *Ibid.*

[3] Voyez dans Migne, 143 p. 791 sqq., la bulle présentée par les moines de Saint-Emmeran.

[4] Les historiens qui ont parlé de ce curieux épisode du voyage de Léon IX, n'ont pas remarqué que dans le Bullaire de ce même pape, il se trouve un document daté de 1049, par lequel Léon confirme l'abbaye de Saint-Denis en France dans tous ses droits et dignités, et

France, qui se trouvaient à Ratisbonne à la cour de l'Empereur, lorsque les moines de Saint-Emmeran firent connaître leur prétention, s'empressèrent de protester au nom de leur roi et de leur pays : ils déclarèrent que le précieux trésor était toujours en France et à l'abbaye de Saint-Denis [1]. En face de ces affirmations contradictoires, Léon IX fit ce que tout homme sage aurait fait à sa place ; il prescrivit une enquête et attendit, pour se prononcer, que le résultat de l'enquête fût connu. Aucun historien n'affirme, il est vrai, que Léon IX se soit conduit de cette manière, mais on peut le déduire de ce fait, c'est que, quelque temps après le départ de Léon IX de Ratisbonne, les moines de Saint-Emmeran fabriquèrent de toutes pièces une bulle pontificale pour faire croire que Léon IX avait reconnu l'authenticité de leurs reliques de Saint-Denis. Il n'existe aucun doute sur le caractère apocryphe de cette bulle, que nous possédons encore : depuis Mabillon jusqu'à Gfrörer, paléographes et historiens, soit allemands, soit français, ont déclaré qu'elle était fausse et ne provenait pas de la chancellerie de Léon IX [2]. Si Léon IX, ainsi que l'a prétendu bien plus tard Ekkehard, avait affirmé que les

dans lequel il affirme, en toutes lettres, que le corps de Saint-Denis repose à l'abbaye. Voici le passage tout à fait décisif de cette bulle : Notum facimus præsentibus et futuris omnibus videlicet regibus et ducibus, principibus et dominatoribus, seu cunctis apostolicæ sedis fidelibus, quod venerabilis abbas Hugo et monachus monasterii beati Dionysii martyris, *ubi ipse sanctus in corpore quiescit*, nostram benevolentiam precibus imploravit quatenus, etc... Datum tertio non. octob., per manus Petri diaconi, bibliothecarii et cancellarii sanctæ et apostolicæ sedis, anno domini Leonis Papæ IX primo, indict. III. Doublet, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denis*, p. 461. Migne, 143 p. 620 sq.

[1] Voyez plus loin.

[2] Mabillon, *Annales ord. S. Benedicti*, l. XL, n° 21, t. IV, p. 533. — Gfrörer, *Pabst Gregorius VII und s. Zeitalter*, t. VI, p. 674. — Will, *Die Anfänge der Restauration der Kirche*. Erste Abtheilung, p. 97. — Höfler, *Die deutschen Papste*, Zweite Abtheilung, p. 147. — Henkler *Leo der Neunte*, p. 223.

reliques du couvent de Saint-Emmeran étaient authentiques, il est évident que les moines de ce monastère n'auraient pas eu besoin de fabriquer une bulle pour le lui faire dire.

Les prétentions des moines de Saint-Emmeran, et probablement aussi l'enquête prescrite par Léon IX, décidèrent les religieux de Saint-Denis en France à faire ouvrir publiquement les châsses renfermant les corps des saints martyrs pour se bien assurer que la précieuse dépouille de l'apôtre de Paris était toujours au milieu d'eux. Voici comment se fit cette cérémonie :

« Dès que les ambassadeurs, dit dom Félibien dans son *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys en France*, furent de retour en France, ils ne manquèrent pas d'entretenir le roi de tout ce qui leur était arrivé, et particulièrement du faux bruit qui se répandait de plus en plus en Germanie touchant les reliques du martyr saint Denys. Le roi témoigna y être fort sensible : il assembla différentes personnes pour conférer sur ce qu'il y avait à faire, et entre autres l'abbé de Saint-Denys, nommé Hugues (successeur de Vivien mort en 1049). On convint que le meilleur moyen de détruire cette fausseté était de faire l'ouverture de la châsse devant tout le monde. L'abbé Hugues en écrivit aux évêques et aux grands du royaume par ordre du roy, et leur marqua le jour de la cérémonie Il ne manqua pas de le faire savoir à ceux de Ratisbonne, afin qu'ils pussent s'y trouver. Cependant l'abbé et les religieux eurent recours aux jeûnes et à la prière. Enfin le neuvième de juin, qui était le jour indiqué, plusieurs évêques, quantité d'abbés, d'ecclésiastiques et de religieux, suivis d'une grande foule de peuple, se rendirent à l'église de Saint-Denys. Parmi tant de personnes de tout âge, de tout sexe et de toute condition, l'on distinguait Eudes, frère du roi Henri, accompagné de plusieurs seigneurs de la cour. Dès le soir précédent et toute la nuit suivante, les religieux de Saint-Denis continuèrent l'exercice des veilles dans la prière et dans les larmes. L'office du matin étant achevé, l'on tira les châsses des trois saints martyrs du tombeau où elles étaient ; et elles furent apportées en présence des évêques et des autres personnes que j'ai marquées. Les trois châsses étaient d'argent et bien fermées. A l'ouverture de celle de Saint-Denys, il sor-

tit une odeur admirable : on y trouva tous les ossements du saint martyr, à l'exception de quelques-uns, dont l'on avait fait présent en diverses occasions. Ils étaient enveloppés d'un voile si usé, qu'il se rompait entre les mains de ceux qui le touchaient. La joie saisit alors tous les assistants : l'église retentit d'actions de grâces, pendant que l'abbé était occupé à recueillir ce qui restait de l'ancien voile. Il en prit ensuite un autre de couleur de pourpre que le roy avait envoyé exprès, dans lequel il remit les ossements de saint Denys : après quoi, les évêques publièrent à haute voix devant tout le peuple les grandes choses que Dieu venait de faire en leur faveur. La joie redoubla à l'heure même, et l'on porta les corps des saints en procession hors du monastère. Eudes cependant alla rendre compte de tout au roy Henry, qui, après avoir béni Dieu de l'heureux succes, se mit en devoir de venir implorer l'assistance des saints martyrs avec une humilité que son extérieur marquait assez : il entra pieds nus dans l'église, confessa ses péchés, fit sa prière devant les saintes reliques et se retira, laissant en présent à Saint Denys un voile, ou espèce de manteau fort précieux.

« Après la procession dont j'ai parlé, on avait mis les trois châsses sur l'autel où elles demeurèrent pendant quinze jours exposées à la dévotion des fidèles qui accouraient de toutes parts. Durant tout ce temps, les religieux de Saint-Denys se succédèrent les uns aux autres, passant le jour et la nuit à la garde des saintes reliques. La quinzaine finie, l'on dressa un acte de tout ce qui s'était passé et de quelle manière l'erreur naissante avait fait place à la vérité. L'on mit le mémoire dans la châsse de Saint-Denys que l'on eut grand soin de bien fermer, avant de la reporter dans son lieu ordinaire.

« Haimon, religieux de Saint-Denys, qui a pris soin de nous laisser une relation de tout ce qui se passa alors, n'a pas omis les noms des principaux qui assistèrent à la cérémonie, afin que le témoignage authentique de personnes si distinguées fît évanouir jusqu'à l'ombre du mensonge. Entre les prélats étaient Guy, archevêque de Reims ; Robert, archevêque de Cantorbéry ; Imbert, évêque de Paris ; Elinand de Laon, Baudoin de Noyon, Gauthier de Meaux et Froiland de Senlis. Il y avait d'abbés, outre celui de Saint-Denys, Albert, abbé de Marmoutier ; Jean, abbé de Fécamp ; Landry, abbé de Saint-Pierre de Chartres, Robert abbé de Saint-Pierre-des-Fossés ; Rodulphe, abbé de Saint-Pierre de Lagny ; Geofroy, abbé de Coulomb, et Adalbert, moine de Saint-Remy. Celui-ci s'était trouvé à Ratisbonne, lorsqu'on prétendit avoir trouvé le corps de saint Denys, et avait assuré par avance l'empereur Henry que les reliques du saint

martyr étaient gardées en France, dans l'abbaye de son nom, près de Paris. L'abbé de Coulomb emporta en son abbaye un morceau de voile dans lequel avait été enveloppé le corps de saint Denys, et s'en servit à guérir un possédé. Entre les laïques de marque, après Eudes, frère du roy, étaient Gauthier, comte de Pontoise, avec Guillaume, comte de Corbeil, Yves, comte de Beaumont et Valéran, comte de Melun [1]. »

Léon IX n'eut pas seulement à s'occuper des affaires religieuses pendant son séjour à Ratisbonne, il dut aussi, dans l'intérêt de l'Etat, s'employer à réconcilier entre eux les deux plus puissants seigneurs de la Bavière, Gebhard, évêque de Ratisbonne, et Conrad, duc de Bavière. Comme le duc se montrait très négligent dans l'exercice de ses devoirs, qu'il vendait la justice et opprimait son peuple d'une façon intolérable, l'évêque lui avait fait quelques remontrances sur sa conduite ; mais Conrad prit très mal ces observations et y répondit en s'emparant dans le haut Palatinat de la ville de Parkstein, qui appartenait à l'évêque de Ratisbonne et en la détruisant. L'évêque et le duc se présentèrent, au jour indiqué, devant le pape et l'empereur pour que leur conflit fut vidé, non pas par les armes toujours si funestes aux populations, mais d'après les règles du droit [2]. Malheureusement, les hauts barons du moyen-

[1] Dom Félibien, *Histoire de l'abbaye de Saint-Denys*, livre II, p. 99. Ce récit de dom Félibien n'est que le résumé fidèle et élégant de la relation du moine Haymo intitulé : *Detectio corporum Areopagitae sociorumque ejus*, que Félibien a donnée dans les *Pièces justificatives* de son livre, IIe partie, p. 168. Le moine Haymo n'était pas contemporain de l'événement qu'il rapporte ; il n'aurait même, au dire des Bénédictins, écrit sa relation que bien plus tard, sous le règne de Philippe-Auguste ; mais l'exactitude avec laquelle il cite les noms des personnages présents à l'invention des corps, et qui tous, en effet, étaient vivants à ce moment, prouve qu'il a eu quelque procès-verbal officiel à sa disposition.

[2] *Annales Altahenses* de Giesebrecht, Berlin, 1841, p. 86, et *Geschichte d. d. Kaiserzeit v.* Giesebrecht, t. II, p. 483.

âge ne s'inclinaient pas toujours devant le droit ; ce fut le cas à Ratisbonne où les deux adversaires ne purent se mettre d'accord, et la guerre continua entre eux malgré les menaces du pape et de l'empereur. Après avoir à la demande du comte Schwarzenberg, consacré à Brukdorf une chapelle [1], Léon IX se rendit, toujours en compagnie de l'empereur Henri III, à Bamberg, où il se trouvait le 18 octobre 1052, fête de l'évangéliste saint Luc. Un soin pieux avait attiré Léon IX à Bamberg ; il voulait placer dans le magnifique tombeau qu'on venait de terminer, les restes mortels de son prédécesseur le pape Clément II, auparavant évêque de Bamberg. Comme preuve de la profonde vénération qu'il avait pour la mémoire de Clément II, Léon IX autorisa les chanoines de l'église où reposait le pape, à porter la mitre les jours de grande solennité et le jour anniversaire de la mort de Clément II, et il recommanda à l'évêque de Bamberg de choisir toujours ces chanoines parmi les prêtres les plus exemplaires [2]. Presque à chaque pas que Léon IX faisait pour se rendre compte de l'état de la chrétienté, il avait à juger les trop nombreux conflits qui s'élevaient entre les clercs, parfois même ceux qui avaient surgi entre les laïques ; cette besogne ne lui fut pas épargnée à Bamberg. Comme l'évêché de cette ville était de création récente et avait été taillé en 1007 seulement, dans les diocèses d'Eichstät et de Wurzbourg, l'évêque Adalbéro de Wurzbourg soutenait encore quelques prétentions sur diverses parties du nouveau diocèse et gênait en outre l'évêque de Bamberg, Hartwich, dans l'exercice de ses fonctions épiscopales. Léon IX fit lire, dans une assemblée générale, tenue le 18 octobre, les actes de la fondation de l'évêché de Bamberg et obtint que l'évêque

[1] HOCHWART EPISCOP. RATISP. *Catal.* l. II, ap. ŒFELE, 179 sqq.
[2] MIGNE, 143 p. 699. Bulle de Léon IX à Hartwig, évêque de Bamberg.

de Wurzbourg renonçât à ses prétendus droits, et laissât en paix l'évêque de Bamberg dont le diocèse relevait uniquement de Rome et n'était soumis à la métropole de Mayence qu'au point de vue canonique[1].

Ce fut de Bamberg que le pape Léon IX envoya au nouvel archevêque de Mayence, Luitpold, qui venait de succéder à l'excellent archevêque Bardo, mort en juin 1051, une lettre vraiment magistrale dans laquelle il lui exposait les devoirs et les obligations de la charge épiscopale. On nous saura gré de traduire et d'insérer ici ces nobles accents, écho d'une âme profondément chrétienne.

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Luitpold, archevêque de Mayence, à notre cher fils et à notre frère en Jésus-Christ.*

« Si les bergers affrontent les ardeurs du soleil et les intempéries du froid pour garder leurs troupeaux, s'ils veillent constamment pour qu'aucune de leurs brebis ne s'égare, pour qu'aucune d'elles ne soit enlevée par les fauves, combien devons-nous être plus vigilants, nous qui avons à veiller sur les âmes ! Soyons donc sur nos gardes et ne cessons de porter nos regards sur les brebis du Seigneur, afin que nous ne soyons pas condamnés quand nous paraîtrons devant le Pasteur suprême pour lui rendre compte de notre conduite ; ce compte sera d'autant plus sévère, que nous aurons occupé une charge plus élevée.

« Nous te permettons de porter à la messe le pallium aux jours où mes prédécesseurs avaient, conformément aux priviléges de ton église, permis à tes prédécesseurs de le porter, c'est-à-dire les jours de Noël, de l'Epiphanie, les jeudi et samedi saints, les fêtes de Pâques, de l'Ascension, de la Pentecôte, les fêtes de la sainte Vierge, celles des Apôtres, les fêtes de saint Martin, des saints Alban, Sergius, Bacchus, des saintes Aure et Justine, les jours d'ordination des évêques et des clercs, le jour de ta naissance, la fête de la dédicace de l'Eglise.

« Comme j'ai pour toi, ô mon fils, une affection particulière,

[1] Bulle de Léon IX à Hartwig évêque de Bamberg, MIGNE, l. c.

j'ajoute à cette liste deux jours que tes prédécesseurs n'avaient pas et auxquels tu pourras également porter le pallium, le jour de l'octave du Seigneur et le jour de la Toussaint. En outre, nous te permettons de porter la cuphia [1], de chevaucher sur un cheval revêtu de nac, et de faire porter la croix devant toi.

« Si, dans ton diocèse ou dans celui de tes suffragants, il surgit une affaire qui devrait être portée au tribunal du pape ou à celui de son légat, et si le temps ne permet pas de le faire, à cause d'une nécessité urgente, nous te déléguons pour régler ces sortes d'affaires en vertu de notre autorité apostolique.

« Que ces dignités, ô mon fils, soient relevées en toi par une grande modestie, que ta conduite soit en harmonie avec l'honneur que tu reçois, pour que, avec le secours de Dieu, tu ne sois pas au-dessus des autres uniquement par la charge que tu occupes. Que ta vie soit un modèle pour tes diocésains, de telle sorte qu'ils puissent corriger, d'après ce modèle, ce qu'il y aurait en eux de défectueux. Que ta manière de faire soit pour eux une exhortation à la vertu ; sois après Dieu l'inspirateur et comme l'auteur de ce qui se fera de bien dans ton diocèse. Ne te laisse pas enivrer par la prospérité qui n'a qu'un temps, ne te laisse pas abattre par l'adversité, mais sache dominer la bonne comme la mauvaise fortune.

« Que la haine pas plus qu'un favoritisme inconscient ne se glissent dans ton âme. Il ne faut pas que de perfides recommandations te fassent trouver innocent celui qui est coupable, il ne faut pas que des accusations mensongères te fassent trouver coupable celui qui est innocent. Ne te montre pas faible vis-à-vis des coupables, de peur que cette faiblesse n'occasionne de nouvelles fautes.

« Applique-toi à unir la douceur du Pasteur à la juste sévérité du Juge. Que la raison domine en toi les mouvements de colère. Punis, mais de telle façon que tu ne perdes pas le respect affectueux de ceux mêmes que tu es obligé de châtier. En toutes choses, sois miséricordieux, et que l'acception des personnes n'existe pas pour toi. Ne vois pas ceux que la justice ne te permet pas de voir ; mais, en revanche, que tous ceux qui sollicitent pour une cause juste trouvent accès auprès de toi. Que ton équité soit vraiment indiscutable pour que, avec le secours de Dieu, tu sois un évêque tel que le demande la sainte Ecriture lorsqu'elle dit : *Il faut que l'évêque soit*

[1] Mitre romaine.

irréprochable (*I Tim.*, III. 2.) Tu gagneras à t'inspirer de ces préceptes si tu y joins la pratique de la charité qui est la mère de toutes les vertus [1]. »

Malheureusement, les sages conseils et les chrétiennes réflexions de Léon IX ne tombèrent pas sur une terre bien préparée ; quelques semaines après avoir reçu cette belle lettre, l'archevêque Luitpold, ainsi que nous allons le voir, se conduisit vis-à-vis du pape d'une manière brutale et inconsidérée, et il fallut tout le calme de Léon IX pour éviter un grand scandale public.

De Bamberg, Léon IX se rendant dans la vallée du Rhin, vint à Mayence où il tint un grand synode. Les actes de cette assemblée sont perdus ; nous savons seulement que le pape y rendit un assez grand nombre d'ordonnances ecclésiastiques[2]. A la date du 25 octobre, nous trouvons Léon IX à l'abbaye de Lorsch; il y consacra, à la demande de l'abbé Arnold, l'église du monastère[3], et se rendit ensuite à Tribur, d'où il envoya la bulle touchant Bamberg que nous avons analysée plus haut. Enfin, après avoir, dans le courant de novembre, remonté le Rhin jusqu'à Schaffouse pour y consacrer un autel dédié à la résurrection du Sauveur[4], Léon IX vint à Worms célébrer les fêtes de Noël en compagnie de l'empereur et d'un très grand nombre d'évêques et de seigneurs de l'empire. Ce fut pendant ces fêtes que l'archevêque de Mayence, Luitpold, fit au pape cet affront resté célèbre dans l'histoire de l'église. Voici comment cet incident est raconté par le moine chroniqueur Ekkéhard :

[1] JAFFE. *Regesta Pontif.*, n° 4255. MIGNE, 143, p. 695, sqq.
[2] *Codex Laureshamensis*, MG. SS. XXI. 412.
[3] *Codex Laureshamensis*. l. c.
[4] *Annales Scafhusenses*, 1052, MG. SS. V. 388.

« Le pape et l'empereur se rendirent ensuite sur les bords du Rhin et célébrèrent à Worms les fêtes de Noël. Le jour même de Noël, ce fut, comme il convenait, le pape lui-même qui célébra les saints mystères; mais le lendemain, il chargea de cette fonction l'archevêque de Mayence, Luitpold, parce que Worms faisait partie de son diocèse. Après la procession, et lorsque l'oraison eut été dite, l'archevêque vint s'asseoir sur un siége, et l'un de ses diacres, nommé Humbert, au lieu de lire simplement la leçon, la chanta ainsi que plusieurs ont coutume de le faire, à cause de la grande solennité de cette fête. Quelques-uns des Romains qui entouraient le pape trouvèrent fort mauvaise cette pratique liturgique, se fâchèrent de ce qu'on ne suivait pas la coutume romaine, et décidèrent le pape à envoyer un messager au diacre pour lui défendre de chanter. Le diacre, agissant avec la légèreté d'un jeune homme, ne tint pas compte de cette défense. Le pape lui envoya aussitôt une nouvelle défense accompagnée d'une sentence d'interdit, et le diacre, cessant alors de chanter, termina la leçon d'une voix aussi sonore que lorsqu'il chantait. Le pape le fit venir ensuite et le dégrada à cause de son opiniâtreté. L'archevêque fit aussitôt demander au pape de réintégrer son ministre. Le pape s'y refusa, et l'archevêque, se contenant, ne dit rien pour le moment. L'évangile étant lu et l'offertoire chanté, le moment du saint sacrifice arriva, mais alors l'archevêque alla s'asseoir sur un siége et déclara que ni lui ni aucun autre ne célébrerait les saints mystères si l'on ne réintégrait le diacre qui avait officié à la procession. Le pape comprit, et, cédant à l'archevêque, il lui renvoya son diacre après l'avoir réintégré. Le prélat célébra alors sans hésiter l'office divin. Il faut dans cet incident admirer et la fermeté de l'archevêque qui défendait son rite, et l'humilité du pape qui, tout supérieur qu'il était en dignité, croyait devoir céder au métropolitain lorsqu'il était dans son diocèse [1]. »

L'éloge que fait Ekkéhard de la fermeté de l'archevêque Luitpold est au moins étrange. Le diacre mayençais ayant publiquement bravé la majesté de l'église romaine, ayant désobéi à l'injonction du pape, Léon IX ne pouvait pas ne pas le punir; si Luitpold avait si fort à cœur la réintégra-

[1] EKKEHARDI *Chronicon universale*, MG. SS. VI, 166, sq.

tion de son clerc, il aurait pu, l'office divin terminé, intercéder en sa faveur auprès du pape; mais interrompre les saints mystères et mettre le pape en demeure de céder ou de laisser se produire un grand scandale dans l'assemblée des fidèles, ce n'était pas de la fermeté, c'était un oubli des lois les plus élémentaires de la discipline ecclésiastique.

Ce fut pendant ce séjour à Worms que Léon IX conclut avec l'empereur Henri III, un traité important pour l'histoire du pouvoir temporel de l'église romaine. Lorsque l'évêché de Bamberg avait été fondé au commencement du onzième siècle, ce diocèse avait été placé sous la juridiction immédiate de l'église romaine, comme une sorte de fief ecclésiastique, et le roi saint Henri avait, en outre, donné au pape et à ses successeurs, différents biens situés dans le nouvel évêché; aussi l'église de Bamberg devait-elle payer tous les ans à l'église romaine un tribut de cent marcs d'argent et lui offrir un cheval blanc tout caparaçonné. Ces terres de la Franconie n'étaient pas les seules que l'église romaine possédât en Germanie, elle avait aussi des droits sur l'abbaye de Fulda et sur les dépendances de ce célèbre monastère. Comme le pape Léon IX se préoccupait grandement de faire restituer à l'église romaine les biens et les revenus qui lui avaient été à peu près tous enlevés dans le cours du onzième siècle, il demanda à l'empereur Henri III de reconnaître les droits temporels de la papauté sur le diocèse de Bamberg et sur l'abbaye de Fulda. L'empereur fit longtemps la sourde oreille, il finit toutefois par se mettre d'accord avec le pape sur le traité suivant : Léon IX abandonnait tous les droits du siège apostolique sur Bamberg et sur Fulda, mais, en retour, Henri III donnait au pape et à ses successeurs, Bénévent et d'autres possessions de la couronne de

Germanie en Italie [1]. Il est vrai que, durant l'été de 1051, les Bénéventins avaient déjà prêté, entre les mains du cardinal Humbert et du patriarche de Grado, serment de fidélité au pape comme à leur seigneur temporel; mais la reconnaissance officielle de ce titre par l'autorité impériale n'était pas moins un incontestable avantage pour la papauté. On ne sait pas les noms des autres biens situés en Italie et que le traité de Worms assurait à Léon IX et à ses successeurs.

L'échange fait avec l'empereur rendit le pape encore plus désireux de défendre Bénévent et son territoire contre les invasions des Normands; mais la connaissance qu'il avait déjà de l'Italie, les voyages qu'il venait de faire depuis deux ans au sud et au centre de la Péninsule, lui avaient prouvé que, sans les troupes de l'Empereur, il ne pourrait rien entreprendre de décisif contre les Normands. Il sollicita donc l'appui de Henri III, et ce prince, comprenant que donner au pape la ville de Bénévent sans lui fournir les moyens de la défendre, ce serait lui faire un perfide présent, consentit à ce qu'une partie considérable de son armée descendît en Italie avec Léon IX. Les troupes étaient déjà en route pour cette destination, lorsque les ennemis que Léon IX avait à la cour impériale mirent tout en œuvre pour que l'empereur revînt sur sa décision et rappelât ses soldats. Parmi ces ennemis, — c'étaient probablement les mêmes qui devant Presbourg avaient fait échouer l'intervention pacifique du pape, — se distinguait surtout le Bavarois Gebhard, évêque d'Eichstädt, celui-là même qui devait succéder à Léon IX sur le saint siège. Gebhard, qui était alors chancelier de l'Empire et avait la confiance de l'empereur, s'en servit pour

[1] Hermann de Reichenau; MG. SS. VII. 685. Leo de'Marsi, MG. SS. VII. 685, note marginale du manuscrit de Leo de'Marsi.

déterminer ce prince à abandonner Léon IX à ses propres forces; les troupes allemandes reçurent ordre de rétrograder [1].

Ce revirement n'avait probablement pas encore eu lieu, lorsque, après les fêtes de Worms, Léon IX prit congé de l'Empereur qu'il ne devait plus revoir. Le pape passa encore environ six semaines dans le sud de la Germanie et employa ce temps à recruter lui-même sa petite armée, puisque, malgré ses nombreuses protestations d'amitié, l'empereur l'abandonnait à ses propres forces. Mais des soldats ainsi réunis n'étaient guère disciplinés et n'offraient pas entre eux une grande cohésion; quelques seigneurs souabes, plus généreux que leur maître et ne voulant pas abandonner le pape dans la détresse, consentirent, il est vrai, à le suivre au delà des Alpes. Au rapport d'Hermann de Reichenau, Léon IX se vit aussi dans la dure nécessité d'accepter les services d'un ramassis d'aventuriers qui ne voyaient dans la future expédition qu'un moyen de faire fortune, et de gens perdus de réputation et chassés de leur pays à cause des crimes qu'ils y avaient commis [2]. Malgré l'ingratitude profonde dont faisait preuve vis-à-vis de lui cette Germanie qu'il avait pourtant comblée de ses faveurs spirituelles, Léon IX lui fit ses adieux en publiant deux bulles qui contenaient de nouvelles preuves de son inépuisable bienveillance. Par la première, « à la demande de son très cher fils l'empereur Henri », il accordait à l'évêque de Bamberg la permission de porter le pallium trois fois par an [3]; par la seconde, il confirmait les nom-

[1] Leo de Marsi, MG. SS. VII 684 sq.

[2] Secuti sunt autem eum(*scil.* Leonem IX) plurimi Theutonicorum, partim jussu dominorum, partim spe quæstus adducti; multi etiam scelerati et protervi, diversasque ob noxas patria pulsi. Hermann de Reichenau, MG. SS. V. 132

[3] Jaffe, *Regesta Pontific.*; n° 4287. Migne, 143 p. 700 sq.

breux priviléges de l'église archiépiscopale de Hambourg-Brême, la grande métropole ecclésiastique du nord de l'Europe, et accordait à Adalbert, titulaire de Hambourg, les honneurs du pallium, de la mitre romaine, du cheval caparaçonné de nac, etc. [1].

Après avoir célébré à Augsbourg la fête de la Chandeleur (2 février 1053) [2], Léon IX partit pour l'Italie, l'esprit obsédé de sombres pressentiments. Durant son sommeil, il avait vu ses amis et ses partisans se réfugier subitement auprès de lui pour échapper à un grand danger, Léon IX avait voulu les protéger en les couvrant de sa grande chape papale; mais, même sous cet abri, ils avaient été percés de coups, et leur sang avait rougi les ornements du pontife [3]. Ce songe n'indiquait que trop bien les événements douloureux dont le synode de Mantoue allait être le prélude et la bataille de Civitate le dénoûment. Arrivé dans la ville de Mantoue, à la date du 21 février 1053, Léon IX voulut y tenir un synode pour y condamner divers abus ecclésiastiques et y remédier par de sages ordonnances. Mais un événement survenu l'année précédente avait mis le trouble dans toute l'Italie septentrionale, et le pape ne put réaliser son projet. Le margrave Boniface, ce cauteleux et puissant seigneur dont il a été plusieurs fois question voulant aller en Palestine visiter le tombeau de Notre-Seigneur, avait déjà fait ses préparatifs de voyage, lorsqu'il mourut assassiné dans une forêt par des soldats qui le percèrent de flèches empoisonnées. Il fut enterré à Mantoue [4]. Cette mort, qui

[1] JAFFÉ, *Regesta Pontific.* n° 4200. MIGNE, 143 p. 701 sqq.

[2] HERMANN DE REICHENAU, MG. SS. V 132.

[3] WIBERT, II, 8.

[4] Eisdem diebus (1052) Bonifacius, ditissimus Italiæ marchio, immo tyrannus, insidiis a duobus exceptus militibus, sagittis que vulneratus et mortuus. Mantuae sepelitur. — HERMANNI AUGIENSIS,

eut lieu le 16 mai 1052, fut pour l'Italie l'origine de modifications très importantes. Le margrave laissait pour gouverner ses vastes domaines sa veuve, la princesse lorraine Béatrice, mère de l'illustre comtesse Mathilde. Béatrice, privée de soutien au milieu de cette Italie si remuante, si difficile à gouverner, se remaria deux ans environ après la mort de Boniface, au printemps de 1054, et épousa Gottfried, l'ancien duc de Lorraine, dépossédé de ses états par l'empereur Henri III. On devine que l'Empereur vit de très mauvais œil cette union, qui faisait de son ennemi irréconciliable, de son ancien vassal si souvent vaincu, mais jamais soumis, le plus puissant seigneur de l'Italie. Le veuvage de Béatrice durait encore lorsque Léon IX présida à l'ouverture du synode de Mantoue. Les évêques de la Lombardie, ceux que l'histoire a stigmatisés sous le nom de « taureaux lombards », enhardis par la mort de Boniface et craignant que Léon IX n'inculquât de nouveau dans cette assemblée le précepte du célibat ecclésiastique et ne punît les délinquants, mirent tout en œuvre pour que le synode ne pût avoir lieu ou du moins ne pût produire les résultats que le pape en attendait. Au moment même où le pape et les évêques étaient réunis en synode dans une église de Mantoue, une rixe terrible s'éleva entre l'escorte du pape et les serviteurs des évêques lombards.

La scène se passait devant l'église ; elle devint si vive que le pape dut sortir pour apaiser le tumulte ; mais il ne

chron. MG. SS. X. 131. Cum votum vovisset Christi visitare sepulchrum, et pro sua expediendâ peregrinatione omnia complevisset, illo vocante, in cujus manu sunt omnium vitæ, universæ carnis viam ingressus est. *Vita Mathildis ab Anonymo.* MURATORI, *Rer. Ital. Script.*, t. V, p. 392.) His diebus marchio Bonifacius dum nemus transiret opacum, insidiis ex obliquo latentibus venenato figitur jaculo. (ARNULFI, *gesta archiep. Mediolan.*, MG. SS. VIII. 18.

put y parvenir, et il fut condamné à voir ses gens poursuivis et blessés sous ses yeux et presque dans ses bras. Les Lombards visaient surtout à empêcher l'escorte du pape de pénétrer dans l'église, pour qu'elle ne pût y trouver un asile assuré. C'était le rêve de Léon IX qui commençait à se réaliser. L'émotion que cette affaire causa dans Mantoue, où les évêques lombards n'avaient déjà que trop surexcité les esprits, ne permit pas au pape de continuer les travaux du synode. Il se résigna à dissoudre l'assemblée, et, après avoir, avec trop de bonté peut-être, pardonné aux Mantouans révoltés, il partit pour Ravenne[1].

Chemin faisant, le pape publia une bulle qui assurait à l'église d'Olivoli et à l'évêque de cette église la possession de tous leurs biens[2], et il arriva à Ravenne pour sacrer Henri, nouvel archevêque de cette ville, et pour régler un différend survenu entre le roi de France et les clercs de l'église épiscopale du Puy en Velay. Henri, roi de France, trompé par de faux rapports du comte de Toulouse, voulait nommer à l'évêché du Puy, Bertrand, archidiacre de Mende, qui n'était arrivé au sacerdoce que par la simonie. Le peuple et le clergé du Puy demandaient, au contraire, qu'un autre clerc, nommé Pierre, fût à la tête de leur église, et ils envoyèrent au pape une ambassade pour qu'il ratifiât leur choix. Léon examina cette affaire avec sa prudence accoutumée, et, en dernière analyse, se prononça en faveur de Pierre.

Comme l'élu de l'église du Puy faisait partie de l'ambassade qui vint trouver le pape, et comme il n'était encore que diacre, Léon IX le fit sans délai ordonner prêtre par le cardinal Humbert, et, quelques jours après, à Rimini, il le sacra évêque du Puy, conjointement avec Henri,

[1] Wibert II, 8.
[2] Jaffé, *Regesta Pontif.*, n° 4292, Migne, 143 p. 704.

archevêque élu de Ravenne[1]. De Rimini, le pape se hâta de rentrer à Rome.

Si, à cette époque, l'église du Puy remettait avec confiance ses intérêts entre les mains du pape, en revanche, une autre église de France faisait, au même moment, parvenir à Léon IX des paroles menaçantes, pour ne pas dire schismatiques. Nous consignons ici ces paroles, parce qu'elles font toucher du doigt les inextricables difficultés au milieu desquelles s'agitait le pieux pontife, difficultés d'autant plus graves que ceux qui devaient donner l'exemple de la modération et du respect de la hiérarchie, se servaient parfois, vis-à-vis du doux Léon IX, d'un langage d'une âpreté et d'une insolence inouïes.

On se souvient qu'après la déposition au synode de Reims de l'évêque de Nantes pour cause de simonie, et après la nomination de Hildebrand à Saint-Paul-hors-les-Murs, le pape avait nommé évêque de Nantes, Airard, que Hildebrand venait de remplacer à Saint-Paul. Airard n'avait pas réussi dans son lointain évêché, et voici la lettre, certes fort peu parlementaire, que les Bretons écrivirent au pape pour se plaindre de l'évêque qu'il leur avait envoyé :

« *Au vénérable et très vénéré pape Léon, les clercs de l'Eglise de Nantes, le comte et le peuple présentent l'hommage de leur profond respect, proportionné aux mérites d'un si grand pontife.*

« Tu as, à notre époque, occupé avec un tel éclat le siège apostolique, que nous avons attendu de Ta Paternité un remède à nos troubles ; nous avons tourné les yeux vers toi comme vers celui qui devait nous donner la paix ; mais, ainsi que le dit la sainte Ecriture, la paix n'est pas venue. Nous avons cherché le bien, et c'est le dé-

[1] Mabillon, *Annales ord. Bened.*, IV. Appendix LXX.

sordre que tu nous as envoyé, c'est-à-dire un homme mal disposé, auquel on ne peut rien faire entendre, — les douloureuses et nombreuses expériences que nous avons eu à faire ne le prouvent que trop, — un homme qui ne s'entend en rien avec ceux qui veulent le bien ; il est vrai que tu nous l'as envoyé, mais permets-nous de te dire que lorsque tu l'as fait, tu ne savais pas ce qu'il était. Et puis nous ne connaissions pas cet homme, nous ne l'avions pas demandé. Il est, que Ta Paternité en soit bien persuadée, car maintenant nous ne le connaissons que trop, il est indigne non-seulement de la charge épiscopale, mais de toute autre charge ; il n'a pas la moindre aptitude pour l'administration ; c'est un homme léger, inquiet, sans portée, qui ne considère rien, qui ne réfléchit à rien, qui n'a pas de modération, qui est en désaccord avec lui-même sur tous les points ; nous l'avons chassé non pas pour faire injure à ton autorité, mais pour le salut et la tranquillité du peuple, et sache bien qu'aucun motif ne nous décidera à le reprendre. Surtout que les conseils et les importunités de qui que ce soit ne te persuadent pas de nous renvoyer cette peste. Nous n'aurions pas mérité d'être traités ainsi, nous les fils de l'Eglise romaine, et ce procédé ne conviendrait pas non plus au père du siège apostolique. Si, ce qu'à Dieu ne plaise, tu ne prenais en considération ni notre demande ni ta propre dignité, aie au moins pitié de cet homme et ne lui impose pas une charge qu'il ne peut porter. Nous avons jugé à propos de faire à Ta Paternité cette communication pour que, selon les justes décisions des saints canons, les évêques à qui il appartient pourvoient à l'avenir de l'Eglise de Nantes. Adieu [1]. »

Après avoir envoyé cette lettre, les Nantais choisirent pour leur évêque, Guérech, Breton d'origine noble ; et Airard revint habiter, pendant quelques années, le monastère de Saint-Paul ; il y était encore en 1059.

[1] *Epistola cleri et populi Namnetensis ad Leonem Papam IX*, dans MARTÈNE, *Veterum scriptorum nova collectio*, t. I, p. II, p. 24 sq. La phrase de la lettre est assez obscure ; la voici dans l'original : « Hæc scribenda putavimus Paternitati tuæ, ut jam tandem ad consulendum Namnetensi ecclesiæ pace tua (ne faudrait-il pas vice tua ?) episcoporum nostratum, quos ea res attingit cura secundum recta sanctorum canonum instituta invigilet. Vale.

Mais après cette date, comme Guérech n'avait jamais été sacré évêque de Nantes, quoiqu'il fût élu depuis sept ans, très probablement parce que le saint-siège n'avait jamais voulu le reconnaître, Airard revint en Bretagne. Il ne put rentrer à Nantes dont les habitants lui étaient toujours très hostiles, mais il séjourna dans divers endroits des environs et signa plusieurs chartes avec le titre d'évêque de Nantes. Après sa mort, Guérech gouverna sans conteste l'Eglise de Nantes [1].

Léon IX reçut vers la même époque une seconde lettre qui venait aussi de France ; elle était écrite sur un ton relativement plus modéré que celle qu'on vient de lire ; mais, après de magnifiques éloges, elle renfermait également quelques dures paroles et surtout deux accusations perfides tout à fait indignes du caractère et de la sainteté de Léon IX.

Jean abbé de Fécamp en Normandie, ayant fait un voyage en Italie, pour remplir une mission que le pape lui avait confiée, avait été, nonobstant son caractère sacré d'ambassadeur du saint-siège, complétement dévalisé par les habitants de Rome, d'Aquapendente et de Reichefburg. L'exaspération des Italiens contre les Normands avait été le principal mobile de cet acte de brigandage dont l'abbé Jean se plaignit au pape par la lettre suivante :

« *A Léon, pontife illustre du siège apostolique, à celui qui, sanctifié par la grâce de Dieu, tient la place de Pierre, Jean, le plus humble des frères, le dernier des abbés, souhaite les honneurs de la cour céleste avec la gloire du sénat apostolique.*

« Que le monde romain se réjouisse d'avoir pour ornement un si grand pontife, qui, resplendissant de religion et de piété, s'est levé parmi les astres comme se lève l'étoile du matin pour chasser

[1] *Galliana christiana*, t. XIV, col. 810.

les brouillards qui ternissaient la beauté de l'Eglise. Depuis cet âge d'or pendant lequel l'Eglise romaine a possédé Léon et Grégoire, ces flambeaux de doctrine spirituelle plus purs que le pur cristal, a-t-on vu un pape plus dévoué, plus vigilant que toi, ô le plus saint des pontifes, qui t'appliques à faire paître le troupeau du Seigneur dans les vivifiants pâturages des montagnes ? Pour appuyer par des faits ce que j'avance, qui donc n'est pas dans l'admiration, qui donc ne fait pas éclater sa joie en face du zèle, inouï à notre époque, de cet infatigable pontife, qui, non content de gouverner le peuple de son Eglise de Rome, ou de répandre sur le sol fertile de l'Italie la rosée de la parole de Dieu, parcourt encore les Eglises d'au delà les Alpes, y tient des synodes pour les bien connaître et y corrige, à l'aide des censures ecclésiastiques et des règles de la justice, tout ce qu'il y trouve d'anormal et de défectueux ? Salut, ô père ! ô pape admirable ! Salut, ô pontife des pontifes ! Autrefois la colonne de feu guida Israël à travers le désert, mais, de nos jours, tu es devenu, toi aussi, une colonne de feu, tu guides le peuple de Dieu à travers les solitudes du monde pour le faire parvenir à la Jérusalem céleste, c'est-à-dire à la véritable terre promise. Que notre bouche fasse entendre des louanges, que notre langue module des chants de joie. Gloire au Seigneur au plus haut des cieux. Voici que l'Orient venant des hauteurs est descendu vers nous. Mais, ô triste destinée de la vie humaine ! elle ne renferme vraiment rien d'absolument sûr, de complètement heureux ! Pendant que, ô vénérable pontife ! pendant que je chante tes louanges, pendant que je célèbre la paix rendue à la terre, grâce à tes soins, une douleur qui se fait jour étouffe dans ma gorge mes cantiques d'allégresse.

Je raconte, du reste, un fait que le pontife connaît déjà, je me plains de ce que l'on n'a pas respecté la paix de l'Eglise, de ce que, non pas les nations étrangères, mais les propres citoyens de Rome, et, en second lieu les puissants habitants de Reichefburg et d'Aquapendente dans la campagne romaine, n'aient pas respecté en moi votre messager fidèle, celui qui remplissait une mission au nom de Pierre, prince des apôtres. Ces hommes, n'ayant aucun souci de la puissance apostolique, se sont jetés sur moi, m'ont dépouillé, et, hélas! ne m'ont rien laissé du dépôt sacré que je portais ; aucun motif n'a pu les arrêter, ni mon caractère d'ambassadeur du saint-siège, ni la protection de l'autorité apostolique que j'ai cependant invoquée. La haine des Italiens contre les Normands est si ardente, elle a pris de telles proportions, qu'il est devenu à peu près impos-

sible à un Normand de voyager en Italie, même pour faire un pèlerinage, sans qu'il soit assailli, enlevé, dépouillé, roué de coups, jeté dans les fers et souvent sans qu'il ne termine tristement sa vie après une longue captivité sur la paille humide d'un cachot. Sache donc, ô père très clément de la chrétienté, que si la puissance romaine, apostolique, ne coupe court à cette sauvage barbarie, sache que si elle ne venge l'injure faite à l'un de ses ambassadeurs, le monde entier sera dans l'étonnement et dans la crainte, l'autorité de la majesté romaine sera grandement dépréciée, et le belliqueux peuple des Normands ne sera plus si empressé à te servir. Ta propre réputation, ô homme renommé par ta libéralité et par ta magnificence, te fait un devoir de nous rendre largement ce que nous avons perdu, car, ainsi que tu l'as prescrit, voici notre délégué qui vient te trouver pour le temps de Pâques, il porte des lettres et la liste de ce que j'ai perdu ; ces objets n'étaient pas tous à moi, plusieurs m'avaient été confiés par des personnes qui voulaient, par mon intermédiaire, en faire hommage à la sainte Trinité.

Cette question étant ainsi réglée, je ne puis m'empêcher de dire un mot d'un bruit sinistre qui se répand touchant mon cher seigneur apostolique, que j'aime d'un amour tout spécial et que je voudrais voir sans reproche du côté de Dieu et du côté des hommes. Il s'agit du comte Tedballd et de R. le duc insensé de la Bourgogne, qui, transgressant les décrets pontificaux, confondent le juste et l'injuste, et qui, ayant rompu les liens de leurs mariages légitimes, ont contracté des unions condamnées et entachées de consanguinité. Cela fait crier le peuple, cela m'attire de vives discussions parce que je veux défendre votre honneur et parce que je soutiens que vous n'avez pas donné votre consentement à ces crimes. Pour me confondre et pour remporter sur moi une triste victoire aux dépens de votre autorité, ils ajoutent que Tedballd jouit de vos entretiens, que sa faute ne lui a attiré aucune punition de votre part ; ils vont même jusqu'à dire qu'il s'est servi de votre autorité pour réclamer et pour garder cette brebis, ou plutôt cette louve, je veux dire cette trompeuse Agnès, et pour vivre avec elle quoiqu'elle soit en puissance de mari. Que le très prudent pontife réfléchisse, je l'en prie, sur toute cette affaire, qu'il voie ce qu'il y aurait à corriger en cette occurrence, de peur qu'il ne perde le fruit de tous ses efforts pour la réforme de l'Eglise [1].

[1] *Epistola Joannis I, abbatis Fiscammensis ad. S. Leonem IV.* MIGNE, 142 p. 797 sqq.

Cette lettre, dont nous ne connaissons pas le résultat, montre fort bien l'irritation profonde existant à ce moment entre les Italiens et les Normands ; cette irritation ne tarda pas à amener les événements graves que nous avons à raconter dans le chapitre suivant.

CHAPITRE VI.

Bataille de Civitate. Mort de Léon IX.

MARS 1053. — 19 AVRIL 1054.

Mort de Halinard, archevêque de Lyon, et du prince Guaimar. — Synode romain. — Guerre contre les Normands. — Bataille de Civitate. — Léon IX à Bénévent. — Conflit entre l'Eglise d'Orient et l'Eglise d'Occident. — Léon, archevêque des Bulgares. — Michel Cérulaire. — Ambassade du Saint-Siège à Constantinople. — Rupture définitive entre les Eglises d'Orient et d'Occident. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Gervais, évêque du Mans. — Bérenger. — Synode de Tours, présidé par Hildebrand. — Retour de Léon IX à Rome. — Sa mort.

Lors du retour de Léon IX, le prélat qu'il avait laissé à Rome pour le représenter pendant son absence, Halinard, archevêque de Lyon, était mort déjà depuis plusieurs mois ; il avait été empoisonné dans les circonstances suivantes. Avant de quitter Rome, le pape, touché par la rigoureuse pénitence qu'avait déjà faite l'ancien évêque de Langres, déposé au concile de Reims en 1049, consentit à le relever de toutes les peines canoniques qu'il avait encourues ; il lui accorda même la faculté de se faire de nouveau sacrer évêque, et enfin ne le renvoya qu'après lui avoir fait de magnifiques présents. Halinard, voulant faire ses adieux à l'évêque, lorsque celui-ci fut sur le point de regagner son pays, lui donna un dîner ; mais un faux ami fit servir dans ce dîner un poisson empoisonné. Tous ceux qui en mangèrent moururent au bout de peu de temps ; de ce nombre furent deux moines du

couvent de Saint-Bénigne de Dijon et l'archevêque Halinard. L'histoire ne dit pas quel était ce faux ami ; tout porte à croire que le coup est parti de quelque faction romaine qui voulait s'emparer du gouvernement de Rome pendant l'absence de Léon IX. L'archevêque mourut le 29 juillet 1052. Il demanda à être enterré dans l'église de Saint-Grégoire *ad clivum Scauri* ; mais des membres de la noblesse romaine, qui avaient eu avec lui de fréquents rapports, le firent enterrer dans l'église de Saint-Paul. On écrivit avec raison sur la tombe de cet infatigable coopérateur de Léon IX dans l'œuvre de la réforme de l'Église deux vers latins dont le sens était : « Il n'a pas seulement été associé aux honneurs et aux devoirs de la charge apostolique, il a aussi mené une vie vraiment apostolique[1]. »

Presque en même temps que l'archevêque de Lyon, le 10 juin 1052, mourait également de mort violente, Guaimar de Salerne, le puissant ami des Normands et, comme nous

[1] Erat in ejus comitatu dictus Lingonensis episcopus Hugo. Is pœnitens eorum quæ haud secus egerat dominum expetiit papam, ut de commissis modum pœnitentiæ et absolutionem delictorum imploraret. Ipse vero apostolicus, sicuti erat misericors et benignus animo, ut vidit eum vere pœnitentem et afflictum, condolens ei statim indulsit, dicens sufficere ad pœnitentiam ea quæ passus fuerat ; abeuntem quoque post absolutionem delictorum muneravit amplissime, dans insuper licentiam recipiendi episcopatum.

Venientes ergo Romam domnus Halinardus valefacturus ipsi et cæteris sociis, discubuit cum eis ad mensam, ubi oblatus est ei piscis a quodam falso amico, veneno infectus. Ex quo omnes qui perceperunt, tam ipse quam cæteri, vel infra octo dies mortui sunt, vel post longam ægritudinem consumpti obierunt. Duo monachi ex hoc loco qui cum eo erant, hoc cibo interfecti sunt. Obiit quarto kalendas Augusti, anno ab incarnatione Domini millesimo quinquagesimo secundo, peractis in pontificio annis septem, in regimine hujus loci annis viginti. Præcepit se poni ad sanctum Gregorium ad Clivum Scauri. Illum enim locum domnus papa concesserat ei ad manendum. Sed nobiles Romani qui ad visitandum eum venerant dum viveret, ad sanctum Paulum jusserunt

l'avons déjà dit, le plus grand seigneur de l'Italie méridionale. Il se forma contre lui une conjuration à laquelle prirent part des habitants d'Amalfi, vis-à-vis desquels Guaimar s'était montré très dur, quelques-uns de ses parents et des habitants de Salerne. Les conjurés mirent leur projet à exécution lorsque Guaimar se trouvait à Salerne au bord de la mer, et le prince tomba le corps criblé de blessures; sa dépouille mortelle fut traînée le long du rivage, et on lui fit subir les traitements les plus indignes; les meurtriers s'emparèrent ensuite de la ville de Salerne et de sa citadelle. Mais, cinq jours après, Guido, frère du mort, parvint, avec le secours des Normands, à reprendre Salerne, qui fut remise à Gisulfe, fils de Guaimar. Les conjurés durent expier le crime qu'ils avaient commis; quatre parents de Guaimar et trente-six autres personnes furent condamnés à mort[1].

Ces crimes et ces conjurations survenus peu après le double assassinat du margrave Boniface et du comte Drogo, prouvent combien l'Italie de Léon IX était agitée jusque dans ses fondements, et combien il était difficile d'édifier sur un sable aussi mouvant l'œuvre de la réforme de

deferri corpus, ibique honorifice traditum est sepulturæ ad lævam partem ecclesiæ et arcus super tumulum ejus ædificatus. MIGNE, 142 p. 1344.

Bucelinus a donné cette épitaphe dans son *Menologium* :

Factus apostolici consors et compar honoris
Duxit apostolicam factis et nomine vitam.

Will (*Die Anfänge der Restauration der Kirche, erste Abtheilung*, S. 106) a prétendu que Halinard n'était mort qu'après le retour du pape à Rome, en 1053. Mais le texte dit formellement le 29 juillet 1052, et en outre, si le pape avait été à Rome, c'est lui, et non les nobles romains, qui aurait choisi la sépulture d'Halinard.

[1] Voyez plus haut le récit de la mort de Drogo et celui de la mort de Boniface.

l'Église. Léon IX ne put dominer et maîtriser tous ces éléments de discorde, et il ne tarda pas à tomber lui-même victime d'une situation qu'il avait, avec un courage inébranlable et une sainteté reconnue de tous, cherché à améliorer,

Aussitôt après son retour à Rome, le 21 mars 1053, Léon IX publia en faveur des chanoines de Saint-Martin à Rome une bulle dont un passage mérite d'être signalé.

« S'il arrive, dit le pape, que des pèlerins ou des voyageurs d'au delà les monts viennent à mourir dans cette illustre ville de Rome ou dans ses environs, par exemple sur le territoire compris entre Albano et Sutri, ils devront tous sans exception, pauvres ou riches, nobles ou vilains, être enterrés dans l'église du Sauveur. Toutefois les Anglais venant de l'Angleterre seront enterrés « *in scola Saxiae* » s'ils y tombent malades et s'ils y meurent. Les Frisons qui ne sont pas soignés dans la « *scola Frisonum* », qui porte le nom de saint Michel, seront ensevelis également dans l'église du Sauveur. Quant aux pèlerins et aux voyageurs du Latium et des pays environnants, s'ils meurent dans la cité Léonine ou dans le voisinage à une distance de trois « *milliaria* », ils pourront être enterrés dans l'église de Saint-Justin, appelée « *scola Longobardorum*[1]. »

Après les fêtes de Pâques, Léon IX tint, selon sa coutume, un synode romain, mais nous ne connaissons de cette assemblée qu'une seule décision ; elle est adressée aux

[1] Si de ultramontanis partibus fuerint peregrini et advenæ, divites et pauperes, nobiles vel ignobiles, quoscumque mori contigerit in hac alma urbe Roma vel in circuitu ejus, sicuti ab Alba usque Sutrium, omnes in jam dicta ecclesia Salvatoris sepeliantur, præter Anglos, venientes de Anglia, qui, si in scola Saxiæ infirmantur et ibi moriuntur, ibi sepeliantur, Frises etiam, qui infirmantur extra scolam Frisonum, quæ vocatur S. Michaelis, in ecclesia S. Salvatoris sepeliantur. Exceptamus etiam omnes peregrinos et advenas Latinos, quotquot moriuntur in civitate Leonina et extra ad tria milliaria, quos sepeliri concedimus in ecclesia S. Justini quæ vocatur scola Longobardorum. (JAFFE, *Reg. Pontif.*, n° 4292. MIGNE, 143 p. 706.

évêques de la Vénétie et de l'Istrie, et porte que Dominique, patriarche de Grado, avait été confirmé par le synode dans tous ses droits et privilèges. En outre, la nouvelle ville d'Aquilée (Grado) devait, à tout jamais, être regardée comme la métropole de toute la Vénétie et de l'Istrie, tandis que l'ancienne Aquilée serait simplement métropole de la Lombardie [1].

Lorsque les affaires ecclésiastiques eurent été réglées, Léon songea à résoudre définitivement cette question des Normands qui lui avait déjà causé tant de préoccupations ; il prescrivit à la petite armée qu'il avait pu réunir de se diriger vers l'Italie méridionale, et lui-même partit pour le Mont-Cassin dans le courant du mois de mai. Ainsi qu'il l'avait toujours fait jusque-là, Léon IX signala son passage au Mont-Cassin en accordant quelque nouveau privilège au célèbre monastère. Lors de cette dernière visite, il statua, à la demande de l'abbé Richer, que le navire chargé d'approvisionner le couvent serait exempt de tout droit de péage, que le pilote et les matelots qui le montaient n'auraient aucune redevance à payer [2].

Dans les derniers jours de mai 1053, le pape s'engageant dans les vallées et les défilés des Abruzzes se dirigea vers le versant de l'Adriatique, en ralliant les troupes qui avaient répondu à son appel. La haine contre les Normands, le désir de s'emparer de leurs dépouilles et de châtier leur insolence et aussi la sainteté reconnue de Léon IX, son autorité morale, attirèrent un grand nombre d'Italiens, sous les bannières du saint siège. Ce fut un soulèvement général du centre et du sud de l'Italie ; les Romains et les Samnites, les habitants d'Ancône et ceux de Spolète, ceux de la Sabine et ceux de Fermo, les montagnards des

[1] JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 4295. MIGNE, 143, p. 727.
[2] JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 4298. MIGNE, 143, p. 731.

Abruzzes et les Lombards de Capoue, ceux de Gaëte comme ceux d'Aquino et de Bénévent, tous accoururent se joindre aux Souabes pour prendre part à la curée et effacer, dit Guillaume de Pouille, jusqu'au nom de la nation Franque[1]. Aussi, lorsque Léon IX arriva sur les bords du Biferno, en un endroit nommé Sale, au nord de la Pouille, il avait avec lui Adénulfe duc de Gaëte, Lando comte d'Aquino, Landulfe comte de Teano, Odérisius fils de Borel, Roffred de Guardia, Roffred de Lusenza et quantité d'autres seigneurs italiens venus avec leurs troupes[2].

Une seule ville de l'Italie méridionale resta calme au milieu de tous ces bruits de guerre, ce fut Salerne; les Salernitains ne paraissent ni dans le camp normand, ni dans celui de Léon IX. Le jeune prince Gisulfe garda donc la neutralité; c'était reconnaître bien peu les services des Normands, qui venaient de le sauver, lui et sa dynastie, et de le placer sur le trône de la principauté.

Le plan militaire de Léon IX dans sa marche contre les Normands fait honneur à sa prudence et prouve qu'il ne se laissa pas aveugler par les fanfaronnades de ceux qui l'entouraient. Des rivages du Biferno, il dirigea ses troupes vers la vallée du Fortore, manœuvra de façon à

[1] Voyez plus loin le récit de la bataille de Civitate par Guillaume de Pouille.

[2] La chronique du monastère de S. Vincent sur le Vulturne (Muratori: *Rer. Ital. Script.* T. I. P. II, p. 513) contient une charte transcrite d'une manière assez défectueuse, par laquelle Léon IX, se trouvant à Sale sur le Biferno, le 10 juin 1053, donne gain de cause dans une contestation à Liutfridus, moine de S. Vincent. Cette charte contient l'énumération des personnages qui entouraient alors le pape, et aux noms que nous avons cités, elle ajoute ceux du cardinal Humbert, évêque de Silva Candida, de Pierre archevêque d'Amalfi, d'Amalguin évêque de Zénéda en Vénétie, d'Hudalrich archevêque élu de Bénévent et de Frédéric, cardinal diacre, chancelier et bibliothécaire de l'église romaine.

éviter toute rencontre avec les Normands, jusqu'à ce qu'il eût opéré sa jonction avec Argyros et les Grecs dans la Capitanate, à l'est du mont Gargano. Il calculait que, la jonction opérée, il serait possible d'écraser sous le nombre toute résistance de l'ennemi[1].

Mais les Normands étaient trop intelligents et trop versés dans l'art de la guerre, pour ne pas comprendre le danger qui les menaçait et pour ne pas essayer de le conjurer.

Dans une situation des plus critiques, abandonnés de tous, même des Salernitains, qu'ils avaient secourus quelques mois auparavant, en butte à la haine des populations qu'ils avaient soumises par la force, mais qui dernièrement encore avaient tenté de les faire disparaître dans un massacre général, ayant à lutter sur presque tous les points avec les ennemis les plus divers, en guerre ouverte avec le chef de la chrétienté, avec celui que les rois et l'empereur révéraient, et qui, dans le cas présent, ajoutait à l'autorité de la charge suprême l'ascendant des plus rares vertus, dans cette situation, les Normands ne prirent conseil que de leur bravoure et se confièrent à leur esprit de discipline.

Robert Guiscard accourut du fond de la Calabre et amena toutes les troupes qu'il put réunir. Richard d'Aversa vint aussi avec ses hommes d'armes, et les deux jeunes héros, se joignirent à Umfroy, qui avait convoqué et commandait les Normands de la Pouille[2].

L'année précédente, les Normands avaient, heureuse-

[1] Dans sa lettre à l'empereur Constantin Monomaque, écrite quelques mois après la bataille de Civitate, Léon IX dit qu'il a rencontré l'armée des Normands, lorsqu'il cherchait à rejoindre Argyros. Voyez plus loin un fragment de cette lettre.

[2] Voyez plus loin le récit de la bataille de Civitate par Guillaume de Pouille.

ment pour leur cause, battu à plusieurs reprises Argyros et les Grecs, par exemple non loin de Tarente et, dans une autre bataille, près de Siponto, où Argyros vaincu, blessé et à demi mort, avait à grand peine, échappé aux chefs normands Umfroy et Pétrone. De son côté, Robert Guiscard, poursuivant ses succès en Calabre, avait infligé près de Cortone, une défaite au prostospatarios Sico, l'adversaire que Constantinople lui opposait [1].

Ces revers avait affaibli les Grecs; toutefois les débris de leurs légions pouvaient devenir un appoint considérable en se réunissant à l'armée pontificale; aussi pour empêcher cette jonction, les Normands formant un seul corps d'armée s'avancèrent vers le nord de la Pouille, au-devant de Léon IX et de ses troupes, et, le 17 juin 1053, les deux armées se trouvèrent en présence sur les bords du Fortore, non loin de Civitate [2].

[1] Fit prœlium cum Argyro Catapano Græcorum et a Northmannis iterum fugatur exercitus ejus circa Tarentum. Et item factum est prœlium circa Crotonem in Calabria et victus est Sico protospata. Et dominium Northmannum factum est magnum in Calabria et Apulia; et crevit potentia et timor eorum in omni terra. *Chronicon breve Northmannicum* ad an. 1052, dans Migne, 149 p. 1081. On lit aussi dans la *Chronicon igoti civis Barensis* ad an. 1052 : Et Argyro ibit in Siponto per mare. Deinde Umfreda et Petrone cum exercitu Normannorum it super eum et fecerunt bellum et ceciderunt de Longobardis ibidem. Ipse Argiro semivivus exiliit plagatus et ibit in civitate Vesti. — Pratilli : *Historia principum Langobardorum*, t. IV. Neapoli. 1753. in-4° p. 328.

[2] Plusieurs auteurs affirment que la bataille entre Léon IX et les Normands se livra non loin de Civitate et du Fortore; Aimé écrit : III, 36. Lo pape fu acompaingnié de ceste chevalerie, et avant qu'il venist à la Cité assembla li gentilhome et fist Gofanonier de la Cité, et de la bataille Robert loquel se clamoit de Octomarset. Et puiz vindrent à la Cité, c'est à un chastel qui se clame La Cité. Quar là lui vindrent encontre li Normant comment se trove en autre ystoire. Et lo pape et li chevalier avoient espérance de veinchre pour la multitude de lo pueple. — L'« autre ystoire » dont parle le traducteur d'Aimé est la *Chronique de Robert Viscart* également traduite en français par lui. Cette chronique parle en effet de la guerre entre les Normands et le pape et écrit : Lo pape

La bataille qui s'engagea le lendemain, 18 juin, a été racontée avec talent et précision par Guillaume de Pouille ; voici son récit :

« Les Gaulois vinrent au-devant du pape et amenèrent avec eux autant de cavaliers et de fantassins qu'ils purent en réunir, car ils avaient appris que le pape s'avançait avec de nombreuses troupes du Latium, sans compter la foule d'Allemands et de Teutons qui l'accompagnaient dans sa marche militaire. Quoique les Normands fussent d'une bravoure éprouvée, ils craignaient de se mesurer avec des bataillons si nombreux et envoyèrent des députés chargés de demander la paix ; ces députés devaient en outre prier le pape de recevoir avec bienveillance les hommages des Normands. Tous, sans exception, se déclaraient prêts à lui obéir ; leur intention n'étant pas de l'offenser, ils reconnaissaient du reste ce qu'il y avait de fondé dans ses plaintes ; enfin, ils lui demandaient de vouloir bien être leur Seigneur, et promettaient de lui être fidèles. Les Teutons, aux longs cheveux et à la haute stature, se moquèrent de ces Normands plus petits qu'eux et ne firent pas cas de leurs messagers, parce que ceux-ci n'avaient pour eux ni le nombre ni la force. Ils entourèrent le

lequel se clamoit Lyon, fu contrainct a fouyr a une terre qui se clame, Civite o petit de homes qui estoient remez. *Chronique de Robert Viscart*, I, 11 p. 274 de l'édition de Champollion Figeac. — Leo de Marsi II, 84 : Inito autem certamine la planitie nuncupatur quae juxta Civitatem est. — Cum ergo ad id pervenisset (sanctus Leo) loci, castrametatus est super flumen, quod dicitur Stagnum, non longe ab oppido cui nomen est Civitas. *Vita Leonis IX ab anonymo* dans Watterich : *Prolegomena*, t. I, p. 110. Enfin Malaterra : Apostolicus fugitivae asylum expetens intra urbem provinciae Capitanatae, quae Cimitata dicitur, sese profugus recepit. *Historica Sicula*, I, 14. — Il est bien probable que ce texte de Malaterra contient une faute de copiste et qu'il faut lire Civitas au lieu de Cimitata ; la preuve en est que la *Chronique de Robert Viscart* faite d'après Malaterra porte très exactement Civite.

pape et lui parlèrent comme il suit avec beaucoup de superbe : « Ordonne aux Normands de quitter l'Italie, de « laisser là leurs armées et de regagner leur patrie. S'ils « s'y refusent, nous voulons que tu n'acceptes pas leurs « propositions de paix ; ne tiens aucun compte de ce « qu'ils te disent. Ils ne savent pas encore ce que sont les « glaives des Teutons. Qu'ils périssent ou qu'ils soient « chassés, et qu'ils abandonnent, malgré eux, cette terre « qu'ils n'ont pas voulu quitter de plein gré. » Le pape essaya bien de calmer par diverses raisons ces esprits orgueilleux, mais ne put y parvenir. Ce qui leur donnait tant de jactance, c'étaient ces populations des Marches, rebut de l'Italie, et dont rougissait tout ce qu'il y avait d'honorable dans le Latium ; car tandis que beaucoup d'Italiens font preuve d'un courage remarquable, ces populations se laissent dominer par la peur, elles prennent la fuite et sont en général la proie de la luxure. Quant aux Teutons eux-mêmes, ils étaient en réalité peu nombreux. Les Normands revinrent attristés de n'avoir pu obtenir la paix, et rapportèrent les orgueilleuses réponses des Allemands [1].

[1] Et li Normant puiz qu'il vindrent mandèrent message à lo pape et cerchoient paiz et concorde, et prometoient chascun an de donner incense et tribut à la sainte éclize, et celles terres qu'il ont veincues par armes voloient re (che) voir les par la main de lo vicaire de l'églize. Et mostrèrent lo confanon coment il furent revestut de la terre par la main de lo impéor, et coment lor estoit confermée. Lo pape non parla, ainz parla lo cancelier et les manésa de mort, et lor propona qu'il doient fugir ; et l'un et l'autre est moult moleste à li Normant ; et encoire o ces messages parla par manacha, et lor fist vergoingue. Li légat de li Normant s'en retornèrent et reportèrent lor message, loquel moult lor desplait. Aimé. III, 36. — On voit que Guillaume de Pouille et Aimé qui n'ont cependant pas puisé aux mêmes sources, racontent d'une façon à peu près identique la réception faite aux ambassadeurs normands à la cour de Léon IX. L'anonyme de Bénévent fournit une version différente ; d'après lui, ce furent des ambassadeurs du pape qui allèrent dans

« On touchait à cette époque de l'année où l'on ramasse les blés ; aussi les paysans se hâtaient-ils de rentrer leurs gerbes, quoiqu'elles fussent encore vertes. Les Francs, qui manquaient de pain, faisaient sécher ces gerbes auprès du feu et les utilisaient pour leur nourriture. Ils étaient obligés d'agir ainsi, parce que le pays s'était insurgé contre eux, on donnait tout aux Teutons, tandis qu'on leur refusait les choses les plus nécessaires à la vie [1].

« Drogon étant mort, son frère Umfroy restait encore l'un des premiers parmi les Francs ; venait ensuite Richard, qui, quelque temps auparavant, avait été proclamé comte dans la ville d'Aversa. Robert, qui devait éclipser tous ses frères par son magnanime courage, assista à cette guerre ; il suivait depuis peu la carrière de ses aînés et avait reçu le surnom de Guiscard, parce que sa finesse dépassait celle

le camp normand ; il écrit : Galli vero ex alia parte haud longe ab ejus castris (id est Leonis IX) sua quoque posuerunt castra, non ut tamen ad invicem videri possent, nam quasi colliis humilis interjacebat medius. Audiens interea sanctus Leo, Gallorum multitudinem non longe differre a suis, incertus quid esset, nuntios direxit, sciscitari : « Quidnam sibi vellent, quod facere volebant ». Illi autem respondentes dixerunt : « Se paratos esse in famulatum Papae, quocumque illos ducere vellet; verumtamen unum fatebantur illis esse molestum et sine sanguinis effusione nullo modo fore futurum; videlicet si eorum inimicis, qui adhuc in finibus Apuliæ degebant, auxilium præberet ». Erat enim tunc temporis Argirus quidam Siponti, quem Constantinopolitanus imperator principem constituerat Apuliæ. Cujus venerabilis Leo auxilium tum in armis quam in militibus habere cupiebat. Auditis autem hujus modi responsis, quid potius ageret, cogitabat. Nam hostis in facie stabat, via ferro aperienda erat. ..... Convocans ergo suos, exhortatus est eos..... His et hujus ce modi omnibus viriliter animatis, cunctos antea cœlestibus donis munivit ac sic, remissis omnibus peccatis, in prœlium ire permisit. Ipse vero, quia indignum erat, tali interesse negotio, compulsus tamen a suis, Civitatem ingressus est oppidum. ANONYM. dans WATTERICH, *Proleyomena*, p. III. C.

[1] Cette pénurie des Normands s'explique d'autant mieux que, d'après la chronique de Lupus, il y eut en 1053 une grande famine. Et hoc anno fuit magna fames. LUPUS ad an. 1053.

de Cicéron et de l'artificieux Ulysse. Dans les rangs des Normands étaient aussi Pierre et Gautier, les célèbres fils d'Amicus, Auréolanus, Ubert, Musca, Rainald, le comte Hugo et le comte Girard. Celui-ci commandait les Bénéventins, les autres les Thélésiens, Radulfe, comte de Bovino, les aide de son courage, de ses conseils et de ses forces. Derrière ces chefs marchent trois mille cavaliers à peine et très peu de fantassins, car, depuis trois jours, ils manquent de pain et les armes leur font aussi défaut. Tous préfèrent mourir bravement en combattant que de voir leurs corps devenir lentement la proie de la famine et de succomber à une mort sans gloire. Les Allemands, fiers de leurs nombreuses troupes, comptant en outre, mais bien à tort, sur le concours de leurs bandes de Lombards, toujours disposés à prendre la fuite, étaient persuadés que les Normands allaient plier ou périr au premier choc. Mais, à la guerre, la victoire n'est pas à celui qui a le nombre, qui a les chevaux et les armes, elle est à celui à qui le Ciel l'accorde.

« Entre les Teutons et l'armée des Normands se trouvait une colline, autour de laquelle étaient campés de nombreux soldats venus de la Pouille, de Valba, de la Campanie, des pays des Marses et de Thélèse pour combattre avec les Allemands [1]. Guarner et Albert, chefs des Teutons, n'avaient amené avec eux que sept cents Souabes. Ces Souabes pleins de bravoure militaire, sont, en revanche, assez inhabiles dans le maniement de leurs chevaux ; plus redoutables quand ils se servent de leurs glaives que lorsqu'ils combattent avec la lance ; dans ce dernier cas, ils ont de la peine à maintenir leurs chevaux, et leurs lances ne font pas de dangereuses blessures ; leurs glaives, au

[1] L'anonyme de Bénévent (cf. l'avant dernière note) parle aussi de cette colline qui séparait les deux armées.

contraire, sont longs et bien aiguisés. Il arrive souvent qu'ils coupent en deux un combattant, s'ils l'atteignent à la tête. Lorsqu'ils sont désarçonnés, ils n'en continuent pas moins à combattre et préfèrent mourir plutôt que de devoir leur salut à la fuite. Les deux frères Trasmond et Atto commandent les Italiens qui font cause commune avec eux : au nombre des chefs des Italiens sont aussi les membres de l'illustre famille de Borel. Tous se préparent pour la lutte, et avec eux Malfredus, qui habite près de la mer, et Rofredus, beau-père de Rodulfe de Molina (la citadelle de Rofredus, s'appelle Guardia), et beaucoup d'autres dont je ne connais pas les noms. Les Romains, les Samnites, les habitants de Capoue avaient envoyé des secours ; Ancône avait fait de même, ainsi que les habitants de Spolète, de la Sabine et de Firmo. Il est impossible d'énumérer dans ces vers, les nombreux ennemis accourus pour faire disparaître jusqu'au nom de la nation franque. Les Italiens et les Teutons avaient établi leurs tentes sur les bords du Fortore, non loin d'une ville appelée Civitate.

« Lorsque les Normands furent convaincus qu'il ne leur serait pas possible d'obtenir la paix et, d'un autre côté, qu'il ne fallait pas songer à fuir, parce qu'alors ils seraient exposés à mourir de faim, ils montèrent sur la colline pour étudier les positions de leurs ennemis. Cet examen terminé, ils s'arment et forment leur ordre de bataille. La droite est confiée à Richard, comte d'Aversa, qui reçoit l'ordre d'attaquer les Lombards. Un brillant escadron de cavaliers soutient le corps de Richard. Le centre est commandé par Umfroy ; c'est lui qui doit attaquer les Souabes redoutables à la guerre. Enfin la gauche est sous les ordres de Robert ; lui et ses Calabrais doivent se tenir prêts à voler au secours de ceux qui seraient en danger ; c'est à lui qu'est confié le soin de soutenir les troupes qui viendraient à plier. Les Teutons se tiennent à droite pour combattre

deux corps de Normands. Les Italiens, placés de l'autre côté, sont disposés sans aucun ordre, car ils ignorent complètement l'art de se présenter pour livrer bataille [1].

« Richard fut le premier à engager la lutte ; il marcha vigoureusement contre les Italiens, qui, dès le premier choc, ne firent pas bonne contenance. La peur les saisit et bientôt commença une fuite effrénée à travers les plaines et les collines : la rapidité même de cette fuite fit que beaucoup d'entre eux furent jetés à terre, et périrent par le glaive ou furent percés de traits.

« Comme de timides colombes, à la vue d'un vautour fondant sur elles, fuient à tire-d'aile, cherchent à se cacher dans les anfractuosités d'une montagne élevée, et cependant finissent par être victimes de l'oiseau de proie, ainsi les Italiens fuient devant Richard. Mais cette fuite ne peut les sauver ; lui et ses compagnons finissent par les atteindre. Là périt une grande partie des soldats du Latium, les autres parviennent à s'échapper.

« Pendant ce temps, les Souabes entament la lutte contre l'intrépide Umfroy ; ce chef est lui-même à plusieurs reprises en butte aux traits ennemis. Peu à peu les deux peuples en viennent aux mains, et ce sont alors de part et d'autre de formidables coups d'épées ; des hommes, frappés à la tête, sont coupés en deux, et parfois le cheval est tué en même temps que le cavalier.

« Robert ayant remarqué que son frère est aux prises avec des ennemis acharnés qui ne veulent en aucune façon

[1] Leo de Marsi et Aimé racontent de la même manière que Guillaume de Pouille l'ordre de bataille des Normands et indiquent les mêmes chefs : Normanni vero tres de suis statuunt turmas, quarum unam comes Humfridus, aliam comes Richardus, tertiam Robertus agebat Viscardus. Leo de Marsi II, 84. — Et li Normant font troiz compaingniez desquelles une en est regie et governée par la main del conte Unfroy, et l'autre par lo conte Riechart, et a la tierce par Robert Viscart.

se laisser vaincre, part avec les soldats du comte Girard qui se trouvait près de lui, et avec les Calabrais qu'il était chargé de commander, et se précipite plein d'ardeur et d'audace au milieu de la mêlée. Il atteint les uns de ses traits, il décapite les autres à coups de glaive ; ses fortes mains font de tous côtés d'effroyables blessures ; il combat des deux mains et agite en tous sens sa lance et son glaive, sans se laisser entamer. Précipité trois fois de son cheval, trois fois il reprend ses forces et reste victorieux; la fureur dont il est animé l'excite encore plus.

« Si le lion qui attaque des animaux moins forts que lui rencontre quelque résistance, sa colère grandit d'une manière terrible ; il ne fait plus de quartier, il broie, il lacère ce qu'il n'a pas le temps de broyer, il promène la mort à travers le troupeau et le chasse en tout sens ; de même Robert frappe sans relâche les Souabes qui ne plient pas devant lui ; à l'un il coupe le pied, aux autres les mains, ou bien il sépare d'un formidable coup la tête du tronc, il perce les entrailles et la poitrine, parfois son glaive s'enfonce profondément entre les côtes. Il rapetisse tous ces grands corps par les terribles mutilations qu'il leur fait subir, et prouve que le prix de la bravoure n'est pas l'apanage exclusif des hommes à haute stature, qui sont souvent vaincus par des hommes d'une taille moins élevée. Comme on l'a reconnu après la lutte, nul, dans cette guerre, parmi les vaincus ou parmi les vainqueurs, n'a porté des coups aussi redoutables.

« Après avoir vaincu cette race d'Ausonie, dont une partie avait succombé sous les traits ou par le glaive, et dont l'autre était en pleine fuite, Richard revenait sur ses pas, lorsqu'il aperçut les Teutons tenant encore en échec ses compagnons. « O malheur ! s'écria-t-il, cette victoire qui « devait mettre fin à la lutte, voilà qu'on nous la dispute « encore ! » Et il se précipite sans sourciller au milieu

des ennemis. Ceux-ci savent qu'ils ne peuvent plus fuir et que leur perte est certaine ; aussi veulent-ils vendre chèrement leur vie ; mais, malgré leur colère, le cercle se resserre de plus en plus auteur d'eux. L'arrivée de Richard et de son armée victorieuse fut pour eux le coup suprême ; ils tombèrent les uns après les autres ; pas un ne fut sauvé [1].

« Le pape, rempli d'une grande tristesse en voyant l'issue de la lutte, s'enfuit en gémissant vers Civitate ; il fut mal reçu par les habitants, qui craignaient d'attirer sur eux la colère des Normands vainqueurs [2]. »

[1] Quoique italiens tous les trois, Aimé, l'Anonyme de Bénévent et Léo de Marsi disent aussi que les Italiens ont fait preuve de peu de courage à Civitate mais que les Souabes ont vaillamment combattu. Et li Thodeschi se reguardent derrière pour veoir lor compaingnie ; mès nul Longobart venoit après eauz, quar tuit s'en estoient foui. Cestui Todeschi qui iluec se trovèrent furent tuit mort, nul non eschappa se non aucun à qui li Normant vouloient pour pitié pardoner, AIMÉ III, 37. — Universa Papæ multitudo, præter Teutonicos, proh pudor ! audito armorum strepitu, terga turpiter dedit ferientibus. Miseri fugientes cæduntur, pædibus sonipedum calcantur, captivi hostibus præda efficiuntur. Ast alia parte inter Gallos et Teutonicos ferro discernitur, res utrimque durius agitur. ANONYM. BENEV. dans WALTERICH : *Vitae Pontificum, Prolegomena*, p. IIC. — Inito autem certamine in planitie maxima quæ justa Civitatem est, paulatim se subtrahentibus, fugientibus que nostratibus, et solis qui ultra montes venerant remanentibus, cum diu ab his fortiter que pugnatum fuissent, omnibus tandem in ipso certamine trucidatis, Normanni (en marge, Humfrido duce, illorum tunc comite) Dei judicio extitere victores. LEO DE MARSI II, 84. — Enfin MALATERRA dit également : Longobardi territi fuga se ipsos tueri nituntur, Alamannis in prœlio relictis. Qui cum fortiter dimicarent, nullum refugium, nisi in armis habentes, Nortmannis vincentibus, pene omnes occubuerunt. *Historia Sicula* I, 14.

[2] GUILLERMI APULIENSIS *Gesta Roberti Wiscardi*, L. II. v. 80-256. MG. SS IX, p. 255-259. — D'après Guillaume de Pouille, Léon IX resta donc sur le champ de bataille jusqu'à la deroute de son armée, Malaterra est du même sentiment, il écrit : Apostolicus fuga vitæ asylum expetens, infra urbem provincæ Capitanatæ, quæ Cimitata dicitur, sese profugus recepit. *Historia Sicula* I, 14.

Aimé et l'Anonyme de Bénévent disent au contraire qu'au début de la

Au moment où la situation du pape paraissait complètement désespérée, il s'opéra entre lui et les Normands une demi réconciliation, qui permit à Léon IX de gagner la ville de Bénévent avec son escorte ecclésiastique. La résignation de Léon vis à vis de la mauvaise fortune, et la

journée le pape gagna Civitate. Et li pape avec li évesque sallirent sur lo mur de la Cité, et regarda à la multitude de ses cavaliers pour les absolvère de lo péchiez, et pardonna la penance que pour lor péchié devoient faire. Et lor fait la croiz et lo commanda de boche qu'il alent combattre. AIMÉ III, 37. Nous donnons plus loin la traduction du texte de l'Anonyme de Bénévent. A part ce léger dissentiment sur l'endroit ou se tenait Léon IX pendant cette sanglante journée, il est facile de constater que les sources principales de l'histoire des Normands l'Italie à cette époque, c'est-à-dire, Aimé, Leo de'Marsi, Malaterra, Guillaume de Pouille, l'Anonyme de Bénévent sont tout à fait d'accord pour raconter les péripéties et l'issue de la lutte. La bataille de Civitate est certainement l'un des faits les mieux connus de l'histoire du XIe siècle. Comme le prouve le texte suivant, le souvenir de cette journée resta gravé dans la mémoire des habitants de la Capitanate : Tanta enim ex utraque parte cecidit multitudo ut acervus ibi postea factus ex ossibus mortuorum usque hodie ab indigenis soleat viatoribus ostentari. GOTH. VITER. PANT. dans MURATORI R. I. SS., t. VII, p. 447. — N'est-ce pas à la bataille de Civitate que Dante fait allusion lorsqu'il écrit dans le XXVIIIe chant de l'Enfer :

> Se s'adunasse ancor tutta la gente
> Che gia in su la fortunata terra
> Di Puglia fu del suo sangue dolente
>
> . . . . . .
>
> Con quella che sentio di colpi doglie
> Per contrastare a Ruberto Guiscardo.

A un mille environ de l'emplacement où se trouvait Civitate existe encore un puits appelé « puits de S. Léon »; un peu plus loin sur le Fortore un gué a aussi gardé le nom de gué de S. Léon ; cf. FRACCACRETA *Teatr. Stor. Pol. di Capinata*, t. I, p. 101, cité par de Blasiis, t. I, p. 125. — Civitate a disparu depuis le commencement du XVe siècle ; en 1820 des fouilles furent faites là où était l'antique église et mirent au jour des squelettes d'une taille presque gigantesque, qu'on regarda comme les restes des combattants de la mémorable journée du 18 juin 1053. Cf. FRACCACRETA, *ibid.*, p. 66.

foi qui animait les Normands et qui les faisait trembler devant celui qu'ils venaient de vaincre, opérèrent ce rapprochement momentané qui a été raconté par l'anonyme de Bénévent, biographe de Léon IX et adversaire déclaré des Normands.

« Les Gaulois, dit-il, fiers de cette victoire inique, n'eurent aucun regret d'avoir versé le sang du troupeau ; ils eurent au contraire soif du sang du pasteur et marchèrent à grand bruit et comme des insensés vers la ville où s'était réfugié le pape Léon, lors du premier choc des deux armées ; et, après avoir organisé un bélier, firent pleuvoir sur la ville des traits et des pierres. Le peuple refusa de capituler, et, par sa résistance, rendit vaines les ruses de l'ennemi ; aussi les Normands, exaspérés et semblables à des lions qui, après avoir bu un peu de sang, en désirent davantage, allèrent jusqu'à mettre le feu aux constructions placées sous les remparts, en dehors de la ville. La flamme, poussée par un vent favorable, escalada bientôt les remparts et menaça la ville d'une ruine complète. Léon s'en étant aperçu, et, ayant de plus remarqué la douleur de ceux qui l'entouraient, sortit en faisant porter la croix devant lui, et, sans plus de souci de sa propre vie, se dirigea vers la porte à demi brûlée de la ville; après l'avoir traversée, il marcha droit au camp ennemi. Il ne l'avait pas encore atteint, lorsque, par une permission de Dieu, le vent ayant changé de direction, la flamme tourna subitement du côté de l'ennemi. Ce grand miracle ayant été constaté par les habitants de la ville qui, par crainte de la mort, avaient déjà formé le dessein de livrer Léon aux ennemis, ils rendirent grâces à Dieu et supplièrent le pape de ne pas se mettre entre les mains de si cruels adversaires. De leur côté, les Gaulois, voyant que le jour baissait, et comprenant que les mérites du bienheureux Léon les empêchaient de réussir, allèrent se reposer, établirent leur

camp non loin de la ville, et déclarèrent que le lendemain, ils la ruineraient de fond en comble.

« Cependant le bienheureux Léon, étendant sur tous sa charitable sollicitude, se préoccupant de ne pas faire supporter à cause de lui aux habitants de Civitate les horreurs de la guerre, et, voulant gagner à Dieu les âmes de ses ennemis selon la parole divine : « priez pour ceux qui vous persécutent et vous calomnient, » parole que le Seigneur a mise le premier en pratique, lorsqu'il disait : « mon père, pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font » le pape, dis-je, se souvenant de ce précepte, envoya le lendemain, à l'aurore, des messagers aux Normands. « Ce que « vous avez fait est déjà bien suffisant, dirent-ils au nom « du pape ; faites pénitence pour ce qui vient de se passer, « et veillez sur vous désormais. Si vous voulez vous sai- « sir de moi, vous le pouvez, car je ne fuis personne. Pour- « quoi, en effet, ma vie serait-elle plus précieuse que la « vie de ceux qui m'étaient chers et que vous venez de « faire périr de la mort la plus injuste ? Plût à Dieu que « j'eusse partagé leur sort aussi bien quant au corps que « quant à l'âme ! » Les Gaulois ayant entendu ces paroles et se souvenant de la faute grave qu'ils avaient commise la veille, baissèrent la tête et répondirent : « Si le pape « veut nous prescrire une pénitence en rapport avec ce que « nous avons fait, nous sommes prêts à exécuter tout ce « qu'il lui plaira de nous ordonner. » Cette réponse ayant été rapportée au bienheureux Léon, lui plût, parce qu'elle était humble, quoiqu'il ignorât le sentiment qui faisait parler les Normands de cette façon ; enfin, lorsque plusieurs messagers lui eurent fait connaître les dispositions dans lesquelles ils se trouvaient, il se décida à venir dans leur camp. On vit alors un beau spectacle qui fit couler des larmes de tous les yeux ; les soldats se prosternèrent devant le pape, et les chefs, habillés de soie et encore cou-

verts de la poussière du combat, se jetèrent à ses pieds. Le vénérable pape les reçut avec la simplicité de la colombe et les exhorta avec bienveillance à faire une véritable pénitence. Enfin, après leur avoir donné divers conseils en rapport avec les circonstances, il leur accorda sa bénédiction, et, en retour, les Normands lui promirent de lui être fidèles et de remplacer auprès de lui les soldats qu'il avait perdus[1]. »

[1] Anonymus Bénévent. dans Watterich: T. I, p. 116. — D'après Aimé, les habitants de Civitate ne se conduisirent pas vis-à-vis de Léon IX aussi bien que le suppose l'Anonyme de Bénévent. « la masserie de lo pape, écrit-il, et de tout li soi, et li trésor de la chapelle soe lui fu levé de ceus de la cité. Et quant ce fu fait li Normant s'en alèrent à lor terre; li pape avoit paour et li clerc trembloient. Et li Normant vinceor lui donèrent spérance et proièrent que sécurement venist lo pape, liquel méneront o tout sa gent jusque à Bonivent, et lui aministroient continuelment pain et vin et toute choze nécessaire. Aimé III, 37-38. — G. Malaterra va plus loin qu'Aimé; il déclare ouvertement que les habitans de Civitate, affolés par la peur des Normands, mirent Léon IX à la porte de leur ville. Quem (Leonem IX) hostes insequentes armato milite obsident; aggeres portant, machinamenta ad urbem capiendam parant, incolas minis terrent ut Apostolicum reddant. Illi vero semper perfidissimi, nulla pactione ad utilitatem Apostolici, nisi ut seipsos tuerentur, acquisita, eum per portas ejiciunt. Quem hostes suscipientes ob reverentiam sanctæ Romanæ Ecclesiæ, cum magna devotione ejus provolvuntur pedibus, veniam et benedictionem ejus postulantes. Sed et usque ad loca quo exercitus castra et tentoria fixerat, eum omni humilitate illi servire exsecuti sunt. Quorum legitimam benevolentiam vir Apostolicus gratanter suscipiens, de offensis indulgentiam et benedictionem contulit, et omnem terram, quam perviserant et quam ulterius versus Calabriam et Siciliam lucrari possent, de S. Petro, hæreditati feudo sibi et hæredibus suis possidendam concessit, circa annum 1052. *Historia Sicula* I. 14.

La lettre de Léon IX à Constantin Monomaque, lettre que nous publions plus loin, ne permet guère de croire à la dernière phrase de G. Malaterra; le pape était si peu disposé à laisser les Normands en tranquille possession de ce qu'ils avaient conquis dans l'Italie du sud que, même après la bataille de Civitate, il continua ses efforts pour les expulser entièrement. Hermann de Reichenau donne bien probablement la note juste; il se borne à affirmer que la nécessité obligea Léon IX à relever les Normands de toute excommunication et que ceux-ci le

Avant de suivre Léon IX à Bénévent, il est intéressant de voir comment furent appréciées, au onzième siècle, cette expédition du pape et la défaite complète de ses armes. Nous possédons sur ce point deux témoignages importants. Le premier du moine Hermann de Reichenau : « Les Teutons, dit-il, succombèrent par un secret jugement de Dieu, soit parce qu'un si grand pontife aurait dû combattre plutôt pour les choses éternelles que de faire la guerre pour des choses périssables, soit parce que les hommes qu'il avait menés au combat étaient des misérables que l'appât du gain ou la nécessité de faire oublier leurs crimes avaient attirés auprès de lui; ils ne valaient pas mieux que ceux qu'ils voulaient vaincre; soit enfin pour d'autres raisons connues de la justice divine [1]. »

La seconde appréciation est de saint Pierre Damiani ; elle se distingue par une âpreté étrange et dépasse évidemment la mesure ; on reconnait facilement dans celui qui l'a écrite, le solitaire ardent, qui se laisse dominer par des théories absolues, qui se borne à son rôle de critique sans se demander si les idées qu'il développe peuvent toujours s'adapter au gouvernement des hommes et à celui de l'Eglise. Ce jugement est consigné

reçurent avec respect et déférence. Ipse que domnus papa in quodam ab eis castello obsessus, cum, expugnatu jam jamque munitione, necessitate coactus, communionem eis, prius interdictam, reddidisset, acceptus ab eis, Beneventum, cum honore tamen reductus est. HERMANNI AUGIENSIS *annales* ad an. 1053 dans WAITZ, U. I. p. 108.

[1] Saeceuturiatis copis ex insidiis nostros circumvenientes, Italis citius terga vertentibus, Theutonicisque maxima ex parte, sed non inulte, occumbentibus, occulto Dei judicio sive quia tantum sacerdotem spiritalis potius, quam pro caducis rebus carnalis pugna decebat, sive quod nefarios homines quam multos ad hoc ab impunitatem sceleram vel quaestum avaram confluentes, contra ibidem sedentes expugnandos secum ducebat, sive diversa justitiae sibi, quae ipsa novit, ob causas nostros plectendo — quamvis nimis cruentam, hostes adepti sunt victoriam. HERMANNI AUGIENSIS, *Chronicon* ad an. 1053, MG. SS. V. 133.

dans une lettre adressée à Oldéric, évêque de Firmo ; après avoir démontré que le prêtre ne doit pas employer les armes pour garder ce qu'on veut lui enlever ou pour reprendre ce qu'on lui a déjà ravi, saint Pierre Damiani suppose, à la fin de son épître, qu'on lui objecte la conduite tenue par Léon IX. « On me dira, écrit-il, que le pape Léon s'est souvent impliqué dans des opérations militaires et qu'il n'en est pas moins saint. Je répondrai en disant toute ma pensée : Ce n'est pas pour avoir renié Notre-Seigneur que saint Pierre est devenu le prince des apôtres : ce n'est pas pour avoir enlevé une femme qui ne lui appartenait pas, que David a obtenu le don de prophétie. Nous devons apprécier le bien et le mal directement en eux-mêmes, et non pas d'après ce que fait ou ne fait pas telle ou telle personne. Est-ce que Grégoire, qui a eu tant à souffrir de la part des Lombards, a agi de cette manière ? Est-ce qu'il a enseigné dans ses lettres quelque chose de semblable ? Est-ce que Ambroise a fait la guerre contre les Ariens qui infestaient son église et se conduisaient avec tant de cruauté ? Est-ce que les traditions rapportent qu'un saint pontife ait pris les armes ? [1] »

Saint Pierre Damiani et Hermann de Reichenau ne se

[1] Ad hæc, si quis objiciat bellicis usibus Leonem se frequenter implicuisse pontificem, verumtamen sanctum esse, dicto quod sentio, quoniam nec Petrus ob hoc apostolicum obtinet principatum quod negavit (S. MARC XIV), nec David idcirco propheticæ meretur oraculum quia torum alieni viri invasit (II Reg., XI) ; cum mala, vel bona non pro meritis considerentur habentium, sed ex propriis debeant qualitatibus judicari. Numquid hoc legitur vel egisse, vel litteris docuisse Gregorius, qui tot rapinas ac violentias a Longobarorum est feritate perpessus ? Num Ambrosius bellum Arianis, se suamque ecclesiam crudeliter infestantibus intulit ? Numquid in arma sanctorum quispiam traditur insurrexisse pontificum ? Causas igitur ecclesiastici cujuscumque negotii leges dirimant fori, vel sacerdotalis edicta consilii ne quod gerendum est in tribunalibus judicum, vel ex sententia debet prodire pontificum, in nostrum vertatur opprobrium congressione bellorum. MIGNE, 144 p. 316.

sont certainement pas rendu compte des motifs qui ont déterminé Léon IX à combattre les Normands, même par les armes. Ces motifs sont exposés par Léon IX lui-même dans sa belle lettre à l'empereur d'Orient, Constantin Monomaque. Comme nous donnons plus loin cette lettre qui domine et éclaire d'une vive lumière toute la discussion, il n'est guère possible, avant de l'avoir lue, d'asseoir un jugement équitable et impartial.

Après avoir fait rendre les derniers honneurs aux soldats morts pour sa cause à Civitate, et avoir célébré la messe pour le repos de leurs âmes, le pape voulut aller à Bénévent ; les Normands, Umfroy en tête, s'offrirent spontanément pour l'accompagner jusqu'à cette ville ; ils se déclarèrent en outre disposés à former son escorte jusqu'à Capoue lorsqu'il reviendrait à Rome. Ces offres des Normands n'étaient certainement pas désintéressées, mais la situation obligea le pape à faire contre fortune bon cœur ; il accepta donc les bons offices de ses nouveaux protecteurs et partit avec eux pour Bénévent. Léon IX craignait d'y être mal reçu ; il se demandait si la défaite qu'il venait d'éprouver n'avait pas ébranlé la fidélité et les bonnes dispositions des Bénéventins vis-à-vis du saint-siège ; mais il n'en fut rien. « Lorsque, dit Bruno de Segni, on apprit dans Bénévent l'arrivée du pontife, toute la ville se précipita au-devant de lui ; les hommes et les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles, les vieillards et les enfants, tous sortirent, non pas pour former une pompeuse procession, mais pour pleurer et gémir. Ils s'arrêtèrent pleins de stupeur et regardèrent le cortège qui s'approchait. En tête se trouvaient les évêques et les clercs, au visage triste et les yeux baissés, puis venait le pontife. Lorsque le pape fut arrivé au milieu d'eux, il éleva la main et les bénit. Alors les cris et les gémissements s'élevèrent jusqu'au ciel, tous les échos répétèrent ces douloureuses lamentations.

Ce fut avec ce cortège que le pape entra dans la ville ; cette explosion des sentiments de tous fut la psalmodie d'un nouveau genre qui l'accompagna jusqu'à l'église [1]. »

Léon IX entra à Bénévent, le 23 juin 1053, veille de la fête de saint Jean-Baptiste, et resta dans cette ville jusqu'au 12 mars de l'année suivante. Jamais les vertus du pieux pontife ne brillèrent d'un plus vif éclat que durant ces huit mois. Comme s'il avait eu le pressentiment de sa mort prochaine, il multiplia ses austérités et vécut comme les cénobites les plus pénitents.

« Le très digne pasteur étant venu à Bénévent, dit Wibert, les Normands l'accompagnèrent spontanément et lui témoignèrent de grands égards. Il resta près d'un an dans cette ville, et ce temps fut consacré à la prière, aux jeûnes, aux veilles, à la pratique de la patience et de toutes les vertus [2]. »

A cause du long séjour de Léon IX à Bénévent, plusieurs historiens se sont demandés s'il n'y avait pas été retenu captif par les Normands, et quelques-uns ont répondu par l'affirmative. Néanmoins cette opinion n'est guère admissible. Si les Normands avaient voulu garder le pape en leur pouvoir, ce n'est pas à Bénévent qu'ils l'auraient conduit ; Bénévent dépendait du saint-siège, et nous venons de voir combien la population de cette ville était restée

[1] Audito itaque adventu Pontificis, tota civitas obviam ruit, viri et mulieres, juvenes et virgines, senes cum junioribus, non quasi ad processionnem, sed velut ad lacrymas et plorationem. Stant attoniti, spectant de longe venientes. Et jam Pontifex propinquabat, episcopis et clericis tristi vultu et inclinato facie procedentibus. Postquam autem papa venerabilis venit inter eos et elevata manu eis benedixit, clamor et ululatus tollitur in cœlum, tota terra resonat fletu atque plangore. Tali itaque processione civitatem ingreditur tal que psalmodia ad ecclesiam venit. (BRUNNONIS SIGNIENSIS, *Vita S. Leonis IX* dans WATTERICH, t. I, p. 98).

[2] WIBERT, II, 12.

dévouée au souverain pontife. Quand Léon IX a voulu regagner Rome, il a été pleinement libre de le faire; les Normands se sont contentés de protéger son retour jusqu'à Capoue. Enfin, à Bénévent, Léon IX a parlé et agi en pape qui jouit de sa pleine liberté; il a notamment, ainsi que nous le verrons bientôt, écrit des lettres tout à fait hostiles aux vainqueurs de Civitate. L'explication la plus plausible du long séjour de Léon IX à Bénévent est bien probablement celle-ci : Le pape a voulu empêcher les Normands de s'emparer de Bénévent, ce qu'ils n'auraient pas manqué de faire s'il était retourné immédiatement à Rome. Après la défaite des Italiens et des Teutons, rien ne pouvait arrêter leur marche dans le sud de la Péninsule, rien, si ce n'est l'autorité morale du pontife romain. De plus, Léon IX ne regardait pas comme définitivement terminée par la bataille qu'il venait de perdre, la guerre commencée contre les Normands. Il est vrai qu'ils les avait bénis et leur avait pardonné la mort des défenseurs du saint-siège, mais il ne regardait pas moins comme son devoir de lutter contre eux tant qu'il lui resterait des forces. Pour le faire, il comptait sur le concours de l'empereur Henri III et sur celui de l'empereur de Constantinople. Aussi longtemps que ses illusions à cet endroit persistèrent, car ce n'étaient que des illusions, et aussi longtemps que sa santé le lui permit, Léon IX resta à Bénévent comme un soldat aux avant-postes, et continua à remplir les devoirs de sa charge apostolique [1].

[1] HÖFLER, *die deutschen Päpste, zweite Abtheilung*, p. 178; GIESEBRECHT, *Geschichte d. deutschen Kaiserzeit*, t. II, p. 503, et HUNKLER, *Leo der neunte und seine Zeit*, sont l'avis que Léon IX n'a pas été à Bénévent prisonnier des Normands. GIRÖRER, *Pabst Gregorius VII*, t. VI, p. 701 pense que le pape a été quelque temps prisonnier, mais non pas pendant tout son séjour à Bénévent. — VILLEMAIN, *Histoire de Grégoire VII*, t. I, p. 306 va plus loin que Gfrörer et conclut contre les Normands. —

Le 12 juillet, il accorda le pallium à Udalrich, nouvel

WILL, *die Anfänge der Restauration der Kirche, erste Abtheilung*, p. 114, penche pour l'opinion de Gfrörer. — Voyons maintenant ce que disent les textes originaux qui parlent du séjour de Léon IX à Bénévent.

1° Eximius autem pastor, Beneventum veniens, ipsis Normannis etiam injussis per totum iter obsequialiter illum comitantibus, non modico illic anni spatio est commoratus. WIBERT: *S. Leonis vita* II, 12 dans WATTERICH t. t, p. 166. Ce texte témoigne hautement en faveur de la liberté du pape à Bénévent; mais pour ce qui concerne la bataille de Civitate et ses suites, Wibert n'a peut-être pas été très bien informé, ou s'il l'a été, il tend visiblement à écrire un plaidoyer en faveur de son héros plutôt qu'un récit exact des évènements. Ainsi il suppose, ce qui est inadmissible, que la bataille de Civitate s'est livrée à l'insu du pape; il ajoute, ce qui est tout aussi peu croyable, que Léon IX convertit si bien les Normands qu'ils changèrent depuis lors leurs procédés cruels vis à vis des habitants du pays. Pour ces motifs, le texte du biographe de Léon IX n'est pas aussi concluant qu'il le paraît au premier abord.

2° De hinc Humfridus ad papam venit, et in sua illum fide suscipiens, cum omnibus suis Beneventum perduxit: promittens ut quandocumque Roman ire disponeret, ipse illum Capuam usque perduceret. Intravit autem idem papa Beneventum in vigilia S. Joannis Baptistæ et stetit ibi usque ad festivitatem S. Gregorii papæ; ibique infirmatus, vocato prædicto comite, Capuam ab illo deductus est. LEO DE 'MARSI II, 84. Ce texte de Leo de'Marsi, ordinairement si bien informé, fait voir que si Léon IX est allé à Bénévent après Civitate et que s'il y est resté plusieurs mois, c'est uniquement parce qu'il l'a voulu.

3° Le passage de Malaterra donné plus haut confirme ce que dit Leo de'Marsi. Malaterra ajoute encore cette phrase : Apostolicum itaque Romam regredientem comes Hunifredus, quousque sibi placuit, cum honore conduxit. Ubi vero (papa) licentiam redeundi concessit, in Apuliam reversus est (Hunifredus).

4° Sans parler de la *Chronique de Robert Viscart* qui, s'inspirant de Malaterra, s'exprime comme cet auteur sur la conduite des Normands à Bénévent, à l'égard de Léon IX, Aimé, que nous avons cité textuellement, est aussi favorable à la thèse de la pleine liberté de Léon IX durant tout son séjour à Bénévent.

5° Rien dans Guillaume de Pouille qui infirme ces données, il ne parle que de la vénération des Normands pour le pape et du pardon que celui-ci leur accorde :

Hunc genibus flexis Normanica gens veneratur,
Deposcens veniam. Curvatos papa benigne

archevêque de Bénévent, et confirma les droits et privi-

Suscipit, oscula dant pedibus communiter omnes.
Vocibus ille piis hos admonet ac bene licit,
Conquestusque nimis quia pacis spreta fuere
Nuntia, defunctis lacrymans pro fratribus orat.

GUILLERMI APUL. *Gesta Roberti Wiscardi* l. II, v. 261-266 MG. SS. T. IX, p. 259.

6° L'ANONYME DE BENEVENT, adversaire déclaré des Normands, ne fait pas la moindre allusion à une captivité quelconque subie par Léon IX à Bénévent : Exequiis completis, non modicum gerens in pectore vulnus, Beneventum perrexit. Ubi multo aliter honorifice, quam credidit, receptus, octo mensibus commoratus est ac deinde valefaciens cunctis, Romam properans iter arripuit, dans WATTERICH, t. I, p. C.

7° Normanni victores extitere, captumque papam, sed ut decuit honorifice tractatum, per mediam stragem interfectorum usque Beneventum duxerunt. BONITHO : *Liber ad amicum*, l. V dans les *Monumenta gregoriana* de JAFFE, p. 635. Sans dire que Léon IX ait été captif à Bénévent, Bonitho rapporte seulement qu'il a été amené prisonnier par les Normands jusqu'à son entrée dans cette ville.

8° La *Chronique de l'Anonyme de Bari* s'exprime dans le même sens que Bonitho : Leo... fecit prœlium cum Normannis in Civitate et cecidit; comprehenserunt illum et portaverunt Benevento, tamen cum honoribus. — La *Chronique de* LUPUS PROTOSPATARIOS moins explicite, porte : In feria 6 de mense Junii, Normanni fecerunt bellum cum Alamannis quos Leo papa conduxerat, et vicerunt. Et hoc anno fuit magna fames. LUPI, *Chron.* ad an. 1053.

9° SIGEBERT DE GEMBLOURS écrit dans sa chronique : Leo papa dum Nortmannos a Romanorum terminis deturbare satagit, multam calamitatem incurrit, quia cum multis etiam ipse capitur ; sed tamen relaxari noluit, nisi etiam suis relaxatis. SIGEBERTI GEMBLACENSIS, *Chronica* ad an. 1050. MG. SS. VI. 359. Ce texte souvent cité pour prouver que Léon IX a été captif des Normands à Bénévent, prouve surtout que Sigebert, écrivant bien loin de l'Italie du Sud, n'était pas informé exactement de ce qui s'y était passé. Il place en 1050 au lieu de 1053 la défaite de Léon IX, avant le voyage du pape en Hongrie dont il parle ensuite; ces mots « *a Romanorum terminis* » employés pour désigner le pays où Léon IX a été vaincu sont bien vagues; le chroniqueur ne parle pas de Bénévent et puis quels sont ces compagnons d'infortune dont le pape aurait exigé la mise en liberté ? Les Italiens avaient fui, les Teutons étaient morts et quant à l'escorte ecclésiastique du pape, elle était si peu prisonnière à Bénévent que Léon IX envoya de cette ville à Constantinople une

lèges de cette église [1]. Dans le mois de septembre de cette même année, il écrivit aux évêques d'Afrique deux lettres qui font connaître l'état déplorable où se trouvaient les églises autrefois si florissantes de ce pays [2].

Depuis la conquête musulmane dans les dernières années du septième siècle, la population chrétienne de l'Afrique avait graduellement diminué ; les vaincus avaient de gré ou de force embrassé la religion des vainqueurs, et, à l'époque de Léon IX, il ne restait plus que quelques îlots chrétiens émergeant encore au-dessus d'une mer

ambassade composée de hauts dignitaires ecclésiastiques de son entourage. Il me semble donc que pour ces raisons, le texte de Sigebert de Gemblours ne peut guère avoir l'autorité ; et encore ce texte n'affirme pas que Léon IX ait été retenu prisonnier mais seulement que le pape n'a voulu s'en aller que lorsque ses amis faits prisonniers ont été rendus à la liberté par les Normands.

10° Ipse que domnus papa in quodam ab eis castello obsessus, cum, expugnata jam jamque munitione, necessitate coactus, communionem eis, prius interdictam, reddidisset, acceptus ab eis, Beneventum, cum honore tamen, reductus est ; ibique tempore aliquanto detentus, nec redire permissus. Domnus papa, cum apud Beneventum divino intentus servicio diu demoratus, tandem instante paschali tempore, Roman aegrotans reversus est. HERIMANNI AUGIENSIS *Chronicon*. a l an. 1053, 54. MG. SS. v. 133. Ce texte d'Hermann de Reichenau est le seul qu'on puisse alléguer pour soutenir que les Normands ont retenu Léon IX prisonnier à Bénévent. Mais Hermann, écrivait en Germanie bien loin du théâtre des évènements ; en outre comme les Normands venaient de vaincre ses compatriotes, il ne devait guère être bien disposé en leur faveur ; lui-même écrit enfin qu'à Bénévent le pape est « *divino intentus servicio* » il me semble donc qu'en aucune façon, ce texte d'un adversaire qui ne pouvait guère être informé en détail de ce qui se passait dans l'Italie du Sud, ne saurait prévaloir contre les textes si nombreux et d'auteurs si bien informés, prouvant que Léon IX a toujours joui à Bénévent de sa pleine liberté.

[1] JAFFE, *Regest. Pontif.*, n° 4299 et MIGNE, 143 p. 732 sqq. Le rescrit de cette confirmation prouve que l'archevêque de Bénévent avait de nombreux suffragants, et que les biens de l'Eglise archiépiscopale étaient aussi très-considérables.

[2] JAFFE, *Regesta Pontif.*, n° 4304 et 4305. MIGNE, 143 p. 728 sqq.

complétement musulmane. Ces débris d'une église qu'avaient illustrée de si grands noms formaient environ cinq diocèses, et, pour comble d'infortune, les pasteurs de ces diocèses n'étaient pas d'accord entre eux. L'évêque de Gummitana [1], ne voulant pas reconnaître les droits de l'archevêque de Carthage comme métropolitain de toute l'Afrique, prétendait, quoique simple évêque, exercer lui-même ces droits métropolitains. Il voulait, sans aucune autorisation de l'archevêque de Carthage, sacrer ou déposer des évêques, réunir des synodes provinciaux, etc. Trois évêques africains, Thomas, Pierre et Jean (on n'indique pas les noms de leurs sièges épiscopaux), écrivirent au pape pour se plaindre de ces prétentions de l'évêque de Gummitana. Nous n'avons malheureusement pas les lettres écrites par ces évêques, mais nous possédons encore les deux réponses que Léon IX leur adressa. Le pape donnait complétement tort à l'évêque de Gummitana, il louait dans sa seconde lettre les prélats africains d'avoir, ainsi qu'il le leur avait prescrit, tenu un synode à l'occasion de cette affaire et d'y avoir soutenu les droits du siège de Carthage. « Après le pontife romain, c'est, dit Léon IX, l'évêque de Carthage qui est le premier archevêque et le métropolitain supérieur de toute l'Afrique ; aucun évêque africain ne peut lui ravir ce privilége qu'il tient du saint-siège romain et apostolique ; il le possédera à tout jamais, aussi longtemps qu'on invoquera en Afrique le nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ, soit que Carthage soit déserte et en ruines, soit qu'elle recouvre son antique

[1] Il s'agit probablement de l'antique Gumi, au sud et sur les bords du golfe de Carthage, là où se trouve maintenant Henchir-Sabelat-el-Bel, à peu de distance au Sud-Est d'Hammam el-Enf. — Tissot : *Géographie comparée de la province romaine d'Afrique*. Paris. Impr. nation. 884, 174.

splendeur [1]. » Outre l'intérêt que présentent pour l'histoire des églises d'Afrique les deux lettres qui viennent d'être analysées, elles méritent encore d'être signalées parce qu'elles contiennent de nombreuses citations empruntées aux fausses décrétales. Ainsi, dans la première lettre, après avoir établi les droits de l'archevêque de Carthage, Léon IX continue en ces termes : « Sachez que sans l'ordre du Pontife de Rome, on ne peut tenir de concile universel ou bien condamner ou déposer des évêques. Vous pouvez instruire le procès d'un évêque, mais il ne vous est pas permis de prononcer une sentence définitive sans consulter le Pontife romain : vous trouverez cette règle établie par les saints canons, si vous la cherchez [2]. » Dans la seconde lettre, le pape réitère mot à mot cet affirmation, et, un peu plus loin il cite un long fragment de la première fausse décrétale attribuée à saint Clément [3]. Quoique les fausses décrétales fussent en circulation depuis deux siècles, les papes n'avaient fait jusqu'à Léon IX qu'un usage très restreint et tout à fait exceptionnel de cette collection [4].

[1] Sine dubio, post Romanorum pontificem, primus archiepiscopus et totius Africæ maximus metropolitanus est Carthaginensis episcopus : nec pro aliquo episcopo in tota Africa potest perdere privilegium semel susceptum a sancta Romana et apostolica sede : sed obtinebit illud usque in finem sæculi, et donec in ea invocabitur nomen Domini nostri Jesu Christi, sive deserta jaceat Carthago sive resurgat gloriosa aliquando. MIGNE, 143, p. 729.

[2] Hoc autem nolo vos lateat, non debere præter sententiam Romani pontificis universale concilium celebrari, aut episcopos damnari vel deponi ; quia, etsi licet vobis aliquos episcopos examinare, diffinitivam tamen sententiam, absque consultu Romani pontificis, ut dictum est, non licet dare : quod in sanctis canonibus statutum, si quæritis, potestis invenire. » MIGNE, 143, p. 728.

[3] Comparer ces deux fragments qui commencent l'un et l'autre par ces mots : « In his civitatibus, etc. » MIGNE, 143, p. 730, et *Decretales Pseudo-Isidorianae*, ed. de PAUL HINSCHIUS, Leipzig, 1863, p. 39, n° XXIX.

[4] Sur l'usage que les papes ont fait des fausses décrétales durant les deux siècles qui ont suivi leur apparition, voyez un remarquable article du P. de Smet dans les *Etudes religieuses*, etc., Juillet 1870, n° 31.

A partir de ce pape, elles furent au contraire citées couramment dans les documents émanant de la chancellerie pontificale. « Certes, dit le P. de Smedt, on peut bien savoir quelque gré aux souverains pontifes d'avoir résisté à cet engouement pour se tenir toujours à la règle de saint Nicolas Ier, et n'invoquer, comme autorités canoniques, que les décrétales de leurs prédécesseurs dont l'autorité était bien reconnue. Il fallut, s'il est permis de parler ainsi, que la tradition romaine fût brisée et qu'un prélat de nation franque, Brunon de Toul (saint Léon IX), apportant avec lui les traditions des églises dans lesquelles l'autorité de la collection pseudo-isidorienne ne faisait l'objet d'aucun doute, vînt s'asseoir sur le trône pontifical, pour que cette collection pût enfin s'accréditer à Rome. En attendant, elle avait, non pas introduit, mais popularisé les maximes qui établissent l'autorité suprême et universelle du pouvoir central dans l'Église. De plus, elle avait amené une modification importante dans la *pratique* de l'ancienne discipline, en rangeant tous les jugements ecclésiastiques qui entraînent la déposition d'un évêque parmi les *causes majeures* dont la connaissance appartient exclusivement au Pontife romain. Peut-être la publication des fausses décrétales n'a-t-elle pas peu contribué ainsi à rendre plus facile l'exercice de l'autorité du Saint-Siège, et le succès de la lutte contre la simonie et l'incontinence des clercs, qui a entouré d'une auréole si belle et si pure le nom de Grégoire VII [1]. »

Pendant son séjour à Bénévent, Léon IX s'était mis, malgré ses cinquante ans, à apprendre le grec. Le pape, dit Wibert, voulait parvenir à lire le texte grec des saintes Écritures ; mais tout porte à croire que ce n'était pas là l'unique but qu'il poursuivait ; il sentait aussi le besoin

[1] Page 100 du numéro des Études du mois de juillet 1870.

d'entrer en rapport direct avec Argyros et avec les populations grecques de l'Italie méridionale ; par-dessus tout, il désirait se rendre compte par lui-même d'une grave discussion qui venait de s'élever entre l'église de Constantinople et l'église romaine.

Ce nouveau démêlé, qui s'ajoutait à tant d'autres chicanes soulevées par l'église grecque, a une importance exceptionnelle : c'est celui qui a amené la rupture définitive des deux églises. Depuis Léon IX, bien des efforts ont été tentés pour réunir ces deux grands tronçons de la chrétienté ; tous ces efforts ont été inutiles, la blessure saigne encore ; Dieu veuille qu'elle se cicatrise un jour pour la plus grande prospérité de l'Eglise fondée par Notre-Seigneur. Jamais, du reste, causes plus futiles n'ont amené une si grande catastrophe ; on reste douloureusement confondu quand on voit l'inappréciable bienfait de l'unité de l'Eglise sacrifié par les Grecs à des futilités sans nom qui ne touchaient en rien aux grands principes du christianisme, et cela au moment où les musulmans menaçaient l'Europe entière, et surtout Constantinople.

Au neuvième siècle, Photius avait déjà cherché à fonder, sur la ruine de l'unité de l'Eglise chrétienne, l'indépendance de l'église de Constantinople ; il avait pour cela reproché aux Latins d'avoir ajouté le « *Filioque* » au *Credo*, et avait blâmé certaines pratiques liturgiques de l'Eglise romaine. Ces tentatives schismatiques échouèrent, grâce au concile de Constantinople de 869, et plus tard, grâce à la fermeté de l'empereur Léon VI, lorsque Photius fut remonté sur le siège patriarcal ; malheureusement, quoique vaincu, le perfide Byzantin n'en sema pas moins des germes de discorde qui, près de deux cents ans plus tard, devaient porter de tristes fruits.

Durant la période qui va de Photius à Léon IX, l'église grecque et l'église latine eurent entre elles peu de rap-

ports ; si elles ne se combattirent pas, en revanche, elles ne se donnèrent guère de preuves de leur union réciproque, elles furent plutôt juxtaposées qu'unies. Un curieux incident raconté par Raoul Glaber, et placé par cet historien vers 1024, prouve du reste qu'après comme avant, et pendant le pontificat de Photius, les évêques de Constantinople poursuivirent sans relâche cette politique ambitieuse qui d'une ville de Thrace, sans autorité religieuse durant les premiers siècles de l'Eglise, d'un simple évêché suffragant d'Héraclée, avait fait le premier siège patriarcal de la chrétienté après celui de Rome, et qui visait maintenant à égaler en dignité le siège apostolique lui-même. « Vers 1024, dit Raoul Glaber, l'archevêque de Constantinople, l'empereur Basile, et quelques autres Grecs, voulurent obtenir du Pontife de Rome que l'autorité de l'église de Constantinople s'étendît sur tout l'Orient, de même que l'autorité de l'église de Rome s'étendait sur l'Orient et sur l'Occident. Ils envoyèrent donc à Rome des ambassadeurs chargés de remettre de nombreux présents au pape et aux personnes de son entourage qu'ils croyaient favorables à leur projet. Arrivés à Rome, les messagers exposèrent au pape le motif de leur voyage. » R. Glaber rapporte ensuite que la cour romaine semblait disposée à accueillir favorablement la requête des Grecs, lorsque, en Italie et dans d'autres pays, on eut vent des négociations qui se poursuivaient à Rome. L'opinion se prononça aussitôt d'une manière très énergique contre les nouvelles prétentions des Grecs, et Guillaume, abbé de Saint-Bénigne de Dijon, écrivit à ce sujet au pape une lettre presque menaçante ; aussi les ambassadeurs durent-ils regagner Constantinople sans avoir réussi dans leur mission [1].

[1] Cf. R. Glaber, l. IV, c. I, dans Migne, 142 p. 670.

Il n'était guère possible en effet d'accorder aux Grecs ce qu'ils demandaient. L'église romaine aurait, par là même, placé dans une humiliante dépendance vis-à-vis de Constantinople, les antiques patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Ces églises, fondées par les apôtres eux-mêmes, avaient déjà à supporter l'intolérable joug de la domination musulmane ; pouvait-on ajouter à leur douleur et, lorsqu'elles étaient déjà si éprouvées, les faire déchoir du rang que l'Eglise primitive leur avait assigné?

Pendant le pontificat de Léon IX, le siège de Constantinople était occupé depuis 1043 par le patriarche Michel Cérulaire, qui s'appliqua à soulever de nouvelles accusations contre l'église romaine. Celles que Photius avait mises en avant étaient à peu près oubliées; on ne songeait guère à l'addition du « *Filioque* », lorsque Cérulaire détermina Léon, archevêque des Bulgares, à écrire vers 1053 à un évêque d'Italie la lettre suivante, qui amena un débat animé et finalement fut cause de la séparation définitive des deux Eglises :

Lettre de Léon, archevêque de Bulgarie, à un évêque romain, touchant les azymes et le sabbat.

« La grande charité de Dieu envers nous et un sentiment de compassion me déterminent à écrire à Ta Sainteté, et, par ton intermédiaire, à tous les princes des prêtres des Francs, aux moines, aux peuples et au très-vénérable pape lui-même, pour vous parler des azymes et des sabbats qui sont en usage chez vous d'une manière tout à fait mosaïque et méséante, de telle sorte que vous êtes en communion avec les Juifs. Moïse a, il est vrai, prescrit de se servir de pain azyme et d'observer le sabbat, mais notre pâque à nous est le Christ. Pour ne pas paraître s'opposer à Dieu, le Christ a consenti à être circoncis et il a d'abord célébré la pâque légale, mais, avant de mourir, il a institué notre nouvelle pâque. Cette vérité est manifeste par exemple d'après l'Evangile de saint Matthieu.

(Léon s'efforce de prouver sa thèse à l'aide d'un passage de saint Matthieu, puis il continue.)

Voyez comment dans le Nouveau Testament il appelle son corps un pain, c'est-à-dire quelque chose de vivant, animé par l'esprit et doué de chaleur. En effet, ἄρτος (pain) vient de αἴρω et signifie *élevé, porté en haut, recevant la chaleur et étant soulevé par le ferment et le sel.* Le pain azyme, au contraire, ne diffère pas de la pierre, il n'a pas de vie, il est semblable à la brique et à la boue desséchée. Moïse a prescrit aux malheureux Juifs de le manger tous les ans avec des amers, parce qu'il est le symbole de la souffrance et de la tribulation. Mais notre pâque à nous est un sujet de joie et de bonheur, elle nous élève de terre et nous transporte par la félicité jusqu'au ciel, de même que par sa chaleur le ferment soulève le pain, et ce pain est ensuite plein de saveur. (Léon cite ici quelques textes des évangélistes et de saint Paul, puis il passe à une autre accusation.)

« Pourquoi observez-vous le sabbat durant le carême ? (citations de l'Evangile.)... Ceux qui observent le sabbat et qui se servent de pains azymes sont semblables au léopard dont la peau, comme dit le grand Basile, n'est ni noire ni entièrement blanche.

« Pourquoi mangez-vous les animaux étouffés et dont le sang n'a pas été répandu ? Ignorez-vous que celui qui mange ce sang, mange l'âme de cet animal ? (citation du Lévitique). En agissant ainsi, vous n'êtes ni des païens... ni des juifs... ni des chrétiens proprement dits, car vous mêlez à la religion chrétienne des éléments impurs et étrangers, et vous détruisez ce qui est conforme à la foi orthodoxe.

« Dans le carême, vous ne chantez pas l'*Alleluia*, vous ne le chantez qu'une fois à Pâques.....

« Quel est celui d'entre vous qui n'a pas erré sur ces choses ? Vous ne réfléchissez pas, vous ne guérissez pas le peuple qui vous est confié et vous-même, comme si vous ne deviez pas être jugé par Dieu sur tout cela. N'avez-vous pas abandonné les Écritures ? Voilà ce que Pierre et Paul et les autres Apôtres et le Christ ont enseigné, voilà ce que les sept conciles saints et œcuméniques ont confirmé, ce que la sainte et catholique Église a appris et ce qu'elle professe religieusement. Vous aussi professez-le, après vous être amendé.

« Après avoir reconnu la vérité de cette doctrine, répète-la souvent à ton peuple, ô homme de Dieu, tu le ramèneras ainsi à un même sentiment, et, de cette manière, tu sauveras son âme. Écris aux dignitaires des évêchés d'Italie et détermine-les à corriger toutes ces choses, pour que cette conversion soit pour toi un sujet de récompense. Si tu le fais, je t'enverrai une seconde lettre contenant divers

points plus élevés et plus importants, afin de mettre en relief la foi divine et primitive, de glorifier Dieu et de contribuer au salut de ceux qui veulent une foi droite et orthodoxe ; c'est pour ceux-là que le Christ a donné sa vie[1]. »

Voilà donc à quoi se réduisaient les énormités dont l'Eglise romaine s'était rendue coupable au dire de l'archevêque Léon ! Le principal grief consistait en ce que les Latins célébraient la messe avec du pain non fermenté, tandis que les Grecs faisaient usage de pain fermenté. Comme les théologiens romains enseignent la validité du sacrifice célébré suivant la tradition des Grecs, on voit que la question soulevée par l'archevêque des Bulgares était secondaire sinon oiseuse. Il est vrai que, dans la suite du débat, les Grecs, de plus en plus intolérants, affirmèrent parfois que l'usage du pain azyme rendait nulle la messe latine.

La lettre de l'archevêque Léon tomba entre les mains du cardinal Humbert, qui la traduisit en latin et la communiqua à Léon IX. Le pape fit alors extraire des écrits des pères une réponse à ces attaques si imprévues et l'envoya à Constantinople. Non content de cela, il composa lui-même un long mémoire et l'adressa à l'archevêque

[1] Cf. *Acta et Scripta quae de controversiis ecclesiae Græcae et Latinae sæculo undecimo composita exstant*, instruxit Corn. Will, Leipzig, chez Elwert, 1861, in-4° de 272 pages. Le texte grec de la lettre de l'archevêque Léon est p. 56-60, la traduction latine de Humbert p. 61 sqq. On ne possédait jusque dans ces derniers temps que la traduction du cardinal Humbert, mais le docteur maintenant cardinal, Hergenröter a découvert dans un manuscrit de Munich le texte grec de cet important document. Il prouve que Humbert avait introduit quelque modifications dans sa traduction; ainsi, au début, il suppose que la lettre est adressée à l'évêque de Trani, qui n'est pas nommé dans le grec; de même le patriarche Michel Cérulaire est, dans la traduction latine supposé écrire avec l'archevêque Léon; le grec n'en dit rien, etc., etc. La traduction française que nous avons donnée est faite d'après le grec.

Léon et au patriarche Michel Cérulaire, dont il découvrait facilement la main dans la lettre de l'archevêque d'Achrida. La réponse tirée des écrits des pères est perdue, mais nous possédons encore le mémoire de Léon IX. On a reproché à ce mémoire de ne pas répondre à l'argumentation des Grecs, mais on oublie que d'après le témoignage de Léon IX lui-même [1], cette réfutation se trouvait dans le document annexé au mémoire et maintenant perdu. Il est impossible de reproduire ici en entier le factum de Léon IX, qui ne contient pas moins de quarante et un paragraphes ; aussi nous bornerons-nous à insérer l'analyse exacte qu'en a donné Héfélé, dans le paragraphe 548 de sa *Conciliengeschichte*.

« Le Christ, disait le pape, a exhorté ses disciples à garder la paix, mais des hommes méchants, pires que les meurtriers du Christ, ont déchiré sa robe sans couture. L'Eglise doit être *une*, mais malheureusement il y a des antechrists et des hérétiques. (§ 1-4.) 5. Nous avons été grandement attristé d'apprendre que vous deux, c'est-à-dire toi, ô mon très cher frère en Jésus-Christ, car je puis encore te donner ce titre, toi évêque de Constantinople, et toi Léon d'Achrida, vous aviez condamné publiquement, sans même l'avoir entendue l'Eglise latine, particulièrement au sujet des pains azymes. Cela est tout à fait insensé, et si vous ne vous amendez promptement, vous ferez, ce qu'à Dieu ne plaise, partie de la queue du dragon. Voici mille vingt ans que, depuis la mort du Christ, l'Eglise romaine célèbre l'Eucharistie, d'après les instructions qui lui ont été données par Pierre lui-même, et maintenant ce serait vous qui devriez lui enseigner comment elle doit faire ! 6. Vous ne réfléchissez pas combien il est effronté de soutenir que Dieu a caché à Pierre la véritable manière de célébrer la sainte Eucharistie, lui à qui le Christ a dit : « *Tu es Petrus* », etc. 7. Le Christ a promis à son Eglise que les portes de l'enfer ne prévaudraient pas contre elle ; aussi est-il effronté de soutenir qu'elles ont prévalu sur au point. 8. Il s'est déjà produit plus de quatre-vingt-dix sectes, causées surtout par les évêques de Constan-

[1] Cf. infra, n° 40 du mémoire de Léon IX.

tinople, mais l'Eglise romaine et apostolique les a extirpées. Exemples. 9. Elle a aussi condamné Jean Nesteutès, parce qu'il s'arrogeait le titre de *patriache œcuménique*. Les Pères de Chalcédoine ont donné ce titre au pape Léon, mais ni lui ni aucun de ses successeurs ne l'ont porté. La prétention de ceux de Constantinople pour s'arroger ce titre n'en est que plus exorbitante. 10. Vous avez porté un jugement contre ce siège, qu'aucun mortel n'a le droit de juger, ainsi que l'a déclaré le pape Sylvestre et ainsi que l'ont reconnu le synode de Nicée et l'empereur Constantin (citation de documents apocryphes), de même que des synodes plus récents. 11. En vertu de ce jugement que vous avez porté, vous êtes, par le fait même, tombé sous l'anathème, et il vous atteindra sûrement si vous ne vous amendez. 12. Le Christ a donné la primauté à Pierre, et Constantin lui a donné une puissance temporelle (*imperialis potestas*), parce qu'il regardait comme meséant que le pape, qui avait été placé par Dieu à la tête du royaume céleste, fût soumis à un royaume terrestre. 13 et 14. Extrait de la *Donatio Constantini*. 15-18. Mais plus grande que cette puissance temporelle est la puissance spirituelle, la primauté que le Christ a accordée à Pierre et que celui-ci a exercée de fait. 19. Vous, au contraire, vous voulez exclure de la bergerie les véritables brebis du Christ (celles de l'Occident). 20 et 21. Cessez de réprimander les Latins au sujet des pains azymes, si vous voulez avoir la paix avec saint Pierre, saint Paul ; saint Augustin et saint Jean Chrysostôme louent les Latins. 22. Ne soyez donc pas vos propres ennemis, ne vous efforcez pas d'ôter un fétus de l'œil de l'Eglise romaine, tandis qu'il y a une poutre dans le vôtre. Souvenez-vous du prétendu septième concile œcuménique au sujet des images. 23. Nous ne voulons pas ajouter foi à ce qu'on raconte de l'église de Constantinople, à savoir que des eunuques, voire même une femme, se sont assis sur son siège patriarcal. Quelque épouvantable que soit ce soupçon, il pourrait bien être fondé, vu le peu de cas que vous faites des anciens canons. L'Eglise de Constantinople, ayant été instituée par le latin Constantin, est une fille de l'Eglise romaine, mais elle lui a déjà causé bien des peines. 24. Dès le début, l'Eglise romaine a dû faire face à toutes les persécutions et à tous les combats ; elle en est sortie victorieuse et a vaincu les princes du monde, et maintenant voici que sa fille, qui n'avait pas eu les mêmes combats à supporter et qui s'est montrée insolente dans la prospérité, veut régenter sa mère et lui faire boire le lait (de la doctrine), comme on en fait boire à un enfant. 25. Mais ce n'est pas là du lait, ce n'est pas non plus une eau pure, c'est une eau mauvaise et malsaine présentée par une jalousie hérétique.

26. Une fille honnête soutiendra sa vieille mère, au lieu de la persécuter. 27. Une mère spirituelle doit être encore plus vénérée qu'une mère temporelle. 28. L'église de Constantinople a le devoir d'être d'autant plus reconnaissante qu'elle doit le haut rang qu'elle occupe à la bonté de Rome et non pas parce qu'elle a été fondée par un apôtre. 29. Vous avez fermé toutes les églises des Latins (à Constantinople), et vous avez pris aux moines et aux abbés latins, leurs couvents, jusqu'à ce qu'ils consentissent à suivre vos coutumes. L'église romaine a une toute autre conduite. Dans l'intérieur et à l'extérieur de Rome, on trouve un grand nombre d'églises et de couvents grecs, et nul n'a encore songé à les forcer à abandonner leurs coutumes traditionnelles ; on les exhorte au contraire à les garder, car l'église romaine sait, *quia nil obsunt saluti credentium diversae pro loco et tempore consuetudines, quando fides per dilectionem operans... uni Deo commendat omnes.* 30. Vous auriez dû, vous aussi, savoir cela, mais vous, (Cerulaire), vous êtes passé subitement, et au mépris des canons, de l'état de laïque sur le siège épiscopal. 31. L'empereur et les habitants de Constantinople ne se laisseront pas induire par vous en erreur, ils se souviendront que l'orgueil est le péché originel des évêques de Constantinople. 32-36. L'Eglise romaine n'a jamais vacillé dans la foi, et, quoique nous ne soyons pas égal à saint Pierre au point de vue des mérites personnels, nous lui sommes cependant égal pour les fonctions, et nous devons être honoré malgré notre indignité. Nous ne souffrirons pas que quelqu'un se permette d'empiéter contre le siège de Rome. Toute l'Eglise en souffrirait. 37. Tenez-vous fermement à l'unité. 38. Ne soyez pas jaloux de l'église romaine à cause de sa primauté. 39. Si vous n'êtes pas unis à cette tête, vous n'appartenez pas non plus au corps de l'Eglise). 40. Comme cette lettre est déjà trop longue, nous répondrons dans une suivante, aux autres reproches que vous nous faites. En attendant, nous vous envoyons comme réfutation une collection de passages des Pères. 41. Que Dieu vous soit favorable ainsi qu'à moi, afin que ce débat ait une fin [1]. »

A part quelques vivacités, certes bien excusables, contre l'archevêque Léon et contre Michel Cérulaire, il est impossible de méconnaître dans le mémoire de Léon IX une

[1] Cf. WILL, *op. cit.*, p. 65-85.

grande modération ; au moment où le patriarche de Constantinople oblige brutalement les couvents latins de son diocèse à quitter la liturgie de l'église latine et à suivre le rit grec, le pape protége les couvents grecs de Rome, et les engage à persévérer dans leurs traditions. Aux violentes attaques des Grecs contre quelques pratiques de l'église latine, le pape répond par ces belles paroles : « L'église romaine sait que le salut des fidèles n'est pas compromis par diverses coutumes existant à telle époque ou en tel pays, pourvu qu'une même foi, inspirée par la charité, opère le bien qui lui est possible de faire, et soit pour tous la suprême recommandation auprès de Dieu. » Dans ce mémoire comme dans ses deux lettres aux évêques africains, le pape cite, à plusieurs reprises, des fragments des fausses décrétales, et cette fois il transcrit en outre la majeure partie de la donation apocryphe de Constantin. Si Léon IX avait eu le moindre doute sur l'authenticité de ces documents, il n'aurait jamais invoqué leur autorité dans une discussion avec les Grecs, déjà si mal disposés, si défiants et si enclins à soulever d'interminables chicanes, mais il a partagé sur ce point l'erreur de ses contemporains, et sa bonne foi est certainement au dessus de tout soupçon.

Sur ces entrefaites, le pape reçut du nouveau patriarche d'Antioche une lettre maintenant perdue, mais dont nous connaissons la substance par la réponse du pape. On y voit que, pour se conformer à une antique tradition, le patriarche avait envoyé au Pontife romain, aussitôt après son élévation sur le siége d'Antioche, une profession de foi très explicite; en outre, il lui demandait des renseignements sur le conflit qui venait de s'élever entre l'église d'Orient et l'église d'Occident. Le pape reconnaît dans sa réponse que cette profession de foi est pleinement orthodoxe et catholique, et il approuve l'élévation du nouveau

patriarche si le nouvel élu n'est « ni un néophyte, ni un employé de la cour, ni un digame, et si la simonie ou quelque autre moyen défendu par les canons ne lui ont pas frayé le chemin pour arriver au siége d'Antioche ». A son tour, Léon IX émet une belle profession de foi en insistant sur la primauté et l'indéfectibilité du saint-siége, et en recommandant au patriarche de rester toujours uni à ce centre de l'unité et de défendre les droits et prérogatives du siége apostolique d'Antioche, qui est le troisième siége de la chrétienté.

On voit que le pape se préoccupe de l'orage qu'il voit se former du côté de Constantinople, et. pour mieux conjurer le danger, il cherche des alliés dans l'église même d'Orient ; il devait d'autant plus compter sur l'appui du patriarche d'Antioche que l'église romaine avait, nous l'avons dit plus haut, refusé de sacrifier les droits de cette église aux prétentions des patriarches de Constantinople.

Le pape s'exprime comme il suit au sujet des difficultés survenues par le fait de la lettre de l'archevêque Léon :

» Vous me demandez les motifs de cette division que vous déplorez et qui trouble l'Église universelle ; je répondrai à votre religieuse sollicitude qu'avec le secours de Dieu, je tiens encore d'une main très ferme le lien de la sainte unité. Nous ne saurions encourir la responsabilité d'un schisme, nous qui nous laissons guider constamment par la concorde et par la plénitude de la discipline ecclésiastique. La dignité et les droits de chacun doivent être respectés. Nul ne doit outrepasser orgueilleusement les limites fixées par nos pères. Que Votre Fraternité regarde plutôt autour d'elle ; qu'elle examine si dans les pays qu'elle habite, il ne se trouve pas quelque racine d'amertume et peut-être, ce qu'à Dieu ne plaise, de dissension ; qu'elle voie si l'inquiétude qui s'est emparée de beaucoup d'esprits ne provient pas de cette cause, et s'il ne serait pas nécessaire que la faux des saints canons fît disparaître cette racine du champ de l'Église catholique. »

En terminant sa lettre, le pape donne une preuve touchante du vif désir qu'il a de ne pas froisser les Grecs; lorsqu'il énumère les conciles œcuméniques reconnus par l'Eglise catholique, il passe sous silence le huitième concile œcuménique, tenu contre Photius en 869, pour ne pas éveiller un souvenir pénible à l'église d'Orient, procédé plein de délicatesse et qui fait honneur à la charité du vénérable Pontife [1].

La politique ne tarda pas à se mêler à la discussion dogmatique soulevée entre l'église romaine et l'église de Constantinople, mais cette fois ce fut, par exception, pour introduire dans le débat un élément de conciliation. L'empereur de Constantinople, Monomachos, désirait ardemment que les Normands fussent chassés de l'Italie méridionale, surtout de la Pouille; sans cela, c'en était fait de la domination grecque dans la péninsule; comme le pape poursuivait le même but afin de délivrer les biens de l'église romaine, Monomachos comprit que Léon IX était son allié naturel, et il résolut de terminer au plus vite la fâcheuse querelle soulevée par la lettre de l'archevêque Léon. Il écrivit donc à Léon IX une lettre de condoléance pour le consoler de la perte de la bataille de Civitate, et protesta en même temps de son respect, de sa soumission au saint-siége, et de son vif désir de voir renaître entre l'église d'Orient et l'église d'Occident la concorde un instant troublée. En même temps, il obligea Michel Cérulaire à écrire au pape une lettre dans laquelle le patriarche se montrait tout disposé à faire sa paix avec le saint-siége.

Léon IX était trop soucieux de maintenir l'unité catholique pour ne pas saisir avec empressement l'occasion qui se présentait de pacifier l'église d'Orient. Quoique sa situation personnelle laissât à désirer et qu'il n'eût autour

[1] Will, *Acta et scripta*, p. 168-171.

de lui que quelques ecclésiastiques, il se décida à se séparer de ses trois meilleurs conseillers pour les envoyer en ambassade à Constantinople. Il fit choix pour cette mission du cardinal Humbert, qui savait le grec, dont l'orthodoxie était au-dessus de tout soupçon, et qui était en outre très versé dans les sciences théologiques ; il lui adjoignit le vice-chancelier de l'Eglise romaine, Frédéric de Lorraine, et Pierre, archevêque d'Amalfi. Les ambassadeurs partirent de Bénévent, dès le mois de janvier 1054, après avoir reçu du pape une lettre pour l'empereur Monomachos et une autre pour Michel Cérulaire.

La lettre de Léon IX à Monomachos est surtout une lettre politique; après avoir félicité l'empereur pour les sentiments de conciliation et de bienveillance dont il faisait preuve vis-à-vis de l'église romaine, après lui avoir proposé le grand Constantin comme un modèle dont il devait s'inspirer, le pape engage le souverain à se joindre à lui et à l'empereur Henri III pour faire contre les Normands de l'Italie une sorte de croisade. En terminant, Léon IX se plaint de l'archevêque Cérulaire qui cherche à semer la zizanie et qui veut dépouiller de leurs droits les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche. Voici le passage le plus important de cette lettre ; il prouve qu'après la bataille de Civitate, le pape avait conçu le projet de prendre sa revanche contre les Normands ; espérance chimérique, car la mort allait couper court aux illusions du courageux Pontife :

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, au glorieux et religieux Empereur de la nouvelle Rome, à Constantin Monomachos, notre cher fils, salut.*

« .... La sollicitude que je dois avoir pour toutes les Églises a attiré mon attention sur ce peuple indiscipliné et étranger (les Normands) ; j'ai vu qu'avec une rage inouïe et incroyable, avec une impiété

qui dépassait celle des païens, il ravageait en divers endroits les églises de Dieu, qu'il persécutait les chrétiens, parfois même les faisait mourir dans de nouveaux et horribles tourments, qu'il n'épargnait ni les enfants, ni les vieillards, ni les femmes, qu'il ne faisait pas de différence entre ce qui est saint et ce qui est profane, enfin qu'il dépouillait les églises des saints, qu'il les incendiait et les rasait jusqu'au sol. Je leur ai adressé bien souvent des reproches, des prières, des supplications au sujet de leurs procédés pervers ; j'ai insisté d'une manière opportune et importune, je les ai menacés de la vindicte divine et humaine ; mais, comme le dit le Sage, *nul ne peut corriger celui que Dieu a abandonné, l'insensé ne s'amende pas (Eccles.*, VII). Ils se sont tellement endurcis et obstinés dans leur méchanceté que, tous les jours, ils ajoutaient de nouvelles horreurs à celles qu'ils avaient déjà commises. Ayant été ainsi édifié sur leur malice, j'ai désiré, non pas seulement employer divers moyens pour délivrer les brebis du Christ, mais me dépenser moi-même dans ce but, et je me suis préoccupé de réunir, si c'était possible, des forces humaines pour briser leur résistance. Comme le dit l'Apôtre, ce n'est pas pour rien que les princes portent le glaive, ils sont les ministres de Dieu, ils doivent punir quiconque fait le mal ; ce ne sont pas ceux qui font le bien, ce sont ceux qui font le mal qui doivent redouter les princes (*Rom.*, XIII) : Dieu a envoyé les rois et les ducs pour punir les malfaiteurs.

« Après avoir réuni une armée aussi considérable que l'avaient permis un court espace de temps et l'impérieuse nécessité d'agir sans retard, j'ai voulu avoir une entrevue et me concerter avec le glorieux duc et seigneur Argyros, ton sujet très-fidèle ; je ne voulais ni la ruine ni la mort d'aucun Normand, ni d'aucun homme au monde, mais j'espérais qu'une salutaire frayeur amènerait à résipiscence ceux qui n'avaient nul souci des jugements de Dieu. Mais au moment même où j'essayais par de sages admonestations de vaincre leur obstination, au moment où ils me promettaient insidieusement de m'être complétement soumis, ils ont subitement attaqué mon armée, et la victoire qu'ils ont remportée leur est aujourd'hui un sujet de tristesse plutôt qu'une cause de joie. Comme votre piété a eu soin de me l'écrire pour me consoler, ils sont persuadés, en effet, que l'audace qu'ils ont eue, suscitera bientôt contre eux de plus grandes colères que par le passé, sans compter que leur troupe a été décimée par la guerre. Quant à nous, certains comme nous le sommes que le secours divin ne nous manquera pas et que les secours humains ne nous feront pas défaut, nous resterons fidèles à notre projet de délivrer la

chrétienté, et nous ne nous tiendrons en paix que lorsque le danger sera passé et que la sainte Église jouira aussi de la paix. Pour acquérir et conserver cette paix, la Providence divine nous a ménagé un très-grand appui dans notre très-cher et très-illustre fils, l'empereur Henri, dont nous attendons l'arrivée d'un jour à l'autre, car il se hâte de venir à notre secours avec ses troupes impériales. La grâce divine a déterminé Votre Sérénité à agir de la même manière afin que, par vous deux, comme par deux bras puissants, cette nation ennemie soit chassée de l'Église du Christ, que l'honneur de la chrétienté soit vengé et que l'Etat de la république soit restauré [1]. »

La lettre de Léon IX à Michel Cérulaire prouve que le pape ne se faisait pas illusion sur les intentions perfides de ce personnage; aussi lui tient-il un langage sévère et élevé. Voici les principaux paragraphes du document pontifical :

« *Léon, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à Michel, archevêque de Constantinople* [1].

« Nous avons enfin reçu de Ton honorable Fraternité les lettres indiquant ton désir d'arriver à ce bien suprême que les chrétiens doivent aimer par-dessus tout, c'est-à-dire à la concorde et à l'unité,

[1] WILL, *Acta et scripta*, etc., p. 86 sq.

[1] Comme le dit Will, cette simple appellation d' « archevêque » donnée par le pape à Michel Cérulaire est digne de remarque ; Léon IX l'emploie encore quand, dans sa lettre à l'empereur, il parle de Cérulaire; enfin, plusieurs passages des pièces officielles de l'église romaine montrent que, dans la pensée du pape, les sièges patriarcaux d'Alexandrie et d'Antioche avaient la primauté sur celui de Constantinople. Néanmoins, depuis le concile de Chalcédoine, les évêques de Constantinople portaient le titre de patriarche et prétendaient au second rang dans la chrétienté. Dans la présente discussion, ce n'était pas tant le titre de patriarche que l'épithète d'œcuménique que Cérulaire voulait y ajouter, qui choquait le Pape ; aussi, en traitant de simple archevêque le chef de l'église de Constantinople, Léon IX voulait surtout donner une leçon d'humilité à l'orgueilleux prélat. L'église latine a reconnu plus tard le titre de patriarche et le second rang aux évêques de Constantinople.

afin qu'après de longues et douloureuses discordes, la fille se réjouisse de sa réconcilliation avec sa mère. Nous répondons avec d'autant plus d'empressement à tes avances que la charité est, par excellence, la vertu de ceux qui sont pieux et saints, les autres vertus pouvant être l'apanage des bons comme des mauvais ; en effet, le Seigneur a dit : « *On connaîtra que vous êtes mes disciples si vous vous aimez les uns les autres.* » . . . . . .

. . . . . .

« Depuis longtemps nous entendons les bruits les plus étranges concernant Ta Fraternité ; néanmoins nous n'y avons pas ajouté foi, soit parce qu'ils nous paraissaient tout à fait invraisemblables, soit parce que nous ne pouvions examiner sur quels fondements ils reposaient. On raconte, en outre, que tu es un néophyte et que tu n'es pas graduellement arrivé à la dignité épiscopale ; ce qui est défendu par l'Apôtre et interdit par les canons. Puis, poussé par une nouvelle ambition, tu as voulu, au mépris de tous les droits, dépouiller de leurs antiques priviléges les patriarches d'Alexandrie et d'Antioche, et les soumettre à ta juridiction. . . . . .

« De plus, combien est détestable et tout à fait lamentable cette usurpation sacrilége par laquelle tu t'arroges partout, dans tes écrits comme dans tes paroles, le titre de patriarche universel, tandis que tout ami de Dieu aurait horreur d'une pareille appellation ! Qui donc, après le Christ, aurait plus de droit à porter un pareil titre, si ce n'est celui à qui le divin Oracle a dit : « *Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon église.* Mais comme Pierre n'a pas été appelé l'Apôtre universel, quoiqu'il fût le prince des apôtres, aucun de ses successeurs n'a voulu porter ce titre, quoiqu'il ait été donné à notre prédécesseur Léon le Grand et à ses successeurs par le saint synode de Chalcédoine. . . . . .

« Qui ne serait surpris de ce que, après un si grand nombre de Pères saints et orthodoxes, mille et vingt ans après la passion du Sauveur, tu te sois levé, toi, nouveau calomniateur de l'Église latine, pour anathématiser et pour persécuter publiquement ceux qui participent au sacrement fait avec du pain azyme ?

« Le bruit public nous a informé de ta présomption, et la teneur des lettres que tu as écrites aux Apuliens nous l'a pleinement découverte. C'est là que tu concentres tous tes efforts pour établir que le pain dont le Seigneur se servit dans la dernière cène, lorsqu'il fit connaître à ses apôtres le mystère de son corps, était un pain fermenté ; ce qui, d'après l'Ancien et le Nouveau Testament, est complétement faux. Car Celui qui n'était pas venu abolir la loi, mais

l'accomplir, suivant le précepte de cette même loi, consomma l'antique Pâque avec du pain azyme et du vin, et, selon le récit formel de saint Luc, institua la Pâque nouvelle avec le pain azyme et le vin. Durant ces huit jours, on ne trouvait nulle part, dans Israël, du pain fermenté ; celui chez lequel on en aurait surpris aurait été puni de mort. Si dans la cène du Seigneur Jésus, on en eût servi, si Lui ou ses disciples en eussent goûté, ils auraient été prévaricateurs et, comme tels, justement punis de mort. Comment, alors, le Seigneur aurait-il dit à ses ennemis : « Qui de vous me convaincra de péché ? » Les Juifs n'auraient pas eu besoin de recourir à de faux témoins, cela suffisait à obtenir sa juste condamnation.

« . . . . . .

« Tu nous as écrit que si, grâce à nous, ton nom était inscrit dans les dyptiques de l'église romaine, en revanche notre nom était, grâce à toi, écrit dans les dyptiques de toutes les églises de l'univers. Qu'est-ce que c'est que cette énormité, ô mon très-cher frère ? Est-ce que l'église romaine, tête et mère des églises, n'a pas des membres et des filles ? Comment, sans cela, serait-elle ainsi appelée tête et mère ? L'église romaine n'est pas si seule que tu parais le croire ; lorsque, dans l'univers, un peuple se sépare orgueilleusement d'elle, ce peuple, sache-le bien, ne forme pas une Église, ce n'est qu'un conciliabule d'hérétiques, un ramassis de schismatiques, une synagogue de Satan. . . . . .

. . . . . .

Continue à t'employer pour que les deux plus grands empires (ceux d'Orient et d'Occident) soient unis par une paix bien désirable. Prie pour nous, ô honorable frère, et que la sainte Trinité te conserve à tout jamais. Donné dans le mois de janvier de l'indiction 7 (1054) [1]. »

Les ambassadeurs du saint-siège, munis de ces deux lettres qui devaient les accréditer auprès de l'empereur et du patriache, prirent, comme nous l'avons dit, le chemin de Constantinople dans le mois de janvier 1054 ; mais, avant de les suivre dans leur mission, il est nécessaire de parler d'une autre attaque d'un clerc de l'église grecque contre l'église romaine. Un moine du couvent de Studium à Cons-

[1] WILL, op. cit., p. 89-92.

tantinople, nommé Nicétas Pectoratus, avait écrit, quelque temps après la lettre de l'archevêque Léon et avant la mission des trois légats romains à Constantinople, un mémoire très violent contre l'église de Rome. Ce mémoire dont nous possédons encore une traduction latine, a un mérite incontestable ; c'est d'avoir été écrit avec une franchise brutale que n'avaient pas les pièces officielles de l'église grecque dont nous avons eu à parler jusqu'ici. Après avoir très longuement agité la question du pain azyme et du pain fermenté, après avoir prétendu que ceux qui se servaient de pain azyme n'avaient pas la réalité du sacrifice, et après avoir donné des raisons quelquefois plus que bizarres pour prouver qu'on devait se servir de pain fermenté, Nicétas Pectoratus reprochait aux Latins de jeûner le samedi durant le carême, puis il abordait avec une grande amertume de langage la question du mariage des prêtres. On remarquera que l'archevêque Léon et Michel Cérulaire n'avaient pas touché à cette question dans leurs récriminations contre Rome. Pourquoi ce silence sur un point si important ? Dans tous les cas, c'était un procédé plus bysantin que sincère. En revanche, Nicétas Pectoratus abordait franchement le débat.

« De qui, disait-il, tenez-vous la coutume de défendre et de dissoudre le mariage des prêtres ? Quel docteur de l'Eglise a pu vous enseigner une telle abomination, qu'on doive n'être pas marié pour recevoir l'imposition des mains ? Il résulte de là que, d'après vous, celui qui a reçu les ordres s'empresse de se marier et le fait légitimement. En agissant ainsi, et en prohibant les noces avant la réception des ordres, est-ce que vous agissez selon les canons ? Si quelqu'un, jouissant d'une réputation intacte, est marié au moment où il reçoit la prêtrise, vous avez tort de ne pas lui permettre de continuer à vivre dans le mariage : c'est ce que je me fais fort de vous prouver, d'après les préceptes des canons des Apôtres. »

La critique moderne étant unanime à regarder comme apocryphes les canons des apôtres, il est inutile de suivre Nicétas dans l'énumération des preuves qu'il prétend en tirer. Le moine de Studium termine sa lettre par une pressante exhortation aux Romains pour qu'ils s'abstiennent désormais du pain azyme au sacrifice de la messe, du jeûne les samedis de carême, et pour qu'ils permettent que les futurs prêtres se marient et continuent, après avoir reçu la prêtrise, de vivre dans le mariage[1].

Ce fut le cardinal Humbert, qui se chargea de répondre à Nicétas Pectoratus : il le fit avec une âpreté qui montre à quel degré d'excitation et d'acrimonie, étaient déjà arrivés les esprits dans l'église grecque et dans l'église latine. Nonobstant ces violences de langage qui s'expliquent par l'ardeur de la lutte et par la situation intellectuelle du onzième siècle, le cardinal Humbert établit avec beaucoup de science que le Sauveur avait institué l'Eucharistie avec du pain azyme et non avec du pain fermenté, et il défendit également avec beaucoup de succès, la pratique de l'église latine à l'endroit du jeûne du samedi, pendant le carême. Quant au mariage des prêtres, les déclarations de Humbert ont une importance exceptionnelle; aussi en avons-nous consigné ici la partie la plus importante.

« Considérant ensuite avec quelle malice tu approuves les nôces ou plutôt les adultères des prêtres, nous croyons que le chef de cette hérésie, l'infâme diacre Nicolas, est un fils de l'enfer. Voici ce qu'en dit votre Epiphane : « La quatrième hérésie des Nicolaïtes a été l'œuvre de Nicolas, l'un des sept diacres ordonnés par les apôtres. Brûlant d'ardeur pour son épouse, qui était d'une grande beauté, et se sentant coupable, il enseigna que les prêtres, aussi bien que les laïques, devaient user indifféremment du mariage. Saint Jean, l'apôtre et l'évangéliste, les a condamnés, déclarant qu'on priverait de la

[1] Will, *Acta et Scripta* etc. : 127-136 et Migne : 143 p. 973-984.

communion quiconque se lierait ou converserait avec eux. Et il montrait, avec raison, combien, dès l'origine du monde, la chasteté a plu à Dieu. En effet, le Christ, fils de Dieu, a consacré en lui-même la gloire de la chasteté alors que, né d'une mère vierge et voulant garder la virginité, il a privé ses disciples de l'usage légitime du mariage, leur disant : « Si quelqu'un veut marcher sur mes « traces, qu'il se renonce lui-même, porte sa croix et me suive. » *(Matth.*, XVI, 24.)

« C'est pourquoi le même Seigneur Jésus, commandant à l'apôtre Saint Jean d'écrire à l'ange d'Ephèse, lui dicte, entre autres, ces paroles :

« Vous avez ceci de bon que vous détestez l'erreur des Nicolaïtes, « comme je la déteste moi-même. »

« Puis, s'adressant à l'ange de Pergame : « J'ai quelque chose à « vous reprocher, leur dit-il, car vous avez parmi vous des hommes « qui professent la doctrine de Balaam, lequel enseignait à Balar à « mettre comme des pierres d'achoppement devant les enfants d'Is- « rael pour leur faire manger de ce qui a été offert aux idoles et « les faire tomber dans la fornication. Vous en avez aussi parmi « vous qui professent la doctrine de Nicolaïtes. »

« Tous ces témoignages suffisent pour confondre ton erreur; mais comme tu sembles t'appuyer sur les canons publiés sous le nom des apôtres, nous avons résolu de t'en donner l'explication, bien que nous les ayons tous cru apocryphes : ce qui prouvera manifestement que vos inepties ne sauraient se fonder ni sur les documents authentiques, ni même sur ceux qui sont apocryphes.

« Avant tout, nous affirmons que tu as menti en prétendant que nous commençons par ordonner, puis qu'ensuite nous marions nos prêtres.

« Chez nous, en effet, personne n'est admis à l'ordre du sous-diaconat s'il ne s'engage à une continence perpétuelle, même avec sa propre épouse, et la liberté de se marier leur est enlevée dès qu'ils ont reçu cet ordre. Mais toi, tu veux faire de l'Eglise de Dieu une synagogue de Satan, un mauvais lieu de Balaam et de Jésabel, et c'est pourquoi tu oses dire avec Nicolas : « On peut ordonner « évêque, prêtre et diacre quiconque n'a qu'une épouse, qu'elle soit « vivante ou morte. Et après l'imposition des mains, ils ne peuvent « être célibataires, ni se remarier, mais ils doivent se contenter des « femmes qu'ils ont en venant à l'ordination. » O infâme cynique, comment n'as-tu pas rougi d'émettre une telle monstruosité! il n'est donc pas permis à un homme de rester sans épouse après

l'imposition des mains? S'il en est ainsi, saint Jean lui-même et Paul et Barnabé, et tous ceux qui ont gardé la continence dans l'état ecclésiastique, sont évidemment coupables. D'où il suit que l'évêque, le prêtre, le diacre et le sous-diacre doivent, avant l'ordination, s'assurer une épouse pour la satisfaction de leurs désirs charnels. Est-ce qu'une seule femme ne suffit pas aux laïques? si ce n'est toutefois pour les disciples du pervers Mahomet, dont tu es la vivante image. Et toi aussi, puisque tu es prêtre, tu ne peux, sans contredire tes affirmations, demeurer sans épouse.

« . . . . . .

. . . . . .

« Pour que tu ne puisses désormais altérer la vérité, voici exactement ce que fait l'Eglise romaine à l'égard des divers ordres de la cléricature : Elle permet aux clercs, *ostiarii*, lecteurs, exorcistes et acolytes, qui n'ont pas émis les vœux de la vie monastique, qui n'en portent pas le costume, et qui ne veulent pas observer la continence, d'épouser une femme vierge, et elle leur accorde la bénédiction sacerdotale, mais elle ne veut pas que ces clercs épousent une veuve ou une femme répudiée. S'il le font, ils ne pourront, en aucune façon, être ensuite promus au sous-diaconat ; le laïque qui n'aura pas épousé une vierge, ou celui qui aura été marié deux fois, ne peuvent être admis dans la cléricature. Si l'un des clercs mariés, énumérés plus haut, veut être promu au sous-diaconat, il ne pourra être ordonné sans le consentement de sa femme, de telle sorte que, de leur plein gré, le mariage charnel devienne un mariage spirituel. La femme qui a ainsi permis que son mari devint sous-diacre ne peut ensuite avoir de nouveau avec lui des relations conjugales, elle ne peut se marier avec une autre personne, pas plus du vivant qu'après la mort de son mari ; si elle le fait, elle sera anathématisée. Quant au sous-diacre, au diacre, au prêtre, à l'évêque ils doivent, conformément au décret du concile orthodoxe de Néocésarée, être déposés, s'ils reprennent leur ancienne épouse ou s'ils en choisissent une autre [1]. »

On voit que malgré les efforts de Léon IX et de l'empereur Constantin Monomachos, les rapports entre les

[1] Humberti episc. Silvæ Candidæ *responsio adversus Nicetae libellum*, dans Will, *op. citat.* p. 136-153.

églises d'Orient et d'Occident se tendaient de plus en plus, lorsque les trois ambassadeurs du saint-siège partirent pour Constantinople. Nous possédons encore une sorte de relation officielle de leur mission, très-probablement écrite par le cardinal Humbert. Voici ce document, qui est d'une importance hors ligne pour l'histoire de la séparation des églises d'Orient et d'Occident :

« La XIIe année du règne de l'empereur Constantin Monomachos indiction VIIe, au jour même de la Nativité de saint Jean-Baptiste, arrivèrent, dans la ville royale, les apocrisiaires du saint-siége apostolique et romain, envoyés par le pape Léon IX, savoir : Humbert, cardinal-évêque de Silva-Candida ; Pierre, archevêque d'Amalfi ; Frédéric, diacre et chancelier. En leur présence, et pardevant l'empereur et sa famille réunis au monastère de Studium dans la ville de Constantinople, le moine Nicetas, surnommé Pectoratus, anathématisa un écrit publié sous son nom contre le siége apostolique et toute l'église latine et intitulé : *Du pain azyme, du sabbat et du mariage des prêtres.* Il jeta ensuite l'anathème sur tous ceux qui prétendraient que la sainte église romaine n'est pas la première de toutes les églises et qui auraient la présomption de redresser sa foi toujours orthodoxe. Aussitôt après, l'empereur, suivant les conseils du légat romain, fit brûler, en présence de tous, l'ouvrage condamné.

« Le lendemain, Nicétas quitta la ville, et alla tout de suite trouver les légats au palais de Pigi. Il reçut d'eux une explication très-satisfaisante de ses difficultés et anathématisa de nouveau toutes ses paroles, actions et tentatives contre le siége apostolique et primat de tous les autres. Il fut alors admis dans leur communion et devint leur intime ami.

« Puis, suivant les ordres de l'empereur, tout ce qu'avaient dit et écrit les légats romains contre les différentes calomnies des Grecs et surtout contre les écrits de Michel de Constantinople, évêque, de Léon, évêque métropolitain d'Achrida et du moine Nicétas fut traduit en grec et a été conservé jusqu'à ce jour dans la même ville.

« Cependant Michel, persévérant dans ses erreurs, évitait leur présence et fuyait l'occasion de les entretenir. Les légats se rendirent alors à l'église sainte Sophie, le XVIIe des calendes d'août, et, s'étant plaints de son obstination au clergé assemblé comme de coutume

pour l'office divin, vers la troisième heure du sabbat, ils déposèrent, sur l'autel principal et sous les yeux du clergé et du peuple, la lettre d'excommunication.

« Bientôt ils se retirèrent, secouant en témoignage la poussière de leurs pieds et répétant cette parole de l'Evangile : « Que Dieu voie et juge ! » Les églises latines étant ainsi raffermies, ils anathématisèrent quiconque recevrait la sainte communion de la main d'un Grec, ennemi du sacrifice romain. Puis, ayant reçu le baiser de paix, avec l'autorisation de l'empereur orthodoxe ils se hâtèrent de partir, le XVe des calendes d'août, munis des présents impériaux pour saint-Pierre et pour eux.

« Mais cédant aux instantes prières de Michel, qui promettait enfin de s'expliquer avec eux, l'empereur les rappela par lettre de Salembria le XIIIe des calendes d'août.

« Retournant sans retard, ils arrivèrent le même jour au palais de Pigi. Quand Michel, l'hérésiarque, connut leur retour, il s'efforça de réunir une sorte de concile dans l'église sainte-Sophie pour le jour suivant. Il espérait qu'à la lecture de leur lettre d'excommunication, qu'il avait complétement altérée en la traduisant, le peuple les accablerait. Mais le prudent empereur prévit bien cela, et ne voulut consentir à cette assemblée qu'à la condition de la présider lui-même. Michel s'y opposant de toute manière, Auguste donna ordre aux légats de reprendre immédiatement leur route, ce qu'ils firent. Alors le perfide Michel, affligé de voir avorter ses artifices, suscita contre l'empereur une violente sédition populaire, sous prétexe qu'il avait injustement favorisé les légats.

« L'empereur, cédant à la force, livra à Michel, garrottés et tondus, les interprètes des Latins, Paul et son fils Smaragde. Ainsi s'apaisa le tumulte. Mais l'empereur envoya tout de suite demander aux légats romains un exemplaire authentique et très-fidèle de l'excommunication. Il le reçut de la ville des Russes, le montra aux citoyens et convainquit enfin Michel d'avoir falsifié la lettre des légats.

« Alors irrité, il chassa de son palais et dépouilla de leurs honneurs les amis et les proches de l'hérésiarque, et conserva contre lui une haine implacable. »

Voici le texte authentique de la lettre des légats :

EXCOMMUNICATION FRAPPANT MICHEL CÉRULAIRE ET SES SECTATEURS.

« *Humbert, par la grâce de Dieu, cardinal évêque de la sainte église romaine ; Pierre, archevêque d'Amalfi ; Frédéric, diacre et chancelier, à tous les enfants de l'église catholique.*

« Le saint-siége romain et apostolique qui, étant la tête de toutes les églises, doit veiller sur elles avec une sollicitude toute particulière, a daigné nous envoyer comme ses apocrisiaires dans cette ville royale, pour l'utilité de la paix de l'Eglise.

« Il nous envoie, afin que selon ce qui est écrit, nous voyions si les œuvres répondent au cri qui semble monter de cette grande ville jusqu'à lui, et que nous sachions (au juste) ce qui en est. Or, avant tout, nous faisons savoir aux glorieux empereurs, au clergé, au sénat et au peuple de cette ville que, si nous y avons remarqué un bien immense dont nous nous réjouissons pleinement dans le Seigneur, nous y avons en même temps constaté de très grands maux qui nous ont profondément affligés.

« Les colonnes de l'empire, ces respectables princes, sont fermes dans la foi et très orthodoxes.

« Mais Michel, nommé par abus patriarche, et les fauteurs de son erreur sèment chaque jour de nombreux germes d'hérésie. De même que les Simoniaques vendent les dons de Dieu, de même que les Valésiens châtrent leurs hôtes, pour les élever non-seulement à la cléricature, mais à l'épiscopat ; de même que les Ariens rebaptisent au nom de la sainte Trinité ceux qui ont déjà été baptisés et surtout les Latins ; de même que les Donatistes soutiennent qu'il n'y a plus d'église chrétienne, sauf l'église des Grecs, et que le vrai sacrifice et le vrai baptême ont disparu du monde entier ; de même que les Nicolaïtes permettent aux ministres des autels les noces charnelles ; de même que les Sévériens ont pour maudite la loi de Moïse ; de même que les Pneumatomaques et les Theumaques ont retranché du symbole l'affirmation que le Saint-Esprit procède du Fils ; de même que les Manichéens prétendent, entre autres choses, que tout ce qui est fermenté est animé ; de même que les Nazaréens observent à ce point la pureté charnelle des Juifs qu'ils refusent de baptiser les petits enfants moribonds avant le huitième jour après

leur naissance, défendent de communier les femmes en danger pendant leurs menstrues ou leurs couches et de les baptiser si elles sont païennes et ne reçoivent point à la communion ceux qui, contrairement à leurs coutumes, tondent leurs cheveux et coupent leur barbe, comme le veut l'église romaine, ainsi Michel enseigne l'hérésie. Sommé, à cause de ces erreurs et de beaucoup d'autres, de se soumettre à notre saint pape Léon, il a refusé. En outre, le pape ayant envoyé des légats pour mettre fin à de si grands maux, il a évité leur présence et fui leur entretien : il a même interdit la célébration de la messe dans les églises, comme auparavant il avait fermé celles des Latins, les persécutant et les flétrissant du nom d'azymites; il en est enfin venu à anathématiser le saint-siége apostolique, contre lequel il s'intitule avec orgueil *patriarche œcuménique*.

« C'est pourquoi, nous, légats dépositaires de l'autorité de la sainte et indivisible Trinité, du siége apostolique, de tous les Pères orthodoxes des sept conciles, et de toute l'Eglise catholique, ne pouvant supporter l'outrage infamant fait au saint-siége et les violentes attaques dirigées contre la foi catholique, nous souscrivons à l'anathème que notre très vénéré pape a prononcé contre Michel et ses sectateurs, s'ils ne se rétractent.

« Que Michel, devenu par abus patriarche, (n'étant que) néophyte, qui n'a pris l'habit de moine que sous l'influence d'une crainte humaine, et qui est maintenant accusé de crimes abominables ; que Léon, évêque d'Achrida et son chapelain; que Constantin, qui a foulé aux pieds le sacrifice des Latins, et que tous leurs sectateurs soient anathème, *maranatha* — avec les Simoniaques, les Valésiens, les Ariens, les Donatistes, les Nicolaïtes, les Sévériens, les Pneumatomaques, les Manichéens et les Nazaréens, et avec tous les hérétiques, enfin avec le démon et ses anges, s'ils ne se rétractent. *Amen, amen, amen.* Qu'il en soit ainsi ! »

AUTRE EXCOMMUNICATION PRONONCÉE DE VIVE VOIX EN PRÉSENCE DE L'EMPEREUR ET DES GRANDS DE SA COUR.

« Que celui qui s'oppose obstinément à la foi du siége apostolique et romain et à son sacrifice soit anathème, *maranatha*, et qu'il

ne soit plus considéré comme chrétien catholique, mais comme hérétique prozymite! Qu'il en soit ainsi!... *Fiat*[1]! »

On n'imaginerait jamais à quelle étrange fourberie le patriarche Michel Cérulaire eut recours pour atténuer les effets de l'excommunication portée contre lui par les légats du saint-siège. Il inventa de toutes pièces un récit mensonger d'après lequel le cardinal Humbert, l'archevêque d'Amalfi et le chancelier Frédéric n'avaient pas été envoyés par le pape, mais étaient venus à Constantinople pour y jouer des rôles d'aventuriers et de faussaires. Ce préliminaire posé, il était facile de conclure que l'excommunication de pareilles gens n'atteignait ni l'église grecque, ni le patriarche Michel. Il fallait l'imagination malsaine d'un Byzantin du Bas-Empire pour ourdir un pareil tissu de faussetés; aussi nous permettra-t-on de citer les propres paroles du patriarche. Quelque temps après le départ des apocrisiaires, et lorsqu'on connaissait déjà à Constantinople la mort du pape Léon IX, Michel Cérulaire écrivait ce qui suit à son collègue Pierre, patriarche d'Antioche.

Ayant appris, il y a quelque temps, par des voyageurs venus de l'ancienne Rome, que le pape de cette ville, celui qui est mort dernièrement, se distinguait par sa vertu, sa simplicité et sa science, nous nous sommes décidé à lui écrire, dans l'intérêt de la concorde et de l'union, au sujet de divers scandales touchant la foi orthodoxe qui, d'après ce qu'on nous avait rapporté, devaient leur être reprochés. Le but de ma lettre, dont je t'envoie une copie pour que tu puisses voir par toi-même dans quel esprit d'humilité elle est écrite, était d'amener le pape à mon sentiment et en outre de le décider à nous donner son concours pour lutter contre les Francs. En confiant

[1] Le texte latin du rapport du cardinal Humbert et des deux excommunications se trouve dans Will, *Acta. et Scripta* etc., p. 150-155.

nos lettres au *cestiarites* qui emportait aussi des lettres de l'empereur pour le pape, j'espérais qu'il remettrait fidèlement ces deux missives à leur adresse et que nous aurions des réponses par son intermédiaire.

« Le messager alla chemin faisant trouver Argyros, maître et duc de l'Italie, et celui-ci parvint à le décider à lui remettre ses lettres, sous prétexte qu'il les ferait parvenir plus rapidement au pape. En agissant ainsi, Argyros, toujours fourbe, s'inspirait, nous en avons acquis la certitude, de ses sentiments hostiles à cette ville royale et à l'empire romain ; aussi garda-t-il l'argent que l'empereur avait remis au *cestiarites*, et il l'employa à faire élever des constructions dans ses camps.

« Pour cacher son méfait, Argyros a ensuite ourdi cette fausseté : il réunit quelques intimes dont il était parfaitement sûr, et parmi eux un ancien évêque d'Amalfi qui, d'après ce qu'on nous a dit, avait été pour de justes raisons, chassé de son église et en était séparé depuis cinq ans ; puis un clerc, qui avait le titre d'archevêque sans avoir d'archevêché, car il n'avait jamais pu trouver une église pour y exercer les fonctions épiscopales. Enfin, il adjoignit à ces deux envoyés un chancelier et lui persuada, avec sa fourberie et sa malice ordinaire, de prendre le titre de chancelier de l'église romaine, ce qui donnait une irréfragable autorité à l'ambassade. D'un autre côté, comme il avait brisé le sceau de mes lettres et les avait lues, il composa de prétendues réponses du pape et les remit à ces misérables après leur avoir persuadé, ô fausseté et méchanceté ! de se rendre dans cette grande ville et de m'apporter ces missives apocryphes[1]. »

Avant d'envoyer au patriarche d'Antioche ce récit de haute fantaisie, Michel Cérulaire l'avait déjà raconté aux membres d'un conciliabule qu'il réunit aussitôt après le départ des ambassadeurs du saint-siège. D'après un document officiel que nous possédons encore, les métropolitains Théophane de Cyzique et son syncelle, Nicétas de Chalcédoine et son syncelle, Laurent de Dyrrachium et son syncelle, Anthimos de Sidès, Nicolas de Pisinunte,

[1] Will, *Acta et scripta*, etc., p. 174 sqq.

Léon de Myre. Léon de Trapezunte, Jean de Smyrne, Eusèbe d'Adrianopolis, Constantin de Mitylène, Nicolas de Chonon, Hypatius de Hidruntos et les archevêques Léon de Carabizya et Grégoire de Mézembria assistèrent à ce conciliabule. Ces prélats ajoutèrent foi ou feignirent d'ajouter foi aux mensonges du patriarche Michel qui présidait, et l'assemblée promulgua une sentence d'excommunication contre les ambassadeurs du saint siège. Au dire de Michel Cérulaire, le cardinal Humbert et ses deux collègues auraient articulé trois griefs contre l'église de Constantinople : 1° Elle permettait à ses prêtres de garder toute leur barbe au lieu de se raser comme le faisaient les prêtres de l'église latine. 2° Elle ne croyait pas que le Saint-Esprit procédât du Fils comme du Père. 3° Elle permettait le mariage des prêtres. Vient ensuite, dans la sentence d'excommunication, la fable des prétendus envoyés d'Argyros et une copie de l'excommunication lancée contre Michel et ses adhérents par les ambassadeurs du saint-siége. Après s'être entendu sur ce point avec l'empereur, celui-ci avait rappelé les prétendus légats, mais ils avaient refusé de se réunir en synode avec le patriarche.

Par égard pour cette circonstance qu'ils s'étaient présentés comme ambassadeurs, l'empereur n'avait pas voulu qu'on s'emparât de leurs personnes, mais, en revanche, il avait fait infliger des peines corporelles à leurs interprètes et à quelques autres coopérateurs d'Argyros qui avaient ourdi toute cette trame, et il les avait ensuite livrés au patriarche. Cérulaire (ajoute même une copie de l'écrit arraché au faible empereur par la révolte, et dans laquelle Monomachos raconte ce qui vient de se passer, et engage le patriarche à brûler l'édit des Latins, la bulle d'excommunication, ce qui eut lieu le 24 juillet), Cérulaire écrivit dans le même sens aux autres patriarches

orientaux pour les engager à faire cause commune avec lui [1].

Tel fut le triste dénoûment de la controverse soulevée par Michel Cérulaire et par l'archevêque Léon ; les deux églises d'Orient et d'Occident se tournèrent le dos après s'être mutuellement anathématisées. Maintenant que nous avons analysé les pièces de ce procès, qu'il nous soit permis de l'envisager à un point de vue synthétique et de prendre nos conclusions. Ce qui frappe le plus dans cette discussion, comme en général dans toutes celles qui ont eu lieu entre les deux églises, c'est le manque de sincérité de la part des Grecs ; les griefs qu'ils articulent contre l'église romaine ne sont pas sérieux. L'église latine, que l'on taxe si souvent d'exclusivisme, a cependant fait preuve d'un très grand esprit de conciliation dans ses rapports avec l'église grecque; elle n'a pas confirmé les anathèmes que le cardinal Humbert, avec plus de zèle que de prudence, a prononcés contre divers points disciplinaires de l'église grecque ; elle permet le mariage des prêtres grecs unis au saint-siége de Rome ; elle professe que l'on peut consacrer avec du pain fermenté; elle reconnaît la liturgie grecque et ne veut en aucune façon la faire disparaître pour implanter à sa place la liturgie latine ; elle laisse les prêtres grecs parfaitement libres de porter la barbe aussi longue qu'il leur plaira ; pourquoi alors le dualisme a-t-il continué entre Rome et Constantinople ? C'est que ce dualisme a été le but constant des patriarches de cette dernière ville et qu'ils ont tout fait pour l'entretenir. Les controverses dogmatiques ou disciplinaires qu'ils ont soulevées n'ont été que des moyens pour dissimuler leur jeu et parvenir à leur fin. Une fois cependant ils ont mis

[1] Voyez dans Will, *op. cit.*, p. 155-157 *Edictum pseudo-synodi Constantinopolitanae.*

la main sur une question plus digne d'attention, la question du *Filioque*, et ils ont, pendant des siècles, reproché aux Latins de faire procéder le Saint-Esprit du Père et du Fils, tandis que d'après eux il ne procède que du Père. Les débats solennels et décisifs qui ont eu lieu au concile de Florence entre les théologiens latins et les théologiens grecs ont clairement montré de quel côté était sur ce point la tradition, et avec elle la vérité ; l'église latine est sortie victorieuse de cette controverse. Il est donc bien exact de dire que les controverses soulevées par les Grecs n'ont été que de mauvaises chicanes. Et maintenant, quelle est la valeur du principe qui a toujours poussé l'église de Constantinople à tenir en échec l'église de Rome? Les patriarches grecs avaient-ils raison pour le fond s'ils avaient tort pour la forme ? Ce n'étaient pas, dans tous les cas, les traditions de l'église chrétienne qui pouvaient légitimer leurs efforts pour arriver à la dislocation de la chrétienté. L'église de Constantinople a eu une origine très modeste ; aucun nom apostolique ne brille au-dessus de son berceau ; le cycle de l'église primitive était terminé depuis longtemps qu'elle était encore parfaitement obscure et simple évêché suffragant. Mais on pourrait dire que, restée seule debout après la ruine des grands patriarcats d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem, elle avait implicitement hérité des droits et des titres de ces siéges épiscopaux, les plus vénérables du monde chrétien après celui de Rome. S'il en était ainsi, l'ambition des Grecs de Constantinople, leur désir constant de dominer l'église d'Orient tout entière, auraient été non pas légitimes, mais du moins plus faciles à expliquer. Malheureusement pour Michel Cérulaire et ses complices, il existe un document écrit à l'époque même où ce prélat ourdissait ses intrigues et qui prouve sans réplique que les siéges d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem n'avaient nullement abdiqué entre les mains du

patriarche de Constantinople. Voici en effet ce qu'écrivait au patriarche de Grado-Venise, ce même patriarche d'Antioche, dont il a été plusieurs fois question dans ce chapitre. Le patriarche de Grado lui avait écrit pour lui demander des explications au sujet du conflit que la question du pain azyme et du pain fermenté venait de faire naître entre les églises d'Orient et d'Occident.

Comme, en s'adressant au patriarche d'Antioche, l'évêque de Grado avait également revendiqué la dignité de patriarche, son collègue d'Antioche lui répond :

« Depuis mon enfance jusqu'à l'âge avancé auquel je suis parvenu, je me suis nourri de l'étude des saintes Lettres, et cependant je n'ai jamais appris, et personne ne m'a enseigné, que l'évêque d'Aquilée ou de Venise s'appelât patriarche. En effet, d'après la disposition de la grâce divine, il n'existe sur la terre que cinq patriarcats, ceux de Rome, de Constantinople, d'Alexandrie, d'Antioche et de Jérusalem. Et encore, c'est par abus qu'on donne le nom de patriache à ceux qui sont assis sur ces sièges, car tous n'y ont pas droit. Celui de Rome doit s'appeler pape, celui de Constantinople archevêque, celui d'Alexandrie pape, celui de Jérusalem archevêque, et c'est au supérieur de l'église d'Antioche que revient à proprement parler, le titre de patriarche. Si ta Charité scrute avec soin les Ecritures, elle y trouvera la confirmation de ce que je dis.

« Et maintenant fais attention à ce qui me reste à te dire : le corps de l'homme est régi par la tête mais, dans le corps de l'homme, se trouvent plusieurs membres qui tous sont gouvernés par les cinq sens. Ces sens sont : la vue, l'odorat, l'ouïe, le goût et le toucher. Il en est de même pour le corps du Christ, c'est-à-dire pour l'Eglise pour l'ensemble des fidèles ; le corps mystique comprend différents membres, c'est-à-dire diverses nations, et il est administré par les grands sièges que j'ai énumérés plus haut et qui correspondent aux cinq sens ; enfin, ce corps n'a qu'une seule tête pour le gouverner, et cette tête est le Christ.

« De même qu'il ne peut y avoir dans le corps de l'homme un sixième sens, de même il ne saurait y avoir un sixième patriarcat dans l'Eglise. Ce sont donc ces cinq sièges qui, dans le corps du Christ, remplissent les fonctions des cinq sens ; ce sont eux qui

dirigent, dans les divers pays, les peuples, c'est-à-dire les membres du Christ et les évêchés établis en différents lieux.

« Au-dessus de tous se trouve le Christ, notre seul chef, notre vrai Dieu, qui conserve la foi dans son orthodoxie et son unité [1]. »

Cet important fragment indique avec la plus grande clarté, je crois avoir eu raison de le dire, quels étaient les sentiments du patriarche d'Antioche et en général de l'Orient chrétien sur la constitution de l'Eglise. Le patriarche penchait vers un système aristocratique dominé par une monarchie tempérée ; il accordait à l'évêque de Rome la primauté d'honneur et probablement aussi de juridiction; la preuve, c'est que la lettre de ce même patriarche d'Antioche à Léon IX pour lui annoncer sa nomination au patriarcat eut la pleine approbation du siége romain ; elle ne l'aurait jamais obtenue si ce prélat n'avait fait des déclarations tout à fait suffisantes à l'endroit du siége de Rome. On peut faire les plus graves objections à ce système aristocratique préconisé par l'archevêque d'Antioche, mais il prouve de la façon la plus indubitable qu'au onzième siècle, les patriarches de l'Orient n'avaient pas abdiqué et ne songeaient nullement à abdiquer entre les mains du patriarche de Constantinople.

En s'élevant en face de l'église de Rome, l'église de Constantinople ne représentait donc pas les églises d'Orient, elle ne s'inspirait que de ses ambitions et de ses rancunes.

La raison politique, voilà le vrai mobile des intrigues byzantino-religieuses. Il y avait un empire d'Orient et un empire d'Occident; Michel Cérulaire et ses pareils en concluaient qu'il devait y avoir aussi un pape pour l'Orient

[1] Petri patriarchae Antiocheni *Epistola ad Dominicum Gradensem* Will. : *Acta* et *Scripta*, etc., p. 218 sqq.

et un Pape pour l'Occident, c'est-à-dire qu'une grande division politique devait, d'après eux, entraîner une grande division religieuse. Ce principe, qui au seizième siècle devait se traduire par cette épouvantable formule : « *Cujus origo illius religio* », est l'antithèse exacte de l'Evangile. L'Evangile est la bonne nouvelle pour tous sans acception de nationalité, la vérité pour le juif et pour le gentil, pour le Grec et pour le Romain, pour l'esclave et pour l'homme libre. Comment, l'Evangile en main, pourrait-on légitimer l'existence de deux églises dans le monde chrétien? Est-ce que, au contraire, tous les textes ne parlent pas de l'unité chrétienne, sous la direction des successeurs de Pierre? « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Eglise, et les portes de l'enfer ne prévaudront pas contre elle... Pierre, j'ai prié pour que ta foi ne défaille pas. » Rien de surprenant donc si le principe malsain de constituer les églises d'après les nationalités et non d'après la vérité, principe qui s'est imposé en Europe à la suite de la Réforme, a causé un tort énorme à l'épanouissement de l'œuvre du Christ. Si l'Evangile fait des progrès si lents en Afrique et dans l'Asie méridionale, à qui la faute, si ce n'est aux divisions intestines des communions chrétiennes? Le globe entier serait maintenant converti à l'Evangile, si le seizième siècle avait trouvé l'Europe unie dans sa foi au lieu d'être divisée en trois tronçons religieux. Quelle responsabilité pour ceux qui, par leurs fautes et leurs crimes, ont amené cette situation! Dieu veuille qu'elle s'améliore et que l'avenir puisse dire en parlant de la chrétienté : « Elle ne comprend plus qu'un seul troupeau et qu'un seul pasteur! »

A l'époque où le cardinal Humbert et ses deux collègues se rendaient à Constantinople par ordre du saint-siége, un autre personnage de l'église romaine, Hildebrand, vint

en France, également envoyé par Léon IX, pour traiter diverses affaires ecclésiastiques et notamment la question encore renaissante de Bérenger. Nous avons bien peu parlé de Hildebrand en racontant le pontificat de Léon IX; c'est que, en effet, il est très rarement question de lui dans les chroniqueurs et dans les documents contemporains; le principal de ces chroniqueurs, Wibert, ne le nomme pas une seule fois et ne fait pas la moindre allusion à lui. Ce silence à peu près complet à l'égard d'un homme qui certainement avait déjà à Rome une grande situation et qui allait bientôt diriger les plus grandes affaires de l'Eglise, s'explique si l'on considère que, pendant le règne de Léon IX, Hildebrand a établi et consolidé son autorité bien plus qu'il ne l'a exercée. Il s'employait à cette époque, avec son ardeur ordinaire, à la restauration temporelle et spirituelle du monastère de Saint-Paul hors-les-Murs; il vivait dans le silence et dans la retraite, et ne sortait de son couvent que pour remplir les missions qui lui étaient confiées par le pape.

Voici les données que nous fournit sur ce point Paul de Bernried, l'un des biographes de Hildebrand; le récit de ce chroniqueur est d'autant plus important que seul il soulève quelque peu le coin du voile qui couvre cette partie de la vie du futur pape.

« Après avoir été ordonné sous-diacre par le pape Léon IX, Hildebrand fut mis à la tête du monastère de saint Paul, qui se trouvait dans une situation navrante. Une vision l'encouragea à accepter cette lourde charge; il vit saint Paul dans sa basilique : l'apôtre prenait avec ses mains le fumier de bétail dont l'église était remplie et s'occupait à le jeter au dehors. Comme Hildebrand regardait ce spectacle en simple curieux, l'apôtre l'interpella en lui demandant pourquoi il ne lui prêtait pas son concours, et il lui prescrivit en même temps de ramasser comme lui le fumier et de le jeter hors de l'église. Des voleurs de la campagne romaine s'étaient approprié presque toutes les ressources du couvent ; aussi l'obser-

vation de la règle et les traditions de sainteté avaient presque totalement disparu ; les troupeaux entraient librement dans l'église et y séjournaient, et les quelques moines restés à saint Paul étaient perdus de réputation, car ils ne rougissaient pas de se faire servir au réfectoire par des femmes.

« Hildebrand fit restaurer la basilique, procura au monastère ce qui lui était nécessaire pour vivre, et réunit ensuite un nombre assez considérable de moines réguliers dont l'esprit religieux et l'exacte discipline rendirent au couvent de Saint-Paul la réputation méritée qu'il possède encore de nos jours.

« Hildebrand avait une telle confiance dans les prières des religieux de saint Paul après la restauration du couvent que, lorsque ses prières n'étaient pas suivies de la grâce demandée, il en concluait que quelque faute avait été commise ; il faisait aussitôt venir le délinquant, et, dès que la pénitence nécessaire était accomplie, les prières faites obtenaient infailliblement leur effet. Heureux père et heureux enfants, car entre eux aucune faute ne pouvait rester ignorée ou impunie ! Selon le précepte de l'Apôtre, elle était aussitôt effacée par une punition qui s'inspirait d'un esprit de douceur. Mais si des personnes, quelle que fût leur profession, se permettaient de commettre dans le monastère des fautes plus graves, surtout contre les mœurs ou contre les choses saintes, elles ne tardaient pas à payer de leur vie, l'injure faite à l'honneur de l'Apôtre.

« En effet, de même que, du temps du pape saint Grégoire, le bienheureux apôtre saint André punit, dit-on, ceux qui avaient profané son sanctuaire, de même, du vivant de Hildebrand, devenu plus tard Grégoire VII, le bienheureux apôtre Paul prouva qu'on ne s'attaquait pas impunément au monastère qui portait son nom.

« Le saint pape Léon IX, donnant tous ses soins à la culture du champ du Seigneur, admira les fruits de bénédiction que produisait ce rameau nommé Hildebrand ; il savait que cette fécondité venait de ce que Hildebrand était avec le Christ et le Christ avec Hildebrand ; aussi, pour agrandir la sphère d'action du supérieur de saint Paul, il l'ordonna prêtre et le nomma archidiacre de l'Eglise romaine.[1]

« Hildebrand, étant ensuite allé dans les Gaules, s'acquitta d'une

[1] Bernried se trompe ; Hildebrand n'est devenu archidiacre de l'église romaine que plus tard, en 1059, sous le pontificat de Nicolas II. Cf. infra chap. VIII avec la note qui l'accompagne. Il a été ordonné prêtre seulement après son élection au souverain pontificat, le 22 mai 1073.

manière si remarquable des missions qui lui furent confiées qu'il pouvait dire avec l'Apôtre « Gloire à Dieu qui nous accorde un « succès constant en Jésus-Christ, et qui se manifeste en tous lieux « par notre intermédiaire. En effet, c'est nous qui sommes en Dieu « l'arôme du Christ, aussi bien pour ceux qui sont sauvés que pour « ceux qui périssent ; pour ceux-ci nous sommes un arôme mortel, « et pour les premiers un arôme de vie [1]. »

« Ce fut à Lyon, premier siège des églises des Gaules, et dans un synode que Hildebrand remporta un premier succès.

« Ainsi que le pape Calixte aimait à le raconter, le premier jour de ce synode, on s'occupa d'un pseudo-évêque, qui, disait-on, était arrivé à l'épiscopat par des moyens simoniaques. Mais comme on ne put, ce jour-là, faire la preuve, on la remit au lendemain. L'évêque, tourmenté par sa mauvaise conscience, ne savait trop quel moyen prendre pour détourner le coup qui le menaçait. Il savait que le caractère de son juge Hildebrand était plus ferme que le diamant; il ne fallait donc point songer à l'attendrir par un présent quelconque; cette démarche n'aurait servi qu'à rendre plus inflexible cet incorruptible serviteur de la vérité. Il prit alors le parti de distribuer beaucoup d'argent et parvint par ce moyen à fermer la bouche des accusateurs et des témoins; le lendemain, se croyant sûr de l'impunité, il vint à la séance et dit d'un air insolent: « Où sont ceux qui m'accusaient ? personne ne m'a condamné. » Le serviteur de Dieu gémit profondément sur le coupable et sur ceux qui s'étaient laissé corrompre, et puis il dit à l'accusé : Crois-tu, évêque, que le Saint-Esprit ait la même substance et la même divinité que le Père, et le Fils? » L'évêque répondit : « Je le crois. » Hildebrand poursuivit : « Dans ce cas, répète ces paroles: Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit. » Lorsque l'accusé voulut répéter cette phrase que les Pères du concile de Nicée ont ajoutée aux hymnes pour inculquer la foi en la sainte Trinité et qui, d'après la recommandation de saint Jérôme au pape Damase, doit être répétée à la fin de chaque psaume, il parvint à dire : « Gloire au Père et au Fils », mais il ne put « jamais ajouter et au Saint-Esprit ». Ayant recommencé, il ne « put dire « et au Fils », et enfin, à une troisième reprise, il s'arrêta au début de la phrase. Il se jeta alors aux pieds de l'ambassadeur du saint-siége et avoua qu'il était simoniaque. Lors-

[1] II *ad Corinthios* II, 15 sqq.

qu'il eut été déposé de l'épiscopat, il put prononcer à haute voix le verset « Gloire au Père, au Fils et au Saint-Esprit ». On raconte que quelques pseudo-évêques, frappés d'étonnement à la vue de ce miracle, avouèrent spontanément leurs fautes et se démirent des charges qu'ils avaient injustement obtenues[1],

» Le vénérable archidiacre tint un autre synode auquel assistait Hugo, abbé de Cluny. Dans cette assemblée, Hildebrand déposa judiciairement un évêque. L'abbé de Cluny et l'envoyé du saint-siège, ayant ensuite quitté la ville, eurent à traverser à gué une rivière ; Hildebrand passa le premier et Hugo vint ensuite. Lorsqu'ils eurent atteint l'autre rive, Hildebrand, se retournant vers son compagnon, lui dit : « Pourquoi penses-tu cela de moi ? » L'abbé lui répondit : « Te considères-tu comme un Dieu, puisque tu prétends savoir ce « que pensent les hommes ? — « Je ne suis pas un Dieu » répondit Hildebrand, « et cependant je savais ce que tu pensais. Tu disais en « toi-même que j'avais déposé cet évêque plutôt par bravade que par « zèle pour les intérêts de Dieu. » L'abbé, atterré, ne sut que proférer ces paroles : « Je t'en prie, au nom de la charité du Seigneur, « dis-moi comment tu as pu deviner cela ? » — « Je me suis retourné « pour te regarder pendant que tu suivais le gué, et, comme s'il y « avait eu un fil partant de ta bouche et aboutissant à mes oreilles, « les pensées qui occupaient ton esprit se sont clairement manifestées « à moi[2]. »

Dans sa narration, Paul de Bernried n'a pas parlé de l'important synode de Tours qui s'occupa de l'hérésiarque

[1] Hildebrand a lui-même raconté à Didier, abbé du Mont-Cassin et plus tard pape sous le nom de Victor III, ce miracle survenu pendant la célébration du synode de Lyon. Hildebrand commence ainsi ce récit : « N'étant encore que sous diacre, je fus envoyé dans les Gaules par le pape Victor pour y traiter diverses affaires ecclésiastiques, etc... » Ce n'est donc pas pendant le pontificat de Léon IX, comme paraît le dire P. Bernried, mais pendant le pontificat de Victor II que s'est tenu le concile de Lyon, et la manière dont il a été présidé n'a probablement pas été le premier succès du futur pape Grégoire VII. Cf. MIGNE : 149 col. 1013 VICTORIS III *dialog.*, lib. III.

[2] PAUL DE BERNRIED, *Gregorii vita*, 12, dans WATTERICH, I, p. 478 sqq. Après avoir été chanoine de l'église de Ratisbonne, Paul de Bernried vint se fixer à Rome, où il compo[illegible] vers 1128 sa *Vie de saint Grégoire VII*

Bérenger et que présida Hildebrand, pendant que Léon IX rendait à Rome le dernier soupir. Nous pouvons combler cette lacune par un passage de Lanfranc et par une réponse de Bérenger aux assertions de Lanfranc; mais auparavant, il est indispensable de savoir ce qu'il était advenu de Bérenger après la tenue du synode français de l'automne 1051. Tout indique que cette assemblée, tenue sans le concours et la sanction du siége apostolique, avait eu le résultat déplorable prévu par Déoduin de Liège. Eusèbe, que ses collègues ne pouvaient déposer, était resté sur son siége épiscopal d'Angers, et « les hommes d'armes de France, précédés des clercs en habits ecclésiastiques », n'avaient guère réussi à réduire Bérenger et ses amis. L'hérésiarque avait continué, grâce à la protection du comte d'Anjou, Geoffroy Martel et de l'évêque d'Angers, à répandre sa doctrine de l'impanation, qui le conduisait logiquement à nier la présence réelle de Notre-Seigneur dans le sacrement de l'Eucharistie. Comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire, ces trois hommes, Geoffroy Martel, Eusèbe d'Angers et Bérenger, avaient de puissantes raisons pour rester unis ; ils luttaient tous les trois contre le saint-siége, et se soutenaient mutuellement dans cette campagne. C'est ce que prouve la lettre suivante, inédite jusqu'à ces dernières années, et qui projette une vive lumière sur ces événements. Pour comprendre certains détails de cette lettre, écrite vers 1052 ou 1053 par Eusèbe d'Angers et par Geoffroy comte d'Anjou à Arnoulf, archevêque de Tours, quelques préliminaires sont indispensables.

Après la célébration du concile de Mayence au mois d'octobre 1049, Léon IX, voyant que le comte d'Anjou, Geoffroy Martel, retenait toujours en prison Gervais, évêque du Mans, et ne voulait pas expliquer sa conduite devant un synode présidé par le pape, s'était décidé, en

1050, à jeter l'interdit sur toutes les possessions du comte Geoffroy. Celui-ci, épouvanté par ce coup de foudre qu'il ne soupçonnait probablement pas devoir le frapper, avait alors envoyé à Rome son ami Eusèbe, évêque d'Angers, pour obtenir que Léon IX revînt sur sa décision. Le pape avait consenti à quelques adoucissements, probablement pour amener le comte d'Anjou à se montrer, de son côté, moins sévère vis-à-vis de l'évêque du Mans, mais il avait refusé d'abroger les principales dispositions de son ordonnance. Après plusieurs autres démarches aussi inutiles et divers autres incidents, Eusèbe et le comte Geoffroy écrivirent au sujet de cette affaire la lettre suivante à leur métropolitain. Il faut avouer qu'elle fait peu d'honneur à Eusèbe; on remarquera particulièrement ce que l'évêque d'Angers dit au sujet de Bérenger; comment un évêque peut-il parler de cette façon après les condamnations de Bérenger aux synodes de Rome, de Vercelli et de Paris?

« *Eusèbe, évêque d'Angers, à Arnoulf, archevêque de Tours.*

« Eusèbe, évêque d'Angers, et le comte Geoffroy présentent au très-vénérable archevêque leurs humbles services. Nous te remercions grandement, ô vénérable père, d'avoir bien voulu faire parvenir nos lettres au pape; nous n'attendions pas moins de notre primat. Tu ne t'es pas laissé prévenir dans notre cause, tu n'as pas considéré nos personnes, tu n'as eu en vue que le droit ecclésiastique, aussi sommes-nous prêts à prouver la justice de notre cause si l'on nous en fournit l'occasion; tu nous as soutenus et protégés auprès de nos adversaires autant qu'il a été possible de le faire. Celui qui a dénaturé notre cause auprès du seigneur pape, ou qui a mal conseillé le seigneur pape dans notre affaire, portera, quel qu'il soit, la responsabilité de son iniquité. Pour arriver à ce qui nous concerne, si tout d'abord le seigneur pape n'a pas vu notre bon droit, il est déjà revenu en partie de ce sentiment. Lorsqu'il a envoyé aux Églises dont la divine Providence m'a confié le gouvernement cet ordre qu'il n'aurait jamais dû promulguer, je n'étais pas tenu de m'en préoccu-

per, et, en agissant de cette manière, j'avais pour moi, non-seulement de bonnes raisons prises dans l'Evangile, mais encore l'autorité des plus grands hommes de l'Eglise. Je n'ai cependant pas voulu, comme j'en avais le droit, contrevenir à l'ordonnance du pape avant d'avoir eu un entretien avec lui ; et, comme s'il n'y avait pas eu de prophète en Israël, comme si ma propre autorité devait être comptée pour rien, ou, pour ne pas parler de moi, comme s'il n'y avait pas dans l'Église une autre autorité à laquelle on pouvait en appeler, à laquelle, dans les cas urgents, on pouvait, sans recourir au saint-siège, soumettre les affaires ecclésiastiques, j'ai mis de côté toute excuse, j'ai surmonté toutes les difficultés, y compris celle d'aller à Rome, et je me suis rendu dans cette ville au prix des plus grandes fatigues de l'âme et du corps, et après avoir supporté de lourdes dépenses. Là le pape corrigea ce qu'il y avait d'exagéré dans cet édit qui n'aurait jamais dû être envoyé par le siège apostolique à une Eglise; j'ajouterai même que les tempéraments auxquels il consentit n'étaient pas suffisants, et puis il fixa le temps et le lieu où il terminerait cette affaire, c'est-à-dire où il infirmerait tout ce qu'il avait décidé au mépris des lois ecclésiastiques.

« A l'époque indiquée j'étais exact au rendez-vous, après avoir fait pour cela un long voyage, mais le seigneur pape ne s'y trouvait pas ; son conseil paternel me fit défaut ainsi qu'aux autres personnes venues de tous côtés pour diverses affaires.

« Après toutes ces démarches, j'ai encore, mais en vain, envoyé des messagers à Rome. Après avoir constaté que les dernières résolutions du saint siège étaient pires que les premières, qu'est-ce donc que le pape veut que je fasse ? De quel côté pense-t-il donc que je me tournerai ? S'imagine-t-il que j'ignore que nous avons un pontife suprême, le juste Jésus, qui domine et renferme tout, et en dehors et au-dessus duquel je ne dois rien au saint-siége ? Je sais très-bien que le serviteur est au-dessous du maître et que ce qui m'est permis par le Christ, du moment que je suis son serviteur, ne peut en aucune façon m'être défendu par le pape. Me croit-il assez aveugle pour ne pas voir que l'obéissance n'est pas due dans les choses qui ne sont pas de Dieu, quand même l'ordre serait donné par un ange descendu du ciel ? Celui qui obéit au prophète, nonobstant le précepte divin, ressentit les morsures du lion.

« Ce qui prouve le bon droit du seigneur comte que le pape mandait avec tant de sérieux, pour ne pas dire tant de témérité, à comparaître par-devant des conciles de Rome ou de Vercelli, c'est qu'il n'a jamais refusé de faire discuter le cas de l'évêque. Il a envoyé des

ambassadeurs au seigneur pape pour lui déclarer qu'il était prêt à prendre part à un débat contradictoire en présence de Sa Sainteté, si le pape venait, comme il en avait manifesté l'intention, ou bien s'il déléguait quelqu'un en présence de Ta Sublimité, parce que, dans ce dernier cas, c'est à toi qu'il revenait de juger cette affaire. Le seigneur comte ajoutait qu'il voulait être certain que dans cette discussion nous pourrions, en toute sûreté, entendre et être entendus ; évidemment toutes ces demandes sont conformes aux lois ecclésiastiques et civiles. Mais puisque le pape n'est pas venu nonobstant sa promesse et puisqu'il ne t'a pas délégué auprès de nous quoique tu fusses le juge naturel de cette cause, que veut-il que fasse notre comte ? Il veut qu'il aille à Rome, non pas tant pour se disculper par-devant un tribunal d'évêques que pour tomber dans un abîme de maux et pour être assassiné par ses ennemis qui conspirent nuit et jour contre lui. Il veut qu'il rende la liberté à cet évêque, tandis que le comte proteste qu'il n'a pas fait prisonnier et qu'il ne détient pas en captivité un vénérable évêque ; s'il faisait ce que le pape demande, il ne pourrait plus répondre de rien ; de grands dangers menaceraient et ses propres biens, et la paix commune, et le repos de ce peuple, au-dessus duquel Dieu l'a placé pour punir les coupables[1]. En envoyant de pareils ordres au comte, homme très-fort dans la procédure et dans la jurisprudence, le seigneur pape a fait que le comte ne respecte plus les prescriptions que le siège apostolique lui envoie, même lorsqu'elles sont justes.

« Il est d'autant plus incliné à agir de cette manière que c'est un homme du monde fort absorbé par les affaires temporelles. J'ai cru utile d'écrire ces détails à Ta Paternité, j'aurais même dû le faire dès le début, pour que tu remplisses ton devoir à notre égard. Défends dès maintenant notre cause, si elle est juste, même contre le seigneur apostolique ; en agissant ainsi, tu défends les intérêts de ta primauté.

« Sache en outre que Bérenger, clerc de notre Eglise, auquel on ne peut reprocher ni la moindre erreur ni la moindre faute, a été, grâce à l'exagération du seigneur pape, diffamé de la façon la plus injuste et la plus indigne du siége apostolique. J'aurais bien des

[1] L'évêque d'Angers écrit ensuite cette phrase dont je n'ai pu, malgré tous mes efforts, connaître exactement le sens : « Putat nesciat, quod experimentis quam pluribus maximisque cognovit, arma tenenti omnia dare, quantum te attingunt, qui justa negat ? » Peut-être le lecteur sera-t-il plus heureux que moi

choses à t'écrire à son égard, mais le départ de ceux qui vont emporter ma lettre ne le permet pas ; je le ferai lorsque, Dieu aidant, j'aurai plus de loisirs. Adieu[1]. »

Diverses raisons politiques décidèrent enfin le comte Geoffroy Martel à rendre au malheureux évêque du Mans sa liberté. Mais dès que celui-ci eut franchi le seuil de sa prison, il se hâta de fuir son persécuteur, de peur d'être remis dans les fers, et se réfugia en Normandie, où il chercha, avec l'appui du duc Guillaume de Normandie et du roi de France, à faire expier au comte d'Anjou la longue captivité de sept ans qu'il lui avait fait endurer. Geoffroy Martel, effrayé de l'orage qui se formait contre lui à l'horizon, imagina d'écrire à Léon IX pour le prier de s'interposer entre lui et l'évêque du Mans. Cette lettre très humble et très habile, et qui trahit visiblement la main d'Eusèbe d'Angers et de Bérenger, était celle d'un rusé compère; il suffit de la mettre en regard des faits pour voir qu'elle n'était qu'un plaidoyer plus adroit que sincère et exact.

« *Au très-vénérable et vénéré seigneur pape Léon, le comte Geoffroy présente les très humbles hommages dûs à un si grand père.*

« Je t'ai déjà, ô vénérable père, envoyé de nombreuses plaintes touchant l'indignité et les crimes de l'évêque Gervais, et je me décide à t'écrire de nouveau à ce sujet parce que la divine providence t'a établi au-dessus de nous pour tout ce qui concerne la religion, et parce que la malice de cet homme est toujours la même. Si tu le connaissais tel qu'il est, tu aurais été convaincu qu'en le faisant prisonnier et en le gardant en prison, j'avais les meilleures raisons spirituelles et temporelles, j'avais de trop nombreux griefs à reprocher à son infidélité; il avait voulu, étant évêque, me nuire par tous les moyens et nuire à tous ceux dont Dieu m'a confié le gouvernement, et il se proposait d'agir de même dans la suite. Rien n'a pu le chan-

[1] Berengarius Turonensis, p. 202 sqq.

ger, ni les torts nombreux que je lui ai pardonnés, ni les serments qu'il m'a répétés à plusieurs reprises de rester en paix, ni les nombreuses concessions que je lui ai faites. Et cependant je ne me suis pas décidé à mettre la main sur lui avant d'avoir porté mes plaintes à l'archevêque et aux évêques de la province, pour voir si les censures ecclésiastiques ne leur fournissaient pas les moyens d'agir contre lui. N'ayant rien obtenu de ce côté, je me suis adressé à tes prédécesseurs les papes Benoît et Clément, mais je n'ai pas été plus heureux dans ces nouvelles démarches.

« Alors, plus convaincu que jamais qu'il fallait à tout prix me défendre, moi et mes biens, contre les embûches et contre les piéges qui m'étaient constamment tendus, j'ai mis en prison cet homme tout à fait indigne, non pas seulement de sa charge épiscopale, mais de tout autre honneur, ce misérable, cette bête fauve ; en prenant cette mesure de rigueur, je n'ai consulté, je le répète, que les intérêts de la paix et du repos public, je n'ai pensé qu'à ma défense et à celle des miens. Malheureusement, les paroles des méchants firent sur Ta Sublimité une trop grande impression ; on parvint à te persuader que j'avais mal agi et qu'il fallait procéder contre moi et rétablir dans sa première situation ce perturbateur et ce destructeur de la paix publique. Néanmoins, je n'aurais certainement pas différé d'obéir à tes ordres lorsque tes légats sont venus me trouver pour cette affaire, si j'avais pu exposer ma défense dans une audience de Ta Sublimité, ou si ces légats avaient eu des pouvoirs assez étendus pour me donner une satisfaction suffisante contre l'évêque, pour le cas où celui-ci aurait été réintégré. Hélas ! aucune de ces deux suppositions ne s'est produite ; aussi, comme il m'était tout à fait impossible d'aller te trouver, j'ai demandé que tu voulusses bien m'envoyer des légats munis de pouvoirs suffisants pour traiter et résoudre cette affaire. Ma demande n'a pas été exaucée, et, toujours trop confiant en ceux qui s'acharnaient après moi, tu m'as excommunié moi et les miens ; alors j'ai fait réunir, autant que je l'ai pu, les évêques et les abbés de la province, et j'ai fait comparaître devant cette assemblée l'évêque Gervais pour qu'elle fût parfaitement convaincue de la culpabilité de cet homme qu'il ne m'était pas possible de te démontrer.

« Ce qui précède me permet de conclure que j'ai tout fait pour ne pas me montrer rebelle à l'autorité du siége apostolique et pour ne pas manquer de respect à la dignité ecclésiastique.

« Le souci de la concorde et du repos public, la préoccupation de ma sûreté personnelle me faisaient craindre de rendre la liberté à cet

homme qui ne respecte rien, qui est devenu l'irréconciliable ennemi de sa propre âme, qui mêle les choses humaines et les choses divines, et ces craintes étaient augmentées par les guerres que j'avais à soutenir de tous côtés, et surtout par la très-injuste rébellion des habitants du Mans contre moi. Mais lorsque le comte du Mans qui m'avait trahi est venu à mourir, et lorsque les habitants de cette ville ont préféré faire la paix avec moi plutôt que de continuer à me faire la guerre, j'ai espéré que la droite du Très-Haut avait opéré, durant cette longue détention, quelque changement dans la folie de mon prisonnier, et je n'ai plus voulu différer de lui accorder sa grâce entière.

« Je l'ai donc délivré de ses fers et fait sortir de prison, et puis, de son propre consentement, je l'ai confié jusqu'au moment où je ferais la paix avec le roi, ce qui, dans mon esprit, ne pouvait, tarder à l'un de ses fidèles et de ses parents qui devait le traiter avec toutes sortes d'honneurs. Rien ne manquait à sa réintégration complète : il avait tout à sa disposition, tous ceux qui faisaient partie de son diocèse avaient accès auprès de lui et lui étaient soumis comme auparavant. Je lui avais pardonné tout ce que j'avais contre lui ; la seule chose que je lui demandais, c'était de ne pas troubler la paix et le repos publics.

« Toutes les conditions stipulées entre lui et moi avaient été parfaitement acceptées de part et d'autre, et cet accord avait été consacré par les serments les plus solennels. Tout cela ne l'a pas empêché de manquer à ses promesses, de se montrer parjure, de rompre les liens de fidélité et de parenté qu'il avait avec la personne à laquelle je l'avais confié, et il s'est réfugié en Normandie. Il a oublié dans ce pays qu'il avait promis, dans les termes les plus formels et sous les garanties les plus graves, de ne plus se mêler des affaires temporelles, et maintenant il s'emploie, autant qu'il le peut, à piller, à voler, il cherche par tous les moyens à exciter contre moi les Normands et le roi de France pour qu'ils s'emparent des biens que Dieu m'a donnés et portent la guerre et la dévastation dans mes États. En un mot, sa langue venimeuse est en train de tout corrompre. Même après tous ces nouveaux méfaits, je lui ai proposé un sauf-conduit pour qu'il pût discuter son cas en toute sécurité et recouvrer son épiscopat s'il en était trouvé digne. Comme il refuse et comme il se montre aussi insensé qu'auparavant, il est absolument nécessaire que la paternité du siége apostolique pourvoie aux besoins pressants de l'église du Mans, et qu'elle reconnaisse qu'en faisant emprisonner cet homme je n'avais véritablement en vue que la paix et le re-

pos publics. Après tout, ô révérend Père, je ne suis qu'un laïque et très-absorbé par les affaires de ce monde, et j'aurais très-bien pu ne pas me préoccuper des souffrances causées à l'église du Mans par ta négligence et par celle de ceux qui président sous ton autorité aux destinées des Églises. Il m'aurait été facile de m'approprier, pendant l'intérim, l'usufruit de tous les biens appartenant à l'église du Mans, mais j'aime mieux que tout ce qui touche à l'Eglise soit, selon la règle et selon le droit, fût-ce à mon détriment [1].

C'est vers la fin de 1053 ou au commencement de 1054 que Geoffroy écrivit cette lettre à Léon IX, c'est-à-dire peu de temps après la délivrance de l'évêque Gervais. Quelques mois plus tard, arrivait à Tours Hildebrand, chargé par le saint-siége de s'occuper de l'hérésie de Bérenger. Si, dans le synode réuni par le légat, l'hérésiarque se montra assez accommodant, s'il signa le formulaire orthodoxe qui lui fut présenté, c'est que Geoffroy Martel, son ancien protecteur, ne pouvait et probablement ne voulait plus le soutenir aussi énergiquement que pendant la captivité de l'évêque Gervais. Voici ce que Lanfranc et Bérenger rapportent sur ce synode de Tours :

« Ce sentiment, dit Lanfranc (celui de Léon IX condamnant la doctrine de Bérenger), fut aussi celui du pape Victor ; il l'a confirmé par son autorité et par celle des conciles ; enfin, au concile de Tours, où se trouvèrent et présidèrent les légats de Victor, on te mit à même de défendre tes opinions. Ne l'osant pas, tu confessas et tu juras de garder la foi commune de l'Église ; j'ai raconté plus haut qu'à Rome tu as fait une promesse analogue [2]. »

Bérenger répondit avec sa colère et sa prolixité ordinaires :

«Ton récit est imprégné d'une fausseté fort indigne de ta profession religieuse ; voici mes explications : tu écris que le pape Victor avait

[1] *Berengarius Turon.* p. 212 sqq.

[2] LANFRANCI, *liber de corpore et sanguine Christi*, c. IV, dans MIGNE, 150 p. 413.

par l'intermédiaire de ses légats, réuni un concile à Tours. Or au concile de Tours ne furent ni ne présidèrent les légats du pape Victor. Jamais les légats de ce pape ne me mirent à même de défendre mes opinions . . . . . .

« Je le répète donc : jamais le pape Victor, ni par lui-même ni par ses légats, n'a traité avec moi de la sainte Eucharistie, jamais il ne m'a prescrit de prouver les propositions que j'avançais ; jamais je n'ai confessé ou juré devant les légats du pape Victor l'erreur commune des sots que tu n'hésites pas à appeler la foi commune de l'Église. Puisque Hildebrand vit encore, puisque, si on le consulte avec tout le respect dont il est digne, il peut répondre d'une manière très-pertinente sur l'historique de tous ces faits, je veux faire connaître à tous ceux sous les yeux desquels tombera cet écrit, ce qui s'est réellement passé dans ce concile de Tours ; bien peu de personnes le savent exactement. Pendant le pontificat, non pas du pape Victor, mais du pape Léon, Hildebrand vint de Rome à Tours pour traiter, au nom de l'autorité apostolique, les diverses affaires ecclésiastiques. C'est devant lui que j'ai répondu à l'accusation calomnieuse formulée contre moi par des insensés ; on n'a du reste qu'à le consulter lui-même, si l'on ne veut pas tenir compte de ce que j'avance. Je lui donnai pleine satisfaction au sujet des Prophètes, des Apôtres, des Évangélistes et même des écrits authentiques de saint Ambroise, de saint Augustin, de saint Jérôme, de saint Grégoire. Avec la grâce de Dieu, je puis encore donner sur ce point une satisfaction aussi complète, et rien ne serait certain pour celui qui, après m'avoir entendu, conserverait quelque doute ; il faut, il est vrai, que j'aie affaire à quelqu'un qui m'écoute avec la mansuétude chrétienne et avec un cœur attentif, et non à quelqu'un qui vienne pour injurier le Dieu vivant et pour dire au Seigneur : « Nous ne voulons pas de la science « de vos voies, éloignez-vous de nous » ; à quelqu'un, en un mot, qui, au lieu de venir m'exterminer avec des épées et des bâtons, vienne m'entendre avec un esprit de mansuétude et au nom du Seigneur. Hildebrand, ayant connu nettement la vérité, me persuada de me rendre près du pape Léon, dont l'autorité ferait taire l'envie des hommes superbes et les voix tumultueuses des sots. Le légat décida en outre que si les évêques réunis voulaient traiter sans délai de l'Eucharistie, il leur serait remis entre les mains, marqués par des signes aux endroits convenables, des livres de divers auteurs que Hildebrand lui-même avait fait apporter en grand nombre de divers côtés, si au contraire les évêques étaient contents de ma réponse et sans qu'il fût nécessaire de l'appuyer par une dissertation (car il arrive

quelquefois que les adversaires conviennent du texte et diffèrent sur l'explication, c'est, par exemple, ce qui est arrivé aux ariens et aux catholiques à propos de cette proposition : « Le Père est plus grand « que le Fils. »), alors ils passeraient à d'autres affaires. Je devais, à l'issue du concile, me rendre directement avec Hildebrand auprès du pontife romain, ainsi que je l'ai déjà dit. Les évêques réunis voulurent que quelques-uns d'entre eux, l'évêque d'Orléans, l'évêque d'Auxerre et l'archevêque de Tours, m'entendissent en particulier avec leurs clercs au sujet de l'Eucharistie. Ainsi fut fait. Après m'avoir appelé, les deux évêques se plaignirent d'être empêchés, par ma faute, de s'occuper des affaires de leurs églises particulières. Quelle était ma faute ? Interrogés sur ce point, ils répondirent que, d'après moi, le pain sacré de l'autel n'était que du pain et ne différait pas du pain non consacré des repas ordinaires. Je demandais quel était, sur ce point, mon accusateur. Ils n'en purent produire aucun, répondirent que le bruit public leur avait appris ce qu'ils avaient avancé sur mon compte, et voulurent, puisque je niais ce propos, entendre ce que j'avais à dire. Je pris la parole : « Soyez parfaitement sûrs, dis-je, qu'après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont vraiment le « corps et le sang du Christ. » A ces paroles, ils me dirent que les autres évêques qui siégeaient dans l'église de Saint-Maurice, n'attendaient de moi rien de plus que la répétition dans l'assemblée générale de ce que je venais de dire ; chacun serait dès lors libre de vaquer à ses affaires. Je me rendis donc avec ceux qui m'avaient entendu en particulier, les évêques d'Orléans et d'Auxerre, à la réunions des autres, et ce que j'avais dit à quelques-uns, je le répétai devant l'assemblée générale. L'accusation calomnieuse portée contre moi se trouvant alors réduite à néant, il n'en manqua pas qui dirent que ma parole ne devait pas suffire, que je parlais d'une façon et que peut-être, au fond, je pensais d'une autre, et qu'il fallait exiger de moi un serment. Ils l'exigèrent, et sans aucun droit, puisqu'on ne pouvait produire un seul accusateur qui m'eût entendu dire ce que d'abord on me reprochait d'avoir dit ; toutefois je cédais au conseil de l'évêque d'Angers et de l'abbé du grand monastère d'Aubert, qui savaient très-bien que mes paroles étaient basées sur l'Écriture sainte. Ils m'exhortèrent à ne pas refuser d'apaiser le tumulte populaire, quoiqu'ils fussent convaincus que j'avais au fond du cœur ce que j'avais sur les lèvres. J'écrivis donc ainsi ce que je devais professer sous la foi du serment : « *Après la consécration, le pain et le vin de l'autel sont le corps et le sang du Christ* », et je prêtai serment que je croyais de cœur ce que j'avais déclaré de vive voix.

J'ai fait ce serment, je le répète, contrairement à tout droit civil ou canonique, et uniquement pour me conformer au conseil de ceux que j'ai nommés plus haut et qui connaissent la vérité aussi bien que moi. Hildebrand, légat de l'église romaine, reconnut alors par la grâce de Dieu et après un examen attentif ce que valait cette accusation d'hérésie portée devant lui contre moi par des hommes ignorants, incapables de supporter que d'autres leur soient supérieurs en science. Après avoir apaisé le tumulte causé par la foule toujours prête à crier : Crucifiez-le, crucifiez-le ! mais incapable toujours ou presque toujours de comprendre la vérité, toujours disposée à saisir les bâtons et les lances, Hildebrand se mit à expédier les affaires pour lesquelles il était venu de Rome. Ces affaires le retinrent, et j'attendais déjà depuis quelque temps pour l'accompagner à Rome où je devais, selon qu'il avait été convenu avec lui, donner satisfaction touchant la sainte Eucharistie, touchant le rôle éminent de la raison et les immunités de l'autorité, quand on lui annonça que le pape Léon avait quitté la terre. Cette nouvelle me fit suspendre mon projet d'aller à Rome. Il est donc prouvé que les légats du pape Victor n'ont jamais eu affaire à moi ; aussi, combien est indigne de ta profession religieuse et de ton érudition l'assertion effrontée par laquelle tu prétends que j'ai prêté serment à Rome, et que j'ai de nouveau prêté serment à Tours par-devant les légats du pape Victor [1] ! »

La narration de Lanfranc n'est pas, on le voit, si différente de celle de Bérenger que celui-ci le prétendait. Bérenger avoue avoir été forcé au concile de Tours de professer, sous la foi du serment, et par devant le légat du saint-siége, le dogme catholique sur l'Eucharistie. Lanfranc n'avait pas dit autre chose; seulement d'après lui, ce légat avait été envoyé par le pape Victor et, d'après

[1] BERENGARII *De sacra cœna adversus Lanfrancum*, liber posterior p. 49-53, édit. VISCHER, Berlin, 1834. Dans son livre : *de corporis et sanguinis Christi veritate in Eucharistia*, Guitmond évêque d'Aversa dit également que Hildebrand, tenant un concile à Tours, y reçut une rétractation de Bérenger. Deinde (Romana ecclesia) per hunc ipsum, qui nunc præest, D. Gregorium papam (Grégoire VII) tunc archidiaconum (lege subdiaconum) ejusdem romanæ sedis in concilio Turonensi convicit, ipsumque Berengarium ut videbatur correctum ac propriæ manus sacramento satisfacientem, clementer suscepit. MIGNE : 149 p. 1487.

Bérenger, par le pape Léon IX. Il n'est guère possible d'admettre que la mémoire de Bérenger lui fît défaut au sujet d'événements aussi graves, qui avaient eu pour lui une importance exceptionnelle; il a soin du reste d'invoquer à l'appui de ce qu'il avance le témoignage de Hildebrand encore vivant; Bérenger n'était amené en aucune sorte par le souci de sa défense à contredire Lanfranc sur un point purement chronologique et sans importance pour le fond même du débat agité entre les deux théologiens.

Il est donc exact de conclure que, pendant les derniers mois du pontificat de Léon IX, Hildebrand est venu en France en qualité de légat du saint-siége pour traiter les questions ecclésiastiques pendantes, et qu'il a présidé à cette époque le concile de Tours. Aussi pouvons-nous regarder comme erronées deux assertions souvent reproduites par les biographes de Hildebrand. La première est du schismatique Benno; il prétend que Hildebrand, d'accord avec Théophylacte, l'ancien pape Benoît IX qu'il avait traîtreusement fait réconcilier avec Léon IX, aurait poussé ce dernier à faire la guerre aux Normands et qu'il l'aurait ensuite, toujours avec le concours de Théophylacte, trahi et livré à ses ennemis [1]. Cette accusation tombe d'elle-même puisque Hildebrand n'était pas en Italie lors de l'expédition contre les Normands, et la prière que Libuin met sur les lèvres de Léon IX expirant fait voir qu'à cette époque Théophylacte était toujours l'adversaire du pape. Enfin Bonitho a raconté qu'à son lit de mort Léon IX avait confié à Hildebrand le soin de gouverner l'église romaine pendant la vacance du saint siége [2]; autre erreur puisque Hildebrand n'a pas assisté à la mort de Léon IX. Il se pourrait toutefois que le moribond eût chargé quelque

[1] BENNONIS CARDINALIS *de vita et gestis Hildebrandi*, lib. II, dans GOLDAST, *Apologiae pro Henrico IV*, Hannoviae, in 4°, 1611.

[2] BONITHO ad *amicum* dans JAFFÉ, *Monum. Gregoriana*, p. 636.

personne de son entourage de porter à Hildebrand l'expression de ses dernières volontés, et lui eût imposé la lourde mission de faire face aux difficultés que sa mort allait créer à l'église romaine. Cette circonstance expliquerait la part si importante que Hildebrand eut à la nomination du successeur de Léon IX.

Les émotions de l'expédition contre les Normands, les tristesses du séjour à Bénévent, l'indifférence coupable dont l'empereur Henri III faisait preuve à l'égard du saint-siége avaient brisé le pieux Pontife, déjà fatigué par les travaux incessants de cinq années de pontificat. Cet honnête Alsacien, cet évêque lorrain au cœur pur, à l'âme vraiment sacerdotale avait vainement cherché à comprendre et à convertir cette turbulente Italie de la seconde moitié du onzième siècle. Il avait grandement souffert de sa transplantation dans la péninsule; aussi, dès que le synode pascal était terminé, il regagnait avec bonheur sa chère vallée du Rhin; là, il reprenait des forces avant de rentrer sur la terre italienne où, à côté d'admirables fleurs de sainteté, l'intrigue, la trahison, le poison, le poignard déroulaient d'interminables drames. Lorsque les événements le forcèrent à faire un long séjour à Bénévent, lorsqu'il vit s'évanouir les espérances qu'il caressait encore à l'époque où il écrivait sa lettre à l'empereur Monomachos, Léon IX eut le pressentiment de sa fin prochaine. Il avait bu le calice jusqu'à la lie; Dieu allait récompenser son serviteur. Voici d'après Wibert et d'après Libuin, sous-diacre de l'église romaine, les derniers incidents de la vie du saint pape :

« Arrivé, écrit Wibert, au terme du bon combat, le pontife brûlait d'un désir de jour en jour plus ardent de la béatitude céleste, il disait avec saint Paul : « Le monde est crucifié pour moi et je « suis crucifié pour le monde »; et, arrachant soigneusement de son cœur tout souci des choses de la terre, il paraissait vivre de la pure

et bienheureuse vie des anges, avant même d'être délivré des liens du corps. Il prenait aussi soin de célébrer plus souvent que de coutume les saints mystères pour le repos des âmes des défunts et quoique, pendant le temps de son exil sur la terre, il se fût particulièrement appliqué à ce glorieux exercice de charité, il redoubla de zèle à l'approche de son dernier jour et multiplia ses prières pour les morts. Comme la divine Providence opère, tantôt par la miséricorde, tantôt par les rigueurs, le salut de ceux qui se conforment à ses décrets, elle infligea au saint pontife, pour mettre le comble à ses mérites, une mortification salutaire. Il perdit tout appétit, et les souffrances que lui apporta la maladie le forcèrent à continuer ses jeûnes auparavant volontaires, à ce point qu'un verre d'eau dut suffire à soutenir son corps débile[1]. L'année s'écoula au milieu de ces souffrances, et bientôt arriva l'anniversaire de son ordination (12 février), jour auquel chaque année il avait coutume d'adresser à Notre-Seigneur des supplications plus ferventes. Aussi, malgré des douleurs plus intenses, il voulut, fortifié par le Saint-Esprit guide de toute sa vie, célébrer la messe ce jour-là avec une solennité apostolique ; sa gracieuse affabilité combla de joie les habitants de Bénévent où il faisait sa résidence. Ce fut la dernière fois qu'il exerça les fonctions sacerdotales dans le divin sacrifice ; c'était son adieu aux mystères vivifiants dont il s'était toujours montré le digne ministre. Assuré de la fin prochaine des labeurs auxquels il avait été appelé, il se fit porter à Rome sur une litière (12 mars 1054, jour de la fête de saint Grégoire, pape). Pendant son voyage, Dieu disposa en sa faveur non-seulement les siens, mais encore ceux qui naguère avaient été ses ennemis, à ce point qu'une nombreuse troupe de Normands, dont nous avons plus haut rappelé les différends avec le pontife, vinrent mettre à ses pieds l'hommage sincère d'un entier dévouement. Il convenait en effet qu'un si vaillant

[1] Cet état anémique, lorsque Léon IX n'avait que cinquante-deux ans, cette impossibilité de prendre quelque aliment ne provenaient-ils pas d'un poison lent donné au pape ? On connaît l'accusation portée par le cardinal Benno. D'après lui, un certain Gérard, surnommé Brazutus, et ami de Théophylacte (Benoît IX), aurait empoisonné six papes dans l'espace de treize ans : Clément II, Damase II, Léon IX, Victor II Etienne IX et Benoît X. Il est vrai que le livre du cardinal Benno n'est qu'un réquisitoire passionné et contient des erreurs manifestes. Cf. BENNONIS CARDINALIS : *De vita et gestis Hildebrandi*, lib. II, dans GOLDAST. *Apologiae pro Henrico IV*.

défenseur de la religion chrétienne, sur le point d'être introduit dans le palais du Christ son roi, y fut amené en vainqueur par une marche triomphale d'un nouveau genre, c'est-à-dire précédé d'une foule d'ennemis naguère subjugés et devenus ses amis. Il resta peu au palais de Latran, attendant ce que déciderait de lui la sentence du juge souverain. Le bienheureux Pierre se souvint que son pontife s'était montré, au prix d'un labeur continuel, son digne coopérateur dans le gouvernement des ouailles de l'Église, et il voulut le rapprocher de lui et le faire participer à l'avenir aux honneurs magnifiques et à la gloire qui, par la grâce du souverain pasteur, sont départis à l'Église romaine. Le pontife fut donc averti par une vision qu'il ne mourrait que près de l'oratoire du bienheureux Pierre[1]

« Le 17 avril, dit le sous-diacre Libuin, jour du dimanche du bon Pasteur, le pape, se sentant plus gravement malade, fit venir auprès de lui les évêques et les clercs, et il leur dit : « Mes frères et « mes coévêques, le Seigneur m'a rappelé de cette vie ; ayez en mé- « moire le précepte de l'Évangile qui dit : *Veillez car vous ne savez « pas à quelle heure viendra le Seigneur*, et voyez combien la gloire « de ce monde est périssable. Moi qui, quoique indigne, ai reçu la « dignité de l'apôtre Pierre, me voilà, en ce qui regarde le corps, « réduit au néant. Ce monde s'obscurcit pour moi et n'est plus « qu'une sombre prison ; car j'ai vu le lieu où je vais entrer, et il « me semble que je suis déjà sorti du temps et que j'habite désor- « mais le monde de ma vision. Là, je me suis réjoui sur mes frères « qui sont morts dans la Pouille en combattant pour Dieu, car je les « ai vus au nombre des martyrs. Leurs habits brillaient comme de « l'or, et ils tenaient dans leurs mains des rameaux et des fleurs qui « ne se flétrissent pas, ils m'appelaient en me disant à haute voix : « Viens demeure avec nous, car c'est par toi que nous possédons cette « gloire. Puis, j'ai entendu, de l'autre côté, une voix qui répondait : « Dans trois jours il sera près de nous ; ce lieu lui appartient, et « sa place est préparée. Mes frères, ajouta le pontife, si je survis le « troisième jour, regardez ma vision comme vaine et mensongère ; « mais si je trépasse au jour annoncé, gardez fidèlement mes paro- « les. Allez, maintenant, et revenez au lever de l'aurore. »

« Veillé seulement par quelques-uns des siens, le pontife passa la nuit priant et posterné. »

[1] WIBERT, II, c. XIV.

« Le matin, lorsqu'on revint près de lui, il donna l'ordre de le porter à son tombeau de marbre dans l'église saint Pierre. Cela fait, il prescrivit d'apporter dans l'église le lit sur lequel il reposait. Les Romains, voyant porter la litière vers l'église crurent que le pape était mort et, suivant leur coutume, ils se précipitèrent comme un seul homme vers le palais du Latran pour le piller. Mais tels étaient les mérites et les vertus du bienheureux Léon que pas un seul Romain ne put pénétrer dans le palais ; aussi rentrèrent-ils chez eux pénétrés de crainte et couverts de confusion. Lorsque le lit du pieux pontife eut été apporté dans l'église saint-Pierre, le pape fit approcher les fidèles qui étaient présents et, leur ayant fait signe de s'asseoir pour écouter ses avis : « Mes frères, leur dit-il au milieu « d'un grand silence, mes coopérateurs en Notre-Seigneur Jésus-« Christ, souvenez-vous des commandements de Dieu et marchez « dans le droit sentier pendant que vous jouissez encore de la lu-« mière. Que nul d'entre vous ne se permette d'acheter en toute « propriété une villa, une vigne ou un bien quelconque de la sainte « église romaine dont il a seulement l'usufruit. Celui qui agira de cette « manière encourra certainement la colère du souverain Juge. En « outre vous prêtez serment beaucoup trop facilement ; aussi vous « êtes-vous, en plusieurs circonstances, rendus coupables de par-« jure ; à cause de la miséricorde de Dieu, je vous pardonne ces « fautes qui se sont trop souvent renouvelées. Ayez soin de ne pas vous « marier entre parents. Ne suscitez pas de difficultés aux pèlerins qui « viennent ici de toutes les parties du monde pour demander à Dieu « et à son apôtre le salut de leur âme et celui de tous les chrétiens. « Enfin, offrez à Dieu les prémices des biens qu'il vous accorde, « c'est-à-dire les prémices de vos fruits et de vos animaux. Si vous « n'agissez pas de cette façon, vous ne pourrez sauver votre âme. »

« Après avoir parlé au peuple de cette manière, il manda près de lui tous les évêques et les clercs, et leur fit une confession sincère de ses fautes. Puis, s'étant retourné sur son lit de douleur, il regarda du côté de l'Orient et, ayant aperçu la sainte croix, il fondit en larmes et pria très longtemps. Il remit ensuite les péchés de ceux qui avaient été frappés par lui de peines canoniques et octroya même une indulgence générale. « Si vous observez, dit-il, les prescriptions « que je vous laisse, je vous accorde pour le passé une indul-« gence générale. » Puis il regarda le ciel et pria en ces termes. « Seigneur Jésus-Christ, ô bon pasteur, vous disiez dans l'é-« vangile d'hier : *Je suis le bon Pasteur qui donne sa vie pour ses* « *brebis*. Aussi êtes-vous descendu du ciel, ô pasteur dévoué ; l'om-

« bre du saint-Esprit a couvert la bienheureuse vierge Marie, et vous, « que le monde ne peut contenir, vous avez habité dans le sein d'une « vierge. Après avoir pris pour nous, misérables pécheurs, l'humble « forme d'un esclave, vous avez choisi douze apôtres auxquels vous « avez donné le pouvoir de lier et de délier et vous avez établi l'apô- « tre Pierre comme fondement de l'église, car vous lui avez dit : « *Tout ce que tu lieras sur la terre sera lié dans le ciel, et tout ce que « tu délieras sur la terre sera délié dans le ciel.* Seigneur, vous avez « également prononcé cette parole : *Demandez et vous recevrez; cher- « chez et vous trouverez ; frappez et l'on vous ouvrira.* Aussi je supplie « votre clémence de vouloir bien accéder à la demande que vient « de lui faire votre serviteur, celui qui, nonobstant son indignité, « s'est assis d'après votre ordre, sur le siège de votre apôtre. Je vous « demande de bien garder l'Eglise catholique répandue dans le monde « entier, de lui accorder la paix, de la protéger contre ses ennemis « visibles et invisibles et de détourner d'elle la perfidie et les noir- « ceurs des hérétiques. J'implore en outre votre bonté pour qu'elle « absolve de tout péché les chrétiens, nos frères, qui ont versé leur « sang pour défendre la sainte église catholique et apostolique. Ac- « cordez-leur d'être réunis à tous ceux qui ont perdu la vie pour « votre nom, afin que tous les fidèles sachent bien que vous récom- « pensez ce que l'on fait pour vous. Convertissez ô mon Dieu, les « infidèles et les hérétiques, pour qu'ils vous reconnaissent pour le « vrai Dieu, ô Jésus-Christ. Je vous prie en outre de délivrer « de tout péché et de tout lien ceux qui ont été anathématisés ou « excommuniés ; faites qu'ils embrassent de tout cœur la « vérité pour qu'ils comprennent que si je les ai frappés, ce n'est pas par « un sentiment d'envie, mais uniquement pour défendre la foi. Que vo- « tre miséricordieuse bénédiction s'étende sur eux tous. Seigneur Jé- « sus-Christ qui avez dit à vos apôtres : *En quelque maison ou en quel- « que ville que vous entriez : Paix à cette maison !* accordez la paix et « la concorde aux villes et aux provinces que j'ai visitées, car elles « m'ont reçu à cause de votre paix et de votre bénédiction et elles « m'ont obéi pour ce motif. En effet, vous avez prononcé un jour cette « parole : *Qui vous reçoit me reçoit et qui me reçoit reçoit celui qui m'a « envoyé.* Aussi, Seigneur, puisque par un effet de votre miséricorde, « et non à cause de mes mérites, vous avez fait de moi le vicaire « de votre apôtre Pierre, puisque vous avez le pouvoir de lier et de « délier, daignez bénir les provinces que j'ai visitées, que j'ai vues de « mes yeux et que j'ai moi-même bénies ; répandez vos grâces sur « ces fidèles, délivrez-les de leurs péchés et faites fructifier au milieu

« d'eux les prédications que je leur ait faites. Changez, ô mon Dieu, « la perfidie des juifs et des hérétiques, faites qu'ils viennent à « récipiscence, qu'ils se convertissent et qu'ils accomplissent votre « volonté. Accordez l'abondance du froment, du vin et de l'huile aux « provinces par lesquelles a passé votre serviteur, afin que tous voient « qu'il est véritablement venu en votre nom et selon la parole que « vous avez dite à vos apôtres : *Allez dans le monde entier prêcher « l'évangile à toute créature.* C'est en votre nom que j'ai marché, « c'est en ce nom que j'ai prêché, que j'ai suplié, que j'ai blâmé. « Vous le savez, ô mon Dieu, j'ai tâché d'être fidèle en tout. Mais, « comme un père miséricordieux, daignez convertir tous vos adver- « saires pour qu'ils vous connaissent, vous qui êtes le vrai Dieu béni « dans les siècles des siècles. »

« Tous ceux qui étaient présents répondirent alors : *Amen.* »

« A ce moment, il s'exhala de l'autel de saint Pierre, une odeur agréable qui remplit toute l'église, et personne ne douta qu'elle ne vint du paradis lui-même. Après avoir prononcé cette prière, le pape ordonna de lui apporter une coupe d'or remplie de vin et de pain. Il ne mangea qu'une bouchée et fit donner le reste aux évêques, qui, après y avoir goûté, le distribuèrent à tous les assistants. Le malade, ayant ensuite levé les yeux au ciel, pria en silence pendant une heure environ, puis il éleva la voix et prononça ces paroles : « Seigneur, « Dieu rédempteur du genre humain, vous avez exaucé vos apô- « tres Pierre et Paul lorsqu'ils ont invoqué votre nom pour confon- « dre la perfidie de Simon ; daignez m'exaucer pareillement ; con- « vertissez Théophilacte, Grégoire et Pierre qui ont propagé et con- solidé la simonie dans presque le monde entier [1] ; qu'ils connaissent « enfin la voix de la vérité, qu'ils quittent leurs erreurs pour « aller à vous, ô très doux Seigneur. *Je ne veux pas la mort du « pécheur*, avez-vous dit, *je veux qu'il se convertisse et qu'il vive.* « Guérissez-les donc de leurs erreurs, vous qui avez converti le per- « sécuteur Paul ; qu'ils se convertissent et qu'ils vous connaissent, « vous le vrai Dieu Père, Fils et Saint Esprit ! » Et tous les assis- « tants répondirent : « *Amen.* »

« Il dit aux assistants : « Allez, mes enfants, rentrez dans vos « maisons et revenez demain à la première heure du jour. » Peu de

[1] Léon IX parle de l'ancien pape Benoît IX (Théophylacte) et de ses deux frères Grégoire et Pierre. Au mois d'avril 1054, le parti des Tusculans n'avait donc pas encore abdiqué ses prétentions et cherchait toujours à entraver l'œuvre de la réforme de l'Église.

temps après il quitta son lit et se dirigea vers le tombeau qui avait été préparé pour lui et après s'être couché sur la pierre sépulcrale, il prononça ces paroles qui furent accompagnées de ses larmes : « Voyez, mes frères, ce qui me reste de toutes ces richesses et de « de tous ces honneurs, une bien petite et plus que modeste demeure « J'avais en abondance les biens et les dignités, et maintenant ce « morceau de marbre est tout mon avenir. » Le pape leva alors la main, et, après avoir fait le signe de la croix, il ajouta : « Sois bénie « entre toutes les pierres, toi que la bonté de Dieu va me donner « pour compagne. Reçois-moi avec joie et, au moment de la résur- « rection, rends-moi ma liberté, car je crois que mon Rédempteur « est vivant et qu'au dernier jour je sortirai de terre pour voir de « mes yeux charnels le Dieu sauveur. » Et il parla ainsi en pleu- « rant.

« Ayant regagné son lit, il bénit tous ceux qui se trouvaient là. Quelques personnes revinrent alors dans leurs maisons, d'autres restèrent pour passer la nuit auprès de lui et racontèrent qu'il n'avait cessé de prier toute la nuit, tantôt à haute voix et de la manière suivante : « Seigneur, Dieu des armées, regardez votre serviteur « et exaucez ma prière. Que votre grâce exauce tous ceux qui vous « prient avec sincérité. Que votre parole arrive au cœur de ceux qui « l'entendent. Faites-nous connaître la vérité. Si quelques personnes « se servent de mon nom pour vous prier, daignez-les exaucer, quel- « que chose qu'elles vous demandent. Si quelques fidèles veulent bien « observer mon anniversaire, soit par la célébration du saint sacrifice « dans les églises, soit par des distributions d'aumônes, daignez les « récompenser au centuple, et, après cette vie, accordez-leur la vie « éternelle. Ce n'est pas à cause de ma dignité, c'est parce que je « connais votre bonté que je parle ainsi. N'avez-vous pas dit : *De-* « *mandez et vous recevrez* Je vous demande donc avec supplications « de vouloir bien accorder votre grâce aux fidèles. Je frappe pour « que vous m'ouvriez la porte. Ce ne sont pas mes mérites qui pour- « raient m'obtenir cette miséricorde. Je ne m'adresse pas à votre « justice, je m'adresse à votre miséricorde. Je ne demande pas que « mon nom soit glorifié, je n'ai rien fait pour cela ; mais, Seigneur, « que le siège catholique soit exalté à cause de votre nom, ô vous « qui êtes béni dans les siècles des siècles. *Amen.* »

« La nuit suivante, des hommes de grande piété eurent une même vision ; ils virent durant leur sommeil deux personnages revêtus d'habits étincelants qui se tenaient au chevet du lit du pontife ; ils parlaient avec lui et écrivaient ensuite sur un livre qu'ils tenaient

en leurs mains. Ils reconnurent facilement les deux Apôtres du Christ, saint Pierre et saint Paul. Ils se réveillèrent alors au moment où les cloches sonnaient matines.

» Lorsque le jour parut les évêques, les prêtres, les diacres et tout le clergé et le peuple romain se réunirent dans l'église saint-Pierre. Le pape se leva de son lit et, soutenu par deux clercs, se rendit à l'autel du bienheureux Pierre. Arrivé là, il se prosterna à terre et resta environ une heure en prière et dans les larmes ; puis ayant regagné son lit, il fit faire silence et adressa au peuple quelques courtes paroles. Ayant fait ensuite le signe de la croix, il appela les évêques, leur fit sa confession et ordonna à l'un d'eux de lui chanter la messe. Lorsqu'il eut reçu le corps et le sang du Christ : « Faites silence, dit-il, peut-être pourrais-je dormir un moment ». et, ayant incliné la tête sur le lit, il reposa environ une demi-heure. Ce fut pendant son sommeil qu'il passa de vie à trépas.

« L'un des évêques s'étant levé le toucha, croyant qu'il vivait encore ; mais ayant vu qu'il était mort, il dit aux autres évêques de se mettre en prière.

» Le Seigneur voulut que la mort de son serviteur fut accompagnée de prodiges. Au moment même où l'illustre pontife recommandait son âme à Dieu, la cloche de saint-Pierre se mit à sonner toute seule. Un certain Albert et cinq autres personnes de Todi affirmèrent avoir vu, à la même heure, une sorte de lit couvert de tentures magnifiques et tout rayonnant traverser l'horizon. C'étaient les anges qui conduisaient au ciel l'âme du pieux pontife. Au moment où il mourut, il se fit un tel calme dans la ville de Rome que même les feuilles des arbres n'étaient pas agitées. Ce fut le mercredi, 19 avril 1054 que le très saint pape Léon passa de vie à trépas. Il fut enseveli en paix[1].

L'histoire a enregistré peu de morts aussi belles que celle de Léon IX. Ce pontife qui vient mourir dans son église comme un soldat sur un champ de bataille, qui prédit le jour de sa mort, qui, presque au moment d'expirer, entr'ouvre encore ses lèvres pour faire monter vers Dieu de magnifiques prières, pleines de bonté et de miséricorde,

[1] LUDIM ECCLESIAE ROMANAE SUBDIACONI *de obitu S. Leonis PP IX*, dans WATTERICH, I, p. 171-176.

et qui sont vraiment l'écho de la prière de Notre-Seigneur Jésus-Christ après la Cène, toutes ces circonstances achevèrent de manifester la sainteté du pape aux yeux de ses contemporains. Aussi, en plaçant Léon IX au nombre des saints, l'Eglise ne fit-elle que confirmer le jugement déjà porté par l'opinion publique.

Sur ce même tombeau de marbre que Léon IX mourant avait béni et salué en termes magnifiques, on grava ces deux vers, expression des sentiments de Rome et de l'Eglise.

VICTRIX ROMA DOLET, NONO VIDUATA LEONE
EX MULTIS TALEM NON HABITURA PATREM.

Quelques années après la mort de Léon IX, un de ses contemporains qui devait s'asseoir plus tard sur le siège de saint-Pierre, Didier, abbé du Mont-Cassin, résumait comme il suit l'impression que le souvenir de Léon IX avait laissée dans sa mémoire.

« Au pape Damase succéda Léon, homme vraiment apostolique ; il était de race royale et se distinguait en outre par sa sagesse, son grand esprit de religion et sa science ecclésiastique. On peut lui appliquer cette parole de l'Ecriture : *C'est lui qui a de nouveau commencé à invoquer le nom du Seigneur*[1]. J'ai eu le bonheur de le voir et de vivre dans son intimité, souvent pendant qu'il célébrait le saint sacrifice, je l'ai accompagné à l'autel et, revêtu de mes ornements sacrés, je lui ai lu l'Evangile. Il a restauré et renouvelé l'ordre ecclésiastique; aussi une aube nouvelle a paru se lever sur le monde. Dans ses fréquents synodes, il a déposé les prêtres, les diacres et les autres clercs qui n'avaient pas été régulièrement ordon-

[1] Genèse, IV, 26

nés, et il les a remplacés par d'autres ministres aptes à servir dignement le vrai Dieu. Par lui et par ses disciples envoyés de tous côtés, il a constamment, à l'aide de ses lettres et de ses paroles, montré aux peuples la voie du Seigneur. Sa vie, fidèle imitatrice de celle des Apôtres, lui a valu de faire des miracles qui rappelaient ceux de ces mêmes Apôtres. Après avoir durant cinq ans, exercé pieusement et religieusement le sacerdoce qui lui avait été divinement conféré, il a, aux applaudissements du ciel, quitté cette lumière instable, et les mains des anges l'ont emporté vers le Christ qui est la vraie et éternelle lumière. Oui, le paradis s'est ouvert devant lui mais combien est malheureuse notre terre qui n'a pu garder longtemps un pareil pontife[1] ! »

[1] VICTORIS PAPAE *dialogi*, LIII ; MIGNE : 149 p. 1[illegible]6

FIN

APPENDICE A.

I. Date de la naissance de Hildebrand.
. Sa patrie.
III. Ses parents.
IV. Son nom.
V. Légendes sur sa jeunesse.

I

La date de la naissance de Hildebrand n'est indiquée nulle part ; nous avons, il est vrai, sur sa vie deux données chronologiques, mais elles sont trop vagues pour permettre de fixer l'époque de sa naissance ; ainsi on lit dans un *Rituel de l'église romaine de la fin du* XIe *siècle :* nam et illi sedi (apostolicæ) nostro tempore talem Deus gubernatorem, reverendæ inquam memoriæ, Gregorium papam imposuit, qui sub decem suis antecessoribus a puero Romæ nutritus et eruditus, omnes apostolicas traditiones deligentissime investigavit et investigatas studiosissime in actum referre curavit. *Micrologus de ecclesiasticis observationibus c.* 14 MIGNE : 151 p. 986. De même, une lettre écrite le 22 janvier 1075 par le pape Grégoire VII à Hugo abbé de Cluny porte : Romæ, in qua jam a viginti annis inhabitavi (GREGORII *Regist.* II, 49 dans JAFFE, *monumenta Gregor.* p. 163. JAFFE (*mon. Greg.* p. 632, note 6) a cherché cette date de la naissance de Hildebrand mais n'a pu y parvenir ; en général les historiens vont de 1015 à 1025, ainsi les BOLLANDISTES (*Acta sanctorum Maii*, t. VI, p. 107) ont proposé 1020.

II

La patrie de Hildebrand a aussi donné lieu à quelques contestations à cause d'un texte de Hugo de Flavigny qui le fait naître à Rome : natus est igitur in urbe Roma, parentibus civibus romanis Hugonis Flaviniacensis *Chronicon Virdunense ;* MG. SS. VIII p. 422. Deux passages mal interprétés de la correspondance de Grégoire VII ont été cités comme confirmant le sentiment de Hugo de Flavigny : sanctus Petrus a puero me in domo sua dulciter nutrierat. (Greg. VII *Regist.* VII, 23). Debito amore apostolorum principis, qui me ab infantia mea sub alis suis singulari quadam pietate nutrivit et in gremio suæ clementiæ fovit. (*Regist.* I, 39). Mais il est certain qu'il est né à Raovaco, lieu de peu d'importance situé sur le territoire de Sovana en Toscane. On lit en effet dans les catalogues officiels des papes : 1° dans la *Vie des Papes*, par Pierre Pisan : Gregorius qui vocatur Ildebrandus, natione Tuscus, de oppido Raouaco, ex patre Bonizo, sedit a. xii, m. i d. iii ; 2° dans la *Collection de Censius* : Gregorius qui vocatur Ildebrandus, natione Tuscus, ex patre Bunico sedit ann. xii, m. i, d. ii (Watterich, t. i, p. 293). De même le *Codex* A des archives du Vatican : Gregorius VII natione Tuscus, patria suanensis, oppido Rovaco ex patre Bonitho, sedit ann. XII, mens. i, d. iii. (Watterich I, 308).

III

Les trois textes qui précèdent donnent le nom du père de Hildebrand ; c'est Benzo qui fait de ce père un chevrier : natus matre suburbana, de patre caprario ; Benzo, MG. SS. XI, 660 ; à la page 659, Benzo appelle Grégoire VII : quidam homuntio, ventre lato, crure curto. Dans un passage de Guillaume de Malmesbury, on voit Hugo abbé de Cluny, définir Hildebrand, alors archidiacre, par : homuncionem exilis naturæ despicabilis parentelæ. MG. SS. X. p. 474. Au xiie siècle, l'Annaliste saxon a raconté que Hildebrand était le fils d'un charpentier ; mais nous prouverons plus loin que ce récit est trop légendaire pour qu'on lui accorde quelque créance. Benzo et l'Annaliste saxon s'accordent du moins sur ce point qu'ils

font l'un et l'autre naître Hildebrand d'une famille placée dans une condition très modeste ANNALISTA SAXO, MG. SS. VI, 701; *Annales Palidenses* MG. SS. XVI, 69. Cette tradition est confirmée par une lettre d'un abbé de Metz, Guillaume, à Grégoire VII dans laquelle Guillaume appelle le pape un plébéien, vir de plebe; voyez cette lettre dans WATTERICH, t. I, p. 740.

IV

Au sujet de l'étymologie du nom de Hildebrand, remarquons que *Hild* signifie combat, (cf. GRIMM: *deutsche Grammatik*, 2ᵉ partie. Göttingen 1826 p. 461), d'après Forstemann, cette racine pourrait exprimer parfois l'idée de lumière et de joie (*Alt-deutsches Namenbuch*, Nordhausen, 1856, in-4, t. I, p. 622); *Brand* signifie incendie (*Grimm* l. c.); il est parfois employé dans le sens de glaive; (FORSTEMANN, t. I, p. 279). Paul Bernried, débutant par une étymologie fantaisiste, commence en ces termes la vie de Grégoire VII qu'il a écrite vers 1128: Igitur Gregorius septimus, super quem vere primi Gregorii requievit spiritus, natione Tuscus, patrem habuit nomine Bonicum, et ipse Hiltebrandi sortitus est in baptismo vocabulum non sine grandi præsagio futurorum. Hiltebrandus enim Teutonicæ linguæ vernacula nuncupatione *perustionem* significat *cupiditatis terrenae*, qualem psalmista sibi divinitus impertiri precatur dicens psalmo XXV: *proba me Domine et tenta me, ure renes meos et cor meum*. P. Bernried a lu *Hillibrand* et a donné *Hilli* comme synonime de *Willi*, volonté, désir, concupiscence... (WATTERICH, t. I, p. 474 et note de la page). En revanche, les adversaires de Grégoire VII traduisaient son nom par *tison* ou *brandon d'enfer*, *Hoellebrand*.

V

Parmi les légendes composées sur la vie, notamment sur la jeunesse de Hildebrand, il faut surtout citer celles qui proviennent de l'ANNALISTA SAXO; MG. SS. VI, 701; reproduites presque mot à mot par les annales de Poehlde (*Annales Palidenses*), MG. SS. XVI, 69, 70.

Nous donnons ici le récit du chroniqueur Saxon parce qu'il contient peut-être quelques parcelles de vérité, et parce que certaines

parties de ce récit ont été souvent citées par les historiens de Grégoire VII.

« A cette époque, mourut le pape Alexandre de pieuse mémoire ; il eut pour successeur sur le siège de Rome, Hildibrand *(sic)* qui fut appelé Grégoire VII. Cet Hildibrand était moine et archidiacre ; pendant son pontificat, l'Eglise commença à être agitée par des erreurs schismatiques inconnues auparavant.

« J'ai jugé à propos d'insérer ici un trait de son enfance qui mérite d'être rapporté. Son père, qui était menuisier, fut chargé par un clerc de faire à Rome des travaux à un édifice lorsque Hildebrand était encore très jeune. Il arriva que l'enfant jouant avec les copeaux tombés de l'établi, les disposait en forme de lettres quoiqu'il ne sut pas lire. Sur ces entrefaites, le clerc étant survenu et ayant remarqué ce que faisait l'enfant, il constata que les lettres avaient été arrangées de façon à reproduire ce texte : *Je dominerai d'une mer à l'autre mer* (*Ps.* 71, 8). Le clerc, rempli d'admiration, prédit alors au père que l'enfant monterait un jour sur le siège apostolique. Aussi, réalisant une pensée qu'il avait déjà eue, il le fit étudier. Son instruction terminée, il vint à la cour de l'empereur Henri, et commença à obéir aux chapelains, en écrivant ce qu'ils lui commandaient d'écrire. Or il était très brun et d'un extérieur assez disgracieux. Aussi le fils de l'empereur, le jeune Henri, alors tout enfant, l'ayant aperçu et voulant s'amuser à ses dépens, lui prodiguait toute sorte d'avanies et l'empereur riait souvent de ses espiègleries ; mais l'impératrice ne vit pas cela de bon œil et réprimanda sévèrement son fils pour qu'il cessât ce système d'affronts.

« Une nuit, l'empereur vit en songe son fils assis à une table avec les attributs de la royauté, et, en face, à une autre table, le même étudiant (Hildebrand) ; ils se provoquaient l'un l'autre d'une manière injurieuse. L'empereur remarqua alors qu'une corne avait poussé sur le front de l'étudiant et que celui-ci s'en servit pour fondre sur son adversaire et le jeter dans la boue. Lorsque l'empereur eut raconté ce songe à l'impératrice, celle-ci prédit que cet étudiant serait un jour pape et qu'il chasserait son fils du trône.

« Aussi l'empereur, rempli de crainte pour l'avenir de son fils et espérant modifier les desseins de Dieu, fit appréhender au corps l'étudiant et l'envoya dans le camp de Hamerstein, pour qu'il y

mourut de faim. Mais l'impératrice, ne pouvant supporter une pareille injustice, intercéda pour Hildebrand dans une réunion des grands et reprocha à l'empereur de vouloir faire périr un homme à cause d'un songe. Ayant, par suite de ces instances, recouvré la liberté, Hildebrand vint se désaltérer aux sources de la philosophie. Enfin, voulant dire adieu aux choses du monde, il se proposa d'étudier la vraie philosophie. Il se fit moine, et comme il venait souvent à Rome avec son abbé, le pape Benoit le distingua et il devint archidiacre de l'église romaine. »

Tout ce qui dans cette narration a trait aux rapports de Hildebrand avec le fils de Henri III est évidemment faux, car ce fils, devenu plus tard Henri IV, est né le 11 novembre 1050, à une époque par conséquent où Hildebrand, déjà absorbé par les affaires de l'Eglise, résidait à Rome auprès de Léon IX. Dans sa correspondance, Grégoire VII déclare lui-même qu'il n'a eu qu'à se louer des procédés d'Henri III à son égard et que ce prince l'a toujours honoré d'une bienveillance particulière : laudandæ memoriæ Henricus imperator (Henri III) inter omnes Italicos in curia sua speciali honore me tractavit. *Lettre de Grégoire VII à Rodolphe, duc de Souabe, Regist.* I, 19. Dans une autre lettre à Judith, reine de Hongrie (*Regist.* II, 44), Grégoire VII écrit : clarissimus imperator Henricus (Henri III) pater tuus et Agnes mater tua, jam nunc non humanitus sed Dei misericordia cœlitus imperatrix Augusta, ex quo me cognoverunt, pro suæ magnitudine honorifice et præ cæteris sanctæ Romanæ ecclesiæ filiis caritative habuerunt.

Il est également hors de doute que Hildebrand n'a jamais été archidiacre de l'église romaine sous Benoit IX. Pendant le pontificat de Grégoire VI, successeur de Benoit IX, Hildebrand n'était pas encore sous-diacre et ne le fut que durant le pontificat de saint Léon IX ; tout indique du reste qu'il a été l'adversaire déclaré et non le partisan de Benoît IX. Comme l'Annaliste saxon écrivait plusieurs années après les terribles luttes entre Grégoire VII et l'empereur Henri IV, puisqu'il a poursuivi le récit des événements jusqu'en 1139, il s'est fait l'écho des légendes inspirées par le spectacle de ces luttes, mais la chronologie seule suffit pour infirmer son récit.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction.

I. Hildebrand et Napoléon Ier. — Hildebrand disciple de Cluny. — Charte de la fondation de l'abbaye de Cluny. — Abbés de Cluny au Xe et au XIe siècles. — Cluny préservé de la simonie. — La régularité des mœurs à Cluny. — Sévérité de la discipline à Cluny. — Dévouement des premiers abbés de Cluny au saint siège.

II. Hildebrand à Sainte-Marie-Aventine et à Cluny. — Hildebrand et la réforme des mœurs dans le clergé. — Valeur de l'intervention de Hildebrand dans cette réforme. — La vie commune ou canoniale dans le clergé séculier.

III. Richesses et puissance du clergé au XIe siècle. — Les princes faussent les antiques traditions sur l'élection des évêques et des abbés pour avoir ces richesses et cette puissance à leur disposition.— Investiture par l'anneau et par la crosse, sa signification. — Ses conséquences. — Réaction contre la simonie. — Première phase de la lutte contre la simonie, 1047-1057; le sacerdoce et l'empire unissent leurs efforts pour l'extirper.— Seconde phase de la lutte 1057-1085; conflit entre l'Eglise et l'Etat. — Décret de Grégoire VII en 1081 contre l'investiture des dignités ecclésiastiques par les laïques.

IV. Procédés de Grégoire VII à l'égard des souverains, ses contemporains. —Lettre du pape exposant sa doctrine sur les rapports entre le sacerdoce et l'empire. — Théocratie et démocratie de Grégoire VII. — Henri IV roi de Germanie, Philippe Ier roi de France, Robert Guiscard duc de Pouille et des Calabres. — Théologie du pouvoir indirect des papes sur le temporel. —Ecole historique.— Faiblesse de l'école historique et supériorité de la doctrine du pouvoir indirect pour expliquer le pontificat de Grégoire VII. — Grégoire VII et Robert Guiscard. — Mort de Grégoire VII..... VII

Chapitre I

Origine et débuts de Hildebrand
1020 ? 1046

Sovana. — Naissance et origine de Hildebrand. — Son éducation, ses voyages. — Le pape Benoît IX. — L'antipape Sylvestre III. — Avènement de Grégoire VI. — Hildebrand chapelain de Grégoire VI. — Pierre Damiani; ses lettres à Grégoire VI. — Rapports de Grégoire VI avec la congrégation de Cluny et avec Henri Ier, roi de France. — Les trois papes. — Henri III roi de Germanie. — Il intervient dans les affaires de la papauté. — Synode de Sutri; déposition des trois papes. — Avènement du pape Clément II. — Henri III couronné empereur..... 5

Chapitre II

Clément II et Damase II.
24 décembre 1046 - 9 août 1048.

Hildebrand en Germanie. — Mort de Grégoire VI. — Hildebrand à Cluny. — Synode tenu à Rome en 1047 par Clément II. — Le pape et l'empereur dans l'Italie méridionale.— Origine de la puissance des Normands en Italie. — Mélès et sa révolte contre les Grecs d'Italie. — Seconde expédition de Mélès avec les Normands. — Fondation d'Aversa. — Les Tancrède. — Guillaume Bras-de-fer conduit les Normands contre les Grecs, Melfi. — Henri III et la ville de Bénévent. — Le margrave Boniface. — Adalbert archevêque de Brême. — Lettre de P. Damiani à Clément II. — Mort de Clément II. — Négociations en Germanie pour l'élection d'un nouveau pape. — Poppo évêque de Brixen désigné pour être pape. — Ses difficultés pour gagner Rome. — Il est élu et intronisé sous le nom de Damase II. — Sa mort..... 37

Chapitre III

Début du pontificat de Léon IX.
Concile de Reims.
Décembre 1048 — Mars 1051.

Assemblée de Worms. — Bruno, évêque de Toul, est élu pape. — Hildebrand. — Le nouvel élu se rend à Rome. — Intronisation de Léon IX. —

Son premier voyage dans l'Italie méridionale. — Synode romain du temps pascal. — Léon IX vient à Reims. — Consécration de l'église de Saint-Rémi et synode de Reims. — Synode de Mayence. — Le pape rentre à Rome..... 101

Chapitre IV

Janvier 1050-25 mars 1051.
Synodes réformateurs
Lanfranc et Bérenger.

Retour de Léon IX à Rome. — Voyage de l'Italie méridionale. — Synode pascal de 1050. — Lanfranc et Bérenger. — Origine de l'hérésie de Bérenger. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Eusèbe, évêque d'Angers. — Hugo évêque de Langres ; Adelmann, écolâtre de Liège. — Lanfranc au synode romain pascal de 1050. — Nouveau voyage de Léon IX dans l'Italie méridionale. — Synode de Vercelli. — Humfroid, archevêque de Ravenne. — Bérenger à Préaux, à Chartres et en prison. — Lanfranc et les partisans de Bérenger au synode de Vercelli. — Lettre de Déoduin au roi de France. — Conférence de Brionne. — Synode national français du mois d'octobre 1050. — Voyage de Léon IX en Lorraine et en Alsace dans l'automne de 1050. — Translation des reliques de saint Gérard, évêque de Toul. — Léon IX rentre en Italie par Worms et Augsbourg. — Synode espagnol de Goyaca..... 185

Chapitre V

Voyages de Léon IX
Mars 1051 — Mars 1053.

Synode romain de 1051. — Soumission de Bénévent. — Voyages de Léon IX dans le sud et dans le centre de l'Italie. — Le Pape va en Hongrie. — Son séjour devant Presbourg, à Ratisbonne, à Bamberg, à Mayence, à Worms. — Luitpold de Mayence. — Echange de Bamberg avec Bénévent. — Retour du Pape en Italie. — Synode de Mantoue..... 263

Chapitre VI

Bataille de Civitate. Mort de Léon IX. Mars 1053 — 19 avril 1054.

Mort de Halinard, archevêque de Lyon, et du prince Guaimar. — Synode romain. — Guerre contre les Normands. — Bataille de Civitate. — Léon IX à Bénévent. — Conflit entre l'église d'Orient et l'église d'Occident. — Léon archevêque des Bulgares. — Michel Cérulaire. — Ambassade du saint siège à Constantinople. — Rupture définitive entre les églises d'Orient et d'Occident. — Geoffroy Martel, comte d'Anjou, et Gervais évêque du Mans. — Bérenger. — Synode de Tours, présidé par Hildebrand. — Retour de Léon IX à Rome. Sa mort..... 303

Appendice A.

Date de la naissance de Hildebrand. — Sa patrie. — Ses parents. — Son nom. — Légendes sur sa jeunesse..... 393

5191. — ABBEVILLE, TYP. ET STÉR. A. RETAUX. — 1888.

Author Delarc, O.
Title Saint Grégoire VII et la réforme de l'église.
Vol. 1
63891. HEccl.
D.

UNIVERSITY OF TORONTO
LIBRARY

Do not
remove
the card
from this
Pocket.

Acme Library Card Pocket
Under Pat. "Ref. Index File."
Made by LIBRARY BUREAU